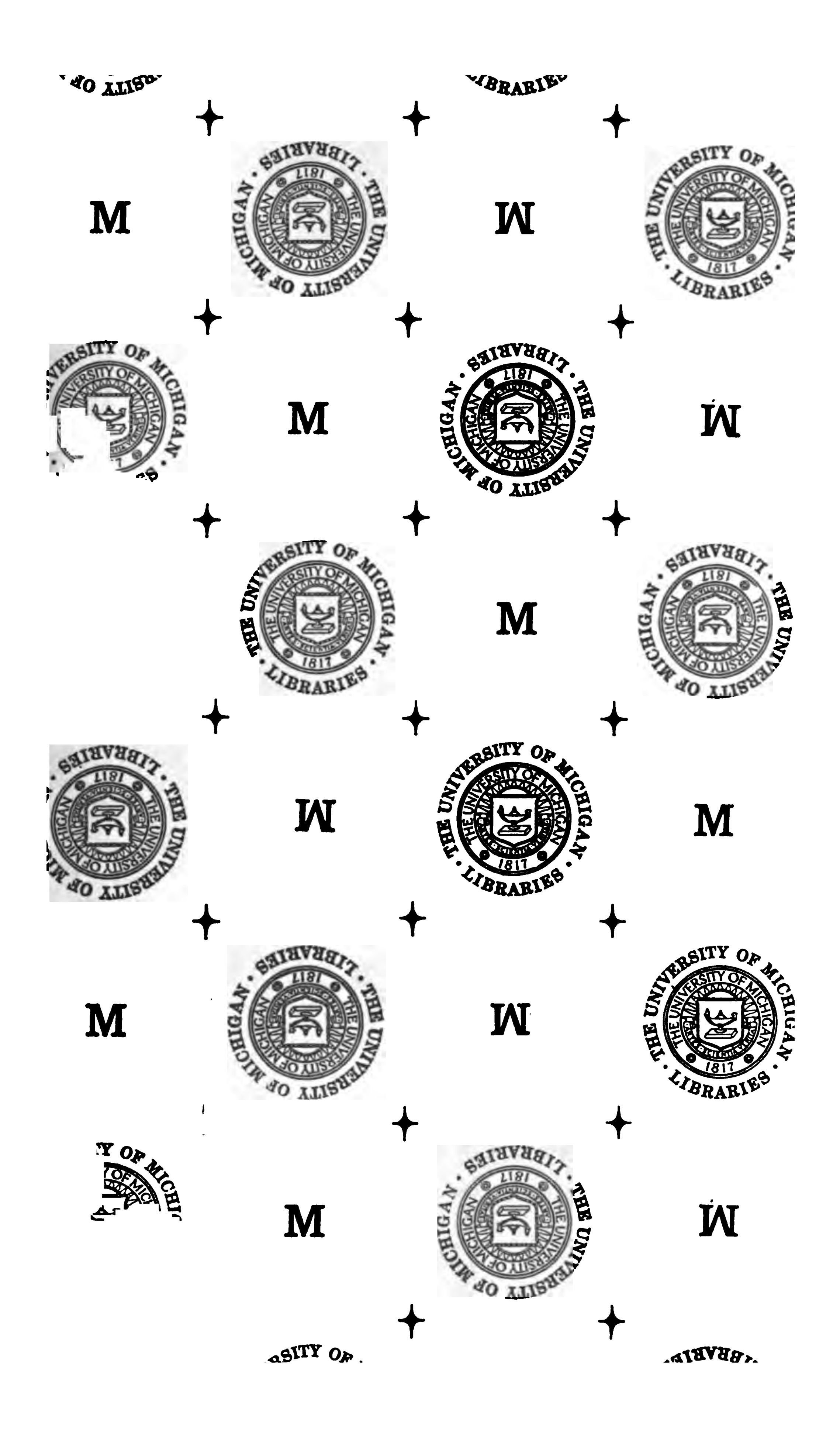
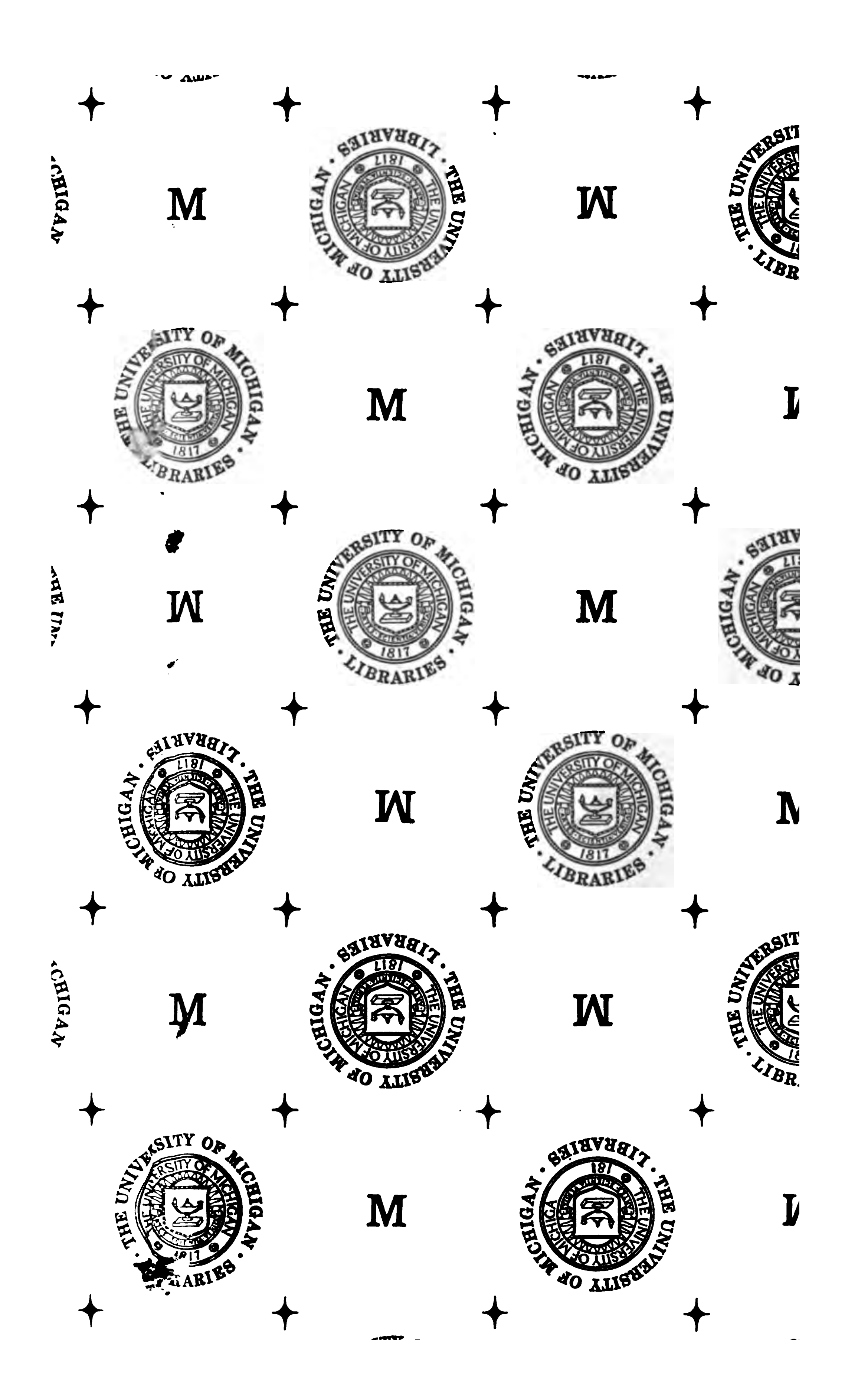

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817
M



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817
M



JEANNE D'ALBRET

ET

LA GUERRE CIVILE





IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR, A NOGENT-LE-ROTROU.





JEANNE D'ALBRET

ET

LA GUERRE CIVILE

SUITE DE

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET

PAR

LE BARON DE RUBLE
MEMBRE DE L'INSTITUT

TOME PREMIER



PARIS
EM. PAUL ET FILS ET GUILLEMIN
LIBRAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
28, RUE DES BONS-ENFANTS
1897







PRÉFACE.

Dans la première partie de cette étude, Le mariage de Jeanne d'Albret, *nous avons présenté l'histoire de la princesse de Navarre. Dans la seconde,* Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, *nous avons peint la femme, l'épouse, s'armant, au milieu de commotions inattendues, de la fermeté précoce qui présageait un grand caractère, et raconté les événements auxquels elle avait été mêlée avec son mari, souvent dans des camps opposés. Dans la troisième,* Jeanne d'Albret et la guerre civile, *nous montrerons la mère, développant au profit de son fils les qualités dont elle avait le germe; nous montrerons la reine, le chef de parti, la « princesse, n'ayant de femme que le sexe, « l'âme entière ès choses viriles, l'esprit puissant aux « grandes affaires, le cœur invincible aux adversités » (Aubigné,* Hist. universelle, *édit. de la Soc. de l'Hist. de France, t. III, p. 291). L'étude des sources nous a prouvé que, pendant les dix années qui s'écoulent depuis le commencement de la guerre civile (1er avril 1562) jusqu'à la mort de la reine de Navarre (9 juin 1572), l'histoire de la Réforme en France gravite autour*

d'elle. Dans les grandes déterminations de ses coreligionnaires, on reconnaît son inspiration vibrante, sa décision, sa constance inébranlable. Condé, Coligny sont de braves capitaines, des instruments utiles, des conseillers écoutés à leur heure. Jeanne d'Albret est l'âme du parti. C'est elle qui prépare la guerre, qui exalte les courages, qui donne le signal de la reprise des armes. Les catholiques les plus avisés pressentent son influence. Pendant la première période (1562), ils croient se débarrasser d'elle en la chassant de la cour; les Guises, l'ambassadeur d'Espagne obtiennent l'exil de la princesse. Elle reprend par la fuite sa liberté d'action; aussitôt l'armée protestante se met en campagne. Accablée par la mort d'Antoine de Bourbon (17 novembre 1562) qui lui était resté cher, vaincue à Dreux (19 décembre 1562) dans la personne de ses plus chers lieutenants, Jeanne d'Albret concentre sur son petit royaume de Béarn son énergie et son activité infatigable. La seconde guerre civile commence sans son aveu (27 septembre 1567); aussi ne dure-t-elle pas. Mais la reine de Navarre ne signe pas la paix de Longjumeau (22 mars 1568). Bientôt les catholiques s'aperçoivent qu'elle est aussi puissante de loin que de près. Ils changent de tactique, et Catherine de Médicis commande à La Mothe-Fénelon d'attirer de gré ou de force la mère et le fils auprès du roi de France, avec la pensée de les paralyser, de les enlacer tous deux dans les filets de la cour. Jeanne d'Albret se réfugie à la Rochelle (septembre 1568). Elle ressaisit la direction du parti réformé et la troisième guerre civile éclate dans les provinces de l'Ouest (octobre 1568). Le prince

de Condé est tué; la cornette blanche est mise en déroute à Jarnac et à Moncontour. Seule, la princesse ne se laisse pas abattre. Un grand cœur impose toujours son empire aux âmes faibles et indécises. Elle relève les vaincus, met son fils à leur tête et prolonge la guerre jusqu'au 8 août 1570. Loin de notre pensée d'excuser cet acharnement. Que de sang répandu, que de crimes commis au nom de la liberté de conscience, que de désastres essuyés par des villes inoffensives eussent été épargnés au royaume de France si le parti réformé eût été dirigé par une volonté moins passionnée!

La puissance d'impulsion de Jeanne d'Albret élargit tellement son rôle et sa responsabilité que nous devons donner un grand développement à nos récits. Au lieu d'une simple biographie, nous retraçons le tableau du mouvement qui est son œuvre, nous racontons les événements sur lesquels elle exerce une action souveraine. Nous aurons des éclaircissements, des révélations à présenter sur les convulsions d'une période de notre histoire, d'autant plus digne à notre avis de captiver l'attention que la Réforme est, sans pouvoir soutenir le parallèle, le plus grand fait survenu en Europe depuis l'avènement du Christianisme.

Nous ne dissimulerons pas les ombres que la passion religieuse a jetées sur la noble figure de la mère de Henri IV. L'historien est un juge et ne doit voiler aucun des actes à la charge ou à la décharge de l'accusé. Un chef de parti voué à une lutte implacable pouvait-il échapper au danger de perdre son sang-froid, aux tentations de l'exemple, à la passion

de la vengeance, à l'ardeur des représailles? Avant de juger les rois, avant de condamner ou d'absoudre leur mémoire, il faut les replacer dans leur cadre, dans leur siècle et leur milieu. Comparons la reine de Navarre à tous les souverains de l'Europe, ses contemporains : Charles IX en France, Philippe II en Espagne, Élisabeth en Angleterre, tous les princes régnant en Italie et en Allemagne, les gouvernements républicains de Suisse ou des Pays-Bas. Que d'échafauds élevés par la Réforme triomphante ou contre elle! Rien de pareil en Béarn. Jamais Jeanne d'Albret n'a ordonné le supplice d'un dissident. Nous avons fait de longues recherches ; d'intrépides travailleurs béarnais, dont nous prisons bien haut les écrits, ont pu compulser jusqu'au dernier feuillet le recueil des actes de la princesse; personne n'a trouvé de condamnation à mort. Restent certaines décisions administratives, des abus de pouvoir, quelques édits d'intimidation. On ne prendrait pas la peine de les relever dans l'histoire des autres princes, tant leur dossier est chargé d'inculpations plus graves; on ne les reproche qu'à la reine de Navarre. Nous tâcherons de les juger impartialement à mesure qu'ils passeront sous les yeux du lecteur.

*Il nous reste à dire quelques mots de notre méthode. « Pour bien savoir les choses, dit La Rochefoucault « (*Maximes, *n° 106), il en faut savoir le détail; et, « comme il est presque infini, nos connaissances sont « presque toujours superficielles et imparfaites. » Cette maxime ne doit pas décourager l'historien; mais elle lui commande, sans perdre de vue les grandes lignes de l'ensemble, de se rapprocher de la vérité par l'examen du détail, du menu détail que ren-*

ferment quelquefois les témoignages contemporains. C'est ce que nous avons essayé de faire, depuis le commencement de nos travaux, au prix d'un labeur dont la bienveillance du lecteur nous a déjà récompensé. Nous n'avons négligé aucune recherche, dans les dépôts publics et particuliers, en France et à l'étranger, pour découvrir les documents originaux. Nous les confrontons, nous les pesons avec d'autant plus de conscience que le grand rôle de Jeanne d'Albret est plus discutable et plus discuté. Quand ils sont contradictoires, nous suivons l'exemple d'un ancien : « Nos, consensum auctorum secuti, quæ diversa « prodiderint sub nominibus ipsorum trademus. » (Annales, *liv. XIII, cap. 20.*)

JEANNE D'ALBRET

ET

LA GUERRE CIVILE

CHAPITRE PREMIER.

Jeanne d'Albret et la Réforme en Guyenne pendant l'année 1561.

Étendue du gouvernement de Guyenne. — Causes des progrès de la Réforme.

I. — *Béarn. — Jeanne d'Albret embrasse le calvinisme (25 décembre 1560). — Elle établit la religion nouvelle en Béarn.*

II. — *Landes et vicomté de Labour. — Bayonne, Dax, Mont-de-Marsan, Aire.*

III. — *Grande-Guyenne. — Bordeaux en 1561. — Charles de Coucis, s. de Burie. — Les religieuses de l'Annonciade. — États provinciaux de Guyenne. — Le syndicat catholique. — Antoine de Noailles, maire de Bordeaux. — La Réforme dans la sénéchaussée de Bordeaux.*

IV. — *Agenais. — Synode de Clairac (19 novembre 1560). — Agen en 1561. — Burie à Agen (3 octobre 1561). — Soulèvement d'Agen, nuit du 16*

au 17 avril 1562. — Villeneuve d'Agen, Montflanquin, Marmande, Clairac, Montclar, Sainte-Foy. — Condomois, Nérac et Condom. — Armagnac. — Lectoure aux réformés (juin 1561). — Massacre de Grenade (26 octobre 1561).

V. — *Quercy. — Montauban et le parlement de Toulouse. — Massacre de Cahors (16 novembre 1561).*

VI. — *Périgord. — Périgueux, Eymet, Sarlat, Bergerac.*

VII. — *Saintonge, Marennes, Angoumois, Poitou.*

VIII. — *Propres de Jeanne d'Albret; Limousin, Rouergue, Foix.*

Conclusion du chapitre : Imminence de la guerre civile. — Assassinat du baron François de Fumel (24 novembre 1561).

Nous devons revenir en arrière pour décrire l'état du royaume de Béarn et du gouvernement de Guyenne, pendant que le gouverneur, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, *ondoyant et divers*[1] comme sa fortune, montait, le jour de la mort de François II (5 décembre 1560), du banc des accusés au faite du pouvoir. Battu, écrasé par les Guises pendant le règne de l'époux de Marie Stuart, il s'était fait huguenot; lieutenant général du royaume, il se refit catholique et mit à poursuivre ses anciens partisans autant de zèle qu'autrefois à les soutenir. Telle ne fut pas sa femme, l'héroïque Jeanne d'Albret. Elle avait longtemps hésité à embrasser la Réforme, mais elle s'y était résolument fixée[2].

1. Mot de Montaigne (*Essais*, liv. I, chap. I).

2. Voyez les tomes III et IV d'*Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*.

Dominée par son exaltation naturelle, elle avait passé, presque sans transition, de la religion romaine au fanatisme protestant. Malheureusement une passion aussi ardente était fatalement destinée à engendrer des violences.

Le gouvernement de Guyenne, tel que l'avait possédé Odet de Foix, vicomte de Lautrec, en vertu de lettres patentes de François Ier, du 7 janvier 1514 (1515), se composait des sénéchaussées de la Grande-Guyenne ou Bordelais, de Bazadois, d'Albret et des Lasnes (Landes)[1]. Le 29 août 1528, à la mort de Lautrec, François Ier donna l'office de gouverneur à Henri d'Albret, roi de Navarre, son compagnon d'armes à Pavie, et, à titre de cadeau nuptial pour le mariage de ce prince avec Marguerite d'Angoulême, l'administration de l'Angoumois et de la Saintonge[2]. A la mort de Henri d'Albret, la charge passa sans modification à son gendre, Antoine de Bourbon, en même temps que le royaume de Navarre. Des ordonnances ultérieures y ajoutèrent le Poitou[3], le Quercy et les sénéchaussées de Gascogne enclavées dans les propres de Jeanne d'Albret jusqu'à la Garonne. Souverain du Béarn par suite de son mariage, possesseur en fief au même titre du duché d'Albret, des comtés de Foix, d'Armagnac, de Rodez, de Bigorre, de Périgord, des vicomtés de Limoges, de Lautrec, de Ville-

1. F. fr., vol. 22371, f. 270 et 271.
2. Arch. nat., X^{1a} 8612, f. 392.
3. Une lettre de François II au roi de Navarre, en date du 19 juin 1560, lui annonce qu'il lui a donné le gouvernement du Poitou (Autogr. de Saint-Pétersbourg; copies de la Bibl. nat., f. fr., nouv. acquis., vol. 1234, f. 168).

mur, de Marsan, de Tursan, de Gavardan, de Nebouzan, de Tartas et de Marennes[1], Antoine de Bourbon disposait, à titre de roi, d'apanagiste ou de gouverneur, de tout le littoral de la Rochelle à Bayonne et de la Garonne à l'Océan[2]. Il eut pour successeur son fils, Henri de Béarn. Rien ne fut changé pendant le règne de Henri III. A l'avènement de Henri IV, la Guyenne seule fut donnée au duc d'Épernon[3]. Le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge, le Périgord et le Quercy formèrent des gouvernements particuliers.

Le pouvoir royal, représenté par le roi de Navarre, et, au-dessous de lui, par des capitaines qui portaient le titre de lieutenants de roi, était le plus souvent exercé par les parlements de Bordeaux et de Toulouse. Autorités administrative et judiciaire empiétaient sans cesse l'une sur l'autre, troublaient la paix par leurs rivalités, cassaient avec émulation leurs décisions respectives. En cas d'urgence, réelle ou prétendue, les seigneurs du pays usurpaient les pouvoirs et se substituaient aux corps officiels. Au milieu de la confusion, les officiers inférieurs interprétaient les ordres à leur guise, les corps municipaux refusaient de les exécuter, les habitants d'y obéir; l'anarchie l'emportait dans la province et les hommes de parti violent prenaient les armes. C'est ainsi que la guerre civile naquit et se développa en Guyenne.

1. Voyez le prélude des ordonnances de Jeanne d'Albret. Voyez notamment les lettres patentes du 1er mai 1567 imprimées dans la *Revue de Gascogne* d'octobre 1876.

2. Le gouvernement de Guyenne est ainsi signalé dans une pièce antérieure à la mort de Paule de la Barthe, s. de Thermes (vers 1561) (Vc de Colbert, vol. 27, f. 280).

3. Note de Pierre Dupuy (Coll. Dupuy, vol. 820, f. 238).

Nous allons exposer successivement dans ce chapitre l'état du royaume de Béarn et des sénéchaussées que Antoine de Bourbon gouvernait au nom du roi, puis enfin des provinces dont il n'était qu'apanagiste, pendant l'année du règne de Charles IX qui précéda la première guerre civile, c'est-à-dire pendant l'année 1561.

La paix de Cateau-Cambrésis et la mort de Henri II laissaient le champ libre aux prédications de la Réforme. Les frontières de la France, du côté de l'Allemagne et de la Suisse, longtemps closes par la guerre, s'étaient ouvertes devant les novateurs de toutes les écoles. Des ministres, envoyés par Calvin, se répandirent en France. A Nérac, en juillet 1559, prêchaient Me Gilles, qui avait paru l'année précédente à Bordeaux, et Jehan Graignon; à Villefranche, en Agenais, un prédicant désigné sous ce nom un peu vague, « le pédagogue de chez Martin Maillet; » à Montaigut, à la fin de l'année, Gilles, chassé de Nérac; aux îles de Rhé et d'Oléron, en mai 1560, Germain Chauveton et Bouquin; à Bergerac, en 1561, Bordat; à Miremont, Grateloup, Saint-Antonin, villages de l'Agenais, en 1561, Jean Le Clerc, François Decour et Bastien Louvrier[1].

Ces réformateurs, la plupart obscurs, arrivaient de Genève pleins d'ardeur apostolique. Ils trouvaient dans presque toutes les villes des populations préparées à écouter leurs prêches, par amour de la nouveauté plutôt que par goût de leur doctrine, et exploitaient

1. Le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français* (t. VIII, p. 72) a publié une liste des prédicants qui furent envoyés en France après la paix de Cateau-Cambrésis.

habilement les préjugés, les aspirations populaires. La noblesse, les privilèges féodaux subissaient les mêmes attaques que le pape et l'Église; la monarchie était sapée. Certaines sénéchaussées avaient souffert de la guerre; la Guyenne, la Saintonge, de l'augmentation de la gabelle[1]. Partout se rencontraient des griefs locaux, des rancunes trop légitimes, qui, habilement ravivés, faisaient la force des novateurs.

Les provinces du royaume prenaient une part inégale au mouvement. Les pays de l'Est et du Nord, les plus exposés à la propagande calviniste, restaient cependant en arrière. Paris se montrait le boulevard de l'orthodoxie catholique. Mais le Midi, la Provence, le Languedoc et la Gascogne, habités par une race plus vive et plus hardie, obéissaient avec une ardeur imprévue aux excitations de la Réforme. La noblesse des provinces était jalouse de la noblesse de cour; la bourgeoisie, même au prix de son repos, avide de principes indépendants; le peuple attendait, des agitations religieuses, la fin du servage. Le clergé n'était pas alors ce corps irréprochable que nos contemporains, à quelque école qu'ils appartiennent, se plaisent à honorer à tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique. La plupart des prélats devaient leur mitre à la faveur et vivaient à la cour ou exerçaient des fonctions diplomatiques. Dans la petite noblesse, dans la bourgeoisie, les aînés succédant au titre et à l'état du père, les cadets, s'ils paraissaient incapables de suffire à leur fortune, entraient dans les ordres, envahissaient les prélatures, les bénéfices, les canoni-

1. Voyez le *Mariage de Jeanne d'Albret*, p. 255.

cats. Généralement le sentiment de la dignité, l'instruction suffisaient pour contenir des hommes qu'aucune vocation n'appelait au sacerdoce. Il n'en était pas de même dans les classes inférieures. Ici les jeunes gens embrassaient la profession ecclésiastique comme un métier, lorsque des parents ou des amis pouvaient leur ouvrir la porte du sanctuaire. Les curés de campagne attiraient les enfants pauvres et les fils des familles inféodées au presbytère. Les exercices, les études prolongées qui éprouvent les vocations étaient inconnus. Après un court noviciat domestique, sans épreuve, sans peser les redoutables devoirs qu'ils s'imposaient, les jeunes clercs obtenaient la prêtrise et recevaient la mission de desservir les chapelles répandues en grand nombre dans les paroisses. Ils vivaient de dîmes payées en nature, souvent dans la misère, côte à côte avec les serfs attachés à la glèbe, au-dessus desquels ils ne pouvaient s'élever par leur instruction. Aucune direction diocésaine ne centralisait leurs efforts, aucune institution ecclésiastique ne relevait ces pauvres prêtres exposés à toutes les tentations de l'ignorance et de l'isolement[1].

L'état du clergé régulier appelait plus encore une réforme[2]. Les grands ordres, au milieu du relâchement universel, gardaient leur règle. Mais les ordres mendiants, les Carmes, les Dominicains, les Franciscains

1. On conserve à la Bibliothèque nationale plusieurs recueils d'actes de légitimation accordés par Charles IX pendant son voyage en France (1564-1565). Voyez notamment le vol. 4595 du fonds français. Ces recueils donnent une idée de l'état moral du bas clergé.

2. Bossuet, dans l'*Histoire des Variations* (liv. I), proclame la nécessité d'une réforme dans l'Église.

et les Augustins, dont les Minimes, les Récollets et les Capucins n'étaient qu'une subdivision, instituée au moyen âge pour la prédication, menaient une existence nomade qui favorisait les dérèglements. L'ennui de la vie claustrale, les nécessités de la prédication, la collecte des aumônes les poussaient à de fréquents voyages et les voyages aux aventures de grand chemin. Il y a un fond de vérité dans les satires du XVI[e] siècle, qui représentent les moines mendiants, hantant les hôtelleries et les coches, pêle-mêle avec des gens d'armes et des ribaudes.

Une ardente rivalité divisait ces ordres religieux. Pour se multiplier, ils se montraient peu exigeants sur les qualités des novices. Artisans, habitants des villes et des campagnes, bourgeois, manants, gens de guerre, aventuriers de provenance quelconque, tout paraissait bon aux communautés. Un stage de quelques mois dans une maison de l'ordre, presque sans éducation sacerdotale, suffisait aux prieurs. L'important était de s'accroître en nombre. L'ignorance de ces religieux ne les éloignait pas trop de leurs auditeurs. Tous ne savaient peut-être pas lire, mais plusieurs étaient doués d'une faconde qui allait droit à l'âme du peuple. Ils jouissaient dans les classes inférieures, dont ils étaient accoutumés à partager les joies et les douleurs, d'une popularité réelle, résultat de la communauté d'origine. Engagés sans vocation par des liens indissolubles, nombre d'entre eux embrassèrent la Réforme, qui les dégageait de vœux abhorrés, pendant que beaucoup de membres du bas clergé paroissial se livraient au courant calviniste suivant leurs appétits.

La résistance du parti catholique manquait d'unité

et de durée. Ici, les consuls, les jurades, les officialités toléraient ouvertement les prêches, là, les parlements faisaient assaut d'intolérance. Quelquefois, dans les villes où s'était glissé depuis longtemps l'exercice des deux religions, l'omnipotence catholique manifestait tout à coup son réveil par des rigueurs impitoyables. Les officiers de justice, divisés entre eux, ne savaient auxquels entendre des nombreux édits en matière religieuse, qui s'entassaient dans les greffes du parlement. Le gouverneur de la province du Languedoc, Guillaume de Joyeuse, écrit au roi en 1561 : « Les « magistrats y sont fort négligens à la pugnition, s'ex« cusant sur la diversité des édits, par lesquelz ne leur « est point donné la loy clère comme ils doivent pro« céder; car, lesd. magistrats estans composés de « diverses humeurs, chacun les interprète à sa poste[1]. » Le pouvoir royal, qui aurait pu trancher le doute, restait indécis. François II était faible; les Guises se dépensaient en intrigues de cour; les gouverneurs de province, les officiers de justice demandaient en vain une impulsion soutenue. Ce fut bien pis sous Charles IX. Catherine de Médicis craignait de s'attirer l'inimitié du plus fort, et, depuis l'édit du 19 avril 1561, poussée par un aveuglement fatal, elle favorisait secrètement les réformés. Le roi de Navarre n'obéissait qu'à ses seuls intérêts, les seigneurs à leur ambition, les chefs de partis à leurs passions. Le triumvirat n'était qu'une bravade sans portée, une menace à l'adresse de la reine. Le Trésor obéré ne payait aucun service public. Ce désordre, ces indices de décompo-

1. Original daté du 10 juin 1561; f. fr., vol. 3186, f. 146.

sition administrative encourageaient les ministres et favorisaient la Réforme aux dépens de l'ancien culte, de l'autorité du roi et de la paix publique[1].

Dès les premières poursuites, dès le règne de François II, les religionnaires inaugurèrent un mode d'assemblée qui devait amener des troubles. Au lieu de se réunir pacifiquement au domicile de l'un d'eux, ils se donnaient rendez-vous en rase campagne. Beaucoup franchissaient de grandes distances pour assister à un prêche. Là se rencontraient, avec quelques calvinistes convaincus, des fugitifs, altérés de vengeance contre les consuls ou les officiers de leurs villes, et des gens sans aveu, toujours disposés à un coup de main. Plusieurs portaient des armes et, s'animant par degrés, osaient assaillir, par mode de représailles, les prieurés et les chapelles isolées. Tandis que les principes de tolérance et la philosophie de la Réforme attiraient les hommes d'étude, les gens de loi et les savants, que la rupture des vœux éternels plaisait à de pauvres moines, ces courses séduisaient les jeunes gens par leur côté périlleux et les aventuriers par le profit du pillage.

Ce qui fortifia la Réforme à son début en Guyenne fut son principe démocratique et la pureté de sa morale. Dans un siècle où le hasard de la naissance appelait les hommes à toutes les dignités, les consistoires élevaient au rang des *Anciens* les plus pauvres artisans. Un des grands avocats de Bordeaux, cité un jour devant ces juges ecclésiastiques, y vit sié-

1. Lettre de Suriano à la république de Venise, du 14 mai 1561 (Mss. de la Bibl. nat., Dépêches vénit., filza 4, f. 297).

ger « maître Amanieu, son cordonnier, qui l'avoit « chaussé le matin[1]. » L'austère morale des réformés séduisait encore plus puissamment les âmes offensées par les désordres des vieilles institutions. Les prêtres, les moines défroqués, qui reparaissaient devant leurs ouailles sous la lévite du ministre, professaient des principes dont ils ne donnaient pas toujours l'exemple, mais, à la moindre faute, ils infligeaient aux néophytes, en plein consistoire, de vertes réprimandes. Les manquements graves étaient punis de la confession publique. Gauffreteau dit qu'elle fut imposée à une dame de Bordeaux « qui avoit paillardé[2]. » Florimond de Ræmond raconte qu'un jeune avocat de Bordeaux fut accusé « d'avoir mis, en passant, la main dans le sein d'une demoiselle. » L'avocat avoua le fait et s'excusa en disant « que c'estoit « pour luy ôter un bouquet qu'un jeune ministre luy « avoit donné[3]. » Partout les prédicants se posaient en réformateurs. Aux premiers troubles, après la prise de Gaillac, en Albigeois, les filles publiques furent attachées aux piliers des halles pendant deux heures. « Alors s'en vint un qui pourtoit un bonnet « rouge sur la teste, ayant en sa main un poignard « bien affilé, lequel coupa à chacun un oreille et après « les délia[4]. »

1. Florimond de Ræmond, *Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*, liv. VIII, chap. VIII.

2. *Chronique bordelaise*, t. I, p. 100.

3. *Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*, liv. VIII, chap. VIII.

4. Chronique anonyme publiée par M. Compayré, *Études historiques sur l'Albigeois*, p. 528.

I. Béarn.

Le Béarn, coupé au sud de montagnes et de vallées, couvert au nord de landes désertes, ne contenait, au milieu du XVI[e] siècle, que deux villes importantes : Pau, capitale du royaume, et Navarreins, place forte, dont la garnison et les réserves causaient tant d'insomnies au gouverneur de Pampelune[1]. Bien que la Réforme y eût pénétré depuis le mariage de Henri d'Albret avec Marguerite d'Angoulême, le Béarn était, de tous les pays méridionaux, le plus rebelle à la religion nouvelle. Habité par une race de bergers ou de cultivateurs généralement pauvre, il restait fidèle aux anciennes traditions, particulièrement à l'orthodoxie catholique.

Pendant les dernières années du règne de Henri II, Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret avaient timidement favorisé la Réforme[2]; mais, aussitôt après la mort de François II, Jeanne d'Albret ne garda plus de mesures. Restée seule en Béarn (Antoine de Bourbon était à la cour depuis quelques semaines), le jour de Noël de l'année 1560[3], elle embrassa solennelle-

1. Une lettre du duc d'Albuquerque, gouverneur de la Navarre espagnole, à Philippe II, en date du mois de novembre 1560, au moment même où commence le récit de ce volume, expose au roi d'Espagne que le duc a envoyé à Navarreins des espions déguisés en marchands pour connaître la force de la garnison béarnaise (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, Navarre, leg. 358).

2. Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, p. 229 et suiv.

3. Bordenave, *Hist. de Béarn et Navarre*, p. 108. C'est par

ment le calvinisme et participa à la cène avec les assistants. Plusieurs de ses coreligionnaires avaient rompu des croix et des saintes images. Jeanne leur reprocha ces dévastations, et, « après avoir déduit « telle chose devoir estre faicte par les rois et princes, « non par des particuliers, » les renvoya avec son absolution. Dès ce jour, elle donna son appui aux ministres, sans respect des droits acquis ni des aspirations les plus légitimes de ses sujets. Vexations, abus de pouvoir, contraintes aux personnes, prodigalités onéreuses pour le trésor public, elle commit les excès que l'emportement de la toute-puissance peut suggérer aux princes. L'histoire doit être sévère pour une grande reine, supérieure par l'élévation de ses sentiments au plus grand nombre de ses contemporains. Mais les reproches, que nous ne lui épargnerons pas dans le cours de ce récit, appellent un correctif. Jamais Jeanne d'Albret n'a versé le sang en matière religieuse. On ne peut en dire autant d'aucun autre souverain du XVIe siècle. Ce sera l'éternel honneur de la mère de Henri IV.

Jeanne d'Albret chercha d'abord à créer des ressources aux ministres et leur attribua les fondations obituaires dont jouissaient les églises catholiques. Le conseil souverain refusa de sanctionner cette injus-

erreur de lecture ou par suite d'une faute d'impression que le texte porte 1561. A la date du 25 décembre 1561, Jeanne d'Albret était à la cour. D'ailleurs, le récit de Bordenave ne laisse aucun doute sur la date. Enfin une lettre de Calvin à la reine de Navarre, du 16 janvier 1561 (Calvin, suivant la coutume suisse, commence toujours l'année au 1er janvier), félicite la princesse de son « abju« ration » et prouve ainsi que la date du 25 décembre 1561 est la bonne.

tice et arrêta seulement que, si les ministres « prê« chaient sans scandale, » le clergé serait obligé de se cotiser pour les nourrir. Cet arrêt conditionnel fut immédiatement transformé en édit. Le ministre de Pau reçut 250 livres de gage, dont 50 à la charge de la reine. Les autres ministres touchaient seulement 150 livres. Attiré par ces avantages, un réformé béarnais, nommé La Teulade, brigua le poste de pasteur de la ville de Pau. Le conseil lui refusa l'investiture. La Teulade se plaignit à la reine, et la reine écrivit au conseil une lettre fort vive, datée de Pierrefitte, par laquelle elle commandait aux magistrats du conseil de laisser prêcher La Teulade et d'assister à ses prêches : « Priez Dieu, ajoutait-elle, que vostre ignorance ne « vous attire de plus grans malheurs. »

Le départ de Jeanne d'Albret pour Saint-Germain (juillet 1561)[1] ne donna aucun répit aux catholiques du Béarn[2]. La reine n'était jamais absente quand se présentait l'occasion d'accorder une faveur aux ministres. Quelquefois ses violences trouvaient de l'opposition dans les libertés locales, plus développées en Béarn qu'en France. Poeydavant en cite plusieurs exemples d'après des documents aujourd'hui perdus. Un des prébendés apostats de Salies, Bertrand Bordes, résolu de se marier, avait jeté les yeux sur une jeune veuve, appelée Couderane Drascou. Les promesses furent échangées et ratifiées par le consistoire. Cependant la veuve fut prise de remords et choisit un nouvel époux, nommé Arnaud Laclotte. Aussitôt, le ministre Bordes

1. Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. III, p. 136.
2. Chantonay le constate expressément (Lettre à Philippe II, du 21 septembre 1561 ; orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1495, n° 70).

demanda et obtint de la reine un mandement, par lequel elle commandait à d'Audaux de favoriser à tout prix le mariage de la veuve avec l'ex-prébendé et aux parties d'y procéder sans délai. Ce dernier acte fut signifié à la famille Drascou au milieu d'une fête. Laclotte intimidé renonça à la veuve. Celle-ci fut plus ferme. Elle déclara qu'elle était déjà mariée, ce qui n'était pas exact; mais elle le fut le lendemain.

Le plus souvent, les arguties de la loi, habilement maniées par des juges vendus aux passions de la reine, tournaient à la confusion des plaideurs. Au mois de septembre 1561, Jeanne commanda aux jurats de Salies de maintenir dans la jouissance de la prébende trois ecclésiastiques qui avaient jeté le froc aux orties. La compagnie des prébendés protesta. Le 2 décembre, elle se réunit dans l'église Saint-Martin et délégua à quatre commissaires la mission de résister légalement. Un procès s'engagea devant le conseil privé. Après de coûteuses enquêtes, un arrêt, rendu sous la pression de la reine de Navarre, débouta les prébendés catholiques et les ruina en dépens. Vers le même temps, un habitant d'Orthez, nommé Darradet, voulut faire baptiser un de ses enfants suivant le rite calviniste. Il fit venir le ministre de Salies, Guillaume Rosier, et chercha à forcer les portes de l'église paroissiale. Le curé, Bernard Laclau, résista. En vain, Guillaume Rosier exhiba un ordre de la reine. Il fut repoussé de toutes les églises de la ville. Darradet se pourvut alors au conseil de la reine contre le curé Laclau, les officiers royaux et les jurats, qui ne lui avaient porté aucun secours, obtint un arrêt favorable et fit baptiser son fils.

Au mois de janvier 1562, d'après les affirmations de Poeydavant, Jeanne d'Albret aurait préludé à des mesures encore plus graves. Elle aurait commandé à tous les jurats de dresser un inventaire des biens ecclésiastiques, puis des meubles, des vases sacrés et de l'argenterie des églises catholiques[1]. L'inventaire achevé, les jurats de Salies reçurent l'ordre d'enlever les vases et les ornements d'or et d'argent de leur église. Toutes les autres étaient destinées au même traitement. Quelquefois les catholiques essayaient de résister. A Monein, le curé ameuta des femmes contre un ministre et le mit en fuite. A Nay, le 8 septembre 1561, un moine prêcha contre les réformateurs. A Pau, le favori de Jeanne d'Albret, La Teulade, fut publiquement insulté dans les rues de la ville par un sieur Berdoleras[2]. Le duc d'Albuquerque était fondé à écrire de Pampelune au roi d'Espagne : « La femme de Ven-« dôme[3] donne tant de courage à ses partisans qu'ils

1. Poeydavant (*Hist. du Béarn*, t. I, p. 127 à 142). Bien que Poeydavant soit un historien de confiance, cette ordonnance nous paraît douteuse, du moins à cette date : 1° parce que le texte n'en est pas représenté ; 2° parce que Jeanne d'Albret était alors à la cour et qu'elle n'aurait pu, sans la signature de Antoine de Bourbon, édicter une mesure aussi générale et aussi agressive. Or, au mois de janvier 1562, Antoine de Bourbon faisait la cour au parti catholique. Nous avons dit, dans les volumes précédents, combien il était attentif à ne pas se compromettre vis-à-vis de ses nouveaux partisans. — Le reste du récit est certain.

2. Lettre de Jeanne d'Albret à Louis d'Albret, évêque de Lescar, citée dans l'*Hist. du Béarn*, manuscrit du XVIIIe siècle, conservé à la bibliothèque de Pau. M. l'abbé Dubarat a prouvé que cette histoire encore inédite a été composée par le barnabite Isidore Mirasson.

3. La chancellerie espagnole, depuis la conquête de la Navarre espagnole par Ferdinand le Catholique, ne reconnaissait pas à

« commettent toute espèce d'insolences[1]. » Il constate aigrement les progrès de la Réforme de l'autre côté de la frontière. Ses espions signalent les excès de pouvoir de la reine de Navarre, comptent les ministres et leurs néophytes. L'un d'eux, envoyé à Nay, les nombre, pour faire la cour à son chef, avec des verres grossissants : « Il y a un an, écrit-il, que « dans la ville de Nay une seule personne n'avait « dit un mot d'hérésie. Maintenant, il y a six mille « publics blasphémateurs de Dieu qui foulent aux pieds « tous les sacrements, ordre et état de la sainte « Église[2]. » Six mille réformés à Nay, deux fois plus que cette petite ville ne contient aujourd'hui d'habitants !

Quelquefois, cependant, l'esprit d'équité l'emportait chez Jeanne d'Albret sur la passion du sectaire. Le 14 décembre 1561, dans un différend survenu entre l'évêque et le chapitre de Lescar d'une part, l'abbé et le chapitre de Pau d'autre part, au sujet de l'impétration de l'abbaye de Pau, dont l'église avait été érigée en collégiale, les commissaires de la reine rendirent une décision qui est louée par les historiens catholiques. Jeanne d'Albret y fait de singulières déclarations. Elle

Antoine de Bourbon la qualité de roi de Navarre et s'obstinait à le nommer *Vendôme*, de son nom patronymique. Cette coutume irrévérencieuse dura longtemps. Henri IV était monté sur le trône depuis plusieurs années que les Espagnols l'appelaient encore *Vendômillo*.

1. Lettre du 22 décembre 1561 (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, Navarre, leg. 352).

2. Rapport d'espion, daté de mars 1562, communiqué à l'évêque de Cuença, confesseur du roi d'Espagne (Arch. nat., K. 1496, nº 47).

proteste que le roi et la reine de Navarre « ne sont pas « éloignés de l'obéissance du pape, comme leurs « ennemis veulent le faire croire, et que, en toutes « choses qui regardent la direction et le gouvernement « de l'Église, ils sont absolument dépendants du Saint-« Siège de Rome[1]. » Il est vrai que cet arrêt porte les deux signatures du roi et de la reine. Celle de la reine avait-elle été librement donnée?

Mais déjà Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret ne s'entendaient plus. Nous avons raconté dans le tome précédent[2] les causes et les progrès de cette désunion qui menaçait Jeanne d'Albret de répudiation. Leurs deux signatures ne se rencontrent plus que sur des actes étrangers à la politique et à la religion : une ordonnance sur la recherche des mines de plomb et d'argent dans les montagnes de la Bigorre[3], un procès avec la ville de Limoges[4]. A cette date, Antoine de Bourbon était lieutenant général du royaume et chef nominal du parti catholique. Jeanne d'Albret était calviniste, la plus ardente adepte du nouveau culte, et, par son énergie et son courage, l'âme de son parti. Chassée de la cour et décidée à fuir au mois de mars 1562, lorsque le prince de Condé prit les armes, Jeanne envoya en Béarn Antoine d'Aure, comte de Gramont, un des plus grands seigneurs de son royaume, et le chargea de lever des troupes. Malgré

1. *Chapitre de Lescar et de Pau*, p. 1.

2. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 77 et suiv.

3. Procès-verbal du commissaire député par le roi et par la reine de Navarre sur l'état des mines en Bigorre, 6 février 1561 (1562) (Coll. Doat, vol. 237, f. 263).

4. *Registres consulaires de la ville de Limoges*, fin mars 1562.

ses violences, Jeanne d'Albret restait pour les Béarnais la fille de leurs anciens rois. Son appel fut entendu et beaucoup de gentilshommes se mirent en campagne. Nous raconterons plus loin les exploits de cette armée. La levée eut des conséquences inattendues. Quelques mois auparavant, le duc d'Albuquerque avait cru découvrir un complot mené par le chanoine Monréal, Arnault de Orthe et quelques hérétiques obscurs. Il pensa qu'il y avait corrélation entre la levée de Gramont et le complot, et renforça la garnison de Pampelune[1]. Aussitôt le bruit avait couru qu'il se disposait à envahir le Béarn. Les deux gouverneurs, Louis d'Albret, évêque de Lescar, et Arnault de Saint-Geniez, s. d'Audaux, assemblèrent le tiers état à Lescar, exposèrent le danger du pays et demandèrent une subvention de huit mille écus. Les députés observèrent qu'ils ne pouvaient autoriser de telles dépenses sans l'assentiment des deux autres états. Mais ils proposèrent, vu l'urgence, d'avancer la somme, sauf à se rembourser sur les prochaines donations à leurs rois. L'offre fut signifiée le 22 mai à d'Audaux, qui l'accepta, le 4 juin suivant, à Navarreins[2].

1. Le début de cette affaire est exposé dans deux lettres du duc d'Albuquerque à Philippe II, des 14 octobre et 22 décembre 1561 (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, Navarre, leg. 358). — Les armements du duc d'Albuquerque sont déjà signalés dans une lettre de l'ambassadeur d'Angleterre, Nicolas Throckmorton, à la reine Élisabeth (8 janvier 1562; *Calendars*, 1561-62, p. 479).

2. *Establissements de Béarn*, t. IV, f. 82 (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 682).

II. Landes et vicomté de Labour.

La vicomté de Labour et les Landes (ou Lannes, comme on écrivait au XVIe siècle) étaient séparées du Béarn par une ligne capricieusement tracée du nord au sud et enclavaient la basse Navarre ou pays basque, qui appartenait à Jeanne d'Albret. Le Labour renfermait une place d'une grande valeur stratégique, Bayonne, qui commandait les défilés de l'Espagne, le seul passage par lequel une invasion pût s'engager au sud du royaume. Bayonne était gouverné depuis 1552 par Adrien d'Aspremont, vicomte d'Horthe, capitaine vigilant, principalement chargé de surveiller les armements du duc d'Albuquerque, gouverneur de la Navarre espagnole, comme, de l'autre côté de la frontière, le duc d'Albuquerque était chargé de surveiller les siens[1]. La sénéchaussée des Landes, formée de terres et de sables peu à peu conquis sur l'océan, contenait deux villes importantes : Dax, résidence du sénéchal, et Mont-de-Marsan, « bourg de mille maisons, « fort riche et de grand commerce[2]. » Dax était gouverné, au commencement du règne de Charles IX, par Frédéric de Foix, comte de Candale, le rival de Burie[3], aux gages de 300 livres par an, et défendu par le capitaine Jean de Belzunce avec une compagnie

1. Touchant la garnison de Bayonne, voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, p. 280.

2. Lettre du nonce, Prosper de Sainte-Croix, du 15 janvier 1562 (*Archives curieuses* de Cimber et Danjou, t. VI, p. 204).

3. Voyez les lettres de Frédéric de Foix-Candale dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIV.

de 200 hommes qui coûtait au roi 1,584 livres par mois[1].

Le voisinage du Béarn exposait le Labour et les Landes à la propagande calviniste. Cependant la ville de Bayonne, sévèrement tenue par le vicomte d'Horthe, ne fut jamais agitée. La correspondance de ce capitaine, en 1560 et 1561, est remplie de plaintes sur le délabrement des fortifications de la ville, sur le dénuement de la garnison, sur le retard de sa paye, sur sa pauvreté personnelle, mais elle ne mentionne aucune sédition[2].

Dans les Landes, et notamment à Dax, quelques mouvements avaient eu lieu pendant le règne de François II[3]. L'année 1561 fut relativement plus paisible. Les habitants, ruinés par les armements qu'Antoine de Bourbon avait imposés à la ville, deux ans auparavant, pour l'invasion de la Navarre espagnole[4], étaient avides de paix intérieure et ne sollicitaient des pouvoirs publics qu'une diminution d'impôts[5]. Le 27 février 1561, le lieutenant de la sénéchaussée des Landes convoqua les habitants pour élire leurs députés aux états provinciaux[6], et les élections se firent pacifiquement, au mieux des intérêts géné-

1. État des garnisons de Guyenne (Copie du temps, sans date, 1559 ou 1560; f. fr., vol. 15872, f. 116).

2. Voyez notamment la lettre du 21 avril 1561 (Tamizey de Larroque, *Lettres inéd. du vic. d'Horthe,* p. 18).

3. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret,* t. II, p. 278 et suiv.

4. Cette invasion est connue sous le nom de guerre mouillée. Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret,* t. I, p. 305.

5. Lettre des habitants de Dax au connétable (Copie du temps, sans date, fin 1560; f. fr., vol. 15871, f. 251).

6. Original daté du 27 février 1560 (1561) (Vº de Colbert, vol. 27, f. 293).

raux, toujours meilleurs conseillers que les passions religieuses. A la fin de l'année, la tranquillité de la ville de Dax fut un peu troublée. L'ancien ministre de Pau, La Teulade, arriva du Béarn[1] et fit quelques prosélytes. Le 16 novembre, il commença à prêcher publiquement. « Le loup, » écrit un chanoine de Dax à son évêque, « est entré dans vostre parc... Ce « loup est le plus pestilent qui soit en la Guyenne, « faisant faire des protestations de n'entrer en temple, « où il y ayt images, ne ouyr la puante messe et pail- « larde[2]. » Le siège épiscopal de Dax était alors occupé par François de Noailles, prélat de cour, ambassadeur à Venise, un des hommes d'État du XVI[e] siècle. La plainte du chanoine Cashavaly, quelque vive qu'elle fût, risquait de ne pas être écoutée. Mais Burie avait été averti en même temps que l'évêque. Le 21 novembre, il commanda aux officiers de Dax de laisser toute liberté à Teulade dans sa maison, à la condition de ne faire « presches, assemblées ne conventicules. » Faute d'obéir aux édits du roi, ajoute-t-il, « ne faillez « à luy faire mettre la main sur le collet[3]. » Sur cette menace, Teulade disparut probablement, car il n'est plus fait mention de ce personnage dans les docu-

1. La lettre de Burie que nous citons dans la note suivante nous apprend que le roi de Navarre avait recommandé Teulade en termes si vifs que les officiers de Dax avaient cru comprendre que le prince leur imposait le devoir de le laisser prêcher. Ce ministre reçut plus tard un don de Jeanne d'Albret (*Inventaire des Archives des Basses-Pyrénées*, t. I, B. 2188).

2. Tamizey de Larroque, *Documents inédits sur la ville de Dax*, p. 16.

3. Lettre de Burie, du 21 novembre 1561 (Copie du temps; f. fr., vol. 22379, f. 46).

ments originaux. D'autres séditieux entrèrent en scène et, à la suite de troubles qui nous sont inconnus, les officiers du roi jetèrent quelques religionnaires en prison. Le 6 janvier 1562, au lever du jour, on trouva sur une des portes, dite de la Bouquerie, un placard menaçant, en style apocalyptique, contre le vigier de la ville, Guillaume de la Tour : « Guilhaumet, vigier, tu détiens de nos fraires en prison « en grand nombre. Tu fairas bien ton debvoyr de « les sortir, car le temps viendra que le postilhon « perdra le cornet et le chemin sera tout plain de « glace, que les chevaux ne pourront plus courir et « le chevacheur aura la teste brisée[1]. » La pièce se développait sur ce ton, d'autant plus effrayante pour des magistrats pacifiques qu'elle présentait moins de clarté.

A Mont-de-Marsan, les officiers du roi et une partie des habitants favorisaient secrètement la Réforme. Ils avaient réussi, pendant le carême de 1561, à faire prêcher un ancien augustin, nommé Clément, ennemi de la messe et des prêtres. Clément, « s'estant émancipé, » trouva de l'opposition, et un gentilhomme du pays, Domingo de Mesmes, s. de Ravignan, amena à Mont-de-Marsan un cordelier et le fit prêcher contre les novateurs. A la rivalité des deux moines s'ajoutait la rivalité des deux doctrines. Clément était soutenu par une partie des bourgeois et le cordelier par le menu peuple. Il y eut des rixes. Les partisans de Clément furent battus et leur prédicateur réduit au

1. Procès-verbal dressé par Simon de la Faugère, lieutenant du viguier de Dax, en date du 6 janvier 1561 (1562) (Orig., V° de Colbert, vol. 27, f. 257).

silence. Mais bientôt arriva de la cour un ordre du roi de Navarre qui commandait à Ravignan de rentrer dans ses terres et d'éloigner le cordelier. Ravignan obéit. Il revint au mois d'août et, de complicité avec le lieutenant du sénéchal, Jean Fouré, il ameuta la populace contre les calvinistes en lui donnant pour mot d'ordre que le nouveau culte était une officine de débauche, où les néophytes des deux sexes « paillar« doient entre eux par charité. » Ce bruit ralluma les rixes, notamment dans la nuit du 11 octobre. Enfin les catholiques l'emportèrent. Les principaux réformés furent mis en prison, et le sénéchal, Regnault de Flamarens, conseillé par le s. du Junca[1], catholique zélé, entama une enquête.

Déjà les meneurs du parti catholique avaient demandé à Burie un prévôt des maréchaux pour faire exécuter les coupables, quand la reine de Navarre, le 28 décembre 1561, envoya un capitaine avec des pouvoirs qui centralisaient toutes les forces de la ville entre ses mains. Cet acte d'autorité rendit courage aux réformés. Les prêches recommencèrent et les religionnaires, aigris par les poursuites de Flamarens, s'exaltèrent. Les églises de la ville et des environs furent pillées, les autels renversés, les vases sacrés fondus, et l'argent, d'après de Bèze, remis aux magistrats. Suivant un procès-verbal de Ravignan et de Junca, que de Bèze, il est vrai, taxe de faux, vingt-sept catholiques furent assassinés. Quoi qu'il en soit du chiffre des morts, il paraît certain que les séditieux commirent de grands ravages. Prosper de Sainte-Croix,

1. Monluc parle de ce personnage dans ses *Commentaires*, édit. de la Soc. de l'hist. de France, t. III, p. 326.

nonce du pape, raconte au cardinal Borromée que les réformés « ont pris à force d'armes et saccagé un « bourg appelé le Mont-de-Marsian[1]. »

La ville resta entre les mains des séditieux jusqu'au commencement de mars 1562, sans qu'aucun des magistrats municipaux tentât de secouer le joug. Le 6 mars, l'édit de janvier fut publié. Cet édit était reçu comme un progrès par les réformés modérés, mais il était repoussé par les fanatiques. A Mont-de-Marsan, il fut arraché des mains du crieur par le procureur du roi de Navarre et mis en pièces. Le lendemain, 7 mars, à une heure du matin, un riche bourgeois, « des plus grands de la ville, » dit Blaise de Monluc, fut assassiné d'un coup de pistolet[2]. Mais déjà le sénéchal de Flamarens était aux portes de la ville. Pourvu de lettres de commission signées par Monluc et par Burie, il entra, le 10 mars 1562, accompagné de gens d'armes et de gentilshommes du voisinage. Il prit possession du château, chassa les magistrats compromis et rechercha les « briseurs « d'images. » Ses gens avaient « de gros bâtons « cloués, dit de Bèze, qu'ils appeloient leurs épous- « settes, » et obligeaient à grands coups les habitants à révéler le nom des coupables. Le 17 du mois arriva la compagnie du roi de Navarre, envoyée par Blaise de Monluc. A cette date, le prince s'était donné au parti catholique et prêtait ses gens d'armes à des répressions impitoyables. Le 30 et le 31 mars, six

1. Lettre du 15 janvier 1562 (*Archives curieuses* de Cimber et Danjou, t. VI, p. 24).

2. *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, t. IV, p. 131 et 132.

bourgeois eurent la tête tranchée. Les supplices continuèrent pendant les jours suivants. Enfin Flamarens, rappelé par Blaise de Monluc en Guyenne, quitta Mont-de-Marsan. Il y laissa le capitaine Blancastel, « vrai brigand, » dit de Bèze, avec une compagnie de gens de pied, qui se mit à piller et à rançonner la ville et le voisinage avec autant de dureté que les réformés[1].

A Aire, petit évêché des Landes, voisin de l'Armagnac, les réformés avaient réussi à s'établir en maîtres dès le commencement de l'année 1561. Ils avaient pris certaines églises pour leur usage et dévasté les autres. « Nonobstant qu'ils ayent des temples pour « eux..., ayant plus d'armes que jamais, sont venus « en l'esglize principale, de gayetté de cueur et sans « estre en façon du monde provocquez; ont desmoly « tous les aultelz, desciré les chappes et aultres ves« temens, mys le feu aux sièges, rompu les orgues. » L'organiste avait été si maltraité « qu'est à sçavoir s'il « perdera la veue du coup. » Le culte catholique avait été interrompu et les chanoines consignés dans leurs maisons. « Ils tiennent les chanoines en ceste peine « qu'ils n'attendent sinon que on leur viegne coupper « la gorge s'ilz entrent en leur esglize. » Les autres prêtres avaient reçu l'avis que, s'ils continuaient à exercer leur ministère, on « feroit aultant aux images « vives comme aux mortes. » L'auteur de ces plaintes, Christophe de Foix, évêque d'Aire, n'avait pas la fer-

1. *Hist. ecclés.* de de Bèze, 1881, t. II, p. 250. — Le manuscrit sur l'histoire du Béarn conservé à la bibliothèque de Pau, que nous avons précédemment cité, reproduit le récit de de Bèze, mais il rectifie les noms propres.

meté nécessaire à un prélat pour tenir tête à des ennemis aussi acharnés. Faible et incapable, il s'était réfugié à Cadillac, auprès de son frère aîné, Frédéric de Foix, comte de Candale, le chef de son illustre maison, et vivait sans grands soucis à l'abri des murs inexpugnables du château[1]. Il avoue naïvement sa faiblesse à la reine : « Il vous plaira, Madame, m'ex- « cuser si je ne m'expose à la fureur indiscrète et « brutale de ce peuple[2]. »

III. Bordeaux et la Grande-Guyenne.

Bordeaux, la principale ville du Bordelais, était le siège du parlement et la résidence habituelle du lieutenant de roi. Le parlement régentait la province et, grâce à la confusion des pouvoirs, s'était arrogé la mission de faire exécuter les lois. Il était présidé par un magistrat, Jacques Benoist de Lagebaston, peu enclin aux mesures extrêmes et, par cela même, suspect aux plus ardents. C'est à la cour de Bordeaux que l'expression de *prétendu réformé* avait été mise en usage. Un avocat ayant qualifié sa partie de *réformé*, le procureur général protesta, et l'usage s'établit d'ajouter à ce mot le mot de *prétendu*[3]. Le parlement était très fidèle, et, lorsque les Guises, dans les derniers jours du règne de François II, confondant leur cause

1. M. Tamizey de Larroque a consacré une notice biographique à ce personnage dans la *Revue de Gascogne*, février-avril 1867.

2. Lettre de Christophe de Foix à la reine, du 6 janvier 1561 (1562) (Orig., f. fr., vol. 3186, f. 14).

3. Gauffreteau, *Chronique bordelaise*, t. I, p. 112.

avec la cause royale, s'étaient armés en guerre contre les princes du sang, il avait offert une forte subvention au roi[1].

Le lieutenant de roi, Charles de Coucis[2], s. de Burie, gentilhomme saintongeais, vieux capitaine des guerres d'Italie, avait succédé en 1558 au s. d'Estissac[3]. Burie était aussi modéré que Lagebaston et aussi peu disposé aux violences. Il avait épousé une damoiselle de Belleville, personne simple dont Brantôme cite les naïvetés[4], et subissait son empire en vieux soldat[5]. Burie touchait 500 livres par mois comme lieutenant de roi. Il avait sous ses ordres Antoine de Noailles, gouverneur de Bordeaux, aux gages de 50 livres, capitaine intelligent et dévoué, qui avait mérité de suppléer Burie[6], et Louis de Genouillac, s. de Vaillac, le premier au château du Ha, avec 170 hommes, le second au château Trompette,

1. Lettre de François II au parlement de Bordeaux, du 28 septembre 1560 (Bibl. de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg; copies de la Bibl. nat., f. fr., nouv. acquis., vol. 1234, f. 252).

2. Il y a doute sur l'orthographe du nom de Burie. Il signait ordinairement *Coucy* et quelquefois *Bury*. Mais à la suite de l'Y se trouve, dans les signatures autographes, une sorte de paraphe, toujours le même, que l'on peut prendre pour une S ou pour un E. Voyez ses lettres originales dans les vol. 15875 et suiv. du fonds français. Les documents du temps le nomment Charles de Coucy, s. de Burye. Aujourd'hui, tous les historiens écrivent *Burie*.

3. M. Denys Joly d'Aussy a publié en 1880, dans le *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, la biographie de Burie.

4. Brantôme, t. III, p. 401, édit. de la Soc. de l'hist. de France.

5. De Bèze, *Hist. ecclés.*, 1881, t. II, p. 226.

6. Lettre de François II au s. de Vaillac, du 16 novembre 1560 (Bibl. de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg; copies de la Bibl. nat., f. fr., nouv. acquis., vol. 1234, f. 286).

avec 50. Plus tard, le roi lui envoya deux enseignes de gens de pied et 40 arquebusiers sous la charge des capitaines Sendat et Montbadon[1]. Enfin les garnisons du château de Blaye (50 hommes), commandées par Pons de Polignac, s. des Royes, et de la ville (100 hommes), par le capitaine Mabrun, complétaient les seules forces dont Burie pût disposer, au commencement du règne de Charles IX, pour maintenir au moins un ordre apparent dans une vaste province presque entière livrée aux séditions[2].

La ville de Bordeaux était la plus considérable et la plus riche de la Guyenne[3]. Sa prospérité provenait de l'étendue de son commerce, surtout du commerce des vins, très appréciés en Angleterre depuis le haut moyen âge[4]. Chaque année, après la date des vendanges, rigoureusement fixée par un arrêté de la jurade[5], de nombreux navires anglais atterrissaient au port de la Gironde. Les acheteurs s'approvisionnaient, non sans protestations, moyennant paiement

1. État de comptabilité sans date, mais de la fin de 1560 (F. fr., vol. 15871, f. 157).

2. Pièce de comptabilité sans date, mais que nous croyons pouvoir attribuer au mois de janvier 1559 ou 1560 (F. fr., vol. 15872, f. 116). Ces garnisons coûtaient pour deux mois : celle du Ha, 2,522 livres; celle du château Trompette, 510; celle du château de Blaye, 696; celle de la ville de Blaye, 1,570 livres.

3. Une pièce de finance, datée du 25 juin 1550, par conséquent un peu antérieure à l'époque qui nous occupe, porte que la taille du Bordelais donnait au roi 30,000 livres (F. fr., vol. 3197, f. 84). La ville de Bordeaux payait très certainement la plus grosse part de cette somme.

4. Voir l'*Histoire du commerce à Bordeaux*, par M. Francisque Michel, 1867, 2 vol. in-8°.

5. Revenu annuel de la maison de ville de Bordeaux par estimation (Copie du temps, sans date; f. fr., vol. 3243, f. 118).

d'un écu par tonneau au profit du roi[1]. Ce droit fut doublé en 1561 et détermina les Anglais à passer en Espagne. La ville de Bordeaux, menacée de ruine, se plaignit à la reine. Burie l'appuya auprès du roi[2]. Mais le conseil venait de créer l'impôt sur les boissons[3], et Burie renouvela en vain les plaintes de la jurade[4].

L'énumération des ressources et des dépenses de Bordeaux fait connaître l'administration et les libertés municipales de la ville. Le fermage des coutumes locales était estimé 25,000 livres tournois. Les droits sur les vins, sur le blé, sur le pain, sur la résine, sur la vente du bétail, les amendes, le revenu des terres de la ville, le fermage du château Gaillard, sorte de gynécée où l'on casernait les filles publiques sans leur permettre de se montrer au dehors[5], montent à 29,950 livres. Le chapitre des dépenses est très instructif. Le maire, qualifié de Monseigneur, touchait 1,200 livres de gage, le sous-maire 120 livres, le clerc 240 livres. Tous trois portaient une livrée d'écarlate fourrée que la ville payait 183 livres. Les douze jurats

1. Lettre du président Fauquerolles au cardinal de Lorraine, en date du 1er décembre 1560 (Orig., Ve de Colbert, vol. 27, f. 220).

2. Lettre du maire et des jurats de Bordeaux à la reine, en date du 21 septembre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 242). — Lettre de Burie à la reine, de même date (Ibid., f. 244).

3. Ce premier édit ne devait frapper les vins que pendant six ans. Il est publié dans le *Recueil des anciennes lois* d'Isambert, t. XIV, p. 117. Il fut renouvelé en 1568, 1573, etc.

4. Lettres de Burie à la reine et au roi, en date du 21 octobre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 358 et 360).

5. Les ressources provenant du fermage du château Gaillard furent bientôt supprimées. Les filles publiques furent chassées sans profit pour la moralité publique, car elles se répandirent dans la ville. Voir la pièce que nous citons dans la note suivante.

exerçaient gratuitement leurs fonctions, mais étaient également vêtus d'écarlate fourrée aux frais de la ville. Le procureur, le trésorier, le clerc des comptes, le contrôleur, le chevaucheur, les inspecteurs du port étaient payés de 120 à 45 livres par an. L'élection des jurats se faisait au mois de juillet et coûtait 600 livres; les gages d'un avocat au conseil du roi, 120 livres. Le passage des seigneurs, ambassadeurs ou princes à Bordeaux, l'entretien des murailles et du port constituaient la plus forte dépense, 6,000 livres. Certaines coutumes pieuses ou fêtes locales étaient payées par la ville : la messe de Saint-Sébastien, « pour la santé « du roi et de la ville, 37 livres 10 sols; » cinq processions annuelles les jours de Noël, de Saint-Joseph, des Rameaux, de l'Ascension et de la Pentecôte, 100 livres; un veilleur « qui va cryant la nuit par la « ville pour inciter les gens à prier Dieu pour les tré- « passés, 15 livres. » L'instruction publique était particulièrement bien dotée. Le principal du collège de Guyenne touchait pour lui et ses régents 1,000 livres; douze lecteurs ordinaires en droit canon et civil, docteurs et licenciés, 140, 50 et 37 livres 10 sols chacun, suivant leur grade. L'entretien de l'immeuble et du matériel du collège, 300 livres.

Les hôpitaux jouissaient de dotations particulières qui s'accroissaient chaque année par des legs, d'autant que la ville gardait une partie des frais à sa charge. Les quatre sergents chargés d'amener, même de force, les malades à l'hospice coûtaient 108 livres, le soin des malades 1,200, deux médecins 300, l'apothicaire 500, l'hospitalier et ses aides chargés d'ensevelir les morts 118 livres. L'ordre public était assuré

par le capitaine du guet et ses archers, 500 livres, et par le guet de la rivière, 240 livres. Les frais de poursuite contre les « brigands, voleurs, guecteurs de « chemin » et la nourriture des prisonniers, 2,000 livres. L'agent « qui conduict et faict tirer au collier les cha- « riots aux jureurs, blasphémateurs et vagabonds, » 44 livres. Le bourreau, 39 livres. Le compte semble prévoir, sinistre détail, que son vestiaire devra être renouvelé : « A luy, pour le drap d'une robe, deux « pourpoints, deux chausses, quatre paires de sou- « liers, quatre chemises, ung bonnet rouge, ung chap- « peau, comprins la doublure, thendure (teinture) et « façon, 45 livres[1]. »

A la fin de l'année 1560, à la date de l'avènement de Charles IX, la Réforme comptait à Bordeaux[2] environ 7,000 néophytes, recrutés dans toutes les classes et évangélisés par deux ministres, Philibert Grené, dit La Fromentée, et Jehan Duranson, dit Neufchastel[3]. Les uns se réunissaient dans la maison du président Pierre de Carle[4], l'un des magistrats les plus estimés du parlement, oncle de la femme d'Étienne de la Boétie, les autres au couvent des Augustins, au cou-

1. Revenu annuel de la maison de ville de Bordeaux par estimation (Copie du temps, sans date ; f. fr., vol. 3243, f. 118).

2. L'histoire de la Réforme à Bordeaux et dans le ressort du parlement de Guyenne a été savamment traitée par M. Gaullieur, *Histoire de la réformation à Bordeaux*, 1884, in-8°, t. I. Nous ferons de fréquents emprunts à cette étude consciencieuse, mais peut-être un peu apologétique, et nous y ajouterons quelques détails oubliés.

3. De Bèze, *Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 425.

4. La maison du président de Carle, rue Sainte-Colombe, était la première qui se fût ouverte aux prédications (Gauffreteau, t. I, p. 96).

vent des Cordeliers ou au collège de Guyenne. Le couvent des Augustins, à l'exemple de son prieur, avait embrassé la Réforme et chantait l'office en français. Bien que la chapelle eût été interdite par le cardinal du Bellay, la curiosité d'entendre des moines prêcher contre eux-mêmes y attirait la foule. Les officiers du roi ne pouvaient ignorer l'existence de ces conciliabules, mais ils les laissaient se développer de crainte d'être désavoués à la cour. Cependant, aux approches de Pâques de l'an 1561, le 6 mars, le parlement convoqua secrètement Burie et ordonna, de concert avec lui, des mesures qui ne reçurent aucune exécution. Vingt jours après, les jurats, informés pendant leur séance que les Augustins célébraient une cérémonie calviniste, députent au couvent un de leurs membres en robe rouge. Les moines chantaient les psaumes de Marot. Le magistrat pénètre dans l'église et, malgré les clameurs des fidèles, interdit le chant. Les moines se mettent en rébellion. Le jurat arrête de sa main le plus récalcitrant. Au plus fort du tumulte, il est blessé d'un coup de dague, le prisonnier lui échappe et le jurat est trop heureux de prendre la fuite[1].

Dès le commencement de 1561, les pouvoirs civils étaient débordés. Au mois de janvier, Antoine de Noailles invite le maréchal de Thermes à venir à Bordeaux, et le parlement, sans doute pour rappeler aux réformés l'existence des anciens édits, disperse une assemblée. Le 17 mars, l'état de la ville paraît si

1. Registres du parlement de Bordeaux, f. 489. Arrêt du 26 mars 1561; copie conservée à la bibliothèque de Bordeaux.

menaçant à Burie qu'il n'ose quitter Bordeaux. Le 23 avril, le parlement se déclare impuissant à rendre la paix à la ville, d'autant qu'il a reçu successivement de la reine la mission de traiter les hérétiques avec indulgence et celle de les poursuivre sévèrement. Cependant les fêtes de Pâques furent célébrées sans troubles par les fidèles des deux religions. Les uns chantèrent la messe et les autres les psaumes. La Fête-Dieu donnait plus d'inquiétudes. Hurault de Lanta, abbé de Sainte-Croix, proposa de réunir toutes les paroisses en une seule procession. Le parlement, toutes chambres réunies, décida de ne rien changer aux coutumes de chaque église, et Burie se porta garant de la paix publique[1]. Les processions suivirent leur cours habituel. Un fanatique « en un coin « de la ville » assaillit l'une d'elles à coups de pierre, mais il fut arrêté aussitôt[2].

Dans presque toutes les villes de France, la jeunesse des écoles, attirée par le programme d'émancipation intellectuelle des novateurs, avait pris parti pour la Réforme. A Bordeaux, les écoliers du collège de Guyenne, divisés en quatre nations, commandés par des capitaines de leur choix, formaient l'armée cal-

1. Registres du parlement de Bordeaux, f. 491. Arrêt du 29 mai 1561.

2. Lettre de Noailles, du 24 janvier 1560 (1561) (Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles à Bordeaux*, p. 73). — Lettre du parlement à la reine, du 24 janvier 1560 (1561) (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 150). — Lettre de Burie au roi, du 17 mars 1560 (1561) (*Ibid.*, p. 154). — Lettre du parlement, du 23 avril 1561 (*Ibid.*, p. 157). — Lettre de Burie à la reine, du 10 avril 1561 (*Ibid.*, t. X, p. 50). — Lettre de Burie au roi, du 10 juin 1561 (*Ibid.*, t. X, p. 60).

viniste, et, par esprit de contradiction, leurs rivaux, les clercs de la bazoche, corporation puissante, plus nombreuse et aussi bien enrégimentée que les écoliers, s'étaient posés en défenseurs du culte catholique. Chaque jour, nouvelles rixes. Écoliers et bazochiens marchaient en bandes, se défiaient mutuellement, chantaient des chansons injurieuses, jouaient en public des farces satiriques contre les notables du parti opposé. Le 5 février 1561, les écoliers donnèrent à la ville, en présence des jurats, une représentation, inoffensive sans doute, puisque la pièce avait reçu l'approbation du parlement. Leur succès alluma la jalousie des bazochiens. Le 14, ceux-ci annoncèrent un spectacle moins innocent peut-être, puisque, le même soir, une dénonciation anonyme, placardée aux murs du collège, apprit aux écoliers qu'ils allaient être publiquement bafoués. Aussitôt les régents protestent auprès des jurats et du parlement; les écoliers s'enferment dans le collège et menacent de troubler la représentation à coups d'arquebuse. Les bazochiens prennent les armes et se préparent à forcer les portes du collège. Les jurats se jettent entre les deux partis, en attendant l'arrêt de la cour suprême. Le 19, le parlement charge deux présidents et quatre conseillers d'adresser des remontrances aux écoliers pour leurs « assemblées, ports d'armes, tocquesin et autres « excès. » La bazoche fut traitée plus sévèrement. L'arrêt ordonne l'emprisonnement de son roi et de ses suppôts et défend à la corporation, sous peine d'une amende de mille livres, d'en élire un nouveau[1].

1. Registres du parlement de Bordeaux (f. 487). M. Gaullieur (t. I, p. 251 à 256) a donné de ces incidents un récit intéressant.

Bordeaux jouissait d'une paix relative[1] quand un « scandale » moins tragique provoqua les railleries des « mal-pensant. » Les religieuses du couvent de l'Annonciade, pénitentes des Cordeliers, montraient autant de goût pour la Réforme que leurs confesseurs. L'une d'elles, Mlle de Verteuil, avait escaladé les murs du couvent et s'était mariée publiquement. Plusieurs autres songeaient à l'imiter. En 1561, une des sœurs, Françoise Bertrand, fut mordue par la chienne du couvent. On reconnut que la chienne était enragée, et les médecins ordonnèrent les bains de mer aux religieuses « halei-« nées » par l'animal. Le 19 mai, le parlement les autorisa à « s'aller baigner en la mer salée, » sous la conduite de deux cordeliers[2]. Le provincial désigna deux moines d'âge mûr, l'un du grand, l'autre du petit couvent. Mais les nonnes possédaient la clef de la clôture. Sans attendre leurs gardiens, elles se sauvèrent du couvent et se rendirent à Soulac. Après diverses aventures, elles rentrèrent le 28 mai au soir, « accompagnées par des gens mal famés du pays de « Médoc. » L'une d'elles, Mlle Métadier, alliée au ministre Campaigne, avait été enlevée par deux de ses cousins. Enquête dirigée par l'archevêque de Bordeaux et le provincial des Franciscains; arrêt contre la fugitive et contre ses complices[3]. Deux mois après, le 21 juillet, les Cordeliers présentèrent requête à la cour, « touchant la serrure et la porte par laquelle on

1. Lettre de Burie au roi de Navarre, du 4 juin 1561 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 59).

2. Arrêt du parlement, du 19 mai 1561 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVIII, p. 333).

3. Arrêt du parlement, du 29 mai 1561 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVIII, p. 334).

« entre en la cloître dudit couvent, de laquelle elles « (les nonnes) ne veulent consentir que les religieux « ayent les clefs; ains y introduisent toutes personnes « que bon leur semble[1]. »

Il importait d'autant plus aux officiers du roi de maintenir la tranquillité à Bordeaux que la ville allait être le siège des états provinciaux. Les états généraux réunis à Orléans le lendemain de la mort de François II s'étaient séparés le 31 janvier 1561 et devaient se réunir à Melun le 1er mai[2]. Le 18 février, les trois ordres furent convoqués au siège de chaque sénéchaussée[3]. Ces comices, qui sont passés inaperçus au milieu du terrible retentissement de la guerre civile, inauguraient cependant une révolution importante. Jusqu'à ce jour, les villes seules avaient pris part à la nomination des délégués. En février 1561, les campagnes furent pour la première fois appelées au scrutin[4]. L'émancipation du peuple rural était encore bien éloignée, mais elle devait nécessairement surgir des droits concédés aux paysans.

Les délégués des trois ordres, après avoir soumis à un nouvel examen les propositions du conseil du roi aux états d'Orléans, devaient nommer trois députés aux états de Melun. L'assemblée provinciale de

1. Registres secrets du parlement de Bordeaux (f. 490 et 499).

2. Les états généraux furent plus tard ajournés au 1er août, et se tinrent à Pontoise au lieu de Melun. Nous avons analysé leurs travaux dans *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. III, p. 145.

3. Mandement du roi aux baillis et sénéchaux de Guyenne, du 18 février 1560 (1561) (Copie du temps, Vc de Colbert, vol. 27, f. 289).

4. Étude publiée par M. Babeau, en janvier 1883, dans la *Revue historique*.

Guyenne se réunit à Bordeaux le 20 mars 1561[1]. Mais, au lieu de délibérer pacifiquement sur les questions de finance posées par le roi, les députés se livrèrent aux discussions religieuses. Après des débats orageux, les membres influents du clergé et Frédéric de Foix, comte de Candale, le président de Roffignac, l'avocat Jehan de Lange firent adopter des vœux d'intolérance absolue[2]. Le mouvement, devenu général, pouvait entraîner la reine mère bien loin de sa politique d'apaisement, au moment même où, sur les conseils du chancelier de l'Hospital, elle préparait l'édit de juillet, le colloque de Poissy et la fusion des deux cultes. Avertie du danger par les fougueuses résolutions des assemblées primaires de Paris, elle fit signer au roi, le 25 mars, l'annulation des vœux exprimés et convoqua de nouveau les électeurs provinciaux pour le 25 mai, et les députés élus pour le 10 juin[3].

Les états de Guyenne se retardèrent. A la date du 31 mai, Burie se plaint au roi que les convocations

1. L'assemblée devait se réunir le 20 mars (Lettre du roi de Navarre à Burie, du 28 février 1560 (1561), publiée dans *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. III, p. 333) et se réunit en effet ce jour-là (Procès-verbal des états cité dans les notes suivantes). Cependant Antoine de Noailles n'en rendit compte à la reine que le 29 (voyez la note suivante). Sans doute la session dura plusieurs jours. — Les comices de l'Agenais se réunirent à Agen le 13 mars 1561. Blaise de Monluc, dans une curieuse lettre (*Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, t. IV, p. 110), en rend compte au roi.

2. Lettre d'Antoine de Noailles à la reine mère, du 29 mars 1560 (1561) (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 253).

3. Ordonnance du roi visée dans un rapport de Burie (Coll. Dupuy, vol. 588, f. 19). Cette ordonnance est accompagnée d'une lettre du roi de Navarre à Burie, en date du 30 mars 1561 (Ibid.).

des sénéchaussées n'ont pu avoir lieu en temps utile, faute de lettres de commission[1]. En attendant la réunion officielle, les députés du clergé annonçaient l'intention d'imposer au roi la proscription de la Réforme. Le 10 juin, Burie convoqua, à son de trompe, en son logis, les députés présents à Bordeaux. Comparurent, pour le clergé de Bordeaux, « discrètes per« sonnes » Louis Prévost, archevêque de Bordeaux, Auger Hunault de Lanta, abbé de Sainte-Croix, Jacques de Pontac, doyen de l'église métropolitaine de Saint-André, François de Salignac, auditeur ; pour le clergé d'Agen, Jehan Valier, évêque de Grasse ; pour le clergé de Rodez, Louis de Miremont, archidiacre ; pour le clergé d'Armagnac, Jacques Burin, chanoine d'Auch ; pour le clergé de Quercy, Antoine Regond, archidiacre de Cahors ; pour le clergé de Périgueux, Gantonet de Lorge, chanoine dudit lieu ; pour le clergé de Limoges, Pierre Benoist, archidiacre de Limoges ; pour le clergé de Dax, Pierre de Bordenave, chanoine dudit lieu. Pour la noblesse du Bordelais, Symphorien de Durfort, baron de Duras, qui devait, l'année suivante, se mettre à la tête des réformés de sa province, et Jehan de Genoilhac, baron de Vaillac, un des capitaines qui commandaient à Bordeaux les compagnies du roi ; pour la noblesse d'Armagnac, Bernard de Lescout ; pour la noblesse de Cominges, Antoine de Martres, s. de la Fite. Pour le tiers état de Bordeaux, Pierre de Geneste, conseiller du roi, audiencier en la chancellerie et maire de la ville, Jehan

1. Lettre de Burie au roi de Navarre, en date du 31 mai 1561 (Orig., f. fr., vol. 3186, f. 127). Le même jour, Burie écrivit à la reine mère (Ibid., f. 131).

de Sainte-Marie, Pierre du Perier, écuyer, Thomas du Boys, écuyer, Arthur de Favas, tous jurats de la ville; pour le tiers état du Quercy, Antoine de Lagrange, premier consul de Cahors; pour le tiers état du haut Limousin, Martial Deschamps, notaire royal; pour le tiers état du bas Limousin, Estienne de Lestang, avocat au parlement de Bordeaux et lieutenant général en la sénéchaussée du Limousin au siège de Brives; pour le tiers état d'Armagnac, Claude Ydron, conseiller en la sénéchaussée d'Armagnac au siège de Lectoure; pour le tiers état de Cominges, Antoine Cambournet[1]. L'assemblée n'était pas en nombre, et les députés présents demandèrent à Burie un délai de six jours qui leur fut accordé[2].

Les jours suivants, Bertrand de Salignac, s. de la Mothe-Fénelon, le futur ambassadeur en Angleterre, député de la noblesse de Périgord, François Morel, contrôleur des deniers communs de la ville de Condom, député du tiers état de Condomois, et François Maillard, avocat, député du tiers état du Périgord, arrivèrent à Bordeaux. L'assemblée était presque au complet. Deux jours avant l'ouverture des séances, le 13 juin, un courrier en poste apporta à Burie une lettre du roi, datée du 7 juin, qui contremandait la réunion. Le roi feignait de se déclarer satisfait des décisions du 20 mars et remerciait les députés de

1. Cette liste, qu'il nous a paru intéressant de publier in extenso, d'autant plus qu'elle est restée inconnue à tous les historiens, est conservée dans le procès-verbal des états provinciaux de Bordeaux (Coll. Dupuy, vol. 588, f. 19).

2. Lettre du parlement de Bordeaux au roi, du 7 juin 1561 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 158). — Lettre de Burie au roi, du 16 juin (*Ibid.*, t. X, p. 60).

leur zèle. En réalité, le conseil du roi, averti des tendances des nouveaux états et redoutant des délibérations plus tumultueuses, plus impérieuses que les premières, entre deux maux choisissait le moindre et se disait suffisamment informé. La tactique était sage, mais elle ne réussit pas.

Le 13 juin, aussitôt après l'arrivée du messager royal, Burie communiqua le contre-ordre aux députés. Grand émoi dans l'assemblée. Le tiers état donna le signal de l'offensive. Le lendemain, 14 juin, il remit à Burie une sévère remontrance, « aux fins « de faire cesser les troubles. » Le modéré Burie connaissait la signification de ce langage : prendre les armes, écraser la Réforme, donner le signal de la guerre civile. Le même jour, Bertrand de Salignac, s. de la Mothe-Fénelon, au nom de la noblesse, signifia au lieutenant de roi son « incroyable désir que, le « plus promptement que faire se pourra, il soit pro« cédé à ung bon et saint règlement pour mectre « l'esglise de son royaulme, son estat et subjects en « repoz. » C'était le régime de la tolérance substitué à la violence préconisée par le tiers ordre. La noblesse ajouta « certain dire » encore plus pressant. Elle sommait le roi de ne point entraver l'assemblée de Melun, de réunir annuellement les états généraux, de reconnaître leur compétence en matière de gouvernement, « selon les anciens droits et observances du royaume. » On est étonné de trouver chez les gentilshommes d'une province éloignée de la cour, pauvres et peu instruits, plus occupés de chasse et de combats que d'études constitutionnelles, dont les chefs les plus autorisés n'avaient connu d'autre apprentissage que celui des

guerres d'Italie, des aspirations aussi accentuées vers un idéal de représentation nationale, qui germait à peine à cette époque dans l'esprit de l'aristocratie anglaise. Les députés en retard confirmèrent ces deux déclarations. Le 15 juin, Louis des Apats, contrôleur délégué du tiers état de Bazadais, signa la remontrance de son ordre. Le 16, Charles de Carbonnières, seigneur de la Chapelle-Byron, au nom de la noblesse d'Agenais, et Antoine de Cardeillac, seigneur de Saint-Servin et de la Chapelle, au nom de la noblesse du Quercy, adhérèrent au manifeste de la Mothe-Fénelon. Burie fit dresser le procès-verbal de la session et l'envoya au roi sans observations[1].

Les membres du clergé ne prirent aucune part aux travaux de la seconde session des états provinciaux. Ils rappelèrent au roi que, dans leur réunion du 20 mars, ils avaient désigné François de Salignac, archidiacre de Bordeaux, Bertrand de Lacombe, abbé de Blazimond et chanoine d'Agen, Antoine Rigord, archidiacre de Cahors, Jacques Burin, chanoine de la cathédrale d'Auch, et Louis Prévost de Sansac, archevêque de Bordeaux, pour lui présenter leurs doléances[2]. Leurs lettres paraissent pénétrées d'une grande sou-

1. Procès-verbal des états provinciaux de Bordeaux, daté du 16 juin 1561 (Orig., coll. Dupuy, vol. 588, f. 19). Le même recueil contient (f. 40) une copie de la remontrance de la noblesse. — Biron avait déjà écrit à la reine, le 3 mai 1561, une lettre dans le sens de l'extension des pouvoirs des états généraux.

2. Lettre du clergé de Guyenne au roi, sans date (vers le 19 juin 1561) (Orig., coll. Dupuy, vol. 588, f. 37). — Dans une autre lettre, sans date, mais de la même époque, le clergé de Guyenne supplie le roi de vouloir bien ajourner le paiement de la subvention qu'il lui a promise (Orig., V[c] de Colbert, vol. 27, f. 324).

mission aux volontés royales, mais surtout, quant aux éventualités du lendemain, d'une résignation évangélique que justifiait malheureusement l'état de la Guyenne. Le parlement et l'archevêque de Bordeaux ajoutèrent leurs plaintes aux plaintes du clergé, sur un ton d'abattement, sans espoir, comme des prophètes de malheur fatigués de clamer leurs prédictions dans le désert[1].

A la fin de juin, les réformés de Bordeaux osèrent tenir des réunions publiques à Saint-Laurent d'Arce, puis au faubourg des Chartreux, puis enfin dans le voisinage de l'abbaye de Sainte-Croix. Burie y envoya le capitaine du guet, nommé Lebreton. Le capitaine, dit Théodore de Bèze, fut tellement touché du sermon que sur l'heure il embrassa la Réforme[2]. A cette date, le parlement et le lieutenant de roi étaient en désaccord; l'un prompt à légiférer à propos du moindre incident, l'autre indifférent à l'exécution des arrêts. La désunion devenait tous les jours plus apparente. Un magistrat, le s. de Valier, fut récusé dans une affaire civile « pource que led. de « Valier hantoit M. de Burie, » et la cour admit cet étrange motif. Burie, offensé, trouvait à chaque requête des prétextes pour ne pas intervenir. Le 7 juillet, sur l'initiative du premier président, Jacques-Benoist de Lagebaston, la cour intima au lieutenant de roi l'ordre de désarmer les habitants. La question était liée à

1. Lettre du parlement de Bordeaux au roi, du 16 juin 1561 (Orig., f. fr., vol. 3159, f. 72). — Deux lettres de l'archevêque de Bordeaux au roi et à la reine, du 19 juin (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 62 et 64).
2. *Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 425.

[illegible] pas de [illegible] à Bordeaux, [illegible] en cas de sédition, il ne [illegible] la milice des bourgeois pour rétablir [illegible][2]. Le parlement mécontent se plaignit aigre[illegible] Il lui envoya successivement le conseiller [illegible], le procureur général Antoine de [illegible] l'avocat Jehan de Lange, catholique [illegible], ligueur anticipé, capable d'allumer la guerre [illegible] la province la plus calme. Le parlement [illegible] tort, tort de demander à Burie la [illegible] d'un des privilèges les plus estimés de la [illegible] bordelaise, tort de confier sa défense à un [illegible] dangereux comme Lange. Mais il est certain que, dès le milieu de l'année 1561, la situation commençait à devenir intenable pour les catholiques les plus modérés. Nous en trouvons la preuve dans le témoi-

1 Mémoire touchant le gouvernement de la ville de Bordeaux, daté du 21 septembre 1561 (Copie du temps, f. fr., vol. 6910, f. 170). Partie de cette pièce a été publiée par M. Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles à Bordeaux*, p. 75.

2. Registres du parlement de Bordeaux, 7 et 11 juillet (f. 494). Gaullieur, t. I, p. 288. — Boscheron des Portes, *Hist. du parlement de Bordeaux*, t. I, p. 142 et 147.

gnage d'un pauvre moine, le Père Martinesque, provincial des Cordeliers d'Aquitaine, qui, dans une lettre suppliante, demande à la reine, au nom de son ordre, « la protection du roy ou liberté d'aller ailleurs, dit-il, « pour sauver noz ames et faire le fruict de la parole « de Dieu[1]. »

Les messagers du parlement furent reçus froidement à la cour. Fidèle à sa politique de balance entre les deux cultes, la reine mère venait de faire signer au roi l'édit du 11 juillet et convoquait prélats et ministres au colloque de Poissy, où elle se flattait de les accorder. A tout prix elle voulait éviter un éclat, même à Bordeaux, dont le retentissement eût compromis les négociations qu'elle menait si laborieusement. Elle avait déjà envoyé Pierre d'Ossun en mission temporaire en Guyenne, mais Burie, « ne sçachant avoir « trop de gens de bien, » l'avait retenu près de lui[2]. D'Ossun, un des meilleurs capitaines des guerres d'Italie, était un soldat « d'estoc et de taille, » incapable de garder le moindre ménagement. Catherine reconnut bientôt son imprudence et envoya à Bordeaux, pour suppléer Burie, alors en campagne, le favori du roi de Navarre, François de Peyrusse, s. d'Escars, capitaine et courtisan habile, plus courtisan que capitaine. D'Escars arriva à Bordeaux à la fin d'août[3] et donna au parlement le sage conseil de mon-

1. Lettre du parlement de Bordeaux au roi, du 1er juillet 1561 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 159). — Lettre du même à la reine, du 7 septembre (*Ibid.*, p. 162). — Lettre du père Martinesque à la reine, du 7 juillet (*Ibid.*, p. 160).

2. Lettre du roi à Burie, du 20 juillet 1561 (Minute; f. fr., vol. 15875, f. 52).

3. Lettre de François d'Escars au roi, du 6 septembre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 221).

trer de l'impartialité, de poursuivre tous les auteurs de scandales, de quelque religion qu'ils soient, tous les coupables de « ports d'armes, assemblées publiques « en armes, brisemens de croix, saccaigemens d'es- « glizes, forcemens de maisons, murtres, bateryes et « aultres telles violences[1]. »

L'édit de juillet n'avait pas encore été enregistré au parlement de Bordeaux, probablement par suite de l'humeur de Burie. D'Escars le signifia à la cour le 1er septembre et le fit crier à son de trompe dans les rues de la ville. L'édit déplaisait aux deux partis, aux réformés par la proscription des prêches, aux catholiques par l'adoucissement des peines portées contre les réfractaires[2]. Mais il était accepté ou plutôt subi comme une nécessité momentanée. Quelques jours auparavant avait eu lieu un prêche de plus de mille assistants, présidé par deux ministres arrivés de Genève[3]. Le parlement, se sentant soutenu par d'Escars, signifia à Burie, le jour même de l'enregistrement de l'édit de juillet, qu'il informerait à l'avenir contre toute réunion armée, et, le 3, Burie épouvanté fit défendre les prêches[4]. Les réformés se réunirent en secret et se montrèrent d'autant plus menaçants

1. L'instruction du roi remise au s. d'Escars est conservée (minute sans date) dans le vol. 15875, f. 8, du fonds français. Elle est antérieure au 6 septembre, attendu que d'Escars rend compte de sa mission au roi dans une lettre de cette date (Ibid., f. 221). Ses pouvoirs ne furent enregistrés que le 22 septembre au parlement (Registres du parlement de Bordeaux, f. 504).

2. L'édit de juillet a été imprimé dans le *Recueil des anciennes lois* d'Isambert, t. XIV, p. 109.

3. Lettre rétrospective du parlement de Bordeaux au roi, du 2 janvier 1561 (1562), dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 557.

4. Registres du parlement de Bordeaux, f. 499 v°; arrêt du 1er septembre 1561. — Devienne, *Hist. de Bordeaux*, p. 133.

qu'ils étaient persécutés. Le 5 septembre, Burie et d'Escars envoyèrent des soldats qui tombèrent à l'improviste dans une assemblée privée et firent jeter en prison les principaux meneurs[1].

Restait la question du désarmement, que le parlement relevait à chaque missive. D'Escars la trancha conformément à l'arrêt de la cour. Les jurats protestèrent, non en vertu de leurs privilèges, dont la reine n'avait cure, mais au nom de la sûreté de la ville, « qui, estant ville de frontière et maritime, environ-« née pour le présent de peste, habitée de diverses « nations et religions, pourroit estre surprise des « ennemis. » Le fantôme d'une invasion anglaise, depuis plus d'un siècle, revenait sans cesse dans les prévisions des Bordelais. Malgré ce danger, ordre fut crié à son de trompe, à tout manant ou bourgeois, de déposer les armes dans un des châteaux forts de la ville. Ces mesures rendirent d'Escars aussi impopulaire que Burie[2]. Dégoûté de son insuccès, d'Escars prétexta que sa compagnie d'ordonnance s'était débandée faute de solde et demanda son rappel au roi[3]. Sa mission n'avait rendu aucun service à la ville, si ce n'est de lui apprendre qu'elle n'avait rien à espérer du roi.

Cependant le parti catholique, l'immense majorité des habitants de Bordeaux, refusait de se laisser battre par une minorité factieuse. Mollement soutenu par le

1. Rapport à la reine, sans lieu ni date (sept. 1561) (Copie du temps; f. fr., vol. 15881, f. 309).

2. Les catholiques, victimes de la mesure de désarmement comme les réformés, la blâmèrent aussi vivement que leurs adversaires (Rapport à la reine; f. fr., vol. 15881, f. 309).

3. Lettre de d'Escars au roi, du 6 septembre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 221).

roi, il essaya de se défendre lui-même. Les chefs ne lui manquaient pas. L'avocat Jehan de Lange, qui venait de se faire connaître aux états d'Orléans en portant la parole au nom du tiers état, Thomas de Ram, lieutenant du grand sénéchal, Lusiers, procureur du roi, plusieurs membres du parlement organisèrent, sous le nom de syndicat, une association catholique à la fois défensive et offensive. Le syndicat enrôla en peu de jours plus de 3,000 signataires et se partagea en six sections correspondant aux six jurades de la ville[1]. Les associés se réunissaient périodiquement, le plus souvent pour entendre les harangues enflammées de Lange. Les tergiversations de la reine, l'égoïsme, la duplicité du roi de Navarre, la passion de Jeanne d'Albret y étaient anathématisés. Entre tous les énergumènes, Thomas de Ram se distinguait par son exaltation. Il qualifiait Antoine de Bourbon d'apostat, de *roi de Nèfles*, de traître digne d'être arquebusé, et proposait d'égorger tous les réformés et de donner leurs corps aux chiens[2]. Il se rencontrait des fanatiques pour accepter ces exagérations. Le syndicat se fortifiait tous les jours. Le plus difficile était de lui donner une sorte de consécration officielle. Lange eut l'audace de présenter ses statuts au conseil du roi et l'adresse d'arracher aux secrétaires d'État, par importunité ou par connivence, certaines lettres de commission[3]. Dès ce jour, le syndicat n'avait plus qu'à sortir de l'ombre. Il ne tarda pas à se montrer.

1. Devienne, *Hist. de Bordeaux*, p. 134.

2. Rapport au roi de Navarre, sans date (novembre 1561) (Copie du temps; coll. Dupuy, vol. 588, f. 588).

3. Voyez la note 1 de la page 44. Le 26 novembre 1561, le

Les réformés, n'ayant encore ni églises ni cimetières, ensevelissaient leurs morts en terre sainte. Le jour de la Toussaint (1er novembre 1561), vers dix heures du matin, pendant un sermon, un cortège funèbre, accompagnant le corps d'une petite fille de deux jours, s'arrêta aux portes de l'église Saint-Remy. Le cimetière, qui s'étendait autour de l'église, était fermé, et deux calvinistes entrèrent dans la nef pour demander les clefs. La vue de ces hérétiques, peut-être leur insistance hautaine et impérieuse furent prises par les assistants catholiques comme un acte de défi. Un capitaine de navire, nommé Sauvat, bientôt suivi de quelques fidèles, quitte sa place, interpelle, insulte les porteurs du cadavre et se rue sur le cortège. Un combat s'engage. Quelques catholiques montent au haut du clocher, sonnent le tocsin et font pleuvoir un déluge de pierres sur les religionnaires. Déjà plusieurs ont été blessés. La lutte allait s'étendre. Les passants se mêlaient au combat. Thomas de Ram et l'avocat Lange, par une tactique familière aux meneurs de tous les temps, avaient pris position au château Trompette, quand le président Carle et le capitaine de Vaillac arrivèrent sur le champ de bataille avec les archers du guet. Leur présence mit fin au combat, et quatorze ou quinze des agresseurs catholiques furent jetés en prison. Le parlement entama une instruction, pendant laquelle les instances des catholiques se donnèrent libre carrière. Enfin les coupables furent acquittés et remis en liberté[1].

parlement, par un arrêt qui est conservé dans le même recueil (F. fr., vol. 6910, f. 133), ratifia la décision du conseil privé.

1. Lettre de Burie au roi de Navarre, du 7 novembre 1561

Le syndicat victorieux devint plus menaçant. Au commencement de décembre, Burie, de retour à Bordeaux, somma le parlement de le dissoudre. L'affaire fut plaidée à la barre. Lange présenta l'apologie de l'association dont il était l'âme[1]. L'avocat des jurats lui répondit. Thomas de Ram et l'auditeur de l'archevêque de Bordeaux prirent aussi la parole. Burie protesta de son dévouement au roi et promit d'assurer la paix publique. Le parlement penchait du côté du syndicat, dont plusieurs de ses membres faisaient partie, mais il n'osa pas reconnaître ouvertement une institution qui était la négation insolente des pouvoirs officiels. Il décida par arrêt que le roi serait informé des requêtes soumises à la cour et que, en attendant, les étrangers seraient expulsés de la ville, les habitants désarmés, la garde doublée, les ministres chassés, les cènes, consistoires, colloques et synodes itérativement défendus dans l'intérieur de la ville[2].

L'arrêt encourageait le syndicat au lieu de le condamner. Peu de jours après, Lange prétendit imposer aux jurats une profession de foi par-devant le lieutenant du roi. Burie, vieux capitaine, plus habitué aux coups d'épée qu'aux subtilités d'un avocat, manquait de clairvoyance. Il approuvait les uns, désapprouvait les autres, souvent à contre-droit. Le moindre acte de déférence lui paraissait un acte de soumission. Parce que Lange avait reconnu son autorité, il crut

(Orig., f. fr., vol. 15875, f. 293). — Recueil d'informations, sans date (Coll. Dupuy, vol. 588, f. 126). — Bèze, *Hist. ecclés.*, citée par M. Gaullieur, t. I, p. 312.

1. Cette pièce est publiée intégralement par Devienne, p. 134.

2. Ibid.

que le syndicat renonçait à régenter la ville. Il écrivit orgueilleusement à la reine, le 18 décembre, que, à son retour de Gascogne, il avait remis Bordeaux en paix; « et estoict, ainsi que disent les habitants d'icelle, « grand besoin que j'arrivasse. » Il avait si peu pacifié la ville que le syndicat, au mois de décembre, obligea les avocats du parlement à justifier de leur orthodoxie sous peine d'être chassés de la cour[1].

Les membres de la jurade, honnis par le syndicat comme trop tolérants, par le parti réformé comme intolérants, portaient la peine de leur modération. L'armement de la milice et la garde de la ville leur donnaient à la fois la force et le prestige. Ils avaient perdu l'un et l'autre; ils s'efforcèrent de les reconquérir. Le maire de la ville, Carle de la Roquette, étant mort, les jurats le remplacèrent par Antoine de Noailles, capitaine du château du Ha, gouverneur de Bordeaux, celui même qui avait enlevé au maire le droit de garde (novembre 1561). Ils espéraient que, à l'expiration des pouvoirs du nouveau maire, ils pourraient ressaisir leurs privilèges en soutenant que Noailles les avait exercés à titre de maire. Le calcul ne réussit pas. Aussitôt après l'élection, le parlement rendit un arrêt qui confiait au s. d'Auros, lieutenant de Noailles, le commandement de la ronde du soir[2]. Noailles était en congé à la Fage en Limousin. Il fut flatté de son élection,

1. Lettre de Burie à la reine, du 18 décembre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 415). — Lettre du premier président Lagebaston à la reine, du 26 décembre 1561 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 320). — Gaullieur, t. I, p. 320.

2. Arrêt du parlement, du 21 novembre 1561 (Copie auth. sur parchemin; f. fr., vol. 6910, f. 133).

mais il hésita à l'accepter. Le 24 novembre, il pria son frère, l'évêque de Dax, alors à la cour, de sonder la reine[1]. Le 4 décembre il arriva à Bordeaux, se réconcilia avec Burie, mais ne sortit pas de son irrésolution[2]. L'honneur lui paraissait digne de lui, mais la responsabilité dangereuse. Burie était peu disposé à secourir ses collaborateurs; Vaillac, capitaine du château Trompette, l'ennemi personnel du nouveau maire; le parlement envieux de tous les officiers du roi; les jurats jaloux de leur chef. Enfin le sentiment du devoir décida Noailles à prendre la pénible charge qui lui était offerte[3]. La reine mère, satisfaite de son dévouement, lui envoya, le 12 janvier suivant, le collier de l'ordre Saint-Michel[4].

Chaque jour un incident nouveau entretenait la guerre dans les esprits en attendant la guerre dans les rues. Au mois de décembre, les croix plantées sur le chemin du faubourg Saint-Séverin furent abattues ou mutilées par des sectaires inconnus. En vertu d'une résolution arrêtée au synode de Sainte-Foy[5], les réformés annonçaient l'inauguration de la cène en public pour le jour de Noël. Le parlement s'y opposa et somma Burie de l'interdire. Burie répondit que la

1. Lettre de Noailles, du 24 novembre 1561 (Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles à Bordeaux*, p. 77).

2. Lettre d'Antoine de Noailles à l'abbé de l'Isle, un de ses frères, du 15 décembre 1561 (Autogr., f. fr., vol. 6910, f. 138).

3. Antoine de Noailles entra en fonction avant le 5 janvier 1561 (1562) (Lettre de cette date au roi de Navarre; minute; f. fr., vol. 6908, f. 97).

4. Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles à Bordeaux*, p. 78 et suiv.

5. Lettre du parlement de Bordeaux au roi, du 2 janvier 1561 (1562) (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 557).

cérémonie ne serait autorisée que hors de la ville, au faubourg des Chartreux. Mais il fut l'objet de telles instances de la part de la cour, de telles menaces de la part du syndicat qu'il laissa crier à son de trompe la défense du parlement. Cette concession faite, Burie la regretta et, après avoir conféré avec Noailles, il informa la cour qu'il avait reçu du roi « défense « expresse de toucher à l'une ou l'autre religion. » Nouvel arrêt du parlement; députation au lieutenant du roi de deux présidents, de quatre conseillers et du procureur général. Burie, assailli de reproches, changea encore une fois de décision et rendit force de loi à l'arrêt du parlement. Obligé de signifier le contre-ordre au consistoire, il en adoucit la rigueur en permettant aux réformés de fêter la Noël dans « les maisons et dans les familles[1]. » Ceux-ci n'acceptèrent pas la restriction. Le 28 décembre, ils se réunirent « à la barbe du lieutenant du roi » et célébrèrent la cène sans armes, conformément aux édits, mais en public, malgré les arrêts du parlement. La cour accusa Burie d'avoir toléré cette infraction et envoya le procureur général porter de nouvelles plaintes au roi[2].

Deux mois après, le 22 février 1562, un chirurgien de la ville, Mᵉ Jehan de Poulhon, demanda à faire enterrer sa fille dans l'église Saint-Eutrope, voisine de

1. Registres du parlement de Bordeaux, sous la date des 25 et 26 décembre 1561, f. 520. Cf. Gaullieur, t. I, p. 322.

2. Lettre du parlement de Bordeaux au roi, du 2 janvier 1561 (1562), dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 557. L'original de cette pièce est conservé dans le fonds français, vol. 3159, f. 22. — Lettre du parlement de Bordeaux à la reine, de même date (F. fr., vol. 3159, f. 24).

la cathédrale. Un vicaire s'offrit pour célébrer la cérémonie. Poulhon refusa et appela un ministre protestant. Le clergé ferma les portes de l'église et le parlement défendit aux réformés d'enterrer leurs morts en terre sainte. Cet arrêt, rendu avec précipitation à l'occasion d'un fait mal éclairé, indigna les réformés. Le 25, ils présentèrent requête à Burie contre l'arrêt de la cour[1]. Trois calvinistes, Saint-Cric, Michel Ferry et Sinas protestèrent en leur nom personnel et déclarèrent qu'ils allaient faire embaumer les corps de leurs parents en attendant la décision du lieutenant de roi[2]. Quelques jours après, par une interprétation encore plus rigoureuse, le parlement prétendit interdire aux réformés l'accès des cimetières sacrés au dehors de la ville aussi bien qu'au dedans. Les mesures du parlement, en supposant qu'elles fussent conformes aux édits, parurent si cruelles à Burie qu'il refusa de les ratifier. Il écrivit au premier président que la situation des familles en deuil, obligées de garder les corps embaumés de leurs morts dans les maisons, était « chose digne de considération et qui pourroit bien « esbranler la patience des bons, s'ils n'estoient pour- « veus d'une grande constance et prudence[3]... » Burie

1. Déclaration de l'archevêque de Bordeaux, du 23 février 1561 (1562) (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 42). — Requête du 25 février 1561 (1562) (*Ibid.*, p. 44).

2. Lettre à Burie, du 25 février 1561 (1562) (Copie auth. certifiée par le greffier du parlement de Bordeaux; f. fr., vol. 3186, f. 11).

3. Lettre des trois réformés à Burie, du 2 mars 1561 (1562) (Copie auth.; f. fr., vol. 3186, f. 11). — Lettre de Burie au parlement de Bordeaux, du 27 février 1561 (1562) (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 46).

était à Clairac et ne put donner aucune suite à sa lettre. Elle resta dans les archives du parlement comme la protestation d'un catholique modéré, indigné contre un acte impitoyable. La cour maintint sa défense et écrivit au roi, en lui envoyant l'arrêt du 23 mars, « qu'elle avoit estimé que c'estoit chose de « voz vouloir et intention et qu'il estoit aultant pro- « hibé par vostre dernier édict à ceulx de la novelle « religion d'inhumer les mortz ez cimetier comme ez « temples[1]. »

Depuis le commencement des troubles, l'autorité de Burie était sapée par le syndicat à la cour. Les catholiques s'habituaient à le traiter en ennemi. L'infatigable Lange colportait à Saint-Germain les plus étranges calomnies contre le lieutenant de roi : désobéissance aux édits, vénalité, accord avec les séditieux, injustices, excès de pouvoir vis-à-vis des catholiques. En vain Burie demanda au roi l'arrestation de son accusateur[2]. La reine avait d'autres soucis que l'honneur d'un de ses capitaines. Pour se justifier, Burie s'attacha alors à dresser chaque jour un procès-verbal de ses actes et le soumit au témoignage du premier président Lagebaston. Mais de nouveaux incidents lui firent perdre le bénéfice de sa prudence. Il avait accepté la mission de remettre le collier de l'ordre à Jean de Parthenay, s. de Soubise, un des chefs du parti réformé en Saintonge, sans l'obliger à entendre la messe[3];

1. Lettre du parlement de Bordeaux au roi, du 2 mars 1561 (1562), dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 150. L'original est conservé dans le f. fr., vol. 3159, f. 31.

2. Lettres de Burie à la reine mère et au roi de Navarre (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 35 et 38).

3. Lettres de Burie à la reine, du 3 et du 5 janvier 1561 (1562)

autre preuve de sa complicité avec les rebelles. La trahison de Burie devenait un fait que les bons serviteurs du roi devaient reconnaître. L'ambassadeur d'Espagne signala ce capitaine comme un traître[1] et Philippe II demanda au roi de Navarre l'éloignement d'un si dangereux voisin[2]. Le bruit des complots de Burie vint jusqu'à Pampelune[3]. L'ambition du syndicat, au moyen de ces calomnies, était de faire remplacer Burie par Blaise de Monluc, capitaine plus actif, plus ardent et mieux disposé à subir son influence. Celui-ci ne repoussait pas la mission. Au mois de décembre, il était venu à Bordeaux ; il avait conféré avec les chefs du parti catholique et continuait à leur adresser ses recommandations[4]. Ces intrigues eurent un dénouement inattendu. La reine mère, par l'édit du 17 janvier 1562, publié le 6 février suivant à Bordeaux[5], accentua son évolution dans le sens de la tolérance. Le syndicat catholique fut cassé par arrêt du conseil du roi sous le prétexte que ses pouvoirs n'avaient pas été enregistrés ; Burie lui-même fut chargé de veiller à l'exécution de l'arrêt, et le roi annonça la prochaine arrivée

(*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 30 et 31). — La lettre de remerciement de Soubise à la reine est datée du 14 janvier 1561 (1562) et conservée dans le fonds français, vol. 3186, f. 21.

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 13 janvier 1562 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1497, n° 5).

2. Lettre de Philippe II à Chantonay, du 9 février 1562 (Minute espagnole ; Arch. nat., K. 1496, n° 49).

3. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 10 février 1562 (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, Navarre, leg. 358).

4. Lettre de Blaise de Monluc au président de la Chassaigne, du 17 janvier 1561 (1562) dans Devienne, p. 138.

5. De Bèze, *Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 427.

du prince de Condé comme gouverneur général[1].

Ce n'était pas dans l'intérêt de la province que la reine mère avait résolu d'envoyer le frère du roi de Navarre en Guyenne. Elle savait qu'il n'était capable que d'y apporter la guerre. Mais elle voulait débarrasser la cour d'un prince remuant, inconsidéré et inaccessible à tout accommodement[2]. Les événements se pressèrent si rapidement que le prince fut relevé de sa mission. Burie et Blaise de Monluc furent chargés de le suppléer et reçurent, le premier en Guyenne, le second en Gascogne, l'ordre d'entamer une campagne que nous raconterons dans le chapitre suivant.

Les troubles de Bordeaux eurent un grand retentissement dans les villes de la sénéchaussée. Il y eut des violences, mais la paix générale ne fut pas encore troublée. Les grandes cités attirent à elles l'agitation de leur voisinage. Les prêches armés se développèrent à Sainte-Foy, dans les terres du s. de Savignac, près de Libourne, à Blanquefort, chez la dame de Duras. Plusieurs de ces « assemblées, » fortes de 3 à 4,000 hommes, se terminèrent par le pillage des églises voisines. Le 28 août 1561, un gentilhomme catholique, le s. de Cordeloup, fut assailli à Cadillac dans une hôtellerie et « proditoirement occis. » Vers le même temps, un seigneur huguenot de l'Entre-deux-mers, le s. de Boignat, tua de sa main un prêtre coupable d'avoir célébré la messe malgré sa défense[3].

1. Les officiers du roi étaient informés de l'arrivée de Condé dès le mois de janvier (*Arch. hist. de la Gironde*, X, 35, 36 et 38).

2. Nous avons raconté la mission manquée de Condé en Guyenne dans *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 50.

3. Avertissement à la reine, sans lieu ni date, mais que nous

A la fin de septembre, Burie se transporta à Cadillac, à Langon, à Saint-Macaire, à Bazas, à la Réole, à Monsegur, confisqua les armes et les enferma dans l'hôtel de ville sous double clef, l'une confiée aux officiers du roi et l'autre aux jurats[1]. Burie n'établissait partout qu'une paix momentanée et les réformés se soulevaient le lendemain de son départ. A Bourg, les prêtres furent obligés de fermer les portes de leurs églises pour les sauver du pillage et d'exercer le culte catholique dans une chapelle isolée au pied des murs du château de Lansac[2]. Malgré le désarmement général, la ville de la Réole fut le théâtre de sanglantes rixes. Bazas fut encore plus maltraité. Un parti de réformés y entra par surprise le 24 décembre 1561, pilla les églises, brisa les autels et vola les vases sacrés[3]. Burie signale cet « escandale » au roi : « J'ay esté adverti qu'un grand nombre de gens « sont entrez mercredy dernier, de nuict, en la ville « de Bazas, où ils ont pillé et saccaigé la grande « esglise cathédrale et les autres, ensemble quelques « maisons presbytérales, et ont délibéré de ne laisser « pas un prebstre ne moyne en toute la Guyenne, s'ilz « ne se veulent défrocquer. » Ces désordres n'étaient que le prélude de la guerre civile. Burie lui-même, le modéré Burie, en avait le pressentiment, car il ajoute : « Voillà, Sire, le fruict qu'ont apporté les ministres en

rattachons au mois de septembre 1561; copie du temps; f. fr., vol. 15881, f. 309.

1. Lettre de Burie au roi, du 28 septembre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 190).

2. Lettre de Louis de Saint-Gelais, s. de Lansac, au roi, de Bourg et du 25 octobre 1561 (F. fr., vol. 6626, f. 25).

3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 164, et XV, p. 57.

« vostre royaume et n'est que le commencement du « mal[1]. »

IV. Agenais, Condomois et Armagnac.

Les sénéchaussées d'Agenais, de Condomois et d'Armagnac ne contenaient pas de grandes villes. Lectoure seule devait à sa situation inexpugnable une importance militaire qu'elle avait justifiée pendant la guerre de Cent ans. Condom, Agen étaient des villes ouvertes. Auch n'avait que sa prééminence ecclésiastique. Toutes les cités de la province s'administraient elles-mêmes par des consuls ou des jurats élus avec plus ou moins d'indépendance et suivant des règlements compliqués qui variaient d'une ville à l'autre[2]. En Agenais, le roi était représenté par un sénéchal aux gages de 600 livres tournois, Antoine Raffin, dit Poton, capitaine des gardes du roi et ancien gouverneur de François II[3], presque toujours retenu à la cour[4], et par des capitaines aux gages de 100 ou de 50 livres, qui occupaient, avec quelques mortes-payes[5], les châteaux de Puymirol, de

1. Lettre de Burie au roi, du 28 décembre 1561 (F. fr., vol. 15875, f. 454). *Mercredi dernier* était le 24 décembre. — Lettre du même à la reine, de même date (Ibid., f. 456).

2. M. George Tholin a publié, dans le *Recueil des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen* (t. V, 2e série, 1877), un mémoire sur l'élection des consuls d'Agen.

3. Voici les noms exacts de ce personnage : Antoine Raffin, dit Poton, seigneur de Pecalvary, Beaucaire, Azay-le-Rideau, sénéchal d'Agenais, gouverneur de Cherbourg, capitaine de Marmande et de la Sauvetat du Dropt (Du Chesne, *Hist. généal. de la maison de Chasteigner*, 1634, in-fol.).

4. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 196.

5. *Mortes-payes*, vétérans en demi-retraite.

Penne, de Marmande et de la Sauvetat[1]. Les trois sénéchaussées contenaient un grand nombre de seigneuries, dont les plus étendues appartenaient au roi, au roi de Navarre, aux maisons de Montpezat, de Caumont et de Lauzun; les autres à des gentilshommes pauvres, habitués à porter les armes et toujours prêts à les prendre[2]. L'impôt foncier ou taille, suivant un état de 1550, rapportait au roi : en Agenais, 31,621 livres, en Armagnac, 35,250 livres[3]. Trois villes seulement avaient une garnison capable d'entrer en campagne : Agen, la compagnie du roi de Navarre, forte de 100 lances; Samathan[4], celle du maréchal de Thermes, de 50 lances; Grenade, celle de Blaise de Monluc, de 30 lances[5].

A la fin du règne de François II, le 19 novembre 1560, au synode de Clairac, les réformés de Guyenne avaient divisé la province en 7 colloques, qui eux-mêmes devaient se subdiviser, le colloque d'Agenais en 21 et celui du Condomois en 14 églises. Vingt ministres reçurent l'investiture évangélique et se

1. État des charges et domaines d'Agenais (Pièce sans date; coll. Dupuy, vol. 219, f. 358).

2. Dénombrement des villes et juridictions d'Agenais et Condomois (Notes autogr. de Dupuy prises vers 1580; coll. Dupuy, vol. 220, f. 103). — Autre pièce sur le Condomois (Ibid., f. 100). — Dénombrement du comté d'Armagnac (Ibid., vol. 219, f. 204).

3. État de la taille en Guyenne; pièce datée du 25 juin 1550 (F. fr., vol. 3197, f. 84). Nous additionnons ensemble les diverses sortes de *tailles*. Les chiffres de la taille en Condomois manquent.

4. Samathan était dans l'élection de Cominges, mais sur la frontière de l'Armagnac.

5. Département des compagnies pour le second trimestre de l'année 1561 (Orig. signé du connétable de Montmorency; f. fr., vol. 20507, f. 115).

répandirent aussitôt dans les campagnes et dans les villes[1]. Ils tinrent çà et là des assemblées secrètes. Quelques-uns entrèrent à Agen sous des déguisements et se firent entendre par quelques fidèles. Mais la crainte des Guises glaçait les plus audacieux. On savait que le maréchal de Thermes arrivait en poste en Agenais pour « purger » la sénéchaussée[2]. La mort subite de François II ayant arrêté le maréchal en Poitou, les ministres se montrèrent plus hardis. L'inauguration des prêches publics était réservée à un enfant d'Agen, Odet de Nort, fils d'un riche bourgeois, ancien consul de la ville. Odet de Nort prêcha le 9 janvier 1561 et les jours suivants, en plein jour, dans une maison privée, toutes portes ouvertes. Il réunit bientôt un auditoire de 800 néophytes assez exaltés pour oser résister aux conseils pacifiques des consuls[3]. Burie, qui passait à Marmande, courut à Agen et cita les deux parties[4]. Odet de Nort prouva qu'il prêchait en public, mais sans provoquer les catholiques, qu'il avait de nombreux auditeurs, mais sans armes. Burie reconnut que le ministre se conformait aux édits, et, avant de

1. *Revue de l'Agenais*, 1887, p. 439, *Agen pendant les guerres de religion*, par M. Tholin. Nous ferons de fréquents emprunts à cette savante étude qui a mis au jour une quantité nombreuse de faits et de documents nouveaux, la plupart extraits des archives, encore inexplorées, du département de Lot-et-Garonne.

2. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 15 décembre 1560 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, Navarre, leg. 358).

3. Voyez la lettre de Burie à la reine, du 24 janvier 1560 (1561) (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 151).

4. Les consuls d'Agen présentèrent à Burie un mémoire justificatif de leur conduite depuis plus d'une année. Ce mémoire, daté du 27 janvier 1560 (1561), est conservé dans le vol. 15871 du fonds français, f. 119.

reprendre sa tournée en Guyenne, « dit aux assemblées « que s'ils avoient accoustumé de prier Dieu une fois, « qu'ils priassent quatre[1]. » Burie, tout modéré qu'il fût, n'aurait pas osé tenir ce langage du vivant de François II.

Flattés « d'avoir la bride sur le col, » les réformés se crurent tout permis. Ils forcèrent les portes d'une petite église, dite de Saint-Fiari, et y installèrent, le 23 mars 1561[2], un de leurs ministres, Jean Barrèles. Les prédications devinrent moins innocentes. Le tombeau de saint Phébade, vénéré depuis douze siècles, fut violé, brisé et les cendres du saint jetées au vent. Les chanoines de Saint-Caprais, redoutant le même sort pour la cathédrale, s'armèrent et appelèrent à leur secours le baron de Vaillac, qui se trouvait en Quercy[3]. Vaillac chassa les réformés de l'église Saint-Fiari. Peu de jours après, Burie la leur rendit sous prétexte qu'elle était inutile au culte catholique. Les violences se succédèrent. Le jour de Pâques, 6 avril, les auditeurs de Barrèles envahirent l'église de Sainte-Foy, « blessèrent et oultragèrent « deux prebstres[4]. » Dès ce jour, les réformés agirent en maîtres. Les réunions armées, le plus souvent suivies d'un pillage, les prêches publics, les provocations terrifiaient les catholiques. Le 1er mai, le roi commanda à Burie de réprimer les séditieux. Burie fit

1. De Bèze, t. I, p. 427. Son récit a été reproduit en substance par tous les historiens locaux.

2. Rapport au roi sans date (avril 1561) (Coll. Dupuy, vol. 588, f. 100). De Bèze fixe au 16 mars la prise de Saint-Fiari.

3. Lettre de Burie au roi, du 20 avril 1561 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 52).

4. Ibid.

crier à Agen à son de trompe, le 14 mai, la défense de prêcher sans donner aux consuls les moyens de la faire exécuter[1]. Le 26 avril, les consuls envoyèrent à Bordeaux, au parlement et à Burie, un de leurs collègues, Philippe Bérard, et le juge-mage de la sénéchaussée, Herman de Sévin[2]. Les deux magistrats partirent secrètement, de crainte de représailles. Du parlement, ils obtinrent un arrêt qui défendait d'admettre aux charges du consulat « aucuns « individus notoirement taxés d'hérésie[3]; » de Burie ils ne reçurent que des promesses. Ils le prièrent d'autoriser Blaise de Monluc à s'établir dans leurs murs. La requête fit complètement échouer leur mission. Burie était aussi jaloux de son pouvoir que Monluc avide de l'exercer. Il permit à Monluc de se rendre à Agen, mais il lui défendit d'y mener sa compagnie[4]. C'était y introduire la guerre civile, car Monluc était le catholique le plus emporté de la Guyenne.

Le 10 juin, Burie signale au roi les « insolences et « malheuretez » commises par les séditieux d'Agen. Le 23, le consul Philippe Bérard est encore une fois expédié à Bordeaux[5] et décide le parlement à s'occu-

1. Lettres du roi à Burie, du 1er mai 1561 (F. fr., vol. 3189). — Une copie de cette pièce est conservée aux archives d'Agen et nous a été communiquée par M. Tholin.

2. Herman de Sévin, magistrat catholique, se fit plus tard huguenot. M. Tamizey de Larroque (*Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais*, in-8°, 1875, p. 91, note) donne des indications qui aident à distinguer les uns des autres les membres de la maison de Sévin.

3. Arrêt du 29 mai 1561 (Registres cons. d'Agen).

4. Lettre de Burie au roi de Navarre, du 30 mai 1561 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 56).

5. Lettre de Burie au roi, du 10 juin 1561 (*Arch. hist. de la*

per de l'Agenais. La cour rend un arrêt, formule des menaces à l'adresse des séditieux et députe à Agen un président et un conseiller[1]. Les deux magistrats se mettent courageusement en route, mais, effrayés par les mauvaises rencontres, sans gardes, sans cortège, ils s'arrêtent à moitié chemin[2]. Arrive l'édit de juillet qui interdit les prêches. Les officiers d'Agen, comme ceux de Bordeaux, ne se sentent pas assez forts pour le faire exécuter, et se bornent à maintenir la paix publique. Le 8 août, le juge-mage, Herman de Sévin, et le procureur du roi, Gratien de Las[3], font publier la défense de « porter doresnavant, user et « tirer arquebuses, pistolles et pistolletz, soyt pour le « gibier, à la butte, ne en quelque autre sorte que ce « soyt, et ce à peine d'estre pendus et estranglés[4]. » La défense était trop générale et heurtait trop maladroitement les coutumes du temps pour être seulement prise en considération. On le vit huit jours après. Le parlement de Toulouse avait expédié au roi, par un licencié en droit, Étienne Gasqui, d'importants mémoires sur l'état du Languedoc. Le parti réformé en fut averti, et, lorsque Me Gasqui, qui descendait pacifiquement la Garonne en bateau, suivant l'habitude

Gironde, t. X, p. 60). — *Revue de l'Agenais*, 1887, p. 448, étude de M. Tholin.

1. Lettre du président de Roffignac au cardinal de Lorraine, du 15 juillet (1561) (Autogr., f. fr., vol. 20472).

2. Rapport des consuls d'Agen au roi, sans date (vers janvier 1561) (F. fr., vol. 15871, f. 109).

3. M. Tamizey de Larroque, dans l'ouvrage précité (p. 63, note), a identifié les divers membres de la maison de Las qui figurent dans l'histoire de la guerre civile.

4. Ordonnance de Sévin et de de Las, du 8 août 1561 (Arch. d'Agen, BB. 60; documents communiqués par M. Tholin).

des gens de robe, parut en vue des murs d'Agen, il fut assailli des deux rives et « constrainct, à grands « coups d'arquebuzades, arriver à terre, où a esté « faict prisonnier et les paquets prins et volés[1]. »

Vers le milieu de l'année 1561, la Réforme comptait à Agen plusieurs milliers de fidèles[2]. Ceux-ci, se trouvant à l'étroit dans la petite église Saint-Fiari, l'abandonnèrent et s'emparèrent par surprise du couvent des Jacobins, vaste maison située à l'extrémité de la ville, dont ils pouvaient à la fois faire un temple et une forteresse. Ils s'y installèrent commodément, en vue d'un long séjour et d'une résistance acharnée. Les ministres se logèrent les premiers, à l'abri des variations de la faveur populaire. Le couvent fut fortifié de deux bastions, percé d'embrasures, couronné de créneaux, pourvu de vivres, d'armes, de munitions et de pièces d'artillerie conquises à Villeneuve. Burie s'étant avancé jusqu'à Bazas, un consul d'Agen lui rendit compte de ces armements. Sur ce récit, Burie ne parlait que de « pendre et estrangler » les défenseurs de la forteresse; mais le ministre et quelques gentilshommes de son église vinrent le trouver. « Et m'ont assuré, « écrit-il au roi, que l'advertissement donné par le « consul n'estoit véritable; qui me faict espérer, s'ils « sont tant modestes et voz serviteurs qu'ils m'ont « dict, de remettre vostre pays de Gascogne en fort

1. Lettres du parlement de Toulouse, du premier président, du procureur général et d'un avocat général, au roi et à la reine, en date du 23 août 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 154, 160 et 162).

2. De Bèze dit *6 à 7,000* (*Hist. ecclés.*, 1882, t. I, p. 430), mais ce chiffre nous paraît excessif.

« bonne paix... sans qu'il soit besoin d'y employer de « grandes forces[1]. »

Cependant la reine mère, moins crédule, moins naïve que le vieux Burie, lui avait commandé de rétablir à Agen une paix apparente, en attendant la clôture du colloque de Poissy. Elle avait demandé aux consuls les noms des séditieux, « afin de les faire « prendre, et que justice exemplaire en soit faite. » Le 30 septembre, elle renouvela ses ordres sur un ton de menace qui donnait à craindre de sanglantes répressions. Les chefs du parti réformé en Agenais s'étaient rassemblés, le 13 septembre, pour concerter leur défense. Burie était à Langon et s'avançait sur Agen. Ils lui députèrent deux ministres, Barrèles et Voisin, avocats diserts, puis deux gentilshommes, les s. de Teyssonnat et de la Capelle. La négociation débuta heureusement. Burie déclara, dit de Bèze, « qu'il y avoit plus de vingt ans qu'il avoit cogneu la « vérité, et, leur montrant les lettres du roy bien fort « rigoreuses, il les rompit en leur présence, leur pro- « mettant de rendre tesmoignage de leur obéis- « sance[2]. »

Burie marchait à petites journées de Langon à Bazas, de Bazas à Marmande, croyant pacifier les villes en écoutant toutes les protestations et en demandant aux réformés de vagues promesses, dont ils n'étaient point avares. Le 3 octobre, il entra à Agen et convo-

1. Lettre de Burie au roi, du 28 septembre 1581 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 190).

2. Lettre du roi aux consuls d'Agen, du 10 septembre 1561 (Arch. d'Agen; documents communiqués par M. Tholin). — Autre du 30 septembre (Barrère, *Hist. d'Agen,* t. II, p. 288).

qua les principaux gentilshommes du voisinage, les seigneurs de Caumont, de Lauzun, de Biron, de Monferrand, de Bajaumont, de Fumel, de Pardaillan et les sénéchaux d'Agenais, d'Armagnac et de Quercy[1]. Blaise de Monluc assistait à la réunion, mais il prit peu de part aux débats[2], peut-être, d'après de Bèze, « parce qu'il avoit entendu que les affaires de « la religion se portoient fort bien à la cour[3]. » La noblesse était fort divisée. La plupart des gentilshommes flottaient indécis entre des théories religieuses dont ils ne comprenaient pas la portée, et se laissaient guider : les uns, par la crainte de perdre leurs vassaux, sourdement travaillés par le mouvement démocratique de la Réforme; les autres, par la convoitise des domaines ecclésiastiques. Les premiers présentèrent requête en faveur du parti catholique. Chaque jour l'assemblée se réunissait dans la grande salle de l'évêché, discutait avec passion et ne décidait rien. La séance terminée, les deux partis, par curiosité, allaient entendre les prêches du couvent des Jacobins. Parmi les assistants se trouvaient un conseiller au parlement de Bordeaux, délégué auprès de Burie, l'illustre Étienne de la Boétie, l'ami de Montaigne, le plus modéré des magistrats que la cour pût choisir et le seul peut-être, dans cette assemblée de

1. Nous prenons cette liste dans une ordonnance que nous citons plus loin, mais il est possible qu'elle soit incomplète.

2. Monluc ne parle pas de cette réunion dans ses *Commentaires*, ce qui prouve qu'il n'y joua pas un grand rôle. Enfin, sa signature manque au bas de l'ordonnance de Burie dont nous allons parler, bien que son nom figure dans le prélude de cette pièce.

3. Théod. de Bèze, 1881, t. I, p. 431. — Blaise de Monluc était à la cour quelques jours auparavant (Brantôme, t. III, p. 198).

gentilshommes, qui sut garder le sang-froid d'un sage. Il inspira à Burie une ordonnance qui répondait à toutes les nécessités présentes. Après avoir décrété la répression des crimes commis, Burie stipulait le désarmement général, la nomination d'un conseil de vingt-quatre ou de douze notables pour assister les consuls, le rétablissement du culte catholique, la division des églises entre les deux religions, la responsabilité des ministres dans les pillages. Cette dernière clause, si elle eût reçu son effet, pouvait à elle seule empêcher les expéditions nocturnes que les sectaires de la Réforme dirigeaient contre les croix et les chapelles isolées. Les autres dispositions étaient entourées d'un réseau de mesures un peu arbitraires peut-être; mais pouvait-on, en une matière aussi nouvelle que l'organisation de la coexistence de deux cultes ennemis, légiférer suivant les principes généraux[1]?

La restitution du couvent des Jacobins restait indécise. Chaque jour, Burie était assailli par les réclamations des moines. Comme ils étaient peu nombreux, dit de Bèze, les vrais moines s'adjoignaient de faux frères pour faire nombre. Un jour, un gentilhomme réformé reconnut sous le capuchon de bure un maréchal ferrant du voisinage. Burie voulut visiter la maison. Durfort de Bajaumont, un des seigneurs catholiques, « plus propre à ayder à dire messe qu'au « mestier de la guerre, » s'était chargé de lui détailler

1. Ordonnance de Burie, du 9 octobre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 328). — Une copie de cette pièce importante est conservée aux archives d'Agen (Documents communiqués par M. Tholin).

les prétendus bastions de la forteresse. En passant devant une étable à pourceaux, Burie dit en riant « qu'il en apparoissoit par le tesmoignage bien puant « de ce que les soldats, qui y avoient esté logés, y « avoient laissé[1]. » Malgré les supercheries de l'un ou de l'autre parti, Étienne de la Boétie détermina Burie à rendre la maison à ses possesseurs légitimes, et les Jacobins rentrèrent dans leur couvent aux acclamations des catholiques[2]. Cet acte d'équité mécontenta les réformés. Ils adressèrent à la reine des doléances contre Burie, contre les officiers d'Agen, coupables de telles injustices envers des innocents[3]. Le lieutenant de roi, pour ne pas les pousser à bout, leur livra l'église paroissiale de Sainte-Foy qu'ils avaient déjà pillée, et décida que les deux cultes y seraient célébrés successivement. Cette étrange division portait le nom de *Simultaneum* et était préconisée par le parti modéré.

Burie quitta Agen le 13 octobre, se congratulant lui-même, dans ses lettres au roi, de sa sagesse, de son habileté, de la soumission des deux partis, mais n'emportant en réalité qu'un blâme général et laissant dans la ville, qu'il disait avoir pacifiée, un levain de rancunes irrémédiables. A la cour, la reine mère,

1. Théod. de Bèze, t. I, p. 431.

2. Lettre de Burie au roi, du 11 octobre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 211). — Lettre du même au roi de Navarre et à la reine, même date, même sujet (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 341 et 343).

3. Lettre datée du 11 octobre 1561 et signée « ceulx de l'esglise « réformée en Guyenne, » publiée par Tamizey de Larroque dans *Documents inédits relatifs à l'hist. de l'Agenais*, p. 94. L'original, que nous avons vu, nous paraît être de la plume de Barrèles.

débordée par les passions des seigneurs de son entou-rage, envoyait au [illegible] de [illegible], pour se dispen-ser de sévir, que la paix régnait en Guyenne. Le roi adressa à Burie une lettre encourageante[1]. Les ambas-sadeurs étrangers communiquèrent à leurs gouverne-ments les nouvelles qu'ils recueillaient dans la grande salle du château de Saint-Germain. Michel Suriano, ambassadeur de Venise, seigneur [illegible] et d'ail-leurs fort indifférent à ce qui ne touchait pas la pros-périté commerciale de la Sérénissime république, écrit que, sur un simple mandement du roi de France, les réformés de Guyenne se sont soumis[2]. Au con-traire, Perrenot de Chantonay, ambassadeur d'Es-pagne, esprit chagrin, représentant d'un roi d'humeur hostile, prédit tous les malheurs, en accuse Burie et con-damne la consécration officielle donnée aux prêches[3].

La vérité était bien éloignée de l'optimisme de com-mande des courtisans. Les consuls créèrent le conseil de vingt-quatre notables, ordonné par Burie le 9 oc-tobre, en désignant douze catholiques et douze réfor-més; mais ils ne réussirent pas à le faire fonction-ner. Le sénéchal[4] ne put désarmer les habitants. Les rixes continuèrent dans les rues. Malheur aux croix des carrefours, aux madones, aux chapelles isolées ou

1. Lettre de Charles IX à Burie (Minute, sans date, que nous attribuons au commencement de novembre 1561; f. fr., vol. 15875, f. 272).

2. Lettre de Michel Suriano, du 25 octobre 1561 (Dépêches des amb. vénit.; copies de la Bibl. nat. de Paris; filza 4 *bis*, f. 100 v°).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 28 octobre 1561 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 105).

4. Francois Raffin venait d'arriver à Agen (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 242).

mal closes. De nouveaux ministres arrivèrent à Agen[1] et s'efforcèrent de conquérir des adeptes. Les anciens poussaient leurs auditeurs au pillage. Force fut aux nouveaux de renchérir sur la violence de leurs prédécesseurs. Ces excitations portèrent leurs fruits. Le 1er décembre 1561[2], le couvent des Jacobins fut envahi et les religieux expulsés. Pendant la nuit, la cathédrale de Saint-Étienne, les églises de la Chapelle, de Saint-Caprais, des Innocents furent pillées, les autels rompus, les statues renversées, les tabernacles violés, les orgues brisées, les confessionnaux, les bancs, les lutrins, les ornements, préalablement dépouillés de leurs galons d'or et d'argent, jetés au dehors sur un bûcher ou brûlés au milieu du sanctuaire avec les papiers des archives. Partout la plus furieuse, la plus coupable dévastation, excepté dans les tabernacles, d'où les vases d'or et d'argent étaient soigneusement enlevés par des sectaires avisés. Les officiers du roi, Antoine Tholon, Gratien de Las et plusieurs conseillers eurent le courage de se transporter successivement d'église en église et de dresser le procès-verbal de ces ravages. Le 2 décembre, pendant qu'ils opéraient à l'église des Innocents, un bourgeois notable, nommé François de Pujols, les informa qu'une bande de pillards armés se dirigeait vers le couvent de l'Annonciade. Ils coururent porter secours aux nonnes.

1. Pièces des 9 et 20 octobre 1561, conservées aux archives d'Agen (BB. 30 et FF. 31; communiquées par M. Tholin). — Théod. de Bèze, t. I, p. 432.

2. De Bèze attribue ce soulèvement au 30 novembre, mais les procès-verbaux que nous citons plus loin donnent la date du 1er décembre 1561.

La chapelle était déjà envahie par des inconnus, « la plupart portant des capes de Béarn blanches. » Battus et mis en fuite, les magistrats se réfugièrent dans la maison de Mr d'Anglade, procureur à la cour présidiale. Ils revinrent bientôt à la chapelle et n'y trouvèrent plus que des ruines. Le lendemain et les jours suivants, les ministres prirent possession des chaires de ces églises dévastées. Théodore de Bèze oublie de nous faire connaître le thème des sermons du jour. Il dit que les ministres blâmaient les dévastations et que l'un d'eux, François Dieurat, s'employa à faire rendre aux catholiques quelques-unes des églises profanées. Quant aux profanateurs, il les traite d'étourdis et poursuit tranquillement son récit, convaincu qu'il a suffisamment vengé par ce reproche d'odieux sacrilèges, qui atténuent, s'ils ne l'excusent, l'horreur des plus sanglantes représailles[1].

Les jours suivants, les pillages se multiplièrent. La terreur, inspirée par les factieux, empêchait les catholiques de s'armer pour leur propre défense. Les dix-sept églises d'Agen furent successivement « forcées, » le culte catholique supprimé même le jour de Noël, les prêtres obligés de se cacher ou de fuir sous un déguisement. Les consuls écrivent qu'un catholique, au milieu des réformés d'Agen, est plus « malheureux « qu'entre les Turcs. » Leur détresse est telle que, pour payer le voyage d'un messager au roi, ils sont obligés de mettre en gage des vases sacrés sauvés du

1. Procès-verbal daté du 2 décembre 1561, publié par M. Tamizey de Larroque, d'après une pièce de la Bibl. nat. (Lk7 35). — Autres relations publiées dans la *Revue de l'Agenais*, janvier 1882, p. 54. — Théod. de Bèze, t. I, p. 432 et suiv.

pillage. Les officiers du roi se rejetaient la responsabilité du désordre général. C'en était fait de la ville quand le sénéchal, François Raffin, revint à Agen. Raffin était très âgé, mais il avait conservé toute l'énergie de la jeunesse. Aussitôt arrivé, il chassa de la jurade un consul huguenot élu contrairement aux édits; il « exhorta gracieusement » les réformés à restituer les deux églises collégiales, jusqu'à promettre à la ville ce qu'il savait être le rêve des séditieux, une exemption de garnison. « Quoiqu'il « sceut dire ne remonstrer, il luy fut respondu qu'on « n'en feroit rien. » Cette insolence exaspéra le vieux capitaine. Quatre sectaires avaient abattu un crucifix et traîné dans la boue la tête du Christ à la vue des habitants. Il fit arrêter les coupables, malgré les cris des meneurs, les condamna à mort et les fit pendre sur la grande place aux yeux de leurs coreligionnaires intimidés. Cet acte de justice et de vigueur réussit mieux que ses « exhortations gracieuses. » Le 17 février 1562, les églises d'Agen furent restituées au culte catholique. Les ministres continuèrent leurs prêches dans les maisons, dans les granges des faubourgs, au milieu d'un immense concours de peuple, avec d'autant plus de confiance que la Réforme venait d'être reconnue légalement par l'édit de janvier[1].

Satisfait de ses succès, le sénéchal d'Agenais, le

1. Lettre des consuls au roi, du 31 décembre 1561 (Tamizey de Larroque, *Documents inédits relatifs à l'hist. de l'Agenais*, p. 90). — Autre de même date (Barrère, *Hist. du diocèse d'Agen*, t. II, p. 291). — *Hist. ecclés.*, t. I, p. 436. — Registres consulaires d'Agen communiqués par M. Tholin. — Lettre de Chantonay dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 27.

2 avril 1562, alla rendre compte au roi de l'état de la sénéchaussée. Il n'était pas encore à la cour qu'arriva à Agen, avec la nouvelle de la surprise d'Orléans, le signal de la guerre civile envoyé par le prince de Condé. Les réformés agenais étaient prêts à prendre les armes. Ils étaient enrégimentés sous les ordres d'un capitaine de profession, le s. de la Porte, dit Chanterac, et d'un bourgeois d'origine obscure, nommé Antoine Truelle, un de ces chefs improvisés que les mouvements populaires tirent des bas-fonds pour les mettre à leur tête. Dans la nuit du 16 au 17 avril, une horde de huguenots armés, au nombre de sept à huit cents hommes, en partie venue du dehors et commandée par Truelle, s'empara sans coup férir des postes de la ville et campa aux carrefours, sur les places, partout où la résistance pouvait s'organiser. Au lever du jour, l'occupation était terminée. Un seul logis, celui des frères Lalande, maison de pierre garnie de tourelles qui passait pour une forteresse, avait refusé d'ouvrir ses portes aux rebelles. Les consuls étaient déjà réunis à l'évêché et concertaient leur défense. Pendant qu'ils délibéraient, ils furent si rapidement investis qu'ils ne purent prendre la fuite. Bientôt Truelle parut, traînant à sa suite, comme des prisonniers de guerre, le juge-mage de Sévin et quelques membres de la jurade qui n'avaient pu rejoindre leurs collègues. Truelle, l'épée à la main et la menace à la bouche, somma les consuls de livrer les armes des bourgeois catholiques, surtout celles de la maison Lalande et de l'hôtel de ville. Le président essaya de gagner du temps. Truelle exigea une réponse immédiate. Les magistrats, n'osant prendre une aussi grave responsa-

bilité, prétextèrent leur petit nombre et demandèrent à réunir le conseil tout entier. En attendant leur arrivée, les consuls présents furent conduits devant la maison Lalande. Les frères Lalande étaient d'anciens bourgeois, l'un chanoine de la cathédrale, l'autre officier municipal, fort enviés pour leur fortune. Terrifiés par les vociférations des assaillants, ils se hâtèrent d'offrir, à la première sommation, toutes les armes de leur arsenal, une arquebuse, un pistolet et quelques épées, à la condition de sauver leur vie. Truelle repoussa toute condition. Il allait attaquer la maison quand les deux frères capitulèrent. Le capitaine huguenot les mit entre les rangs des soldats et les emprisonna à l'évêché avec le juge-mage, les consuls, les prêtres dénoncés et arrachés de leur cachette, les officiers du roi suspects aux séditieux.

La ville était au pouvoir des plus bas sectaires. Les croix et les madones, jusqu'alors épargnées, succombèrent sous les coups. Le couvent des filles de l'Annonciade fut attaqué, les religieuses soumises à toutes les horreurs d'une place forcée et jetées dans la rue. Au milieu de l'anarchie qui couvrait la ville de ruines, les inimitiés personnelles se donnaient libre cours. Un avocat livra un magistrat, le lieutenant d'Aspremont, après lui avoir juré de le sauver. Par une dérision amère, le dimanche 19 avril, à huit heures du matin, un des notables huguenots, Mᵉ Jehan Claret, garde des sceaux du présidial, suivi d'une troupe armée, vint inviter les prisonniers au prêche, et, sans attendre leur réponse, les traina au temple. Ils entendirent le ministre, François Dieurat, se lamenter sur la captivité du roi et de la reine mère entre les mains

du triumvirat catholique. Telle était la thèse du parti réformé pour justifier la guerre civile. Dieurat termina son sermon en conseillant aux fidèles sujets du roi de prendre les armes « pour ouster le Roy hors de pri- « son. » Après la cérémonie, les consuls furent ramenés par leurs gardiens à l'évêché. Le soir, à l'heure de vêpres, un capitaine du parti, neveu du maréchal de Thermes, les convia à l'office du soir. Le président Sévin déclina « doucement » cette nouvelle corvée et le capitaine de Thermes se retira en menaçant les consuls de les y « faire aller par quelque autre voye « plus rude. »

Ce n'est pas tout que de surprendre une ville; il faut la garder. Truelle levait des soldats; il enrôlait tous les hommes de bonne volonté, bourgeois ou manants; il les enrégimentait sous la cornette de capitaines de rencontre et les aguerrissait par des expéditions contre les chapelles du voisinage. Le dimanche 26 avril, les consuls, des fenêtres de l'évêché, virent défiler une troupe de gens de pied improvisés, au nombre de sept à huit cents hommes, enseigne dépliée, avec « tabourins de Souisse, » et reconnurent des magistrats, des avocats et nombre de marchands, qui de gré ou de force avaient déserté leurs comptoirs. Le 4 mai, autre montre sur l'esplanade du Gravier de 1,000 hommes ou environ, étrangers à la ville. Ces recrues montrèrent un grand empressement dans l'intérieur d'Agen. Mais, quand arriva l'ordre du prince de Condé qui les appelait à la rescousse sous les murs d'Orléans, la plupart perdirent leur ardeur militaire, si bien que, des sept ou huit cents Agenais que Truelle avait fait manœuvrer sous les yeux des consuls,

douze hommes seulement, d'après une enquête postérieure[1], se mirent en campagne.

Le capitaine Truelle ne montrait pas moins de zèle à ramasser de l'argent. Le 22 avril, un de ses affidés, Pierre Daurée, assesseur des consuls, proposa aux prisonniers de l'évêché de payer rançon ou de prêter certaines sommes sur caution. Ceux-ci répondirent qu'ils n'en avaient pas les moyens. Cependant ils chargèrent l'un d'eux, l'abbé Cabasse, vicaire général, de suivre la négociation auprès de Truelle. L'abbé Cabasse n'en tira que des réponses évasives et des menaces formelles, « qu'on s'estoit moqué de luy, mais, avant « qu'il fut longtemps, qu'on sentiroit que c'estoit, et « qu'on se repentiroit. »

Dès les premiers troubles, les plus précieuses pièces du trésor des églises avaient été inventoriées par le sénéchal et mises en sûreté en attendant de meilleurs jours. Bientôt l'indiscrétion ou la lâcheté révélèrent qu'elles avaient été confiées à la garde d'un prêtre, Antoine Cunolio, vicaire général capitulaire pendant l'absence de l'évêque. Cunolio était prisonnier à l'évêché. Truelle, aussi avide du trésor des églises que des armes des Lalande, le réclama impérieusement. Cunolio refusa de le livrer. Après treize jours de résistance, Cunolio, tremblant pour sa vie, céda à la crainte. Il conduisit Truelle à son logis et lui remit « une

1. Archives d'Agen, extraits des comptes (Documents communiqués par M. Tholin). Voici leurs noms : Bernard Vigie, fondeur; Ant. Malsourbon; Jean Lucarcan; Berthomieu Grimar, chaussetier; Hélias Lafiance, menuisier; Jean Gaubert, tailleur; P. Hourtboulle, arquebusier; Jehan de Vaux; Jehan Lancely; Michel Delcos, boucher; Jehannotin, arquebusier; Raymond Colomb.

« image de la sainte Vierge argentée, quatre bourdons « d'argent, un reliquaire d'argent fait en façon de tour, « une croix d'argent, un crochet d'argent garni de « pierreries, une petite image de la Vierge en argent..., « la capse d'argent appelée de saint Sulcide, deux « bras d'argent, deux pierres de jaspe rouge, quelques « brocs d'argent garnis de diamants, un encensoir « d'argent[1]. » En tout 58 marcs d'argent, 14 livres d'argent fin. Truelle brisa les reliquaires, en proférant « des impiétés contre la Vierge et les saints, » jeta les reliques dans la rue sous les pieds des soldats et envoya le métal précieux à la fonte.

Le 7 mai, les bandes de volontaires, organisées par Truelle, rejoignirent l'armée protestante de Symphorien de Durfort, s. de Duras, qui guerroyoit sans succès au nord de la Garonne. On a vu plus haut combien était faible le contingent fourni par les pillards d'Agen. Mais une foule de gentilshommes du voisinage, de soldats, mis à pied par la paix de Cateau-Cambrésis, avaient pris les armes d'instinct, sans passion religieuse, attirés par le goût des combats. Truelle resta prudemment à Agen[2], peut-être pour se dévouer à la défense de la ville. Prévoyant que la fortune de la guerre pourrait amener de terribles représailles, il désirait envoyer à Orléans, en otage, les Sévin, les Lalande, les de Nort et les autres chefs du parti catholique. Il ne put l'obtenir. Resté

1. Il est à remarquer que cette liste, que nous empruntons à un mémoire officiel (*Revue de l'Agenais*, 1882, p. 55), ne contient ni calice ni saint ciboire. Il est probable que ces vases sacrés avaient été déjà pris par les pillards.

2. On retrouve Truelle à Agen en août 1562 (*Hist. ecclés.*, t. II, p. 231).

seul à Agen, sans autres défenseurs que les artisans de la ville, au milieu d'une province sillonnée par les compagnies aguerries de Blaise de Monluc, Truelle « mit de l'eau dans son vin. » Le jour même du départ des volontaires, il rendit la liberté à deux officiers du roi retenus à l'évêché, moyennant une rançon de cent écus. Peu après, il laissa évader le président Sévin[1] et successivement la plupart des prisonniers. Le 8 mai, il restitua aux consuls l'argent provenant de la fonte du trésor des églises, dix-huit fauconneaux de fer ou de fonte et trois cent soixante piques non ferrées saisis dans le château de Puymirol[2]. Pendant trois mois, jusqu'au 13 août, il gouverna souverainement la ville qu'il avait remplie de ruines. Nous verrons dans le chapitre suivant ce qu'il en advint.

La victoire des huguenots à Agen avait donné le signal de la sédition aux villes du voisinage. L'Agenais était, de toutes les sénéchaussées du parlement de Bordeaux, celle où la Réforme avait pris les plus fortes racines. Laffitte, Clérac, La Parade, Castelmoron, Gavaudun, Sainte-Foy La Grande, Montsempron, Fumel, Tournon, Tonneins avaient successivement reçu des ministres dès le règne de Henri II[3].

1. Blaise de Monluc insinue que la fuite du juge-mage Sévin était simulée (*Commentaires*, t. II, p. 450).

2. Quittance du 8 mai 1561 (Arch. d'Agen, B. 30, f. 97). — Procès-verbal de la prise d'Agen, publié par M. Tholin, et autres pièces (*Revue de l'Agenais*, 1882, p. 42 et suiv.). — Récit de M. Tholin (*Ibid.*, 1887, p. 500 et suiv.). — Barrère, *Hist. du diocèse d'Agen*, t. II, p. 294 et suiv. — *Hist. ecclés.*, t. II, p. 220.

3. Remontrance des gentilshommes agenais au roi, du 18 juin 1563 (Arch. d'Agen; document communiqué par M. Tholin).

Les prédications nouvelles avaient porté leurs fruits, et les prêches, d'abord inoffensifs, s'étaient transformés, par suite de l'entraînement fatal qui poussait les deux partis à se combattre, en réunions passionnées, où les novateurs poussaient les sectaires au pillage et au meurtre, accablaient d'injures les catholiques et les provoquaient par la destruction des emblèmes sacrés.

Villeneuve d'Agen offre un exemple de cette marche ascendante. Le calvinisme y avait été inauguré, le 18 août 1560, par un prêche dans la maison du s. de Brébal. A la sortie de la réunion, les protestants furent assaillis à coups de pierre. Le 1er septembre, ils s'assemblèrent au même logis, armés d'épées et d'arquebuses, et assistèrent au baptême, suivant le rite calviniste, de l'enfant d'un bourgeois, nommé Antoine Cestes. Le 4 octobre, nouvelle réunion et baptême du petit-fils de Antoine Claret, de Cassaneilh. Le 6, enterrement d'un enfant huguenot, nommé Delmar. Au moment où le cortège, conduit par le ministre, arrivait à la porte du cimetière Sainte-Catherine, un des vicaires, Gilet Monlau, refusa l'entrée aux réformés. Un colloque, bientôt mêlé de menaces et de coups, s'engage entre les deux partis. Le vicaire est atteint d'un coup de pointe. Les catholiques rentrent en ville, sonnent le tocsin et appellent aux armes leurs coreligionnaires. Les réformés prennent la fuite et l'échauffourée tombe d'elle-même. Cependant plusieurs des combattants avaient été blessés. Le 27 du même mois, un huguenot grimpa le long des murs de l'église Saint-Marcial, entra dans le sanctuaire et ouvrit la porte en dedans de la nef. Aussitôt un ministre monta

en chaire et prêcha devant un nombreux auditoire « à l'escandalle du public. » Dès ce jour, les troubles se succèdent; les prêtres, les moines sont insultés; l'un d'eux est assailli à coups d'épée le 16 décembre. A dater du 10 janvier 1561, nouvelles assemblées dans la maison de Brébal, nouveaux baptêmes, nouveaux enterrements, troubles, prises d'armes, effractions des portes des églises ou des cimetières, violation de sépultures, etc. Le 19 janvier, les gentilshommes du parti huguenot, les s. d'Artigues, de Teyssonac, de Catusse, de Bonrepos, de Brébal et autres, conduits par un capitaine hardi, Denis Daitz, s. de Mesmy, somment un officier du roi, Pierre Coquard, de leur livrer un édifice pour célébrer leur culte. Coquard refuse au nom du roi, et les réformés continuent à se réunir dans la maison Brébal. Le 20, Bonrepos et Brébal introduisent un nouveau ministre malgré l'opposition des consuls[1]. Les troubles ne tardent pas à s'aggraver. Dans le cours de l'année 1561, le monastère des Cordeliers est pris et les moines chassés; les cordeliers de Penne subissent le même traitement. L'abbaye de Bénédictins établie à Eysses, près de Villeneuve, est saccagée de fond en comble, et les reliques de Saint-Gervais, qui, suivant une tradition populaire, « faisoient japper ceux qui avoient « le mal caduc, » sont brûlées et jetées au vent[2].

Montflanquin, gros bourg de la juridiction de Villeneuve, avait eu des réunions armées pendant les derniers jours du règne de François II. Les officiers du

1. Procès-verbal d'août 1560 à janvier (1561) envoyé à Burie par les officiers de Villeneuve (Orig., f. fr., vol. 15881, f. 113).

2. De Bèze, *Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 429.

roi s'y transportèrent en janvier 1561. A leur arrivée, ils furent attaqués et dépouillés par sept ou huit « per« sonnages masqués, armés de rondanèches, de gebel« lines et lancesguayes[1]. » La Réforme s'y développait sans opposition. Cinq prêtres avaient jeté le froc; l'un d'eux s'était marié. Le ministre prêchait publiquement dans l'église. Les réformés avaient créé des sergents et installé un bourreau qui débuta en fustigeant sur la grande place une femme de mauvaise vie et un bourgeois qui avait blâmé les novateurs. Un moine, envoyé par l'évêque d'Agen pour prêcher l'avent de 1560, fut arrêté aux portes, battu et chassé. Une chapelle, ornée de statues, fut dévastée. Les réformés voulaient empêcher la sonnerie des cloches. Un curé, qui avait enfreint cette défense, fut accablé de coups et expulsé de son église[2]. Malgré ces désordres, les consuls, pour éloigner les foudres de Burie, se laissèrent arracher une attestation constatant que la paix générale n'avait pas été troublée à Montflanquin et que le culte catholique y était régulièrement célébré[3].

Marmande était le siège d'un monastère de cordeliers renommé. Dans les derniers jours du règne de François II[4], le monastère fut assailli par la populace, brûlé, et les religieux massacrés après une longue résistance. Le combat terminé, lorsque

1. *Rondanèche*, rondache, bouclier. — *Gebelline*, javeline, javelot. — *Lanceguague*, lancegage, autre javeline.

2. Tous ces faits sont racontés dans un rapport à Burie, sans date (février 1561) (Orig., f. fr., vol. 15871, f. 119).

3. Tamizey de Larroque, *Documents inédits relatifs à l'Agenais*, p. 82. Pièce datée du 31 janvier 1560 (1561).

4. La date est donnée par le fait que Monluc était alors à la cour (novembre ou décembre 1560) (*Commentaires*, t. II, p. 342).

la victoire conseillait la générosité au vainqueur, un moine septuagénaire, Jean Gosson, n'ayant pas voulu abjurer le catholicisme, fut arquebusé de sang-froid; un autre, réfugié à Gontaud, fut arrêté et subit une insulte singulière : « Nombre de gens armés « couparent l'abit au guardian de Marmande... et en « grand innomie le passarent par lad. ville[1]. » Un autre cordelier de Marmande, Raymond Boissel, fut pris à Beaupuy, comme il se réfugiait chez le s. de Bayaumont, et percé de coups d'épée[2]. Le parlement de Bordeaux fit passer à Marmande une commission de magistrats dont faisait partie Raymond Eyquem de Montaigne, frère de l'auteur des *Essais*[3]. Mais les documents sont muets sur les résultats de l'instruction. A Marmande, comme ailleurs sans doute, les procès-verbaux n'eurent aucune suite.

Les grands seigneurs de la sénéchaussée d'Agenais refusaient leur appui aux officiers du roi. Le premier par son illustre origine et la richesse de ses domaines, François Nompar de Caumont, s. de Castelnau et de la Force, n'avait encore donné aucun gage au parti réformé. Cependant le dévouement traditionnel de sa maison à la maison d'Albret le rendait suspect aux Guises. Au commencement de l'année 1561, le roi, pour l'éloigner, lui commanda de se rendre en Angleterre comme otage du traité de Cateau-Cambrésis. Caumont trouva moyen de s'excuser[4] sans perdre sa

1. Rapport à Burie sur l'état de l'Agenais (Orig., sans date, vers février 1561 ; f. fr., vol. 15871, f. 119).

2. Tamizey de Larroque, *Notice sur Marmande*.

3. Lettre du parlement de Bordeaux au roi, du 18 janvier 1560 (1561) (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 147 et 148).

4. Lettre du roi au s. de Caumont, du 25 février 1560 (1561)

faveur et continua à « louvoyer » dans ses terres. Il était mécontent du roi, se disait lésé et souffrait dans son amour-propre plus que dans sa religion. Le château de Caumont, forteresse au-dessus de la Garonne, réputée imprenable, était occupé par une garnison. Voilà pourquoi ce seigneur soutenait la Réforme et pourquoi il l'avait laissée se développer librement dans ses terres. Il comptait sur ses nouveaux alliés pour rentrer en possession de sa demeure et, en attendant, leur prêtait sans déguisement toute son influence. Aussi, lorsque les réformés de la ville de Caumont furent sommés par Burie de remettre leurs armes, ils lui proposèrent de les déposer au château[1].

A Castelmoron, chef-lieu de juridiction, l'une des grandes seigneuries de la maison de Caumont, le 25 décembre 1560, sans provocation de la part des catholiques, la procession de Noël fut assaillie à coups de pierres au sortir de l'église. Le curé fut blessé et les saintes réserves ne furent préservées que par la « custodye[2]. » Ce sacrilège et d'autres désordres commis à main armée attirèrent l'attention de Burie. Le désarmement des habitants de Castelmoron fut ordonné sous les peines les plus graves. Ceux-ci se soumirent et consignèrent leurs armes entre les mains du capitaine qui commandait le château de Caumont[3]. A

(Copie; coll. du Périgord, vol. VI, f. 8). — Lettre du roi au même, du 16 avril 1561 (Copie; ibid., f. 8).

1. Procès-verbal du 27 janvier 1560 (1561), publié par M. Tamizey de Larroque dans *Documents inédits relatifs à l'Agenais*, p. 78.

2. Rapport à Burie, sans date (février 1561) (Orig., f. fr., vol. 15871, f. 119).

3. Acte du 25 janvier 1560 (1561) adressé à Burie (Orig., f. fr., vol. 15871, f. 70).

Castelnau, à Gratecombe, à Mezin, autres seigneuries de la même maison, il y eut, peu après, des troubles qui offrirent assez de gravité pour que le parlement de Bordeaux dressât une information[1]. Les désordres redoublèrent bientôt à Castelnau. Le jour de Pâques, 6 avril 1561, pendant la procession, les séditieux accablèrent d'injures les fidèles et les prêtres. A vêpres, ils pénétrèrent dans l'église, et l'un d'eux, prenant la parole à haute voix, s'efforça de démontrer l'inanité des cérémonies catholiques. Des paroles ils vinrent aux coups et « se ruarent sur quelques-uns qu'ils bles« sarent bien fort. » Les fidèles se défendirent et assommèrent quelques-uns des assaillants. Le curé s'enfuit sans déposer ses habits sacerdotaux et fut poursuivi jusqu'au presbytère. Pendant la nuit, les séditieux enfoncèrent les portes de huit ou dix maisons catholiques et traînèrent les bourgeois au cachot les fers aux pieds. « Ils ont faict pys à ung « pouvre prebstre, » écrit le curé de Castelnau. Le lendemain, les réformés de Castelnau, aidés de ceux de Montflanquin, investirent la maison presbytérale, où le curé passait pour avoir amassé des trésors. Le siège durait encore au moment où ce prêtre, réfugié à Cancon, adressait ces doléances[2] à l'évêque d'Agen.

A Clairac, siège d'une abbaye célèbre qui appartenait alors à Geoffroy de Caumont[3], furent commis des

1. Ces détails sont contenus dans un procès-verbal que le greffier Pontac envoya à la reine le 30 janvier 1560 (1561) (*Arch. hist. de la Gironde,* t. XIII, p. 152).

2. Lettre de F. de Belot, curé de Castelnau, du 7 avril 1561 (Copie auth., coll. Dupuy, vol. 588, f. 103).

3. Geoffroy de Caumont était le cadet de la maison de Cau-

désordres que nous connaissons seulement par les vagues protestations des réformés de cette ville à leur seigneur[1]. Tonneins donna le branle aux villages de Grateloup et de Villeton. Les églises et presque toutes les chapellenies de la juridiction de Lévignac, Lacépède, Saint-Amans, Saint-Vincent, Saint-Rémésy, Notre-Dame-de-Lestarac et plusieurs autres furent pillées et brûlées de nuit, par un corps de partisans venus probablement de Tonneins[2]. A la suite de ces ravages, les habitants de Tonneins, de Grateloup et de Villeton reçurent de Burie l'ordre de livrer leurs armes[3], et, contrairement à l'usage de ces temps troublés, l'ordre fut exécuté, au moins à Tonneins[4].

A Monclar, les réformés s'armèrent au commencement de 1561 sous le commandement d'un prêtre défroqué, Jehan Besse, « en habit dissimulé, » et tentèrent d'assaillir Sainte-Livrade. Repoussés, ils revinrent à Monclar et s'y installèrent en maîtres. La fermeté des consuls les empêcha de prendre l'église[5].

mont. Après la mort de son frère ainé (1562), il se maria et résigna ses bénéfices.

1. Lettre de Burie à la reine, du 8 décembre 1560 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 145). — Lettre sans date (printemps 1561) (Orig., f. fr., vol. 15879, f. 152).

2. Rapport à Burie (Orig., s. d., février 1561 ; f. fr., vol. 15871, f. 119).

3. Acte des consuls daté du 27 janvier 1560 (1561) (Tamizey de Larroque, *Doc. rel. à l'hist. de l'Agenais*, p. 75).

4. Certificat des officiers de justice du 28 janvier 1560 (1561) (Orig., f. fr., vol. 15871, f. 66).

5. Procès-verbal des troubles de Monclar, du 17 janvier 1560 (1561) (Tamizey de Larroque, *Documents inédits relatifs à l'hist. de l'Agenais*, p. 72).

Ils revinrent plus tard à Sainte-Livrade et s'en emparèrent. Quelques familles espagnoles, qui vivaient paisiblement dans cette ville, furent gravement maltraitées en haine de Philippe II[1]. A Montréal, les séditieux abattirent une des portes et renversèrent une croix. Au Port-Sainte-Marie, ils détruisirent de fond en comble un oratoire isolé[2] et plus tard tuèrent trois catholiques[3].

A Sainte-Foy, où la Réforme devait prendre un point d'appui plus solide que dans les autres cités de l'Agenais, elle revêtit dès les premiers jours une apparence d'organisation ambitieuse. Elle avait débuté par des prédications secrètes dans une cave, mais bientôt elle remplit la ville. Le ministre prit le titre d'évêque et, dès la fin de 1560, prêcha régulièrement à l'église paroissiale. Le juge de la juridiction, le procureur du roi, les consuls et la plupart des habitants embrassèrent si chaudement le nouveau culte qu'ils empêchaient les prêtres catholiques de pénétrer dans leur propre église, « avecques menasses « de les oultragier s'ils y estoient trouvés. » Le nouvel évêque de Sainte-Foy eut des prétentions plus hautes. Le dévouement de ses néophytes, qui le garantissait de toute opposition, lui paraissant insuffisant, il organisa un tribunal ecclésiastique à l'usage de ses coreligionnaires[4]. Bientôt, le succès aidant, il voulut

1. Ordonnance de Burie, du 8 octobre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 328).

2. Rapport à Burie (Orig., s. d., février 1561; f. fr., vol. 15871, f. 119).

3. Ordonn. de Burie, du 8 oct. 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 328).

4. Rapport au roi, sans date (vers avril 1561) (Copie auth., coll. Dupuy, vol. 588, f. 100).

régenter toute la province, puis le Languedoc. Au mois d'octobre, les réformés tinrent à Sainte-Foy un grand synode où parurent tous les notables du parti en Guyenne. Ils décidèrent l'élection de deux chefs, dits protecteurs, et désignèrent Denis Daitz, s. de Mesmy, pour la Guyenne, et Geoffroy de Cardaillac de Peyre de Marchastel pour le Languedoc[1]. Le premier était incapable, mais le second était un vrai capitaine. Le calvinisme continua à dominer à Sainte-Foy. Odet de Nort, ministre d'Agen, constate, au commencement de février 1562, que, dans cette ville, « le troupeau « est creu en un nombre merveilleux jusques à huit « ou neuf mille personnes, *sans mentir*[2]. »

Malgré leurs prétentions à un ordre régulier, les réformés de Sainte-Foy ne se montrèrent pas plus tolérants qu'ailleurs. Ils avaient pris sans résistance la principale église, dite de Notre-Dame : ils brisèrent tout ce qui rappelait l'ancien culte et massacrèrent les prêtres qui osaient s'opposer à leurs sacrilèges. Ils s'emparèrent du couvent des Cordeliers et ne donnèrent la vie qu'aux moines apostats ; les autres furent traînés au sommet du clocher de Notre-Dame et précipités sur le pavé. Un autre monastère, habité par quarante religieux, fut rasé jusqu'aux fondements. Six ou sept moines furent jetés dans le puits et plusieurs autres massacrés. Il ne resta dans Sainte-Foy qu'un vieillard catholique. Chaque jour il allait prier dans l'ancienne église. Les sauvages adeptes du

1. *Hist. ecclés.* de de Bèze, 1881, t. I, p. 434.

2. Lettre de de Nort à Calvin, du 10 février 1562, citée par M. Delaborde dans *Gaspard de Coligny*, t. II, p. 560. Il est inutile de faire ressortir l'invraisemblance de ce chiffre.

nouveau culte l'épargnèrent quelque temps. Un matin, il fut assommé dans la rue au moment où il allait faire sa prière accoutumée[1]. C'est ainsi que le parti réformé, entraîné par son fanatisme, justifiait les représailles de ses adversaires et se rendait indigne de pitié.

La ville de Nérac, l'une des résidences favorites des princes de la maison d'Albret, avait donné l'exemple à la sénéchaussée. La Réforme s'y installa comme en vertu d'un droit[2], occupa toutes les églises et fit cesser la célébration du culte catholique[3]. « Il s'y fait de « grands scandalles, » écrit Burie à la reine, le 25 mars 1561, « comme d'abattre les ymayges et autelz[4]. » Au mois de juillet, Jeanne d'Albret, passant à Nérac pour aller à la cour, établit ses coreligionnaires au couvent et à l'église des Cordeliers, d'où les moines avaient été chassés, et y installa un ministre[5]. Déjà plusieurs villes, à l'instar de Nérac, avaient embrassé le nouveau culte. A Mezin, à la fin de 1560, il y eut de sanglantes rixes qui donnèrent lieu à une information des magistrats de Condom[6]. Aussitôt les consuls de Mezin, dévoués aux novateurs, accusent le parti catholique de trou-

1. Barrère, *Hist. du diocèse d'Agen*, t. II, p. 287, d'après des documents inédits conservés aux archives de l'évêché d'Agen.

2. Les débuts de la Réforme à Nérac sont racontés d'après de nouveaux documents par M. Bourgeon, *la Réforme à Nérac*, in-8°, 1880.

3. *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, t. IV, p. 155.

4. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 156.

5. De Bèze, 1881, t. I, p. 429.

6. Rapport des magistrats de Condom, sans date (commencement de 1561), publié par M. Tamizey de Larroque dans la *Revue de Gascogne*, janv. 1878.

bler la paix de la ville. « Ce sont les moynes, vicaires « et prebstres qui ne veulent permectre faire lesd. « prières. Et de tant que lesd. consuls, voyant la vie « lubricque des moynes et prebstres, ont extirpé leurs « putens, trouvées dans leur chambre, hors la ville, « c'est l'occasion que lesd. moynes et prebstres se « sont bandés contre le povre peuple[1]. » Peut-être les consuls de Mezin, en adressant ces plaintes, fondées ou mensongères, à Burie, croyaient-ils légitimer les crimes de leurs coreligionnaires. Quelques jours auparavant, deux oratoires renommés, Notre-Dame de Nyelle et Saint-Martin des Lozets, près de Nérac, avaient été saccagés, « les garages[2] de bois » incendiés et la ville de Damazan, voisine de Nérac, surprise et dévastée[3].

La ville de Condom, ancienne garnison de la compagnie du roi de Navarre, était gouvernée par un prélat de cour, naguère tout-puissant, Charles de Pisseleu, frère de la duchesse d'Estampes. La Réforme y avait gagné de nombreux prosélytes. Au commencement de 1561, des sectaires inconnus abattirent les croix et les madones. Les prêches s'exerçaient en secret dans des maisons isolées. Mais les réformés ne cessaient de demander un temple[4]. Vers le milieu de

1. Lettre des consuls de Mezin à Burie, sans date (1561) (Tamizey de Larroque, *Documents inédits relatifs à l'hist. de l'Agenais*, p. 84).

2. *Garages*, toitures de bois. Ce mot est encore usité en Gascogne.

3. Rapport à Burie, sans date (février 1561) (Orig., f. fr., vol. 15871, f. 119).

4. Lettre de l'évêque et des consuls de Condom à Burie, sans date (commencement de 1561), publiée par M. Tamizey de Larroque dans la *Revue de Gascogne*, janv. 1878.

l'année, les Cordeliers furent chassés de leur couvent et de leur église. Burie y envoya le capitaine Tilladet de Saint-Orens, qui, pour contenter les deux partis, décida que le chœur ferait retour aux moines et que la nef appartiendrait aux réformés. Ce jugement à la façon de Salomon contenta peu les moines. Ils se retirèrent livrant leur église et bientôt la ville entière aux ministres La Coste et La Porte[1]. Dès ce jour, les prédicants devinrent plus agressifs et les attentats plus nombreux. Le président de Roffignac écrit au cardinal de Lorraine : « Le Condomois est le pays le plus « infecté de ceste vilenie[2]. » Le 7 septembre 1561, les réformés se soulevèrent et faillirent se rendre maîtres de Condom[3]. Le lendemain, pour parer au danger d'un nouveau soulèvement, les bourgeois notables se réunirent au nombre de 240. Après une délibération confuse, où la discussion des cérémonies extérieures du culte tient plus de place que les événements de la veille, le conseil de ville se sépara sans rien décider[4]. Les séditieux poursuivirent le cours de leurs exploits contre les églises, chassèrent les derniers moines, mais ne réussirent pas à s'emparer de la ville[5]. Le lieutenant du sénéchal, François du Franc, catholique zélé, fit échouer toutes leurs tentatives. Quant à l'état de la sénéchaussée à la fin de 1561, les paroles suivantes de

1. De Bèze, 1881, t. I, p. 429, 436, 445.

2. Lettre de Roffignac, du 15 juillet (1561) (Orig., f. fr., vol. 20472).

3. Nous manquons de renseignements sur ce fait, qui ne nous est connu que par le document que nous citons dans la note suivante.

4. Registres municipaux de Condom, analysés par l'abbé Barrère dans la *Revue de Gascogne*, 1873, p. 169.

5. *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, t. II, p. 358 et 389.

François du Franc peuvent le faire soupçonner : « Ceux qui disent estre de l'Église réformée, après « avoir rompu et brisé les ydolles faictes des mains « d'homme, se veulent prendre aux créatures vives. « Encore arsoir bien tard ont baptu et jeté hors des « couvents les religieux, et journellement vont de « nuict, armés de arcabouses et pistolets et autres « armes prohibées[1]. »

Le siège archiépiscopal d'Auch, un des plus riches de France, était occupé de temps immémorial par des prélats de cour, étrangers à leur diocèse. La Réforme avait profité de leur absence, et l'Armagnac avait subi l'impulsion de l'Agenais, auquel le rattachaient toutes les affinités de race et de langage. Sous Henri II, sous François II, d'obscurs novateurs avaient fondé une église à Auch, que nous trouvons en pleine florescence en 1561[2], malgré les efforts des vicaires du cardinal de Ferrare. Là comme ailleurs, les violences, les actes de dévastation suivirent de près l'établissement de la nouvelle église. Le 16 mars 1561, le parlement de Toulouse écrit au roi que, dans le diocèse d'Auch, les réformés ont « de voye et de faict dejetté les « catholiques et chrestiens prédicateurs et qu'ils se « sont emparés des esglises principales[3]. » Quatre mois après, le parlement signale à la reine les courses de bandes armées qui ont successivement dévasté les villes de Cologne, Gimont, Solomiac, Auch, et pillé les églises isolées « à la barbe des officiers du

1. Registres municipaux de Condom, cités dans une des notes de la page précédente.

2. *Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 431.

3. Orig., f. fr., V[c] de Colbert, vol. 27, f. 317.

« roi[1]. » Burie, accompagné de La Boétie, passa à Auch au mois d'octobre suivant et rendit à la ville une paix momentanée en restituant au clergé catholique ses églises et en autorisant, avec force recommandations, les prêches dans l'intérieur des maisons[2]. A la suite de cet arrêt, Auch et son voisinage passèrent quelques mois en paix, mais les troubles reprirent au mois de mars. Le 20 mars 1561 (1562), le clergé de Toulouse se plaint à la reine que les ecclésiastiques de plusieurs villes, notamment de Lille-Jourdain, ont été cruellement maltraités[3].

La sédition avait pris plus de gravité à Lectoure. Cette ville, renommée pour sa richesse et surtout pour sa position stratégique, siège d'un évêché que la maison de Barton se transmettait d'oncle à neveu depuis près d'un siècle, avait été évangélisée de bonne heure par les prêcheurs de la reine de Navarre, Barrelles et Boisnormand[4]. Leurs excitations portèrent leurs fruits, et, le 25 mars 1560 (1561), Burie écrit à la reine que « les églises de Lectoure et les villes voisines « sont le théâtre de grands scandales[5]. » La furie des dévastations lui donne tout à redouter, et il ajoute : « Je crains fort que entre-cy et Pasques il « advienne en ceste ville quelque follie. » La « follie » fut commise et aggravée par des meurtres. Plainte fut

1. Lettre du parlement de Toulouse à la reine, du 13 juillet 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 47).
2. *Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 431.
3. *Cabinet historique*, 1873, p. 242. M. Louis Paris, qui a publié cette lettre, n'en fait pas connaître la provenance. Elle est conservée en original dans le fonds français, vol. 3182, f. 29.
4. *Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 445.
5. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 156.

portée au parlement de Toulouse par le premier consul de Lectoure, nommé Borcio, que Bosquet qualifie d'« homme docte. » La cour ordonna une enquête, et, au commencement de juin 1561, trois commissaires, les conseillers d'Alzon, d'Auzonne et Catel, père de l'historien Guillaume Catel, et un substitut du procureur général, Me Dumas, montés sur leurs mules, se mirent en route pour Lectoure. Ils arrivèrent le 15 juin. Les portes étaient barricadées, et les magistrats furent obligés de négocier. Les habitants étaient divisés; les uns voulaient recevoir, les autres chasser les magistrats. Enfin, après de longues contestations, un juge-mage de la ville, profitant d'une accalmie, fit abaisser la herse.

Le lendemain, les magistrats entamèrent leurs informations. On découvrit que les réformés étaient enrégimentés, au nombre de 2,000, en trois compagnies, sous les ordres de capitaines improvisés, Peyrecave, un homme de guerre qui osa tenir tête à Blaise de Monluc, Memin et Delort, « meurtrier insigne. » Tandis que l'enquête se poursuivait lentement, suivant la tradition des gens de robe, un apothicaire, nommé Torril, « factionnaire[1] » des plus compromis, introduisit de nuit une bande de gens armés qui courait la campagne, d'autant plus audacieux qu'ils étaient étrangers, et, le vendredi 27 juin, à neuf heures du matin, pendant que les commissaires entendaient la messe, l'église fut investie. Les magistrats se réfugient dans le clocher. Les séditieux les accablent d'arquebusades et mettent le feu au clocher.

1. *Factionnaire*, factieux.

Bientôt les magistrats, étouffés par la fumée, sans vivres et sans armes, se livrent « à cette canaille. » Borcio est attaché à la potence devant la porte de l'église; les autres prisonniers sont conduits au logis de Delort et les informations saisies. A la lecture de ces pièces, qui le compromettaient gravement, Delort raillait le conseiller d'Alzon, vieux magistrat, doyen de la cour de Toulouse : « Paï (père), » lui disait-il sur un ton de familiarité aussi inconvenant qu'une injure, « qu'ordonnerais-tu contre moi si tu me tenais à Tou-« louse? »

Le lendemain, l'armée réformée de Lectoure, au nombre de 1,500 hommes, s'ébranla sous les ordres de ses capitaines pour conduire les prisonniers à Nérac auprès de la reine de Navarre. Mais en route la fatigue ou la crainte saisit ces nouveaux gens de guerre. Ils s'arrêtèrent à Francescas et congédièrent leurs prisonniers sous la promesse d'élargir un de leurs coreligionnaires, Joseph Moissac, détenu à Toulouse « et prêt à juger à mort. » Le substitut, Me Dumas, et le greffier, Me Bellet, furent retenus en otage et conduits, l'un à Agen, l'autre à Pradels[1].

Cet audacieux défi contre un pouvoir aussi respecté dans la province que le pouvoir du roi lui-même ébranla l'indifférence de la reine. Le 28 juin, le roi commande au président Dufaur de « parfaire » le procès des rebelles de Lectoure[2], et, le même

1. *Recueil de pièces historiques relatives aux guerres de religion de Toulouse*, 1862, in-8°, p. 23. — Le récit de de Bèze ressemble à celui de Bosquet en ses points principaux, mais en diffère par quelques détails (*Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 445).

2. Lettre du parlement de Toulouse à la reine, du 13 juillet 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 47).

jour, il écrit à Burie : « Le grand scandalle advenu à « Lectoure m'a semblé de si dangereuse conséquence « qu'il est plus que nécessaire d'y mettre la main pour « en faire faire perquisition et chastiment conforme à « la grandeur du forfaict. » Il lui ordonne de rassembler sa compagnie « ou aultre tel nombre d'hommes « que vous pourrez mener » et de frapper impitoyablement les principaux coupables. Mais, dans l'ordre même de réprimer un crime si manifeste, se retrouvent encore les hésitations de la régente. La dernière partie de la lettre du roi est en double minute : la première version enjoint à Burie de s'aider du parlement de Toulouse et s'accorde avec les instructions transmises au président Dufaur; la seconde lui désigne deux maîtres des requêtes de l'hôtel du roi. Dans l'intervalle des deux rédactions, la reine avait pensé que le parlement, dont l'intolérance était déjà notoire, serait trop disposé à la rigueur[1].

Burie n'aimait point la précipitation. Il n'était pas loin de penser que les sectaires de Lectoure et les fanatiques du parlement étaient « deux plaideurs à « renvoyer dos à dos. » Il répondit au roi, le 6 juillet, qu'il avait trop peu de troupes pour engager cette affaire, qu'il attendrait la montre générale du 20 juillet, qu'il fallait écrire aux sénéchaux de convoquer les arrière-bans, à Duras de réunir les légionnaires de Guyenne, à Terride, en Languedoc, de se porter sur Toulouse[2], etc. Ces mesures demandaient plusieurs

1. Lettre du roi à Burie, du 27 juin 1561 (Minute orig.; f. fr., vol. 3186, f. 165).

2. Mémoire de Burie au roi, du 6 juillet 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 22). Le texte de ce mémoire ne ressemble pas au

mois, et la rapidité des événements ne permettait à aucun officier du roi de compter sur une échéance aussi éloignée. Les prévisions de Burie se réalisèrent. Les mois de juillet et d'août se passèrent sans que le roi renouvelât ses ordres. Enfin, le 4 septembre, il commanda à Burie de châtier les « auteurs de toutes « ces folyes, » lui envoya quelque argent, notamment le montant de ses gages pour l'encourager, et l'autorisa à rassembler les compagnies éparses autour de lui. Le roi, en veine de fermeté, aiguillonnait le vieux capitaine en ces termes : « Si, après vous avoir accom« modé de tout ce qu'il m'a semblé vous estre néces« saire, vous différez cette exécution, je croiray que « ce ne sera que pour n'en avoir la volunté[1]. »

Malheureusement, l'état de Bordeaux absorbait l'attention de Burie. Il n'osait quitter la ville ni surtout en éloigner les troupes. Prudent jusqu'à la faiblesse, il refusait de s'engager sans grande compagnie contre une autre ville, dont les murs valaient une armée. Le 8 octobre 1561, il édicta une ordonnance contre les séditieux de Lectoure[2], mais l'action ne suivit pas les paroles. Burie ne se rendit pas à Lectoure[3] et se contenta de menaces. Aussi bien se souciait-il fort

texte de la lettre de Burie au roi, de même date, que les *Arch. hist. de la Gironde* ont publiée sans indication d'origine (t. XVII, p. 261).

1. Lettre du roi à Burie, du (4) septembre 1561 (Minute orig., f. fr., vol. 15875, f. 207). On conserve dans le même recueil (f. 209) la minute d'une lettre du roi de Navarre à Burie qui confirme la lettre du roi de France.

2. Orig., f. fr., vol. 15875, f. 238.

3. Le contraire a été écrit, mais il n'est pas trace d'une course de Burie à Lectoure dans les documents originaux. Voyez les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 212.

peu des offenses adressées au parlement de Toulouse. Hostile aux gens de robe comme tous les hommes de guerre, il blâmait en outre la politique violente de cette cour, dont les arrêts troublaient la paix générale presque autant que les provocations des réformés[1]. « Une chose, » écrit-il au roi de Navarre, « de quoy je « m'estonne merveilleusement, c'est que, à la moindre « lettre que les advocats et procureur du roy de To- « lose escrive, faille qu'ung homme de ma qualité « marche tousjours en pays; et vous, Sire, qui cognois- « sez bien l'humeur de ce parlement-là, je voudrois « qu'il vous eust pleu le faire entendre à la royne[2]. »

Tandis que Burie hésitait à prendre les armes et qu'il s'épuisait, dans ses tournées avec La Boétie, à donner des conseils de modération aux deux partis, le parlement de Toulouse, abusant des termes de l'édit de juillet, prétendait interdire absolument l'exercice de la Réforme[3]. En droit, la question était douteuse; mais en fait le secret de la politique royale était contenu dans les sages paroles que le roi avait adressées à Burie : « Estant sur les lieux, vous « ferez particulièrement entendre aux principaux « (réformés) que vous ne venez point pour les chas- « tier pour la religion qu'ils tiennent, que vous « n'estes envoyé et n'avez commission de moy que de

1. Lettre de Burie au roi de Navarre, du 7 novembre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 293).

2. Lettre de Burie au roi de Navarre, du 22 novembre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 374).

3. Voyez l'article 4 de l'édit de juillet. Il proscrit les assemblées publiques avec ou sans armes et les assemblées privées où se feraient prêches et administration de sacrements à la mode calviniste (Isambert, *Recueil des anciennes loix*, t. XIV, p. 110).

[illegible] émouvoir le roi, il lui adressa, [illegible] 1562, un tableau saisissant et [illegible] vrai de l'état de la province : [illegible] lleuses proditions, ils (les réfor-[illegible] mis en captivité plusieurs villes, [illegible] ures et mis hors les religieux, et [illegible] ment battus, blessez et mortris, [illegible] une partie desd. esglises, autelz, [illegible] de nostre rédempteur et de la glo-[illegible] autres saints, pilhé calices et reli-[illegible] nt et autres ornemens précieux. Et [illegible] par faict et parolle qu'ils ont cons-[illegible] dominateurs en ce royaulme[1]. »

V. QUERCY.

[illegible], province montagneuse, coupée par la [illegible] Tarn et l'Aveyron, gouvernée par un [illegible] François Séguier de la Gravière, aux gages [illegible] livres[2], contenait deux villes importantes, [illegible][3] et Cahors. Il rapportait au roi, suivant un [illegible] 1550, pour le principal de la taille (ou impôt

[1] [illegible] du parlement de Toulouse au roi, du 7 janvier 1561 [illegible] Orig., f. fr., vol. 3159, f. 25). — Le même jour, le parle-[illegible] écrivit à la reine (Ibid., f. 27).

[2] [illegible] des charges des domaines de Guyenne (Coll. Dupuy, [illegible] 19, f. 358).

[3] La ville de Montauban avait longtemps fait partie du Lan-[illegible] doc. On conserve aux archives de Castelsarrazin (AA. 2, 19) [illegible] enquête, datée du 19 juin et du 17 août 1565, qui semble prou-[illegible] qu'elle y appartenait encore. Cependant nous la trouvons [illegible] tée comme appartenant au Quercy dans tous les états adminis-[illegible] ratifs du XVI[e] siècle que nous avons pu consulter.

foncier), la somme de 37.745 livres 17 sols et 6 deniers, à laquelle il faut ajouter, depuis le règne de François Ier, 5.671 livres 18 sols et 6 deniers, et enfin, en dédommagement de la solde des gens de guerre, que le roi avait prise à sa charge, 10.280 livres 3 sols et 1 denier[1]. Les biens domaniaux de cette riche sénéchaussée, dont le revenu était évalué à la somme de 4.782 livres 2 sols et 7 deniers, avaient été aliénés le 7 mai 1553, avec faculté de rachat, pour la somme de 50.000 livres, en faveur de Jean-Philippe de Bade, dit le capitaine Rhingrave, capitaine d'origine allemande, qui avait fidèlement servi le roi de France, sans compter plusieurs terres appartenant au roi, précédemment vendues pour la somme de 9.647 livres[2].

La Réforme s'était installée de bonne heure à Montauban et y avait pris de profondes racines, qui ont résisté à la guerre civile et au temps. Dans les derniers jours du règne de François II, une commission du parlement de Toulouse, à la prière de l'évêque, s'était hasardée sous les murs de la ville et avait été forcée de battre en retraite sans pouvoir même faire ouvrir les portes[3]. L'alerte passée, le dimanche 8 décembre 1560, après le départ des magistrats, la prédication calviniste recommença. Le lendemain, le nouveau consistoire fut élu par les anciens et les diacres, suivant l'usage de la nouvelle Église. Ce

1. État de la taille de Guyenne, daté du 25 juin 1550 (Orig., f. fr., vol. 3197, f. 84).

2. État du Quercy dressé à l'occasion d'une donation que Charles IX fit au duc d'Anjou en 1570 (Coll. Dupuy, vol. 694, f. 49).

3. Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, p. 239 et suiv.

renouvellement aussitôt proclamé ranima le zèle des néophytes. Les assemblées devinrent plus fréquentes. Un catholique opposant, Antoine Dumas, fut chassé de la ville et se réfugia à Toulouse. Baptêmes, enterrements à la mode de Genève, prêches, cènes, cérémonies calvinistes se multiplièrent sous la direction des ministres Tachart et Le Masson, dit Vignaux[1]. Il ne restait plus de trace de l'alarme causée aux fidèles par les menaces des juges toulousains.

Le 17 janvier 1561, les réformés demandèrent au lieutenant du sénéchal un temple, et, sous prétexte qu'il leur avait été répondu vaguement, le dimanche 19 du même mois, ils s'emparèrent de l'église Saint-Louis[2]. L'évêque se plaignit au parlement et pria Antoine de Lomagne, s. de Terride, ancien capitaine et l'un des principaux seigneurs de la province, de faire rendre l'église à ses prêtres. Terride se rendit à Montauban avec quelques gentilshommes de sa compagnie et trouva les consuls bien disposés. Mais les consuls n'étaient plus les maîtres et les séditieux obéissaient à d'autres chefs. Il fut décidé que les prêches de l'église Saint-Louis se feraient de nuit et que les assemblées seraient secrètes jusqu'à ce que le roi de Navarre, gouverneur de la province, en eût décidé. Les réformés envoyèrent à la cour un notaire,

1. Bosquet, chroniqueur catholique (*Recueil de pièces hist. relatives aux guerres de religion à Toulouse*, in-8°, 1862, p. 19), et de Bèze (*Hist. ecclés.*, t. I, p. 447) donnent beaucoup de détails.

2. *Hist. ecclés.* de de Bèze, 1881, t. I, p. 446 et suiv. Le récit que de Bèze donne des troubles de Montauban est écrit d'après des mémoires qui lui furent confiés à cet effet. Il est généralement exact, et a été suivi par les savants auteurs de l'*Histoire du Languedoc*.

Jacques Sémenat, avec des mémoires justificatifs. Sémenat fut arrêté par ordre de l'évêque à une demi-journée de marche et dépouillé de ses papiers, puis relâché. Son retour fit évanouir l'accord préconisé par Terride. Le 27 janvier, les prêches de jour furent repris et Sémenat repartit pour la cour par des chemins plus sûrs. Déjà les sectaires terrorisaient la ville. Ils prirent l'habitude de troubler toutes les cérémonies catholiques. « Quant les pouvres gens d'esglise portent la croix et vont enterrer les morts, » écrit l'évêque de Montauban au roi, « viennent des gens « incogneuz ouster la croix, ruer ordures qu'on n'oze « dire contre les prebstres, mectre autres ordures où « l'on tient l'eau bénite, et, quant on veult faire les « processions accostumées et actes ecclésiastiques, « envoyent le petit mesnaige chanter psaumes et « autres chansons spirituelles pour troubler ce divin « service[1]. »

Cependant les chefs réformés, les ministres pressentaient les suites de ces violences. Impuissants à réprimer la plèbe de leur parti, ils s'armèrent pour résister à une surprise et demandèrent du secours aux églises voisines. Toulouse leur envoya une compagnie de 40 hommes commandée par le capitaine Verd. Ces mesures de défense n'étaient pas inutiles. Dans les derniers jours de janvier, une commission du parlement, escortée par Terride et par sa compagnie, parut au faubourg du Moustier et somma la ville d'ouvrir ses portes. Les réformés faisaient bonne garde. Il fallut négocier. Les factieux offraient

1. Mémoire de l'évêque de Montauban au roi, copie du temps, sans date (commencement de 1561) (F. fr., vol. 20508, f. 236).

d'abaisser la herse devant les magistrats, mais non devant leurs soldats. Un des commissaires, le s. de Masencal, avocat du roi, fils du premier président de la cour de Toulouse, proposa à Terride de forcer les portes. L'escalade était impossible et l'armée n'avait point d'artillerie. Masencal, dans un accès de colère, cria aux assiégés que, « si le soleil entroit dans leur « ville, il y entreroit aussi. » Ces rodomontades n'eurent pas de suite. Le lendemain, les commissaires décampèrent et les consuls expédièrent un messager à Burie.

Les hésitations du roi de Navarre, les craintes de la reine, l'aversion peu déguisée de Burie pour le parlement de Toulouse suspendirent les mesures violentes que cette cour demandait au roi[1]. Le 11 avril 1561, le roi envoya enfin à Montauban une lettre de reproches vagues[2], comme il en écrivait à toutes les villes séditieuses, sans chercher les moyens de faire exécuter ses menaces. Un des lieutenants de Burie, Jehan de Genouillac de Vaillac, gouverneur du château Trompette, fut chargé de porter la lettre[3] et arriva à Montauban le 26 avril. Il fut assailli de plaintes contre le parlement et de protestations de fidélité. Le procureur général avait accusé la ville de refuser le paiement des tailles, de battre monnaie en son propre

1. Voyez notamment la lettre du 16 mars 1560 (1561) (Orig., Ve de Colbert, vol. 27, f. 317).

2. Cette lettre est imprimée dans les notes de l'*Hist. de Montauban*, par Lebret, t. II, p. 12.

3. Vaillac portait en outre une lettre de Burie aux gens de Montauban, du 20 avril 1561, qui a été publiée dans les *Archives de la Gironde*, t. X, p. 53. — Le même jour, Burie avait écrit au roi de Navarre et à la reine (*Ibid.*, p. 52 et 55).

plupart des moines s'enfuirent sous des déguisements.
Parmi les religieuses, les Clarisses se distinguèrent
par leur héroïsme. Sur leur refus d'apostasier, elles
furent condamnées à être exposées demi-nues sur un
tréteau à la risée du peuple et traînées de force parmi
les pionniers employés aux fortifications. Les autres
religieuses embrassèrent en corps la Réforme le
17 novembre. Ces dernières eurent des imitatrices.
Quelques jours après leur apostasie, arriva de To-
louse une troupe de nonnes en fuite, jeunes
vieilles, qui, aux applaudissements de la popula
déposèrent publiquement leur chaperon à la porte
temple.

La ville de Montauban subissait la tyrannie d
conseil composé de Jean Paulet, lieutenant du s
chal, de certains consuls, du ministre Martin Tacl
et de l'avocat Portus, que l'on voyait chaque j
avec « sa robe et son bonnet carré, la rondache d
« main et l'épée de l'autre, » au premier rang de
lards d'église. Le conseil exerçait tous les pou
lançait des ordonnances, rendait des arrêts,
damnait au cachot les réfractaires. Le couve
Cordeliers avait été transformé en prison. Qu
ecclésiastiques, arrachés de leurs logis, y mou
de mauvais traitements ou furent égorgés d
basses fosses. Des estaffiers arrêtaient les p
« bénévoles » pour les conduire au prêche et
maient à coups de nerf de bœuf les récalci

qui s'accorde mieux, pour le récit des troubles de M
avec les documents originaux.

1. Daux, *Hist. de l'Églis*
archives locales.

dans les maisons
les livres
qui faisaient la
a voirie. Ces
ordonnance qui
défendait expresse-
peine du
officiel-
rester
encore un si
affidés du
Ils
par les
Portus
des
grotes-

ruines trois colonnes de marbre jaspé qui n'avaient pas été atteintes et les fit transporter au Louvre. Depuis, elles ont figuré au musée des Monuments français fondé par Alexandre Lenoir aux Petits-Augustins. Enfin, elles ont été rapportées au Louvre et utilisées dans la décoration intérieure du musée des Antiques[1].

Ces violences avaient fait sortir Burie de sa quiétude. Il était alors à Agen avec des forces et se préparait à venir à Montauban. Les modérés tremblaient déjà à la crainte de la punition que la ville avait méritée, quand on apprit qu'il était reparti pour Bordeaux sur les instances de Guichard de Scorbiac, syndic de Montauban, après avoir envoyé au sénéchal du Quercy une de ces ordonnances sans sanction dont il était prodigue[2]. Le parlement de Toulouse était plus ferme, mais il n'avait pas de gens d'armes. Il continuait à « aboyer » contre les rebelles de Montauban sans émouvoir la reine mère[3]. Il travaillait cependant à obtenir des pouvoirs et faillit réussir, tant était grande l'influence des corps judiciaires au XVIe siècle; mais son arrêt du 21 mai[4] fut annulé, le 17 août, par une décision du conseil privé. Devant ce désaveu solennel, la cour de Toulouse n'avait plus qu'à se taire et à concentrer ses efforts sur les

1. Chaudruc de Crazannes, *Notice sur la cathédrale de Montauban*, citée par M. l'abbé Daux.

2. Cette ordonnance, dont le texte n'est pas parvenu jusqu'à nous, fut criée à Montauban le 19 octobre 1561 et est analysée par de Bèze (*Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 459).

3. Voyez notamment la lettre du 13 juillet 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 47) et toutes celles qui sont citées dans l'*Hist. du Languedoc*, t. V, p. 202 et suiv.

4. Voyez ci-dessus, p. 106.

villes du Languedoc, où ses appels véhéments trouvaient des lieutenants de roi plus dociles.

La ville de Montauban avait réussi à évangéliser la sénéchaussée. Théodore de Bèze énumère avec fierté les églises fondées en Quercy, dans le cours de 1561, par les diacres, catéchistes et ministres de Montauban [1]. Il raconte avec moins d'orgueil ou passe sous silence les désordres commis par ces nouveaux missionnaires. Au mois de juin, un parti de Montalbanais, fort de 600 hommes, se mit en campagne, força tous les villages sans défense et échoua sous les murs de Saint-Antonin [2]. A Négrepelisse, les prêches étaient devenus publics depuis le commencement de l'année. En vengeance d'une information dressée par le parlement le 3 mai, la principale église fut prise et dévastée le 10 août [3]. A Albias, l'église catholique fut pillée. A Bressoles, près Montech, les réformés envahirent l'église pendant la messe. Ils forcèrent le curé, revêtu de ses habits sacerdotaux, à monter sur un âne, la queue de l'animal à la main, et le conduisirent en cet équipage à Montauban. Théodore de Bèze, pour excuser cette réminiscence de Rabelais, raconte que le curé se prêta à la comédie et que, aussitôt après son arrivée, il jeta lui-même ses ornements au feu et courut au prêche [4]. Quelquefois les

1. *Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 461.

2. Lettre du parlement de Toulouse à la reine, du 13 juillet 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 47). — *Hist. du Languedoc*, t. V, p. 200.

3. Devals, *Hist. de Négrepelisse*, p. 22.

4. Le *Journal de Faurin* a recueilli cette anecdote (édit. Pradel, p. 12). Voyez l'*Hist. ecclés.*, t. I, p. 452. — Bosquet, annaliste aussi passionné que de Bèze, mais dans un sens différent, raconte

catholiques se mettaient en défense. On a vu que ceux de Saint-Antonin avaient dégoûté les réformés montalbanais de la propagande armée. Quelquefois ils se faisaient agresseurs. A Moissac, forts de l'appui du cardinal de Guise, leur abbé, ils expulsèrent les religionnaires et refusèrent, malgré les décisions de Burie et de La Boétie, de rouvrir les portes de la ville aux prêches les plus inoffensifs. A Beaumont-de-Lomagne[1], les églises furent ruinées de fond en comble, au milieu de l'année 1561[2]. Les deux partis étaient à peu près d'égale force. Après beaucoup de querelles, le 14 décembre 1561, ils voulurent en venir aux mains, de propos délibéré, comme des combattants en champ clos, et furent arrêtés, au moment de tirer les armes, par deux officiers de finance, Jehan et Bérenger de Portal, appelés à Beaumont pour la session des états provinciaux. Le 2 février 1562, les catholiques prirent l'offensive et assaillirent une assemblée secrète tenue par un ministre de passage. Mais ils furent reçus, dit de Bèze, « si à bon escient » qu'ils battirent en retraite « sans rien attenter davantage, » après avoir perdu deux des leurs[3].

Ces violences n'eurent pas la gravité du massacre

que le curé fut égorgé avec des raffinements de cruauté (*Recueil de pièces hist. relatives aux guerres de religion à Toulouse*, 1862, p. 19).

1. Beaumont-de-Lomagne n'appartenait pas à la sénéchaussée du Quercy, mais nous en parlons ici parce que cette ville appartenait au diocèse de Montauban.

2. Lettre du parlement de Toulouse à la reine, du 13 juillet 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 47).

3. Lettre de Portal, du 20 décembre 1561 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 262). — *Hist. ecclés.*, t. I, p. 438.

de Cahors, une des causes immédiates de la prise d'armes de 1562 en Guyenne. Mais elles prouvent que les provocations étaient réciproques et que la disposition des esprits rendait la guerre civile inévitable.

La ville de Cahors avait donné peu d'adeptes à la Réforme, mais, depuis le 15 octobre 1561, elle avait eu des prêches et elle ne tarda pas à en subir les suites. Le 15 novembre, une bande « d'abat- « teurs d'images, dit de Bèze, fut chastiée par les « moines dudit lieu, qui en tuèrent un[1]. » Cet acte de défense légitime fut dénaturé et présenté comme une prise d'armes, une première atteinte à la paix, un fait de guerre digne de représailles. Le lendemain dimanche, à huit heures du matin, les réformés, conduits par un ministre, envahirent une des principales maisons de la ville, malgré la résistance du propriétaire[2], et chassèrent les habitants. La maison était attenante à l'église paroissiale, que visaient les séditieux. Aussitôt installés, ils brisent à coups de pierre les vitraux et se préparent à l'assaut. C'était l'heure de la grand'messe et l'église était pleine. Les paroissiens sortent en foule, s'arment, appellent d'autres catholiques, se réunissent en grand nombre et forcent la maison où les réformés se sont retranchés. Les consuls, avertis du désordre, arrivent sur le champ de bataille, mais ils ne peuvent arrêter les assaillants. Ils courent même le danger de la vie à la défense des vaincus. Vingt-huit religionnaires sont massacrés; les

1. *Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 459. — Le Bret. — *Hist. du Languedoc.*

2. De Bèze le nomme *le s. de Cabrères* (*Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 463) et Cathala Coture *le s. Doriole* (*Hist. du Quercy*, t. I, p. 402).

autres prennent la fuite sans être poursuivis[1]. Tel est le récit des consuls à la reine. D'après de Bèze, les premiers agresseurs furent les catholiques, et le nombre des victimes fut de cinquante. Au milieu du combat, quelques réformés se retirèrent dans un escalier de pierre et ne purent être forcés. Pendant la nuit, ils s'échappèrent par les toits des maisons voisines, et l'un d'eux, le s. de la Faverge, ministre, apporta le lendemain à Montauban le récit des massacres de Cahors[2].

VI. Périgord.

La sénéchaussée de Périgord, assise sur la Dordogne et l'Isle, contenait 607 paroisses, parmi lesquelles se trouvaient 32 villes closes ou châteaux et trois villes importantes, Périgueux, Sarlat et Bergerac[3]. Elle rapportait au roi 26,601 livres 12 sols 11 deniers pour la taille ordinaire, 3,990 livres 5 sols 8 deniers pour la creue, 7,245 livres 9 sols 2 deniers en compensation de la solde de la gendarmerie[4]. Le Périgord était administré depuis 1553 par le sénéchal Jacques André, s. du Repaire Martel, et ressortissait au parlement de Bordeaux.

Les réformés tyrannisaient le Périgord aussi bien que l'Agenais[5]. A l'avènement de Charles IX, ils comp-

1. Lettre des consuls de Cahors à la reine, du 13 décembre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 452).

2. *Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 446, 459, 462 et suiv.

3. Pièce du temps, coll. Dupuy, vol. 219, f. 242.

4. État de la taille de Guyenne, daté du 25 juin 1550 (Orig., f. fr., vol. 3197, f. 84).

5. Voyez les détails que nous avons donnés sur la Réforme en Périgord pendant le règne de François II dans *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, p. 281 et suiv.

taient dans leurs rangs la plupart des gentilshommes. Le premier de tous, Armand de Gontaut, baron de Biron, quoique fort dévoué au roi et courtisan des Guises, professait la Réforme par intermittence, mais il ne se plaisait qu'aux rôles modérés. En 1561, il conseille à la reine de tolérer le nouveau culte jusqu'à la décision du concile[1]; pendant la durée de la guerre civile, on le retrouve toujours au premier rang des pacificateurs[2]. Au-dessous de lui, un vieux seigneur périgourdin, Denis Daytz, s. de Mesmy et de Lisbe, fanatique exalté, encourageait et couvrait de son nom les bandes qui saccageaient les églises catholiques. A la fin de 1560, le roi avait envoyé le maréchal de Thermes à Limoges et à Périgueux[3]. La mort de François II arrêta le maréchal en route, et Mesmy reprit le cours de ses exploits.

A Périgueux, la Réforme était pratiquée sans bruit. Le 28 janvier 1561, les consuls firent crier la défense d'inquiéter les calvinistes, à la condition qu'ils reviendraient au catholicisme. Le 15 février, autre déclaration du roi contre les disputes religieuses. Le 14 avril, arrêt du parlement de Bordeaux qui ordonne la recherche des armes[4]. Ces mesures, quoique dépourvues de sanction pénale, semblaient un commen-

1. Lettre de Biron, du 3 mai 1561 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XIV, p. 3).

2. Voyez un gros recueil de sa correspondance publié dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XIV.

3. Lettre du roi au maréchal de Thermes, du 17 novembre 1560 (F. fr., N. A., vol. 1234, f. 290; copies de M. Bertrand; l'original est conservé à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg).

4. Registres consul. de la ville de Périgueux (Bibl. nat., coll. du Périgord, vol. 50).

cement de persécution. Mesmy prêtait son logis aux ministres et les faisait prêcher en toute sûreté. Il possédait aux portes de la ville, à la Feuillade, une maison seigneuriale, où se réunissaient régulièrement les fidèles du nouveau culte, quelquefois au nombre de plus de 500, la plupart armés. Le sénéchal proscrivit ces assemblées. Elles cessèrent pendant quelques jours; le ministre, Simon Brossier, disparut, mais il revint bientôt. Les habitants de Périgueux, « s'estans abrevés de sa doctrine, » fêtèrent son retour avec éclat, et, à l'instigation de Mesmy, les prêches recommencèrent alternativement à la Feuillade et dans la maison de ce seigneur à Périgueux. Le 25 mai, la ville de Mareuil fut pillée par une bande. Le 31, Périgueux eut une alerte. Le sénéchal fut informé au lever du jour qu'une troupe de cent cavaliers, armés d'arquebuses et de pistoles, était en embuscade auprès de la ville. Surpris par un passant, les soldats avaient demandé le s. de Mesmy. Aussitôt les consuls firent fermer les portes, postèrent des gardes et se tinrent sous les armes. Après avoir attendu quelques heures, les cavaliers s'éloignèrent[1].

Leurs progrès journaliers rendaient les calvinistes plus exigeants. Le 17 juin 1561, le roi de Navarre, alors chef du parti, se plaignit aux officiers de Périgueux des obstacles apportés à « la diffusion de « l'Évangile. » Cette lettre mit les catholiques en mouvement. Les chanoines armèrent l'église cathédrale de Saint-Front, le logis de l'évêque et firent

1. Rapport du sénéchal de Périgord au roi, du 31 mai 1561 (Orig., coll. Dupuy, vol. 588, f. 77).

emprisonner le ministre. Peu après, au mois de juillet, Jeanne d'Albret passa à Périgueux en allant à la cour, et les consuls eurent la naïveté de lui présenter des doléances « contre les nouveaux chrétiens. » La princesse reçut aigrement la dénonciation. Elle fit rendre la liberté à Simon Brossier et le remit en garde aux consuls, « les asseurant que, si on luy « faisoit mal quelconque, ils en respondroient. » Une si haute protection accrut l'audace des novateurs. Les bandes sillonnaient la campagne, pillaient les villages voisins et menaçaient la ville. Burie ordonna la levée de quelques compagnies. Les consuls gardèrent les portes, mais ils n'osèrent interdire les prêches[1]. Leur vigilance pouvait garantir la ville de toute surprise, mais n'empêchait pas la Réforme de progresser. « Mar« chands, avocats, procureurs et autres » s'enrôlaient sous le commandement de Mesmy. Les plus aisés faisaient « provision d'armes. » Au mois d'août, ils avaient 200 corselets et nombre d'arquebuses et de pistolets. Ils déguisaient leurs assemblées sous le nom de « prières » et menaçaient, si on essayait de les désarmer, de procéder « à autre chose que de prière[2]. »

A la fin de l'année 1561, ils formaient une armée. Les consuls, conscients de leur impuissance et épouvantés des désordres qui se préparaient à l'ombre de leur autorité nominale, envoyèrent un des leurs, Mᵉ Philippe, au parlement de Bordeaux, pour deman-

1. Registres consulaires de Périgueux (Copie de Lespine; coll. du Périgord, à la Bibl. nat., vol. 50). — Voyez aussi de Bèze, t. I, p. 429.

2. Lettre du parlement de Bordeaux au roi, du 23 août 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 164).

der des instructions et surtout des moyens de défense[1]. Ainsi se termina l'année 1561.

Les autres villes du Périgord, moins protégées par le sénéchal, étaient plus troublées. Dès le 23 janvier 1560 (1561), le parlement de Bordeaux signale à la reine Bergerac, Eymet et Mussidan comme le théâtre « d'exécrables excès[2]. » A Bergerac, les Jacobins, les Cordeliers et les Carmes avaient adopté la Réforme. Plusieurs se marièrent, et ceux qui refusèrent d'apostasier furent égorgés[3]. Vers la fin du mois de mai, pendant la nuit, une troupe de quatre ou cinq cents hommes, « armés à blanc, » envahit les églises de la ville, « abattit les authelz, rompit les « ymaiges, briza les croix, brusla les livres misselz, « ensemble les chapes et ornemens. » Le lendemain, la même bande d'aventuriers, « suyvant comme « chef quelcun qui marchoit devant toute la bande, « monté sur ung petit cheval » (peut-être Mesmy, que le rapport n'ose pas désigner clairement), parcourut les environs et saccagea toutes les églises[4]. Trois mois après, le président de Roffignac, du parlement de Bordeaux, informe le cardinal de Lorraine que ces crimes sont encore impunis[5].

A Eymet, la Réforme avait débuté par dévaster

1. Lettre des consuls de Périgueux au parlement de Bordeaux, du 20 décembre 1561 (Copie auth., f. fr., vol. 15875, f. 407).

2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 148.

3. Rennes, *Hist. du protestantisme à Bergerac*, 1868, p. 11.

4. Rapport du sénéchal du Périgord au roi, du 31 mai 1561 (Orig., coll. Dupuy, vol. 588, f. 77).

5. Lettre de Roffignac, du 15 juillet (1561) (Autogr., f. fr., vol. 20472).

l'abbaye de la ville. Le 6 mai 1561, l'abbé était à Bordeaux et « poursuivoit vertueusement » les auteurs du pillage de son église[1]. A Mussidan, « presches, « prières, batêmes, cènes, mariages, enterremens et « assemblées » se faisaient publiquement à la mode de Genève[2]. A Monravel, petit village près de Saint-Front-la-Rivière, il y eut des désordres qui motivèrent une instruction judiciaire[3].

A Sarlat, le jour de la Pentecôte (25 mai 1561), les réformés se présentèrent en corps devant l'évêque du diocèse, François de Senneterre, et devant le s. de Losse, capitaine envoyé par Burie, et déclarèrent que, le roi ayant autorisé les prêches, ils prétendaient jouir de cette tolérance. En vain l'évêque et de Losse présentèrent des objections. Les requérants se retirèrent en signifiant qu'ils useraient de leur droit à leurs risques et périls[4]. Cependant, la ville était encore tranquille. Les troubles ne commencèrent qu'au mois de juillet. Les habitants, divisés en deux partis presque égaux, prirent les armes et, vers le 12 juillet, ils s'assemblèrent régulièrement au son du tocsin et se livrèrent bataille. Plusieurs combattants furent tués. Après une lutte acharnée, les catholiques furent mis en déroute. Les vainqueurs s'emparèrent des portes, placèrent au

1. Lettre du s. de Lestang à Antoine de Noailles, du 6 mai 1561 (Orig., f. fr., vol. 6911, f. 358).

2. Rapport du sénéchal de Périgord au roi, du 31 mai 1561 (Orig., coll. Dupuy, vol. 588, f. 77).

3. Mémoire au roi, sans date (1561) (F. fr., vol. 15881, f. 309). — Lettre du greffier Pontac (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 152).

4. Rapport du sénéchal de Périgord au roi, du 31 mai 1561 (Orig., coll. Dupuy, vol. 588, f. 77).

centre de la ville « un corps de garde armé d'armes « prohibées » et établirent une sorte de gouvernement. Les prêtres et les églises furent leurs premières victimes. Bientôt « les bons et les notables » furent rançonnés et traités si durement qu'ils désertèrent la ville. Le sénéchal du Périgord, l'auteur de ce récit[1], informa le parlement de Bordeaux, qui en référa au roi[2]. La reine ne donna aucune suite aux avis de la cour. Sarlat demeura sans opposition au pouvoir des rebelles. Le 6 août, pour consacrer leur victoire, ils se réunirent en armes sur une des places de la ville et passèrent leurs forces en revue[3]. A Casseneuil, près de Sarlat, à la fin de juillet[4], les réformés, au nombre de 50 à 60, « armés d'arcabuses et « autres offensibles, » introduisirent de gré ou de force deux autres troupes venues du dehors et firent prêcher un ministre. Pendant tout le jour, les trois bandes passèrent et repassèrent sous les murs de l'église, terrifiant les catholiques paisibles, « faisans plusieurs « excès et scandalles, tirans plusieurs coups d'arca- « buse contre les vitres du clochier[5]. »

1. Lettre du 22 juillet 1561 (Copie auth. et certifiée par le greffier Pontac; f. fr., vol. 15875, f. 74). Le sénéchal donne la date de ce combat : « Puis dix jours en çà, il fust meu entre les habi- « tants de Sarlat... »

2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 161.

3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 162.

4. « Le jour de sainct Jacques, » dit le parlement dans la lettre que nous citons plus loin.

5. Lettre originale du parlement de Bordeaux au roi, du 23 août 1561 (F. fr., vol. 15875, f. 164).

VII. Saintonge, Angoumois, Poitou.

La Saintonge, l'Angoumois, le Poitou n'appartenaient que depuis quelques années au gouvernement du roi de Navarre[1], mais la maison d'Albret y exerçait une telle influence, que l'histoire de Jeanne d'Albret resterait incomplète si nous laissions ces provinces en dehors de nos recherches. D'ailleurs les guerres civiles entamées en Guyenne ont toujours eu leur contre-coup en Saintonge, en Angoumois et même en Poitou. Les mêmes capitaines, les mêmes compagnies se retrouvent au nord et au sud de la Gironde. Nous les suivrons donc sur les divers champs de bataille, sauf à donner moins de développement à des tableaux qui nous éloigneraient trop de notre personnage principal.

La Saintonge et les îles de Marennes, habitées par un peuple de pêcheurs, dur et sauvage, avaient reçu de bonne heure les semences de la Réforme. Burie y fut envoyé par les Guises dès le commencement du règne de François II. Il mit les ministres en fuite, fit publier des édits à son de trompe et crut avoir dispersé les églises par « ses bons admonestemens. » Le roi lui écrivit le 7 septembre 1559 : « Vous savez si bien, si « saigement, si vertueusement procéder que j'espère « (que) cest acte sera de grand exemple pour tous les « autres[2]. » Burie était à peine parti que le ministre

1. Voyez ci-dessus, p. 3.

2. Lettre du roi à Burie, du 7 sept. 1559 (F. fr., nouv. acquis., vol. 1234, f. 23). — Les originaux de cette lettre et de celles qui portent la même cote sont conservés à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

La Fontaine sortit de sa cachette et réunit ses fidèles à Marennes. François II envoya à Burie, le 7 juillet 1560, l'ordre de détruire la nouvelle église, de prendre les ministres et de châtier « tels Gallois qui, au lieu de « prescher l'évangile, ne font qu'exciter à toute sédi- « tion et soubslevation[1]. » Burie était alors occupé du roi de Navarre, dont les moindres mouvements terrifiaient les favoris du roi. Qu'importaient, pensait-il, les sermons de quelques hérétiques auprès de la rivalité des Bourbons et des Guises? Ceux-ci étaient plus clairvoyants. Ils redoutaient qu'Antoine de Bourbon levât une armée parmi les factieux que Burie couvrait de son indulgence. Inquiets de sa faiblesse, le 17 novembre 1560, ils expédièrent le maréchal Paule de Thermes avec mission de frapper « telles manières de gens que ce soit un « exemple à l'advenir. » De Thermes devait concentrer ses rigueurs sur les provinces où le roi de Navarre comptait le plus de partisans. François II lui laissait toute latitude sur le plan de campagne[2]; mais la Saintonge, les îles et Marennes étaient réservées à Burie. « Il fault, » lui écrivait le duc de Guise, « que « vous teniez la bride si roidde et que les faciez si bien « chastier que les bons qui y sont soyent asseurés et « délivrés de telles canailles[3]. » Le parlement de Bordeaux désigna une commission de justice qui devait

1. Lettre du roi à Burie, du 7 juillet 1560 (F. fr., nouv. acquis., vol. 1234, f. 197).

2. Lettre du roi à Burie, du 17 novembre 1560 (F. fr., nouv. acquis., vol. 1234, f. 300).

3. Lettre du duc de Guise à Burie, du 17 novembre 1560 (F. fr., nouv. acquis., vol. 1234, f. 302).

parcourir la sénéchaussée et procéder contre « tous « mal sentans de la foy catholique[1]. » Burie aurait voulu décliner cette charge. Il savait que les pêcheurs des îles, tenaces comme des hommes habitués à jouer leur vie contre les flots, « se délibéroient, plutôt que « de laisser leurs cérémonies de Genève, brusler leurs « maisons et abandonner le pays[2]. »

La lettre de Burie n'était pas encore arrivée à son adresse que François II avait rendu le dernier soupir. Le vaincu, l'accusé de la veille, le roi de Navarre, était monté au pouvoir avec son parti. Le maréchal de Thermes s'était arrêté à Poitiers, heureusement pour lui, avant de se mettre en campagne. Les courtisans, les lieutenants de roi, les capitaines se demandaient avec anxiété si les « canailles » du règne passé n'allaient pas devenir les notables du nouveau règne. Burie suspendit son départ pour la Saintonge, sous prétexte de maladie, et attendit de nouveaux ordres[3].

Les ministres reprirent sans opposition le cours de leurs prêches, et, dès l'avènement de Charles IX, pendant l'année 1561, l'histoire de la sénéchaussée n'est que le récit des dévastations des églises catholiques. A Saint-Just près Marennes, les deux cultes étaient successivement exercés dans la même église. Le 6 avril, jour de Pâques, pendant la messe, les réformés se mirent à sonner les cloches pour appeler

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 141.

2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 142. Lettre de Burie au duc de Guise, du 4 décembre 1560.

3. L'hésitation de de Thermes et de Burie est raillée par le duc d'Albuquerque dans une lettre à Philippe II, datée du 15 décembre 1560 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne à Simancas, n° 358, Nav.).

leurs coreligionnaires. Les catholiques essayèrent de les arrêter. Un combat s'engagea au pied du sanctuaire, et un s. Jehan Arguesson, « l'un des plus « apparents, » fut assommé à « grands coups de chan- « delier et d'ung bénistier de pierre. » Il en mourut le lendemain[1]. Le 8 juin, Guy Chabot de Jarnac, le nouveau gouverneur de la province, écrit à la reine que les habitants de certaines villes se querellent « jusques « à s'entretuer, où les officiers du roy ne peuvent ou « ne veulent mettre ordre[2]. »

En Angoumois, les disputes étaient les mêmes. Les officiers municipaux, tiraillés par des édits contradictoires, demandèrent des instructions au roi, qui leur répondit, le 7 mai, de suivre « les dernières ordon- « nances, » sans expliquer les tergiversations de sa politique[3]. A Angoulême, la rivalité des partisans des deux religions se doublait de la rivalité de deux capitaines. L'un, Louis Prévôt de Sansac, gouverneur de la province, représentait le roi et l'ancien culte; l'autre, François d'Escars, favori du roi de Navarre, était chargé de tenir les états d'Angoumois. Chacun d'eux réclamait la préséance. Avant l'ouverture de l'assemblée, la querelle passionnait les députés. Le jour de la première séance, les deux seigneurs soutinrent leurs droits en termes amers. Déjà leurs partisans se mêlaient à la dispute, quand ils déclarèrent l'un et l'autre qu'ils étaient résolus à quitter l'assemblée plutôt que d'abandonner leur rang.

1. Extrait d'informations communiqué au roi, sans date (avril 1561) (Orig., coll. Dupuy, vol. 588, f. 100).

2. *Bulletin de la Soc. archéol. de la Charente*, 1860, p. 32.

3. *Ibid.*, 1866, p. 363.

Ils sortirent en effet de la salle et n'y rentrèrent que lorsque le roi de Navarre eut réglé la situation des deux rivaux[1].

Mêmes mouvements en Poitou dès le règne de François II. La ville de Poitiers, « la reine de l'ouest, » était difficilement retenue par Guy de Daillon, s. du Lude, le gouverneur de la sénéchaussée, à l'aide de sa compagnie. Aussi protesta-t-il vivement lorsqu'un ordre du roi lui commanda de remettre ses gens d'armes au maréchal de Thermes. Il écrivit au roi que le pays était en proie au désordre, que les officiers de justice ne faisaient pas leur devoir, que Poitiers était prêt à se soulever[2]. « A Niort, » dit-il dans une autre lettre, « les séditieux ont arrêté un convoi « funèbre pour enterrer le cadavre à la mode de « Genève. Partout règne la violence et nulle part les « édits ne sont respectés[3]. » Le tableau n'était que trop vrai, et les Guises, sentant qu'il était imprudent de désarmer un capitaine chargé de veiller sur une ville importante, où régnait encore l'influence du roi de Navarre, l'autorisèrent à garder sa compagnie[4]. Ils lui commandèrent de se montrer

1. Rapport de Sansac à la reine et au roi de Navarre, s. d. (après le 20 mars 1560 (1561). Orig., V° de Colbert, vol. 27, f. 325). Ce rapport ne nous fait pas connaître la décision du prince. Il dit seulement qu'il décida « selon ce qu'il connoissoit estre raisonnable. » Il est probable que ces mots, signés de Sansac, signifient que l'arrêt lui fut favorable.

2. Lettre du s. du Lude au roi (Orig., f. fr., vol. 15871, f. 92).

3. Lettre du s. du Lude au duc de Guise, du 11 novembre 1560 (Orig., V° de Colbert, vol. 27, f. 162).

4. Lettre du roi au maréchal de Thermes, du 16 novembre 1560 (F. fr., nouv. acquis., vol. 1234, f. 288). — Les originaux de

sévère pour les factieux et inexorable pour les ministres, malgré l'opposition des gens de justice[1]. Daillon du Lude était plus capable que Burie d'exécuter ces ordres, mais il fut refroidi, comme les autres lieutenants de roi, par la nouvelle de la mort de François II. Peut-être même fut-il plus anxieux qu'un autre, parce qu'il avait pris parti pour le duc de Guise contre le roi de Navarre.

La sédition commence ouvertement à Poitiers avec l'année 1561. Fiers de l'appui du roi de Navarre, les réformés croient toucher au triomphe. Le 10 mars, s'ouvre l'assemblée synodale des églises de France. Après avoir arrêté divers points de doctrine ou de discipline, le synode interdit toute violence contre les catholiques et contre les prêtres, décision sage qui honore l'assemblée, mais qui devait être aussi rapidement méconnue que les ordonnances du roi[2]. Moins d'un mois après, un augustin défroqué prêche chaque jour, devant une foule immense, « choses scandaleuses, « mêmement contre le sacrement de la messe. » Les officiers du roi n'osent pas l'interrompre[3]. Le s. du Lude était absent de Poitiers. Le roi lui commanda d'y revenir et d'user de « rigueur[4]. »

cette lettre et de la suivante sont conservés à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

1. Lettre du roi au s. du Lude, du 17 novembre 1560 (F. fr., nouv. acquis., vol. 1234, f. 297).

2. Les actes de ce synode ont été publiés dans la *Biographie protestante*, t. X, p. 43.

3. Lettre de François Aubert, officier du roi à Poitiers, au s. de Montpezat, du 7 avril 1561 (Autogr., coll. Dupuy, vol. 588, f. 71).

4. Lettre du roi, du 29 juin 1561 (*Arch. hist. du Poitou*, t. XII,

Depuis la fin de mai, les réformés se réunissaient régulièrement trois fois par semaine. François Aubert, sénéchal et président du présidial de Poitiers, n'osait publier l'édit de juillet, de crainte de pousser à la guerre des gens qui n'attendaient qu'un prétexte pour prendre les armes[1]. Les calvinistes ne possédaient pas encore de temple. A la fin de septembre, ils s'emparent du couvent et de l'église des Jacobins et y établissent leurs prêches. Le gouverneur aurait pu s'opposer à ces désordres, mais il était trop fin courtisan pour s'entremettre dans une querelle religieuse, dont l'issue paraissait d'autant plus douteuse que le roi de Navarre et le duc de Guise la personnifiaient à la cour. Seul, François Aubert, capitaine sans ambition, étranger à toute intrigue et dévoué au roi, travaillait sincèrement à conserver la paix publique. Il informa le roi de Navarre du pillage des Jacobins et attendit des ordres qui n'arrivèrent pas[2]. Les consuls, les officiers du roi, trop faibles pour essayer de reprendre le couvent, entrèrent en négociation avec les séditieux et les décidèrent à l'évacuer volontairement. Mais, le 18, le ministre représenta aux officiers que ses fidèles « avoient le cerveau si bouillant qu'il ne pouvoit plus « les contenir au danger d'user de force, » et mit les consuls en demeure de lui livrer un temple. Poussés à

p. 98). — Lettre de la reine, de même date (*Bull. de la Soc. hist. et archéol. de la Charente,* 1866, p. 366).

1. Lettre d'Aubert à la reine, du 13 août 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 124). — En réponse à la lettre d'Aubert, la reine suspendit la publication de l'édit à Poitiers (*Lettres de Catherine de Médicis,* t. I, p. 233).

2. Lettre de François Aubert au roi de Navarre, du 3 octobre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 317).

bout par cette sommation, les officiers lui répondirent qu'ils ne pouvaient accepter une requête aussi formellement contraire à l'édit. Le ministre riposta sèchement que « l'évangile devoit estre presché au temple nonobs- « tant led. édict. » Le lendemain était un dimanche. Les réformés, déguisés ou masqués, « la face couverte de « toile crêpe, » s'assemblèrent en grand nombre devant le couvent des Augustins et frappèrent aux portes, aux cris de : « Moines, ouvrez vos portes. » Puis, divisés en deux groupes, ils forcèrent, à l'aide de leviers et de gros marteaux, les uns la porte de devant, les autres la porte Chartier. Ils arrachèrent les clefs intérieures à un des moines, mirent les religieux en fuite et firent prêcher leur ministre. Le lendemain, les prêches continuèrent ; les factieux se fortifièrent dans le couvent et y installèrent une garde de jour et de nuit. Que pouvaient faire les officiers du roi ? Ils avaient peu de forces et le peu qu'ils avaient menaçait de trahir. « Nous pourrions prendre pour nous « aider, disent-ils, ceux qui nous trahiroient. » Ils saisirent avec empressement un moyen dilatoire qui les dispensait de tenter les aventures d'une répression à main armée. « Nous nous assemblâmes pour délibé- « rer, » écrivent-ils à la reine, « et fut nostre conclu- « sion que devions advertir Vostre Majesté de tout ce « que dessus, et que, pour le présent, ne devions user « de forces ne exécution sur lesd. auteurs, craignant « une sédition. » Le ministre, plus enclin à la paix qu'on ne pouvait l'espérer, conseillait la prudence aux consuls, attendu que, parmi les fidèles, « il y en « a plusieurs de libertins. » Les consuls dressèrent une enquête qui n'eut aucune suite, et les protestants

gardèrent le couvent des Augustins jusqu'à la guerre[1]. Catherine de Médicis s'alarma enfin des troubles de Poitiers. Le 27 octobre 1561, elle commanda au maréchal de Brissac de conduire sa compagnie à Poitiers[2]. Il ne semble pas que l'ordre ait été exécuté. Telle était la situation de Poitiers à la veille des grands événements de 1562. Il en était de même dans toutes les villes du gouvernement de Guyenne. Partout l'abdication des officiers du roi, leur inertie devant les résolutions les plus extravagantes des factieux étaient justifiées par la faiblesse du pouvoir central.

A Châtellerault, en mars 1561, les calvinistes deviennent si audacieux que la reine mère y envoie la compagnie du roi de Navarre[3]. Le 16 avril, le roi leur interdit de se réunir; vaine défense[4]! La ville était gouvernée par Melchior Desprez de Montpezat, capitaine vieilli sous le harnois, fort indifférent aux querelles religieuses. Il avait permis la lecture, à l'assemblée provinciale de 1560, de la requête d'un docteur huguenot qui élevait le nouveau parti au rang d'un quatrième état[5]. Plus tard et au plus fort des troubles qui désolaient sa province, un peu avant l'édit de juillet, il écrivait, d'un ton dégagé, au s. de Fresne : « Achevés de mettre ordre à la reli-

1. Lettre des officiers de Poitiers (François Aubert, sénéchal; de la Haye, lieutenant général; de Brillac, lieutenant criminel) à la reine mère, du 21 octobre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 356).

2. F. fr., vol. 20451, f. 127. Cette lettre manque au recueil publié par M. le comte de La Ferrière.

3. Lettre du roi aux officiers de la ville de Châtellerault (Minute, coll. Dupuy, vol. 588, f. 82).

4. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 333.

5. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 151.

« gion..... Quant à moy je ne pers point mon repas « pour estre à table avec les autres..... Je suys si à « l'aise que j'employe la plus part du temps à penser « mes chiens et oiseaux[1]. » Cependant son dévouement au roi s'irritait des séditions qui mettaient l'autorité royale en souffrance. Appelé par les officiers de Châtellerault à la suite de quelques désordres, il quitta son château de Pressigny, la chasse et ses oiseaux, fit irruption dans une grange où les religionnaires s'assemblaient d'ordinaire et brisa la chaire du ministre. Cet exploit le brouilla avec eux. Las de l'insulter, ils formèrent le projet de l'assassiner[2]. Montpezat se tint sur ses gardes et sans doute jugea prudent de sortir plus rarement de son donjon, car, malgré la recommandation de résider à Châtellerault, sa correspondance avec la cour devint plus rare.

Les autres villes de la sénéchaussée étaient en proie aux mêmes troubles. A Pouzauges, l'église paroissiale avait été adaptée au service du nouveau culte. Le curé ne put obtenir la facilité d'y dire la messe, même le jour de Pâques[3]. A Luçon, vers le milieu de l'année, l'évêque du diocèse, Jean-Baptiste Tiercelin, dénonçait une invasion de ministres qui ne laissait pas aux prêtres orthodoxes la faculté de combattre l'hérésie par leurs prédications[4]. A Chizé, près de Melle, un gen-

1. Lettre de Montpezat au s. de Fresne, du 24 juin 1561 (Autogr., f. fr., vol. 3189, f. 57).

2. Lettre de Montpezat à la reine, du 10 avril 1561 (Orig., f. fr., vol. 3186, f. 78).

3. Lettre de François Aubert, officier du roi à Poitiers, au s. de Montpezat, du 7 avril 1561 (Autogr., coll. Dupuy, vol. 588, f. 71).

4. Lettre de l'évêque de Luçon au roi, du 24 juin 1561 (Orig., f. fr., vol. 3186, f. 159).

tilhomme, nommé Desprez, qui se faisait appeler le curé de Chizé, prêchait lui-même la religion nouvelle à ses paroissiens, malgré les défenses du roi et de l'évêque[1].

VIII. Propres de Jeanne d'Albret : Limousin, Rouergue et Foix.

Le Limousin, vicomté qui appartenait en propre à la reine de Navarre, suivit, pendant le règne de François II, le même mouvement que les provinces voisines[2]. Au mois de septembre 1560, le roi envoya François d'Escars à Limoges. D'Escars, ancien favori du roi de Navarre, désirait alors se rapprocher des Guises. Dans son empressement à leur donner des gages, il se montra très dur pour les huguenots et reçut en récompense les félicitations de ses nouveaux maîtres[3]. L'année suivante, les protestants s'emparèrent de l'église Saint-Valery, mais ils furent condamnés par le roi de Navarre à la restituer aux catholiques[4]. Le 31 mars, une procession fut assaillie par un sectaire dans une des rues de la ville. Toutefois Limoges, plus heureuse que les cités voi-

1. Lettre du roi, du 29 juin 1561 (*Arch. hist. du Poitou*, t. XII, p. 98). Ce curé, devenu ministre, fut tué à la prise de Mouzeuil, en bas Poitou, en 1570 (Ibid.).

2. Voyez *Hist. de la Réforme dans la Marche et le Limousin*, par A. Leroux, in-8°, 1888.

3. Lettre du roi au s. d'Escars, du 8 octobre 1560 (F. fr., nouv. acquis., vol. 1234, f. 266). — L'original est conservé à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

4. La lettre du roi de Navarre a été publiée par M. Ruben dans *Registres cons. de la ville de Limoges*, t. I, 1869.

sines, n'eut pas d'effusion de sang. Au commencement de la guerre de 1562, les réformés, chassés de Limoges, se retirèrent en Poitou, en Saintonge, partout où ils espéraient trouver un refuge. Les plus déterminés grossirent l'armée de Duras ou rejoignirent Coligny à Orléans.

Le comté de Rouergue appartenait aussi à la reine de Navarre. La Réforme, favorisée par les officiers de cette princesse, y avait fait de nombreux prosélytes. Cependant, à Rodez, jusqu'à la fin du règne de François II, les religionnaires furent retenus par l'autorité du cardinal d'Armagnac, ancien résident de France à Rome, prélat tout-puissant auprès du roi[1]. Au mois de mai 1561, le cardinal vint à la cour. Son absence livra la ville aux séditieux. Le vicaire général fut leur première victime. Vers le mois d'août, il fut assailli dans les rues, en représaille de l'emprisonnement[2] d'un sectaire dans les cachots de l'archevêché, et assommé de coups. L'assassinat fit grand bruit. La victime, en sa qualité de vicaire capitulaire, avait rang d'évêque dans le diocèse de Rodez. La veille de la réunion du colloque de Poissy, le cardinal de Tournon, doyen du collège des cardinaux, et le cardinal d'Armagnac représentèrent la gravité du crime à la reine. Catherine les reçut à Saint-Germain, entourée du roi de Navarre, du prince de Condé, du chancelier et de quelques seigneurs, la plu-

1. Lettre du cardinal d'Armagnac à la reine, du 12 mai 1561, publiée par M. Tamizey de Larroque dans *Lettres inéd. du card. d'Armagnac*, in-8°, p. 107.

2. Il est fait allusion à cette affaire dans la lettre du cardinal d'Armagnac citée dans la note précédente.

part du parti réformé. Le cardinal de Tournon porta la parole et s'étendit sur le trouble où l'ambition des princes plongeait la religion et le royaume. Il parla avec tant de persuasion que la reine mère fut entraînée. En vain le prince de Condé s'efforça d'atténuer les faits. Le cardinal d'Armagnac produisit le récit officiel, émané des officiers du roi. Peu s'en fallut que le meurtre d'un prêtre obscur n'amenât un changement momentané dans la politique royale. La reine mit fin à l'audience en décidant qu'elle enverrait des gens de guerre à Rodez et que le roi de Navarre commanderait à ses officiers de les appuyer. « La rédaction « de la lettre, » ajoute l'ambassadeur de Venise, auteur de ce récit, « fut confiée à un secrétaire qui la fit aussi « chaude qu'il étoit nécessaire[1]. »

Villefranche de Rouergue, depuis le règne de François II, était peuplée de calvinistes[2]. Cependant, elle reconnaissait encore l'autorité du roi. Au mois d'avril 1561, elle fut « eschellée de nuit par « grand nombre de personnes, tant gentilshommes « que autres, » et depuis ce jour elle appartint à la Réforme[3]. Burie y envoya Vaillac au mois de mai. Vaillac fut bien reçu, « festoyé par les gentilshommes

1. Lettre de Suriano à la république de Venise, du 15 août 1561 (Dépêches vénit., filza 4, f. 325, fonds italien de la Bibl. nat.).

2. Lettre du parlement de Toulouse au roi, du 1er mars 1560 (1561), qui vise une lettre antérieure du sénéchal de Rouergue (Orig., Ve de Colbert, vol. 27, f. 304).

3. Lettre du parlement de Toulouse au connétable, du 1er mai 1561 *(par erreur 1560)* (F. fr., vol. 20508, f. 197). — De Bèze ne mentionne pas ce fait, bien que l'article consacré au récit des troubles de Villefranche soit très développé.

« de la ville, » mais, quand il voulut exiger la fermeture des prêches, on discuta ses pouvoirs, et finalement les protestants lui signifièrent « qu'ils prieroient « Dieu et fairoient comme ils ont accoustumé. » Vaillac ayant osé insister, ils « moyennèrent de le quereller et « oultraiger en sa personne par deux ou trois sédi- « tions[1]. » Vaillac n'avait pas de forces et jugea prudent de retourner à Bordeaux.

Bientôt les religionnaires de Villefranche pillèrent les églises les plus riches, notamment celle des Cordeliers[2]. Ils emprisonnèrent les consuls dans leurs propres maisons et s'emparèrent des clefs de la ville. Ils n'ouvraient la porte qu'à leurs affidés. Un officier de justice, nommé Aubery, lieutenant du présidial, avait été chassé; il ne put obtenir l'autorisation de rentrer en son logis. Les habitants, qui voulaient aller et venir, étaient soumis à la même surveillance. « Ne sortiroit pas ung chat, écrivent les « consuls, que ne soit bien revisité; et ne laissent « entrer personne dans la ville qu'il ne soit despoilhé « jusques à la chemise. » Les consuls, pour se délivrer d'une tyrannie odieuse, adressèrent au lieutenant Aubery un messager fidèle, « avec un mulet, faignant « aller sercher du bois, dans le bast duquel avons « mis la présente pour vous supplier que envoyés à « Tolose[3]... » Bien commandés par un gentilhomme

1. Rapport de Burie, du 4 juin 1561 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 59).

2. Lettre du parlement de Toulouse au roi, du 4 septembre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 211). — *Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 468.

3. Lettre des consuls de Villefranche à Me Aubery, lieutenant

du voisinage, le s. d'Arpajon, du pays castrais, bien conseillés par un ministre de Millau, nommé Vaysse, ils se rassemblaient au son du tocsin et engageaient des expéditions au dehors. En juillet 1561, au nombre de 600, ils attaquèrent la ville de Saint-Antonin et faillirent la prendre de vive force[1]. « La ville de Saint-« Antonin, écrit François de Corneilhan, évêque de « Vabres, s'est trouvée assiégée, assalie et eschelée par « hommes privés... Les émotions s'augmentent de jour « en jour sans pouvoir empescher que les ministres « et leur suitte ne s'emparent des temples, brisent « les ymages, prophanent les saints lieux et mettent « les religieux hors les monastères. » L'évêque signale les villes de Meyrueis et de Saint-Geniès, qui appartenaient au roi de Navarre, comme les plus maltraitées par les séditieux[2].

Le comté de Foix, autre fief patrimonial de Jeanne d'Albret, était gouverné par un sénéchal, le s. de Pailhès, sous l'autorité, chaque jour plus envahissante, du parlement de Toulouse. La ville de Pamiers fut le premier théâtre des prêches dans la sénéchaus-

principal du siège présidial de Villefranche, du 12 septembre 1561 (Copie auth., f. fr., vol. 15875, f. 254). — Lettre d'envoi de la lettre ci-dessus du parlement de Toulouse à la reine, du 16 septembre 1561 (Ibid., f. 252; orig.).

1. Lettre du parlement de Toulouse à la reine, du 13 juillet 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 47).

2. Lettre de l'évêque de Vabres au roi, du 30 août 1561 (Orig., f. fr., vol. 6626, f. 24). Les *Annales de Villefranche et de Rouergue,* chronique du XVI[e] siècle, publiée en 1860, ajoutent quelques détails au récit des troubles de Villefranche. Malheureusement cet ouvrage ne doit être consulté qu'avec précaution, du moins pour les dates.

sée et subit, en 1560, quelques-uns de ces pillages par lesquels les huguenots préludaient à la guerre civile[1]. Altercations entre fidèles des deux cultes, entre moines et ministres, on trouve à Pamiers les mêmes désordres que dans les autres villes. L'édit de juillet 1561 inaugura l'ère des séditions. Les consuls refusèrent de le publier officiellement et les réformés de lui obéir. Par forme de bravade, ceux-ci se rassemblèrent au nombre de 400 hommes armés dans les salles du collège des Arts pour entendre un prêcheur de passage[2]. Cependant la ville jouissait encore d'une paix relative, mais elle était divisée en deux partis toujours prêts à se quereller. D'après de Bèze, ce furent les catholiques qui donnèrent le signal. Un jour d'août 1561, au son du tocsin, ils s'armèrent et coururent au logis du ministre où les calvinistes devaient se réunir. Ceux-ci avaient été prévenus. La maison était vide. Les catholiques, assaillis dans les rues en flagrant délit d'offensive, furent mis en déroute et les religionnaires restèrent les maîtres[3]. La prise de Pamiers parut aux ambassadeurs étrangers un grand événement militaire. Suriano, représentant de la république de Venise, en parle à son gouvernement comme de la prise d'Orléans[4]. La ville demeura au pouvoir des factieux. Le collège des Jésuites fut fermé et les pères

1. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. II, p. 10, d'après les archives locales.

2. Lettre du parlement de Toulouse au roi, du 4 septembre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 211).

3. *Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 469.

4. Lettre de Suriano, du 15 août 1561 (Bibl. nat., Dépêches vénit., filza 4, f. 325).

chassés malgré les contrats antérieurs et les protestations de l'évêque. En octobre, le couvent des Jacobins fut saccagé et la chapelle transformée en temple. Les monastères des frères mineurs, des Carmes et des Augustins subirent le même sort. Quelques églises restèrent aux catholiques, mais elles furent condamnées, sous prétexte qu'elles s'étaient armées, à célébrer les cérémonies toutes portes ouvertes, ce qui les mettait à la discrétion des pillards[1].

La ville de Foix, la plus importante du comté, avait été évangélisée par les ministres de Pamiers. Le sénéchal crut satisfaire les réformés en leur attribuant la jouissance des églises chaque jour pendant quelques heures, mais il ne réussit qu'à irriter les catholiques. Au mois d'octobre 1561, d'après de Bèze, les Jacobins s'armèrent. Ils allaient prendre l'offensive quand ils furent devancés par leurs ennemis. Le 20 octobre, le couvent fut saccagé, un religieux tué et les autres mis en fuite. Deux mois après, le 28 décembre, l'église de Saint-Volusien fut transformée en temple. L'oratoire de Notre-Dame-de-Mongausy, près de Foix, célèbre par une madone miraculeuse, l'abbaye du Mas-d'Asil et une foule de petites chapelles, qui n'avaient point de moyens de défense, furent dévastés. Le s. de Pailhès accourut à Foix, le 10 février 1562, avec quelques bandouliers, assiégea la ville et réussit à s'emparer du château, mais les religionnaires reçurent de tels renforts que Pailhès fut assiégé à son tour et obligé de capituler. Les vain-

1. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. II, p. 12, d'après les archives locales.

queurs, d'après de Bèze, montrèrent de la générosité. Sur les conseils du roi de Navarre, ils autorisèrent le s. de Pailhès à conserver son commandement, à garder le château avec une garnison mixte, et reprirent pacifiquement le cours de leurs prêches. Après cet accord, dit de Bèze, la paix régna à Foix jusqu'au mois de mai 1562. D'après Olhagaray, Pailhès, sans coup férir, eut l'adresse de se rendre maître de la ville. Il nomma un prévôt et fit comparaître les séditieux les plus compromis. Un capitaine huguenot, le s. d'Arnouzat, qui avait commandé les défenseurs de Foix, eut la tête tranchée. Deux sectaires, complices de la destruction de la maison de [illegible], et un troisième, convaincu d'avoir outragé un crucifix, furent pendus. Les instructions judiciaires, conduites par le parlement de Toulouse, se multipliaient, quand la reine de Navarre envoya à Foix un de ses maîtres de requêtes, Pierre de Castille, avec des ordres si formels que Pailhès laissa échapper tous les autres accusés [2].

Nous avons groupé dans ce chapitre, sénéchaussée par sénéchaussée, les récits des nombreux désordres qui servent de prélude à la guerre civile dans les provinces possédées ou administrées par le roi de Navarre. C'est par une gradation fatale que s'explique la prise d'armes générale de 1562. La Réforme avait débuté par des prêches secrets, par des réunions

1. De Bèze, 1881, t. I, p. 87[illegible] [illegible] — Hist. du Languedoc, t. V, p. 212.
2. Olhagaray, Hist. de Foix et Navarre, 1609, in-4°, p. 534.

bruyantes, par des assemblées armées, enfin par des coups de main contre les chapelles, par le ravage, la destruction des emblèmes et des monuments sacrés. Au milieu de 1561, Perrenot de Chantonay, ambassadeur d'Espagne, évalue à 400 le nombre des églises pillées en Gascogne, la plupart dans les terres de la maison d'Albret[1]. Deux mois après, Chantonay dénonce au roi de Navarre et à la reine des crimes des factieux. Antoine et Catherine feignent de les ignorer[2], et ils les ignoraient peut-être, tant leur indifférence était grande. Absorbés par les intrigues de la cour, la régente et le lieutenant général prêtaient quelquefois un semblant d'attention à la sûreté des grandes cités, mais ils laissaient toujours aller à la dérive les villages et les campagnes. D'ailleurs, les ordres, lancés tardivement et sans suite par le pouvoir central, se heurtaient le plus souvent à la complicité des consuls, à l'hésitation des officiers de justice, à l'impuissance des capitaines réduits à opposer de rares soldats à des rassemblements de plusieurs milliers d'hommes.

Tel était l'affaiblissement de l'autorité royale en Guyenne que la reine mère n'avait pas osé y publier l'édit de juillet. Cet acte[3] était une concession nominale au parti catholique. Coligny avertit secrètement les ministres qu'il ne recevrait aucune exécution,

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 1er juillet 1561 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 49).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 28 août 1561 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 93).

3. Touchant l'édit de juillet, voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. III, p. 103.

et Merlin, son prêcheur favori, fut chargé d'en informer les églises[1]. « Ayant considéré, écrit le roi à « Burie, combien il seroit malaysé de le faire observer là où les peuples sont accoutumés de longue « main et jà la plupart envieillis ès choses deffendues « par iceluy, je n'ay pas trouvé qu'il fust expédient « de l'envoyer en mon pays de Guyenne[2]. » Deux mois après, l'édit de juillet n'était pas encore reconnu en Guyenne[3]. Le colloque de Poissy s'était séparé; la reine mère préparait un nouveau changement de politique; l'édit de juillet fut oublié en France avant d'être publié dans le gouvernement du roi de Navarre[4].

C'en était fait de l'équilibre général établi par la monarchie, si le parti réformé eût su retenir dans ses rangs la plus grande force de ce temps, l'ordre de la noblesse. Beaucoup de seigneurs, le plus grand nombre des petits gentilshommes, au moins en Guyenne, avaient favorablement accueilli les premiers prêches. « Il n'estoit, dit Blaise de Monluc, fils de bonne « mère qui n'en voulust gouster[5]. » Mais le mouvement prit de bonne heure un caractère social. Dès le commencement du règne de Charles IX, sous pré-

1. La lettre de Merlin a été publiée par le comte Delaborde, *les Protestants à la cour de Saint-Germain*, p. 78.

2. Lettre de Charles IX à Burie, du (4) septembre 1561 (Minute orig., f. fr., vol. 15875, f. 207).

3. Lettre de Burie au roi de Navarre, du 7 novembre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 293).

4. Excepté cependant l'Armagnac, le Quercy et le comté de Foix, qui dépendaient du parlement de Toulouse.

5. *Commentaires et lettres de B. de Monluc*, t. II, p. 357.

texte de réforme ecclésiastique, un ardent mouvement de convoitise précipite les classes inférieures à l'assaut de toutes les supériorités de condition. Burie le reconnait de bonne heure dans les provinces soumises à la maison d'Albret : « Ils se vantent, » écrit-il au roi, le 10 juin 1561, « de ne paier plus les « dixmes et droits de l'esglise, et se vantent aussi « publiquement qu'ils ne vous paieront plus de tailles « ne les debvoirs aux seigneurs[1]. »

Le 19 août 1561, le s. de Lévignac, gentilhomme catholique, voisin de Marmande, fut attaqué dans son château de Frégimont « par aucuns voleurs au nombre « de 2,000 ou plus. » Plusieurs de ses serviteurs furent tués, et Lévignac n'échappa à l'assassinat que par la fuite[2]. Peu de jours après, autre échauffourée dans la même sénéchaussée. Deux gentilshommes catholiques, les s. de Foissac et de Lestelle, irrités de quelques dévastations, firent irruption, le 24 août, dans un prêche établi à Tournon, seigneurie appartenant à la reine de Navarre, tuèrent un des assistants d'un coup de pistolet, blessèrent plusieurs personnes et firent de nombreux prisonniers. Le lendemain, un parti de campagnards, au nombre de 2 à 3,000 hommes, assiégea le château de Lestelle. Après un combat acharné, le s. de la Duguie, gentilhomme catholique, fut tué, le château forcé, et les vaincus, accablés

1. Lettre de Burie au roi (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 60).
2. Lettre du parlement de Bordeaux au roi, du 23 août 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 164). Le même jour, le parlement écrivit à la reine une lettre beaucoup plus abrégée (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 162).

par le nombre, traînés aux prisons de Nérac. Le ministre Barrèles raconte le fait à Burie sous les couleurs les plus favorables aux assaillants : « Combien, « dit-il, que feust en leur puissance de les thuer ne « leur ont faict le moyndre mal. » Il accuse Lestelle et Foyssac de plusieurs crimes. « L'un d'eux, dit-il sans « le désigner, se prouve par information avoir faict « deux murtres et commis quelques raptes, qu'est la « cause qu'a demandé estre plus tost thué que admené « en ceste ville d'Agen. » Plus loin, il lance une insinuation qui laisse prévoir une guerre de caste : « Est « à craindre qu'il y a de la conspiration de la part de « la noblesse, les grands ordonnans et les petis exécu« tans, qui du tout n'ont rien à perdre ou bien peu[1]. » Les officiers d'Agen racontent le fait sans rechercher l'agresseur. Accablés de leur responsabilité, ils enjoignent au s. de Lévignac, lieutenant de robe courte du sénéchal d'Agenais, d'assembler le ban et l'arrière-ban des milices, et celui-ci, averti par la mésaventure que nous avons racontée plus haut, leur répond « qu'il « n'auzeroit[2]. » Vers le même temps, une autre bande ou peut-être la même, au nombre de 3 ou 4,000 hommes, prend et pille le château de Thouars, près Nérac, qui appartenait au s. de Savignac. D'autres gentilshommes, près de Villeneuve-d'Agen, sont faits prisonniers et maltraités par leurs vassaux[3]. Presque partout,

1. Lettre de Barrèles à Burie, du 26 août 1561 (Tamizey de Larroque, *Documents relatifs à l'hist. de l'Agenais*, p. 86).

2. Lettre des officiers d'Agen à Burie, du 27 août 1561 (*Ibid.*, p. 89).

3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 163.

en Périgord et surtout en Agenais, la sédition tend à revêtir un caractère démocratique qui rappelle les insurrections du moyen âge.

L'année 1561 finit en Guyenne par un crime qui eut un grand retentissement. Le baron François de Fumel était un seigneur de l'Agenais qui s'était fait connaître par des missions diplomatiques à Constantinople. Il avait, disent les documents cités plus loin, pris en Orient l'habitude du despotisme et se montrait habituellement, vis-à-vis de ses vassaux, dans le recouvrement des redevances et des droits féodaux, dans la jouissance des privilèges que le XVI[e] siècle avait reçus du moyen âge, d'une exigence et d'une dureté qui contrastaient avec la bonhomie patriarcale des gentilshommes de l'Agenais. Catholique militant, il avait chassé les ministres de Fumel. Odieux à ses vassaux, odieux aux réformés, il était désigné aux coups de ses ennemis. Le dimanche, 23 novembre 1561, Fumel fut guetté à la porte de l'église paroissiale par des sectaires armés d'arquebuses et d'épées, mais il ne vint pas. Dans la journée, il partit pour la chasse avec son jeune fils et plusieurs de ses serviteurs. Au retour, sur les quatre ou cinq heures du soir, il rencontra une troupe de religionnaires rassemblée autour d'un ministre qui prêchait contre les nobles et les prêtres, et menaça ce dernier de la crosse de son fusil. Les auditeurs défendirent leur ministre. Fumel s'enfuit et fut poursuivi jusque dans son château. Pendant toute la nuit, le tocsin de Fumel et des villages voisins appela les séditieux à la rescousse. Au matin, le château était

assiégé par une foule de 1,500 à 2,000 hommes, armés d'arquebuses. Deux bâtiments dépendant du château, dont l'un était occupé par le receveur du fief, furent pillés et les registres féodaux brûlés. Les assassins se postèrent dans les maisons voisines, et, vers sept ou huit heures du matin, lorsque le baron de Fumel parut sur la terrasse, il reçut une arquebusade au travers du corps. Aussitôt le château fut investi et toutes les avenues étroitement gardées. Les serviteurs que la dame de Fumel envoyait au dehors pour aller chercher un médecin et un prêtre furent arrêtés aux portes et faits prisonniers. Pendant tout le jour, le château fut battu d'arquebusades. Vers une heure de l'après-midi, les assiégeants mirent le feu à la porte principale et enfoncèrent une autre porte à coups de hache.

Comme ils demandaient à parlementer, la dame de Fumel, du haut d'une fenêtre, leur dit que son mari était mort. Ceux-ci, en jurant de ne lui faire aucun mal, répondirent qu'ils voulaient le conduire aux prisons d'Agen. Pendant les pourparlers, ils forcèrent la dernière porte et pénétrèrent dans sa chambre. « Dieu « vous garde, mes amis, » leur dit-il. — « Ah, « méchant persécuteur, répondirent les assassins, tu « n'as pas toujours dit ainsi. Tu nous as persécutés « jusques à présent, mais à cette heure tu en seras « bien payé. » En vain, pour les attendrir, il leur montra sa plaie, à laquelle un d'eux mit deux de ses doigts bien avant; ils le jetèrent sur le carreau et l'accablèrent de coups de nerfs de bœuf. La dame de Fumel couvrit son mari de ses bras. Elle fut relevée par

les cheveux, battue, blessée au visage et aux épaules. Les meurtriers criaient : « A la clouque[1] et aux poulets « il faut tout tuer et que la race soit perdue. » Un des jeunes fils de Fumel fut blessé et un de ses serviteurs massacré[2]. Le malheureux Fumel n'avait pas encore rendu le dernier soupir. Ils l'achevèrent à coups d'arquebuse et de dague, « et n'y avoit guères personne « d'eux qui ne luy baillât quelque coup. » Quand il fut mort, un boucher lui coupa la gorge.

Après les meurtres, le pillage. Le château fut saccagé de fond en comble. La dame de Fumel, « encore « sanglante de son sang et de son mari, » fut mise au lit et probablement soumise aux derniers outrages. Puis ils la firent lever sans lui « permettre s'habiller » et l'emmenèrent avec ses filles en prison dans une maison de la ville.

Deux jours après, le mercredi 26 novembre, François Raffin, sénéchal d'Agenais, informé de ce crime, vint à Fumel, délivra la dame et les enfants prisonniers et fit ensevelir la victime, mais il n'avait point de forces pour la répression. Remise en son château, la dame de Fumel n'avait fait que changer de prison. Elle ne pouvait ni correspondre au dehors ni s'enfuir[3]. La sécurité dont elle jouissait était subordonnée au caprice des bourreaux de son mari. Ceux-ci faisaient

1. *Clouque*, poule couveuse, mot gascon.

2. Ce serviteur se nommait Guinot La Ville. Il était gentilhomme. Son frère est recommandé dans une lettre d'Antoine de Noailles, du 15 décembre 1561 (Autogr., f. fr., vol. 6910, f. 138).

3. Lettre de la dame de Fumel, du 18 décembre 1561 (Tamizey de Larroque, *Documents relatifs à l'hist. de l'Agenais*, p. 96).

bonne garde et se préparaient à repousser, les armes à la main, toute descente de justice. Le sénéchal d'Agenais eut la faiblesse, le 15 décembre, de donner à un des consuls de la ville, un des coupables même, la mission de faire une enquête. L'affaire fut soumise au synode de Sainte-Foy, et « la mort du tyran fut trouvée « bonne, louable et approuvée[1]. » C'est à Blaise de Monluc qu'appartenait l'honneur de venger François de Fumel[2].

1. Voyez l'arrêt que nous citons plus bas. L'*Histoire ecclésiastique* a peine à blâmer le meurtre de Fumel (t. I, 1881, p. 433). De Bèze en parle à Calvin sans un mot de blâme (Baum, *Theodor Beza,* App., p. 142).

2. Nous avons établi notre récit de l'assassinat de Fumel d'après l'arrêt de répression rendu, le 1er avril 1562, par Burie et Monluc. Cet arrêt a été publié pour la première fois par M. le comte de Mas Latrie dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires,* t. XVII, 1844, p. 319. Il a été réimprimé plusieurs fois.

CHAPITRE SECOND.

I. — *La Guyenne au commencement de 1562. — Blaise de Monluc. — Charles de Coucis, s. de Burie. — Exécution de Saint-Mézard, 27 février 1562. — Burie et Monluc à Villeneuve-d'Agen, 2 mars. — Burie et Monluc à Fumel, 6 mars. — Burie et Monluc à Cahors, 12 ou 13 mars. — Burie et Monluc à Villefranche de Rouergue, 5 avril. — Nouvelles de la prise d'Orléans. — Siège de Montauban par Monluc, 24 mai. — Tentative des réformés sur Bordeaux, 26 juin. — Monluc en campagne.*

II. — *Jeanne d'Albret chassée de la cour. — Jeanne à Vendôme. — Jeanne part pour le Béarn. — Jeanne au château de Duras, fin juin 1562. — Négociation de Jeanne avec Burie et Monluc, 4 juillet. — Jeanne au château de Caumont, 22 juillet. — Jeanne en Béarn.*

III. — *Combat de Targon, 17 juillet 1562. — Prise de Montségur par Monluc, 1er août. — Prise de Duras. — Prise d'Agen, 13 août. — Arrivée des Espagnols. — Prise de Penne, 26 ou 27 août. — Duras prend Lauzerte, 15 août, et Caylus, 21 août.*

— Rencontre de Mirabel, 9 sept. — Mission de Malicorne à Agen, 28 août. — Second siège de Montauban, 13 sept. — Siège et prise de Lectoure par Monluc. Massacre de Terraube, 20 sept.-3 oct. — Combat de Vergt, 9 octobre.

I. La Guyenne en 1562 avant l'arrivée de Jeanne d'Albret.

Au commencement de 1562, bien qu'une paix apparente régnât à la cour et que les grandes armées des deux partis n'eussent pas encore pris la campagne, la guerre civile existait de fait dans les provinces du midi soumises à la maison d'Albret. La plupart des villes étaient tyrannisées par les réformés; plusieurs avaient secoué l'autorité du roi. Les villages étaient la proie des bandes armées. Les églises isolées, les chapelles, les croix, les madones vénérées par une longue suite de générations étaient saccagées. Partout s'étalaient des ruines. L'autorité royale s'affaissait par degrés au milieu du désordre général. Un parti puissant, composé de mécontents, d'ambitieux, tous hommes d'action, avait levé des troupes et n'attendait qu'un signal pour entrer en campagne. Les séditieux ne formaient qu'une minorité, mais le bruit qu'ils faisaient trompait sur leur petit nombre. Ils s'abusaient eux-mêmes. Pleins d'espérance, soutenus à la cour, aussi bien armés que leurs adversaires, ils se croyaient les plus forts et voulaient devenir les maîtres[1]. Aussi étourdissaient-ils de

1. Voyez les *Commentaires et lettres de B. de Monluc,* t. II, p. 338 et suiv.

leurs fanfaronnades les catholiques paisibles, tandis que les officiers de justice, chargés de les poursuivre, étaient de secrète connivence avec eux et que les capitaines, chargés de les combattre, attendaient vainement des ordres et des troupes. Voici le tableau que l'ambassadeur d'Espagne déroule sous les yeux de son maître à la fin de 1561 : « On a mis beaucoup de maisons à « sac ainsi que des maisons épiscopales. On a chassé de « leurs monastères beaucoup de moines mendiants, « pillé les sanctuaires et commis toute espèce de profa- « nations contre les choses sacrées et les ministres de « l'Église. On n'entend autre parole que ceci : mille « hommes se sont insurgés à un tel lieu, deux mille, « trois mille, quatre mille à un tel autre pour forcer les « plus faibles. Dans les principales villes du royaume, « les hérétiques ont usurpé et se sont emparés de plu- « sieurs églises pour leurs abominations. On ne res- « pecte ni le roi, ni l'autorité de la justice, ni celle de « ses officiers[1]. »

Cependant, la force ni le nombre ne manquait au parti catholique. La plupart des seigneurs, après les hésitations de la première heure, dont la reine mère avait donné l'exemple, étaient revenus à l'ancien culte. En 1562, en dehors de quelques gentilshommes, poussés par une vocation personnelle, on ne trouve plus dans les rangs des réformés que des capitaines ambitieux et pressés de s'élever sur les ruines de leur caste. La noblesse n'attendait que les ordres du roi pour courir sus à l'ennemi commun. « La noblesse, »

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 14 octobre 1561 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 83).

dit Burie dans un mémoire du 6 juillet 1561, « se sen-« tant soutenue par le Roy, se lèvera en masse contre « les séditieux, vu que ses privilèges, ses dixmes et « tous ses anciens droits sont particulièrement me-« nacés[1]. »

Parmi ces derniers, se trouvait un capitaine agenais, Blaise de Monluc, de la noble race des Montesquiou, qui à lui seul valait une armée. Blaise de Monluc, né au commencement du siècle, servait depuis les premières années du règne de François Ier. Après s'être illustré sur les champs de bataille d'Italie jusqu'à la paix de Cateau-Cambrésis, il s'était retiré au château d'Estillac près d'Agen. Au printemps de 1560, peut-être pour plaire aux Guises, il prêta les mains à l'expulsion des ministres d'Agen[2]. Son initiative, d'autant plus inattendue qu'il n'avait point de place officielle dans le gouvernement de la province, le signala aux réformés comme un ennemi. Une bande de cinq ou six cents hommes, qui préludait à la guerre civile par le pillage des campagnes, l'assiégea au château d'Estillac. Monluc eut facilement raison de cette « canaille. » Il écrivit au président Dufaur, et le roi commanda au roi de Navarre d'assurer le repos du héros gascon[3].

Cette menace détermina Blaise de Monluc à aller prendre le mot d'ordre du roi à la cour[4]. Il assista à la

1. Mémoire de Burie au roi, du 6 juillet 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 22).

2. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, p. 266 et suiv.

3. Lettre du roi au roi de Navarre, du 16 juin 1560 (F. fr., nouv. acquis., vol. 1234, f. 164).

4. Blaise de Monluc était notamment à la cour au mois de

mort de François II[1] et fut témoin du prodigieux revirement qui s'opéra le lendemain. A la rigueur impitoyable des Guises succédait une politique d'attente, dont le frère de l'auteur des *Commentaires*, Jean de Monluc, évêque de Valence, était un des conseillers les plus écoutés. Dépaysé au milieu des intrigues de la nouvelle cour, il revint en Guyenne au mois de janvier 1561[2], mais sans pouvoir ni soldats. Le 13 mars, il écrit à la reine « qu'on n'entend autre chose, de nuict « à autre, sinon les bruslemens et saccagemens « d'église[3]. » Il négocie avec « ces nouveaux Chres- « tiens » pour obtenir la paix[4]. Au mois de juillet, il accepte la mission de punir les factieux de Layrolle et de Sérignac, en Agenais, qui ont dévasté leur église et tué le curé[5]. Il s'associe aux mesures édictées par Burie à Agen[6]. Frappé des tendances de la Réforme, qui mettaient en péril l'idéal de gouvernement, d'ordre et de paix d'un capitaine habitué à trancher à coups d'épée le nœud gordien de la politique, il revient

septembre 1560. Voyez le piquant récit de Brantôme (t. III, p. 198).

1. *Commentaires et lettres de B. de Monluc*, t. II, p. 336; édit. de la Société de l'histoire de France.

2. Lettre de Burie à la reine, du 24 janvier 1560 (1561) (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 151).

3. *Commentaires et lettres de B. de Monluc*, t. IV, p. 113.

4. Lettre de Burie au roi, du 4 juillet 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 9).

5. Lettres du roi et de la reine à Monluc, du 9 juillet 1561 (Minute, f. fr., vol. 15875, f. 27, 29 et 31). — Instruction du roi au capitaine Arné, de même date (Ibid., f. 33). — Lettre de la reine mère à Burie, de même date (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 211).

6. *Commentaires de Monluc*, t. II, p. 338.

auprès de la reine au mois d'octobre[1]. Pendant qu'il faisait sa cour au roi, arrivèrent successivement les nouvelles des massacres de Cahors, de Grenade, de Fumel, de Marmande. La reine lui offrit un commandement en Guyenne. Monluc hésitait. Peut-être savait-il que François d'Escars, favori du roi de Navarre, briguait cette charge[2]. Il aurait préféré la lieutenance du Dauphiné, sous le gouvernement du prince de la Roche-sur-Yon[3]. Enfin il accepta d'être associé à Burie et partit au mois de décembre 1561 avec de nombreuses commissions en blanc. Son départ pour la Guyenne fut salué par les acclamations du parti catholique. L'ambassadeur d'Espagne écrit à son maître que la Guyenne a trouvé son sauveur[4]. Le roi, sans cesse gourmandé par Philippe II, se prévaut de l'envoi de Monluc comme d'un acte de virilité et, pour couvrir le reste de sa politique, signifie à son implacable beau-frère que chacun « veut estre maistre en sa maison et « se faict servir à sa guise[5]. »

Blaise de Monluc arriva à Bordeaux le 27 décembre

1. *Ibid.*, t. II, p. 342.

2. Voyez les lettres de l'ambassadeur d'Espagne, citées plus loin.

3. Lettre du prince de la Roche-sur-Yon à la reine (Orig., s. d. (fin 1561); f. fr., vol. 6606, f. 46).

4. Lettres de Chantonay à Philippe II, du 7 et du 10 décembre 1561 (Orig. espagnols; Arch. nat., K. 1495, nos 93 et 95). — Le bruit de l'arrivée de Monluc en Guyenne pénétra même jusque dans la Navarre espagnole (Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 24 janvier 1562. Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, Navarre, leg. 358).

5. Lettre de Charles IX à Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, ambassadeur en Espagne, du 26 décembre 1561 (Minute, f. fr., vol. 15875, f. 444).

1561 [1] et aida Burie à pacifier la ville. Revenu à Estillac, il montra d'abord de la modération. Il avait vu à la cour combien était menu le fil qui rattachait la reine au parti catholique et ne se souciait pas de compromettre par un excès de zèle sa faveur et son avenir. Les convictions religieuses ne lui pesaient guère. Théodore de Bèze assure que, l'année précédente, il avait accordé un ministre au village de Gontaut, dont un de ses fils était curé, en disant « qu'en bref la « papauté serait abattue et que ces ventres bénéficiers « perdraient leur marmite [2]. » Le fait est invraisemblable, mais il est certain que Monluc, à l'image de son frère, l'évêque de Valence, subordonnait la religion à la politique. N'écrivait-il pas à la reine, quelques semaines après la guerre, qu'il ne changerait jamais de religion, « si mon roy premièrement « n'en change [3]? » Ces indices révélaient un rusé courtisan sous le harnois d'un brave capitaine. Les réformés essayèrent de l'acheter. A peine Monluc était-il arrivé à Estillac que le ministre Jean Barrèles vint le voir. Après quelques paroles d'ouverture, quelques fines insinuations dont Barrèles était capable, il lui offrit la somme nécessaire à l'entretien de 4,000 hommes de pied. Monluc, qui s'était animé par degrés, « l'empoigne au collet, luy disant ces paroles : « Je ne sçay qui me tient que je ne te pende moy- « mesmes en ceste fenêtre, paillard, car j'en ay estran-

1. Lettre de Burie au roi, du 28 décembre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 454).

2. *Hist. ecclés.*, t. I, p. 432.

3. Mémoire à la reine, du 13 mai 1563 (*Commentaires et lettres de B. de Monluc*, t. IV, p. 237).

« glé de mes mains une vingtaine plus de gens de « bien que toy. » Barrèles s'enfuit « en aussi belle peur « qu'il eust jamais » et ne revint plus. « Cela me des- « cria fort parmi ces ministres, » écrit Monluc dans ses *Commentaires*. Cependant, le lendemain, un ancien prêcheur du roi de Navarre, François Le Gay, dit Boisnormand, proposa de nouveau à Monluc de lever des troupes aux frais des églises, non plus au profit des réformés, mais dans l'intérêt de la paix publique. Boisnormand ne fut pas mieux écouté que Barrèles. Quelques jours après, un des fermiers de l'auteur des *Commentaires*, nommé Labat, en possession de la confiance de son maître, lui présenta sans ambages un don de 30,000 écus, à la condition qu'il ne porterait pas les armes contre les religionnaires. Monluc le menaça « de lui couper la gorge. » Puis vint le capitaine Sendat, soldat sans scrupules, qui lui offrit 40,000 écus, en lui conseillant de les prendre, sauf à les employer au profit du roi. Ces tentatives de corruption irritèrent le futur lieutenant de roi. Un officier de justice, François du Franc, lui révéla les secrets des rebelles, probablement le projet de s'emparer du roi[1]. Monluc ne s'explique pas sur ces mystères. « Comme je veulx que Dieu m'ayde, dit-il, le poil se « me dressoit en la teste d'ouyr tels propos[2]. » Son parti était pris. Le héros de Sienne fit appel à toute son énergie. Avec la sagacité d'un véritable homme de

1. Dupleix donne des détails sur la conférence de François du Franc, son oncle, avec Monluc (*Hist. de France*, in-fol., t. III, p. 665).

2. *Commentaires et lettres de B. de Monluc*, t. II, p. 348, 350, 353, 354, 357, 362, 367.

guerre, il résolut de frapper des coups terribles et retentissants pour intimider l'ennemi[1], qu'il savait être mal dirigé, au moins en Guyenne, plus nombreux que hardi en rase campagne, et entama la guerre sanglante qui lui a valu à la fois tant d'éloges et de reproches.

Burie et Monluc, sur qui devait peser le poids du commandement, n'étaient pas seulement sans argent, ils étaient sans troupes. Ils avaient chacun une compagnie de 30 hommes d'armes : la première en garnison à Saintes, puis à Bordeaux ; la seconde à Grenade-sur-Garonne ; ils pouvaient mobiliser la compagnie du roi de Navarre, de 100 lances, et celle du maréchal de Thermes, de 50 lances, qui occupaient les garnisons d'Agen et de Samathan[2]. Vers le milieu de décembre 1561, Burie avait reçu du roi l'ordre de rassembler quelques enseignes de gens de pied et de présider à leur armement. Il espérait entrer en campagne à la fin du mois, en même temps que Blaise de Monluc[3]. Son plan était de marcher d'abord sur Bazas et de faire un exemple. Pendant ce temps-là, Monluc devait parcourir l'Agenais, « divertissant les bons d'avec les « meschans[4]. » Le plus difficile était d'obtenir la

1. Les anciennes éditions font dire à Monluc, en un langage de bourreau : « Et me deliberay d'user de toutes les *cruautez* que « je pourrois... » Les manuscrits portent : « ... d'user de toutes « les *craintes*... » Est-il utile de souligner la différence entre un capitaine qui veut intimider pour se dispenser de sévir et un bourreau qui cherche l'occasion d'ordonner des supplices? Voyez les *Commentaires*, t. II, p. 359 de notre édition.

2. Département des compagnies de la gendarmerie, en date du 13 juillet 1561 (Orig. signé du connétable ; f. fr., vol. 20507, f. 115).

3. Lettre de Burie à la reine, du 18 décembre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 415).

4. Lettre de Burie au roi, du 28 décembre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 454).

solde des troupes. Le 10 janvier 1562, le roi prescrit aux commissaires des guerres de Guyenne d'y pourvoir promptement[1]. Le 11, Burie demande au roi, sur le conseil de Monluc, une levée supplémentaire de 5 à 600 arquebusiers, et le supplie d'envoyer à Libourne, à la fin du mois, les sommes nécessaires à la montre[2]. Le 19, Burie apprend que le prince de Condé doit prendre le commandement des armées royales en Guyenne[3]. Cette nouvelle modifie ses projets. Il était inutile, peut-être même dangereux d'entamer une campagne dont un prince du sang devait avoir la responsabilité. Burie appelle à Libourne les compagnies de Jarnac, de Randan, de La Vauguyon, la sienne, et ordonne à celles du roi de Navarre, du maréchal de Thermes et de Monluc de garder leurs campements jusqu'à nouvel ordre[4]. Déjà un commencement de rivalité éloignait Monluc et Burie l'un de l'autre. Le roi avait autorisé la prompte levée des arquebusiers, mais il l'avait réduite à 100 hommes; le commandement des gens de pied était réservé à Monluc[5].

Burie épiloguait encore sur la venue plus ou moins probable du prince de Condé en Guyenne[6] et impor-

1. Lettre du 10 janvier 1561 (1562) (Duc de la Trémoille, *Chartrier de Thouars*, p. 84).

2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 33.

3. *Ibid.*, p. 36.

4. Burie et Monluc eurent ensemble une conférence, le 8 février 1562, à Saint-Macaire, à la suite de laquelle ils se séparèrent pour quelques jours (*Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 439).

5. Lettre de Burie au roi de Navarre, du 1er février 1561 (1562) (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 39).

6. Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 49 et suiv., où nous avons exposé, d'après des documents nouveaux, les projets d'envoi du prince de Condé en Guyenne.

tunait le roi de demandes d'argent, que Monluc s'était déjà « mis aux champs. » Sa décision fut peut-être déterminée par des considérations de voisinage. Les seigneurs de Cuq et de la Montjoye, au mois de février, avaient été assaillis par leurs vassaux; le s. de Rouillac avait été assiégé à Saint-Mézard. A ces nouvelles, Monluc commande à son gendre, le s. de Fontenilles, guidon de sa compagnie, détaché à Beaumont-de-Lomagne, de se rendre à Saint-Mézard à marches forcées et d'y arrêter diverses personnes, surtout le neveu d'un avocat, nommé Verdier, officier de la reine de Navarre. Avant de partir d'Estillac, Monluc « recouvra secrètement deux bourreaux, « qu'on les appeloit mes laquais, dit-il, parce qu'ils « estoient souvent après moy. » Puis il partit à franc étrier pour Saint-Mézard et y arriva le vendredi 27 février 1562[1]. Fontenilles lui présenta ses prisonniers, au nombre de quatre, dont un diacre de la nouvelle église, attachés au piédestal d'une croix de pierre qu'ils avaient abattue. Monluc commença une enquête. Les consuls n'osaient accuser les coupables. Un gentilhomme, le s. de Corde, cité en témoignage, raconta qu'il leur avait reproché leurs pillages au nom du roi : « Quel roy? avaient répondu les accusés. Nous sommes « les roys, nous. Estuilà que vous dictes est ung petit « reyot de merde. Nous luy donrons des verges et luy « donrons mestier pour luy faire apprendre à gagner

1. L'*Histoire des Martyrs*, de Crespin, dit que Monluc arriva à Saint-Mezard le 25 février 1562, mais cette date ne s'accorde pas avec les indications des *Commentaires*. Monluc, dans cette partie de son récit, ne donne pas de date, mais il indique les jours de la semaine. Voyez les *Commentaires*, t. II, p. 360 et suiv.

« sa vye comme les autres. » Sa déposition fut confirmée par celle des consuls.

Ici nous laissons la parole à l'auteur des *Commentaires :* « J'avois les deux bourreaux[1] dernier moy, « bien équippés de leurs armes et surtout d'ung marassau bien tranchant. De rage, je sautay au collet de « ce Verdier et luy dis : « O meschant paillard, as-tu « bien ausé soiller ta meschante langue contre la « Majesté de ton roy? » Il me respondit : « Ha, Monsieur, à pescheur miséricorde. » Alors la rage me « print plus que jamais, et luy dis : « Meschant, « veulx-tu que j'aye miséricorde de toy et tu n'as « pas respecté ton roy. » Je le poussis rudement en « terre, et son col alla justement sur ce morceau de « croix, et dis au bourreau : « Frappe, vilain. » Ma « parole et son coup fut aussitôt l'un que l'autre, et « encore empourta plus de demy-pied de la pierre de « la croix. Et les autres deux fis pendre à ung orme... « Et voilà la première exécution que je feys au sortir « de ma maison, sans sentence ny escripture. »

Le lendemain, Monluc alla rejoindre Burie à Clairac, et les deux capitaines concertèrent leurs opérations. Burie voulait se rendre à Cahors, où les commissaires de justice, envoyés de la cour, avaient déjà entamé le procès des catholiques[2]. Monluc voulait commencer par Fumel. Sans disputer, il fit apporter les lettres de la reine et prouva à son collègue que la répression de Fumel devait passer en première ligne.

1. *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc,* t. II, p. 363.

2. Les deux commissaires, Compain et Girard, étaient à Cahors depuis le 9 février 1561 (1562) (Lettre de ces personnages à la reine, du 22 février; orig., f. fr., vol. 3210, f. 76).

Le lundi, 2 mars, les deux capitaines arrivèrent à Villeneuve-d'Agen. Monluc avait recommandé à Tilladet de Saint-Orens de lui amener quatre séditieux d'Astaffort et surtout un capitaine de bandes, nommé Morelet[1]. Le mardi, 3 mars, il les fit « deffaire sans « tant languir » avec deux autres de Sainte-Livrade[2].

Le 6 mars, Burie et Monluc arrivent à Fumel avec une suite de capitaines, François de Durfort de Bajaumont, Antoine de Lomagne de Terride[3], Antoine de Tilladet, Joachim de Monluc de Lioux, frère cadet du châtelain d'Estillac[4]. Depuis l'assassinat de son mari, la dame de Fumel avait été « tenue comme « un esclave, ne pouvant avoir moien veoir nul de « mes amys, dit-elle, pour estre menassés les tuer « s'ils y viennent[5]. » Catherine de Médicis lui avait écrit une lettre de condoléance; elle avait donné à l'aîné des enfants une pension de 600 livres, confirmé l'autre dans la possession de l'abbaye de Bonneval et invité les filles à venir à la cour[6]. Mais les faveurs de la reine n'avaient pu adoucir l'amertume de sa captivité, non plus que l'horreur des souvenirs qui l'entouraient.

1. Morelet-Lauzette, très vaillant capitaine, d'après de Bèze, eut la tête tranchée parce qu'il avait tenu quelques propos contre Joachim de Monluc, s. de Lioux, frère de Blaise de Monluc (*Hist. ecclés.*, 1841, t. I, p. 510).

2. *Commentaires*, t. II, p. 364.

3. Lettre de Terride à la reine, du 12 mars 1561 (1562) (Orig., f. fr., vol. 3186, f. 58).

4. Lettre de Durfort de Bajaumont à la reine, du 12 mars 1561 (1562) (Ibid., f. 56).

5. Voyez la fin du chapitre précédent. Lettre de la dame de Fumel (Tamizey de Larroque, *Documents relatifs à l'Agenais*, p. 96).

6. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 260. Cette lettre avait déjà été publiée dans le mémoire de M. de Mas Latrie.

A la nouvelle que Burie et Monluc s'étaient mis en campagne, le s. de Verdun de Cancon, frère de la dame de Fumel, aidé de quelques-uns de ses serviteurs, avait fait arrêter les plus coupables d'entre les meurtriers[1]. Les commissaires de justice, désignés par le roi, se disant occupés à Cahors, n'étaient pas venus à Fumel[2]. Leur absence inquiétait Burie, mais Monluc prit sur lui de les remplacer par des magistrats d'Agen[3]. L'instruction révéla le grand nombre des coupables. Le témoignage le plus autorisé fut celui de la veuve. Suivant une tradition qui s'est conservée sur les lieux, celle-ci, altérée de vengeance, croyait reconnaître et accusait indistinctement tous les inculpés qu'on faisait passer sous ses yeux. Monluc fit alors venir ses propres serviteurs et quelques soldats de la compagnie qu'il avait amenés la veille. La dame les prit pour des coupables et les accusa sans hésiter. Cette épreuve prouvait l'insuffisance de son témoignage. Monluc rendit à l'information judiciaire le soin de trouver les éléments d'une appréciation plus juste.

Les promoteurs du meurtre étaient les magistrats de Tournon, officiers au service de la reine de Navarre, et la plupart des habitants de Fumel avaient pris part

1. L'arrestation des coupables est mentionnée dans une lettre de Chantonay, du 23 février 1562 (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 22).

2. Dans une lettre à la reine, Compain et Girard se plaignent amèrement de Burie et surtout de Monluc, qui ont refusé de venir les joindre à Cahors (Lettre du 22 février 1561 (1562); orig., f. fr., vol. 3210, f. 76).

3. Mémoire de M. le comte de Mas Latrie dans les *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France*, 1844, t. XVII, p. 319 et suiv. Ces magistrats étaient Antoine Tholon, Gervais Héraudeau, Bernard d'Aspremont, Robert Raymond, Jean Jourdan, Florens du Repaire, Antoine de Nort et Saux-Dupin.

à l'exécution. Les premiers avaient pris la fuite. « Si « je les pouvois faire appréhender, écrit Burie au roi, « ils ne vivroient pas vingt-quatre heures. » Parmi les autres, arrêtés au nombre de seize[1], les uns « furent deffaicts par la rouhe, les autres pendus et « les autres eurent les testes tranchées » dans la journée du 13, du 14 ou du 15 mars 1562[2]. Restait un certain nombre d'accusés qui furent l'objet d'un supplément d'instruction. L'arrêt fut prononcé le 1er avril suivant et condamna l'un des coupables à être écartelé, deux à la décollation et un quatrième à la potence. La ville perdit ses franchises et fut frappée de fortes amendes[3]. De la sévère répression de Fumel « sortira, écrit Durfort à la reine, une si « grande craincte et terreur que la paix et tranquillité « de ce royaulme se pourra tirer[4]. » Ces prévisions ne se réalisèrent pas. La ville de Fumel ne retrouva pas la paix. La dame du lieu, menacée de représailles, n'osant plus habiter le château où elle avait vu mourir son mari, se réfugia et finit ses jours à Bordeaux[5].

1. Monluc, dans ses *Commentaires* (t. II, p. 369), écrit : « Bref, « ung jour il en feust pendu ou mis sur la rouhe trente ou qua- « rante. » Monluc exagère évidemment. On s'est servi de ce penchant à exagérer, qui n'est qu'un simple travers, pour l'accuser de cruauté.

2. Lettre de Burie au roi de Navarre, du 13 mars 1561 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 47). — Lettres de Monluc au roi et à la reine mère, de même date (*Commentaires et lettres de Monluc*, t. IV, p. 118 et suiv.).

3. L'arrêt est imprimé dans les *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France*, t. XVII, p. 319. Burie et Monluc revinrent de Cahors à Fumel pour le signer (*Hist. ecclés.*, 1881, t. II, p. 220).

4. Lettre de Durfort de Bajaumont à la reine, du 12 mars 1561 (1562) (Orig., f. fr., vol. 3186, f. 56).

5. M. Tamizey de Larroque, dans son *Histoire de la commune*

Pendant que Burie et Monluc présidaient au procès de Fumel, les gentilshommes des sénéchaussées de Rouergue, Quercy, Périgord, Agenais, Armagnac et Cominges s'étaient réunis au logis de l'un d'eux, Louis de Carmain, s. de Négrepelisse, et avaient dressé une requête contre les excès de la Réforme[1]. Cet acte fut solennellement apporté à Fumel et remis par Négrepelisse aux deux capitaines[2]. Burie et Monluc le reçurent avec empressement et l'envoyèrent au roi[3]. L'appui moral qu'apportait aux chefs catholiques la démarche collective d'une caste de serviteurs du roi allait les encourager dans leur œuvre de répression.

Le 12 mars, Burie et Monluc partirent pour Cahors, où les commissaires de justice, Pierre Girard et Nicolas Compain, tous deux huguenots déclarés, d'après les *Commentaires*[4], « besognoient avec rage » contre les catholiques. Ils arrivèrent le 13[5] et trou-

des Hautes-Vignes (p. 6), a raconté la triste histoire de la dame de Fumel.

1. La réunion fut incriminée par les commissaires de justice, Compain et Girard. Voyez leurs instructions aux officiers du roi à Moissac, en date du 27 février 1562 (F. fr., vol. 3189, f. 80).

2. Cette pièce, sans date, est imprimée dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 107.

3. *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, t. IV, p. 121.

4. En ce qui regarde Nicolas Compain, l'accusation d'appartenir à la Réforme ne saurait être contestée. La signature de ce personnage figure avec celle de tous les chefs réformés dans une déclaration du 31 août 1570 (F. fr., vol. 18587, f. 538). Le cardinal d'Armagnac, dans une lettre du 16 mars 1562, constate que Compain et Girard autorisaient partout l'établissement des églises réformées (Tamizey de Larroque, *Lettres inéd. du card. d'Armagnac*, p. 106).

5. *Commentaires et lettres de B. de Monluc*, t. IV, p. 130.

vèrent la ville en grand émoi. Girard et Compain avaient fait supplicier quatorze ou quinze catholiques et instruisaient les procès d'un plus grand nombre. Parmi les accusés se trouvait un prêtre, Manfrède de Bieule, d'une des premières familles de la province. De Bèze reproche à ce personnage les massacres de Cahors[1]; Monluc l'en déclare innocent. La ville était pleine de solliciteurs qui demandaient, les uns son supplice, les autres sa mise en liberté. Geoffroy de Caumont, abbé de Clairac, l'un des protecteurs de la Réforme, était venu chercher querelle à Monluc. Les deux seigneurs faillirent se battre en plein conseil, mais Caumont n'était pas le plus fort, « de sorte qu'aucuns le poussarent hors de la salle « pour le sauver[2]. »

La condamnation de Manfrède de Bieule et de ses prétendus complices avait pour conséquences la condamnation du Quercy à d'énormes amendes au profit de Jean-Philippe de Bade, comte palatin, dit le rhingrave, acquéreur des biens domaniaux de la sénéchaussée[3]. La dame d'Acier, épouse du comte palatin, tenta à force d'argent de convertir Monluc à une décision judiciaire si avantageuse pour sa maison. Celui-ci fut incorruptible et se jura d'empêcher la prononciation de l'arrêt[4]. Au jour dit, la commission de justice se réu-

1. *Hist. ecclés.*, t. I, p. 463.

2. *Commentaires*, t. II, p. 372.

3. Voyez le chapitre précédent, p. 102. On conserve, dans le f. fr., vol. 15881, f. 429, une requête des habitants de Cahors au roi de Navarre, dans laquelle ils lui exposent leur extrême pauvreté. Cette pièce nous paraît se rattacher au procès de 1562.

4. Dès le jour de l'arrivée de Burie et de Monluc, Compain et Girard avaient jugé qu'ils auraient des adversaires. Ils

nit sous la présidence de Burie; Monluc s'assied au bout de la table; Compain prend la parole, adresse aux habitants des remontrances sur le massacre et se prépare à lire l'arrêt. Burie ne disait rien. Monluc crie à Compain « de ne passer plus oultre. » Compain élude de répondre et entame sa lecture. Au premier mot, écrit Monluc, « je luy commence à donner du *tu*, luy « disant : « Tu déclareras icy, devant M. de Burie et « devant moy, ce que je te demande, ou je te pen- « dray moy-mesmes de mes mains; car j'en ay pendu « une vingtaine plus gens de bien que toy. » Et il lui demande s'il avait condamné les accusés. « Il faut par- « ler, dit Burie. » — « Oui, monsieur, dit Compain, car « nous avons esté tous d'este opinion. » — « O mes- « chant paillard, traistre à ton roy, riposte Monluc; « tu veux ruyner une ville qui est au roy pour le « profit d'ung particulier. Si ce n'estoit la présence « de M. de Burie, qui est icy lieutenant de roy, je te « pendrois, toy et tes compaignons, aux fenestres « d'este maison. » Et tiris la moitié de mon espée, mais « M. de Burie me sauta au bras et me pria de ne le « faire point. Et alors tous gaignarent la porte et se « meirent en fuite, crians, si estonnés qu'ilz sautarent « les degrés sans compter[1]. »

Voilà la fin de la procédure de Cahors, dit Monluc. Le roi et le parti catholique approuvèrent cette solution extrajudiciaire au grand avantage de la province. Compain et Girard étaient en fuite. Mais

écrivirent collectivement au roi pour lui demander de plus amples pouvoirs (Lettre orig., du 17 mars 1561 (1562); orig., f. fr., vol. 3189, f. 59).

1. *Commentaires de Monluc*, t. II, p. 378.

le roi leur avait adjoint deux conseillers à la cour de Bordeaux, Jehan Allesme et Arnault de Ferron[1]. Le premier était catholique; le second, par sa femme, appartenait au parti réformé[2]. A eux seuls, ils constituaient une sorte de chambre mi-partie[3]. Burie les installa à Cahors avec la mission de continuer l'enquête, et les deux capitaines, forcés de poursuivre leur tournée, partirent[4], le 5 avril 1562, pour Villefranche-de-Rouergue[5].

Les religionnaires de la sénéchaussée de Rouergue avaient tâché de prévenir Burie en leur faveur en accusant les prêtres catholiques de tous les troubles. Pour assurer la paix, ils priaient Burie de déléguer ses pouvoirs à un gentilhomme du pays et lui recommandaient le vicomte Antoine d'Arpajon[6]. Or, le vicomte était un calviniste militant, l'un des ennemis dont Burie devait se méfier. La requête arma Burie contre les réformés au lieu de le disposer

1. Lettres patentes du roi, en date du 20 février 1561 (1562) (Copie du temps, f. fr., vol. 3186, f. 49).

2. Indication de Florimond de Raymond dans l'édition originale des *Commentaires de Monluc*. Voyez l'édition de la Société de l'histoire de France, t. II, p. 382.

3. *Chambres mi-parties*, c'est-à-dire composées pour moitié de catholiques et de protestants. Elles furent organisées officiellement par le traité de Saint-Germain en 1570.

4. Avant d'aller à Villefranche, Burie et Monluc revinrent à Fumel et signèrent l'arrêt de condamnation des quatre derniers coupables. C'est l'arrêt qui a été imprimé dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XVII. Il porte la date du 1er avril 1562. Voyez la lettre collective de Burie et de Monluc, du 18 mars 1561 (1562) (*Commentaires*, t. IV, p. 130).

5. *Hist. ecclés.*, 1841, t. III, p. 41.

6. Pièce sans date (mars-avril 1562) (Copie du temps; coll. Dupuy, vol. 588, f. 99).

favorablement. A l'approche du lieutenant de roi, le cardinal d'Armagnac avait fait arrêter quatre ou cinq des plus coupables. Compain et Girard, qui avaient reparu à Villefranche, dressèrent l'instruction et conclurent à l'acquittement, Allesme et de Ferron à la condamnation. Supplément d'instruction, même conclusion de part et d'autre. La divergence menaçait de s'éterniser quand d'Allesme dit à Monluc : « Voulez-vous faire un tour digne de vous? Envoyez « pendre les condamnés aux fenestres de l'hostel de « ville, là où ils sont prisonniers, et vous nous jecterés hors de débat. » Monluc, après s'être assuré que les deux commissaires bordelais étaient du même avis, envoya chercher ses bourreaux. « En moins « d'un quart d'heure, dit-il, nous vismes les coupables « attachés aux fenestres. » Les commissaires parisiens se plaignirent à Burie non plus du simple empiétement, mais de l'obstacle absolu que Monluc apportait au cours de la justice. Celui-ci leur riposta par des menaces : « M. de Burie et moy, dit-il, serons « d'accord, et mesmement que je vous feray pendre « vous-mesmes avant que le jeu se desparte. L'on « faict bruit que M. le prince de Condé a prins les « armes. Si cela est vérité, n'espérés autre chose sinon « que je vous tiendray ce que je vous ay promis[1]. »

Deux heures après, Nicolas Rance, messager du roi de Navarre, arriva à Villefranche et raconta au lieutenant de roi que le prince de Condé était entré, sans coup férir, dans Orléans, que ses forces étaient irrésistibles, que le parti catholique, représenté par le

1. *Commentaires et lettres de B. de Monluc*, t. II, p. 383.

tinrent conseil. Le plus grand service à rendre au roi était de conserver les grandes villes, surtout Bordeaux et Toulouse, sourdement travaillées par les ministres. Ils décidèrent, le premier de retourner à Bordeaux avec quatre compagnies, le second de camper en Gascogne, entre Beaumont-de-Lomagne et Auch, à portée de Toulouse, avec sa compagnie et avec celles du roi de Navarre et du maréchal de Thermes. Au moment de se séparer, ils reçurent du roi : Burie, l'ordre de rester en Guyenne et de confier ses troupes à Martigues, qui devait les conduire au roi[1]; Monluc, celui de lever six enseignes de gens de pied et de rejoindre le camp royal à marches forcées. La lettre, reproduite dans les *Commentaires*[2], est un appel désespéré de la reine : « Il fault sauver le corps de l'arbre, « dit-elle, car, le corps sauvé, les branches se reconquesteront toujours. » La reine poussait la précaution jusqu'à indiquer à Monluc la route à suivre pour éviter la rencontre de l'ennemi : « Fault nécessairement que led. Monluc amène lesd. forces par Limoges « et de là venir gaigner le passage de Loyre à Nevers « ou à la Charité[3]. »

Burie et Monluc se séparèrent vers le milieu d'avril. La révolte avait pris des proportions formidables. Peu de seigneurs de haut rang, mais assez pour commander; beaucoup de bourgeois et de gens du peuple : telle était l'armée calviniste. A Tonneins, Burie

1. Lettre du roi à Martigues, avril 1562 (F. fr., nouv. acquis., vol. 1235, f. 41). L'original est conservé à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

2. *Commentaires et lettres de B. de Monluc,* t. II, p. 385.

3. Minute sans date, f. fr., vol. 15876, f. 38.

rencontra Caumont et Duras. Caumont avait refusé de se mettre à la tête des rebelles. Symphorien de Durfort de Duras, gentilhomme connu jusqu'alors par sa fidélité au roi[1], avait accepté cette charge à la persuasion du prince de Condé. Tous deux « feirent « grand chère à Burie et ne luy demandarent rien. » Monluc vint camper à Lafox, chez Durfort de Bajaumont, distribua les six commissions de gens de pied que le roi lui avait envoyées et s'occupa de leurs armements. Pendant son séjour à Lafox, une foule de seigneurs gascons l'entourèrent et le supplièrent de représenter au roi que son départ les livrait désarmés à leurs ennemis, que Lectoure était en pleine révolte et que, de la Garonne aux Pyrénées, il ne restait aux gentilshommes fidèles ni place forte pour se réfugier ni capitaine pour les commander. Monluc, flatté de leur confiance, rêvant déjà le rôle d'un pacificateur, écrivit à la reine que l'intérêt du roi, sagement entendu, le clouait momentanément dans son pays natal. Sa décision obtint l'approbation de Catherine. Il reçut l'ordre d'entrer en campagne, ainsi que Burie, et de retenir de force en Guyenne, par une diversion habile, les compagnies protestantes que le prince de Condé avait convoquées à Orléans[2].

Le lendemain matin, il passa la Garonne « malai« sément, » dit-il, car tous les passages, excepté la

1. Lettre de Duras, du 13 février 1560 (1561) (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 153).

2. Lettres et instructions du roi à Burie, à Monluc et à Noailles, du 8 et du 10 mai 1562 (F. fr., vol. 15876, f. 12, 14, 15, 16, 18, 20, 24). Ces pièces sont en double ou triple expédition, de peur de rencontres fatales.

Réole et Auvillars, et toutes les villes, excepté Condom, étaient aux mains des rebelles, et mit sa compagnie en garnison à la Sauvetat du Gaure. Son zèle en faveur du parti catholique, son énergie, son activité, comparés à la faiblesse, aux atermoiements de la reine mère, avaient déjà porté sa renommée jusqu'à Rome. Le 23 avril 1562, le pape Pie IV, à la recommandation du cardinal d'Armagnac, lui adressa une bulle de félicitation[1].

La Guyenne entière se soulevait en faveur de la Réforme[2]. Parmi les villes, les unes et le plus grand nombre obéissaient franchement au mouvement; les autres étaient sourdement travaillées par une opposition qui neutralisait leurs forces. Parmi les compagnies de gens de guerre, les unes, celles du prince de Navarre, de Guy Chabot de Jarnac et de Burie, ne comptaient presque que des réformés; les autres, celles de création récente, étaient de dispositions incertaines. Monluc ne pouvait compter que sur la sienne, sur celle du maréchal de Thermes et sur celle d'Antoine de Lomagne de Terride[3]. Partout où il passait, il pacifiait les villages, mais la guerre se rallumait après son départ. On le vit malheureusement en Rouergue. Le

1. La traduction de cette lettre est publiée dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 317. Monluc n'en parle pas dans ses *Commentaires*, ce qui nous inspire quelques doutes sur son authenticité, malgré l'autorité de Secousse.

2. Le retentissement de la révolte de la Guyenne fit prendre les armes au duc d'Albuquerque, gouverneur de la Navarre espagnole (Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 13 mai 1562. Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État de Simancas, Navarre, leg. 358).

3. *Commentaires et lettres de B. de Monluc*, t. IV, p. 138.

lendemain du départ de Burie et de Monluc, les calvinistes de Villefranche avaient repris les armes et s'étaient « assemblés en si grand et effroyable nombre, « écrivent les consuls, qu'ils n'ont doubté de inva- « der la ville de Saint-Antonin..., eschellé les mu- « railles... et finablement estoient venus mettre ung « siège devant ceste ville de Villefranche. » Ils surprirent par escalade le couvent des Chartreux, tuèrent ou emprisonnèrent les religieux, rançonnèrent les notables, notamment un gentilhomme, le s. de Sales, fils du maréchal des logis de la compagnie de La Rochefoucauld[1]. Repoussés de Villefranche « par l'im- « pétuosité de l'eaue ou famine ou par la résistance » des consuls, ils se retirèrent à Saint-Antonin, accablant la ville et les environs de dures exactions, « si « que le peuble n'en peult plus, tant il est follé. » Fortement établis à Saint-Antonin et à Milhau et commandés par un capitaine, le s. de Savignac, ils faisaient des courses dans la campagne « par diverses « bandes, avec tambourin et trompète, de trope en « trope, la meindre de 200, ne laissans rien à piller « et forcer le pouvre peuble simple, séduict et suborné, « jusques à croire que, sobz vostre authorité, telles « assamblées se font pour les cotiser en diverses « sommes d'argent[2]. » De leur côté, les catholiques affolés rendaient à leurs ennemis « œil pour œil, dent « pour dent. » Une des bandes de Saint-Antonin, au nombre de 300 hommes, fut attaquée, dans les

1. Lettre des officiers de Villefranche-de-Rouergue au roi de Navarre, du 6 mai 1562 (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 21).

2. Lettre des officiers de Villefranche au roi, du 13 mai 1562 (Ibid., f. 45).

premiers jours de mai, par les capitaines La Roque-Bolhac et Saint-Vincent et mise en pièces[1].

La ville d'Auch, au commencement de mai, était prête à prendre les armes. Monluc s'y rendit à franc étrier et n'eut qu'à paraître pour pacifier la ville[2]. Mais les troubles continuèrent. Le prieur et les religieux du monastère de Saint-Orens, que leurs démêlés avec l'autorité archiépiscopale rendaient depuis longtemps suspects au parti catholique, avaient embrassé la Réforme. Dès ce jour, les habitants d'Auch s'armèrent les uns contre les autres. Les consuls furent obligés d'ordonner des mesures de défense et de jeter en prison les plus ardents. Les mouvements durèrent jusqu'à l'arrivée du gouverneur, le s. de Lisle, probablement envoyé par Monluc[3]. Mais déjà le héros de Sienne courait à d'autres exploits. Vers le 8 mai, il avait été informé, par un messager spécial, de la conjuration de Toulouse. Il s'y rendit à marches forcées avec ses gens d'armes et toutes les enseignes dont il put disposer[4].

Nous ne suivrons pas Monluc au dehors du gouvernement du roi de Navarre. Après avoir rétabli l'autorité du roi à Toulouse, il rentra en Guyenne. Le roi le pressait de prendre l'offensive, quelque inachevée

1. Lettre des officiers de Villefranche au roi de Navarre, du 14 mai 1562 (Ibid., f. 47).

2. *Commentaires*, t. II, p. 394 et 395, et t. IV, p. 135. Il est à regretter que Monluc soit si bref dans son récit, car les registres consulaires de la ville d'Auch manquent pour la période du 16 mai 1561 au 30 juin 1562.

3. Lafforque, *Hist. d'Auch*, t. I, p. 137, 382 et 383, d'après des documents conservés aux archives d'Auch.

4. *Commentaires et lettres de Monluc*, t. II, p. 389.

que fût l'organisation des compagnies[1]. Montauban, par son site redoutable, attirait l'auteur des *Commentaires*. Les réformés s'attendaient à un siège. Dès le 8 mars, ils avaient arrêté les lignes de leur défense, amassé des vivres et convoqué leurs coreligionnaires du voisinage. La défaite des séditieux de Toulouse leur amena 1,000 ou 1,200 hommes, déjà habitués au feu. Monluc avait aussi préparé son attaque. Il avait envoyé Gabriel de Lomagne, s. de Saint-Salvy, sous les murs de la ville, et celui-ci s'était si fortement établi dans les ruines de la cathédrale et du faubourg que les habitants n'avaient pu le déloger. L'évêque de Montauban avait levé des gens de guerre, tournait et retournait autour de sa ville épiscopale et, sans oser l'assaillir de front, troublait ses ravitaillements. A la nouvelle de la prochaine arrivée de Monluc avec une armée puissante, que la renommée élevait à 12,000 hommes, les défenseurs de Montauban furent frappés de terreur. Le s. d'Arpajon, un des vaincus de Toulouse, quitta précipitamment la ville sous prétexte de secourir Agen. Un prêtre défroqué, Calvet, le promoteur du nouveau culte, alors premier consul, déserta son poste et se retira vers Réalville. Dans sa fuite, il rencontra une des bandes de son évêque et fut conduit au château de Piquecos. Heureusement pour lui, Montpezat, ne le reconnaissant pas, le prit pour un ministre. Calvet fut renvoyé et s'enfuit. Mais, quelques jours après, il fut arrêté à Toulouse au logis de son frère et pendu, le 27 juin 1562, sur la place Saint-Étienne.

1. Instructions du roi à Monluc (Minute sans date (vers le 20 mai 1562), f. fr., vol. 15876, f. 57).

Blaise de Monluc n'avait, d'après son propre récit, que 8 à 900 hommes. De Thou lui en attribue davantage et porte son armée à 4,000 hommes de pied et 800 cavaliers. Monluc se montre ici plus exact que l'auteur de l'*Histoire universelle*, ainsi que le prouvèrent les événements. La faiblesse de l'armée catholique rendit courage aux assiégés. La plupart des fuyards, qui étaient sortis de la ville pour ne pas être bloqués, revinrent à leur poste. Le 23 mai, les assiégés tinrent conseil et résolurent de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Monluc et Terride parurent le 24 et prirent position, l'un dans le faubourg du Moustier, l'autre dans celui de Montmirat. Ils engagèrent de vaillants combats, mais que pouvaient-ils, avec trois pièces d'artillerie, contre une ville forte défendue par une garnison de plus de 3,000 hommes? Saint-Salvy ne put tenir dans les ruines de la cathédrale et fut obligé de se réfugier auprès de son frère. Le second jour du siège, les Montalbanais firent une vigoureuse sortie, chassèrent Terride et Saint-Salvy de leurs retranchements et les rembarrèrent dans une tuilerie hors du faubourg. Les catholiques allaient être forcés quand Monluc les secourut avec ses gens d'armes. Les vainqueurs furent rembarrés à leur tour et perdirent le faubourg. Vainqueurs et vaincus se heurtèrent pêle-mêle à la herse et l'auraient franchie ensemble si la porte eût été ouverte. Le cheval de Monluc fut blessé au ras du guichet et plusieurs capitaines furent tués. Les gens de la ville n'eurent que le temps de relever la herse. Les soldats protestants se jetèrent dans le fossé et se sauvèrent à la faveur du feu des remparts.

Le lendemain, 26 mai, Monluc, craignant de rebu-

ter ses capitaines, leva le camp et battit en retraite. Il renvoya son artillerie à Toulouse, Terride à Beaumont-de-Lomagne et ses enseignes de gens de pied à leur point de départ pour compléter les cadres. Son expédition à Montauban déflorait sa réputation de général invincible. Aussi la raconte-t-il d'un ton chagrin, attribuant à d'autres l'initiative d'une opération militaire sans succès[1].

Burie s'était retiré à Bordeaux et y poursuivait ses armements avec lenteur, comme on pouvait l'attendre d'un vieillard de son âge[2]. Il avait été convenu à Villefranche que Monluc le rejoindrait au mois de juin et que les deux capitaines, réunissant leurs forces, tenteraient un grand coup pour étouffer la révolte de la basse Guyenne. Mais l'opération devenait de jour en jour plus difficile. La reine mère, qui ne s'en rendait aucun compte, accablait Burie de lettres de rappel et voulait voir la fin de la guerre de Guyenne avant de mettre l'armée royale en campagne[3]. Burie, débordé par les violents qui l'entouraient, découragé par les reproches de la cour, songea alors à se retirer. Il écrivit au roi qu'il était trop âgé pour supporter les fatigues de la guerre et lui proposa Frédéric de Foix-Candale pour son successeur[4]. La lettre n'était pas encore arrivée à son adresse qu'une conjuration redoutable, analogue à celle de Toulouse, mettait en péril

1. *Commentaires*, t. II, p. 410. — Lebret, *Hist. de Montauban*, t. II, p. 23.

2. Burie se donne soixante-dix ans dans une lettre du 22 novembre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 374).

3. Instructions du roi à Burie (Minute sans date (vers le 20 mai 1562), f. fr., vol. 15876, f. 57).

4. Orig., s. l. n. d., f. fr., vol. 15876, f. 177.

l'autorité du roi à Bordeaux. Burie fut retenu à son poste sous peine de désertion.

Symphorien de Durfort de Duras, envoyé par le prince de Condé, était arrivé d'Orléans au mois d'avril. Il ramassa quelques soldats à la Grassy, près de Duras, en Agenais, puis quelques bandes, puis enfin une armée de treize enseignes de gens de pied et de sept cornettes de cavalerie[1]. Son dessein était de prendre la Réole, ville forte, voisine de Bordeaux, et d'y planter sa base d'opérations. Monluc devina sa tactique, et confia à un de ses cousins, François de Pellegrue, s. d'Eymet, la charge de défendre la Réole. Pellegrue, aidé des consuls et de la population, dévouée au parti catholique, restaura les murs de la ville pendant que deux moines organisaient une fonderie de canons, qui, dans moins de deux mois, donna à la ville huit pièces de gros calibre[2]. Le siège commença le 1er mai et dura plusieurs semaines avec des fortunes diverses. Le plus remarquable incident fut le combat du 20 mai, dans lequel François de Pellegrue fut tué. Duras dirigeait le siège par lui-même, mais son attention se portait sur Bordeaux. Au commencement de juin, il aguerrit ses troupes par des marches sur Tonneins, sur Clairac, sur Marmande. La nécessité d'arrêter ses courses força Burie à dégarnir de troupes la ville de Bordeaux. C'était le résultat que poursuivait Duras. Il choisit quelques capitaines parmi ceux qui avaient servi à Bordeaux et qui étaient le mieux informés des parties fortes et faibles des

1. *Commentaires de Monluc*, t. II, p. 417.
2. Journal des jurats de la Réole, publié dans le tome VIII des *Arch. hist. de la Gironde*, p. 62.

châteaux, leur donna ses instructions et les fit rentrer secrètement dans la ville sous la direction de Joachim de Ségur, s. du Grand-Puch de Pardaillan, beau-frère de Vaillac et ancien lieutenant de sa compagnie.

Bordeaux n'était défendu que par une muraille et par deux forts situés aux deux extrémités de la ville. L'un, celui du Ha, était occupé par Antoine de Noailles, seigneur incorruptible et vigilant. L'autre, le Château-Trompette, était commandé par Jehan de Genouillac de Vaillac, capitaine d'opinions indécises, allié par sa femme à la maison de Ségur-Pardaillan, et dont le lieutenant, Pierre de Ségur, dit Boyentran, pratiquait ouvertement la Réforme. Duras décida que les réformés s'empareraient d'abord du Château-Trompette; que Jean de Salignac, jurat de la ville, se porterait sur l'hôtel de ville par les fossés des Carmes; que Jean de Laminsans, dit Auros, gentilhomme bordelais, l'âme de l'entreprise au dedans de la ville, occuperait la rue du Chapeau-Rouge. Les quarteniers, dizainiers et centeniers affiliés à la conjuration, prévenus d'avance, devaient se mettre en mouvement, chacun dans son quartier, au signal du canon du Château-Trompette.

Duras fixa la date de la surprise au vendredi 26 juin. Au jour dit, Guillaume de Donissan, s. de Sabastas, cadet de Gascogne, l'un des aventuriers du parti réformé, tenta de pénétrer dans l'intérieur du Château-Trompette. Vaillac était absent et son lieutenant, Pierre de Ségur-Boyentran, exerçait le commandement. Celui-ci avait promis son concours, mais, au dernier moment, pris de terreur ou de remords, il refusa de tenir ses promesses. Sabastas fut renvoyé et retourna auprès de ses complices. La tentative avait

échoué, mais elle pouvait se renouveler. La nuit suivante, Le Puch de Pardaillan, Guy de Montferrand de Langoiran, Jean de Lascours, s. de Savignac, ancien capitaine de la garde de Burie, et quelques autres conjurés, suivis de deux cents arquebusiers, se glissèrent un à un dans les hautes herbes qui couvraient les glacis de la forteresse et s'y cachèrent en silence. Le Puch de Pardaillan s'approcha du pont-levis et appela son beau-frère Vaillac d'une voix suppliante. Vaillac était revenu et veillait sous les armes; dans la journée, Burie, averti du complot, lui avait commandé de faire bonne garde.

A l'appel de Pardaillan, Vaillac parut sur les murs. Pardaillan se plaignit d'être poursuivi par les catholiques et demanda un asile avec cinq ou six de ses amis. Le prétexte était mal trouvé. La ville paraissait tranquille, et rien ne confirmait le danger allégué par Le Puch. Vaillac répondit que ce « n'es« toit ni l'heure ni le temps d'ouvrir » et le somma de se retirer, sous peine d'être arquebusé, ainsi que ses amis. La menace alarma les soldats huguenots. Déjà les catholiques se mettaient en mesure de tirer. Aussitôt les gens de Pardaillan « dévalèrent des « buissons » et s'enfuirent. Le plus grand nombre gagna la campagne; les autres se jetèrent à la nage et rentrèrent dans la ville par la berge de la rivière. Pardaillan, Langoiran et Savignac furent eux-mêmes entraînés dans la déroute générale.

Le reste de la nuit s'écoula paisiblement et ne fut pas troublé par un coup de feu. Le jurat Salignac, le capitaine Auros, les centeniers et les officiers municipaux passèrent la nuit dans les transes, atten-

dant le signal du canon. Pas un des conjurés n'osa rompre le silence général. Burie campa dans une maison voisine de l'hôtel de ville avec sa garde et les arquebusiers de la compagnie de Monbadon. Au lever du jour, de grandes gabarres, portant 1,200 soldats d'élite et quelques pièces d'artillerie légère, débouchèrent en amont du pont de Bordeaux. C'était l'avant-garde de l'armée calviniste qui venait prendre possession de Bordeaux. Averti de l'insuccès de ses lieutenants, Duras donna l'ordre de virer de bord[1].

La répression fut d'autant plus cruelle que la terreur du parti catholique et du parlement avait été plus fondée. Burie, qui d'ordinaire ne perd pas son sang-froid, écrit, huit jours après, au roi de Navarre : « Je ne me trouvay oncq, depuis 53 ans qu'il y a que « je porte les armes, en telle craincte de tomber en « inconvénient que je fis ceste nuict-là[2]. » Quelques écrivains, notamment Crespin[3], Devienne[4], racontent que les sectaires de l'ancien syndicat de l'avocat Lange, à peine revenus des angoisses de la nuit du 26 juin, se précipitèrent sur les maisons des principaux réformés et égorgèrent tous ceux qui n'avaient pu trouver

1. Lettre de Burie au roi, du 3 juillet, et du parlement au roi, du 4 juillet (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 265 et 268). — *Commentaires de Monluc*, t. II, p. 417. — *Hist. ecclés.*, 1881, t. II, p. 227. M. Gaullieur, dans son *Hist. de la Réformation à Bordeaux*, p. 389, a ajouté quelques détails au récit d'après des documents envoyés de Saint-Pétersbourg.

2. Lettre du 3 juillet 1562 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 266).

3. Crespin, *Hist. des Martyrs*, 1619. Genève, p. 663.

4. Devienne, *Hist. de Bordeaux*, 1771, p. 142.

leur salut dans la fuite. Ce récit ne repose sur aucun témoignage. Non seulement tous les documents sont muets, mais de Bèze[1], si prompt à incriminer les excès des catholiques, de Lurbe[2], témoin oculaire, ne parlent que des répressions judiciaires. Le parlement ordonna une information et fit arrêter tous les complices, vrais ou présumés, de Ségur-Pardaillan. Les prisonniers, soumis à la torture, firent des aveux. Le 14 juillet, un ministre, Jean Duranson, dit Neufchastel, fut pendu, et deux bourgeois furent décapités. Pendant les jours suivants, plusieurs accusés subirent le dernier supplice[3], les uns comme complices de la conjuration de Pardaillan, les autres pour avoir porté les armes dans les bandes de Duras. Les plus coupables, au nombre de 104, Duras, Pardaillan, Boyentran, Salignac, etc., furent condamnés par contumace le 28 septembre 1562[4]. L'arrêt, crié à son de trompe dans les rues, fut imprimé à Paris chez Vincent Sertenas[5]. La méfiance augmentant à mesure que le parti huguenot devenait plus redoutable, le parlement,

1. *Hist. ecclés.*, 1881, t. II, p. 227.

2. De Lurbe, *Chronique bordeloise*, t. I, p. 103.

3. *Digna factis receperunt*, dit Gauffreteau, par divers et *exquis* supplices (*Chronique bordeloise*, t. I, p. 103).

4. Arrêt du parlement de Bordeaux, du 28 septembre 1562 (Coll. Brienne, vol. 206, f. 1). La minute originale, dit M. Gaullieur, manque aux archives de la Gironde.

5. Le privilège en faveur de Vincent Sertenas, daté du 12 septembre 1562, suit la copie de l'arrêt (Coll. Brienne, vol. 206). Cet arrêt doit être fort rare, car il n'est pas cité par le P. Lelong. Il manque même aux bibliothèques de Bordeaux, car M. Gaullieur ne l'a pas trouvé. Ce savant auteur dit (p. 418, note) que l'arrêt a été reproduit dans la *France protestante* de Haag, ce qui est une erreur.

dans la séance du 17 juillet, imposa à tous ses membres une profession de foi catholique[1]. Le premier président, Jacques Benoist de Lagebaston, et, après lui[2], l'archevêque de Bordeaux, Prévost de Sansac, les magistrats, les avocats, les officiers de la cour furent obligés de se soumettre successivement à cette formalité inquisitoriale[3].

Le jour même où Duras se préparait à entrer à Bordeaux, Catherine de Médicis espérait décider le prince de Condé à la paix. La reine mère négociait personnellement avec les chefs de la Réforme aux portes d'Orléans. Ceux-ci, se parant de dévouement au roi, prétendaient n'avoir pris les armes que pour le délivrer de la servitude. Le 24 juin, ils déclarèrent solennellement que, si la reine chassait le triumvirat de la cour, ils déposeraient les armes et livreraient leur chef « pour pleige et garand de « leur foy[4]. » La reine les prit au mot. Elle renvoya les triumvirs et fit grand état de leur retraite. Confiante dans la bonne foi du prince de Condé[5], elle

1. Le texte de cette profession de foi est imprimé par Devienne, *Hist. de Bordeaux*, p. 527.

2. On est étonné de voir l'archevêque de Bordeaux passer après le parlement. Ce prélat n'avait même pas la préséance sur le lieutenant de roi (Arrêt du parlement de Bordeaux, du 28 avril 1562, dans les *Mémoires du clergé*, par Gentil, 1675, in-fol., t. I, p. 379). Il est vrai que cet arrêt fut cassé par le conseil du roi le 21 mai 1573 (*Ibid.*, p. 379).

3. Gaullieur, *Hist. de la Réformation à Bordeaux*, t. I, p. 407, 417 et 553, d'après les archives du parlement de Bordeaux.

4. Nous avons publié ce manifeste dans *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 258.

5. Lettres de Catherine au parlement de Paris, au duc de Montpensier, au s. de Joyeuse (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 340).

appela le roi à Beaugency, fit chanter un *Te Deum* à Notre-Dame, informa les ambassadeurs étrangers, envoya des capitaines d'autorité dans toutes les provinces pour arrêter les belligérants. La Guyenne, où la guerre civile sévissait plus qu'ailleurs, n'était pas pour être oubliée. Joachim de Monluc, s. de Lioux, fut chargé d'y porter « la bonne parole. » La reine lui donna une instruction pour Burie et pour Monluc, dont voici les traits principaux : amnistie à tous les séditieux, rétablissement de l'autorité du roi dans les villes, dépôt des armes entre les mains des gouverneurs de province, rétablissement du culte catholique, tolérance en faveur de la Réforme[1]. Mais la reine avait compté sans les passions ambitieuses des meneurs. « Si la « royne et M. l'admiral, écrit Monluc, estoient en ung « cabinet et que M. le prince de Condé et M. de Guise « y feussent aussy, je leur ferois confesser qu'autre « chose que la religion les a meus à faire entretuer « trois cens mille hommes[2]. » Le prince de Condé demanda à consulter les gens de son conseil. Il objecta que le triumvirat n'avait fait qu'une fausse sortie de la cour. Le 29 juin, Condé, l'amiral Coligny, d'Andelot, La Rochefoucauld, Rohan, Gramont, Soubise eurent une dernière entrevue avec la reine. On ne put s'entendre sur les conditions de la paix, et chaque parti, se disant dupé par son adversaire, reprit sa liberté

1. La minute de cette instruction, qui est inédite, est conservée dans le vol. 15876 du fonds français, f. 163. Nous ne la publions pas aux Pièces justificatives, parce qu'elle est presque de même teneur que l'instruction confiée à Senneterre, laquelle a été imprimée par M. le comte de la Ferrière dans le tome I des *Lettres de Catherine de Médicis*, p. 340, note.

2. *Commentaires et lettres de Monluc*, t. III, p. 140.

d'action[1]. La guerre commença le lendemain sous les murs d'Orléans. Monluc de Lioux ne s'était pas encore mis en route pour la Guyenne. Pendant cette conférence *in extremis*, il attendait les derniers ordres. Il ne partit pas[2], et l'instruction qui lui avait été confiée resta lettre morte. Le 30 juin, la reine mère et le roi de Navarre, chacun de son côté, révoquèrent leurs commandements pacifiques[3].

Tandis que Burie sauvait Bordeaux, Blaise de Monluc poursuivait le cours de ses exploits dans la haute Guyenne. Le 13 juin, Catherine de Médicis lui avait prescrit de diviser l'armée en colonnes mobiles et de fouiller les moindres villages à l'aide de troupes légères. L'ordre, confirmé le 22 juin[4], décida l'auteur des *Commentaires* à modifier son plan de campagne. Les compagnies de Charry, de Clermont, de Corne, de Bardachin, de Tilladet de Saint-Orens, d'Arné, de Bajordan, de Gondrin, de Saint-Salvy et de Terride, qui le reconnaissaient pour chef, bien qu'il ne fût pas encore lieutenant de roi,

1. Nous avons raconté ces négociations d'après des documents nouveaux dans *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 261 et suiv.

2. Nous pensons que Monluc de Lioux ne partit pas, car il n'est fait mention nulle part de son arrivée en Guyenne.

3. Le 30 juin, la reine envoya aux lieutenants de roi une circulaire révoquant la première. Cette pièce a été imprimée par M. le comte de la Ferrière dans *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 345, d'après l'exemplaire adressé au s. d'Estampes. La minute originale de l'exemplaire destiné à Blaise de Monluc, presque en tout semblable, est conservée dans le fonds français, vol. 15876, f. 110. — La circulaire du roi de Navarre, qui est inédite, est conservée en minute dans le même recueil, f. 199.

4. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 331 et 339.

furent lancées dans toutes les directions et commencèrent à nettoyer la province. Monluc voulait frapper de terreur les villages qui avaient légèrement accepté la Réforme, disperser les bandes, faire le vide autour des villes rebelles comme Lectoure, Agen, et les resserrer peu à peu dans un cercle de fer, en attendant un siège régulier, dont il se réservait la direction. Par ses ordres, Bernard de Leaumont, s. de Pardiac, avait investi Lectoure ; Charry s'était approché d'Agen jusqu'à Beauville et n'avait interrompu sa marche offensive que parce qu'il était tombé dans une embuscade à Cazideroque ; un autre capitaine avait tenté l'escalade de Nérac[1].

Le plan de campagne commençait à porter ses fruits quand un messager de Burie appela Monluc en toute hâte au secours de Bordeaux. Monluc n'hésita pas. Il convoqua ses compagnies à Damasan[2] et partit pour rejoindre son chef. En route, il ne put résister au plaisir de forcer le château de Castelvieilh, en Bazadois, qui lui avait fermé ses portes. Comme il passait, le 3 juillet[3], sous les murs de Nérac, un des officiers de la reine de Navarre, le capitaine Dovasan, avec trois enseignes, vint reconnaître l'armée catholique. Monluc n'était pas homme à refuser le combat. Il s'approche avec quelques cavaliers. Dovasan recule. Monluc le fait harceler par les harquebusiers. Dovasan « commence à s'achemyner « en haste. » Monluc le charge à fond et le met en

1. *Hist. ecclés.*, 1881, t. II, p. 221 et 225.
2. *Ibid.*, t. I, p. 229.
3. L'*Histoire ecclésiastique* de de Bèze dit que cette rencontre eut lieu le 2 juillet 1562. Elle eut lieu le 3, d'après les *Commentaires*, un vendredi (t. II, p. 426).

pleine déroute. « Sans aucune résistance, dit-il, les « passasmes de l'ung boult à l'aultre par dessus le « ventre. Ces gens, comme poltrons, se jectoyent dans « les taillis et dans les fossés, le vantre à terre. Les « bandoliers les chargeoyent par les boys et leur « tiroyent comme quand on tire au gibier... Nous « estions si peu que nous ne pouvyons supplir à tuer « tout; car, de prisonniers, il ne s'en parloit poinct « dans ce temps-là[1]. »

Le lendemain, 4 juillet, il s'approcha du Mas d'Agenais et campa à Calonges, parce que le Mas était occupé par les enseignes de Duras. Le même jour, il reçut la visite d'un contrôleur de la reine de Navarre, Me Marbault, chargé de lui apporter des propositions pacifiques et de le détourner du voyage à Bordeaux. La princesse me mandait, dit-il, « que je n'avois que « faire de tirer oultre, car M. de Burie et elle avoyent « pacifié le tout et elle estoit partie de France expres- « sément pour appaiser ces troubles et faire laisser « les armes à ceulx de sa religion[2]. » L'arrivée de la reine de Navarre, le message de Marbault laissèrent Monluc dans la perplexité. Était-il prudent à un capitaine ambitieux de se compromettre davantage par un excès de zèle? Monluc était assez courtisan pour se poser ces questions. Nous devons revenir en arrière pour expliquer l'intervention de la reine de Navarre.

1. *Commentaires de Monluc*, t. II, p. 424.
2. *Ibid.*, t. II, p. 426.

II. Retour de Jeanne d'Albret en Guyenne.

Après six mois de lutte, au commencement de mars 1562, Jeanne d'Albret avait été chassée par son mari, Antoine de Bourbon. Elle quitta Paris le 6 mars et rejoignit à Monceaux, puis à Fontainebleau, la reine mère du roi, qui lui gardait son amitié. La cour était divisée en deux partis. Les catholiques reconnaissaient pour chefs le roi de Navarre, le duc de Guise et le connétable de Montmorency. Les réformés étaient dirigés par le prince de Condé, frère même du roi de Navarre, par l'amiral de Coligny et surtout par Jeanne d'Albret, l'âme et le cœur du parti. Catherine de Médicis flottait indécise, courtisait les plus forts et s'efforçait de les attacher à la cause du roi. A la date de mars 1562, les deux reines, Catherine et Jeanne, s'accordaient plus qu'il ne convenait au triumvirat. Le soir de leur arrivée à Fontainebleau, la reine de Navarre croyait avoir décidé Catherine à mener le roi à Orléans et à s'y enfermer avec le prince de Condé. Le lendemain matin, elle fut informée « qu'elle bran-« loit en ceste delibération. » La reine mère, pour dissimuler ses préoccupations, feignait de surveiller la construction d'une laiterie dans un des jardins du château. Jeanne la pressa d'exécuter les décisions de la veille. En vain, elle lui « remonstra, dit-elle, le « tort qu'elle se feroit si elle ne continuoit ce voyage. » Catherine, retombée dans ses incertitudes, aussi méfiante des protestants que de leurs adversaires, se débar-

rassa des instances de la princesse en lui promettant de partir dans huit jours. Le soir, au souper du roi, nouveau revirement; elle annonça à la cour que le roi passerait le reste du carême à Fontainebleau et donna publiquement ses instructions aux officiers de service. Mais, pour ne pas décourager les réformés, elle chargea secrètement un de ses affidés, Michel du Fay, s. de Belesbat, parent du chancelier de l'Hospital, d'expliquer ses résolutions à la reine de Navarre et de « avertir le prince de Condé de ne croire chose signée « du roy ne scellée de son scel, car doresnavant il « feroit tout par contrainte. » Jeanne accepta la mission et envoya au prince un gentilhomme, Victor Brodeau, s. de la Chassetière, dit Bladre, qui réussit à franchir le cercle d'espions des Guises autour du palais de Fontainebleau[1].

Instruits de ces pourparlers, le roi de Navarre, le connétable et bientôt après le duc de Guise accoururent à Fontainebleau. Il y eut, entre les roi et reine de Navarre, des explications pénibles[2], et Jeanne d'Albret fut obligée de quitter immédiatement la cour[3]. Au moment de la séparation, le roi de France, la reine

1. Ces détails sont tirés des *Mémoires de Jeanne d'Albret*, que nous avons retrouvés et publiés en 1893.

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 25 mars 1562 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1497, n° 17). Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 130 et suiv. — Nos deux récits ne font pas double emploi, mais se complètent l'un par l'autre.

3. La date exacte du départ de Jeanne d'Albret pour Meaux ne nous est pas connue, mais elle ne peut être postérieure au 27 ou au 28 mars, puisque Jeanne partit le 29 mars de Meaux pour Vendôme.

mère et le duc d'Anjou eurent avec elle des effusions touchantes. Catherine demanda à la princesse de lui laisser un serviteur dévoué, capable de lui transmettre des messages de confiance ; Jeanne lui donna Victor Brodeau. Le jeune prince Henri de Béarn, retenu de force par son père, put garder auprès de lui Louis de Goulard, s. de Beauvoir, alors maître de sa garde-robe et plus tard son gouverneur[1]. Enfin Jeanne s'arracha aux bras de son fils, s'enfuit de Fontainebleau et se retira auprès du prince de Condé à Meaux[2]. C'est là que s'élabora le plan de campagne des réformés et la surprise hardie de la ville d'Orléans, et c'est à la reine de Navarre que le parti huguenot dut ce trait d'audace et peut-être de génie, le seul qui éclaire d'un rayon lumineux l'histoire de la première guerre civile. Depuis l'arrivée de sa belle-sœur, le prince de Condé paraît transformé. L'ambitieux indécis devient un capitaine ferme et courageux, prompt à la résolution, plus prompt encore à l'exécution. Le lendemain de son entrevue avec Jeanne d'Albret, le 29 mars, il entre en campagne, court sous les murs de Paris, puis d'Orléans. Le même jour, la reine de Navarre quitte Meaux[3] presque sans suite, en fugitive, et prend la direction de Vendôme par des chemins détournés[4].

1. *Mémoires de Jeanne d'Albret*, p. 22.

2. Lettre de de Bèze à Calvin, du 28 mars 1562 (Baum, *Theodor Beza*, Preuves, p. 176).

3. Baum, *Theodor Beza*, Preuves, p. 117.

4. Lettre de Théodore de Bèze, du 13 mai 1562 (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 359). Cette lettre est par erreur datée de 1561, mais il suffit de la lire pour constater qu'elle ne peut être que de 1562.

Sur la route de Vendôme, Jeanne d'Albret reçut un message de la reine mère apporté par le fidèle Brodeau. La lettre portait l'ordre de prier le prince de Condé de « laisser les armes, » mais la créance verbale était toute contraire. Catherine avait chargé Brodeau de dire de vive voix qu'elle avait été obligée d'écrire sa lettre sous les yeux de François d'Escars, le confident du roi de Navarre, et que, à l'opposé des ordres écrits, elle désirait l'ouverture des hostilités et le triomphe des réformés. Brodeau avait une mission encore plus confidentielle. Il devait engager Jeanne d'Albret, de la part de la reine mère, à enlever d'Amboise le jeune frère et la sœur du roi, qui y étaient élevés avec des pages de leur âge, et à les livrer comme otages au prince. Il faut invoquer le témoignage de Jeanne d'Albret pour justifier ce récit. « Il (Bro-« deau) me dit davantage, de par elle (la reine « mère), que, si je voyois les choses aller si mal que « le Roy fust plus resserré, que j'allasse à Amboise « sous couleur d'aller faire la révérence à M. le duc[1], « que l'on nommoit lors M. d'Anjou, et à madame « Marguerite, sœur du roy, et que je les emmenasse « à Orléans. Et, pour cela, avoit le s. de la Bourdai-« sière un commandement de me laisser entrer audit « Amboise en telle compaignie qu'il me plairoit[2]. » Catherine de Médicis parlait-elle sincèrement en autorisant Jeanne d'Albret à enlever ses enfants, ou cette mission n'était-elle qu'une manifestation nouvelle du

1. *Monsieur le duc* est François de Valois, dernier fils de Henri II et de Catherine de Médicis, plus tard duc d'Alençon et, en 1576, duc d'Anjou.

2. *Mémoires de Jeanne d'Albret*, p. 24.

système d'équilibre qui la poussait à donner à la fois des gages de confiance aux deux partis? C'est un mystère qu'il n'est pas possible d'éclaircir. Jeanne se hâta d'obéir à la reine mère. N'osant aller à Orléans de crainte d'y être bloquée ou d'être prise entre deux feux, elle fit venir Théodore de Bèze à Olivet, entre Vendôme et Orléans, et lui révéla les étranges prescriptions de la reine mère[1]. Puis elle répondit officiellement à Catherine qu'elle n'avait point de « communication » avec son beau-frère; « aussy qu'il me siéroit mal, dit-elle, de donner « avis à tant de personnes qui ont meilleur entende- « ment que moy. » L'habile princesse trouva même le moyen de remplir la mission verbale de Brodeau : « Un gentilhomme allant vers luy (Condé), je luy « manday de bouche ce qu'il vous avoit plu m'en « commander[2]. » Telle lettre pouvait passer sous les yeux des triumvirs ou de leurs espions sans compromettre la reine mère.

Après un voyage chaque jour interrompu par de fâcheuses rencontres, la reine de Navarre arriva à Vendôme, la seigneurie héréditaire de la maison de Bourbon[3]. Dans l'espace de deux mois, elle avait

1. *Mémoires de Jeanne d'Albret.* — La rencontre de Théodore de Bèze et de Jeanne d'Albret à Olivet est antérieure au 5 avril 1562 (Lettre de de Bèze à Calvin, de cette date; Baum, *Theodor Beza,* Pièces justificatives, p. 177).

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret,* publiées par le marquis de Rochambeau, p. 251.

3. La date exacte de l'arrivée de Jeanne d'Albret à Vendôme est inconnue, peut-être à cause du mystère du voyage. Cependant nous savons que Jeanne y était arrivée le 3 mai 1562 (Lettre de Jeanne à Mme de Langey; *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret,* p. 251).

subi toutes les injustices de la destinée. Elle avait été sacrifiée à d'indignes rivales, violemment séparée de son fils, expulsée de la cour avec menaces, répudiée en fait en attendant de l'être en droit[1], offensée dans ses sentiments religieux par « le traître[2] » même qui l'avait amenée à la Réforme, poursuivie à travers les chemins de la Beauce par les séides du parti qu'il dirigeait. Quel cœur de femme, de mère et de reine n'aurait pas été ulcéré par de tels outrages! Jeanne ne sut pas résister à la passion de la vengeance. Aussitôt arrivée à Vendôme, elle livra aux bandes calvinistes les églises et la collégiale de Vendôme, la chapelle du château, les tombeaux de la maison de Bourbon, les ossements des glorieux ancêtres de son fils[3], sans autre profit pour ses coreligionnaires que celui de dépouiller les saintes reliques de leurs ornements d'or et d'argent. Aucun juge ne saurait absoudre la reine de Navarre de telles profanations; les protestants eux-mêmes, par la bouche du premier de leurs docteurs, lui firent entendre d'amers reproches[4]. Combien doit être plus sévère l'arrêt de l'historien obligé de considérer comme circonstance aggravante l'esprit supérieur de la princesse coupable!

Cependant la reine de Navarre ne pouvait prolonger

1. Bordenave nous apprend que les projets de répudiation n'étaient pas ignorés de la princesse (*Histoire de Foix et de Navarre*, p. 110).

2. Les correspondances des réformés, à la date où nous sommes, ne donnent pas d'autre nom au roi de Navarre.

3. Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 94.

4. Voyez la belle et éloquente lettre que Théodore de Bèze adressa à la reine de Navarre à la nouvelle de ces profanations (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 359).

son séjour à Vendôme. Reçue en ennemie par les habitants, que la crainte seule retenait dans le silence, sans autres défenseurs que des pillards prêts à se vendre, troublée peut-être en son for intérieur par les remords de sa conscience[1], elle désirait retourner en Béarn. Théodore de Bèze le lui conseillait. Mais la route était longue, coupée à chaque étape par les soulèvements populaires, d'autant plus dangereuse pour une princesse fugitive qu'elle avait accumulé contre elle de plus justes motifs de représailles. Elle demanda un cortège au prince de Condé, campé à Orléans à la tête de son armée. De Bèze lui répondit sagement que « petite compagnie » attirerait l'attention de l'ennemi sans compensation efficace; que « luy envoyer grande compagnie seroit une chose « bien fort difficile, pour ce, dit-il, que nous « sommes sur le point de sortir en campagne avec « toutes nos forces[2]. » De Bèze avait raison. Les chefs des deux partis, à la fin de mai, négociaient encore, mais « le cul sur la selle » et les armes à la main. L'armée protestante était trop faible pour diviser ses forces. Faute d'hommes et de serviteurs dévoués, la reine de Navarre essaya d'assurer sa fuite à prix d'or. Elle avait livré aux trésoriers du prince de Condé les deniers provenant des dépouilles de Vendôme. Elle s'adressa à la reine mère et lui demanda une avance de 50,000 francs à valoir sur un don de

1. La lettre de de Bèze, que nous avons citée plus haut, prouve que Jeanne d'Albret avait consulté ce docteur au sujet de ces profanations.

2. Ibid.

100,000 que le roi lui avait octroyé[1]. On ignore la réponse de Catherine, mais il est peu probable que, aux premières arquebusades d'une guerre qui menaçait la couronne des Valois, la reine mère, encore suspecte au triumvirat, ait eu le pouvoir de disposer d'une somme aussi forte en faveur d'une princesse ennemie.

Le temps pressait. Sans troupes, sans argent, Jeanne d'Albret ne pouvait entrer à Amboise et conduire sûrement les plus jeunes enfants de Catherine au camp du prince de Condé. Elle hésitait encore quand elle fut informée que le roi de Navarre avait promis au cardinal de Lorraine d'emprisonner sa femme dans une forteresse en attendant l'arrêt de répudiation. Le cardinal de Lorraine avait répondu : « Monsieur, voilà un acte digne de vous. Dieu vous « doint bonne vie et longue[2]. » Aussitôt la reine de Navarre commanda à Armand de Gontaut, s. d'Andaux, son lieutenant en Béarn[3], de réunir quelques cavaliers et de venir au-devant d'elle sur la route de Périgord. D'Andaux avait été victime d'une injustice à la cour de France. Catherine lui avait refusé la charge honorifique de gentilhomme de la chambre du roi[4]. Il n'en était que plus dévoué à la maison d'Albret. A la réception des ordres de Jeanne, il monta

1. Nous avons publié cette lettre dans *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 98.

2. Voyez les *Mémoires de Jeanne d'Albret*, p. 25 et notes.

3. D'Andaux avait été nommé lieutenant général en Béarn, avec Louis d'Albret, évêque de Lescar, par lettres patentes du roi et de la reine de Navarre, en date du 20 janvier 1561 (1562). Ces lettres sont conservées dans la coll. Dupuy, vol. 153, f. 73.

4. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret*, p. 251.

à cheval presque seul, ramassa sur sa route, de ville en ville et de château en château, les gentilshommes fidèles, les équipa, les arma à ses frais et rassembla ainsi, sans démunir les garnisons des places fortes du Béarn, une troupe de près de 5 ou 600 cavaliers, que les réformés utilisèrent pendant la première guerre civile. Plus tard, Jeanne d'Albret remboursa à son sauveur les sommes de 1,085, de 137, de 66 et de 48 francs, dépensées à l'aller et au retour de ce voyage[1].

Jeanne d'Albret s'enfuit de Vendôme vers le commencement de juin. Elle traversa à grandes journées la vallée de la Loire, qu'elle avait parcourue, peu de mois auparavant, en équipage de reine, épouse du premier prince du sang de France. A Châtellerault, le fidèle Brodeau la rejoignit et lui remit, de la part du roi de Navarre, l'ordre de demeurer à Vendôme. C'était la mise à exécution du projet loué par le cardinal de Lorraine. Jeanne repartit aussitôt et hâta sa marche, évitant les villes closes et la rencontre des lieutenants de roi[2]. Avant d'entrer en Guyenne, elle eut la prudence de s'assurer la neutralité du parlement de Bordeaux, qui régnait en despote sur le littoral de la Gironde. Elle lui annonça sa prochaine venue et lui demanda son aide dans l'intérêt de la paix. Le parlement était animé de sentiments catholiques, mais il désirait surtout l'apaisement. Il désigna, le 27 juin, toutes chambres réunies, un président et un conseil-

1. Comptes conservés dans le tome IV des *Établissements de Béarn*, p. 88, aux Archives de Pau (C. 682).

2. *Mémoires de Jeanne d'Albret*, p. 25.

ler pour présenter à la reine de Navarre les hommages de la cour[1].

Jeanne d'Albret arriva au château de Duras dans les derniers jours de juin. La province entière était sous les armes. Burie, avec la mollesse d'un vieux soldat, fatigué de la guerre, Blaise de Monluc, avec l'ardeur d'un capitaine affamé de combats et de gloire, tenaient tête aux ennemis du roi. La reine de Navarre engagea des négociations avec eux. Son plan était d'assurer la paix en renvoyant Duras à Orléans, en désarmant les deux partis en Guyenne, et d'attendre, sans verser le sang sur les bords de la Garonne, la fortune de la guerre engagée sur la Loire[2]. Le 4 juillet 1562, elle envoya Marbault à Monluc, campé sous les murs du Mas d'Agenais, à deux jours de marche de Duras. Monluc était fort perplexe. Burie l'appelait en hâte à Bordeaux. Résister à la princesse, c'était peut-être résister aux secrets désirs de la reine mère; accepter ses propositions, c'était faire le jeu des factieux. « Je parlay sobrement, dit-il, car ainsi le failloit « faire. A la fin, tout ce qu'il peut (Marbault) avoir de « moy, ce feust que je luy baillerois deux gentils- « hommes pour aller devers la royne de Navarre et « veoir en quel estat estoient les affaires entre elle « et M. de Burie. » Le soir, Monluc, après avoir consulté ses capitaines, résolut de poursuivre sa route sans se laisser distraire, tant était menaçante la situation de la ville de Bordeaux. Sa seule con-

1. Copie des registres du parlement de Bordeaux (F. fr., vol. 22372, f. 1044).

2. *Mémoires de Jeanne d'Albret*, p. 26.

cession, dit-il, fut « que ce que j'avois délibéré de « faire de chemin en deux jours, que j'y en met-« trois quatre pour donner temps à lad. dame de « parachever ce qu'elle avoit commencé avecques « M. de Burie[1]. » La reine de Navarre s'était déjà adressée à Burie et à sa femme. La démarche était habile, car la dame de Burie, de la maison de Belleville, sœur d'un des lieutenants du prince de Condé à Orléans, était la « conseillère » de son mari. Jeanne les convoqua tous deux et promit de leur indiquer « les moyens de pacifier la Guyenne. » Telle perspective séduisait Burie, déjà jaloux de Blaise de Monluc. Mais la dame, « encore qu'elle fist de la « grande chrestienne, » refusa l'entrevue. Elle « fit « tant » que, au lieu d'aller à Duras, Burie écrivit à Jeanne d'Albret une lettre d'excuses, entremêlée de menaces, « disant qu'il avoit commandement exprès « de mettre les Espagnols en son pays de Béarn, « si elle remuoit quelque chose[2]. » Jeanne rendit compte de sa médiation à la reine mère par un de ses maîtres d'hôtel, Jean de Secondat, s. de Roques, un des ancêtres du grand Montesquieu[3]. Catherine lui répondit « qu'elle approuvoit tout ce que j'avois « fait, » dit Jeanne d'Albret dans ses *Mémoires*, « se « plaignant infiniement du roy, mon mary, et du peu

1. *Commentaires de Monluc,* t. II, p. 426.
2. *Hist. ecclés.,* de de Bèze, 1881, t. II, p. 226.
3. Jean de Secondat, s. de Roques, avait reçu en don de Jeanne d'Albret, le 2 octobre 1561, la terre de Montesquieu. En 1564, il épousa Éléonore de Brenieu, dont il eut treize enfants. Le quatrième fut le bisaïeul de l'auteur de l'*Esprit des lois* (*Arch. hist. de la Gironde,* t. III, p. 465, et t. XXIV, p. 252).

« de moyen qu'elle avoit de faire ce qu'elle eust « désiré[1]. » Un témoin des plus autorisés, Bérenger Portal, s. de la Pradelle, général des finances en Guyenne, homme sage et sans parti pris[2], certifie les intentions pacifiques de la reine de Navarre et attribue l'échec des négociations au refus de Burie et de Monluc d'exécuter l'édit de janvier : « La royne de « Navarre, désirant d'une très grande et ardente affec- « tion la pacification des troubles, meurtres, sacca- « gemens et volleries de la Guyenne, a souvent escript « et prié MM. de Burie et de Monluc, ensemble le « parlement de Bordeaux, d'y vouloir entendre et de « vouloir envoyer, pour cest effect, devers elle. Sur « quoy, le général Portal auroit été plusieurs et « diverses foys envoyé devers lad. royne... Mais la « chose n'a peu prendre heureuse fin, d'aultant que « MM. de Burie et de Monluc n'ont voulu interpréter « ne entendre lesd. deux points de liberté de cons- « cience et de repos[3]. »

Pendant le séjour de Jeanne d'Albret au château de Duras, les coureurs que le s. de Duras avait envoyés aux portes de Bordeaux, le lendemain de la conjuration de Pardaillan, firent prisonnier Henri de Foix-Candale. Ce seigneur, gendre du connétable Anne de Montmorency, était catholique. Il fut amené à la reine de Navarre, dont il était l'allié, et « fortement chapi-

1. *Mémoires de Jeanne d'Albret*, p. 28. Les lettres de Jeanne d'Albret et de Catherine de Médicis sont perdues.

2. Burie fait un grand éloge de ce personnage dans deux lettres, l'une du 13 octobre 1561, l'autre du 28 décembre 1561 (F. fr., vol. 15875, f. 456).

3. Mémoire du général Portal envoyé au roi, 17 août 1562 (Copie du temps, f. fr., vol. 15876, f. 440).

« tré » en faveur de la Réforme. Candale se laissa intimider. Il jura de prendre les armes dans l'armée de Duras, « promit monts et merveilles » et obtint sa liberté. Moins de huit jours après, il rejoignit Monluc à Targon, avec dix ou douze gentilshommes de sa maison. Le souvenir des serments qu'il avait faits à la reine de Navarre le tourmentait comme un remords. Monluc, en fin casuiste, dissipa ses scrupules en épiloguant sur la valeur d'une promesse forcée; et puis, écrit-il dans les *Commentaires*, « je luy dis que je luy « ferois donner l'absolution à [par] monsieur de Bor- « deaux[1]. »

Cependant, la reine de Navarre, atteinte d'un mal secret sur lequel les documents du temps ne s'expliquent qu'à mots couverts[2], brisée de fatigue et de chagrin, ne pouvait prolonger son séjour dans un pays qui, suivant toutes les prévisions, allait devenir le champ de bataille des deux armées. Elle se réfugia, le 22 juillet, à Caumont, château inexpugnable, armé, dit Monluc, de « trente ou quarante pièces d'artillerie « et assez fort pour endurer douze ou quinze cens « coups de canon avant que de se rendre[3]. » Le seigneur de Caumont avait des attaches dans tous les partis et d'ailleurs planait, par sa situation élevée à la cour, au-dessus de querelles soulevées par de petits compagnons comme Monluc et Burie.

A peine arrivée à Caumont, la reine de Navarre tomba plus gravement malade et fut obligée d'y pas-

1. *Commentaires*, t. II, p. 419 et 432.
2. Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 80.
3. Olhagaray, *Hist. de Foix et de Navarre*, p. 530. — *Commentaires et lettres de Monluc*, t. IV, p. 152.

ser quelques jours sous la garde des capitaines Moret et Chevallier, commandant chacun une compagnie de vingt arquebusiers à cheval[1]. Bientôt elle apprit que Blaise de Monluc avait reçu l'ordre de se saisir de sa personne. La nouvelle reposait sur de faux rapports; mais, après les menaces du roi de Navarre, Jeanne d'Albret la jugea vraisemblable. La marche victorieuse de l'auteur des *Commentaires* laissait à peine à la princesse fugitive le temps d'échapper à un siège. Elle se retira d'abord à Nérac[2]. Son irritation contre Monluc était trop fondée pour ne pas être ardente. « Dieu sçait si elle me vouloit mal, écrit-il, et « comme elle me baptisoit, m'appellant le tyran, avec « toutes les injures du monde[3]. » La princesse, n'osant affronter les défilés du Condomois et de l'Armagnac, où la guerre civile faisait rage, revint sur les bords de la Garonne, prit avec sa suite un bateau de rencontre et ne s'arrêta qu'à Bordeaux (commencement d'août 1562)[4]. Elle y fut reçue avec convenance malgré les clameurs du syndicat catholique. Elle séjourna à peine, traversa les plaines des Landes, tranquilles parce qu'elles étaient désertes, le duché d'Albret,

1. Bordenave, *Hist. de Béarn et Navarre*, p. 110, note. — Pièce analysée par M. Raymond.

2. *Mémoires de Jeanne d'Albret*, 1893, p. 29. — Nous croyons que les ordres qui auraient été donnés à Monluc pour arrêter la reine de Navarre n'ont jamais existé, car il n'y fait aucune allusion dans ses *Commentaires*. Le fait d'ailleurs ne concorde ni avec la marche de Monluc (voyez plus loin) ni avec la politique de la reine mère.

3. *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, t. II, p. 443.

4. La date de l'entrée de Jeanne d'Albret à Bordeaux ne nous est connue que par une lettre anglaise, du 17 août 1562, qui la mentionne comme un fait récent (*Calendars*, 1562, p. 252).

berceau de sa maison, et arriva à Pau vers le milieu du mois d'août. Après quelques jours de repos, elle se rendit aux Eaux-Chaudes, petite station thermale située dans la vallée de Laruns[1]. Sa prochaine arrivée auprès de la frontière avait été signalée à Philippe II par le duc d'Albuquerque, gouverneur de la Navarre espagnole. Le duc s'était hâté de compléter ses compagnies et de demander à son maître la solde, toujours retardée, des soldats de la garnison. « La femme de « Vendôme, écrit-il, vient dans l'intention bien arrê« tée de faire prêcher par la force les doctrines de « Luther dans les différents lieux qui se sont conser« vés jusqu'à présent comme de bons chrétiens. « Maintenant, avec la venue de cette femme, ils ne « pourront plus résister à moins que V. M. veuille « permettre qu'on leur donne quelque encouragement « de notre côté ou qu'on fasse quelque démonstration « pour arrêter cette insolence[2]. » Jeanne d'Albret était aussi bien instruite de ce qui se tramait à Pampelune que le duc d'Albuquerque des desseins de la princesse. En ce moment même, les troupes espagnoles, que le roi de France avait appelées à son secours, venaient de franchir la frontière et se dirigeaient vers la Guyenne. Il importait à Jeanne d'Albret de se mettre à l'abri d'une surprise. Elle amena donc aux Eaux-Chaudes plusieurs compagnies, presque une petite armée, et les fit camper à sa porte pendant

1. Le choix de ces eaux thermales donne raison à nos hypothèses sur la maladie intérieure dont souffrait Jeanne d'Albret.

2. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 3 juillet 1562 (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, Navarre, leg. 358).

la durée de son séjour[1]. On verra plus loin que le danger n'était point imaginaire. L'invasion du Béarn sans que le roi de France pût ou voulût le secourir; la prison perpétuelle dans un monastère choisi par le saint-office; telle pouvait être la destinée de la mère de Henri IV.

III. Guyenne. Combats de Targon et de Vergt.

Nous reprenons notre récit de la guerre civile en Guyenne au point où l'arrivée de Jeanne d'Albret nous a forcé de l'interrompre.

Nous avons laissé Blaise de Monluc sur la route de Bordeaux aux prises avec la reine de Navarre[2]. Le 4 ou le 5 juillet, il passa sous les murs de la Réole et arriva le 11 à Bordeaux. Le parti catholique tremblait encore du danger qu'il avait couru dans la nuit du 26 juin[3]. Monluc releva les courages par sa parole entraînante. Le parlement se réunit en son honneur le 13 juillet, et, par une faveur particulière, autorisa l'auteur des *Commentaires* à prendre séance à côté de Burie sans déposer ses armes à la porte[4]. Le même soir, il remonta à cheval et rejoignit ses troupes à deux lieues de Bordeaux.

Symphorien de Durfort de Duras achevait d'organiser son armée dans le comté de Benauges, autour

1. La force de cette troupe nous est révélée par la dépense qu'elle coûta, 2,223 francs (*Establissements de Béarn*, t. IV, f. 96; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 682).
2. Voyez ci-dessus, p. 185.
3. Ibid., p. 177.
4. Registres secrets du parl. de Bordeaux; f. fr., vol. 22369, sous la date précitée.

de Cadillac. Cavaliers, gens de pied, aventuriers de toute origine, il enrôlait de gré ou de force, au nom de la reine de Navarre[1], tous les hommes capables de porter les armes.

Burie et Monluc avaient convenu de passer séparément la Garonne, de se réunir sur la rive droite et de tomber sur Duras à l'improviste. Celui-ci, s'il avait eu le moindre instinct stratégique, aurait pu les attaquer au passage et les rejeter l'un après l'autre dans le courant du fleuve. Mais il laissa échapper l'occasion. Le 14 juillet, au point du jour, Monluc entama son mouvement et l'acheva dans la journée. Burie ne paraissait pas. Monluc rentra à Bordeaux[2] et lui fit jurer qu'à minuit il monterait en bateau avec ses compagnies. Burie indécis ramassa tous les bateaux au pied du Château-Trompette et se coucha. A six heures du matin, il n'était pas encore sous les armes. Sa lenteur compromettait le corps d'armée qui avait traversé la Garonne et le livrait sans défense aux attaques de Duras. Les capitaines, même ceux qui servaient sous ses ordres, se plaignaient de lui en termes amers. « Je ne veux point, dit Monluc, mettre par escript le « dire des ungs et des autres[3]. »

Cependant Burie se disposait à suivre son bouillant compagnon d'armes, mais lentement, à pas comptés, en capitaine peu pressé de hasarder ses troupes.

1. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, en date du 20 juillet 1562 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, Navarre, leg. 358).

2. Monluc rentra à Bordeaux le 15 juillet (*Commentaires*, t. IV, p. 146).

3. *Commentaires*, t. II, p. 430.

Fatigué de l'attendre, Monluc s'avançait avec décision au-devant des ennemis. A l'abbaye de la Seauve-Majeure, il rencontra l'abbé Hélie de Gontaut, frère de ce seigneur d'Andaux qui avait montré tant de dévouement à Jeanne d'Albret, et apprit que Duras, indifférent à l'approche de son plus redoutable adversaire, campait en désordre autour de Targon. Aussitôt, il écrivit à Burie « que les ennemys estoient en fort beau « lieu pour les combattre. » Son messager trouva Burie sur l'autre bord de la rivière, veillant au passage de la compagnie du maréchal de Thermes et décidé à ne pas se hâter. Monluc ne pouvait attendre. De crainte d'être attaqué par des forces supérieures, il attaqua lui-même. Cependant, dans l'espérance que Burie arriverait sur le champ de bataille avant la fin de la journée, il engagea l'action à sept heures du matin par une escarmouche d'arquebuserie. Aux premiers coups de feu, les gens de pied huguenots se massent dans une plaine et la cavalerie derrière un bois. A midi, les gens d'armes de Monluc, qui avaient passé la nuit et la matinée à l'abbaye, se présentent en ligne. Les réformés essayent de battre en retraite. Monluc hésitait à fondre sur eux, tant était grande la disproportion des forces. Il consulta ses capitaines, et tous répondirent : « Allons combattre. » Monluc saisit le moment. La cavalerie protestante était embarrassée dans une pente au milieu des vignes. Monluc divise ses gens d'armes en deux troupes, en donne une à son fils, le brave Peyrot, et se met à la tête de l'autre. Le père et le fils chargent en même temps, Peyrot la cavalerie, le père les gens de pied. Après un choc formidable « de cul et de teste, » la cava-

lerie huguenote est enfoncée. Denis Daitz, s. de Meymy, qui la commandait, jette ses armes et donne le signal de la fuite. L'infanterie tint plus solidement devant le rival de Burie; enfin elle recula jusqu'à la limite du bois et disparut dans les profondeurs du taillis.

La victoire était chèrement achetée. Peyrot avait été blessé d'un coup de pique[1]. Le tiers des gens d'armes étaient morts ou blessés, presque tous les capitaines démontés. Monluc n'avait pas vingt cavaliers valides à opposer aux vaincus s'ils eussent fait un retour offensif. Heureusement Duras ne songeait qu'à assurer sa retraite. Bien qu'il eût perdu moins de soldats que l'armée catholique, il était démoralisé par ce premier échec. Du haut de la colline où il avait donné le signal de la charge, Monluc vit ses ennemis marcher à pas précipités vers des coteaux éloignés où ils se rallièrent sans être poursuivis.

Après avoir constaté que la victoire était complète, Monluc et les siens reprirent paisiblement le chemin de l'abbaye de la Seauve, « les uns à pied, pource que « leurs chevaux estoient morts, et les autres la plus- « part les tiroient par la bride pource que estoient « blecés. » Ils rencontrèrent les compagnies de Burie et bientôt après Burie lui-même. Les capitaines venus de Bordeaux étaient « désespérés de n'avoir pu prendre « part au combat. » L'un d'eux, Béon de Massès, jugeait sévèrement la conduite de son chef. « Je feuz cons- « traint, dit Monluc, de le prier de ne parler poinct. »

1. Lettre du roi de Navarre à Burie et à Monluc, du 26 juillet 1562 (Minute, f. fr., vol. 15876, f. 333).

Burie félicita l'auteur des *Commentaires* de sa victoire. Monluc, qui avait tant de reproches à lui adresser, donna l'exemple de la modération. « Je croy, dit-il, « qu'il avoit faict la dilligence qu'il avoit peu, mais il « estoit vieulx, et les gens vieulx ne peuvent être si « dilligens que les jeunes. Nous ne pouvons estre deux « fois; je le connois par moy-mesmes[1]. »

Le combat de Targon (17 juillet 1562[2]) eut un grand retentissement en Guyenne et même à la cour[3]. C'était la première rencontre des deux armées, et elle tournait en faveur du parti catholique. Monluc était victorieux, Duras battu et en fuite, et, si le premier avait essuyé de plus nombreuses pertes que le second[4], il n'en restait pas moins le maître du champ de bataille. Duras avait essayé d'affamer et de réduire Bordeaux[5], en lui enlevant les moyens de se ravitailler par la navigation; Monluc lui reprenait le cours de la Garonne. La victoire était décisive, si décisive que Duras se retira chez lui, puis à Caumont, avec la résolution

1. Les *Commentaires* (t. II, p. 437) donnent un récit détaillé et très animé du combat de Targon. Théodore de Bèze glisse sur le récit de cette journée (1881, t. II, p. 229) et laisse passer de fortes inexactitudes, comme de confondre Mesmy avec Jean de Mesmes et d'attribuer la victoire à Duras. Tous les autres historiens ont copié l'un ou l'autre de ces deux annalistes. Le grand de Thou (*Hist. univ.*, liv. XXXIII) s'est plus inspiré de de Bèze qu'il n'aurait dû le faire dans l'intérêt de la vérité.

2. Quelques historiens donnent au combat de Targon la date du 15 juillet. C'est une erreur. Le 15, Monluc était à Bordeaux et écrivit à la reine mère (*Commentaires*, t. IV, p. 146).

3. *Négociations du cardinal de Ferrare*, p. 339.

4. C'est ce qui permit au parti réformé de s'arroger la victoire. Voyez de Bèze (*loc. cit.*) et une lettre de Coligny à d'Andelot (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 677).

5. Voyez les *Commentaires*, t. II, p. 440.

de déposer les armes ou de retourner à Orléans[1]. Jeanne d'Albret, alors au château de Caumont, fut témoin de sa défaillance. Avec cette énergie communicative qui est le propre des grandes âmes, elle lui rendit courage et le détermina, puisqu'il avait perdu la Guyenne, à passer en Périgord et à y planter la base de ses opérations[2]. Il fallait refaire une armée. La princesse ne pouvait lui donner un écu, mais elle lui envoya deux enseignes de gens de pied levés dans le duché d'Albret. Duras ramassa les débris de ses bandes, presque toutes originaires de l'Agenais, et convoqua le ban et l'arrière-ban de son parti. Puis il s'établit à Sainte-Foy, hors de la portée de l'armée catholique, et bientôt après sur la rive droite de la Dordogne[3]. Jeanne d'Albret, craignant d'attirer Monluc sous les murs de Caumont, se réfugia à Nérac avec la dame de Duras, nouvellement accouchée, et nombre de familles huguenotes fugitives[4].

Blaise de Monluc reçut de chaudes félicitations de sa victoire, « de quoy, » écrit le roi de Navarre, « j'ay receu la joye et le plaisir que pouvez penser, « tant pour la bonne fortune que vous avez que pour « l'espérance que cela m'a donné[5]. » Le soir même

1. Lettre de Burie, du 7 août (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 271). — *Hist. ecclés.*, t. II, p. 229.

2. Note du 27 juillet 1562 (*Calendars*, 1562, p. 187).

3. Théodore de Bèze dit que Duras s'occupa de réorganiser son armée avant son entrevue avec Jeanne d'Albret (*Hist. ecclés.*, t. II, p. 230). Mais il est contredit par les documents. D'ailleurs, il ne put s'écouler plus de huit jours entre le combat de Targon et le départ de la reine de Navarre pour Nérac.

4. *Hist. ecclés.*, 1881, t. II, p. 230.

5. Lettre du roi de Navarre à Burie et à Monluc, du 26 juillet 1562 (Minute orig., f. fr., vol. 15876, f. 333).

du combat, il tint conseil avec Burie et le décida à marcher contre les petites places que les réformés occupaient le long de la Garonne. Burie avait perdu toute autorité pour résister aux entraînements de son compagnon d'armes. La cavalerie passa la Dordogne près de Cussac et parut sous les murs de Bourg, que François de la Rochefoucauld, baron de Montendre, tenait au nom du prince de Condé. La défaite de Duras, grossie par les récits des fuyards, avait découragé les huguenots. Ils évacuèrent Bourg, et Burie y entra sans coup férir. De là, il revint à Bordeaux, dont la tranquillité ne cessait d'être encore inquiétante, tant étaient menaçants les ferments de discorde qui agitaient cette grande cité. Monluc le laissa partir sans regret, heureux peut-être de diriger à lui seul une campagne qui s'ouvrait sous de si glorieux auspices. Burie traversa Bordeaux et s'empara du château de Blanquefort, vieux château du moyen âge appartenant à Duras, qui fut vigoureusement défendu par un aventurier nommé le capitaine Le Qaire[1].

Blaise de Monluc, avec une petite armée déjà enflée de ses succès, remontait le cours de la Garonne, prenant les villes et les châteaux qu'il supposait coupables de complicité avec Duras ou seulement de tiédeur en faveur du parti catholique. Les villes inféodées à la Réforme se hâtaient d'ouvrir leurs portes, les réformés les plus déterminés de prendre la fuite. Malheur à ceux qui tombaient entre les mains du vainqueur. Monluc, cédant à un entraînement qui ternit sa gloire

1. Lettre du parlement de Bordeaux au roi (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 189).

militaire, les condamnait à la potence sans rémission. « On pouvoit, dit-il, congnoistre par là où j'estois « passé, car, par les arbres, sur les chemins, on en « trouvoit les enseignes. Ung pendu estonnoit plus « que cent thués[1]. » Il est vrai que le roi de Navarre avait justifié ces actes de férocité en commandant à Monluc : « S'il est tumbé entre vos mains, dit-il, « quelcun des chefs de ces séditieux et rebelles et « principallement M. de Duras, vous ne l'espargnez « point[2]. »

Arrivé sous les murs de Caumont, Monluc somma le château. Depuis le commencement de la guerre, François de Caumont la Force avait repris sa demeure. Une bande de huguenots l'avait transformée en repaire de pillards. « Personne ne pas« soit par là qu'il n'aye esté destrossé, assaly ou « thué. » Monluc s'approcha des portes avec précaution, essuya une salve d'arquebusades qui tua le cheval d'un capitaine et, moitié de gré moitié de force, fit abaisser le pont-levis. Jeanne d'Albret venait de partir, et François de Caumont, qui avait tenu à honneur d'accompagner la reine de Navarre à Nérac, n'était pas encore revenu. La capture du véritable chef de la Réforme eût été un coup de maître pour le chef du parti catholique, mais l'otage eût été embarrassant. Aussi ne regrette-t-il pas d'avoir manqué la prise : « Elle estoit princesse, dit-il, et d'ailleurs hors « de combat. » La retraite qu'elle avait trouvée à Caumont ne pouvait le prévenir favorablement pour le

1. *Commentaires*, t. II, p. 441.

2. Lettre du roi de Navarre à Burie et à Monluc, du 26 juillet 1562 (Minute, f. fr., vol. 15876, f. 333).

seigneur du lieu. Cependant il se contenta de mettre au château, malgré les protestations du châtelain, une garnison de cinquante hommes, sous les ordres du capitaine Razac. Les trésors, les meubles précieux, « plus de cent « mille francs vaillant, » accumulés dans le château, tentaient la cupidité des vainqueurs de Targon, presque tous gentilshommes faméliques, n'ayant que la cape et l'épée. Monluc s'opposa au pillage et n'autorisa que Frédéric de Candale et Peyrot à prendre « quelques patenôtres de courail avecques reçeu, « à charge de les rendre[1]. » L'orgueilleux Caumont, qui n'avait adopté la Réforme en 1561 que par dépit de n'être pas le maître chez lui, protesta vivement contre l'occupation du capitaine Razac. Après de longues démarches, à la fin de la guerre, il obtint un arrêt du conseil privé, appuyé par un ordre du roi, qui commandait à Burie l'évacuation du château[2].

Bazas, la veille encore au pouvoir des réformés, avait été abandonnée « d'effroi. » En approchant de la Réole, Monluc apprit qu'une troupe de quatre-vingts soldats huguenots, de la compagnie de Duras, s'était réfugiée à Gironde. Il cerna le village à l'improviste et les fit tous pendre aux piliers de la halle, « sans autre cérémonie. » Le lendemain, il entra à la Réole, où l'attendait Burie avec l'artillerie de Bordeaux. Les deux capitaines résolurent d'assiéger Monségur, gros bourg voisin du château de Duras, dont les réformés avaient fait une place réputée imprenable. Pendant les préparatifs du siège, Monluc coucha

1. *Commentaires*, t. II, p. 441, et t. IV, p. 152.
2. Lettre de Burie au roi, du 14 décembre 1562 (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 458).

à Sauveterre. Il y trouva quinze ou seize huguenots, « lesquels, dit-il, je feys tous pendre sans despendre « papier ny ancre et sans les vouloir escouter, car « ces gens parlent d'or[1]. » Il y a, dans ces récits sanguinaires, autant de forfanterie que de vérité.

Le 31 juillet, Burie et Monluc postèrent l'artillerie à 150 pas de la ville de Monségur, en face d'une ancienne porte récemment murée et couronnée d'une tour élevée. A minuit, Monluc fit tirer quelques coups de canon contre la muraille de la porte et l'enfonça. L'enseigne de la compagnie du capitaine Bardachin, nommé Binos, se hasarda au milieu des ténèbres jusqu'à la brèche et découvrit un passage étroit, entre la muraille abattue et les montants de la tour, qui permettait aux assaillants de grimper un à un dans l'intérieur. Aussitôt Monluc redoubla la canonnade pour occuper l'attention des assiégés et fit avancer l'enseigne de Charry et les arquebusiers de Bardachin. Le capitaine Binos franchit le premier la brèche et se hissa dans la tour à l'aide des décombres. Plusieurs soldats le suivirent en silence. Les assiégés, étourdis par le bruit du canon et se croyant garantis par la muraille de la porte, étaient absorbés par la défense des murs. Au point du jour, la compagnie de Bardachin presque entière était montée. Monluc lance les compagnies de Charry et du baron de Clermont à l'assaut de la brèche. Les gens de Bardachin étaient déjà découverts. Un combat acharné s'engage sur un double escalier de pierre qui descendait dans la rue. Bardachin et les siens allaient être

1. *Commentaires*, t. II, p. 443.

écrasés par le nombre. Charry et Clermont « se jectent « à coup perdu » sur les défenseurs de la ville et les font reculer. Les deux capitaines les refoulent jusque sur la grande place. Ils y trouvent une troupe de 300 hommes commandée par un des anciens compagnons d'armes de Monluc, le capitaine Héraud, « ung « brave soldat s'il y en avoit en Guyenne. » Ceux-ci « firent teste, » mais ils furent bientôt mis en déroute.

Burie, averti de l'entrée de l'armée catholique par le bruit de l'arquebuserie, envoya quelques gens d'armes aux portes de la ville. Monluc prit une centaine de soldats pour fermer la retraite aux vaincus et fit le tour des murailles. « Tant qu'il en sautoit « par-dessus, cela estoit mort. » Puis on fouilla les maisons. Le massacre dura jusqu'à dix heures du matin. On ne fit que quinze ou vingt prisonniers, qui furent immédiatement pendus avec les officiers du roi et les consuls en chaperons. Héraud fut amené devant Burie. Plusieurs gentilshommes voulaient lui sauver la vie. Monluc observa cruellement « que, s'il eschap« poit, il feroit teste à chaque village. Voilà pourquoi, « dit-il, je le fis pendre. » On compta les morts, et « s'en trouva plus de sept cents, » sans parler d'une quarantaine de fuyards qu'il avait fait jeter du haut des murailles[1].

Entraînés par la chaleur du combat, les soldats, les chefs même se livrèrent à de nouvelles atrocités. Les pillages, les viols, les meurtres des habitants paisibles, tous les excès de la guerre la plus barbare sui-

1. *Commentaires*, t. II, p. 443 et suiv. Le récit de Monluc est parfaitement d'accord avec celui de Burie (Lettre de Burie au roi, du 7 août 1562; *Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 271).

virent la victoire. Burie écrit au roi : « A nostre grand « regret, la ville fut saccaigée, non toutesfois comme « elle l'eust peu l'estre, car nous y donnâmes ordre. » Les historiens protestants, peut-être avec raison, noircissent le tableau. Les habitants, dit Théodore de Bèze, furent « traités à la Monlucoise, c'est-à-dire « avec toutes les cruautés et violences qu'il est pos- « sible, sans avoir aucun esgard à qualité, sexe ni « aage ; voire s'estant mesmes Monluc desbordé jusques « à violer luy-mesme la fille du ministre[1]. » Telles horreurs, si elles étaient démontrées par des témoignages irrécusables, ravaleraient l'auteur des *Commentaires* au rang des bourreaux.

Le jour même de l'assaut de Monségur, Burie et Monluc envoyèrent une sommation au château de Duras, à peine éloigné d'une lieue et défendu par deux capitaines avec une compagnie de 150 soldats. Les défenseurs répondirent « qu'ils le gardoient pour le « service de Dieu et du roy. » Aussitôt Burie fit amener l'artillerie, et Monluc passa la nuit à poster les canons sous les murs de la ville. Au moment d'ouvrir le feu, il reçut des propositions des assiégés et les renvoya à Burie. Les deux capitaines du château se rendirent au logis de Burie et, « se mectant de ge-

1. *Hist. ecclés.*, 1881, t. II, p. 230. Le récit de Théod. de Bèze a été littéralement copié par Crespin (*Hist. des martyrs*, 1582, f. 606 v°) et par Jean de Serres (*Hist. des cinq rois*, 1595, f. 97 v°). A la prise de Monségur se rattache le souvenir d'une curieuse supercherie littéraire. M. Feuillet de Conches a publié (*Causeries d'un curieux*, t. III, p. 243) une prétendue lettre de Montaigne qui reproduit le récit de la prise de Monségur absolument dans les mêmes termes que Crespin. Le faussaire ne s'est même pas mis en frais de rédaction.

« nouils, confessèrent la faulte qu'ils avoient faicte. » Burie leur accorda la vie avec d'autant plus d'empressement que le siège, dit-il, aurait duré huit jours au moins, et signa la capitulation. Pendant que Monluc prenait un peu de repos, Burie trouva dans le château 150 corselets, envoyés par la reine de Navarre, et les distribua aux soldats[1]. Th. de Bèze raconte que le château fut pillé, mais que les habitants de la ville, tous tenanciers de la seigneurie, furent épargnés, « disant, Monluc, que bientost ils ne seroient « plus au seigneur de Duras, mais à luy, et qu'il vou« loit espargner les siens[2]. »

Depuis que Burie s'était éloigné de Bordeaux, la ville de Bourg-sur-Mer, qu'il avait prise sans coup férir, le lendemain du combat de Targon, avait été reprise par les quatre fils du s. de Pons, capitaines huguenots. Le ravitaillement de Bordeaux était de nouveau compromis. A cette nouvelle Burie et Monluc se séparèrent. Le premier redescendit la Garonne, passa la Dordogne à Cubsac sans accident et s'avança sur Bourg. Les quatre frères de Pons ne l'attendirent pas et évacuèrent la ville. L'un d'eux, Antoine de Pons-Verneuil, vivement poursuivi par le s. de la Rivière, un des lieutenants de Burie, fut fait prisonnier et livré au parlement de Bordeaux[3]. Son procès, heureusement pour lui, traîna jusqu'à la paix d'Amboise;

1. Lettre de Burie au roi, du 7 août 1562 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 271; *Commentaires*, t. II, p. 448). — Les deux récits s'accordent exactement.

2. *Hist. ecclés.*, t. II, p. 230.

3. Lettre de Burie au roi, du 7 août 1562 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 273).

et l'accusé profita de l'amnistie édictée par le roi.

Pendant l'expédition de Burie, Monluc s'avançait lentement vers Agen. Toutes les villes situées sur son passage, Marmande, Tonneins, Aiguillon, Port-Sainte-Marie, ouvraient leurs portes au vainqueur du parti réformé. Clairac seule tenait encore pour le prince de Condé, mais sa résistance manquait de fermeté puisque, d'après Théodore de Bèze, elle se laissa rançonner[1]. Le 14 août, Monluc envoya le baron de Sendat, un de ses lieutenants, à Casteljaloux pour y installer Amanieu de Chamborel, s. de Saintrailles, comme gouverneur[2]. Arrivé au Port-Sainte-Marie, il attendit Burie jusqu'au 13 ou au 14 août. Burie avait bien employé son temps dans la Basse-Guyenne. Il avait réduit Bergerac, Sainte-Foy, Castillon et Saint-Émilion[3]. Pendant la marche triomphale de l'auteur des *Commentaires*, qui dura deux semaines, il n'est pas trace dans les documents originaux de ces exécutions cruelles qui ternissent sa gloire. Il se rapprochait de son pays natal, de la province qu'il aspirait à gouverner et ne voulait pas y paraître en bourreau.

La ville d'Agen était opprimée par les factieux depuis le 17 avril. Les habitants riches avaient été emprisonnés, rançonnés, pillés sans merci[4]. Le peuple avait été accablé de taxes et de réquisitions. Une

1. *Hist. ecclés.*, t. II, p. 232. Le fait doit être exact, mais le chiffre de la somme (30,000 livres) nous paraît invraisemblable.

2. Registres de la jurade de Casteljaloux; communication de M. Tholin. — Lauzun, *Étude sur le château de Xaintrailles*, p. 75. — Lettre de Monluc, du 26 août (*Commentaires et lettres*, p. 154).

3. Lettre de Burie au roi, datée du 12 août 1562 et de la Réole (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 414).

4. Voyez ci-dessus, p. 74.

bande d'aventuriers, venue du Périgord, vivait à discrétion chez les bourgeois. Avant de partir pour Bordeaux, Monluc avait laissé au Passage, village près de Layrac, une enseigne de gens de pied commandée par le capitaine Bourg. Le 7 août, les réformés d'Agen tentèrent de le surprendre, mais ils furent refoulés dans un temple élevé en plein champ. Truelle, le chef de la sédition d'Agen, courut au secours des siens. Bourg battit en retraite devant des forces supérieures et évacua le Passage. Cette victoire causa la perte des vainqueurs. « Il se trouva là grand quantité « de vivres avec force bon vin, duquel ayant tasté « les soldats, ce fut à qui boiroit le mieux le reste « de ce jour-là et la nuict suivante. » Bourg en fut informé. Le lendemain, 8 août, à midi, il attaqua à l'improviste cette horde d'ivrognes, et, « trouvant « les uns yvres et les autres fort endormis, » il en tua une soixantaine, sans compter ceux « qui mirent « de l'eau dans leur vin en se noyans » au traverser de la Garonne. Le même soir, les réformés prirent leur revanche. Layrac était en leurs mains. Un capitaine promit à une compagnie catholique de lui livrer la ville par trahison. L'accord fait, l'heure de l'exécution arrêtée, les soldats catholiques arrivèrent en foule. Quand ils furent entrés, Truelle et sa compagnie se ruèrent sur eux et en tuèrent quatre-vingts. Les autres, qui faisaient la garde au dehors des portes, s'enfuirent et ne furent pas poursuivis.

Le 13 août, la ville d'Agen apprit que Burie et Monluc victorieux s'avançaient le long de la Garonne. Aussitôt une terreur panique saisit les bandes de Truelle qui, jusqu'à ce jour, n'avaient eu à combattre

que des paysans étrangers au métier des armes. Ils rendirent la liberté aux otages, les s. de la Lande et de Nort, aux consuls et aux officiers du roi, en se recommandant de leurs « bons traitements. » La recommandation était un peu ironique; cependant il ne paraît pas que la domination de Truelle ait été sanguinaire. Truelle et les siens étaient plus avides des biens des riches catholiques que de leur vie. A cinq heures du soir, le 13 août, ils évacuèrent la ville et s'enfuirent à marche forcée. Après avoir cheminé toute la nuit, ils arrivèrent à Tournon, près des campements de Duras. Leur fuite inspire à Théodore de Bèze un récit imagé, destiné à apitoyer les lecteurs de l'*Histoire ecclésiastique*. « C'es« toit une grande pitié de voir plusieurs femmes « de toutes qualités sortans avec les hommes, en « grande désolation, les unes portans leurs enfans à « leur col, les autres portans les berceaux sur leur « teste, les autres les traînans par la main[1]. » Le tableau serait digne de commisération s'il ne s'appliquait à une bande de pillards. Bien leur en prit « de « gagner le large. » Blaise de Monluc s'était arrêté à Aiguillon pour donner à sa cavalerie le temps de « cir« conder » Agen et de leur couper la retraite[2].

Pendant que Truelle sortait par la porte du nord, le capitaine Bourg entrait à Agen par celle du sud. Le lendemain matin, un autre catholique, le capitaine Pèchegurier, arriva de Puymirol. Ils furent fêtés comme des libérateurs, et les consuls leur offrirent

1. *Hist. ecclés.*, t. II, p. 231.
2. *Commentaires*, t. II, p. 450.

des festins. Monluc parut le 16 août avec la compagnie du roi de Navarre[1] et fut reçu en triomphe. Burie, occupé à loger l'armée aux environs du Port-Sainte-Marie, arriva deux ou trois jours après[2]. Les notables prisonniers, « à qui cent fois on avoit « présenté la corde pour les pendre, » les bourgeois catholiques, longtemps opprimés, la plupart des habitants, la rage dans le cœur, étaient avides de représailles. Cependant la répression revêtit des formes légales. Le prévôt de Monluc, Hélie de Penchery, s. de La Justinie, « fit deffaire par succession de temps » les meneurs qui n'avaient pas pris la fuite. Le garde des sceaux du présidial, Jehan Claret, fut pendu un soir à la lueur des torches, en robe longue et en chaperon. Un avocat, Me Souilhagon, peut-être celui qui avait livré le lieutenant d'Aspremont, un marchand, nommé Truelle comme le chef de la sédition, subirent le même supplice. Les biens des huguenots furent confisqués et vendus en vertu d'un édit du roi du 22 juillet 1562, et le produit de la vente servit à l'entretien de la compagnie du roi de Navarre et de l'enseigne du capitaine Bourg[3]. Monluc, qui voulait résider à Agen, convoitait une très belle maison appartenant à un des fugitifs, le s. du Laurens, ancien

1. C'est à la date du 16 août que commence, d'après les comptes de la ville d'Agen, l'entretien de la compagnie du roi de Navarre qui marchait sous les ordres de Monluc (Étude de M. Tholin dans la *Revue de l'Agenais,* 1887, p. 515).

2. Burie était encore au Port-Sainte-Marie le 17 août 1562 (Lettre orig. de ce capitaine au roi de cette date; f. fr., vol. 15876, f. 434).

3. *Agen pendant les guerres de religion,* par M. Tholin, *Revue de l'Agenais,* 1887, p. 513.

trésorier du domaine royal. Burie la demanda avec instance pour son compagnon d'armes et l'obtint du roi[1]. De Bèze assure des faits que nous n'osons contester. Le bourreau, précédemment désigné par Truelle, et un riche bourgeois, Jehan Myalet, « gros et impo« tent, furent pendus par risée. » Un boucher fut décapité parce que ses enfants étaient huguenots. Un capitaine, fils du s. de Nort, viola une jeune femme et la retint en son logis pour ses plaisirs jusques après l'édit de pacification. Les gardes chassèrent de la ville, un soir, les femmes et les filles soupçonnées d'hérésie et les livrèrent aux soldats campés hors des murs. Le bourg du Passage ne put échapper à la fureur populaire, et, après plusieurs massacres, « il y eut des « petis enfans rôtis[2]. »

Les consuls d'Agen se montrèrent les plus ardents à la vengeance. Trois mois après l'installation du tribunal de La Justinie, ils n'étaient pas encore rassasiés de meurtres juridiques, et, le 19 novembre, ils demandèrent une nouvelle « information des excès, « insuls, emprisonnements et occupation de la ville, » qui avaient failli les faire mourir de peur. Le 3 janvier 1563, les États du pays d'Agenais se réunirent. L'assemblée se composait des consuls d'Agen et des députés de 31 villes de la sénéchaussée, parmi lesquelles les plus importantes sont Marmande, le Port-Sainte-Marie, Valence, Auvillars, Tonneins. Le roi, pour éteindre le souvenir de la guerre civile, avait envoyé des lettres de grâce aux accusés agenais. L'as-

1. Lettre de Burie au roi, du 17 août 1562 (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 434).
2. *Hist. ecclés.*, t. II, p. 231 et 240.

semblée repoussa l'amnistie comme obtenue par des solliciteurs sans mandat au détriment des sujets fidèles. Elle transmit sa protestation au roi, aux cours de justice et s'opposa à l'entérinement des lettres patentes; rare exemple d'une aussi ardente opposition, de la part d'une assemblée d'États, contre une mesure de clémence. En outre, elle applaudit aux répressions sanglantes de La Justinie et lui attribua, en récompense de ses services, les gages du prévôt général de Guyenne, Me Héraudeau, qui n'avait point « instru« menté » à Agen[1].

Depuis le commencement de la guerre civile, le roi avait demandé des secours au roi d'Espagne. Philippe II avait accordé 10,000 hommes de pied, dont 3,000 Espagnols, qui devaient entrer par Bayonne, et plusieurs compagnies de cavalerie[2]. A la fin de mai, les capitaines de la frontière française étaient informés que l'armée étrangère allait entrer en France et prenaient des mesures pour assurer sa subsistance[3]. Mais le temps s'écoulait. La pénurie du trésor de Philippe II, la lenteur ordinaire de ses troupes retardait leur entrée en campagne. Le roi d'Espagne hésitait peut-être à tenir sa promesse, car il était blâmé par la duchesse de Parme et par la plupart de ses conseil-

1. Tholin, *la Ville d'Agen pendant les guerres de religion* (*Revue de l'Agenais*, 1888, p. 194); Andrieu, *Histoire de l'Agenais*, t. I, p. 226). Ces deux historiens ont mis à profit les riches archives d'Agen. — Le procès-verbal de l'assemblée des États, du 3 janvier 1562 (1563), nous a été communiqué par M. Tholin.

2. Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, chap. XVIII, *passim*.

3. Lettre du vicomte d'Horthe, gouverneur de Bayonne, au s. de

lers[1]. D'autre part, il était pressé par les chefs du parti catholique. Burie et Monluc, notamment, qui avaient passé leur vie à combattre ses lieutenants en Italie, croyaient que les Espagnols n'auraient qu'à paraître pour balayer les armées protestantes.

Le 10 juin, Burie écrivit à Sébastien de l'Aubespine, ambassadeur de France à Madrid, que la prochaine arrivée des alliés du roi terrifiait les rebelles et l'invitait à hâter leur départ[2]. Le 7 juillet, Burie apprit que les 3,000 Espagnols se réduisaient à 1,000 et que l'envoi du reste était ajourné. Aussitôt il adressa à Philippe II une lettre suppliante pour lui demander la prompte expédition des troupes et leur donner rendez-vous au 15 juillet dans les environs de Fontarabie[3]. Philippe II lui répondit, le 14 juillet, que le premier millier franchirait la frontière le 20 juillet, sous les ordres de don Diego de Carvajal, gouverneur de la Guipuscoa, et que les autres compagnies, l'armement achevé, suivraient de près[4].

Les Espagnols furent presque exacts au rendez-vous. Le 19 juillet, la première bande, au nombre de 500, partit de Pampelune pour Fontarabie, et la

Belzunce (Tamizey de Larroque, *Lettres inéd. du vicomte d'Orthe*, p. 20).

1. Lettre de Philippe II à la duchesse de Parme et de la duchesse de Parme à Philippe II, des 8 juillet, 4 et 6 août 1562 et autres (*Correspondance de Philippe II avec la duchesse de Parme*, t. II, p. 281 et suiv.).

2. Lettre de Burie à L'Aubespine, du 19 juin 1562 (Copie du temps, f. fr., vol. 6618, f. 124).

3. Lettre originale de Burie à Philippe II, du 7 juillet 1562 (Arch. nat., K 1496, n° 99).

4. Lettre de Philippe II à Burie, du 14 juillet 1562 (Orig. espagnol; Arch. nat., K 1496, n° 103).

seconde partit le lendemain. Le recrutement ne s'était pas opéré sans difficulté. Le duc d'Albuquerque avait levé indifféremment des Castillans et des Navarrais. Après examen des rôles, un capitaine, don Sanche de Cordoue, envoyé par le roi d'Espagne, s'avisa que les Navarrais, en allant en France, pourraient se laisser séduire par l'héritière de leurs anciens rois, Jeanne d'Albret. Il était trop tard pour renouveler la composition des compagnies. Don Sanche résolut de renvoyer les Navarrais, un à un, dans leurs foyers avant de franchir la frontière d'Espagne[1]. Le remords de l'usurpation de la Navarre et la crainte de la maison d'Albret obsédaient toujours le roi d'Espagne et ses officiers.

Les Espagnols, divisés en trois enseignes de 300 hommes chacune, franchirent la frontière à la fin de juillet 1562, sous le commandement de don Diego[2] de Carvajal. Le gouverneur de Bayonne, Adrien d'Aspremont, vicomte d'Horthe, alla au-devant d'eux et leur apporta des vivres sans leur permettre d'entrer dans la ville. Arrivé à Capbreton, don Diego « se trouva « si mal de la gravelle qu'il ne peult passer oultre. » Il délégua le commandement à son neveu, don Louis de Carvajal, et se retira auprès du vicomte d'Horthe[3].

1. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, datée de Pampelune et du 20 juillet 1562 (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, Navarre, leg. 358). Le même dossier contient plusieurs autres lettres du duc d'Albuquerque à Philippe II.

2. Monluc l'appelle *don Johan* (*Commentaires*, t. II, p. 452).

3. Lettre du vicomte d'Horthe au roi, du 5 octobre 1562 (Tamizey de Larroque, *Lettres inéd. du vic. d'Orthe*, tirage à part de la *Revue de Gascogne*).

Don Louis entra à Mont-de-Marsan avant le 7 août[1] et y rétablit l'autorité royale compromise par quelques factieux de Grenade et du voisinage[2]. Puis il marcha sur Bazas, et prit la ville sans combat. Là se révéla pour la première fois en Guyenne le caractère féroce de ce peuple, dont les Flandres devaient souffrir pendant un tiers de siècle[3]. Ils arrêtèrent quelques huguenots et les crucifièrent sur la place publique[4]. Le lendemain, ils remontèrent la Garonne et arrivèrent le 12 août à la Réole, où Burie campait encore[5]. Le reste de la troupe, au nombre de 2,000 hommes, se fit beaucoup attendre[6]. D'Horthe signale leur arrivée comme un fait récent dans une lettre du 5 octobre. Ils étaient divisés en dix enseignes

1. Lettre de Burie au roi, du 7 août 1562 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 274).

2. Tamizey de Larroque, *Lettres inéd. du vic. d'Orthe*, p. 20 (Extrait de la *Revue de Gascogne*).

3. Une lettre du duc de Guise à Artus de Cossé-Gonnor, du 17 janvier 1562 (1563), constate la férocité des soldats espagnols et la « licence qu'ils prennent sur le pauvre peuple » (Copie, Ve de Colbert, vol. 84, f. 34 v°. L'original est dans le vol. 24 de la même collection). — Les Espagnols furent mal accueillis en France, si mal que le bruit se répandit que les habitants empoisonnaient les sources sur le passage de ces nouveaux alliés. Le duc d'Albuquerque en informa Philippe II (Lettre orig., 1er octobre 1562; Arch. de la Secrét. d'État d'Espagne, Navarre, leg. 358).

4. Chronique latine de Bazas, publiée dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XV, p. 57.

5. Lettre de Burie au roi, du 12 août 1562 (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 414).

6. A la date du 29 août 1562, Burie n'avait pas encore eu avis de leur entrée en France (Lettre de Burie au roi, de cette date; f. fr., vol. 15876, f. 486).

de 200 hommes. Don Diego de Carvajal, alors rétabli, se mit à leur tête. Le passage d'une troupe aussi considérable inspirait tant de méfiance au vicomte d'Horte que non seulement il ne les laissa pas entrer à Bayonne, mais qu'il n'osa pas sortir de la ville pour les recevoir. A cette occasion, le zélé gouverneur présente au roi d'humbles plaintes qui révèlent l'incurie de l'administration royale. La défense de Bayonne, ville frontière de premier ordre, dont le capitaine devait être sans cesse en éveil contre les surprises, n'était assurée que par une troupe de 100 hommes, dont 63 bourgeois de la ville. Aucun d'eux n'avait été soldé depuis cinq ans et demi. Les 63 bourgeois avaient été réduits à treize par une ordonnance de licenciement, et, comme la garde des portes en exigeait douze, il n'en restait qu'un pour faire tête à l'ennemi sur les murs[1]. Les capitaines n'étaient pas payés plus régulièrement que les soldats. Nous avons rapporté les plaintes du vicomte d'Horte. Jean de Belzunce, gouverneur de Dax depuis le 27 juillet 1557, mourut le 13 janvier 1562 (1563) sans avoir touché un sol de ses gages de 1,200 livres tournois par an[2].

Les Espagnols arrivés, il fallait les utiliser. Burie avait envoyé trois compagnies pour prendre possession des villes de Montflanquin et de Villeneuve-d'Agen. L'un des trois capitaines lui manda que le s. du Bordet, un des plus hardis lieutenants de La Rochefoucault en Saintonge, devait passer le lendemain avec 300 hommes de cavalerie destinés à renforcer l'armée

1. Lettre du vicomte d'Horthe, p. 221, note 3.

2. Lettre du fils de Belzunce, gouverneur de la vicomté de Soule (Orig., s. d.; f. fr., vol. 15880, f. 164).

de Duras. La surprise et le succès étaient assurés. Monluc se proposa pour conduire un corps de troupes, mais Burie déclara qu'il irait lui-même et promit de partir à minuit. « Je ne le voulois poinct contredire, « dit Monluc, pour craincte qu'il ne cuydast que je « voulcisse tout faire et gaigner cet avantage sur luy. » Le lendemain, Burie était encore à Agen, et le surlendemain aussi. Il retarda tellement qu'on apprit le passage de du Bordet et son arrivée auprès de Duras. Monluc était allé à Estillac. Il avait perdu sa femme, Antoinette Ysalguier de Clermont. Ses regrets n'interrompent guère le récit des *Commentaires :* « Ayant « sceu, dit-il, la mort de ma femme, je me retiray à « Estillac pour donner quelque ordre à ma maison[1]. » C'est toute l'oraison funèbre de la mère des Monluc. L'absence du vainqueur des réformés dura à peine deux jours.

A son retour d'Estillac, Monluc décida Burie à assiéger la ville de Penne, qui était occupée par un lieutenant de Duras, nommé Lieurant. Les deux chefs catholiques partirent le 25 août[2] avec les troupes d'Agen et ramassèrent en route les compagnies françaises et espagnoles, que Burie avait laissées dans les villages le long de la Garonne[3]. C'est alors que Monluc vit pour la première fois les soldats espagnols. C'étaient, dit Burie, « d'aussi belles bandes qu'il est possible d'en

1. *Commentaires*, t. II, p. 451 et 452.

2. Monluc et Burie partirent le 25 août 1562, puisque le compte de dépenses de la garnison d'Agen, payé par les consuls de cette ville, cesse ce jour-là. Voy. la savante étude de M. Tholin, citée plus haut.

3. *Commentaires*, t. II, p. 452.

« voir[1]. » Quels mouvements agitèrent l'auteur des *Commentaires* en se voyant obligé de combattre des sujets du roi à l'aide de ces anciens ennemis? La passion agitait si vivement son âme de soldat qu'il avait peut-être oublié les guerres d'Italie. Cependant le ton dédaigneux qu'il consacre au récit de leurs exploits prouve que, s'il consentait à se servir de leurs armes, il ne les aimait pas.

La ville de Penne fut prise pendant la nuit, après un combat acharné, par la compagnie du capitaine Charry. Tous les assiégés, habitants et soldats, se retirèrent dans le château, qui occupait une forte position. Après l'avoir battu de 300 coups de canon, Monluc alla lui-même reconnaître la brèche et la trouva praticable. Il voulait faire monter les Gascons seuls à l'assaut, mais don Louis de Carvajal réclama le même honneur pour ses compagnons d'armes. Les assaillants s'emparèrent facilement de la première enceinte. La seconde exigea de plus grands efforts. « Les assiégés, dit Mon-« luc, par deux fois repoussèrent noz gens jusques « sur la bresche. » Monluc, l'épée à la main, faisait monter les soldats, encourageant les uns et menaçant les autres, « prêt à faire un mauvais coup, dit-il, si « j'en eusse veu de poltrons. » Les capitaines et les soldats gascons soutenaient le combat avec courage. « Je ne veulx pas dire, écrit Monluc, que les capi-« taines espagnols n'y fissent, mais bien peu de leurs « soldats. » Après un combat de « trois grosses « heures, » le capitaine Lieurant fut tué d'un éclat de

1. Lettre de Burie au roi, du 12 août 1562 (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 414).

pierre, et la défense s'affaiblit. L'armée catholique gagna la seconde enceinte et refoula les assiégés dans les deux tours du château. Monluc fit mettre le feu aux portes d'une cour attenante et lança le capitaine Charry et le baron de Clermont à travers les flammes. L'une des tours, attaquée par les fenêtres de côté à coups de hache, fut bientôt prise, « et, dit Monluc, tuasmes tout « ce qui se trouva dedans. » Mais les vainqueurs ne s'en tinrent pas à ces meurtres. Les femmes de la ville s'étaient réfugiées en masse dans les bâtiments qui ouvraient sur la cour. Monluc les faisait descendre jusqu'au pied de la brèche au milieu des Espagnols. L'un d'eux, « en en fouillant quelqu'une pour se jouer « avec elle, trouva que c'estoit un diacre esbarbat. » Il s'écria que les prisonnières étaient des *lutheranos* déguisés. Ce fut le signal du massacre. « Je cogneuz « asture-là que ces gens de don Luis estoient la plus- « part bisoignes[1], car les vieux soldats ne tuent pas « les femmes, et ceux-là en tuarent plus de quarante. » Les capitaines en étaient « marris, mais n'y peurent « donner ordre. » Ils en prirent leur parti, et Monluc aussi. La seconde tour tenait encore. A l'entrée de la nuit, les assiégés, manquant de vivres, capitulèrent à la condition de sauver leur vie. Après qu'on les eut conduits à Burie, qui avait ratifié la capitulation, les Espagnols les arrachèrent aux soldats et les tuèrent jusqu'au dernier.

Monluc établit le bilan de ces massacres. Des 300 défenseurs du château, il sauva deux serviteurs de la maréchale Saint-André, en les retenant à son

1. *Bisoigne*, de l'espagnol *bisoño*, recrue.

logis; un soldat descendit du haut du château au moyen d'une corde et s'échappa à la nage, bien « qu'il luy feust tiré un monde d'arquebouzades. » Voilà la prise de Penne (26 ou 27 août 1562[1]), dit Monluc, « où plusieurs mauvais garçons feurent despêchés, « lesquels servirent à combler un puitz bien pro- « fond[2]. » A cet horrible récit, Théod. de Bèze ajoute de plus horribles détails. « La cruauté s'y fit très « grande, sans espargner sexe ni aage, jusques à tuer « les petis enfans dans les bras de leurs meres et « leurs meres puis après... Burie fut si infâme que « de vouloir avoir deux jeunes femmes pour sa part « de butin. Et, quant à Monluc, il s'y porta en taureau « banier[3]. »

Depuis le combat de Targon, depuis que la reine de Navarre lui avait rendu courage, Symphorien de Durfort-Duras travaillait à la réorganisation des troupes protestantes en Guyenne. A Sainte-Foy, à Bergerac, à Clairac, il avait retrouvé les débris de son armée. A Tonneins, il avait reçu un renfort de deux enseignes de gens de pied, levés dans le duché d'Albret par les soins de la reine de Navarre et commandés par le capitaine Mauvoisin de Moncrabeau[4]. A

1. Aucun historien ne donne la date de la prise de Penne, mais M. Tholin établit, par une ordonnance de Burie, que ce capitaine était revenu à Agen le 28 août (*Revue de l'Agenais,* 1887, p. 515). La prise de Penne est donc de la veille ou de l'avant-veille. Monluc raconte ce fait d'armes à la reine dans une lettre du 29 août 1562, que, par une faute d'impression dans notre édition, nous avons datée du 19 (*Commentaires et lettres,* t. IV, p. 148).

2. *Commentaires,* t. II, p. 452 et suiv. Ce puits, plein de squelettes, a été retrouvé récemment, vers 1860.

3. *Hist. ecclés.,* 1881, t. II, p. 233.

4. La rumeur publique grossit ce secours et en fit une armée

Tournon, le 13 août, il recueillit les fugitifs d'Agen. Le 15 août, pour donner du cœur aux siens, il les conduisit sous les murs de Lauzerte, petite ville forte du Quercy, refuge des prêtres fugitifs du pays, défendue par le baron de Brassac et par une garnison de 130 hommes. La ville fut prise après une courte résistance et la plupart des habitants passés au fil de l'épée. Les prêtres, « cause de tout le mal, » dit de Bèze, au nombre de 180, furent massacrés. Le greffier du lieu nombra les morts et compta 567 cadavres[1].

Le lendemain, 16 août 1562, Duras passa à Mondenard, château « vide d'hommes, mais garni de bon « vin, » puis à Molières et à Saint-Antonin. Le 19, quelques bandes, que Duras avait laissées à Tournon, sous le commandement des capitaines Blagnac, Boudon et Sainte-Vit, se mirent en marche pour rejoindre le gros de l'armée protestante à Montauban. En passant près de Mirabel, elles rencontrèrent une troupe catholique, commandée par le s. de Parasol, et l'attaquèrent. Après un vif engagement, Sainte-Vit fut tué et Parasol si gravement blessé qu'il mourut peu de jours après. Le même jour, Duras était à Saint-Antonin. Le 21, il parut aux portes de Caylus[2] et demanda des vivres et le libre passage. Repoussé par les habitants, il cerna la ville et l'attaqua

de 4,000 hommes (*Négociations du cardinal de Ferrare*, in-4°, p. 317).

1. *Hist. ecclés.*, 1881, t. II, p. 232.

2. Théod. de Bèze fixe au 19 août la prise de Caylus par Duras (*Hist. ecclés.*, t. II, p. 314), mais la chronique locale, que nous allons utiliser, nous apprend que la ville ne fut prise que le 22 août 1562.

du côté du cimetière Saint-Michel. Le lendemain, 22 août, arriva de Saint-Antonin l'artillerie protestante, composée de cinq ou six pièces. Les habitants, effrayés des premiers coups de canon, entrèrent en composition. Après de longs pourparlers, il fut décidé que les défenseurs descendraient de la crête des murs l'arme au bras, pendant que les huguenots passeraient sur le pont et défileraient le long des fossés sans pénétrer dans la ville. Ce malheureux accord perdit les habitants. Dans le temps qu'on leur faisait passer des vivres, les gens de Duras s'approchèrent des portes et des brèches. Bientôt les brèches furent franchies et les portes abattues à coups de hache par les soldats de l'avant-garde. Duras lança le reste de ses troupes à l'assaut, et la ville fut prise presque sans combat. Le massacre commença à la fois sur tous les points. Deux cent cinquante personnes, prêtres ou marchands, furent tués de prime abord. Tous les habitants allaient périr, quand Duras fit crier au son du tambour : « Au nom de Dieu et d'autorité du s. de « Duras, est faite inhibition ou défense à tous soldats « de ne tuer aucune personne, sinon que ce soient « des prêtres, et qu'ils n'aient à faire tort ou injure, « ou de fait ou de parole, à l'honneur d'aucune fille, « sur peine de la vie. » Duras imposait une certaine discipline à ses soldats, et ses ordres n'étaient pas de vains mots. Un soldat de la compagnie du capitaine Johanton, qui avait tenté de violer une fille, nommée Claire de Prix, fut arquebusé dans l'écurie du logis. Mais les malheureux prêtres furent massacrés sans pitié. L'un d'eux fut traîné à l'église, revêtu de ses habits sacerdotaux, et assommé sur les

degrés de l'autel. Un autre fut jeté du haut du clocher et achevé à coups de poignard, un autre attaché à un arbre et arquebusé, un autre tué à coups de hallebarde. De Bèze évalue à 120 le nombre des prêtres assassinés. Toutes les églises furent saccagées. Enfin, le 25 août, cette armée de pillards et de meurtriers évacua la ville et emmena à Saint-Antonin plusieurs prisonniers notables, parmi lesquels était l'auteur de la chronique qui nous a servi de guide[1].

Duras passa quelques jours à Saint-Antonin et y fut rejoint par un gentilhomme du pays castrais, Geoffroy de Peyre de Marchastel, avec deux enseignes. C'était un renfort important, car Marchastel était un des plus hardis, un des plus avisés capitaines de la Guyenne. Le cardinal Strozzi, archevêque d'Albi, se croyant menacé, arma des troupes en Albigeois et lui donna quelques alarmes, mais sans succès[2]. Cependant Duras n'osait prolonger son séjour à Saint-Antonin. Monluc pouvait paraître et changer ses victoires

1. Chronique anonyme écrite par un témoin oculaire et publiée dans le *Bulletin archéol. et hist. de la Soc. archéol. du Tarn-et-Garonne*, 1879, p. 13 et suiv. — De Bèze ne donne presque aucun détail sur la prise de Caylus (*Hist. ecclés.*, t. II, p. 233).

2. Une intéressante lettre du cardinal Strozzi à la reine, en date du 8 septembre 1562, raconte les efforts et la campagne de ce prélat (Orig., en italien; f. fr., vol. 15877, f. 124). Il continua à guerroyer, à lever des troupes avec ses propres ressources et réussit à chasser les séditieux du diocèse d'Albi (Lettre orig. à la reine, en français, Albi, 6 décembre 1562; f. fr., vol. 15877, f. 435). A cette date il se préparait à entreprendre « le recouvrement » du diocèse de Castres (ibid.). On conserve dans la collection Dupuy (vol. 588, f. 143) un mémoire développé de ce prélat au roi sur les moyens qui lui sont nécessaires pour la reprise de Castres.

en désastre. Pendant qu'il hésitait, François de la Rochefoucault l'invita à s'associer à lui et à se rendre à Orléans. Le parti offrait le double avantage d'échapper aux coups de Monluc et de fortifier l'armée du prince de Condé, qui tenait entre ses mains les destinées du parti réformé. La Rochefoucault, sachant que Duras manquait de cavalerie, lui envoyait le s. du Bordet, capitaine éprouvé, avec 200 arquebusiers à cheval, 60 salades et deux enseignes de gens de pied. Du Bordet était en route et s'avançait rapidement par les défilés du Périgord. En chemin, il avait pris Pons, près de Saintes; Saint-Astier, « ville peuplée « de chanoines, de p... et de bastards, » dit de Bèze, où il fit tuer douze prêtres; puis Lalinde, près de Bergerac, qui fut également maltraitée à cause du supplice d'un prétendu réformé. Il n'avait pu entrer à Sarlat ni à Castillonnès[1] et avait été repoussé avec perte. N'osant entamer un siège qui aurait pu lui coûter cher, Bordet poursuivit sa marche et s'arrêta à Gourdon en Quercy. Il y fut rejoint par Duras le 2 septembre. Les deux capitaines fêtèrent leur réunion en pillant et en rasant de fond en comble le célèbre pèlerinage de Notre-Dame de Rocamadour[2].

Duras, Marchastel et du Bordet étaient résolus à rejoindre François de la Rochefoucault en Saintonge, mais ils s'imposèrent un retard qui prouve combien étaient futiles les mobiles de leurs décisions stratégiques. Du Bordet n'oubliait pas l'outrage qu'il avait subi sous les murs de Sarlat. Il fit partager sa rancune

1. Bouissy, *Notice sur Castillonnès*, p. 67.
2. *Hist. ecclés.*, t. II, p. 233 et suiv.

à ses deux compagnons d'armes, et les décida à se rendre d'abord à Montauban et à prendre de gré ou de force la grosse artillerie de la ville pour battre Sarlat. Ils commirent une seconde faute, celle de se séparer. Duras et Marchastel traversèrent le Lot à Puy-l'Évêque. Du Bordet voulut tâter au passage la ville de Cahors[1].

Burie et Monluc étaient revenus à Agen après la prise de Penne (26 ou 27 août 1562), et se reposaient des massacres de cette malheureuse ville. Duras faisait courir le bruit qu'il allait se porter sur Moissac. Monluc en conclut, d'après sa connaissance des lieux, qu'il menaçait Cahors, alors dépourvu de toute défense. Aussitôt il fit partir à marche forcée Tilladet de Saint-Orens, avec les 100 argoulets de sa compagnie, si à propos que, tandis que les catholiques arrivaient d'un côté, du Bordet et ses bandes se présentaient de l'autre. Saint-Orens, « sans entrer en maison aucune, « sortit à l'escarmouche » et repoussa les assaillants. Du Bordet prit position à quelque distance en attendant du renfort[2]. Mais Duras et Marchastel refusèrent de l'aider dans une entreprise qui les éloignait trop de leur plan de campagne et continuèrent leur marche. Les trois capitaines se rejoignirent, le 6 septembre, à Caussade. La ville leur ouvrit ses portes et échappa ainsi à la ruine, mais huit prêtres, qui s'étaient réfugiés dans le clocher, furent jetés du haut en bas, et quelques habitants, accusés d'avoir mis à mort un diacre de l'Église réformée, furent exécutés. Les trois capitaines firent camper leur armée dans les environs

1. *Hist. ecclés.*, t. II, p. 234.
2. *Commentaires*, t. III, p. 1.

de Réalville, sous les ordres de leurs lieutenants, et partirent pour Montauban le 9 septembre[1].

L'inaction de Burie et de Monluc pendant les premiers jours de septembre, tandis que Duras saccageait le Quercy, paraît inexplicable à qui n'en connaît pas les motifs. Les deux chefs catholiques avaient reçu du roi des ordres qui leur enlevaient toute liberté d'action.

Pendant que Burie et Monluc laissaient reposer l'armée à Agen, le 28 août 1562, était arrivé de la cour un gentilhomme poitevin, Jean de Chourses, s. de Malicorne, chargé d'une mission pressante. Les troupes royales venaient de prendre la ville de Bourges, mais l'armée réformée tenait encore Orléans, Rouen, le Havre, la plus grande partie de la Normandie, et le prince de Condé préparait le siège de Paris; le vidame de Chartres négociait avec la reine d'Angleterre; les princes allemands de la confession d'Augsbourg et toutes les forces protestantes de l'Europe menaçaient le roi de France. Le triomphe du parti catholique et de la maison de Valois était à la merci d'une bataille. Perplexe, plus anxieuse qu'elle ne voulait le paraître, fidèle au système de masser autour du roi toutes les forces disponibles, Catherine de Médicis envoya à Burie l'ordre de conduire au camp royal, aussi rapidement que possible, les 3,000 Espagnols (Burie n'en avait encore que 1,000), les six ou sept enseignes que Monluc avait levées au commencement de la guerre et quatre autres compagnies qu'il était chargé de réunir. L'auteur des *Commentaires* devait rester en

1. *Hist. ecclés.*, t. II, p. 234.

Guyenne avec la cavalerie et quelques bandes en voie de formation. Catherine espérait que le plaisir de se débarrasser de Burie et l'orgueil de prendre sa place décideraient Monluc à exécuter les ordres du roi. Malicorne était chargé de faire réussir la combinaison à tout prix[1].

Ces ordres tombèrent comme un coup de foudre sur les capitaines réunis à Agen. Burie, vieux et cassé, entrevoyait avec terreur un voyage de 200 lieues, où chaque étape devait être conquise à la pointe de l'épée avec une armée peu disciplinée. Monluc, malgré sa présomption ordinaire, craignait de se trouver presque seul en tête à tête avec Duras. Les gentilshommes qui servaient sous les ordres des deux chefs catholiques s'étaient bravement battus *pro aris et focis*, mais ils montraient moins d'ardeur pour porter leurs armes en Normandie[2]. Le parlement de Bordeaux donna le signal des protestations. Avant que Malicorne arrivât à Agen, le 26 août, il supplia le roi de permettre à l'armée de Guyenne de parachever son œuvre[3]. Les capitaines tinrent conseil à Agen. Personne ne voulait suivre les ordres du roi. Chacun cherchait une formule, la moins compromettante possible, pour excuser la désobéissance qu'il se préparait à commettre. Enfin Burie fut chargé d'écrire qu'il était prêt

1. Instructions du roi à Malicorne (Minute datée du (20) août 1562; f. fr., vol. 15876, f. 396). — Lettre du roi au duc de Montpensier (Minute id., même recueil, f. 379). — Lettre du roi à don Diego de Carvajal (Minute id., vol. 15877, f. 186). — Lettre de la reine au même (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 384).

2. Voy. les lettres citées dans les notes suivantes.

3. Lettre du parlement de Bordeaux au roi (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 321).

à conduire toutes ses troupes au camp royal, mais qu'il fallait attendre l'arrivée des 2,000 Espagnols, dont il n'avait point de nouvelles; que, pour occuper l'armée, il allait assiéger Montauban, dernier boulevard des séditieux en Guyenne. Il termine sa lettre par des protestations de fidélité et par une requête de nature à refroidir la reine. « Il est « dû à ma compagnie trois cartiers à la fin de ces« tuy-cy; au moyen de quoy les pauvres gentilz« hommes sont bien mal, s'il ne vous plaist les faire « paier[1]. » Malicorne écrit aussi au roi et ajoute quelques arguments à la lettre de Burie. Charry, dit-il, a licencié quelques-uns de ses soldats; il va les rappeler. Leur armement laisse à désirer; il faut le compléter. Il insinue que Burie et Monluc ont trouvé « le partement ung peu difficile, » et il envoie le s. de Rochefort au roi pour lui « en dire plus long « que ne vous puis escrire[2]. »

Le dépit de la reine, à la réception de ces lettres, fut d'autant plus vif qu'elle fut informée en même temps de l'impuissance du roi d'Espagne à la secourir. Après lui avoir promis 10,000 hommes de pied, 3,000 cavaliers et d'immenses subsides, il avait déclaré, le 1er septembre, à Jean d'Ébrard de Saint-Suplice, ambassadeur de France, qu'il réduisait ses promesses à l'envoi de 3,000 hommes[3] de pied. Deux

1. Lettre de Burie au roi, du 29 août 1562 (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 486). — Lettre du même au roi de Navarre, de même date (Orig., ibid., f. 488).

2. Lettre de Malicorne au roi de Navarre, du 31 août 1562 (Orig., peut-être autographe, f. fr., vol. 15876, f. 492).

3. Lettre de Saint-Suplice à Antoine de Noailles, du 1er sep-

jours après, peut-être pour dissimuler sa faiblesse, il offrit à Saint-Suplice un renfort de 1,000 à 2,000 cavaliers italiens[1]. L'ensemble de ces secours était bien éloigné des espérances de la reine. Elle regrettait surtout la gendarmerie espagnole, qui s'était acquis sur tous les champs de bataille, depuis le commencement du siècle, la renommée d'un corps invincible. Cependant elle n'osa insister, de peur de révéler les embarras du roi, ni auprès de Philippe II ni auprès de Burie. Dans un temps où les soldats étaient obligés de pourvoir à leur subsistance, des cavaliers sans solde ne pouvaient s'éloigner de leurs maisons. Malicorne repartit vers le 12 septembre avec une lettre où Monluc promettait à la reine de rétablir l'ordre en Guyenne, « moyennant que le roy et vous, dit-il, me « layssiez forces suffisantes[2]. »

Le refus d'obéir au roi ne pouvait être justifié que par une activité plus grande. Burie consentit à se mettre en mouvement et leva le camp d'Agen, mais contraint et forcé, « à pas de plomb. » L'armée catholique passa à Moissac, y laissa trois canons et une enseigne, puis à Mirabel et à Caussade. Sa marche était si lente que les réformés eurent le temps de prendre toutes leurs mesures. « Je ne pouvois, dit « Monluc, mettre en tête à M. de Burie qu'il nous fal« loit faire diligence pour les attraper. » L'armée protestante s'était maladroitement adossée à l'Aveyron.

tembre 1562 (Copie du temps, f. fr., vol. 6911, f. 373). — Lettre du même à la reine, de même date (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 5).

1. Lettre de Saint-Suplice au roi de Navarre, en date du 3 septembre 1562 (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 22).

2. *Commentaires et lettres*, t. IV, p. 155.

Monluc la fit reconnaître et apprit que Duras, Marchastel et du Bordet étaient partis le jour même. Aussitôt il jugea l'occasion favorable. Il retourna au conseil et décida Burie à prendre position, jurant « sur « son honneur » qu'il n'engagerait pas de combat, sinon à coups de canon, pour juger de la contenance de l'ennemi. « J'en pensois bien une autre, dit-il. Si « j'eusse veu la commodité propre, je les eusse si bien « approchés qu'ils ne s'en feussent peu desdire. » Burie se méfia des entraînements de Monluc. Il refusa de se mettre en bataille et de quitter ses retranchements. Monluc perdait « son bon sens, tant « il estoit désespéré et en colère. » Chaque minute écoulée permettait aux ennemis de fortifier leur défensive. En vain il envoya à Burie les meilleurs capitaines de l'avant-garde. Aucun d'eux ne put rien obtenir. A la faveur de la nuit, l'armée protestante passa précipitamment l'Aveyron à gué dans le plus grand désordre. Le lendemain, les paysans du voisinage racontèrent à Monluc que beaucoup de soldats huguenots s'étaient noyés et que, « si cent chevaux feussent « arrivés comme ils commençoient à passer, ils feus« sent tous esté deffaictz. » Burie avait perdu l'occasion d'anéantir l'ennemi. « Voilà la belle coyonnade « qui feust faicte, dit Monluc. Il me sembloit que les « pierres nous regardoient et que les paysans nous « monstroient au doigt[1] » (9 sept. 1562).

1. *Commentaires*, t. III, p. 6 à 11. — *Hist. ecclés.*, t. II, p. 234. — Les deux historiens s'accordent parfaitement pour les faits, sinon pour l'esprit, et prouvent ainsi la véracité l'un de l'autre. De Bèze, cependant, commet ici une erreur par trop invraisemblable en assurant que Burie voulait livrer bataille et que Monluc s'y opposa.

Honteux peut-être de sa faiblesse, Burie résolut de réparer ses fautes par un coup de force et d'assiéger Montauban. Il pouvait ainsi retenir Duras en Guyenne, priver Condé d'un renfort important et prendre la plus importante place du parti réformé. Burie n'avait pas « faulte de cœur, » dit Monluc, mais on lui « rompoit les oreilles que « je le ferois perdre. » En vain son bouillant compagnon d'armes lui représentait que « cent traistres ou rebelles n'attendirent jamais dix hommes « de bien. » Burie, peu convaincu, objectait que la perte d'une bataille livrerait la Guyenne à l'ennemi et que le roi « s'en prendroit à luy, puisqu'il en avoit la « charge. » Monluc ne le blâme que de sa prudence. « Il montroit bien, dit-il, qu'il estoit plus saige que « moy. » Mais les autres capitaines observaient malicieusement que la plupart de ses serviteurs, « mesme-« ment ung scien secretaire, qu'il aymoit fort, » pratiquaient la Réforme[1].

Burie entendait assiéger Montauban du côté du faubourg de Villebourbon. Monluc lui obéissait sans le contredire, mais il blâmait ouvertement tout ce que son chef ordonnait. « Puisque ne les avions auzé com-« battre à la campagne, » dit-il dans les *Commentaires*, « que pouvions-nous espérer de les vouloir combattre « dans une ville, et encore telle que celle-là[2]? »

Depuis la levée du premier siège de Montauban (26 mai 1562)[3], la ville s'était organisée sur des bases nouvelles. Elle avait élu cinq prévôts, chargés de com-

1. *Commentaires*, t. III, liv. V, *passim*.
2. *Commentaires*, t. III, p. 14.
3. Voy. ci-dessus, p. 174.

pléter les défenses et nantis de pouvoirs illimités. Les troupes s'aguerrissaient par des expéditions au dehors. Le château de Montbeton fut pris par le capitaine Saint-Michel, aux gages de la ville, et le château de Parasol assiégé par le même, mais en vain. Les gens de pied vivaient sans discipline et pillaient les habitants. Geoffroy de Peyre de Marchastel, envoyé par le prince de Condé, essaya d'y porter remède. Il annula les prises de Saint-Michel et le mit aux arrêts. Saint-Michel, irrité, s'associa à quelques aventuriers comme lui, força les portes de sa prison et entra en négociation avec Bajourdan, que Monluc avait laissé en observation delà la Garonne. La trahison fut éventée, et Saint-Michel dut comparaître de nouveau devant son chef. Les explications dégénérèrent promptement en querelle et la querelle en lutte. Marchastel tira un coup de pistolet à l'accusé, et celui-ci riposta par un coup d'épée dont le blessé faillit mourir. Condamné à mort après cet acte de rébellion, Saint-Michel fut pendu avec son frère et un sergent. Marchastel se retira le 23 juin pour soigner sa blessure et remit le commandement à Antoine de Peyrusse, s. de Boissezon.

Les catholiques occupaient Montech, Meauzac, Piquecos, Parasol, Villemur, Négrepelisse, Montbeton, plusieurs autres villages aux environs, et entravaient le ravitaillement de la ville. Les habitants de Montauban passèrent le mois de juillet en expéditions, sous les ordres du consul Jean de Laboria, pour essayer de rompre ce cercle de fer. La plupart réussirent, et l'abondance rentra dans la ville. Le conseil dressa alors un règlement des prises, plein de bonnes intentions[1]. Mal-

1. De Bèze publie ce règlement (t. II, p. 312).

heureusement il fut rarement exécuté. Les capitaines faisaient part à la ville des denrées conquises à la pointe de l'épée, mais non pas des objets précieux volés dans les églises. Aucune remontrance ne put corriger l'avidité des gens de guerre. Le ministre, Martin Tachard, rappelé le 10 août, ne fut pas plus heureux dans ses objurgations que les conseillers de la ville.

Duras, après le combat de Targon, Marchastel et du Bordet avaient reçu du prince de Condé le commandement exprès de lui amener toutes les troupes disponibles, dût la Guyenne succomber sous les armes de Monluc. La reine de Navarre avait confirmé cet ordre à tous les capitaines qui avaient pu la saluer à Duras et à Caumont. Plusieurs compagnies sortirent de Montauban et se dirigèrent sur Orléans. Villeneuve, Tournon perdirent leurs garnisons protestantes. Duras et Marchastel prenaient même leur parti de la chute de Montauban. Le 25 août, ils envoyèrent aux habitants le capitaine Soule pour leur conseiller « d'entendre à « quelque composition raisonnable. » Telle ne fut pas la décision des Montalbanais. Ils autorisèrent le capitaine Soule à retirer les soldats que Duras leur avait envoyés de l'Agenais, mais ils gardèrent les autres, ainsi que les canons achetés ou fondus avec leurs deniers.

Le 23 août, le capitaine Bajourdan avait fait une vaine tentative contre les murs de Montauban. Le 5 septembre, l'évêque, Jacques Desprez de Montpezat, prélat militaire, qui exerçait son apostolat à coups d'arquebuse, aidé du capitaine Coulombier, surprit par trahison le village de Négrepelisse, aux portes de

Montauban. Aussitôt les réformés y envoyèrent une compagnie de 400 hommes. Un combat s'engagea. Coulombier et un de ses lieutenants, nommé La Vorrette, y furent grièvement blessés, mais les Montalbanais furent repoussés. Le lendemain, 6 septembre, l'évêque choisit six prisonniers, dont un diacre réformé, et les fit égorger. Peu après, en représailles, une bande arrêta La Vorrette, qui se faisait porter en litière, l'acheva et jeta son cadavre dans l'Aveyron. Le 8 septembre, les gens de Montauban, au nombre d'une centaine, s'avancèrent jusqu'à Mirabel. Au lieu de Duras, ils rencontrèrent un parti de catholiques, commandé par Peyrot de Monluc. Ils furent repoussés et laissèrent sur le champ de bataille une quinzaine de morts[1].

Le lendemain, 9 septembre, pendant que l'armée protestante restait en face de Burie et de Monluc, Duras, Marchastel et du Bordet se rendirent à Montauban. Tenant la ville pour perdue, ils venaient prendre les compagnies de gens de pied et l'artillerie. Le conseil reçut fort mal leurs demandes. Au milieu du débat, l'armée entière de Duras, que Monluc avait tenue tout le jour au bout de son épée sur les bords de l'Aveyron, arriva en désordre, presque en déroute, à minuit, au faubourg Villenouvelle. Le lendemain, elle entra dans l'intérieur de la ville et fut défrayée sans rémunération. Ce bon accueil n'empêcha pas les soldats de « fouler grandement » les habitants. L'armée protestante comptait 8,000 hommes, divisés en 22 enseignes de gens de pied et 18 cornettes d'argoulets, sans

1. *Commentaires*, t. III, p. 4.

compter les valets et « goujats, » presque aussi nombreux que les maitres. Le 11 septembre, le conseil décida Duras à envoyer quelques soldats contre le château de Montbeton, mais Bajourdan, qui l'occupait avec sa compagnie, repoussa les assaillants. Le même jour, Duras s'empara de l'artillerie. Les habitants la lui cédèrent, assurés qu'il ne pourrait pas l'emporter, car Burie et Monluc étaient déjà sous les murs de la ville.

Le 13 septembre, la ville fut investie. Burie installa son quartier général au faubourg appelé depuis Villebourbon, en l'honneur du roi de Navarre, et, le 14, le premier coup de canon fut tiré contre la tour du pont sur le Tarn. L'armée royale se composait de neuf compagnies de gens d'armes, de 29 enseignes d'argoulets ou de gens de pied, des 1,000 Espagnols et de 13 pièces d'artillerie. Le même jour, les assiégés firent une sortie et livrèrent un sanglant combat. Bajourdan, égaré dans la foule confuse des protestants, faillit être tué par les Espagnols. La ville y perdit de bons soldats et quelques bourgeois, mais elle repoussa l'ennemi. Le soir, les catholiques reprirent leur campement. Le lendemain, les assiégés réoccupèrent le faubourg Villebourbon, qu'ils avaient abandonné le premier jour. Ils s'avancèrent jusqu'au moulin des Albarèdes, que les Espagnols venaient d'incendier. Les « boute-feux, » au nombre de 80, « faisoient « bonne chère » dans une ferme voisine. Ils y furent surpris et tués jusqu'au dernier. Monluc, dit de Bèze, aurait pu les secourir, mais il manqua de décision et de promptitude. Quelques soldats catholiques, qui occupaient l'autre rive du Tarn, voulurent les venger.

Leur bateau chavira, et ils se noyèrent presque tous.

Le 16 septembre, Duras présenta la bataille à Monluc, qui refusa de sortir de ses campements. L'auteur des *Commentaires* reconnaissait l'inutilité de ses efforts contre une ville défendue par une garnison aussi nombreuse que l'armée assiégeante. « Je ne sçay, écrit-il, « par quel bout commencer à escripre ceste belle « entreprinse, car je n'en sçaurois faire un bon « potaige[1]. » Burie n'avait pas plus d'espérance. Le 16 septembre, suivant de Bèze, le 18, suivant des documents locaux, les deux chefs catholiques levèrent le camp et se retirèrent en bon ordre à Montech. Les habitants se félicitaient de leur victoire et en remerciaient Duras, Marchastel et du Bordet. « Leur « joye ne dura guères. » Les trois capitaines conseillèrent à la ville « de composer avec l'ennemi en don« nant quelque argent ou recevans garnison, comme « estant impossible que la ville se peult garder[2]. » En vain le conseil s'efforça de retenir quelques-uns de ses nouveaux défenseurs. Les trois capitaines partirent le 22 septembre, avec leur armée et deux compagnies de la ville qu'ils réussirent à débaucher, et prirent, de gré ou de force, quatre pièces de canon. Après leur départ, le capitaine Jean de Bernard de Laborie, élu gouverneur, fit la revue des troupes

1. *Commentaires*, t. III, p. 14.

2. Le bruit se répandit même que la ville allait se rendre et que les consuls de Montauban avaient accepté une capitulation sur le modèle de celle de Bourges (Lettre de Noailles au duc de Montpensier, 27 septembre 1562; minute, f. fr., vol. 6908, f. 143). Burie attendait ou feignait d'attendre les consuls le 23 septembre (Note de Burie imprimée dans notre édition des *Commentaires*, t. V, p. 342).

qui lui restaient et ne trouva que 600 hommes. Si Burie et Monluc avaient paru sous les murs, la ville était perdue. Théodore de Bèze blâme l'abandon de Montauban. « Ceux qui la tenaient pour perdue, » dit-il en forme de conclusion « (tant est la providence « de Dieu admirable), se perdirent eux-mêmes bien-« tôt après[1]. »

Burie et Monluc campèrent à Montech. Ils y étaient encore le 20[2] et le 22 septembre[3], en observation, craignant de s'avancer et n'osant avouer au roi qu'ils avaient été repoussés sous les murs de Montauban. Le 20, Monluc reçut une nouvelle qui lui fit espérer une revanche. Jean de Mesmes, capitaine protestant du duché d'Albret, conduisait à Lectoure un secours de 500 hommes, levés par les ordres de la reine de Navarre. Monluc envoya son fils Peyrot, avec une partie de sa compagnie, au-devant de cette troupe. Peyrot apprit en route que Jean de Mesmes était encore loin, mais que les bandes protestantes de Lectoure étaient aux portes de Terraube, et il manœuvra si bien qu'il les enferma dans ce village. Il n'était pas de force à les prendre d'assaut, mais il les bloqua étroitement en attendant des renforts. Il demanda du secours à Auch, à Fleurance, à Condom et surtout à son père. Les bandes de Lectoure étaient commandées, au nom de

1. *Hist. ecclés.*, 1881, t. II, p. 310 à 317. — Tout ce qui se rapporte à l'histoire de Montauban est particulièrement soigné par Théod. de Bèze. Il est évident qu'il avait reçu, peut-être d'un des ministres de cette ville, des récits détaillés.

2. Lettre de Burie et de Monluc au roi, de cette date (on a imprimé *Moulin*) (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 275).

3. Note de Burie à Noailles, imprimée dans notre édition des *Commentaires de Monluc*, t. V, p. 342.

la reine de Navarre, par un capitaine béarnais, le s. de Bugolles, neveu du célèbre d'Ossun. Bugolles ne s'était signalé que par des ravages : prise et pillage de la Sauvetat du Gaure (fin juin), de la Romieu, près Condom (31 juillet), de Terraube (8 septembre), avec massacre de prêtres et de gentilshommes[1]. Aussi l'appel de Peyrot de Monluc trouva de l'écho dans les villages et dans les châteaux, et il eut bientôt réuni plus de 4,000 hommes[2].

Le château de Terraube était fort, mais il n'avait ni vivres ni munitions. Au lieu de sortir et de tenter sur l'heure une trouée, Bugolles tergiversa et remit au lendemain sa décision. Le lendemain, le cercle était infranchissable. Bugolles demanda à capituler avec armes et bagages. Peyrot allait y consentir, quand il apprit la détresse des assiégés. Il retira sa parole, et Bugolles fut obligé de livrer toutes ses armes. Les soldats furent entassés dans un couvent avec leur chef (21 septembre 1562). Pendant ce temps, Jean de Mesmes s'avançait avec prudence, attendant le secours que les gens de Lectoure devaient lui envoyer. Il apprit en route que Bugolles était prisonnier à Terraube et recula. Un neveu de Monluc, le s. de Gohas[3], qui courait à Terraube à la tête

1. *Commentaires*, t. III, p. 15. — *Hist. eccles.*, t. II, p. 2[illegible].

2. Note de Burie à Noailles, du 22 septembre 1562 (*Commentaires*, t. V, p. 342). D'après cette note, ce n'était pas Monluc qui avait pris l'initiative d'envoyer son fils au-devant de de Mesmes, c'était Bugolles qui était venu assiéger Peyrot au Sempuy. Nous avons préféré la version des *Commentaires*, qui nous paraît plus vraisemblable.

3. La note de Burie, citée plus haut, attribue ce fait d'armes au s. de Bonnas.

d'une troupe de paysans, le cerna dans Roquebrune, près de Vic-Fezensac. Mais les assiégeants se débandèrent. Le soir, à la faveur de la nuit, Jean de Mesmes fit une sortie vigoureuse avec les débris de ses bandes « et s'en fut en Béarn conter des nouvelles des belles « affres qu'il avoit eues[1]. »

Blaise de Monluc fut averti par son fils, dans la journée du 22 septembre, que la garnison de Lectoure était bloquée dans le château de Terraube et que le secours envoyé du Béarn s'était évanoui en route. Aussitôt il jugea que Lectoure, privée de défenseurs, pouvait être prise. Le 22, quelques instants après avoir reçu ces importantes nouvelles, il était à cheval. Il arriva le soir même sous les murs de Lectoure. La ville, alors imprenable, présente encore l'aspect d'une forteresse de premier ordre. Entourée de pentes rapides, défendue par de bonnes murailles, inabordable sur ses quatre faces, elle avait joué un grand rôle au moyen âge dans les sanglantes querelles de la maison d'Armagnac. Au XVI[e] siècle, elle dominait l'Armagnac tout entier. Le siège de cette puissante cité, depuis le commencement de la guerre, donnait du souci aux officiers du roi. Antoine de Noailles, maire de Bordeaux, en sentait l'importance, et lui, si avare des moyens de défense de ses administrés, avait envoyé à Monluc « quelque rafraîchissement de munition » pour prendre Lectoure[2].

Dans la nuit du 22 au 23 septembre, Monluc, accompagné de deux capitaines et du s. d'Hurtubie,

1. *Commentaires*, t. III, p. 17. — *Hist. ecclés.*, t. II, p. 236.
2. Lettre de Noailles au duc de Montpensier (Minute orig., datée d'août 1562; f. fr., vol. 6908, f. 140).

commissaire de l'artillerie, capitaine d'origine basque, alla lui-même reconnaître les approches. Il plaça les canons au pied du coteau et battit les murs tout le jour. Le 24 au matin, il commanda l'assaut et lança son fils Peyrot à la brèche avec les compagnies de Clermont et de Pardiac. Il se réservait de l'appuyer en personne. L'attaque réussit, et Peyrot franchit la brèche. Mais les premiers assaillants trouvèrent une traînée de poudre habilement encaissée dans un fossé et reculèrent devant le danger d'une explosion. Plusieurs soldats furent tués ou blessés, et l'armée catholique se mit en retraite.

Le 25 septembre, d'Hurtubie déplaça l'artillerie sans succès. A midi, il revint au point de départ, et la batterie recommença. Pendant qu'il braquait un canon, il reçut à la cuisse un coup de fauconneau, dont il mourut deux jours après. Son lieutenant, le s. de Frédeville, continua à battre la brèche. Monluc était désappointé, mais non découragé (jamais le découragement n'entra dans son âme). Il savait que la ville était privée de son chef, le s. de Bugolles, et de ses meilleurs défenseurs, tous prisonniers dans le château de Terraube, et qu'elle n'était défendue que par un vieux capitaine saintongeais, Charles de Brémond d'Ars, grièvement blessé, le 8 septembre, à la prise de Terraube. Le 26, les assiégés demandèrent à parlementer et proposèrent un échange d'otages. Monluc accepta et envoya les s. de Verdusan, de la Chappelle et un autre capitaine. Au moment où les otages s'approchaient des portes, les assiégés leur décochèrent trente ou quarante arquebusades, dont l'une tua un des trompettes de l'armée

catholique. Monluc leur fit crier « si c'estoit là la foi « promise. » Ils répondirent que ce guet-apens était l'œuvre d'un capitaine indiscipliné et qu'ils allaient en tirer vengeance. Aussitôt ils firent pendre aux créneaux « ung pauvre pappiste qui n'en pouvoit mais. »

Les habitants demandaient toujours à voir Monluc et à traiter directement avec lui. Quelques capitaines conseillaient à l'auteur des *Commentaires* de se montrer, mais il s'y refusa toujours. « Ung vieux routier « est difficile d'estre prins au trébuchet. » Bien lui servit. Après de longs pourparlers, Monluc, croyant que l'auteur du guet-apens avait été puni, achemina de nouveau les otages vers la porte. A leur approche, les assiégés démasquèrent une batterie d'artillerie droit au cortège et tirèrent plus de soixante arquebusades. Un gentilhomme agenais, le s. de Castelz, fut tué, et plusieurs autres furent blessés. Cette nouvelle trahison fit perdre à Monluc son sang-froid. Il fit crier aux réformés que, « puisqu'ilz faisoient si bon marché de « leur foy, que j'en ferois autant de la mienne. » Aussitôt il envoie à Terraube Verduzan, son enseigne, avec sa compagnie et une enseigne de gens de pied, et lui ordonne de massacrer tous les prisonniers, « ce qu'il « feit, et de bon cueur, attendu la meschanceté de « ceux de Lectoure à son endroit. » L'ordre fut exécuté. Les prisonniers, au nombre de 225, furent égorgés, les chefs pendus par le bourreau. Verduzan jeta les cadavres dans le puits de la ville, « qu'estoit fort « profond, et s'en remplit tant, que l'on les pouvoit « toucher avec la main. » Monluc, en racontant cette exécution, se complait dans son œuvre. « Ce feust, « dit-il, une très belle despêche de très mauvais gar-

« çons » (27 sept. 1562[1]). Verduzan lui amena les deux frères Bugolles et deux notables de Lectoure. Monluc fit pendre les derniers à un noyer, à la vue des assiégés. Quant aux Bugolles, il hésita, donna, puis retira l'ordre de les supplicier et finalement leur pardonna, par respect pour leur oncle, le s. d'Ossun[2].

Lectoure restait à prendre. Monluc déplaça son artillerie et, conformément au plan dressé par le s. d'Hurtubie avant d'être mis hors de combat, fit une seconde brèche d'un autre côté. Ce plan donna à réfléchir aux assiégés. Peu nombreux, ils ne pouvaient tenir tête à deux assauts simultanés. Brémond d'Ars, qui, depuis le commencement du siège, n'exerçait qu'un pouvoir nominal, à cause de sa blessure, conféra lui-même avec Peyrot de Monluc. La négociation occupa toute une nuit. Enfin Monluc accorda aux assiégés, le 2 octobre, une capitulation honorable. Ils pouvaient sortir de la ville « avec armes et bagages ; » la ville était rendue au roi et à la reine de Navarre, les séditieux amnistiés, la religion catholique rétablie ; l'évêque, les prêtres et les habitants catholiques rentraient dans leurs biens ; les réformés ne devaient pas être inquié-

1. Théodore de Bèze et presque tous les historiens après lui ont fixé au 25 septembre 1562 le massacre de Terraube. Le récit des *Commentaires* établit qu'il ne put avoir lieu avant le 26. En combinant les dates données par Monluc et le temps nécessaire à la marche de Verduzan sur Terraube, nous croyons pouvoir établir qu'il eut lieu le 27 septembre.

2. La ville de Terraube, qui appartenait à Bertrand de Galard, obtint plus tard une décharge de taxes en compensation des pillages qu'elle avait subis (Lettre de Monluc aux consuls de Condom, du 19 novembre 1562, publiée par M. Noulens, *Documents hist. sur la maison de Galard*, t. III, p. 18).

tés, et, pour leur sûreté, Monluc s'engageait à envoyer deux gentilshommes en otage à la reine de Navarre. Enfin il garantissait la vie aux « prisonniers « qui sont vivants à Fleurance et à Terraube[1]. » Cette clause est d'une bonne foi contestable, d'autant que les assiégés de Lectoure « n'avyont jamais entendeu « la mort de leurs compaignons. » L'acte de capitulation fut rigoureusement exécuté. Brémond d'Ars se retira en Béarn auprès de la reine de Navarre[2]. Bugolles s'enfuit et ne reparut jamais dans les rangs des réformés. Il fut accusé de trahison parce qu'il s'était laissé prendre à Terraube et parce que Monluc avait épargné sa vie. Rien ne prouve que ce capitaine fût un traître; Monluc montre trop d'ardeur contre lui pour laisser croire qu'il avait servi ses desseins. Le vainqueur veilla lui-même à l'exécution du traité. Le 3 octobre, il fit sortir les soldats huguenots. « Aucuns, « dit-il, se meirent de nos companies, » ce qui prouve encore une fois combien peu de place tenait la religion dans les guerres civiles du XVI[e] siècle. Il installa Antoine de Lanusse de la Chappelle dans le château, le baron de Pardiac dans la ville, chacun avec une enseigne, rendit l'évêché et les églises au clergé et la justice aux officiers du roi[3]. Le dimanche matin, il écrivit à la reine et lui envoya Bérenger Portal[4]; le

1. L'acte de capitulation de Lectoure, rapporté de Saint-Pétersbourg par M. le comte de la Ferrière, est imprimé dans notre édition des *Commentaires et lettres de Monluc*, t. IV, p. 162.

2. *Hist. ecclés.*, 1881, t. II, p. 379.

3. Deux lettres de Monluc, du 20 novembre, recommandent à la reine mère le chapitre et les officiers du roi de Lectoure ruinés par la guerre civile (*Commentaires et lettres*, t. IV, p. 176).

4. *Commentaires et lettres*, t. IV, p. 167.

soir, il alla dîner en sa maison d'Estillac. La prise de Lectoure complétait la défaite du parti réformé en Guyenne et mériterait d'être considérée comme un des plus beaux exploits de l'auteur des *Commentaires* si l'odieuse boucherie de Terraube n'en ternissait la gloire[1].

Le jour même où Monluc courait sous les murs de Lectoure, le 22 septembre 1562, Duras, Marchastel et du Bordet étaient sortis de Montauban avec leurs bandes et avaient pris le chemin du Périgord. Les troupes, bien ravitaillées, bien armées à Montauban, aguerries par de petits combats et de nombreuses rapines, présentaient un effectif de près de 8,000 hommes. Leur premier exploit ne fut pas glorieux. Le 23, ils passèrent au pied de Mercuès, château muni d'un semblant de fortification, appartenant à l'évêché de Cahors. L'évêque, Pierre de Bertrand, s'était réfugié dans cette forteresse, qu'il croyait imprenable, avec un gentilhomme et quelques soldats. Au lieu de rester coi, il eut l'imprudence de braver l'ennemi à coups d'arquebusades. Duras s'arrêta quelques heures pour le prendre. L'évêque fit une résistance inattendue. Forcé dans ses premiers retranchements, il mit le feu aux bâtiments et se retira dans une tour. L'incendie l'obligea à capituler. Le château fut pillé, les soldats pendus et l'évêque, revêtu de ses habits sacerdotaux, emmené en otage. Les soldats voulaient l'égorger en mémoire des massacres de Cahors,

1. Nous avons suivi le récit des *Commentaires* (t. III, p. 17 et suiv.). De Bèze est beaucoup plus abrégé et n'ajoute aucun détail nouveau (*Hist. ecclés.*, t. II, p. 236).

mais une rançon de 10,000 écus, offerte à propos, lui sauva la vie[1].

A la nouvelle que Duras avait repris la campagne, Burie, campé entre Castelsarrazin et Moissac, poussa un cri d'alarme et commanda à Monluc de le rejoindre. Ses craintes étaient fondées; seul, il ne pouvait tenir tête à Duras. Les Espagnols venaient de se mutiner, et 400 avaient déserté en un jour. Monluc, occupé au siège de Lectoure, ne tint compte de l'ordre, mais il jugea que Cahors, déjà menacé par du Bordet, pouvait succomber au second passage de ce capitaine. Il y envoya Tilladet de Saint-Orens et ravitailla la ville avec autant de succès que la première fois. Quant aux Espagnols, il leur expédia un gentilhomme qui ne put les ramener, puis un autre, Durfort de Bajaumont, avec des lettres où il leur promettait de les attendre pour donner l'assaut de Lectoure. La promesse et surtout l'espoir du pillage les fit revenir. Ils arrivèrent à Fleurance le 2 octobre, le jour de la capitulation de Lectoure, et reprirent leurs rangs[2]. Monluc obéit alors à l'appel de Burie. Le 4 octobre, il repartit d'Estillac et coucha à Agen. Sa petite armée, conduite par le baron de Clermont, passa, le 4 et le 5, la Garonne à Layrac et se dirigea vers le Périgord. Le 7 octobre, il reprit le commandement de ses colonnes, passa à Montagnac[3] et coucha à Belvès[4]. Dans la nuit, Clermont et les Espagnols arrivèrent

1. *Hist. ecclés.*, 1881, t. II, p. 235.

2. *Commentaires*, t. III, p. 24.

3. Lettre de Monluc au s. de Boisse et de Cugnac publiée dans la *Revue de Gascogne*, juin 1895, p. 308.

4. Monluc suivait Burie de très près, car celui-ci, le 6 octobre,

à Saint-Cyprien, près de Fages, au delà de la Dordogne, à deux heures du matin, exténués de fatigue et de faim. Les logis étaient occupés par les gens d'armes. Aucune compagnie ne leur fit place et ne leur donna des vivres. Au XVI[e] siècle, même dans les armées royales, il n'existait pas de service d'intendance qui assurât la subsistance du soldat. Il y pourvoyait lui-même par la « picorée. » Mais, quand il arrivait après les autres au bout de l'étape, il risquait de n'y rien trouver. C'est ce qui attendait les gens de Monluc, quand la belle-mère de son frère[1], la dame de Fages, les reçut et leur ouvrit les trésors de son garde-manger : « Elle « leur distribua tout le pain qu'elle avoit et six ou sept « poinssons de vin et tous les lards, et toute la nuyt « ne feist faire autre chose que cuire pain[2]. » Rien ne pouvait être plus encourageant pour des soldats à la veille de livrer bataille.

Pendant que Monluc s'avançait à marches forcées sur les pas de Duras, celui-ci cheminait lentement en Périgord[3]. Le 2 octobre, il parut sous les murs de Sarlat et, pour complaire à du Bordet, perdit une semaine au siège de la ville. Sarlat était défendu par un bon capitaine, le s. de Flaugeac, et par des soldats éprouvés. Duras utilisa l'artillerie de Montauban et battit la ville, mais, après les premiers coups, les

avait campé à Belvès (Lettre de Burie au roi, de cette date ; orig., f. fr., vol. 15877, fol. 169).

1. Joachim de Monluc, s. de Lioux.

2. *Commentaires*, t. III, p. 27.

3. Une lettre du cardinal d'Armagnac au roi donne quelques détails sur la marche de Duras (Toulouse, 15 octobre 1562; copie moderne, f. fr., nouv. acq., vol. 1235, fol. 149).

boulets manquèrent[1]. « Il n'y fit rien, dit de Bèze, « que perdre quelques-uns des siens et nommément « son maistre d'artillerie. » Jugeant, mais un peu tard, qu'il était imprudent de compromettre sa retraite pour satisfaire les rancunes de du Bordet[2], il leva le siège et vint camper, le 8 octobre, avec sa cavalerie, autour du village de Cendrieux[3], à trois lieues de Périgueux. Plein de confiance en lui-même, il négligeait toute information et marchait devant lui comme en pays ami. Croyant Burie et Monluc fort loin, il se flattait d'être en Saintonge avant leur arrivée en Périgord.

Le même jour, 8 octobre, Monluc reçut une lettre de Burie, datée de Castelnau de Grattecombe[4], château de l'Agenais appartenant au s. de Caumont. Burie le félicitait de la prise de Lectoure et lui conseillait de ne point traverser la Dordogne, de peur de rencontrer l'ennemi. A cet ordre, Monluc se mit « en furie » et envoya un capitaine protester contre le commandement de son chef. Puis, avec la décision qui est le propre des vrais capitaines, il passe la Dordogne à gué et s'avance presque seul jusque sur le bord de la Vézère. Il apprend de quelques paysans, victimes des déprédations des protestants, et bientôt après de capitaines envoyés en reconnaissance et d'un prisonnier, que Duras se prépare à passer la rivière de l'Isle. Burie,

1. Récit du temps (f. fr., vol. 20624, f. 106).

2. Le siège de Sarlat (2 au 6 octobre) est raconté avec beaucoup de détails dans les *Chroniques de Jean Tarde*, in-4°, 1887, p. 234 et suiv.

3. De Bèze dit *Heudreux;* mais il n'existe pas de village de ce nom.

4. Castelnau de Grattecombe portait alors le nom de Castelnau des Mirandes, sous lequel Monluc et de Bèze le désignent.

inquiet de l'activité de son lieutenant, se rend auprès de lui. Monluc lui montre l'occasion favorable, la facilité de surprendre les protestants au milieu des embarras d'une retraite précipitée. Burie résiste encore et propose d'attendre le duc de Montpensier. Arrivent les compagnies du roi de Navarre, du maréchal de Thermes, de Randan, de la Vauguyon, les cornettes de gens de pied. Monluc les enflamme par sa parole ardente et les décide au combat. Burie lui-même se laisse entraîner : « Allons, dit-il, de par « Dieu soit. » Aussitôt, sans donner à son chef le temps de se déjuger, Monluc ramasse sa cavalerie et se porte à l'avant-garde. Burie avait dit à ses capitaines : « Cet homme est heureux, laissons-le faire. » Il réunit sa compagnie et le suit. Les deux corps passent la Vézère. Monluc se met à la queue de Duras, et Burie prend position dans une plaine à portée de son compagnon d'armes.

Pendant ce temps-là, Duras se complaisait dans une sécurité parfaite et rangeait méthodiquement ses troupes : la cavalerie à Cendrieux sous ses ordres immédiats ; l'infanterie et l'artillerie en avant, auprès du bourg de Vergt. Ses capitaines ne montraient pas plus de vigilance. Deux d'entre eux, Savignac, un des auteurs de la tentative de Bordeaux, le 26 juin précédent, et Jehan de Moncau, s'étaient installés dans une maison isolée et veillaient à la préparation du souper, pendant que les autres capitaines, au nombre de sept ou huit, parmi lesquels Monluc cite Guy de Montferrand, dit Langoiran, et Le Puch de Pardaillan, occupaient leur soirée à la chasse à l'oiseau. Cette confiance coûta cher aux deux premiers. Monluc et Charles de

Montferrand, frère de Langoiran, par une pointe hardie, courent à l'improviste à Cendrieux, forcent la maison, enlèvent Savignac et Moncau et se retirent à bride abattue. Duras entend le bruit du combat et s'informe. On lui répond que le sénéchal de Périgord a voulu tenter une surprise sur les traînards de l'arrière-garde protestante; il se contente de cette explication et commande au capitaine du Bordet de se mettre en embuscade avec une centaine de cavaliers choisis, pour surprendre, le lendemain matin, le sénéchal du Périgord.

La nuit du 8 au 9 octobre se passa sans tirer un coup de feu. Duras, convaincu que l'armée catholique était à dix lieues de lui, n'ordonna aucune reconnaissance. Monluc et Montferrand conduisirent Savignac au château de Saint-Alvère, où Burie avait posé son quartier général. « Monsieur, lui dit Monluc, j'ai pris « ung de voz grans mignons du temps passé. » Burie, étonné, lui demanda où était le camp de Duras. « A « quatre arquebuzades de l'avant-garde, » répondit le s. de Saint-Alvère. — « Vous montrerez, dit Monluc, « que jamais bon cheval ne devint rosse. » Burie, joyeusement : « Je voy bien que nous sommes engai- « gés à une bataille; mais, puisqu'il en est ainsi, il le « fault boire et combattre. » L'instinct du brave capitaine l'emportait sur la timidité du lieutenant de roi. Monluc l'embrassa : « Si nous devions mourir, nous ne « pourrions plus honorer nostre mort que de mourir « en une bataille, faisant service à nostre roy. » Belles paroles que Monluc savait traduire en actes et que Burie se montra digne d'entendre : « C'est la « moindre peur que j'aye, dit-il. Pour moy, ce n'est

« rien, mais je crains la perte du pays. » Les deux capitaines se séparèrent après avoir décidé qu'à la pointe du jour toutes les compagnies seraient sous les armes.

Cependant la prise de Savignac et de Moncau, qui avait laissé Duras indifférent, inquiétait un de ses capitaines, Le Puch de Pardaillan. Ne pouvant décider son chef à envoyer des éclaireurs autour de Cendrieux, il tenta lui-même une reconnaissance à la faveur de la nuit. Il revint auprès de Duras et lui annonça l'arrivée de la cavalerie catholique à mille pas de l'arrière-garde. Duras fut consterné. L'armée protestante ne pouvait esquiver une bataille. Pardaillan conseillait de disposer l'infanterie en carré devant le front de l'ennemi, l'artillerie à la queue, les gens d'armes sur les côtés, et d'attendre le choc de pied ferme. Duras et du Bordet, au contraire, résolurent de précipiter la retraite de l'infanterie et de couvrir la marche avec la cavalerie et des arquebusiers. En vain Le Puch « crioit « à Duras qu'il se souvînt de la bataille de Saint-Lau« rent[1] et que, toutes et quantes foys que deux armées « se voyent, la première qui recule est deffaicte. » Duras se flattait de passer l'Isle avant d'être attaqué et de gagner Montauses, forte position où son avant-garde était déjà campée. Il ne s'inquiétait que de son artillerie. Il la plaça si maladroitement au milieu de ses gens de pied qu'elle ne put tirer un coup de canon. Quant à lui, il se mit à l'arrière-garde avec une partie de ses cavaliers et tous ses arquebusiers.

1. Bataille de Saint-Quentin, dite de Saint-Laurent, parce qu'elle fut livrée le jour de la fête de ce saint, 10 août 1557.

Au lever du jour (vendredi 9 octobre 1562), les deux armées s'ébranlèrent. Les protestants comptaient 7 à 8,000 hommes de pied, assez bien armés, mais mal disciplinés, et 6 à 700 chevaux. Les catholiques étaient moins nombreux, mais leur cavalerie, presque en entier composée de gentilshommes et de gens d'armes éprouvés, était beaucoup plus solide.

Les gens d'armes de Burie, de Randan et de la Vauguyon, épars sur les flancs de l'armée protestante, entamèrent l'action et livrèrent de petits engagements d'avant-garde sans conséquence. Pendant qu'ils manœuvraient pour séparer l'ennemi de la rivière de l'Isle et le pousser dans les prairies de Vergt, ils tombèrent par hasard dans l'embuscade dressée la veille par le capitaine du Bordet. Celui-ci les assaillit courageusement, à la tête de 100 ou 120 lanciers, et les cavaliers furent ébranlés. Fontenilles, le gendre de Monluc, fit une diversion habile et, « donnant de cul et de teste, » repoussa du Bordet. Dans la mêlée, les lanciers huguenots avaient pris un archer de la compagnie de Randan. Ils lui « donnarent deux pistolades de sang-froid. » Le malheureux n'était pas encore mort quand Duras l'interrogea et apprit de lui que Burie avait abdiqué le commandement entre les mains de Monluc. Aussitôt il courut à ses gens de pied et pressa leur marche [1]. Ses arquebusiers, à droite et à gauche, dirigèrent un feu

1. Monluc seul rapporte ce détail (*Commentaires*, t. III, p. 47). Il l'avait appris du capitaine Peyrelongue, mestre de camp de Duras, qui plus tard devint un de ses compagnons d'armes et servit sous ses ordres.

nourri sur les soldats catholiques et les tinrent en respect pendant quelques minutes. Mais le temps d'arrêt fut court. Burie, conseillé par Monluc, fit avancer son artillerie et lança quelques boulets sur l'infanterie protestante. La confusion se mit dans les carrés. Décimés à distance, dans une plaine découverte qu'ils devaient traverser, les soldats perdirent leurs rangs. Monluc les voyait allonger le pas sous la direction de Duras pour gagner un monticule à l'abri du feu. Il apprécia d'un coup d'œil ce commencement de trouble. Aussitôt il courut au-devant des Espagnols et des gens de pied et les harangua en termes énergiques[1]. La cavalerie catholique s'alignait en deux corps, sous les ordres de Burie, et n'attendait que le signal de la charge. Monluc se met en tête du premier corps. « Gentilshommes, criait-il, ne pensons à autre chose « qu'à tuer... Ce sont des poltrons; ils tremblent seu- « lement de nous voir. » Monluc et les siens partent au trot. A deux cents pas, il crie : « Cargue, cargue! » et se lance en avant, l'épée à la main. L'infanterie protestante est culbutée au premier choc. Les arquebusiers, chargés de protéger les ailes, ne résistent pas davantage. Un millier de vieux soldats, que Duras tient en réserve au milieu de son artillerie, s'efforce d'arrêter la déroute. La cavalerie de Burie les renverse. L'artillerie tombe aux mains des catholiques. Monluc éparpille ses cavaliers en pelotons et les lance sur les vaincus. Les uns fuient dans la plaine, d'autres dans

1. Monluc reproduit son discours dans les *Commentaires* (t. III, p. 45) pour montrer aux jeunes capitaines comment il faut parler aux soldats.

un bois de châtaigniers. Les gens de pied les poursuivent de taillis en taillis. Plusieurs fuyards, affolés, grimpent dans les arbres. Les vainqueurs les « tirent « comme qui tire aux oiseaux. » Monluc court les plus grands dangers. Entraîné par son ardeur, il se trouve au milieu des ennemis, « enferré par trois « picquiers. » Monlezun de Baratnau réussit à le dégager. La victoire était complète. Cavaliers et gens de pied huguenots formaient une masse confuse qui ne songeait qu'à fuir. Les uns abandonnaient leurs chevaux pour se cacher au plus épais des bois; les autres jetaient leurs armes pour courir plus rapidement. Les vainqueurs prirent sur le champ de bataille 19 enseignes de gens de pied sur 23 et 5 cornettes de cavalerie sur 13. Le nombre des morts est évalué par de Bèze à 2,000 hommes, par Burie à 3,000 hommes de pied, par Monluc à 1,800 ou 2,000 hommes. Le massacre continua dans la campagne à mesure que les paysans rencontraient les fuyards désarmés. L'armée de Duras, de l'aveu de de Bèze, s'était fait par ses pillages de si ardents ennemis que sa ruine était accueillie comme une délivrance dans ce Périgord qu'elle traversait pour la seconde fois[1].

1. Les récits qui nous restent de la bataille de Vergt présentent entre eux de petites contradictions de détails qui ont été signalées par une lettre de M. Léon Dessales, ancien archiviste du département de la Dordogne (*Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme français*, 1854, p. 230). Nous avons essayé de donner un peu de clarté à ces récits, de les coordonner, de les contrôler l'un par l'autre et de préciser avec exactitude les mouvements des deux armées. Le plus important est celui de Monluc dans les *Commentaires* (t. III, p. 29 et suiv.). De Bèze est plus abrégé

Le nombre des prisonniers fut considérable. Les ministres attachés au conseil de Duras furent pendus aux arbres du champ de bataille. L'évêque de Cahors, que Duras traînait après lui depuis la prise du château de Mercuès, tomba aux mains d'un soldat de la compagnie du roi de Navarre et dut payer à son libérateur deux mille écus de rançon.

Duras, vaincu sans l'honneur d'une belle défense, chercha, avec le reste de sa cavalerie et de ses gens de pied, son salut dans la fuite. Ses capitaines et lui-même, ne voulant pas avouer leurs fautes, se disaient trahis par le mestre de camp, le capitaine Peyrelongue, alors prisonnier. Plusieurs assuraient avoir entendu les chefs catholiques crier aux soldats « qu'on gardât le ro-« bon fourré, » vêtement que portait Peyrelongue pendant le combat. Il est vrai que l'ancien mestre de camp passa au parti catholique, mais rien ne prouve qu'il ait trahi ses compagnons d'armes. Duras, ne se voyant pas poursuivi, s'arrêta à Mauzuc et y laissa reposer ses gens. Là, il apprit que Louis Prévost de Sansac, lieutenant de roi en Saintonge, s'était mis en campagne pour lui fermer la retraite et qu'un capitaine

(*Hist. ecclés.*, t. II, p. 238, édit. de 1881), mais s'accorde assez exactement avec Monluc, au moins pour les faits. Burie et Monluc écrivirent au roi, le soir de la bataille, une lettre qui concorde avec les deux historiens précédents (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 280. L'éditeur a imprimé *de Moulin* au lieu de *de Monluc*). Enfin nous publions, aux Pièces justificatives de ce volume, un document inédit (f. fr., vol. 20624, f. 106) qui donne de nouvelles indications sur les marches des deux armées pendant les deux jours qui précédèrent la bataille. — Tous les historiens protestants du XVI[e] siècle ont suivi la version de de Bèze. De Thou a suivi celle des *Commentaires*.

de bandes, nommé Laumosnière, l'attendait à trois lieues de là avec une troupe de 500 hommes. Il leva le camp à minuit, surprit Laumosnière au point du jour et le mit en pleine déroute. Le soir même (10 octobre), il arriva à Barbezieux et le lendemain à Saintes. De là, il passa sous les murs de Saint-Jean-d'Angély et rejoignit enfin La Rochefoucault à Montmorillon. Son armée, déjà décimée à la journée de Vergt, s'était encore diminuée des déserteurs, des traînards qui n'avaient pu suivre une marche aussi rapide. Il lui restait encore, dit de Bèze, une partie de sa cavalerie et 1,800 hommes de pied qu'il amena à Orléans le 1er novembre 1562[1]. Découragé par ses défaites, accablé de reproches par ses compagnons d'armes[2], il avait résolu de se retirer chez lui et de faire sa soumission au roi. Dans le courant d'octobre, il adressa au roi une supplique où il s'accusait « d'avoir mis sus quelques forces au « pays de Guyenne, dont il se seroit fait chef, et avec « icelles estre entré en quelques-unes des villes dud. « pays et emparé d'icelles, abbatu quelques esglises « et emporté tout ce qui estoit dedans et rompu et « brisé toutes les croix et ymaiges par où il passoyt. » Le roi, à la suite de cette confession, lui accorda des lettres d'abolition aussi amples qu'il pouvait le désirer[3]. Mais, dans l'intervalle, Duras avait repris courage. Il continua à porter les armes sous le comman-

1. *Hist. ecclés.*, t. II, p. 241.
2. *Mémoires de La Noue* (édit. du Panthéon littéraire), p. 290.
3. Minute datée du camp devant Rouen, d'octobre 1562 (F. fr., vol. 15877).

dement de d'Andelot et fut tué à la défense d'Orléans, d'un coup de canon, le 12 mars 1563.

Le soir de la bataille, Burie et Monluc couchèrent à Vergt. Le lendemain, ils départirent l'armée entre les villages voisins de Grignols et rejoignirent le duc de Montpensier. Le bruit de la victoire était partout accueilli avec enthousiasme[1]. Le duc reçut Monluc comme le sauveur de la province et « l'embrassa plus « de dix fois. » La victoire de Vergt avait en effet d'immenses conséquences : elle ruinait un corps de 8,000 hommes que Duras conduisait au secours du prince de Condé; elle allait permettre au roi d'appeler à son aide l'armée catholique de Guyenne, composée de bons soldats et de capitaines ivres de leurs succès.

1. Lettre d'Antoine de Noailles à l'évêque de Dax son frère, du 12 octobre 1562 (Orig., f. fr., vol. 6910, f. 153).

CHAPITRE TROISIÈME.

I. — *Le duc de Montpensier en Périgord, en Saintonge et en Poitou. — État du Poitou. — Soulèvement (13 avril 1562) et prise de Poitiers (1er août) par le maréchal Saint-André. — Montpensier à Poitiers (septembre). — Saintonge et Angoumois. — Montpensier à Bergerac (octobre). — Montpensier à la Rochelle (fin octobre). — Poitou (en octobre et novembre). — Sansac conduit au camp royal l'armée de Montpensier (décembre).*

II. — *Duel de Jeanne d'Albret et de Monluc en Guyenne depuis le combat de Vergt. — Dispositions de la reine de Navarre. — Mort du roi de Navarre (17 novembre). — Relations de Jeanne d'Albret et de Catherine de Médicis. — Retour de Monluc en Guyenne (fin octobre). — Troisième siège de Montauban (9 octobre). — Monluc à Bordeaux. — Bordeaux depuis le combat de Vergt. — Reprise de la guerre en Périgord; Piles et La Rivière (décembre). — Ligue catholique en Age-*

nais (4 février 1563). — Monluc lieutenant de roi en Guyenne (février). — Protestation de la reine de Navarre.

I. Le duc de Montpensier en Périgord, en Saintonge et en Poitou.

Les victoires de Blaise de Monluc méritaient les félicitations du roi, mais les exécutions en masse qui frappaient innocents et coupables, les pillages ne pouvaient s'excuser, même par les entrainements de la guerre. Cependant la reine de Navarre demanda en vain justice à la reine mère; en vain elle lui envoya successivement de chaleureux messages par les s. de Rostaing, d'Audaux et de Beauvoir[1]. Catherine n'eut le courage de désavouer ni les massacres de Monségur, ni ceux de Penne, ni ceux de Terraube. Un fait sans importance amena le blâme que ces grandes hécatombes n'avaient pu « décrocher. » Le capitaine Béon de Massez, lieutenant de la compagnie de François d'Escars, qui servait sous les ordres du héros de Vergt, avait ruiné des villages du Périgord qui appartenaient au seigneur de Biron. Celui-ci dénonça à Monluc ces actes de dévastation[2]. Monluc releva l'accusation en termes amers. Il envoya la lettre au roi, la taxant de mensongère, et y ajouta sa propre apolo-

1. Voyez la lettre de la reine de Navarre à la reine Catherine publiée à la fin de ce chapitre.

2. Lettre de Biron du 23 août 1562 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 4).

gie. Biron, disait-il, n'aurait pas eu à se plaindre s'il n'avait donné asile aux séditieux[1] et si ses vassaux n'avaient pris les armes contre les catholiques. La reine lui adressa quelques reproches atténués par de grands éloges, touchant le pillage des terres nobles. Monluc riposta par des doléances sur l'indulgence du roi envers les rebelles et par un parallèle entre sa modération et la férocité de Duras. Mécontent de la reine, il demandait même à résigner sa charge[2].

Les querelles entre gentilshommes, le plus souvent doublées de rivalités ardentes, entretenaient l'agitation. D'ailleurs la reine mère sentait que la pacification générale, qu'elle appelait de tous ses vœux, s'éloignerait d'autant plus que la passion des représailles et de la vengeance creuserait un abîme plus profond entre les deux partis. Elle résolut d'envoyer en Guyenne un personnage considérable, un prince du sang, devant lequel les grands seigneurs et les petits hobereaux de la province seraient forcés de courber la tête. Son choix se porta sur Louis de Bourbon, duc de Montpensier, cousin du roi de Navarre, prince catholique, qui s'était acquis dans le gouvernement de l'Anjou et du Maine un certain renom de droiture. Montpensier devait réunir sous son commandement

1. Le reproche était fondé. Burie se plaint à la reine qu'un marchand de Villeneuve-d'Agen, nommé Taisses, « un des premiers séditieux de lad. ville, » a trouvé un refuge au château de Biron (Lettre du 6 octobre 1562; orig., f. fr., vol. 15877, fol. 169).

2. *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, t. IV, p. 148 (Lettre du 29 août, et non pas du 19). — *Ibid.*, p. 157. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 398.

les compagnies d'Ossun, de la Vauguyon, de Prévôt de Sansac, vingt enseignes de gens de pied, les compagnies espagnoles, l'armée de Burie et de Monluc, et s'aider de l'artillerie de Bordeaux[1]. L'arrivée de Montpensier fut annoncée à Burie et à Monluc par une lettre de la reine, pleine de ménagements pour l'amour-propre de ces deux capitaines ; et, pour achever de les bien disposer, le roi leur accorda des biens confisqués sur les séditieux de Floirac en Bordelais[2].

Avant de se mettre en campagne, le duc de Montpensier obtint du roi quelques confirmations de privilèges, diminutions de taxes, etc., dans son duché[3]. Tel était l'usage au XVI[e] siècle. Tout seigneur envoyé en expédition commençait par solliciter des faveurs. Il reçut de la reine une instruction détaillée sur ses forces militaires, les membres de son futur conseil, le chiffre de ses gages (1,000 livres par mois), sa garde personnelle, l'exercice de la justice, la conduite à tenir vis-à-vis des réformés. L'instruction se résume souvent dans des pouvoirs illimités et la recommandation de tirer parti des ressources locales[4].

Le duc de Montpensier se mit en campagne au

1. Mémoire du roi de Navarre à la reine, sans date (juin 1562), publié dans les *Pièces justificatives* du tome IV d'*Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 422.

2. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 376.

3. Lettre du duc de Montpensier du 28 août 1562 au roi de Navarre (Copie moderne; f. fr., nouv. acq., vol. 6010, f. 18. L'original est conservé à la Bibliothèque de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg).

4. Instructions au duc de Montpensier, sans date (fin août 1562) (F. fr., nouv. acq., vol. 1242, f. 33. L'original est conservé à la Bibliothèque de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg).

commencement de septembre, prit Angers en passant et entra en Poitou, la première province du gouvernement du roi de Navarre, où les ordres du roi lui prescrivaient de faire la guerre.

Le Poitou et la Saintonge étaient dominés par deux seigneurs du plus haut rang, Louis de la Trémoille et François de la Rochefoucault. La Trémoille, duc de Thouars en 1563, gendre du connétable de Montmorency, avait montré, au commencement des troubles, des opinions indécises. Vers la fin de 1561, Burie, doutant de sa fidélité et inquiet de sa puissance, avait demandé au roi l'ordre formel d'occuper les châteaux de Taillebourg et de Saint-Jean-d'Angély, qui appartenaient à ce seigneur[1]. L'occupation, prélude d'une dépossession définitive, lui donna à réfléchir, et, le roi lui ayant interdit de se mêler des « affaires de la religion[2], » La Trémoille abandonna le parti protestant. Au mois de juillet 1562, il fit arrêter à Thouars le ministre du lieu et consulta le roi de Navarre[3]. Le connétable lui répondit de « le « faire pendre ou le faire gecter dans un sac à l'eau[4]. » Les immenses domaines de Louis de la Trémoille étaient peuplés de huguenots. L'abbaye de Sainte-Croix de Talmont, bénéfice moitié à sa discrétion, moitié

1. Mémoire de Burie au roi, sans date (fin 1561) (F. fr., nouv. acq., vol. 1235, f. 31. L'original est à Saint-Pétersbourg).

2. Lettre du roi au s. de la Trémoille, du 3 décembre 1561 (*Chartrier de Thouars*, p. 83).

3. Lettre de La Trémoille au roi de Navarre, du 19 juillet (1562) (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 290).

4. Lettre du connétable du 23 juillet 1562 (Orig., archives de M. le duc de la Trémoille, papiers des Montmorency).

à la nomination du roi, avait été licenciée par l'abbé lui-même, François Boutault; et celui-ci, après avoir pillé sa propre église, vendu le trésor de sa chapelle, incendié sa maison, s'était mis en campagne contre les catholiques[1]. Louis de la Trémoille avait la goutte et ne pouvait faire la guerre en personne. Il envoya sa compagnie aux officiers du roi et ouvrit ses châteaux aux garnisons royales. C'est ainsi que le château de Talmont en Vendée, puissante forteresse défendue par la mer, était occupé par le capitaine La Gombeaudière[2].

François de la Rochefoucault, beau-frère du prince de Condé, avait pris les armes au commencement de la guerre. Capitaine médiocre, mais huguenot zélé, il était l'âme de son parti en Poitou. Il avait réuni, armé, discipliné, autant qu'il l'avait pu, des compagnies de gens de pied, levées sur le littoral chez un peuple de pêcheurs que le voisinage de la mer endurcissait à toutes les fatigues, et se préparait à les conduire au prince de Condé. Lorsque le duc de Montpensier arriva en Poitou, La Rochefoucault tenait Saintes avec 600 hommes de pied et 200 cavaliers, et Saint-Jean-d'Angély avec 200 hommes[3].

Le duc de Montpensier entra à Châtellerault le 3 septembre 1562 et trouva la ville si paisible qu'il

1. Lettre du comte du Lude au roi de Navarre, du 19 août 1562 (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 444).

2. Lettre de La Gombeaudière à Noailles, du 21 août 1562 (F. fr., vol. 15876, f. 457).

3. Lettre du duc de Montpensier au roi, du 19 septembre 1562 (Copie moderne; f. fr., nouv. acq., vol. 6010, f. 12. L'original est conservé à la Bibliothèque de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg).

licencia une partie des troupes royales de la garnison. Peu de jours après (avant le 10 du même mois), il était à Poitiers. La ville venait d'être le théâtre des plus sanglants combats. Le meurtre et le pillage y régnaient encore. Gouverneur, officiers de justice, échevins, chassés, tués ou jetés en prison, avaient laissé la ville à la discrétion des vainqueurs[1]. Telle était la situation à laquelle le duc de Montpensier devait porter remède et dont nous allons exposer l'origine.

Le 13 avril 1562, le ministre de Poitiers, Godion des Estangs, avait apporté d'Orléans le manifeste du prince de Condé et appelé ses coreligionnaires aux armes. Le 14, François de la Rochefoucault introduisit secrètement, un à un, des soldats de son parti, et, le 21, expulsa de la ville Guy de Daillon, comte du Lude, gouverneur de la province. Forcé de fuir, le comte du Lude prit d'habiles mesures pour se ménager un retour offensif. Le roi lui avait commandé, le 16 avril, d'envoyer à Chauvigny, forteresse appartenant à l'évêque, réputée imprenable, les deniers du trésor[2], environ 157,000 livres. Le comte du Lude n'avait pas exécuté cet ordre, mais, le jour de son départ pour Niort, il emporta 37,000 livres et déposa le reste, environ 120,000 livres, au château de Poitiers, entre les mains de François Pineau[3], receveur

1. Ibid.

2. Lettre du roi au comte du Lude, du 16 avril 1562 (Copie ; coll. Anjou et Touraine, vol. 10, nº 4358).

3. Mémoire du s. du Lude au roi (s. d., vers mai 1562) (Copie du temps, f. fr., vol. 15877, f. 209).

des tailles, personnage avisé, qui avait obtenu la confiance des deux partis. Bien lui en prit, car le château de Chauvigny tomba bientôt entre les mains des réformés.

La retraite du comte du Lude livrait la ville à La Rochefoucault[1]. Les couvents furent pillés, les moines et les prêtres chassés, les églises confisquées au nom des religionnaires, qui en réclamaient la jouissance pour leurs prêches, l'argenterie des autels fondue pour payer les spoliateurs[2]. Le prince de Condé envoya à Poitiers comme gouverneur le capitaine Lancelot du Bouchet de Sainte-Gemme[3], avec la mission de reprendre le château. Sainte-Gemme essaya vainement des négociations, des menaces et des surprises. Antoine d'Aure, comte de Gramont, envoyé par Jeanne d'Albret, traversa la ville à la tête d'une bande de soudards béarnais. Sainte-Gemme et Gramont hasardèrent de nouvelles tentatives contre le château, soudoyèrent des traîtres et « firent mine d'un assaut. » Pineau protesta de sa neutralité, de ses bonnes dispositions, et eut l'adresse d'échapper à l'attaque. Pressé de se rendre à Orléans, Gramont se contenta de ces protestations et, pour tout exploit à Poitiers, pilla les églises et brûla les reliques qui avaient

1. Voyez la correspondance du comte du Lude pendant l'année 1562 dans le tome XII des *Archives historiques du Poitou*.

2. M. Barbier, dans *Chroniques de Poitiers au XVe et au XVIe siècle*, a publié plusieurs documents originaux, enquêtes, requêtes, procès-verbaux, etc., sur la dévastation des églises de Poitiers en 1562.

3. Ordre du prince de Condé aux habitants de Poitiers, du 20 et du 28 mai 1562 (*Arch. hist. du Poitou*, t. II, p. 334 et 337).

échappé aux ravages de Sainte-Gemme[1]. Dès ce jour le culte catholique fut suspendu à Poitiers.

La ville passa les mois de juin et de juillet dans un état intermédiaire entre la guerre et la paix. Sainte-Gemme était investi de tous les pouvoirs au profit des calvinistes. Pineau, les armes à la main, veillait à la garde du château et du trésor. La ville fermait ses portes aux officiers du roi et cependant affirmait sa fidélité[2]. Au dehors, le comte du Lude, les capitaines placés sous ses ordres, ramassaient des troupes[3]. Mais les plus hardis craignaient de se mettre en campagne et attendaient des ordres, des armes, des munitions et de l'argent. Pendant qu'ils hésitaient à prendre l'offensive, les défenseurs de Poitiers reçurent du renfort. Les bandes huguenotes de Tours, chassées par l'armée royale, se réfugièrent à Poitiers. Honorat de Savoie, comte de Villars, lieutenant du connétable, chargé de les surprendre, les avait manquées d'un jour près de Châtellerault[4]. Aidé de ces troupes, Sainte-Gemme adressa de nouvelles sommations à Pineau et fit venir deux pièces de canon. Pineau, à force de promesses, obtint une suspension d'armes. Deux ou trois jours après, le 17 juillet, le comte de la Rochefoucault étant arrivé d'Orléans,

1. Note du temps conservée dans les papiers de Sainte-Marthe (F. fr., vol. 20152, f. 843).

2. Lettre de la ville de Poitiers au roi, du 30 juin 1562 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 264).

3. Mémoire du s. du Lude au roi (s. d., vers mai 1562) (Copie du temps, f. fr., vol. 15877, f. 209).

4. Lettre de Villars au roi de Navarre, du 14 juillet 1562 (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 251).

les deux capitaines firent encore une tentative. Mais Pineau argua de la suspension d'armes et obtint l'ajournement de l'attaque.

A la fin de juillet, le comte de Villars fut envoyé par le roi de Navarre comme lieutenant de roi en Poitou[1]. En attendant son arrivée, Montpezat essaya vainement de négocier[2] avec Sainte-Gemme; les capitaines catholiques posèrent les « amorces » d'un siège; Prévost de Sansac, Louis Chasteignier de la Roche-Posay amenèrent leurs compagnies sous les murs de la ville et ouvrirent une tranchée; quelques escarmouches commencèrent le feu; les moulins, nécessaires à l'alimentation des habitants, furent détruits. La résistance était molle, sans entrain et surtout sans expérience. La Roche-Posay écrit à Villars que la ville se laissera prendre facilement. Chauvigny fut enlevée presque sans combat aux séditieux; le château seul essaya de résister[3]. Mais, trois jours après, La Roche-Posay écrit à Villars que le capitaine La Bridoye a fait entrer quelques soldats dans les caves du château, qu'il a privé d'eau les assiégés et

1. Lettre du roi de Navarre aux officiers de Poitiers, du 16 juillet 1562, relatée dans le procès-verbal d'une délibération de l'échevinage de Poitiers en date du 22 juillet (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 315). Ce fragment est d'autant plus intéressant, que les registres consulaires de la ville de Poitiers sont perdus depuis le 16 juin 1562 jusqu'au 14 juillet 1571 (Barbier, *Chroniques de Poitiers au XVe et au XVIe siècle*, p. 131).

2. Lettre de Montpezat, du 16 juillet 1562 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 270).

3. Lettre de Chasteigner de la Roche-Posay à Villars, du 25 juillet 1562 (F. fr., vol. 3217, f. 72).

que la prise de Chauvigny n'est plus qu'une question d'heures[1].

Le comte de Villars arriva sous les murs de Poitiers le 29 juillet à dix heures du matin et les opérations du siège prirent une grande activité. A la première sommation, le maire, Jacques Herbert, d'accord avec Sainte-Gemme, répondit qu'il n'avait plus les clefs des portes entre les mains, ce qui était rigoureusement vrai, car il les avait livrées au capitaine Sainte-Gemme. Villars fit attaquer la ville sans succès du côté de la porte Saint-Lazare par Melchior de Montpezat et par Antoine de Richelieu. Le lendemain, Villars resserra la ville de plus près et fit dresser plusieurs batteries, l'une dans la direction du château pour cacher son jeu, l'autre contre la porte Saint-Lazare, une troisième enfin, composée de onze pièces, sur une colline qui dominait la ville. Le bombardement fut mené avec vigueur dans les journées du 30 et du 31 juillet et l'assaut fixé au samedi 1er août[2].

Le samedi, à quatre heures du matin, le maréchal de Saint-André arriva au camp et prit le commandement de l'armée assiégeante. Jacques d'Albon de Saint-André, un des membres du triumvirat catholique, était un brave capitaine, mais sans foi. Courtisan avide, perdu de dettes et de débauches, il avait conquis en 1547 le bâton de maréchal de France, par la bassesse et la flatterie plus que par ses services.

1. Lettre de la Roche-Posay à Villars, du 28 juillet 1562 (F. fr., vol. 3217, f. 70).

2. Lettre du s. de Breilh, du 29 juillet 1562 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 270). — Documents publiés dans *Chroniques de Poitiers au XVe et au XVIe siècle*, par M. A. Barbier.

Dévot dans ses vieux jours suivant les uns, sans croyances suivant les autres, il n'avait été envoyé sous les murs de Poitiers que pour y faire un exemple. Jeanne d'Albret le redoutait particulièrement pour les provinces de Guyenne [1]. A peine arrivé, le maréchal Saint-André donna le signal de l'assaut. Les compagnies catholiques, conduites par le capitaine Pierre de Lague [2], s'élancèrent bravement sur la brèche de la porte Saint-Lazare et furent reçues à la pointe de l'épée par les soldats de Sainte-Gemme. Une seconde attaque fut également repoussée et Pierre de Lague tué. Le combat restait indécis, quand Pineau, du haut des murs du château, démasqua une batterie qui foudroya les assiégés en dedans de la brèche [3]. Pris entre deux feux, les gens de Sainte-Gemme reculèrent et furent vivement poursuivis par les compagnies catholiques. La retraite se changea en déroute à travers les rues. Sainte-Gemme fit tête un moment à l'autre extrémité de la ville, pendant qu'un de ses lieutenants, le capitaine Mangot, enlevait les barrières de la porte Saint-Cyprien sur la campagne. Puis il prit la fuite avec les restes de son armée, environ 600 hommes, et rejoignit les compagnies que La Rochefoucault amenait,

1. Voyez la lettre de Jeanne d'Albret que nous publions à la fin de ce chapitre.

2. Pierre de Lague, dit Lago, capitaine béarnais, commandait une compagnie de 300 hommes de pied. M. Barbier a publié de nouveaux documents sur ce capitaine (*Chroniques de Poitiers au XVe et au XVIe siècle*, p. 158).

3. Cet acte de trahison est certifié par de Bèze (*Hist. ecclés.*, 1881, t. II, p. 142) et par le *Journal de Brilhac* publié dans le tome XI des *Arch. hist. du Poitou*. De Thou a suivi le récit de de Bèze.

mais toujours trop tard, au secours de ses coreligionnaires de Poitiers.

La victoire de Saint-André fut le signal d'un pillage effréné. Pendant douze jours, le vieux maréchal livra la ville à la discrétion du soldat. Huguenots et catholiques, bourgeois et manants, femmes et filles furent sans distinction de parti pillés, rançonnés, égorgés ou violés. Le maire de Poitiers, Jacques Herbert, coupable de n'avoir pas rendu les clefs de la ville, fut arrêté au milieu des fuyards et pendu le 7 août. Tous les officiers municipaux, qui l'avaient assisté dans sa courte administration, furent poursuivis et payèrent de la vie leur complicité réelle ou prétendue. Au milieu d'un sanglant désordre, favorisé par l'indifférence d'un maréchal de France, cupide et sans pitié, les inimitiés locales, les dénonciations calomnieuses, les basses convoitises se donnèrent libre carrière. Les vainqueurs, bande mal disciplinée, mal payée, pour qui le pillage et le viol étaient la solde de guerre, se livrèrent à tous les excès que les plus viles passions peuvent suggérer à des aventuriers, sans que Saint-André s'efforçât de refréner leurs débordements sanguinaires. Sept jours après la prise de la ville, le maréchal écrit triomphalement à la reine : « La prise de cette ville a tellement estonné tout le « pays que les rebelles et désobeissans à Voz Magestés « commancent à cognoistre leur faulte et y en a desjà « qui demandent grâce[1]. »

1. Lettre autographe du maréchal Saint-André à la reine, du 7 août 1562 (F. fr., vol. 15876, f. 361). Brantôme a essayé de blanchir le maréchal Saint-André (t. V, p. 39). Mais tous les

L'exécution de Poitiers servit en effet d'avertissement à la province. Les habitants de Saint-Séverin offrirent leur soumission[1]. La Rochelle n'avait pas encore pris les armes, mais n'en était guère plus soumise[2]. Au mois de mai précédent, elle avait laissé piller quelques-unes de ses églises catholiques[3]. Les violences avaient continué[4], et, vers la fin de juillet, les habitants s'emparèrent de l'artillerie du roi[5]. Terrifiée par le désastre de Poitiers, la Rochelle protesta de sa fidélité auprès de Saint-André, « désirant de bien en mieux y continuer[6], » et obtint à ce prix sa recommandation[7]. Mais la pacification,

historiens sont d'accord sur sa cruauté. Voyez notamment Castelnau (liv. III, ch. II).

1. Ibid. — La ville de Saint-Séverin ou Saint-Seurin appartenait à un seigneur, Gabriel de la Mothe, qui avait épousé la nièce de Burie. Cette circonstance avait préservé la ville des horreurs de la guerre. A Saint-Seurin vivait un chroniqueur, nommé Frèrejean, qui a laissé un récit, encore inédit, de la guerre civile de 1562. Voyez Gaullieur, *Hist. de la Réformation à Bordeaux*, t. I, p. 481.

2. Les premiers troubles de la Rochelle sont racontés avec détails dans l'*Histoire de la Rochelle* d'Amos Barbot, chroniqueur local publié par M. Denys d'Aussy, et dans une savante étude du même éditeur sur Jarnac (*Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1895).

3. Lettre du roi à la ville de la Rochelle, mai 1562 (F. fr., nouv. acq., vol. 1235, f. 46; copie moderne. L'original est à la Bibliothèque de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg).

4. Lettre de Jarnac au roi, du 15 juin 1562 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 263).

5. Lettre du roi de Navarre à la ville de la Rochelle, du 25 juillet 1562 (Minute, f. fr., vol. 15876, f. 327).

6. Lettre de la ville de la Rochelle au maréchal de Saint-André, du 9 août 1562 (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 377).

7. Lettre du maréchal de Saint-André au roi, du 11 août 1562 (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 392).

que le maréchal présentait avec orgueil comme son œuvre, était plus apparente que réelle. Moins de huit jours après la réduction de Poitiers, le frère de Guy Chabot de Jarnac fut surpris sur la route de Saint-Jean-d'Angély par un parti de cavaliers et assassiné avec sa suite[1]. Inquiet de l'agitation de la province, Saint-André munit de garnisons les villes et les châteaux. Il mit 100 hommes à Châtellerault, 60 à Lusignan et à Ruffec, 50 à Parthenay, à Saint-Maixent et à Fontenay, 40 à Niort, à Couhé, à Chauvigny, à Montaigu et à Civray, 30 à Poitiers, à Melle et à Tiffauges, 20 au Blanc en Berry, à Aulnay, à Chisé et à Pouzauges, et régla leur solde, les capitaines à vingt-cinq livres par mois, les cavaliers à quatorze et les gens de pied à six[2].

Le maréchal quitta Poitiers le 12 août et le comte du Lude y rentra presque en même temps[3]. Le duc de Montpensier arriva dans les premiers jours de septembre et prit de sages mesures. Sur les conseils de La Vauguyon et de Sansac, il résolut d'attaquer le comte de la Rochefoucault dans ses retranchements de Saint-Jean-d'Angély. Presque sans argent (il avait envoyé au roi les deniers du trésor conservés par François Pineau au château de Poitiers), presque sans soldats (Saint-André avait emmené les

1. Lettre de Jarnac au roi de Navarre, du 9 août 1562 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 275).

2. État des garnisons du Poitou ordonné par le maréchal de Saint-André et confirmé par le duc de Montpensier (Copie du temps, sans date (commencement d'août 1562); f. fr., vol. 15877, f. 82).

3. Avant le 19 août 1562, date d'une lettre au roi de Navarre (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 444).

compagnies au siège de Bourges), Montpensier demanda au roi, avant de se mettre en campagne, les troupes de Burie et de Monluc, et quelques assignations sur les recettes locales « pour oster l'occasion « aux soldats de piller et achever de ruyner ce pays, « comme la souffrette commence desjà à les y con« traindre[1]. » La requête du prince ne s'accordait pas avec les intentions de la régente. Pressée de reprendre Rouen, elle feignit de croire que Burie et Monluc étaient vainqueurs de tous les ennemis en Guyenne, et elle commanda à Montpensier de lui envoyer à marches forcées 1,000 Espagnols, 2,000 hommes de pied sous la conduite de Charry et une bonne partie des chevau-légers. Elle accordait le reste des troupes de Guyenne, s'il y avait un reste, au duc de Montpensier et lui expédiait nombre de commissions de capitaines en blanc pour lever des gens de pied et des chevau-légers[2]. En résumé, elle demandait toutes les troupes, disponibles ou non, et ne laissait au duc de Montpensier que les ressources du pays. Le prince ne pouvait compter que sur lui-même. Avant d'entrer en Saintonge, il approuva le rôle des garnisons dressé par le maréchal Saint-André. Il augmenta seulement la garnison du château de Lusignan, dont les murs pouvaient défier une armée, sous le commandement du capitaine de Messelière[3]. Vers le milieu de

1. Lettre du duc de Montpensier au roi, du 10 septembre 1562 (F. fr., nouv. acq., vol. 6010, f. 12).

2. Lettre du roi au duc de Montpensier (Minute, sans date (milieu octobre 1562); f. fr., vol. 15877, f. 259).

3. Lettre du duc de Montpensier à la reine, du 12 septembre 1562 (F. fr., nouv. acq., vol. 6010, f. 11; copie moderne. L'original est à Saint-Pétersbourg).

septembre, il se mit en campagne et marcha sur Saint-Jean-d'Angély.

La guerre civile avait commencé en Angoumois en même temps qu'en Poitou. Le capitaine Chanterac, de la maison de la Cropte, avait ouvert les hostilités par le pillage de la commanderie de Saint-Antoine, près d'Aubeterre[1] (13 mai 1562). Le comte de la Rochefoucault avait réussi à introduire ses coreligionnaires dans certaines villes de la province[2], notamment à Angoulême, et, sous son nom, la domination huguenote était devenue une tyrannie insupportable. Après la dévastation des églises, les catholiques avaient été désarmés, puis chassés de la ville. Ils ne s'étaient pas laissé accabler sans résistance. Commandés par un oncle maternel de La Rochefoucault, Hubert de la Rochefoucault-Martron, et par des aventuriers à gages, ils pillèrent les maisons des gentilshommes qui avaient suivi le comte. Le passage des Béarnais envoyés à Orléans par Jeanne d'Albret, sous le commandement d'Antoine de Gramont, donna plus de violence à la lutte. Le premier et le seul exploit de ces bandouliers fut le pillage du tombeau de Jean d'Angoulême, aïeul de François Ier, aïeul de Jeanne d'Albret elle-même, mort en odeur de sainteté. Ce sacrilège attira de ter-

1. On a publié deux informations sur le pillage de la commanderie de Saint-Antoine-d'Aubeterre; l'une, datée du 22 novembre 1562, est imprimée dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente,* 1866, p. 388; l'autre, datée du 8 décembre 1562, est imprimée dans les *Arch. hist. de la Gironde,* t. XVII, p. 157.

2. Le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* a publié plusieurs procès-verbaux de pillages commis par les réformés. Voyez notamment les recueils de 1862 et de 1866.

ribles représailles. La Rochefoucault-Martron faisait aux réformés une guerre aussi dure que les réformés aux catholiques. La prise de Poitiers par le maréchal Saint-André lui apporta un secours inattendu. Frappés de terreur, les huguenots d'Angoulême évacuèrent la ville à la première sommation de Louis Prévost de Sansac et livrèrent la province entière au parti catholique[1].

A Oléron, à Marans, aux îles d'Alvert, les deux partis, depuis le commencement de la guerre, s'usaient mutuellement dans des surprises, dans des massacres, dans des combats sans gloire. Le fort de Saint-Pierre, dans l'île d'Oléron, fut pris et repris. Les religionnaires manquèrent Blaye, mais ils forcèrent Talmont à l'embouchure de la Gironde[2] et Bourg sur la Dordogne. La perte de Poitiers les obligea à la retraite. Des compagnies entières, levées par des soldats de fortune parmi les pêcheurs de Marennes, qui depuis plusieurs mois vivaient à discrétion dans les riches plaines de la Gironde, se débandèrent et regagnèrent furtivement les villages de la côte. Bientôt se répandit le bruit que les calvinistes cherchaient des alliances en Angleterre. C'était surtout un port de mer, le pendant du Havre, qui pouvait séduire la reine Élisabeth. Dès le mois d'août, Burie avait appelé l'attention du roi sur les menées à l'étranger des révoltés des îles. Il demanda au duc d'Estampes, gouverneur de Bretagne, des

1. Mémoire de Sansac, du 22 septembre 1562 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 276).

2. Lettre de Noailles au roi de Navarre et à la reine mère, du 24 septembre 1562 (Minute orig., f. fr., vol. 6908, f. 101).

vaisseaux et des galères pour résister à l'invasion prévue[1]. Antoine de Noailles, gouverneur de Bordeaux pendant l'absence de Burie et de d'Escars, avait obtenu du gouverneur de Bayonne, « sans tou« cher aux finances du roi, » l'envoi de cinq gros navires, de trois pataches, de quatre galions et de 800 marins. Ces forces pouvaient tenir tête à toute la marine du parti réformé[2]. Les négociations des rebelles avec l'Angleterre n'eurent pas de suite, faute d'être menées par un personnage d'autorité suffisante. Le 21 août, Sansac informe le roi que les séditieux sont en pleine désorganisation, que tout espoir de s'aider de la Rochelle est perdu pour eux et que le duc de Montpensier « aura bientôt nettoyé le pays de Sain« tonge, n'y ayant plus que des coquins dans les dictes « villes[3]. »

Le duc de Montpensier campa, vers le milieu de septembre, sous les murs de Saint-Jean-d'Angély. La ville était occupée par un capitaine nommé Texier, précédemment au service du roi, mais qui avait mis à la disposition des séditieux le château, les armes, les munitions, toutes les forces dont il disposait[4]. Le comte de la Rochefoucault, avec son incurie ordi-

1. Rapport de Burie au roi, s. l. n. d. (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 178).

2. Rapport de Burie au roi, cité dans la note précédente. — Lettre de Burie au roi de Navarre, du 9 août 1562 (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 375).

3. Mémoire de Sansac au roi, du 21 août 1562 (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 455). — Lettre de Sansac au roi de Navarre, du 30 août 1562 (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 490).

4. Lettre de Burie au roi de Navarre, du 9 août 1562 (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 375).

naire, n'avait pas prévu l'attaque. La ville, démunie de moyens de défense, ne fit aucune résistance et Montpensier l'occupa sans combat. La prise de Saint-Jean-d'Angély lui ouvrit les portes de Cognac[1], de Pons et des principales places de la Saintonge. Avant d'entrer en Périgord, il remit au capitaine de Richelieu la ville de Saint-Jean-d'Angély[2].

Le duc de Montpensier arriva du 4 au 6 octobre[3] à Bergerac avec des troupes relativement considérables, et, ce qui avait plus de poids, avec le prestige attaché à sa naissance, à sa dignité de représentant du roi en Guyenne. Il y passa quelques jours dans une inaction difficile à comprendre. Cependant il n'ignorait pas que Duras se retirait devant les troupes catholiques, que Burie et Monluc poursuivaient l'armée protestante l'épée dans les reins et cherchaient l'occasion de la joindre. Sans doute il redoutait les hasards de la guerre et sentait qu'une seule défaite livrerait aux réformés le sud-ouest du royaume, de Poitiers à Toulouse. Le jour même de la bataille de Vergt (9 octobre 1562) il leva le camp de Bergerac et se retira d'abord à Montagnac, puis à Mussidan[4]. C'est là qu'il fut rejoint par les deux vainqueurs de Vergt et qu'il reçut Monluc presque en triomphe.

1. Le duc de Montpensier était le 25 septembre 1562 à Cognac (Lettre de ce prince de cette date au comptable de Bordeaux; orig., f. fr., vol. 21490, f. 24).

2. Coustureau, *Vie du duc de Montpensier*, in-4°, 1632, p. 8.

3. *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, t. III, p. 26.

4. Lettre du duc de Montpensier à la reine, datée du 13 octobre 1562 et de Mussidan (F. fr., nouv. acq., vol. 6010, f. 10; copie moderne. L'original est conservé à la Bibliothèque de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg).

Le duc de Montpensier changea aussitôt ses dispositions de guerre. S'avancer en Guyenne paraissait inutile, puisque Burie et Monluc n'y avaient laissé que des ennemis en déroute. Remonter vers le nord avec les compagnies victorieuses des deux capitaines gascons était plus conforme aux instructions du roi. Il commença son mouvement vers le 12 octobre. Les troupes de Guyenne passèrent sous ses ordres. Les compagnies espagnoles et les gens de pied, que Monluc avait levés en Guyenne, le rejoignirent à Barbezieux.

Le passage du duc de Montpensier en Saintonge avait été si rapide que la pacification avait été superficielle. A peine s'était-il éloigné que le comte de la Rochefoucault se remit en campagne[1]. Le 2 octobre, une surprise bien conduite fit retomber la ville de Pons entre ses mains. Il entama le siège du château, et, après avoir perdu plus de deux cents soldats, il s'empara de cette forteresse, qu'habitaient encore la femme et les enfants du s. de Pons, sous la défense du capitaine Vincent Mathieu[2]. Puis il reparut sous les murs de Saint-Jean-d'Angély le vendredi soir 9 octobre. Il détourna la rivière du côté de Taillebourg et commença de battre la ville. Son dessein, s'il avait pris Saint-Jean-d'Angély, était d'assiéger

1. Le nonce, Prosper de Sainte-Croix, écrit au cardinal Borromée que La Rochefoucault est à la tête de 6,000 hommes de pied et de 1,400 cavaliers (Lettre du 23 septembre 1562; Cimber et Danjou, *Archives curieuses pour servir à l'hist. de France*, t. VI, p. 109 et 110).

2. Lettre du s. Antoine de Pons à la reine, du 7 octobre 1562 (Autogr., f. fr., vol. 15877, f. 179).

Lusignan[1]. Mais il trouva à Saint-Jean une résistance inattendue. Le capitaine Richelieu y soutint une défense héroïque et, après plusieurs assauts où les protestants perdirent beaucoup d'hommes, La Rochefoucault, le mercredi 14 octobre, leva le siège, se retira à Martha avec une partie de ses troupes, et renvoya les autres dans les villages inabordables des Marennes. Cependant il ne s'éloignait pas de Lusignan, la plus solide retraite d'hiver de la province, et, pour ranimer le courage des siens, il leur faisait croire à de prétendues intelligences avec la garnison du château[2].

Le duc de Montpensier campa le 19 octobre à Barbezieux. Son retour modifia les projets de La Rochefoucault. Il se dirigea vers le nord, évacua Saintes et prit la route de Poitiers avec Duras et les derniers débris de l'armée de Guyenne[3]. Son départ découragea ses coreligionnaires. Les moindres villages offrirent leur soumission[4]. Restait le pays de Marennes, où s'agitait une population capricieuse, toujours en révolte contre les collecteurs de la gabelle. Pendant l'absence de Montpensier, des combats avaient eu lieu à Cozes, à Meschets, à Marennes. Des vaisseaux avaient été enlevés, des villages pillés, et la guerre civile, entretenue par la présence d'un grand nombre

1. Lettre de Messelière à la reine, du 13 octobre 1562 (Autogr., f. fr., vol. 15877, f. 219).

2. Lettre de Messelière à la reine, du 17 octobre 1562 (Autogr., f. fr., vol. 15877, f. 236).

3. Lettre du duc de Montpensier, du 19 octobre 1562 (Copie moderne; f. fr., nouv. acq., vol. 6010, f. 43).

4. Lettre de Burie à la reine, du 19 octobre 1562 (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 243).

de réfugiés, prêts à passer en Angleterre, y trouvait encore un point d'appui. Burie y envoya les navires que le vicomte d'Horthe avait armés à Bayonne. Les Basques débarquèrent à l'entrée de la Gironde et s'établirent dans le voisinage de Cozes[1]. Bientôt, de combats en combats, ils se mirent à piller indifféremment les amis et les ennemis du roi. Les alternatives de cette petite guerre mi-maritime ne pouvaient suspendre le triomphe définitif de la cause catholique. Le duc de Montpensier « nettoya » les îles et réinstalla les officiers du roi dans les villages de « ce « peuple de nature farouche et mouvante[2]. »

Le 26 octobre 1562, le prince arriva à la Rochelle[3]. Bien que le parti catholique dominât encore dans le corps municipal, la ville gardait une neutralité malveillante et donnait asile à tous les réfugiés des provinces de l'ouest. Son gouverneur, Guy de Chabot de Jarnac, ne pénétrait dans ses murs qu'au prix d'humiliations pénibles pour un officier du roi, presqu'en déposant sa dignité à la porte. Le roi de Navarre lui avait envoyé des forces[4], mais Jarnac avait craint d'en user, et, par faiblesse ou par ruse, prenait le

1. M. Gaullieur a raconté avec détail cette petite guerre. Voyez l'*Histoire de la Réformation à Bordeaux*, t. I, p. 482 et suiv.

2. Instruction du duc de Montpensier au contrôleur Ruzé, en date du 12 novembre 1562 (F. fr., nouv. acq., vol. 6010, f. 1. — Copie moderne. L'original est conservé à la Bibliothèque de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg).

3. *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1895, p. 180. Étude de M. Denys d'Aussy sur Jarnac. — Lettre de Burie, du 31 octobre 1562 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 282).

4. Lettre du roi de Navarre à Jarnac, du 12 septembre 1562, conservée en Angleterre dans la collection Morrisson.

parti des Rochelais dans toutes les querelles où les entraînait leur esprit d'indépendance. Il le prit si chaudement que la reine soupçonna sa fidélité et qu'il fut obligé, vers la fin de septembre, de se justifier auprès d'elle. Avant de regagner l'Aunis, il conseilla au roi de laisser aux habitants la garde de la ville et de leur accorder une amnistie générale pour essayer de ramener par la clémence un peuple que la force ne pouvait réduire[1].

Le duc de Montpensier, par sa dextérité, sa prudence, par une certaine bonhomie naturelle aux Bourbons, était capable de pacifier la Rochelle. Le désir de conserver au roi une place forte, qui pouvait devenir « entre les mains des Anglais, avec peu de des« pence et, en moins de rien, imprenable, » lui inspira d'habiles mesures. Après avoir solennellement édicté l'interdiction du culte calviniste et l'expulsion des ministres, conformément à la lettre de la commission du roi, il ferma les yeux sur leur retour et sur les prêches privés des faubourgs. Mais il se heurta à une difficulté capitale, l'établissement d'une garnison. Il réussit d'abord et installa Richelieu avec quatre enseignes de gens de pied de 300 hommes. Richelieu, capitaine actif et propre à la grande guerre, ne pouvant s'immobiliser dans une ville close, Montpensier offrit le commandement à Guy Chabot de Jarnac, qui l'accepta, puis se dit malade et se retira chez lui. Le prince chercha à le ramener. Jarnac continua à feindre d'être malade et refusa de reprendre son poste. Il

1. Lettre de Jarnac à la reine, du 21 septembre 1562 (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 99).

disait qu'il reviendrait à la Rochelle pour ne pas mécontenter le roi, mais il était « secrètement déli« béré de n'y rentrer jamais[1]. » Le prince désigna alors Burie qui se soumit à ses ordres, en faisant des réserves sur la résidence. Burie vint à la Rochelle, fut bien reçu du conseil et obtint tous les témoignages de confiance. Mais, quand il voulut faire entrer les compagnies qu'il avait laissées à la porte, les jurats lui adressèrent de vives remontrances. La diplomatie du duc de Montpensier, les ménagements de Burie échouèrent devant l'obstination des bourgeois. Huguenots et catholiques, attachés aux privilèges de leur cité, ressentaient aussi vivement les uns que les autres l'humiliation d'une garnison. En vain le prince assura par des taxes le paiement régulier de la solde et fit crier de sévères ordres du jour contre l'indiscipline des troupes[2]. Les habitants protestèrent à l'unanimité en termes d'une telle insistance, au nom de leurs franchises municipales, que le roi céda. Il commanda au duc de Montpensier de les alléger de toutes charges, de toute occupation militaire, de leur permettre de vivre à leur guise, de laisser un libre cours à leurs fantaisies politiques et religieuses, à la seule condition de ne pas livrer la ville aux Anglais[3]. Ce laisser-aller

1. Lettre du s. de Chavigny à Artus de Cossé-Brissac, s. de Gonnor, du 23 novembre 1562 (Orig., f. fr., vol. 3216, f. 86). — Une lettre de Jarnac, du 2 décembre 1562, laisse entrevoir, sous la réserve officielle, le peu d'empressement du signataire à revenir à la Rochelle (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 283).

2. Instruction du duc de Montpensier au contrôleur Ruzé, datée du 12 novembre 1562 (F. fr., nouv. acq., vol. 6010, f. 1).

3. Lettre de Charles IX au duc de Montpensier, novembre 1562 (après le 12 du mois) (F. fr., nouv. acq., vol. 1235, f. 165; copie

faillit coûter cher à la Rochelle. Le 8 février de l'année suivante, à neuf heures du matin, les réformés, obéissant à un mot d'ordre secrètement colporté d'avance de maison en maison, se réunirent sur une des places de la ville au cri de *Vive l'évangile*, emprisonnèrent leurs principaux adversaires et s'emparèrent des carrefours. Le maire, Guillaume Pineau, présidait le conseil de ville. Au bruit du tumulte, il prit la fuite et se cacha au fond d'une étable. Les séditieux restèrent maîtres. A quatre heures du soir, un des prisonniers, Claude d'Angliers, le chef du parti modéré, s'échappa, retrouva le maire, lui rendit courage et, à l'aide d'une troupe résolue, arrêta de sa main le chef de la conjuration, le capitaine Chesnet, lieutenant du comte de la Rochefoucault. Cet acte d'énergie mit les autres conjurés en fuite. Burie revint quelques jours après et fit pendre les coupables. Le capitaine Chesnet fut sauvé par l'amnistie qui suivit la paix d'Amboise[1].

Le duc de Montpensier quitta la Rochelle vers le milieu de novembre et se dirigea vers Bordeaux. Arrivé à Saintes, il fut informé de « quelques entre« prises et remuement de ménage » en Poitou. Aussitôt il rebroussa chemin. Le 22 novembre, de Poitiers, il édicta des mesures de défense. Le 23, il coucha à

moderne). L'original est conservé à la bibliothèque de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.

1. Barbot, *Hist. de la Rochelle*, t. II, p. 190 et suiv. (publiée par M. Denys d'Aussy dans le tome XVII des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*). — Delayant, *Hist. des Rochelais*, t. I, p. 210. Voyez aussi un avis envoyé à la cour (février 1562) (1563) (Copie du temps; f. fr., vol. 20624, f. 69 v°) qui ajoute de nouveaux détails.

Mirebeau[1], puis il se retira chez lui à Chauvigny, en Touraine.

Le Poitou était loin d'être pacifié malgré les cruelles exécutions du maréchal de Saint-André. Au commencement d'octobre, une bande d'aventuriers, revenue ou peut-être chassée d'Orléans, battue aux portes de Montmorillon, se vengea en massacrant tous les prêtres de l'abbaye de la Maison-Dieu. Ils pillèrent les terres de François Frottier de Messelière, gouverneur de Lusignan, et brûlèrent son église. Plus loin, ils prirent un prieuré de religieuses. Après un assez long séjour, par une ironie lubrique, ils « laisserent les nonnes en cothe » et ravagèrent les villes d'Usson, de Chasteigner et de Civray. Deux capitaines, Sebon et le curé de Chyré-Fontfroide, apostat redouté pour son fanatisme, tâchaient d'attirer par l'espoir du pillage les soldats débandés que La Rochefoucault n'avait pas su retenir sous sa cornette par l'attrait des combats[2]. D'autres hordes assiégèrent le château de Coué. Elles furent enfin repoussées par le s. de Briançon. Le comte du Lude s'efforçait de reconquérir sa province, sans recourir aux moyens extrêmes du maréchal de Saint-André[3]. Mais il n'avait ni troupes ni argent et craignait de raviver la guerre civile par de nouvelles levées. Aussi manœuvrait-il prudemment avec sa compagnie, attentif aux surprises, guettant

1. Lettre du s. de Chavigny à Artus de Cossé-Brissac, s. de Gonnor, du 23 novembre 1562 (Orig., f. fr., vol. 3216, f. 86).

2. Lettre de Messelière à la reine, du 13 octobre 1562 (Autogr., f. fr., vol. 15877, f. 219).

3. Lettre de Messelière à la reine, du 17 octobre 1562 (Autogr., f. fr., vol. 15877, f. 236).

les occasions et cherchant à défaire les traînards qui se rendaient au camp du prince de Condé.

Le duc de Montpensier, apprenant à Chauvigny que le prince de Condé guerroyait dans l'Ile-de-France et que l'armée royale le suivait pas à pas, quitta la Touraine, passa au Mans, à Dreux, à Mantes, où il faillit être surpris par l'amiral Coligny, et arriva enfin, le 13 décembre, à Saint-Denis et le lendemain à Vincennes auprès du roi[1]. L'armée le suivait en bon ordre. Avant de quitter le Poitou, le duc avait rassemblé toutes ses compagnies à Poitiers, et, le samedi 14 novembre, il avait délégué le commandement à Louis Prévost de Sansac. Quelques enseignes de gens de pied, presque désorganisées par les désertions, encore mal armées et non payées, restèrent seules chargées de la garde du Poitou et de la Saintonge sous le commandement de Burie[2]. Le 16 novembre, Sansac campa à la Tricherie, sur la route de Châtellerault. La marche eût été plus rapide si les compagnies de gendarmerie eussent été mieux montées[3]. Le 21, Sansac arriva à Tours avec les Espagnols et les gens de pied et y retint les soldats pendant un jour « pour faire accoustrer leurs armes, acheter « chausses, souliers, habillemens et autres choses qui « leur sont nécessaires, car la plupart des soldats « sont nudz[4]. » De Tours, Sansac traversa le Vendô-

1. Coustureau, *Vie de Montpensier*, p. 16.
2. Lettre de Burie au roi, du 14 décembre 1562 (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 458).
3. Lettre de Sansac à la reine, du 16 novembre 1562 (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 369).
4. Lettre de Sansac à la reine, du 21 novembre 1562 (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 388).

mois, passa la Seine à Mantes et arriva enfin, le 7 décembre, au camp royal commandé par le duc de Guise sous les murs de Paris.

II. — Duel de Jeanne d'Albret et de Monluc en Guyenne depuis le combat de Vergt.

La reine de Navarre avait gardé de sa rupture avec son mari, de l'enlèvement de son fils, des angoisses de sa fuite, de l'échec de ses négociations auprès des lieutenants de roi en Guyenne, un ardent ressentiment contre le parti catholique. Elle s'y livra résolument, mais sans violence. En 1562, Jeanne d'Albret favorisait la Réforme, elle ne l'imposait pas. Le plus grand reproche à lui faire, c'est d'avoir enlevé aux églises catholiques la prébende nécessaire aux ministres, mais seulement la prébende nécessaire; car, de partage égal, même dans les églises mixtes, il n'en était pas question. Malheureusement, il se rencontra autour d'elle maint officier, maint magistrat disposés, pour lui faire sa cour, à surenchérir sur ses volontés. Quel souverain est à l'abri des excès de zèle de ses courtisans?

Son premier acte fut un acte d'humanité. Le caractère sanguinaire des répressions ordonnées par Blaise de Monluc et par Charles de Burie l'avait frappée d'horreur. Elle leur adressa des remontrances[1] et les invita à une conférence, en personne ou par mandataires, pour étudier avec elle les moyens d'empêcher tant de

1. Voyez la lettre de Jeanne d'Albret que nous publions à la fin de ce chapitre.

maux. Le Béarn pouvant être considéré comme un pays ennemi, elle offrit même des otages. Ses propositions restèrent sans réponse[1].

Le royaume de Béarn était encore en paix; mais les ferments de discorde n'y manquaient pas. Les fugitifs des sénéchaussées voisines, traqués par Blaise de Monluc et par ses lieutenants, cherchaient un asile en Béarn. Les capitaines des villes, les officiers des villages, sur l'ordre de la reine, leur ouvraient les portes avec empressement. Les frontières de la Guyenne se dépeuplaient. Blaise de Monluc protesta, non par dépit de bourreau qui regrette ses victimes, mais par amour-propre de gouverneur qui voit se transformer en désert une partie de son gouvernement. Jeanne d'Albret n'en tint compte. Il y eut des pourparlers qui tournèrent à l'aigreur. Enflé de ses victoires, Monluc « se déborda en soudard forcené » jusques à dire publiquement que, après avoir achevé la ruine des réformés en Guyenne, il espérait que le roi l'enverrait en Béarn, « où il avoit fort grande envie d'essayer s'il faisoit aussi bon coucher avec les roynes qu'avec les autres femmes[2]. » Le propos se répandit et fit scandale à la cour[3]. L'émigration continua. Consterné de son importance, Monluc, au mois de novembre, chargea Me Bérenger Portal, officier de finances, de signifier à la princesse qu'il passerait en Espagne pour

1. *Hist. ecclés.*, de de Bèze, 1881, t. II, p. 230.
2. *Hist. ecclés.*, 1881, t. II, p. 283.
3. L'ambassadeur anglais, Nicolas Throckmorton, en parle dans une lettre à la reine mère (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 402).

supplier, au nom du parti catholique, Philippe II, l'ennemi de la maison d'Albret, d'envahir le Béarn[1]. Antoine de Bourbon crut encore être roi en Béarn. Il expédia un de ses secrétaires, Jean de Lescrivan, dit Boulogne[2], avec des pouvoirs illimités pour commander au parlement de Pau de chasser les fugitifs, d'interdire le nouveau culte et de destituer les officiers calvinistes. Boulogne devait cacher ces ordres à la reine de Navarre et exécuter la mission à tout prix. Jeanne d'Albret en fut instruite avant l'arrivée de Boulogne. Elle expédia des cavaliers sur la route et fit arrêter le messager à la frontière[3]. Mais elle s'appropria les desseins de son mari, et, le 19 août, par un mandement impérieux, elle chassa les étrangers et leur interdit l'entrée du pays. La proscription ne s'appliquait qu'aux espions espagnols, aux transfuges du parti réformé, aux agents que le roi de Navarre pouvait envoyer en Béarn[4]. Antoine de Bourbon se faisait illusion sur son pouvoir dans le royaume de sa femme. Les Béarnais, catholiques ou réformés, malgré leurs inimitiés religieuses, ne pouvaient être ébranlés dans leur fidélité traditionnelle; mais c'était à leur reine, la fille de leurs anciens rois, que s'adressait leur dévouement. Antoine de Bourbon n'avait pas cessé d'être un étranger. Un agent anglais écrit à lord Cecil que,

1. *Commentaires et lettres de B. de Monluc*, t. IV, p. 180.

2. Jean de Lescrivan était recteur de Boulogne et en avait pris le nom (Bordenave, p. 111, note de M. Raymond).

3. *Mémoires de Jeanne d'Albret*, p. 29. — Bordenave reproduit ce récit presque dans les mêmes termes que la reine de Navarre (p. 111).

4. *Establissements de Béarn*, t. VI, f. 117 v° (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684).

lorsque Antoine passa résolument dans le camp catholique, plusieurs de ses sujets refusèrent de lui payer leurs redevances en disant qu'ils avaient embrassé la Réforme à son instigation et qu'ils ne pouvaient « changer leur conscience aussi souvent que lui. » Et ils portèrent leurs rentes aux trésoriers de Jeanne d'Albret[1].

Le désir de la reine de Navarre était de convertir les Béarnais. Il n'était pas entré dans son esprit d'user de violence, comme tous les autres souverains de l'Europe, de l'une ou de l'autre religion, lui en donnaient l'exemple au XVIe siècle. Elle fit venir plusieurs ministres : Raymond Merlin[2], qui avait pris part au colloque de Poissy; Jean de la Rive, Basque, qu'elle envoya à Saint-Palais pour prêcher en sa langue; Jean de Lissarague, auteur d'une traduction de psaumes en langue basque qui a été publiée à la Rochelle en 1573[3]. Les biens des églises catholiques furent inventoriés sous la responsabilité des jurats. Les villages, les paroisses, qui avaient précédemment consenti à recevoir des prêcheurs, furent assujettis aux ministres comme ils l'avaient été aux curés. Trois moines de l'ordre des prébendés de Salies avaient jeté le froc aux orties; la reine décida que leur apostasie ne les priverait pas du droit aux revenus du monastère. Le désordre qui régnait dans les mœurs du clergé catholique favorisait la transformation religieuse. Ignorants, grossiers, n'ayant de la foi

1. Lettre du 18 mai 1562 (*Calendars*, 1562, p. 36).
2. Merlin arriva à Pau au mois de janvier de l'année suivante (Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, p. 492).
3. Bordenave, *Hist. de Béarn et Navarre*, p. 116.

catholique que la superstition, les pauvres desservants des montagnes du Béarn ne suivaient d'autres règles que leurs appétits et d'autre direction que l'exemple de leurs voisins. Ceux qui vivaient dans le libertinage acceptèrent avec empressement une révolution qui les délivrait de leurs vœux sans les priver de leurs émoluments[1]. Quand la reine trouvait de l'opposition, elle la subissait avec une patience qui prouve combien elle laissait de liberté à ses sujets. Scipion Dupleix, historien gascon, qui écrivait sous Louis XIII au temps de la plus forte réaction contre le calvinisme, raconte que Blaise de Pardaillan, s. de la Mothe-Gondrin, sénéchal d'Albret, un des officiers les plus opposés aux tendances de la reine de Navarre, reprocha un jour à la princesse d'offenser Dieu et le roi par son ardeur calviniste. Jeanne répondit qu'elle « estoit aussi bien « royne que luy roy. » Gondrin, trouvant la comparaison inégale, lui répliqua « qu'il faisoit si peu d'es- « tat de son royaume qu'il le franchiroit avec un « *pegassot*[2] et un sault. Et la plaqua là en extrême « colére[3]. »

Ce ne fut pas seulement en Béarn que la reine de Navarre organisa une active propagande. Ses missionnaires se répandaient au dehors de ses États et, par leur parole enflammée ou par leurs messages, entre-

1. Tel est le récit de Poeydavant (*Hist. des troubles du Béarn*, t. I, p. 133 et suiv.), que nous ne pouvons contrôler parce que les documents d'après lesquels il écrivait, le registre des États de 1560 à 1563, n'existent plus. Cette observation avait déjà été faite par M. de Meaux (*Hist. des luttes religieuses*, p. 122, note 1).

2. *Pegassot*, à cloche-pied.

3. Dupleix, *Histoire de France*, t. III, p. 668, in-fol.

tenaient la ferveur des néophytes. Vers la fin de novembre, le parlement de Bordeaux saisit la lettre d'un de ces docteurs, rédigée en ce style biblique qui fanatisait les fidèles :

Grâce et paix vous soit par Jesucrist.

Tres cher frere Alyon, j'ay receu la lettre que m'avez envoyée, laquelle me donne plus d'angoisse d'esprit que n'ay eu jour de ma vie, ainsi veu la foiblesse de laquelle le diable, ennemy de vostre salut, vous a trouvés saisis pour succomber à si petit devant. Or, frere, considerez que la parole de Dieu, ensemble la protestation solennelle qu'avez fait devant Sa Majesté, de laquelle les anges vous serviront de tesmoignage au jugement, vous deust assez servir de conseil. Toutesfois, pour satisfaire à vos desirs, j'ay mis vostre fait en deliberation, aiant assemblé des hommes plus doctes et craignans Dieu que est possible. Lesdits ont tout resolu qu'en conscience saine vous ne povez oyr se moyne masqué, et qu'il vous doit souvenir de la sentence que Jesucrist a prononcé : « Qui ayme sa vie la perdra; qui « ayme ses parans, ses biens plus que luy, n'est point digne de « luy; et que celuy tenant la main à la charrue qui regarde « arriere n'est point digne du royaume des cieux[1]. »

La lettre se terminait par des encouragements pratiques : la religion catholique était abandonnée; tous les souverains de l'Europe s'étaient prononcés en faveur du nouveau culte; le roi de France avait perdu son armée sous les murs de Rouen et, pour sauver sa couronne, avait révoqué toutes les ordonnances contre les réformés[2].

1. Copie authentiquée par le greffier du parlement de Bordeaux, Jacques de Pontac (F. fr., vol. 15877, f. 373).

2. Lettre du ministre Costa adressée au s. Alyon à Condom, Aignan, près Pau, 18 novembre 1562 (F. fr., vol. 15877, f. 373).

Sur les frontières du Béarn, là où dominait le parti catholique, la persécution, encouragée par Monluc, faisait des victimes. A Asté, en Bigorre, au pied du château des Gramont, qui devait être habité vingt ans plus tard par la célèbre Corisande, un jeune curé, Bernard Castillon, fut pendu le 1er septembre 1562. Plusieurs de ses paroissiens furent poursuivis et d'autres prêtres obligés de prendre la fuite[1]. Le supplice de ces religionnaires, qui n'avaient à se reprocher aucune violence, offensa d'autant plus la princesse que les prêches en Bigorre étaient son œuvre. « A la faveur de la reine de Navarre, dit un « historien ancien sous la rubrique de 1562, les mi« nistres de la nouvelle doctrine s'espandirent par la « Bigorre. Les habitants des villes accouroient aux « temples et aux presches, jusques aux presbtres; « plusieurs desquels renoncèrent au célibat et s'at« tachèrent aux femmes[2]. »

La défaite de Vergt n'abattit pas le courage de la princesse. C'en était fait de la cause protestante en Guyenne, mais le propre des grandes âmes est de se raidir contre l'adversité. Moins de huit jours après, le 16 octobre 1562, au siège de Rouen, le roi de Navarre fut blessé d'une arquebusade mortelle[3]. A cette nouvelle, la princesse envoya à son mari un gentilhomme béar-

1. *Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme français*, t. XV, p. 297, et t. XXXIX, p. 360. — L'arrêt de condamnation et d'autres pièces y relatives sont imprimés dans *les Huguenots en Bigorre*, par MM. Durier et Carsalade du Pont, p. 87 et suiv.

2. Mauran, *Sommaire-description du pays et comté de Bigorre*, publié par M. Balencie, p. 114.

3. Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 344.

nais, nommé Hortix, et lui offrit ses services. Sans attendre la réponse, elle se préparait à partir, quand arrivèrent des lettres rassurantes inspirées peut-être par le désir de lui épargner un voyage plein de dangers[1]. Hortix partit de Rouen le 27 octobre 1562 et rapporta les nouvelles suivantes : « Que, « en premier lieu, led. seigneur roy se portoyt bien de « sa blessure et qu'on le tenoit hors de tout dangier, « nonobstant que l'on n'aye peu trouver la bale; « disant, entre autres particularités, que, au neu- « viesme appareil que iceluy Hortix luy veist fere sur « son partement, que médecins et cirurgiens tenoyent « pour résolue sa guérison, puisque, de vomissement « qu'il aye faict et de tout autre excrément qu'il aye « gecté, il n'est sorti nulle apparence de sang de son « corps[2]. »

Jeanne n'en persista pas moins. Avant de se mettre en route, le 12 novembre 1562, elle fit procéder par les évêques d'Oloron et de Lescar, en présence de Mlle de la Bernardière et de Gatien Marbault, son secrétaire, à un inventaire détaillé des objets précieux composant le trésor du château de Pau. L'inventaire, publié en 1891 par M. Molinier pour la *Société des Bibliophiles français*, énumère un millier de pièces : des coupes, des bijoux, des manuscrits, des livres, des dentelles, des draps d'or et d'argent, des cristaux, des ornements de chapelle, des statuettes, des armes, des tableaux peints, des tableaux d'or ou d'ar-

1. Lettre de Noailles, du 28 octobre 1562 (*Revue historique*, avril 1874, p. 170). — Lettre de la dame de Noailles, du 5 novembre (Autogr., f. fr., vol. 6910, f. 208).

2. Copie du temps; f. fr., vol. 20482, f. 173.

gent ciselé, souvent enrichis de perles, des pierres précieuses, des diamants, tous objets de prix dont la simple nomenclature fait tressaillir de convoitise les plus fins amateurs. Cet acte de précaution ne peut s'expliquer que par de tristes pressentiments : la crainte d'un divorce et de revendications ultérieures.

D'autre part, redoutant un acte de violence de Philippe II, elle écrivit au duc d'Albuquerque, gouverneur de la Navarre espagnole, et envoya chercher un seigneur, don Tristan de Beaumont, qui tenait le premier rang de l'autre côté de la Bidassoa. Tristan visita la princesse à Navarreins et reçut des confidences propres à occuper le roi d'Espagne. Jeanne se plaignit d'avoir été tenue en dehors des négociations de son mari au sujet de la Navarre espagnole et manifesta le désir de les reprendre elle-même[1]. Ce début présageait de nombreuses allées et venues entre Pau et Pampelune et fut bien accueilli par Philippe II.

C'est à Navarreins que la princesse reçut la nouvelle de la mort de son mari. Antoine de Bourbon avait rendu le dernier soupir le 17 novembre 1562, à neuf heures du soir[2]. La douleur de Jeanne est attestée par tous les historiens.

> La royne Jeanne estoit pour lors à Pau[3],
> Qui, entendant ce désastre nouveau,

1. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 1er décembre 1562 (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, Navarre, leg. 358).

2. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 371.

3. La reine de Navarre était à Navarreins quand elle reçut la nouvelle de la mort du roi de Navarre.

Devint en soy de fait toute éperdue
Et à peu près en eut l'âme perdue[1].

La mort d'Antoine de Bourbon était pour Jeanne d'Albret une délivrance et son veuvage un refuge contre le divorce et la déchéance. Plusieurs princes et seigneurs, suivant l'usage du temps, lui adressèrent des lettres de condoléance[2]. Dans cette phraséologie funèbre perce un sentiment de félicitation. Cependant la position de la reine de Navarre était encore pleine de périls. Serrée entre Monluc victorieux et les compagnies que Philippe II envoyait en France, elle était à la merci d'un caprice de ce monarque. La guerre religieuse pouvait devenir le prétexte d'une tentative d'enlèvement. Le duc d'Albuquerque écrit à son maître que la princesse passa les premiers jours de son veuvage dans les transes[3].

Les malheurs, les désastres affermissaient la ferveur calviniste de Jeanne d'Albret. Aussitôt après la mort du roi de Navarre, elle renouvela à Navarreins sa profession de foi et prit part publiquement à la cène. Les ministres reçurent de nouvelles faveurs. Toutes les charges d'État, toutes les fonctions furent réservées aux réformés, quelquefois au mépris des droits acquis. Pendant le siège de Rouen, Paul d'Andoins, sénéchal du Béarn, avait été tué à côté d'Antoine de Bour-

1. *La Navarride*, par Palma Cayet, citée par M. Bascle de Lagrèze, *la Navarre française*, t. I, p. 304.

2. *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 123. — *Lettres françaises de Calvin*, t. II, p. 488.

3. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 9 décembre 1562 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, Navarre, leg. 358).

bon. C'était un des grands seigneurs de la Navarre, un des plus anciens, un des plus fidèles serviteurs de la maison d'Albret. Marié à Marguerite de Cauna, il avait eu d'elle une fille, Corisande, destinée à une grande célébrité. Le prince donna sa charge à Antoine de Montesquiou, dit d'Aydie, s. de Sainte-Colomme, un des chefs du parti catholique. Après le décès de son mari, Jeanne refusa à ce dernier « tout à plat la « confirmation » et investit Armand de Gontaut d'Audaux, en récompense des services qu'il lui avait rendus à son retour de France. D'Audaux avait mérité la confiance de la reine, mais, d'après les coutumes béarnaises, sa nomination était presque une injustice[1].

La reine de Navarre prit d'autres mesures, mieux justifiées, pour assurer sa défense ou sa retraite. Elle renouvela avec les montagnards à demi sauvages des cols des Pyrénées les anciens traités ou *pazeries*, qui garantissaient leur neutralité réciproque dans les cas de guerre entre la France et l'Espagne. Le renouvellement de ces accords, tombés en désuétude, était d'une habile politique. Il ouvrait à Jeanne d'Albret un asile au fond de vallées inaccessibles aux deux armées[2].

Au milieu des dangers qui l'enserraient de toutes parts, la reine de Navarre, malgré son ardeur protestante, avait gardé la bienveillance de Catherine de Médicis. Depuis le commencement des hostilités, la régente de France ménageait la reine du parti réformé. Ce n'était point par amitié; Cathe-

1. Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre,* p. 115.
2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire,* édit. du *Panth. litt.,* p. 178.

rine ne cédait pas à des sentiments inutiles. Mais, redoutant par instinct les revirements imprévus de la fortune des armes, elle espérait que Jeanne d'Albret lui prêterait, en cas de défaite, un appui plus ferme et moins intéressé que le prince de Condé. Déjà, au mois de mars, elle lui avait confié une mission pacifique à Meaux[1]. Les relations furent entretenues par de nombreux messages et par une correspondance suivie[2]. La reine mère lui fit des concessions qui s'expliquent par le désir de lui marquer sa faveur. Il était question d'envoyer en Guyenne le maréchal Jacques d'Albon de Saint-André avec des pouvoirs illimités. Jeanne protesta vivement par aversion pour le maréchal, qui s'était couvert de sang à la prise de Poitiers, et parce qu'elle prévoyait que Saint-André conférerait la lieutenance de son gouvernement à Blaise de Monluc[3]. Sur sa demande, Saint-André, envoyé à Poitiers, fut rappelé auprès du roi.

La bienveillance de Catherine de Médicis permit encore à Jeanne d'Albret de reprendre la direction de l'éducation de son fils. Depuis que la princesse avait été expulsée de Fontainebleau, le jeune Béarnais était élevé à la cour avec les frères du roi par des maîtres catholiques[4]. Après la mort d'Antoine de Bourbon,

1. Voyez ci-dessus, p. 189.

2. Voyez la lettre de Jeanne d'Albret que nous publions à la fin du chapitre. Elle rappelle plusieurs messages antérieurs.

3. Jeanne d'Albret, dans la lettre précitée, rappelle cette négociation.

4. Lettre de Philippe II à Chantonay, du 30 mars 1562 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1496, nº 52). — Bordenave a écrit qu'à la cour on ne put jamais le soumettre aux pratiques catholiques (*Hist. de Béarn et Navarre*, p. 115). Cette affirmation est en con-

Jeanne le confia à de nouveaux maîtres. Elle renvoya l'ancien gouverneur, Jean de Losses, et le remplaça, comme précepteur, par La Gaucherie, un savant modeste[1], comme gouverneur, par Louis de Goulard, s. de Beauvais, et, comme surintendant de sa maison, par Pons de Pons, s. de Lacaze[2]. Cependant, le jeune Béarnais ne revint auprès de sa mère qu'après la paix. Il était encore à Blois auprès du roi à la fin de janvier 1563 et signa avec Henri (alors Alexandre) de Valois, plus tard Henri III, et avec son oncle, le cardinal de Bourbon, une protestation contre l'entrée des Allemands conduits par le maréchal de Hessen[3].

Le 18 novembre 1562, il fut payé de son état de capitaine de 50 hommes d'armes, rare avantage dans un temps où les officiers pauvres ne pouvaient obtenir la plus légère avance sur leurs gages[4]. Un mois après, malgré l'opposition des conseillers du roi[5], il reçut la lieutenance générale[6] et, plus tard, l'amirauté[7] de

tradiction avec tous les témoignages (Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 92).

1. Calvin, dans une lettre à l'église de Loudun, fait l'éloge du s. de la Gaulcherie (*Lettres françaises de Calvin*, t. II, p. 408).

2. Bordenave, *Hist. de Béarn et Navarre*, p. 115.

3. Acte du 24 janvier 1562 (1563), *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 205.

4. Quittance de 450 livres, datée du 18 novembre 1562 (Orig. sur parchemin, signé, sans lieu; f. fr., vol. 20387, f. 104).

5. Lettre du prince de Condé, du 11 décembre 1562 (Orig., f. fr., vol. 3410, f. 74). Condé, à la veille de la bataille de Dreux, fait un crime aux conseillers du roi d'hésiter à confier le gouvernement de la province au jeune prince.

6. Lettres patentes du 26 décembre 1562; copie, f. fr., vol. 23149, f. 82.

7. La nomination de Henri de Béarn à l'amirauté de Guyenne

Guyenne, que son père avait possédées. Le roi lui donna encore, le 12 février 1562 (1563), la compagnie de 100 lances d'Antoine de Bourbon[1]. Catherine était l'instigatrice de ces faveurs, bien qu'elles fussent en contradiction avec la politique que le roi soutenait, à cette heure même, les armes à la main.

Tels étaient les qualités, l'attrait moral de la reine de Navarre, que ceux de ses ennemis politiques que n'aveuglait pas la passion farouche de l'auteur des *Commentaires* restaient fidèles à son amitié. Antoine de Noailles et sa femme, Jeanne de Gontaut, lui donnaient des nouvelles de son mari pendant les alternatives de bien et de mal qui accompagnent toute blessure[2], des nouvelles de la guerre quand le prince de Condé se fut mis en campagne[3]. Ils l'informaient des négociations de paix, conduites jusque sous les batteries d'Orléans par Catherine de Médicis, comme si elle eût appartenu au parti du roi[4]. De son côté, elle n'oubliait aucun de ses anciens amis, même de ceux qui lui faisaient la guerre. En Bigorre, elle prit la défense d'un gentilhomme qui n'avait pas été traité par le juge-mage sui-

est mentionnée, sans indication de source, par M. Gaullieur, *Hist. de la Réformation à Bordeaux*, t. I, p. 530, note. Le prince ne l'avait pas encore obtenue le 14 décembre, puisque, à cette date, Burie la demandait pour lui (Lettre de Burie au roi, f. fr., vol. 15877, f. 458, orig.).

1. Orig. sur parchemin, daté du 12 février 1562 (1563) et de Blois (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 586).

2. Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 358.

3. Lettre du 11 décembre 1562 (*Antoine de Noailles à Bordeaux*, par M. Tamizey de Larroque, p. 80).

4. Lettre de Noailles à la reine de Navarre, Bordeaux, 18 janvier 1562 (1563) (Orig., f. fr., vol. 6908, f. 99).

vant son rang[1]. Elle autorisa son trésorier en Périgord à payer les gages des officiers de justice qui avaient servi Burie et Monluc contre Duras[2]. Jacques de Saint-Astier, s. des Bories, ayant obtenu du roi la lieutenance de la compagnie du prince de Béarn, elle lui adressa de cordiales félicitations, bien que des Bories eût combattu l'armée de Condé[3]. Cependant des Bories était un capitaine de fidélité douteuse, attentif au cours de la fortune, bon serviteur sans être dévoué, plein d'ambition. Attaché à la maison d'Albret depuis qu'il avait pris les armes, il s'était ménagé la faveur du roi. Peu de temps avant sa nomination de lieutenant, il avait été l'objet d'une accusation que les documents n'expliquent pas, probablement d'une accusation de concussion ou de pillage. Il prouva son innocence et reçut de nouvelles félicitations de la reine de Navarre. Voici la lettre de cette princesse[4] :

Monsieur des Bories, j'ay estée bien aise d'avoir entendu le devoir où vous estes mis pour vous justifier et faire paroître tout le contraire de ce que l'on vous avoit impropéré, et que ceux, par qui les nouvelles ont estées semées de telles impostures et fauces accusations, ont rendu témoignage pour votre justification et innocence de ce que je ne pouvois croire et penser de vous. Et, quand la reyne seut la vérité, elle vous a accepté pour lieutenant de la compagnie de mon fils. Vous me feré plaisir et service de me venir trouver bientôt, et, cependant,

1. Durier et Carsalade du Pont, *les Huguenots en Bigorre*, p. 231, note. Lettre de Jeanne d'Albret, du 29 septembre 1562.

2. Champollion, *Documents historiques*, t. III, p. 577, n. 4.

3. Saint-Allais, *Nobiliaire*, t. XVII, p. 85. Lettre de Jeanne d'Albret, du 4 janvier 1562 (1563).

4. Copie du temps, conservée dans les archives de la maison de Saint-Astier.

s'il vaquoit quelques places d'hommes d'armes en ladite compagnie, en pourvoir et préférer à tout autre, pour l'amour de moy, Antoine de Gimel, qui a esté cassé d'icelle par le sieur Descar pour ce qu'il ne luy estoit agréable; et lequel toutefois m'est de singuliere recommandation. Qui me fait vous prier derechef ne l'oublier et aussy ne faillir de vous acheminer incontinent ceste présente reçue. Priant à tant le créateur, Monsieur des Bories, vous donner sa saincte bénédiction et grâce.

D'Arthès, ce 3 jour de mars 1562.

Vostre bonne metresse et amie,

JEHANNE.

J'ay, depuis ma lettre écrite, entendu que vous trouviez fort mal, de quoy je suis marie. Toutefois j'espère vous voir quand vostre santé le pourra permettre.

Après avoir passé quelques jours auprès du duc de Montpensier à Barbezieux[1], Burie demanda l'autorisation de revenir à Bordeaux[2]. La nécessité de conduire les Espagnols au camp du roi l'obligea de quitter le repos qui lui était cher[3]. Monluc reçut l'ordre de rester seul en Guyenne[4]; l'autorité royale n'y perdait rien. Depuis

1. Voyez ci-dessus, p. 263.

2. Le roi était fort satisfait de Burie et lui adressa, le 25 octobre, une lettre de félicitation (F. fr., nouv. acq., vol. 1235, f. 160; copie moderne. L'original est conservé à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg).

3. Lettre de Jeanne de Gontaut, dame de Noailles, à François de Noailles, évêque de Dax, datée du 26 octobre 1562 (Autogr., f. fr., vol. 6910, f. 207).

4. Lettre de Burie à la reine, Barbezieux, 19 octobre 1562 (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 243). — Monluc était arrivé à Salignac (Dordogne) le 19 octobre (*Commentaires et lettres de Monluc*, t. IV, p. 171).

le commencement des troubles, depuis surtout que la guerre civile s'était aggravée de l'arrivée de Jeanne d'Albret, la direction des opérations militaires appartenait plus à Monluc qu'à Burie. Celui-ci était vieux, fatigué[1], usé par de nombreuses campagnes en Italie. Il avait été blessé sur la nuque d'un coup qui lui enlevait toute activité virile[2]. D'ailleurs, il déplorait la rage meurtrière qui chaque jour envenimait la lutte. Monluc, au contraire, dans la maturité de l'âge, plein d'ardeur et d'ambition, « aboyoit[3] » après la lieutenance générale et s'efforçait de la conquérir à force de zèle. La charge qui le comblait d'honneur n'était pas trop lourde pour ses forces, mais il feignit d'hésiter et pria le duc de Montpensier de garder le commandement suprême[4]. A cette date, le prince se préparait à rentrer à la cour. Le roi, prenant au sérieux la modestie de l'auteur des *Commentaires*, lui donna pour lieutenant Joachim de Monluc de Lioux[5], son frère, capitaine de gens de pied. Joachim de Monluc avait fait la guerre en Italie et était devenu successivement gouverneur d'Albe et de Pignerol. Nommé chevalier de l'Ordre le 7 décembre 1561[6], il avait pris part, dès les premiers troubles, à la guerre civile et, suivant Jean de

1. Voyez la lettre de Burie au roi de Navarre, en date du 22 novembre 1561 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 374).

2. Brantôme, t. III, p. 401.

3. Mot de Théodore de Bèze.

4. Lettre de Monluc au duc de Montpensier, du 19 octobre 1562 (*Commentaires et lettres*, t. IV, p. 171).

5. La seigneurie de Lioux était située, suivant les uns, dans le comté de Comminges, suivant les autres dans le comté d'Astarac. Voyez la *Revue de Gascogne*, 1862, p. 100 et suiv.

6. *Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 370. L'imprimeur, par erreur, a imprimé *Rioux*.

Serres, s'était couvert de sang à Meaux[1]. Il se trouvait dans ses terres, en Périgord, au commencement d'octobre, quand les habitants de Périgueux, sur les conseils de François d'Escars, l'appelèrent à leur secours[2]. Il s'enferma dans la ville et la sauva des coups de Duras. En récompense, le duc de Montpensier lui fit obtenir une compagnie de gens d'armes, le gouvernement du Périgord et le recommanda au roi[3].

Le retour de Blaise de Monluc en Guyenne fut un triomphe. Partout il était reçu en libérateur et acclamé en héros. Il eut la sagesse de ne prendre ces hyperboles, dictées par la crainte, que pour des encouragements. Catherine de Médicis lui adressa, le 20 octobre, une lettre d'éloges et lui promit de grandes récompenses, « comme je sçay, dit-elle, qu'il est « plus que raisonnable[4]. » Peu de jours après, le roi lui donna un ordre moins « plaisant, » celui de quitter la Guyenne avec toutes ses compagnies et de rejoindre l'armée royale sous les murs de Rouen[5]. La reine confirma cet ordre[6]. Mais elle lui fit vainement

1. Jean de Serres, *Inventaire de l'hist. de France,* in-fol., 1648, t. I, p. 696.

2. Lettre de François d'Escars à la reine, du 23 octobre 1562 (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 271). — Lettre de Joachim de Monluc au roi, Mussidan, 11 octobre 1562, conservée à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg et rapportée par le comte de la Ferrière.

3. Lettre de Montpensier au roi, Mussidan, 13 octobre 1562 (F. fr., nouv. acquis., vol. 6010, f. 10). Copies de la Bibliothèque nationale. L'original est à Saint-Pétersbourg.

4. *Lettres de Catherine de Médicis,* t. I, p. 421.

5. Nous avons publié cette lettre dans les pièces justificatives des *Commentaires de Monluc,* t. V, p. 343.

6. *Lettres de Catherine de Médicis,* t. I, p. 423.

entrevoir la gloire de chasser les Anglais du Havre et de mettre en déroute les séditieux du Nord comme ceux du Midi. Monluc voulait jouir de ses victoires en Guyenne et triompher au milieu de ses compatriotes. Peut-être pressentait-il, avec cet instinct d'homme de guerre qui ne l'abandonna jamais, que, la reine de Navarre veillant à sa porte, son départ serait le signal d'une nouvelle levée de boucliers. Il ne partit pas[1], mais il envoya au roi un secours de sept enseignes de gens de pied, bien commandées par des capitaines de son choix. Parmi ces officiers, plusieurs avaient appartenu à l'armée de Duras. Le lendemain du combat de Vergt, ils étaient entrés dans les rangs des catholiques[2]. Telles étaient les mœurs du temps. Un capitaine passait d'un camp à l'autre sans la moindre honte, toujours satisfait s'il continuait à porter les armes[3].

L'occasion de rendre de nouveaux services au roi ne manquait pas en Guyenne. Le combat de Vergt avait terminé la guerre. « Rien qui bougeast, dit « Monluc, ni qui ausast dire qu'il avoit esté d'este « religion[4]; » mais « le feu couvoit sous la cendre. » Jeanne d'Albret s'efforçait de rallumer l'incendie. Son influence s'exerçait par une propagande habilement conduite, par des encouragements passionnés. Le vainqueur de Vergt veillait sur la frontière du Béarn. Ce grand capitaine, chez qui l'emportement n'excluait pas

1. Monluc, dans ses *Commentaires*, ne parle pas des ordres du roi.

2. *Commentaires*, t. IV, p. 183.

3. Voyez ce que dit Brantôme de la facilité des gens de guerre à changer de parti.

4. *Commentaires*, t. III, p. 58.

la perspicacité, avait reconnu que la reine de Navarre était son véritable adversaire, le seul digne de lui en Guyenne. Ses relations personnelles avec les gentilshommes de la province lui avaient permis d'entourer le Béarn d'un réseau d'observateurs zélés, toujours en éveil. Les moindres mouvements de la princesse étaient épiés, dénoncés, et Monluc s'attachait à déjouer ses desseins[1].

Dès les premiers jours d'octobre, Antoine de Lomagne de Terride, poussé par l'évêque, Jacques des Prez de Montpezat, et par le parlement de Toulouse, avait entamé le troisième siège de Montauban. Il débuta en soudoyant un traître, le capitaine Jean de Jean, dit Fontgrave, qui passa à l'ennemi, et en coupant, le 9 octobre, les canaux qui alimentaient les fontaines de la ville. Les assiégés supportèrent courageusement la privation d'eau potable et se contentèrent de l'eau du Tarn. Bourgeois et manants avaient pris les armes; les femmes remplissaient les corvées des pionniers; les enfants eux-mêmes, armés de frondes, faisaient pleuvoir sur les catholiques, qui osaient se rapprocher des murs, une grêle de pierres. Le 22 octobre[2],

1. Monluc avait obtenu du roi le comté de Gaure, l'un des plus riches domaines de l'Armagnac (*Commentaires*, t. II, p. 141), et demanda au roi le pouvoir de distribuer à son gré des « brevets de pardon et d'abolition. » Le roi lui reprit le comté à la fin de 1562 (*Commentaires*, t. II, p. 332). Quant aux brevets, il les lui refusa nettement (Lettre du roi à Monluc, Vincennes, novembre 1562; minute, copie moderne d'après l'original qui est à Saint-Pétersbourg). Monluc aurait certainement usé de ces deux faveurs, du comté et des brevets, pour surveiller la reine de Navarre.

2. Certains auteurs disent que l'assaut eut lieu le 24 octobre. Nous suivons les récits contemporains.

sans avoir suffisamment préparé la brèche, Terride commanda un assaut sous les ordres du capitaine Hugues de Bajourdan. Le centre de l'attaque était la courtine du faubourg de Grifforel, où les assiégés, par raillerie, avaient pendu les portraits du cardinal d'Armagnac, de leur évêque et de Fontgrave. Après un combat acharné, à l'entrée de la nuit, au moment où les assaillants, maîtres de la brèche, criaient *ville gaignée*, Bajourdan reçut une arquebusade en pleine poitrine[1] et tomba dans le fossé. Sa mort arrêta les soldats. Les capitaines les plus hardis hésitèrent à prendre le commandement et les soldats à marcher en avant. Un retour offensif des assiégés changea leur hésitation en déroute. Ils se replièrent sans ordre et se retirèrent « plus vite que le pas » derrière les batteries de canon.

Dans les derniers jours du mois, Monluc, sur l'invitation du parlement de Toulouse, visita les tranchées. Il jugea que les catholiques, en douze jours, n'avaient pas « faict œuvre de deux jours, » que Terride avait abandonné des positions avantageuses et s'était acharné sur des points inutiles. Il ne faut pas s'en étonner, dit-il, Terride était un capitaine de gens d'armes et ne connaissait ni l'art des sièges ni le maniement de l'artillerie. Monluc s'attribue naturellement la compétence qui manquait à son rival. L'éloge qu'il s'adjuge contient peut-être un peu de vantardise, mais la carrière entière de Terride et surtout sa triste fin prouvent que l'auteur des *Commentaires* l'avait bien jugé. Le 3 no-

1. Quelques historiens ont écrit que Bajourdan avait été tué par trahison. Cette accusation n'a aucun fondement. Voyez l'*Histoire du Quercy* de Cathale Coture, t. I, p. 429.

vembre, Terride, découragé peut-être par les critiques de Monluc, par les désertions qui, depuis la mort de Bajourdan, diminuaient chaque jour son effectif, leva le siege. Il laissa sous les murs de la ville quelques enseignes commandées par son frere, Gabriel de Lomagne de Saint-Salvy, pour empêcher les réformés d'inquiéter les environs de Toulouse. Saint-Salvy changea le siège en blocus et éleva six redoutes. Le cardinal d'Armagnac lui faisait passer des subsides prélevés sur les biens des rebelles. Pendant tout l'hiver, les deux partis garderent la défensive. Vers le milieu de novembre, les Montalbanais tentèrent une négociation à la cour, mais, comme ils n'offraient pas de capituler, la reine ne voulut pas les entendre. Elle agita même, sur les conseils de Terride, de retenir les députés sous les verrous[1]. Saint-Salvy resta de garde au pied des murs de Montauban, sans utilité pour le parti catholique, jusqu'au 15 avril 1563[2].

Monluc s'établit à Agen, au centre du gouvernement de Guyenne, à distance presque égale de Montauban, où dominait encore la Réforme; de Toulouse, ville remuante qu'il avait déjà réduite une fois; de Bordeaux, siege du parlement; du Périgord, province féconde en soldats; du Béarn, d'où pouvait surgir le danger. « C'est là » (à Agen), dit-il, « où doit être le « siege d'ung lieutenant de roy, et non à Bordeaux, « encore que ce soit la ville capitalle, car elle est trop

1. Tamizey de Larroque, *Lettres inéd. du card. d'Armagnac*, p. 111.

2. L'*Histoire ecclésiastique* (1881, t. II, p. 317) donne de grands détails sur le siège de Montauban. Son récit se trouve textuellement reproduit dans l'*Histoire des cinq rois*, attribuée à de Serres (in-8°, 1598, p. 229).

« eslongnée[1]. » La ville d'Agen, pleine de reconnaissance, le combla de présents. Au mois de décembre, elle emprunta 120 livres pour « présents d'avoyne, « mothous (moutons), polalhes (volaille) et autres « choses...[2]. » Monluc les acceptait volontiers. Ces dons de toute nature, plus ou moins spontanés, se renouvelèrent, se multiplièrent et enfin devinrent si nombreux que le sauveur d'Agen fut accusé de concussion[3]. On verra plus loin la suite de ces accusations.

Le vainqueur de Vergt avait à peine pris quelques jours de repos que le parlement de Bordeaux le fit appeler. Il n'était point avare de « courvées » et se mit en route. Il réussit, dit-il sans donner de détails, « à « pacifier une rivalité qui s'estoit esmeue dans la « ville[4]. » Aucun autre historien ne complète le récit des *Commentaires*. Cette concision, ce silence ne peuvent dissimuler combien était précaire la paix de cette grande cité un mois après la victoire de Vergt.

Un profond désordre, qui pouvait devenir fécond en incidents tumultueux, régnait dans l'administration de la ville. Quatre capitaines se partageaient l'autorité militaire, tous en crédit et indépendants les uns des autres. Le premier, Charles de Burie, le seul représentant de l'autorité royale, accusait ses collègues de saper sa faveur à la cour et de créer des difficultés dont ils le rendaient responsable. Le second, François[5]

1. *Commentaires*, t. III, p. 62.
2. Archives d'Agen, CC 299. Document communiqué par M. Tholin.
3. *Commentaires*, t. IV, p. 180.
4. *Commentaires*, t. III, p. 61.
5. Un historien moderne lui donne le nom de *Froment* d'Escars.

d'Escars, avait obtenu, le 16 juillet précédent, la lieutenance de Guyenne, sous le commandement de Burie[1]. Repoussé, « comme mignon de cour, » par les capitaines gascons qui combattaient péniblement les bandes de Duras, il accepta une mission en Espagne[2]. La mort du roi de Navarre l'empêcha de partir. Il resta à Bordeaux et réussit à s'imposer aux officiers du roi[3]. Son esprit brouillon devint une source de conflits. Le troisième, Jean de Vaillac, gouverneur du château Trompette, et le quatrième, Antoine de Noailles, gouverneur du château du Ha, maire de la ville, étaient déjà en querelle. Chacun d'eux revendiquait, sur un point ou sur un autre; une préséance oubliée; chacun d'eux se plaignait de l'ingratitude du roi. Noailles jugeait ses services méconnus[4]. Il regrettait la lieutenance de Guyenne, qui lui avait déjà été accordée en 1550. Il avait demandé à la reine, si d'Escars devait rester à Bordeaux, la liberté de quitter sa charge et de rentrer chez lui[5]. Il professait des opinions catholiques ardentes et se glorifiait de son amitié avec le duc de Guise[6]. Vaillac était jaloux de Noailles et de sa popularité et,

Il signait *Descars*, mais il est appelé François d'Escars par tous les documents originaux.

1. Lettres patentes du roi, en date du 16 juillet 1562 (Orig. sur parchemin avec sceau; arch. des Basses-Pyrénées, E 685).

2. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 317.

3. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 436.

4. Lettre de Noailles, du 21 septembre 1562, s. l. (Min. orig., f. fr., vol. 6908, f. 141). — Autre au même, du 23 septembre, de Bordeaux (Ibid., f. 142).

5. Mémoire de Noailles à la reine, Bordeaux, s. d. (Copie du temps, f. fr., vol. 15877, f. 263).

6. Voyez plus loin, à la fin du chapitre, les lettres qui racontent la mort de Noailles.

pour faire échec à son rival, avait embrassé le parti de la tolérance[1].

D'Escars, ancien confident du roi de Navarre, fier de la faveur de la reine, souffrait de ne point dominer trois simples gentilshommes et de ne pouvoir se faire obéir des soldats. Il avait obtenu la compagnie du maréchal de Thermes[2], mort le 6 mai 1562. Mais les gens d'armes, secrètement encouragés par les autres capitaines, refusaient de marcher sous ses ordres. Ils voulaient pour capitaine le fils du maréchal, Hugues de Thermes, ancien guidon de son père. Hugues de Thermes, au mois de mai, était allé demander la compagnie au roi[3]. En route, d'après son apologie, il avait été fait prisonnier par les coureurs du prince de Condé et emprisonné à Orléans. Revenu à Bordeaux, il fut soupçonné, même par l'indulgent Burie, d'être l'agent de Condé, et, au mois d'août, le parlement le poursuivit comme rebelle[4]. Il n'en était pas moins aimé des gens d'armes, qui repoussaient absolument d'Escars. Déjà ils étaient prêts à se débander. La reine eut la sagesse d'assoupir la querelle[5], et les soldats continuèrent à guerroyer sous les ordres du lieutenant

1. Presque toute la famille de Vaillac pratiquait la Réforme. Voyez ci-dessus, p. 177. Vaillac devint plus tard un ardent ligueur.

2. Lettre de Monluc, du 22 mai 1562 (*Commentaires*, t. IV, p. 137).

3. Lettre de Hugues de Thermes au roi de Navarre, du 13 août 1565, publiée par M. Tamizey de Larroque dans la *Revue de Gascogne*, 1871, p. 224.

4. Lettre de Burie au roi de Navarre (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 274).

5. Elle fit à d'Escars un don de 1,800 livres (18 décembre 1562; f. fr., vol. 15877, f. 243).

Béon de Massès[1]. Quant à Burie, le roi crut le satisfaire avec une lettre d'éloges[2] et plus tard en lui confirmant l'état de lieutenant de roi pendant la minorité du prince de Navarre[3]. Mais Burie ne se trouva pas suffisamment récompensé. Il demanda l'amirauté de Guyenne. « Pour le temps que j'ay à vivre, écrit-il au « roi, Monseigneur le prince de Navarre s'en passera « bien. » Il demanda aussi la prévôté générale de Guyenne[4]. Ne les obtenant pas, il se retira, mécontent, en Saintonge, dans ses terres. Sceptique comme un vieux soldat, convaincu que la guerre civile était entretenue par des représailles, il conseillait au roi le désarmement général des compagnies qui tenaient garnison à Bordeaux[5].

Burie, d'Escars, Vaillac et Noailles, qui ne s'accordaient pas entre eux, ne s'accordaient pas davantage avec le parlement. La cour n'admettait aucun partage d'autorité. Bien que le pouvoir exécutif appartînt au lieutenant de roi, elle attirait à elle les fonds disponibles et refusait au commissaire des guerres, malgré les ordres de la reine, l'argent nécessaire à la solde des troupes[6]. Elle voulait même régenter les opérations

1. Lettre de Monluc, du 15 juillet 1562 (*Commentaires*, t. IV, p. 146).

2. Lettre du roi à Burie, 25 octobre 1562 (F. fr., nouv. acq., vol. 1235, f. 160; copie moderne).

3. Lettre de Burie au roi, du 14 décembre 1562 (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 458).

4. Ibid.

5. Ce projet est daté du 2 décembre 1562, dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 284. M. Gaullieur lui donne la date du 18 décembre (p. 529).

6. Lettre de Burie au roi, du 14 décembre 1562 (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 458).

militaires et dénonçait au roi les capitaines indociles à ses arrêts. Magistrats et capitaines faisaient montre de leurs sentiments hostiles. Au cours d'une mercuriale, un des conseillers, Fronton de Bérault, reprocha à quelques-uns de ses collègues, comme un crime, de fréquenter les maisons de d'Escars, de Noailles et de Vaillac[1]. Le parlement ne leur épargnait aucune vexation. D'Escars, en qualité de membre du conseil privé, avait obtenu du roi voix consultative à la Grand'-Chambre, mais Noailles s'était vu refuser le droit d'entrer à l'audience l'épée au côté[2].

Les membres du parlement étaient encore plus divisés que les représentants du roi, principalement sur la grande question du jour, celle de la répression des réformés. Deux influences partageaient les magistrats. L'une, celle du premier président, Jacques-Benoist de Lagebaston, conseillait la tolérance, au moins vis-à-vis des huguenots paisibles. L'autre, celle d'un président de chambre, Christophe de Roffignac, soutenu par le syndicat catholique de l'avocat Lange et, avec plus de modération, par Antoine de Noailles, exigeait des exécutions sans trêve ni merci. Roffignac n'était pas éloigné d'envoyer sans jugement tous les hérétiques au supplice. Les partisans de Lagebaston et ceux de Roffignac étaient en guerre ouverte, se dénonçaient mutuellement à la reine, s'accusaient de trahison et se reprochaient les calamités de la guerre civile[3].

1. Registres secrets, séance du 30 décembre 1562.

2. Registres secrets, séance du 14 décembre 1562. — Lettre de Catherine de Médicis, du 28 février 1562 (1563), dans *Antoine de Noailles à Bordeaux*, p. 81, par M. Tamizey de Larroque.

3. Lettre du parlement de Bordeaux au roi, du 19 septembre

Entre ces deux partis, la majorité des conseillers oscillait suivant les circonstances. Malheur aux accusés traînés à la barre lorsque la cour subissait l'influence du président de chambre! Heureux les réformés qui comparaissaient lorsqu'elle était docile au premier président! Celui-ci préconisait une jurisprudence favorable aux moins compromis. Il les faisait mettre en liberté à la condition de quitter immédiatement Bordeaux ou de signer une profession de foi catholique[1]. La cour était si divisée qu'il suffisait de l'absence d'un seul magistrat pour faire pencher la balance.

Les condamnations prononcées par le parlement durant l'automne de 1562 sont nombreuses. L'enlèvement d'un navire sur les côtes de Saintonge fit condamner à mort quarante-deux accusés heureusement contumaces (5 octobre 1562). Un gentilhomme de l'Entre-deux-Mers, Benoît de la Puzelière, convaincu d'avoir « empêché le tocquesain, » qui appelait « le « peuple au service du roi, » et d'avoir frappé un catholique d'un coup d'épée, fut décapité le 20 octobre. Le vieux Denis Daytz de Mesmy, compagnon d'armes de Duras, arrêté par Gondrin sur la frontière du Béarn, subit le même supplice. La dame de Noailles, sa parente, ne put obtenir l'autorisation de lui donner une sépulture honorable[2]. Le parlement retenait sous les verrous un aventurier de Bordeaux, Pierre Le Quaire,

1562 (Orig., f. fr., vol. 15877, 89). C'est une énergique dénonciation contre le premier président.

1. M. Gaullieur (*Hist. de la réformation à Bordeaux*, ch. XXXII) énumère, d'après les registres du parlement, les noms des principaux.

2. Gaullieur, p. 483, 509, 489, 491, 492, d'après les documents conservés aux archives départementales de la Gironde.

dont la condamnation fut mieux justifiée. Le Quaire était un des ordonnateurs de la prise d'armes du 26 juin à Bordeaux. Il s'empara de Blanquefort, pilla les églises, terrorisa les villages du voisinage et fut fait prisonnier à Mussidan après le combat de Vergt. Le duc de Montpensier demanda sa grâce au parlement. La Chambre des vacations répondit au prince : « Seroit chose merveilleusement esloignée de raison « de veoir les chefs des séditieux, ayans la barbe san- « glante du sang de leurs concitoiens, se promener « par ceste ville de Bordeaux avec impunité de leurs « crimes. » Le 14 novembre, Le Quaire fut soumis à la torture et décapité [1].

Le parlement avait remplacé la potence et le bûcher par la décollation. Les exécutions se faisaient sur un tréteau, place de l'Ombrière, au milieu du jour, en présence des délégations du clergé, du parlement, de la bourgeoisie et des corporations, avec « une lame « de Damas, » qu'un coutelier, choisi par les jurats, entretenait moyennant 100 livres par an. Le bourreau se nommait Arnault du Vila et touchait 100 sols tournois par exécution à mort et 50 sols par flagellation. Il était vêtu d'une robe longue et d'un manteau orné de ses insignes : une potence et une échelle en drap jaune. On avait interdit à ce sinistre personnage d'entretenir des relations avec les habitants de la ville [2]. La défense devait être superflue.

Tel était le zèle du parlement dans le rôle de justi-

1. Remontrance de la Chambre des vacations au duc de Montpensier (Orig., sans date, signé du greffier Pontac [fin octobre 1562]; f. fr., vol. 15876, f. 189).
2. Gaullieur, p. 491 et 494.

cier qu'il osait résister à tous les ordres. Au mois d'octobre, lorsque le duc de Montpensier fut nommé lieutenant général en Guyenne, la cour n'enregistra ses pouvoirs qu'après avoir effacé la clause qui accordait au prince le droit de grâce. Quelques jours après, le duc ne put arrêter l'instruction dirigée contre le s. de Combes, prévôt des maréchaux. Le 18 novembre, la cour ajourna l'enregistrement des lettres d'amnistie accordées par le roi aux réformés de Bordeaux et de Bazas, comme étant « pleines de scandales[1]. »

Au milieu de ces exécutions, le rôle des ministres du culte catholique était fort effacé. L'archevêque de Bordeaux, Antoine Prévôt de Sansac, avait reçu, au commencement d'octobre, l'ordre de partir pour le concile de Trente[2]. Sur les prières du parlement, il fut exempté du voyage[3]. Mais le roi se ravisa. Il commanda au prélat de se mettre en route sans délai et envoya à Bérenger Portal, général des finances, l'ordre de saisir les biens des prélats récalcitrants[4]. En vain d'Escars et le parlement renouvelèrent leurs instances auprès du roi. Le départ de François de Noailles, évêque de Dax, fut encore plus regrettable. Ce prélat, successivement chargé de missions diplomatiques en Angleterre, à Rome et à Constantinople, avait un esprit modéré; sa présence en Guyenne pouvait rendre de grands services à la paix générale. Le roi l'autorisa à

1. Gaullieur, p. 509, d'après les registres secrets du parlement.

2. Lettre de protestation du parlement de Bordeaux au roi, 11 octobre 1562 (Orig., f. fr., vol. 6626, f. 46).

3. Lettre d'Antoine de Noailles à l'évêque de Dax, son frère, Bordeaux, 13 novembre 1562 (Orig., f. fr., vol. 6910, f. 158).

4. Lettre d'Antoine de Noailles à l'évêque de Dax, Bordeaux, 25 novembre 1562 (Orig., f. fr., vol. 6910, f. 160).

prélever 1,800 livres sur son clergé pour les frais du voyage et lui commanda de réduire son train à trois ou quatre chevaux, « sans mulets ni coffres, » et de ne pas emporter de livres, car « le cardinal de Lorraine « pourvoit à tout[1]. » L'évêque de Dax supplia la reine de lui « épargner de boire ce calice. » Il objecta que le roi lui devait plus de 30,000 livres et qu'il était absent de son diocèse depuis dix ans[2]; la reine exigea son départ. La saisie des revenus de l'évêché de Dax fut même ordonnée et ne fut entravée que par un subterfuge de procédure[3].

Malgré les rigueurs du parlement, les officiers du roi sentaient que la guerre était proche, et la moindre rumeur leur causait de vives alarmes. A la fin de novembre, d'Escars découvrit une conjuration dirigée contre le château Trompette. L'enquête en réduisit l'importance. Les conjurés avaient embauché des soldats pour enlever une demoiselle détenue dans les prisons du château[4]. La terreur, les exécutions éclatantes ne suffisaient plus à contenir les séditieux. Un avocat d'Agen, Guillaume de Lestage, était emprisonné depuis six semaines au fort du Ha. Le parlement entama son

1. Lettre d'Antoine de Noailles à son frère, Bordeaux, 27 octobre 1562 (Orig., f. fr., vol. 6910, f. 156).

2. Lettres de François de Noailles au roi, à la reine et au roi de Navarre, du 3 novembre 1562. Les deux premières ont été publiées par M. Tamizey de Larroque dans l'étude biographique consacrée à ce prélat (*Revue de Gascogne,* 1865). La troisième est conservée en minute dans le f. fr., vol. 6908, f. 176.

3. Lettres d'Antoine de Noailles à l'évêque de Dax, du 25 novembre et du 16 décembre 1562 (Orig., f. fr., vol. 6910, f. 160 et 163).

4. *Arch. hist. de la Gironde,* t. XVII, p. 282. Lettre de d'Escars à la reine, du 25 novembre 1562.

procès, le soumit à la torture et le condamna à mort. Le jour de son exécution, il y eut « une émotion, » et un des procureurs de la cour fut blessé[1]. Douze jours après, sans se laisser intimider, les protestants, soi-disant paisibles, qui avaient obtenu la sauvegarde du roi, se plaignirent des mauvais traitements des officiers de la ville et de l'obligation de loger les gens d'armes[2]. Des soucis encore plus graves inquiétaient les capitaines. Le bruit d'une invasion anglaise s'aggravait chaque jour des manifestes de la reine Élisabeth. En face de ce danger imminent, Noailles demande avec angoisse des instructions à la reine[3], et d'Escars représente qu'il n'a que deux compagnies, celle du roi de Navarre et la sienne[4].

Les requêtes des réformés, souvent justifiées, toujours soutenues par la reine de Navarre, leur agitation secrète, les discordes des officiers du roi et du parlement entretenaient les troubles. « Nous vivons, » écrit Noailles à la reine de Navarre, « toujours par « deçà en peine, soupçon et jalousie, et, à la vérité, « en continuel travail, et dont il advient toujours « quelque désordre[5]. » A la moindre rumeur, chacun parlait de recourir aux armes. Noailles, le plus sage,

1. Arrêt cité par M. Gaullieur, p. 520. Les pièces jointes à l'arrêt complètent le récit de cet historien.

2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 285.

3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 284. On conserve dans le fonds français (Nouv. acq., vol. 1235, f. 25) la copie d'un mémoire de Noailles au roi, sans date, qui contient tout un plan de campagne pour résister à l'Anglais.

4. Lettre de d'Escars à la reine, Bordeaux, 3 décembre 1562 (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 433).

5. Lettre de Noailles à la reine de Navarre, du 11 décembre 1562 (Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles à Bordeaux*, p. 80).

sentait le danger, et, le 1er décembre 1562, il avait envoyé de sinistres avertissements à la reine. Il les renouvela à la fin de l'année et pria le roi d'envoyer à Bordeaux un personnage assez grand pour imposer ses ordres[1]. Au lieu d'un capitaine, le roi envoya des lettres d'abolition en faveur des réformés qui avaient pris part aux troubles, et somma le parlement de les enregistrer. Ces lettres, solennellement apportées par d'Escars à la cour pendant l'audience du 3 février 1563, mirent les conseillers aux prises. Benoist de Lagebaston proposa d'obéir au roi. A ce mot, Roffignac apostropha le premier président en paroles menaçantes. D'autres magistrats s'élevèrent. L'audience se termina au milieu du tumulte. Le surlendemain, 5 février, la cour procéda au vote. L'assemblée était au complet. Le greffier dépouilla le scrutin. La cour s'était partagée en nombre égal pour ou contre l'enregistrement. Le premier président décida qu'un nouveau vote aurait lieu le lendemain. Le 6 février, un des conseillers les plus ardents contre l'édit royal, Me Antoine de Gaultier, manqua à l'appel nominal. Son absence ranima la querelle. Les uns voulaient l'envoyer chercher, les autres demandaient que le greffier tînt compte de son suffrage de la veille. Le premier président maintint le règlement, et les ordres du roi furent enregistrés à une voix de majorité. Le 17 février, la cour se vengea. Elle décida que le droit d'entrer au parlement, l'épée au côté, serait réservé aux princes et au gouverneur de la province, et que les lieutenants de roi laisseraient leurs armes et leur

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 283 et 285.

cortège dans la salle des Pas-Perdus. L'arrêt était dirigé contre d'Escars, accusé d'avoir conseillé la clémence[1]. Ce ne fut que le 8 janvier 1563 (1564), et sur une injonction du roi, que d'Escars reconquit le droit d'entrer à l'audience en armes et avec sa suite[2].

Au danger créé par ces discordes s'ajoutait une profonde misère. Les récoltes de l'année 1562 avaient été dévastées par les bandes. Bordeaux était en proie à la famine. Le 8 mars 1562 (1563), le parlement décida que les bourgeois aisés nourriraient les pauvres jusqu'au mois de juin. La cour demanda à Monluc le port libre des blés de l'Agenais. Le sénéchal fit le recensement des denrées conservées par les habitants et saisit à Blaye un navire chargé de grains[3]. Pendant ces jours malheureux survint tout à coup, entre Noailles et Lagebaston, une querelle tellement vive[4] que la paix fut en danger. Des inconnus, chaque nuit, marquaient les portes des maisons, celles des catholiques avec une croix blanche, celles des réformés d'un autre signe. Chaque parti se crut ainsi désigné à la vengeance des sectaires ennemis. En vain le parlement rendit un arrêt qui frappait de

1. Gaullieur, *Hist. de la réformation à Bordeaux*, p. 538, d'après les registres secrets du parlement de Bordeaux. Ce récit manque à la copie des registres du parlement conservée à la bibliothèque de Toulouse et à celle qui est conservée dans le volume 22369 du fonds français à la Bibliothèque nationale à Paris.

2. Registres secrets du parlement de Bordeaux, séance du 8 janvier 1563 (1564) (Copie de la bibl. munic. de Toulouse).

3. Gaullieur, p. 540 et suiv.

4. Monluc parle de cette querelle (*Commentaires*, t. III, p. 64), mais il n'en donne pas clairement le motif. C'est en compulsant son texte avec celui des documents originaux que nous en avons découvert le secret.

mort les auteurs de ces désignations[1]. Les signes effacés le soir reparaissaient le lendemain. On accusa le maire, Antoine de Noailles, de les avoir ordonnés et Lagebaston, se croyant menacé, prit le parti des réformés. La ville se divisa en deux camps. Les partisans du premier président se saisirent des portes et Noailles introduisit « les baillives[2] » au château du Ha, dont il était gouverneur. On allait en venir aux mains quand les deux partis, chacun de son côté, appelèrent Monluc au secours. Trois messages arrivèrent le même jour à l'auteur des *Commentaires*, « lesquels tendoient « tous, dit-il, à mesme fin, qu'estoit que, si je n'allois « promptement et à extrême diligence secourir la « ville de Bourdeaux, qu'elle s'en alloit perdue. » Aussitôt Monluc se mit en route avec une nombreuse suite de gentilshommes. En passant à Cadillac, il se fit accompagner par le seigneur de Candale. Il approchait de la ville quand il apprit que le maire de Bordeaux était mort le 11 mars 1562 (1563)[3], si rapidement qu'on croyait à un empoisonnement. Le soupçon n'avait aucun fondement. Noailles avait été emporté par une maladie dont le diagnostic est longuement détaillé dans une lettre de son frère[4].

1. Arrêt du parlement, cité par M. Gaullieur, p. 542, n. 3.

2. *Baillives*, habitants des bailliages, gens de la campagne.

3. Presque tous les généalogistes ont écrit que Noailles était mort le 2 mars 1562 (1563), et nous sommes nous-même, après eux, tombé dans cette erreur (*Commentaires et lettres de Monluc*, t. III, p. 66, note), parce que, la mort de ce capitaine étant datée du 11 mars dans les documents originaux, ils ont pris le chiffre arabe 11 pour le chiffre romain II.

4. Lettre de Noailles, abbé de l'Isle, à l'évêque de Dax (Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles à Bordeaux*, p. 85).

Blaise de Monluc entra à Bordeaux le 12 mars 1562 (1563) avec son frère, le s. de Lioux, et fut reçu au parlement avec les honneurs réservés au gouverneur de la province. « On pensoit, dit-il, qu'à mon arrivée « je mettrois la main aux armes et que je thuerois « toute la part du premier président. » Prévoyant que des exécutions en masse entraîneraient un pillage général, il s'efforça de pacifier la ville. Il adressa au parlement, puis aux jurats, puis au clergé réuni à l'archevêché, une « remontrance » sur les avantages de la concorde. Partout il fut salué par des acclamations et reçu en sauveur. « Que si j'eusse faict aultrement, » dit-il avec un orgueil légitime, « la ville estoit « détruite. Il ne fault venir à la violence lorsqu'on y « peult procéder par aultre moyen. »

La sénéchaussée n'était pas plus pacifiée que la ville. A Libourne, les réformés se soulevèrent à la fin de l'année et pillèrent les deux églises principales. Le parlement autorisa le maire à lever des troupes[1], qui, suivant toute vraisemblance, pillèrent à leur tour les maisons des réformés. La lettre d'un grand seigneur catholique, Frédéric de Foix, comte de Candale, révèle l'état de la province. Candale avait été envoyé en otage en Angleterre après le traité de Cateau-Cambrésis. Allié à la maison d'Albret, il n'avait aucune raison de se montrer hostile aux calvinistes, bien que son fils eût servi en Guyenne sous les ordres de Blaise de Monluc. A son retour de Londres, il apprit qu'il était désigné, comme un adversaire irréconciliable, aux coups des chefs de bande. Les séditieux lui tendirent une

1. Arrêt cité par M. Gaullieur, p. 525 et 526.

embuscade en Saintonge et faillirent « le prendre seu- « lement d'un quart d'heure. » Enfin, au mois de septembre, il arriva sain et sauf dans son comté de Benauges. Le château de Cadillac avait été pris, repris et pillé par les deux partis. Les gens du comte avaient emprunté 5 à 6,000 écus et armé ses vassaux pour la défense de ses domaines. Ils avaient succombé devant les bandes protestantes et avaient subi le sort des prisonniers de guerre. Beaucoup de ses fermiers avaient embrassé la Réforme dans l'espoir de garder la propriété de ses terres; les autres avaient été ruinés. Environné d'ennemis dans la ville de Cadillac, Candale obtint du roi le don des amendes prononcées contre ses vassaux rebelles et leva une garde personnelle. Ainsi armé, il rejoignit le duc de Montpensier en Saintonge, puis Monluc[1], et se livra aux plus ardentes représailles.

Les troubles, les dévastations, même circonscrits à quelques points isolés, prouvaient que la pacification était encore éloignée. Jeanne d'Albret ne renonçait pas à la lutte tant que les chefs de son parti avaient les armes à la main. Elle n'épargnait rien pour relever les vaincus. Malade, sans trésor, sans armée, elle n'avait cependant que des encouragements à donner à ses coreligionnaires. Mieux eût valu des armes et de l'argent. On imagine ce qu'il lui fallut déployer de passion communicative pour maintenir son parti debout devant Monluc victorieux. La guerre devait recommencer aussitôt qu'il se rencontrerait des capitaines

1. Lettre orig. de Candale à la reine, Cadillac, 30 septembre 1562 (F. fr., vol. 15877, f. 140). — *Commentaires*, t. III, p. 27.

assez hardis pour l'entreprendre. La princesse les trouva en Périgord.

Le Périgord était aussi troublé que la Guyenne. Le lieutenant de roi, Joachim de Monluc de Lioux[1], était reparti pour l'Italie après la bataille de Vergt. Le sénéchal, Jacques-André, seigneur de Repaire-Martel, vieux capitaine au-dessous de sa tâche[2], rendait peu de services. Au mois d'août, il adressa un rapport alarmant au parlement de Bordeaux sur l'état de la sénéchaussée[3] : la cour n'y donna aucune suite. Le Périgord était à la garde de Blaise de Monluc, bien capable d'y aviser malgré son éloignement. A la fin d'octobre, Monluc y envoya deux capitaines, les s. de Razac et de Brunetière, qui, suivant les auteurs protestants, pillèrent la vallée de la Dordogne et se rendirent aussi odieux aux catholiques qu'aux protestants[4]. Les violences de ces « bandouliers » renouvelèrent l'agitation des premiers jours, et, vers la fin de novembre, deux hardis chefs de bandes, Piles et La Rivière, essayèrent de rallumer la guerre civile.

Armand de Clermont, s. de Piles, gentilhomme de Bergerac[5], avait pris les armes dès le début de la

1. Voyez ci-dessus, p. 309.

2. Jacques-André fut renvoyé par le roi quelques années plus tard et remplacé par André de Bourdeille, le frère de Brantôme. Cependant, un mémoire de Noailles au roi certifie que le sénéchal André montre beaucoup de zèle (Copie moderne; f. fr., nouv. acquis., vol. 1235, f. 25).

3. Lettre du parlement de Bordeaux au roi, du 29 août 1562 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 332).

4. Documents analysés par M. Gaullieur, p. 513.

5. Cours de Piles, où se trouvent les ruines du château patronymique de la maison de Clermont de Piles, est aux portes de Bergerac (*Dictionnaire topographique de la Dordogne*).

guerre et suivi à Orléans les Béarnais de Gramont. Il revint en Périgord après la bataille de Vergt ; il arma, à l'aide des subsides qu'il recevait du Béarn, quelques aventuriers et entama contre les officiers du roi une sanglante guerre. Dès les premiers jours, il se rendit si redoutable que les prieurs des monastères de Sainte-Foy et de Sourzac obtinrent du parlement de Bordeaux deux arrêts de prise de corps contre lui[1]. Toujours insaisissable, jamais Piles ne tenait la campagne. Il ne sortait de sa retraite que pour surprendre ses ennemis. Il s'élançait alors sur une compagnie, sur une ville avec une audace qui fait l'admiration des contemporains, et, sa vengeance assouvie, disparaissait dans les montagnes. Son premier exploit fut un coup d'audace. Informé que le gouverneur de Bergerac, le s. de Lauzun, devait faire supplicier quelques calvinistes, il entre en plein jour à Bergerac avec trente soldats déterminés, à la stupéfaction générale, délivre les prisonniers et se retire sans être poursuivi. Son lieutenant, La Rivière, fils d'un avocat[2], ancien étudiant de l'université de Toulouse, hardi comme lui et peut-être plus aventureux, l'avait accompagné au retour d'Orléans. C'est La Rivière qui commença la guerre.

Les deux pillards catholiques, Razac et Brunetière, avaient violé les tombeaux des seigneurs de Foix à Eymet. Le chef de cette illustre maison, Gaston de Foix, marquis de Trans, gentilhomme catholique,

1. Le second de ces arrêts, daté du 24 novembre 1562, est cité par M. Gaullieur, p. 511.

2. M. Gaullieur a donné quelques renseignements nouveaux sur l'origine de La Rivière, p. 515.

proche parent de Candale, obtint du parlement de Bordeaux un arrêt contre les deux profanateurs[1]. A cette nouvelle, Razac chercha un refuge. La ville de Sainte-Foy était déjà occupée par une petite garnison catholique. Un jour de marché, Razac y fit entrer 120 soldats, déguisés en paysans, et, lorsque ses hommes furent tous rassemblés, il se saisit des portes[2]. Maître de la ville, il entama des poursuites contre les protestants; il arrêta le ministre, Jean Cruseau, et le fit condamner à mort par son prévôt. La veille de l'exécution, La Rivière, accompagné de trois arquebusiers et de quatorze arbalétriers, ramasse dans la campagne les fugitifs de Sainte-Foy et, le 8 décembre, à deux heures du matin, pose des échelles et franchit les murs en silence. Il marche droit au principal corps de garde. En chemin, un de ses gens « deslâche » son arquebuse. Au bruit de la détonation, les soldats catholiques du poste s'éveillent. La Rivière, sans leur donner le temps de s'armer, fond sur eux et les taille en pièces jusqu'au dernier. Les autres soldats étaient casernés dans les maisons du voisinage. Les premiers qui s'aventurent dans les rues sont massacrés. Razac, témoin de la déroute, capitule et demande la vie à son prisonnier. Jean Cruseau implora la clémence du vainqueur; mais, dans la matinée, dit de Bèze, « il ne « fut possible de retenir les soldats, » et Razac fut

1. Arrêt du 5 décembre 1562 rapporté par M. Gaullieur, p. 513.
2. Tous les historiens disent, d'après de Bèze (*Hist. ecclés.*, 1881, t. II, p. 245), que le capitaine Razac s'empara de Sainte-Foy le 15 décembre. La vérité est qu'il s'en empara beaucoup plus tôt, puisque, comme on va le voir, elle fut reprise par les réformés le 8 décembre 1562.

égorgé avec son enseigne et son prévôt[1]. Après cet acte de vengeance, La Rivière s'enfuit ainsi que ses compagnons.

Le hardi coup de main de La Rivière appelait une vengeance éclatante. Monluc et d'Escars combinèrent un plan de campagne, et, dans peu de jours, cinq compagnies de gens d'armes, parmi lesquelles de Bèze cite celles du prince de Navarre et du comte du Lude, plusieurs enseignes de gens de pied, dont une commandée par le capitaine La Salle, furent dirigées sur Sainte-Foy. C'était plus qu'il n'en fallait pour achever la ruine de cette malheureuse ville. Les habitants, même les catholiques, avaient peu souffert des gens de La Rivière. Ils redoutaient bien davantage l'occupation permanente des vengeurs de Razac. Craignant d'être accusés de complicité dans le meurtre de ce capitaine, ils sollicitèrent une enquête. Le 15 décembre, le parlement de Bordeaux délégua à Sainte-Foy deux conseillers, Fronton de Béraud et Joseph d'Eymar, pour « procéder contre les délinquans des- « dits excès, massacre et eschèlement de la ville..., « faire et parfaire le procès jusques à sentence de tor- « ture[2]. »

Pendant que les deux magistrats cheminaient lentement le long de la Dordogne, La Salle, avec une compagnie de 300 arquebusiers, avait pris position au

1. Lettre d'Antoine de Noailles à la reine (Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles*, p. 80). — Lettre de Lauzun au roi (*Documents relatifs à l'Agenais*, p. 101). — Gaufreteau, *Chronique bourdeloise*, t. I, p. 110. — *Commentaires et lettres de Monluc*, t. IV, p. 186. — De Bèze, *Hist. ecclés.*, t. II, 1881, p. 245.

2. Pièce reproduite en partie par M. Gaullieur, p. 521.

hameau de Castang, près Bergerac. La Rivière n'était pas éloigné. Il accourt avec 12 soldats et 120 paysans, divisés en deux bandes, surprend les arquebusiers de La Salle et les met en déroute. Ses paysans n'eurent qu'à tuer, et, dans quelques instants, 140 cadavres jonchèrent la rue du hameau. Mais ils s'attardèrent à dépouiller les morts, et La Salle put rallier les fuyards. La Rivière s'en aperçut et se retira à la Madeleine, en face de Bergerac. Cependant les compagnies de Lauzun, chargées de la garde de la ville, et les gens d'armes du roi de Navarre se formaient en bataille aux Gardères[1]. La nuit les empêcha de se porter en avant. Le lendemain matin, à l'aube, La Rivière, monté sur un des chevaux de La Salle, reconnut les forces de l'armée catholique. Poursuivi par les argoulets de Lauzun, il essuya maintes arquebusades. Malgré le petit nombre de ses compagnons, il avait résolu de surprendre ses adversaires par une de ces irruptions imprévues qui lui réussissaient si bien, quand il fut attaqué par des forces supérieures. Délogé de la Madeleine, il se réfugia dans un petit village sur les bords de la Dordogne et, pendant que les soldats du roi contournaient avec précaution ses positions de crainte d'embuscade, il fit embarquer ses gens derrière les maisons qui masquaient la rive. Pour tromper l'ennemi, il faisait sonner le boute-selle de l'autre côté, et lui-même, à cheval, à l'entrée des rues, semblait considérer avec attention le mouvement tournant de l'armée royale.

1. Le village de Gardères, nommé par de Bèze, ne se retrouve sur aucune carte, non plus que sur le *Dictionnaire topographique* du département de la Dordogne. Peut-être faut-il lire *les Gardettes* (Note de M. Gaullieur, p. 522).

Quand ses hommes eurent passé la Dordogne, il déchargea ses pistolets sur les coureurs de l'armée catholique et s'enfuit au galop[1].

Armand de Clermont de Piles, tandis que son lieutenant déjouait les poursuites des capitaines vieillis à la guerre, s'illustrait à son tour par son audace. Toujours en mouvement avec une poignée d'hommes éprouvés, il passait d'une province à l'autre pour déconcerter les lieutenants de roi. Les arrêts lancés contre lui, les condamnations à mort, la mise à prix de sa tête l'obligeaient à fuir jour et nuit, comme ces brigands italiens qui cherchent leur salut en changeant de repaire. Piles ne faisait pas la guerre aux villes sans défense, mais seulement aux troupes catholiques; sauf Monluc, qui parle de ses ravages[2], aucun historien ne l'accuse de pillages. Mais les traînards, les bandes en désordre, les compagnies qui négligeaient d'éclairer leur marche ou de garder leurs campements étaient surpris, battus, passés au fil de l'épée. Piles était toujours présent quand survenait l'occasion de frapper un coup à l'improviste. Vers le milieu de décembre, il fut prévenu que le capitaine Moncassin conduisait au duc de Guise une compagnie de 120 chevaux-légers. Il l'attendit aux environs de Montagnac avec quinze cavaliers et quinze arquebusiers, et, pendant la nuit, lorsque les soldats catholiques, fatigués de leurs longues traites, reposaient dans le village, il les assaillit vigoureusement. La sentinelle sonne l'alarme, et les arquebusiers de Piles prennent la

1. De Bèze, *Hist. ecclés.*, 1881, t. II, p. 246 et suiv. — De Thou, liv. XXXIV.
2. *Commentaires et lettres de B. de Monluc*, t. IV, p. 257.

fuite. Réduit à quinze cavaliers, Piles n'hésite pas. Il s'élance sur les soldats incomplètement armés et renverse le poste d'avant-garde. Moncassin accourt à la tête de sa troupe. Piles le reçoit à coups de pistolet et le tue. La mort du chef épouvante les cavaliers. Ils tournent bride et s'enfuient. Piles les poursuit l'épée dans les reins et tue encore quinze hommes, « desquels il emmena les chevaux qui luy servirent bien, « car auparavant il n'avoit cheval qui valust[1]. »

Depuis la reprise des hostilités, Piles « muguetait » la ville d'Eymet, place forte au XVIe siècle, munie d'un château et de fortes murailles dont les ruines existent encore. Il voulait y concentrer les ressources de son parti et se sentait capable d'y subir un siège. La Rivière sortit de sa cachette pour prendre part à cette tentative. En route, il rencontra un corps de cavalerie et reçut une arquebusade qui le jeta par terre. Pendant qu'on le conduisait en prison, dit de Bèze, La Rivière se prit à songer au sort qui l'attendait. Ce sort n'était pas douteux après les nombreux arrêts rendus contre lui. Le prisonnier semblait marcher péniblement, soutenu par deux soldats, affaibli par le sang qu'il avait perdu. En traversant le Drot, au milieu du pont, il repousse ses gardiens et se jette dans la rivière. Il nage entre deux eaux dans la direction d'Eymet, tandis que les coups de feu pleuvent sur lui du haut du pont. Les soldats n'osent le poursuivre le long de la rive de peur de rencontrer le redoutable Piles. Déjà La Rivière est hors de vue, mais, sentant ses forces décroître, il sort de l'eau et se traîne jusqu'à Eymet. Un soldat

1. *Hist. ecclés.*, t. II, p. 247. — De Thou, liv. XXXIV.

veillait à la porte et La Rivière, défaillant, se livre à lui. Heureusement, Piles venait de prendre la ville. Il reçut son lieutenant et fit panser sa blessure. Dans la même journée, le chef protestant apprit qu'il allait être bloqué dans Eymet. La place était forte, mais il n'avait pas assez d'hommes pour affronter un siège. Il fallait déguerpir le soir même. Piles fit monter La Rivière en croupe de son cheval et, par des sentiers connus de lui seul, le conduisit d'asile en asile jusqu'au château de Pardaillan, près Marmande. Là, caché à tous les yeux, La Rivière reçut les soins nécessaires. Ses compagnons répandirent le bruit de sa mort pour dérouter les recherches et célébrèrent même, « par « fantaisie, » ses funérailles. Dix-sept jours après, le jeune capitaine était guéri et, d'après de Bèze, reprit la campagne[1]. Cependant, il n'est plus mentionné dans les récits du temps jusqu'en 1564[2].

Piles, en véritable homme de guerre, cherchait toujours une base d'opérations, une place, du haut de laquelle il pourrait braver les coups des lieutenants de roi. Chassé d'Eymet et n'espérant pas y rentrer, il jeta les yeux sur Mussidan. La place était forte, plus forte qu'Eymet et plus peuplée. Elle était aussi mieux gardée, mais il se servait si habilement de ses troupes, tout insuffisantes qu'elles fussent, que rien ne lui paraissait impossible. Il noua des intelligences avec les réformés de la ville, et, le 15 janvier 1563, par une nuit obscure, il s'approcha des murs. Ses affidés lui jetèrent des échelles de corde et il grimpa avec une

1. *Hist. ecclés.*, 1881, t. II, p. 247.
2. *Commentaires et lettres de Monluc*, t. IV, p. 355.

poignée d'hommes. La ville était prise et fut occupée sans bruit. Restait le château, qui était inexpugnable. Piles voulait attendre au lendemain, s'embusquer au pied de la forteresse et s'élancer sur le pont-levis à l'heure où les soldats descendraient dans les rues. Mais il craignait d'être trahi. Informé que les soldats avaient passé la soirée à « danser et à ivrogner » avec leurs ribaudes, il tenta l'aventure sur l'heure. Les murailles étaient très hautes. On lui apporta deux échelles qui, attachées ensemble, furent placées devant le créneau le moins élevé. L'ascension était dangereuse ; les échelles étaient presque perpendiculaires ; il eût suffi, dit de Bèze, d'un seul petit enfant pour « les renverser. » Piles monta le premier, suivi de quatorze soldats. Au quinzième, l'échelle se rompit. On la rattacha. Enfin, les derniers soldats rejoignirent leur chef. Piles s'avança avec précaution. Les défenseurs du château étaient « endormis « comme pourceaux. » Les protestants n'eurent à tirer l'épée que pour faire passer les vaincus du sommeil à la mort. Le bruit de ce fait d'armes attira tant de volontaires à Mussidan que Piles en fut embarrassé. Craignant de ne pouvoir nourrir tous les défenseurs, il fit un choix et garda avec lui 600 hommes résolus[1].

Les exploits de Piles causèrent à Bordeaux une terreur profonde. Le parlement, les capitaines sentaient la main de la reine de Navarre sous les prouesses du héros périgourdin. La cour leva 1,200 hommes « pour « tenir la ville en plus grande assurance[2] » et commanda au sénéchal de Périgord de marcher contre Piles.

1. *Hist. ecclés.*, t. II, p. 248. — De Thou, liv. XXXIV.
2. Gaullieur, p. 519, d'après les registres du parlement.

Jacques-André vint camper au prieuré de Sourzac, place réputée imprenable. Forcer Piles à Mussidan, André ne pouvait y songer; mais, sachant que le chef protestant avait peu de cavalerie, il espérait l'attirer au dehors et le faire tomber dans une embuscade. Le hasard fit que les deux capitaines conçurent le même dessein, et, le lendemain de l'arrivée du sénéchal à Sourzac, chacun d'eux sortit de sa forteresse et marcha au-devant de l'ennemi. Les catholiques se cachèrent dans un moulin et envoyèrent des cavaliers en reconnaissance. Ceux-ci rencontrèrent Piles bien accompagné et furent vigoureusement rembarrés. Piles arrive derrière eux, cerne le moulin avec des forces supérieures et, après une courte lutte, fait mettre le feu à la toiture. Pas un des soldats catholiques n'en sortit vivant. Le sénéchal, découragé, quitta Sourzac et battit en retraite « en plus grande diligence qu'il estoit venu[1]. »

Quelques jours se passèrent, pendant lesquels Piles ne fit pas parler de lui, si ce n'est à la barre du parlement de Bordeaux, qui accumulait les arrêts de prise de corps. Fortement retranché dans Mussidan, il pouvait attendre les huissiers de la cour et même les lieutenants de roi. Les magistrats instructeurs envoyés à Sainte-Foy s'étaient hâtés de fuir son voisinage. Les capitaines gardaient leurs positions, sans oser tenir la campagne, tandis qu'il terrorisait les vallées de l'Isle et de la Dordogne par des courses hardies et qu'il complétait ses approvisionnements en vivres, en armes, en munitions. Au commencement de mars, il « entreprit » la ville de Bergerac. La ville était forte

1. *Hist. ecclés.*, t. II, p. 248.

et défendue par une compagnie de 300 hommes. Piles, né près de Bergerac, y comptait des amis. Il se procura l'empreinte de la serrure d'une des portes et fit faire une fausse clef. Une nuit, il part à l'improviste avec 200 hommes bien armés. Mais la route de Mussidan à Bergerac est longue. Il pleuvait à torrents. Les estafiers de Piles n'étaient pas rompus aux longues « corvées, » et, lorsque la bande arriva sous les murs de Bergerac, elle ne comptait que 70 hommes. Piles essaya d'ouvrir la porte. Après d'inutiles efforts, la clef se brisa dans la serrure. Il fallut battre en retraite. Grand bonheur, dit de Bèze, car, si Piles fût entré, il eût rencontré derrière la porte « trois corps de garde « plus forts que lui, qui ne se fussent pas laissé battre « sans coups frapper. » Peut-être était-il attendu et, « par une singulière providence de Dieu, » échappait-il à un piège.

Piles renouvela « l'entreprise. » Il noua des intelligences avec un habitant de la ville dont la maison s'élevait sur les remparts. Pendant la nuit du 11 au 12 mars, le complice y fit une ouverture. Piles arriva au rendez-vous et escalada le mur avec ses gens. La sentinelle avait déjà donné l'alarme, et les trois corps de garde se mettaient en défense. Piles se précipite à l'assaut du premier. Attirés par le bruit, les soldats du second courent un à un au secours de leurs camarades. Piles les attend au détour d'une rue et les défait au passage. Aux portes de la ville, il avait laissé des « gou- « jats, » des trompettes, qui par leurs sonneries devaient faire croire à la présence d'une grosse troupe. Les soldats du troisième corps de garde entendaient les appels du dehors et, craignant d'être attaqués par

l'autre côté de la ville, gardaient leur poste. Bientôt le premier corps de garde est forcé, le second détruit homme par homme; le troisième, assailli après la ruine des deux premiers, est forcé à son tour. Quelques fugitifs, au nombre de 70, se rallient sous le commandement du capitaine Puch[1] et se retirent dans le château. Trente autres, conduits par le curé de Bergerac, « qui « faisoit aussi du capitaine, » se barricadent dans une des tours de l'enceinte[2]. La nuit suspend le combat. Le lendemain, à l'aube, après une sommation inutile, la tour est sapée et s'écroule, ensevelissant les défenseurs sous ses ruines. Le curé seul était encore vivant. Piles le fit pendre. Le château ne put résister davantage. La basse-cour fut prise d'assaut et les soldats bloqués dans un donjon, sans vivres ni munitions. Ils se rendirent « à merci, » dit de Bèze d'un ton de triomphe, « qui fut telle que pas un n'en eschappa[3]. »

L'inaction de Blaise de Monluc tandis que Piles et La Rivière mettaient à feu et à sang la plus riche partie du Périgord est difficile à comprendre. Après la prise de Mussidan, il avait ordonné une imposition et levé des troupes sous le commandement de son fils[4]. On s'étonne de ne pas le voir courir en personne au

1. De Thou dit que ce capitaine était de la maison de Pardaillan. Nous croyons qu'il se trompe. Pardaillan, dit *Le Puch*, parce qu'il était captal de Puchaguet, appartenait au parti réformé.

2. De Thou, qui raconte le fait comme de Bèze, parle du clocher (liv. XXXIV).

3. *Hist. ecclés.*, t. II, p. 249. — De Thou, liv. XXXIV.

4. *Commentaires*, t. IV, p. 203 et suiv. — Ordonnance de Blaise de Monluc aux consuls de Castelnau-de-Montratier, de Montcuq et de Montpezat, 21 janvier 1562 (1563) (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 234).

danger. Craignait-il de compromettre sa renommée dans une guerre de partisans contre des jeunes gens plus alertes que lui? Plus tard il sentit sa faute, car, dans les *Commentaires*, il ne mentionne pas une seule fois les exploits de Piles et de La Rivière. Son silence l'accuse. Il n'a pas voulu présenter des récits où il n'a pas joué le beau rôle qu'il aime à s'attribuer.

Monluc était devenu pacifique. Reconnaissant par expérience que la tranquillité de la Guyenne était précaire et que les combats, les massacres, les supplices étaient une cause de représailles, il se consacrait à panser les plaies de la province. Faire oublier les désastres de la guerre était le meilleur moyen de combattre la propagande de la reine de Navarre. Il licencia les troupes inutiles qui, depuis le combat de Vergt, vivaient aux dépens du peuple. Casteljaloux, poste avancé en face des domaines de la maison d'Albret, fut allégé de toute garnison. La garde de la ville fut rendue aux bourgeois et la garde du château, réduite à douze à quinze soldats[1], confiée au s. de Xaintrailles[2]. Lectoure, depuis le siège du mois d'octobre, était couverte de ruines. Monluc désarma les habitants et les recommanda à la reine[3]. Cet acte pacifique faillit perdre la ville. Vers le mois de janvier, une troupe de 1,800 hommes, probablement venue du duché d'Albret et armée par la reine de Navarre, parut à l'improviste dans les environs. Heureusement

1. Extraits des registres de la jurade de Casteljaloux, en date du 1er décembre 1562, 2 et 5 janvier 1562 (1563) (Arch. départ. d'Agen, BB 1; doc. comm. par M. Tholin).

2. Lettre de Monluc au vicomte d'Uza, du 9 mars 1562 (1563) (Arch. d'Agen; doc. comm. par M. Tholin).

3. *Commentaires*, t. IV, p. 176 et 195.

elle était conduite par des capitaines inexpérimentés et perdit quelques jours en route. Blaise de Monluc accourut à franc étrier. Les assaillants battirent en retraite avant son arrivée[1]. La ville d'Auch « branloit tou« jours. » Monluc y envoya un de ses fils avec une compagnie. Les consuls protestèrent et le supplièrent de leur épargner cette charge. Monluc se rendit à leurs instances et dispensa le comté de Fezensac de toute occupation militaire[2]. Enfin, par un compte de finance du 4 mars 1562 (1563), approuvé par le roi, il réduisit au minimum les garnisons des villes que menaçait la reine de Navarre[3]. Bordeaux devait être gardé par les capitaines Montbadon et Sendat, chacun avec 300 hommes; le château du Ha par Noailles avec 100 hommes; le château Trompette par Vaillac avec 50 hommes; Blaye par Pons de Polignac des Roys avec 50 hommes; Bayonne par Adrien d'Aspremont, vicomte d'Horthe, avec 200 hommes; Dax par un capitaine, qui n'était pas encore désigné[4], avec 100 hommes; Mont-de-Marsan par Blancastel avec 300 hommes. La même pièce fixe le traitement des principaux capitaines. Noailles devait toucher 100 livres par mois, son

1. Avis envoyé à la cour à Blois, le 8 février 1562 (1563) (Copie du temps, f. fr., vol. 20624, f. 69 v°). Monluc ni aucun autre annaliste ne parle de cette tentative sur Lectoure.

2. Ordonnance du 6 mars 1562 (1563). — *Commentaires*, t. IV, p. 196, et notes tirées des registres consulaires de la ville d'Auch. Voyez aussi Lafforgue, *Hist. d'Auch*, t. I, p. 152.

3. Nous avons publié cette pièce dans les *Commentaires*, t. IV, p. 199. Elle ne porte pas la signature de Burie, qui était sans doute absent.

4. Dax était gouverné par le s. de Belzunce, qui mourut le 13 janvier 1562 (1563). Son successeur n'était pas encore désigné (*Commentaires*, t. IV, p. 200).

lieutenant (50). Monluc s'était fait allouer par le roi 500 livres par mois. Burie recevait les mêmes « gages[1]. »

Monluc aurait commis une imprudence en désarmant devant la reine de Navarre s'il n'avait pas remplacé par des volontaires les compagnies royales qu'il licenciait. Frappé de l'appui gratuit qu'il avait trouvé dans la noblesse, il imagina de réunir toutes les forces catholiques en une ligue qui ne coûterait rien au roi. Le dessein n'était point chimérique. On le vit vingt-trois ans plus tard, lorsque le roi de France faillit être renversé par une autre ligue détournée de son objet primitif. Le projet conçu, Monluc s'assura du concours des principaux seigneurs. Le 4 février 1562 (1563), par une ordonnance spéciale, il constitua la nouvelle confédération. Elle se composait de ceux qui professaient « l'opinion qui « devoit estre entre les sujets fideles à Sa Majesté en « la sénéchaussée d'Agenois, » c'est-à-dire des catholiques, et leur imposait des devoirs « sur l'ordre qu'ils « devoient tenir pour résister aux entreprises des « sujets rebelles.... résister et courir sus aux sédi- « tieux.... les défaire et mettre en pièces.... les mettre « entre les mains de justice.... » etc. Tel est le système de résistance que Monluc voulait organiser pour parer aux mouvements des factieux[2].

Les villes de l'Agenais se hâtèrent de s'inscrire. Les consuls de Casteljaloux, quoique inféodés à la reine de Navarre, furent aussi empressés. Ils remirent leur engagement à Louis de Lur, vicomte d'Uza, sénéchal

1. Pièce de finance (F. fr., vol. 15872, f. 161).

2. Nous avons publié cette pièce dans le tome IV des *Commentaires et lettres de Monluc*, p. 190.

de Bazadais[1]. Monluc eut des imitateurs. Frédéric de Foix, comte de Candale, aidé de son frère, l'évêque d'Aire, de Gaston de Foix, marquis de Trans, d'un membre de la famille de Caumont resté fidèle à l'ancien culte, établit une autre association par acte du 16 mai 1563[2]. Le clergé de Bordeaux organisa aussi « une bonne et saincte intelligence entre les trois « Estats, pour plus religieusement recognoistre l'hon« neur de Dieu et de son Église[3]. » Le parlement et les habitants de Toulouse, qui tremblaient encore au souvenir du danger qu'ils avaient couru au mois de mai, les chefs du parti catholique en Languedoc, les cardinaux d'Armagnac et Strozzi, Antoine de Lomagne de Terride, Louis de Carmain de Nègrepelisse, Raymond de Pavie de Fourquevaux et plus tard Guillaume de Joyeuse fondèrent, le 2 mars 1563, une autre confédération à l'image de celle de Guyenne[4].

Quand elle fut informée de ce mouvement fédéraliste, Catherine de Médicis l'enraya par des protestations formelles. Elle sentait qu'un roi doit être seul maître et qu'une association, royaliste à son origine, peut devenir une ligue contre le roi. Elle commanda à Monluc de « rompre toutes les partialités » de Guyenne[5]. Monluc était plus courtisan que ligueur. Il

1. Lettre de Monluc au vicomte d'Uza, du 9 mars 1562 (1563) (Arch. d'Agen; doc. comm. par M. Tholin).

2. L'acte de la ligue organisée par Candale est conservé dans le vol. 15875 du fonds français, f. 491.

3. Lettre du clergé de Bordeaux à la reine (F. fr., vol. 15881, f. 381).

4. Cette pièce est imprimée dans les *Annales de Toulouse* de Lafaille, t. II, preuves, p. 62.

5. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 552. Il y avait eu

obéit à la reine, alléguant ses bonnes intentions[1]. Candale[2] et le clergé de Bordeaux[3] hasardèrent de timides réserves, mais ils se soumirent.

La confédération catholique pouvait offrir des dangers, mais elle avait été inspirée à Monluc par le plus noble des sentiments chez un capitaine, le dévouement au roi. Catherine de Médicis lui pardonna volontiers. Dans un temps où la plupart des officiers s'attachaient à ne pas compromettre leur crédit auprès de l'un ou de l'autre parti de crainte d'un changement de politique et où les plus zélés hésitaient à s'engager, même pour le service du roi, Blaise de Monluc, par ses excès de zèle, lui inspirait plus de confiance que les politiques circonspects de son conseil[4]. La guerre terminée, la mission de Monluc prenait fin et la haute Guyenne n'avait point de chef. Burie était insuffisant pour une province aussi vaste. Le gouvernement de Bordeaux et des sénéchaussées de Saintonge, son pays natal, était déjà une charge au-dessus de ses forces. Dans l'immense triangle formé par les Pyrénées, la Garonne et les domaines de Jeanne d'Albret, il fallait un capitaine actif, énergique, d'une fidélité éprouvée, capable de résister à cette princesse. Monluc réunissait toutes ces conditions et offrait à la régente une garan-

d'autres ligues, notamment en Bourgogne (Pingaud, *les Saulx-Tavannes*, p. 60). — Lettre du roi (Minute, f. fr., vol. 15879, f. 201).

1. *Commentaires*, t. IV, p. 205.

2. Lettre de Foix-Candale au roi, Cadillac, 20 mai 1563 (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 499). — Le même à la reine (Ibid., f. 495).

3. Lettre du clergé de Bordeaux à la reine (F. fr., vol. 15881, f. 381).

4. Voyez le récit des *Commentaires*, t. II, p. 337.

tie de plus : celle de la haine profonde que la reine de Navarre et l'auteur des *Commentaires* s'étaient vouée réciproquement depuis le commencement de la guerre.

Vers les premiers jours du mois de février, il fut décidé au conseil que le gouvernement de Guyenne serait divisé en deux parties : que la première (le Bordelais et les sénéchaussées au delà de la Gironde) resterait à Burie ; que la seconde (toute la haute Guyenne, du Languedoc au Béarn et de la Bigorre au Périgord) passerait sous le commandement de Blaise de Monluc. Les deux capitaines devaient porter le titre de lieutenant de roi pendant la minorité du prince de Béarn, de ce même prince dont Monluc avait charge de combattre la mère. Quel honneur pour un capitaine gascon, de noble origine, mais sans fortune, de gouverner la province où ses ancêtres avaient végété, de dominer les Caumont, les Biron, les Candale, presque de régner sur ses compatriotes ! La nouvelle de son élévation fut apportée de la cour à Bordeaux, le 9 février 1563, par Peyrot de Monluc[1] et fut tenue aussi secrète que possible. Mais elle s'ébruita bientôt et arriva, de confidence en confidence, jusqu'à la reine de Navarre.

Jeanne d'Albret éprouva un dépit violent en apprenant que son ennemi personnel, le soudard qui l'avait

1. Relation datée du 11 février 1562 (1563) (Copie du temps, f. fr., vol. 20624, f. 69 v°) : « Le capitaine Monluc est passé « depuis deux jours par Bordeaux... Il a apporté lettres par les« quelles on assure que la moitié du gouvernement de Guyenne « appartient au s. de Monluc, son père. » Monluc, dans ses *Commentaires* (t. III, p. 68), dit qu'il ne reçut la nouvelle de sa nomination qu'à Bordeaux, au milieu de mars, et tous les historiens l'ont copié. Peut-être veut-il parler de la nouvelle officielle de sa nomination.

insultée, le bourreau des siens, celui des hommes de guerre qu'elle exécrait le plus depuis la mort du maréchal de Saint-André, était de garde à sa porte et allait gouverner la Guyenne sous le nom de son fils. Elle écrivit à la reine mère une lettre éloquente, pleine de prières et de plaintes. Pour autoriser la liberté de son langage, elle feint de douter de la nouvelle et suppose que la régente est encore indécise sur le nom du capitaine auquel elle va confier la Guyenne. Il faut lire cette lettre pour apprécier le caractère de cette princesse, sa fermeté, son courage invincibles devant les trahisons de la fortune. De tous les monuments de son œuvre épistolaire, c'est peut-être celui où elle se dépeint le plus franchement.

A LA ROYNE, MA SOUVERAINE DAME.

Madame, je ne sçay par quel bout commencer ma lettre, ou par la réponse de ce qu'il vous a pleu m'escripre et mander par M. de Beauvoir, ou par les fascheuses nouvelles qu'il m'a apportées de ce qui s'est passé depuis son partement de la court.

Mais, premièrement, Madame, je vous remercieray très humblement de la continuelle souvenance qu'il vous plait avoir de moy et des miens, comme bien amplement me l'a fait entendre ledict sieur de Beauvoir; et sçay de si longtemps, Madame, de quelle façon vous honorez et aymez que je ne saurois jamais doubter.

Une chose désirerois-je bien, que ceste vostre bonté envers moy et les miens ne fut destournée par ceux qui en leurs veines monstrent assez ce qu'ils ont au cœur contre nostre maison. Je sçay tant, Madame, que vous ne voulez rien moins et que vous désirez nous en monstrer les moyens de vous faire très humble service; mais si est-ce, Madame, que je voy les effets tout contraires.

Madame, avant qu'entrer plus avant en propos, je vous supplieray très humblement me pardonner, si la colère me fait oublier en quelque chose d'escrire trop hardiement, protestant que vostre service, la grandeur du roy et de ses estatz, à laquelle je suis si affectionnée, me piqueront plus (que) mon particulier.

Et, par ce, Madame, que Dieu m'a fait ceste grâce de purger mon cœur de l'avarice et de l'ambition, vous ne cognoistrez jamais que l'une ni l'autre me fassent plaindre ni vous importuner. Mais comme aussi, Madame, j'ay le cœur si vray, et d'autant que je suis éloignée de ces deux vices, je m'appreste d'un soin curieux à conserver l'honneur, l'autorité et grandeur de mon filz, lequel m'est demeuré, mari et enfant tant aimé, Madame, que, avec la grâce de Dieu, je lui désire estre telle que ceux à qui il a l'honneur d'appartenir cognoistront qu'en faisant pour luy je leur élève un fidèle serviteur. Et sachant bien, Madame, que tous mes pouvoirs manquent à cela sans vostre faveur et bonne grâce, je l'ai requise en mon affliction, et davantage l'ay trouvée favorable aux effets, lesquelles j'avoue ne pouvoir jamais mériter; et mesme par le s. de Rostaing[1], par qui j'espérois, Madame, que le principal de mes désirs seroit accomply; qui estoit, comme par ledict s. de Rostaing je vous en fesois très humble requeste, que vous, ayant fait cest honneur à mon filz de lui laisser les estatz de celui qui, les perdant, perdoit la vie pour le service de son maistre[2], lequel service est si signalé qu'il vous plaise recognoistre en ceste juste plaincte qui est nostre terroir (?), puisque l'âge failloit à tout le demeurant que Dieu a déjà mis en luy pour vostre service, la volonté, la fidélité et l'obéissance, qu'il vous pleust luy donner un lieutenant au gouvernement que luy avez baillié de ceste Guyenne, lequel fut du tout à vostre dévotion.

Et encore, Madame, que je m'assure que le s. de Rostaing n'oubliera rien de ce que je luy ai donné, je ne craindray à vous importuner pour chose qui me touche de si près, de vous

1. Tristan de Rostaing, s. de Thieux, grand maître des eaux et forêts.

2. Allusion à la mort du roi de Navarre.

donner la peine de lire ma longue et fascheuse lettre et vous ramentevoir ce que je lui ay dit pour vous dire : premièrement, au s. de Rostaing, je le priay touchant le gouvernement de Guyenne que vous me fassiez cet honneur d'y mettre un lieutenant qui ne fût pas de la facture de nul de ceux[1] que j'ay estimés ennemis du feu roy mon mari, pour estre cause en partie de sa mort[2], chose, Madame, que je ne puis passer sous silence ou aisément porter en mon cœur. Et par ce, Madame, qu'il couroit déjà un bruit[3] du maréchal de Saint-André, je pris la bardiesse de vous nommer celuy-là, pour vous faire requeste qu'il n'y fust pour plusieurs occasions ; et l'une des principales est qu'il n'estoit, quoiqu'il eût pu en faire la mine, nostre serviteur et l'ami de nostre maison nullement, achetant les droictz d'autruy pour me faire perdre trente mille livres de rente, ce qu'il eût pu aisément, estant en telle autorité en ceste Guyenne. Et avoit espérance Monluc d'estre sous luy, ce qui estoit me faire rentrer de fièvre en plus mauvais mal.

J'ay despuis, Madame, commandé au s. d'Audaux[4] vous en dire davantage, parce que je fus advertie comme vous aviez résolu d'y mettre ledict maréchal de Saint-André, pour vous remonstrer que vous ne pouviez pas mieux ruiner le reste de ce que Monluc a bien gasté et me mettre en un perpétuel tourment. Toutefois, avant que le s. de Rostaing ni d'Audaux fussent arrivés, il estoit fait déjà, comme j'ay entendu par ung paquet, avant que le s. de Beauvoir[5] eût vent, comme il m'a dict, que ce n'estoit qu'en garde, attendant l'âge de mon fils. Mais, Madame, j'ay trop eu cest honneur d'estre nourrie près de vostre personne, et ay trop appris ce dernier réseau des ruses de la cour pour trouver cela bon, et afin, Madame, que, en oyant ainsi parler, je ne touche en ce malheur que vous me

1. Les Guises.

2. Allusion à une accusation sans fondement portée alors contre le duc de Guise, celle d'avoir fait assassiner le roi de Navarre (Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 345 et note).

3. C'est-à-dire : ... qu'il courait le bruit que le maréchal Saint-André serait envoyé en Guyenne.

4. Armand de Gontaut, s. d'Audaux.

5. Louis de Goulard, s. de Beauvoir ou de Beauvais.

pensiez si oultrée de mon devoir que mes paroles volent et s'adressent plus haut que là où je puis et veux bien toucher.

Je n'ignore point, Madame, ceste parfaite volonté, ceste amitié, ce désir d'advancer que vous portez à mon filz et à moy. Je ne puis ignorer vos tant dignes effectz qui m'obligent à baiser les pas par où vous passez. Mais, Madame, vous ne pouvez, pardonnez-moi si je prends la hardiesse de vous l'escripre comme je vous ay osé le dire à Saint-Germain[1] et l'aviez trouvé bon, vous ne pouvez, dis-je, achever vos tant bons et justes commencements qu'ilz ne vous soient interrompus par ceulx que vous cognoissez si bien que je ne m'amuseray à vous les dépeindre; car je vous diray franchement, Madame, que quiconque vous a persuadé de me faire ce tort et à mon filz n'est nullement serviteur du roy ou de vous; quant à m'estre ami, le fait en découvre assez; et ignorant ou le voulant ignorer par malice combien mon filz et moy pouvons faire de service très humble et fidèle en ladicte Guyenne. Mais vostre dévotion est trop forte pour s'ébranler pour cela, pourveu que nous ayons toujours ce contentement de nos cœurs; premièrement que nous les sentions nets, et que vous, Madame, le sachiez à la vérité, puisqu'il a plu à Dieu d'oster ce rideau qui s'estoit mis entre l'honneur qu'il vous avoit pleu faire à mon filz et lui, puisque le maréchal de Saint-André est mort[2].

Je crois, Madame, que, combien que d'autres vous puissent importuner avec aussi peu de raisons du mesme fait, qu'il vous plaira bien, ce coup, tenir aussi fort du costé de mon fils, comme vous vous estes aisément laissé aller de l'aultre; de quoi, Madame, je vous supplie très humblement que les estrangers ni les princes ne voient pas ceste honte à mon filz, que mes ennemis n'aient occasion d'en rire et mes amis de m'en plaindre, vous suppliant encore un coup très humblement, Madame, que comme la première volonté du roy et de vous a esté que mon

1. La reine de Navarre avait passé avec la reine mère à la cour les quatre derniers mois de 1561 et les trois premiers de 1562.

2. Le maréchal Saint-André fut tué à la bataille de Dreux, le 19 décembre 1562.

filz succédât à tous les estatz et honneurs du feu roy son père, qu'ainsi elle demeure arrestée à cela et lui baille un lieutenant qui vous soit fidèle serviteur et qui ne recognoisse estre fait que de vostre main. Vous estant tel, il me sera ami; vous estant aultre, je suis trop jointe par tous devoirs naturels pour me pouvoir accorder avec ce qui ne vous est fidèle. Aussi, Madame, qu'il vous plaise de considérer qu'en cela faisant vous faites la grandeur de mon filz et le soulagement des terres que nous tenons soubz vostre obéissance.

Quant à ce petit pays de Béarn, où Dieu me fait la grâce d'y voir ses bénédictions, vous y trouverez toujours, pour le service du roy et de vous, une poignée de gens et tel équipage que je n'aurai honte de vous offrir la dame et ses subjects; vous assurant, Madame, qu'il me fascheroit fort d'endurer encore, comme j'ay fait jusqu'icy, qu'un gouverneur ou lieutenant en la Guyenne me voulust faire des bravades, estant couvert du tiltre de vostre service, sous lequel je baisseray toujours la teste et porteray l'obéissance de fidèle subjecte.

Voilà, Madame, ce qui me fait supplier très humblement d'y en mettre un qui entende vostre volonté et la fasse entendre à ceulx de nous et des miens, ce qui ne nous sera pas peu, quand vous restournera ceste Guyenne tant désolée; à quoy, si ma vie estoit propre, je la hasarderay pour vous y servir.

Madame, j'ay sçeu par le s. de Beauvoir ce qui est advenu en ce piteux événement[1], et il me semble encore, Madame, qu'il sera aisé de pacifier le tout; en quoy je prie incessamment Dieu et vous supplie très humblement, Madame, vous y tenir opiniâtre. Ledict de Beauvoir m'a dit le devoir en quoy vous vous y êtes mise[2]. Je ne sçay plus que dire à cela, sinon penser que nos peschés sont si grands qu'il plaise encore à ce bon Dieu retirer sa main de punition pour estendre la sienne de miséricorde.

Madame, parce que j'attendray à sçavoir la response de la

1. Allusion à l'assassinat du duc de Guise par Poltrot de Méré, 18 février 1563.

2. Aussitôt après la mort du duc de Guise, Catherine de Médicis reprit la négociation de la paix avec les chefs du parti réformé.

charge du s. d'Audaux, avant que vous dépescher le s. de Beauvoir, je vous supplieray ne trouver mauvais que je le retienne et me tienne en vostre bonne grâce, désirant, Madame, cest honneur qu'il vous plaise me faire, que mes affaires desquelles je suis si attachée par deçà me permettent de vous aller faire très humble service. Cependant, vous aurez pour gage de ceste entière dévotion mon filz, lequel, encore un coup[1], je vous supplie très humblement, Madame, tenir pour recommandé et tenir le tout en vostre protection et bonne grâce, de laquelle, après vous avoir présenté mes très humbles recommandations, je désire perpétuellement demeurer; suppliant Dieu, Madame, qu'il vous donne autant de ses bénédictions que vous avez eu de fascheries, avec très heureuse et longue vie.

De par vostre très humble et très obéissante sœur et subjecte,

JEHANNE[2].

Quel fut l'effet de cette lettre sur Catherine de Médicis? Jeanne et Catherine ne savaient ni se comprendre ni se faire des concessions, la première poussant l'inflexibilité jusqu'à tout briser plutôt que de se soumettre, la seconde sacrifiant les plus hautes considérations, les promesses de la veille, les intérêts du lendemain, à l'utilité du moment présent. La lettre de la reine de Navarre arriva trop tard à la reine mère ou lui fut indifférente, et, au commencement de mars, Blaise de Monluc fut officiellement investi de la lieutenance de la haute Guyenne. Il reçut sa

1. Ce passage prouve que le jeune prince de Béarn était encore à la cour (fin février 1563).

2. Orig. autogr., s. l. n. d., conservé à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, où il porte la cote vol. 53, f. 60 à 63. Quelques phrases de cette lettre ont été publiées par M. le comte de la Ferrière dans *Deux années de mission à Saint-Pétersbourg*, p. 34.

nomination à Bordeaux et fut aussitôt félicité par les grands de la ville. Quant à lui, il hésitait. Son premier mouvement fut de refuser les faveurs du roi. « Il m'alloit toujours au-devant, dit-il, que ce gou« vernement ne me admeneroit qu'envyes et haines. » Mais il fut accablé d'instances. Il venait de pacifier la ville de Bordeaux presque à la veille d'un combat. En fallait-il davantage pour que les hommes de tous les partis prissent confiance en lui? Le premier président du parlement lui fit une harangue en séance générale. Frédéric de Foix-Candale, François d'Escars et les autres seigneurs, les jurats de Bordeaux, les capitaines « le tourmentèrent d'autre cousté. » « Par ain« sin, dit-il, je demeuray seul en mon opinion et feuz « constrainct de passer le guychet[1]. »

Arrivé au récit de son élévation, il juge ainsi ses exploits : « Si diray-je qu'il n'y a homme soubs le ciel « qui eusse sceu faire mieulx que j'ay fait[2]. » L'éloge qu'il se donne est mérité. Il avait tenu tête à une ennemie implacable, et il sortait victorieux de la lutte. Il avait si bien écrasé la rébellion en Guyenne que la guerre civile n'y put renaître. La reine mère lui avait accordé la plus haute des récompenses. Les villes lui prodiguèrent les témoignages de confiance. Toulouse, qu'il avait sauvée du plus grand des dangers, accepta de la bouche de son sauveur des conseils de tolérance[3]. La ville lui offrit un traitement de 500 livres par mois[4] et pria la reine de lui donner la

1. *Commentaires,* t. III, p. 69.
2. *Commentaires,* t. III, p. 70.
3. *Hist. du Languedoc,* t. V, p. 245 et 246.
4. Lafaille, *Annales de Toulouse,* t. II, p. 254. — *Hist. du Languedoc,* t. V, p. 249.

maison d'un riche bourgeois, Pierre d'Assezat, dont les biens étaient sous séquestre[1]. Le cardinal d'Armagnac, au nom du parti catholique, l'invita à s'établir à Toulouse, à portée du Languedoc et de la Guyenne[2]. Les États de la province votèrent une subvention de 300,000 livres pour établir un camp sous son commandement[3]. Monluc acceptait ces dons avec la conviction d'en être digne. Son fils, Peyrot, participa aux faveurs du roi. Il reçut, au mois de février, le brevet de capitaine de 100 chevau-légers et la commission de lever un régiment de 12 enseignes de gens de pied dont il serait colonel[4].

1. *Commentaires*, t. IV, p. 197.

2. Tamizey de Larroque, *Notice sur le cardinal d'Armagnac*, p. 113.

3. Note du temps, s. l. n. d., que nous croyons pouvoir rattacher à cette date (F. fr., vol. 15881, f. 424).

4. Avis porté à la cour, 11 février 1562 (1563) (Copie du temps, sans signature; f. fr., vol. 20624, f. 69 v°).

CHAPITRE QUATRIÈME.

BATAILLE DE DREUX.

I. — *Armements du prince de Condé à Orléans. — Condé se met en campagne (7 nov. 1562). — Il assiège Paris (24 nov.). — Négociations de la reine mère. — Condé lève le siège de Paris (10 déc.). — Marche de l'armée royale. — Bataille de Dreux (19 déc.). — Mort du maréchal Saint-André. — Le connétable de Montmorency est prisonnier de l'armée réformée. — Condé est prisonnier de l'armée catholique. — Chiffre et liste des morts. — Le duc de Guise lieutenant général du royaume (22 déc.).*

II. — *Coligny en Normandie. — Le duc de Guise assiège Orléans. — Prise du Portereau (6 février 1563). — Assassinat du duc de Guise par Poltrot de Méré (18 février). — Arrestation, interrogatoires et supplice de Poltrot de Méré. — Négociations de la reine mère avec les chefs du parti protestant. — Première entrevue de Condé et de Montmorency (7 mars). — Signature des préliminaires de la paix (12 mars). — Traité d'Amboise (19 mars). — Mécontentement des deux partis.*

I. Bataille de Dreux.

Tandis que les destinées de la Réforme étaient débattues obscurément, mais non sans courage, dans les vallées de la Guyenne et du Périgord, elles étaient définitivement tranchées dans les plaines de la Beauce. C'est là que la fortune de la guerre guettait la reine de Navarre et se préparait à lui infliger une de ces leçons qu'elle réserve à ceux qui, en cédant à leurs passions, ont trop compté sur elle.

Le prince de Condé avait établi à Orléans le rendez-vous général de l'armée protestante. Il convoquait à Orléans les capitaines peu nombreux qui prenaient les armes par dévouement à la religion nouvelle, les déserteurs de l'armée royale, les ennemis du duc de Guise, les mécontents qui, dans toutes les guerres civiles, forment le gros du parti révolté. Il s'efforçait de discipliner ces troupes incohérentes, ces capitaines retenus par leur seul caprice et d'une fidélité d'autant plus incertaine qu'ils se croyaient indispensables. Le plus célèbre de ces transfuges fut François de Hangest, s. de Genlis. Il avait longtemps servi sous les ordres du duc de Guise et parlait de son ancien chef avec une admiration qui le rendit suspect. Le 7 décembre au soir, il quitta son quartier avec le s. d'Avaret et se rapprocha des tranchées. Là, il déclara à son compagnon qu'une paix, même désastreuse, lui paraissait préférable à la guerre civile et essaya vainement de l'entraîner. Il partit seul à franc étrier et se rendit auprès du roi. « Le premier jour, dit La Noue, on luy « fit de très grandes caresses ; le second, on se moc-

« qua de luy; le troisième, il se repentit d'avoir « abandonné ses amis[1]. » Il obtint du roi la liberté de se retirer dans ses terres en Picardie.

Le prince de Condé montrait, au milieu de cette armée improvisée, une souplesse, une habileté, et Coligny une fermeté, une équité qui atténuaient les vices de l'organisation générale. Mais l'argent manquait; le trésor de la reine de Navarre était épuisé. Plus d'une bande, mécontente de ne point recevoir de solde, sortait en armes pour piller. Elle ne trouvait autour d'Orléans que des ruines, se débandait dans la campagne et finissait par déserter pour échapper à la poursuite des coureurs catholiques[2]. La ville d'Orléans était un asile de ministres, d'autant plus ardents à la lutte qu'ils se savaient menacés de la potence. Leur zèle créait d'autres difficultés. Les plus ignorants de l'art de la guerre se mêlaient des opérations militaires. D'autres, à chaque reprise des négociations entre la reine mère et le prince de Condé, criaient à la trahison[3]. Chacun d'eux fomentait un parti, blâmait les chefs, poussait les soldats à la désobéissance. Soldats, capitaines, seigneurs et ministres, personne ne voulait obéir et chacun compromettait, par sa méfiance et son indocilité personnelle, une cause qui ne pouvait triompher que par une foi et une discipline inébranlables. Condé donna des gages aux sectaires jusqu'à ternir sa

1. *Mémoires de La Noue,* chap. IX.

2. Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret,* t. IV, p. 322, et les notes.

3. De Thou (liv. XXXIII) traite les ministres de *Genus hominum suspicax.*

renommée. Pendant le mois d'octobre, les coureurs d'Orléans avaient arrêté, sur les bords de la Loire, l'ambassadeur Odet de Selve, envoyé en Espagne, et deux magistrats inoffensifs, Jean-Baptiste Sapin, conseiller au parlement, beau-frère du premier président Le Maistre, et Jean de Troyes, abbé de Gastines, conseiller du roi. On leur fit un procès. Odet de Selve fut sauvé par son frère, capitaine dans l'armée protestante. Mais Jean de Troyes et Sapin furent condamnés à mort « comme complices de la conjuration ourdie « contre le Roy et le Royaulme[1] » et pendus, le 2 novembre 1562, sur la grande place d'Orléans[2]. D'Aubigné raconte qu'en revenant du conseil, où cette sentence inique avait été rendue avec l'approbation du prince de Condé, son père la jugea ainsi : « On dit que « l'ire est une demie folie; je dis qu'aux princes elle « est folie entière[3]. » Que ne parlait-il de leur lâcheté?

Les chefs réformés avaient eu l'idée coupable d'associer les puissances étrangères à la défense des rebelles. Tandis que le prince de Condé, contrairement

1. De Bèze, *Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 585. — L'arrêt de mort est dans La Popelinière, t. I, f. 337 v°, et dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 107. Voyez aussi t. I, p. 100. — Plusieurs historiens fixent au 11 novembre la date de la mort de Sapin, parce qu'ils ont été induits en erreur par les chiffres romains imprimés dans les documents du temps (II novembre au lieu de 2 novembre). La preuve de l'erreur, c'est que le prince, à la date du 11, n'était plus à Orléans depuis cinq jours.

2. Le 12 novembre, le procureur général, Gilles Bourdin, annonça officiellement cet événement au parlement (Coll. du parlement, vol. 556, f. 3). Son discours est conservé dans le f. fr., vol. 3952, f. 139.

3. *Histoire universelle* de d'Aubigné, éd. de la Soc. de l'hist. de France, t. II, p. 89.

aux avis de l'amiral[1], livrait le Havre à la reine d'Angleterre, François Hotman négociait en Allemagne auprès des princes protestants[2]. Il obtint un secours de sept mille hommes que, après d'interminables délais, François d'Andelot, le frère de l'amiral, put enfin réunir, vers le 10 octobre, sur les frontières de l'Alsace[3]. Le duc de Nevers et le maréchal Saint-André avaient été envoyés au-devant des troupes allemandes avec des forces supérieures. D'Andelot les tourna habilement. Pendant que les deux capitaines catholiques l'attendaient de pied ferme en Champagne, il traversa la Lorraine, se jeta dans les montagnes, passa la Seine à sa source et déboucha sur les bords de l'Yonne par la Bourgogne, sans avoir tiré l'épée qu'à Saint-Cyr, à Jussy et à Châteauvillain[4], villages sans défense. D'Aubigné loue avec raison cette marche dans un pays animé d'une haine ardente contre les mercenaires allemands, et les combinaisons de ce capitaine, pris de la fièvre, incapable de monter à cheval et porté en litière. D'odieux excès, des crimes sans excuse ternirent la gloire de d'Andelot. Tous les prêtres qui tombèrent entre les mains de l'armée protestante furent égorgés. A Châteauvillain, après la prise du monastère, « un cordelier pendit ses compagnons et « puis demeura bourreau de l'armée toujours en son « habit[5]. »

1. L'opposition de l'amiral ne paraît pas certaine. Elle n'est affirmée que par un apologiste de l'amiral (*Discours du voyage fait à Paris par M. l'admiral au mois de janvier dernier*, 1565, p. 8).

2. Partie de sa correspondance, pendant cette négociation, est conservée en copie du temps dans le vol. 10190 du fonds français.

3. *Histoire universelle* de d'Aubigné, t. II, p. 98.

4. Villages de la Haute-Marne.

5. *Histoire universelle* de d'Aubigné, t. II, p. 98 et 99.

François d'Andelot entra à Orléans le 6 novembre et fut reçu triomphalement par le prince de Condé. Les Allemands étaient restés aux portes de la ville. Outre qu'ils doublaient l'effectif de l'armée huguenote, ils apportaient une cohésion qui lui avait toujours manqué. Presqu'en même temps, François de la Rochefoucault arriva avec Duras, Soubise et les chefs de la réforme dans l'Ouest. Ils amenaient avec eux les restes des compagnies de Guyenne, décimées à Vergt par Blaise de Monluc, les levées des Marennes, formées de pêcheurs endurcis par les travaux de la mer, et les bandes de Gramont, armées par Jeanne d'Albret en Béarn [1], qui ne s'étaient encore distinguées que par des actes de déprédation féroce en Saintonge et en Poitou.

Le prince de Condé se mit en campagne le 7 novembre 1562, prit Pithiviers le 8 novembre, Étampes le 13 et parut le 16 [2] sous les murs de Corbeil. Après un simulacre de siège, qui le couvrit de ridicule [3] et lui fit perdre une semaine, le 23 novembre [4], il s'avança jusqu'à Villeneuve-le-Roy, Thiais et Villejuif, et, le 24,

1. D'après le nonce Prosper de Sainte-Croix, La Rochefoucault avait 6,000 hommes de pied et 1,400 cavaliers (*Archives curieuses*, t. VI, p. 109 et 110).

2. Toutes ces dates varient dans les historiens du temps. Nous suivons de préférence la version de l'*Hist. eccles.*, dont l'auteur était au camp du prince de Condé.

3. Il courut un proverbe, dit Pasquier, *Prendre Paris pour Corbeil*, que les plaisants appliquaient aux réformés (Lettres de Pasquier dans les *Œuvres complètes*, t. II, p. 101).

4. De Bèze dit *le 28 novembre* (le xxviii), mais le texte doit contenir une faute d'impression et porter *le XXIII*. Le journal de 1562 (*Revue rétrospective*, t. V, p. 201) dit que, à la date du 26, le prince était déjà entré en négociation avec la reine.

entama le siège de Paris. Campé à Arcueil, mais tenu en respect par l'armée royale, le prince ne put faire aucun mal à la ville. Il effraya les bourgeois, sans autre résultat que d'aigrir les Parisiens. Il laissa brûler les villages, les églises, les monastères, les couvents, situés hors des murs. « Quant aux prêtres, dit de Bèze, on « en tua autant qu'on en put rencontrer[1]. »

La reine mère, qui redoutait également les vainqueurs et les vaincus[2], avait repris les négociations de paix au milieu des ruines. Le 22 novembre 1562[3], elle avait envoyé Artus de Cossé-Gonnor à Condé sous les murs de Corbeil avec des propositions nouvelles et de vagues promesses. Le prince y prêta l'oreille pour endormir la vigilance des chefs catholiques et répondit par un ultimatum qu'une victoire seule pouvait imposer. Il demandait l'exécution de l'édit de janvier. Ses ambassadeurs furent mal reçus et renvoyés sans réponse. Coligny s'adressa à son oncle le connétable et le convoqua au Port-à-l'Anglais. Après quelques précautions, examen des lieux et de l'escorte, qui prouvent la méfiance de l'oncle et du neveu, Coligny et Montmorency s'abouchèrent près de Charenton. Le premier formula les mêmes exigences que Condé et le second les mêmes refus que la reine. Les deux seigneurs se séparèrent en jurant de ne plus se rencon-

1. Nous préparons une étude sur le siège de Paris d'après des documents nouveaux.

2. Une lettre du 18 novembre 1562, d'un des deux ambassadeurs vénitiens, raconte en termes piquants les incertitudes de la reine mère (Bibl. nat., Dépêches vénit., filza 4 *bis*, f. 50 v°).

3. Condé, le 8 novembre 1562, avait envoyé à Cossé-Gonnor un passeport pour venir conférer avec l'amiral Coligny (Orig., Vc de Colbert, vol. 24 ; copie, ibid., vol. 84, f. 213).

trer que sur le champ de bataille. Catherine de Médicis, seule, n'avait pas perdu toute espérance. Le 26 et le 27, elle conduisit le connétable à de nouvelles conférences au pont de Saint-Maur. Le duc de Guise parlementa avec plusieurs capitaines réformés au moulin du faubourg Saint-Marceau et obtint une trêve de quelques heures. Le 30 novembre, la reine se rendit en personne au moulin de Gentilly et y prolongea si longtemps les pourparlers que son cortège fut obligé d'allumer des torches au retour. Ces éternelles négociations irritaient le peuple et donnaient naissance à des soupçons de trahison. Personne n'oubliait que, au commencement de la guerre, la reine avait tenté de remettre le roi entre les mains du parti réformé. Au moment où elle revenait de Gentilly, à la lueur des torches, un fanatique cria du haut d'une fenêtre à la foule amassée sur son cortège : « Que regardez-vous « ceste p..., qui vient de se faire fourbir à son puttier « et ruffian de prince de Condé? » Catherine entendit ces paroles et tourna la tête du côté de l'insulteur. La nuit l'empêcha de le voir. Sans dire un mot, elle haussa les épaules et continua sa marche[1].

Les grossièretés, les injures n'arrêtaient pas la reine. Le 2 décembre, après avoir dîné aux Gobelins, elle reprit la route de Gentilly et y demeura jusqu'au soir. Le 3, elle eut la « coqueluche[2] » à l'hôtel du connétable, mais elle envoya au camp ennemi François de Montmorency et Artus de Cossé-Gonnor. Le 4, elle

1. *Mémoires de Claude Haton*, t. I, p. 306. Claude Haton place ce fait au 9 décembre, mais il ne peut être que du 30 novembre.

2. *Coqueluche*, rhume, expression souvent employée dans les récits du XVIe siècle.

retourna en litière à Gentilly. Le 5, le prince de Condé, pour lui faire honneur, lui offrit un très beau cheval blanc, aussi « mauvais compagnon que son maître, » car il ne cessa de ruer. Le 6, elle renvoya le triumvirat tout entier, avec des propositions écrites, « au parle« ment, » à la porte Saint-Jacques. Les réformés demandaient la liberté du culte, l'amnistie, un concile général dans six mois ou au moins un concile national, afin de discuter les deux religions contradictoirement, comme une thèse juridique au palais. A ce prix, ils promettaient de chasser les Anglais du Havre, de rendre les églises usurpées et de déposer les armes. La reine refusa d'autoriser les prêches à Paris et dans les villes frontières, et repoussa le concile national en souvenir du colloque de Poissy.

Le séjour du prince de Condé sous les murs de Paris avait amené des pourparlers, qui inaugurent une nouvelle phase du duel de Catherine de Médicis et de Jeanne d'Albret. Catherine avait failli l'emporter. Elle avait fait briller aux yeux du prince de Condé l'espérance, peut-être même la promesse, d'obtenir la lieutenance générale du royaume qu'Antoine de Bourbon avait exercée jusqu'à sa mort. Condé ne paraissait pas éloigné de changer de parti[1] et disait à ses compagnons d'armes que son avènement serait l'avènement des siens[2]. Le parti catho-

1. *Discours des choses faites par M. le prince de Condé...*, manifeste du prince publié dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 145.

2. La prétention de succéder au roi de Navarre était tellement marquée chez le prince de Condé que le roi avait prémuni certains capitaines contre l'ingérence de ce prince comme lieutenant général (Lettre du roi, du 18 novembre 1562 ; orig., f. fr.,

lique avait eu l'adresse de préparer le marché, et, dans une suite d'arrêts qui mettaient au ban du royaume l'amiral de Coligny et ses complices, le parlement de Paris avait laissé le prince de Condé en dehors de la condamnation[1]. Quels obstacles firent échouer un traité qui convenait aux deux contractants? Probablement des lettres de désaveu, des reproches ardents arrivèrent du Béarn. Catherine dépensa inutilement dans les conférences promesses, prières, menaces, toute l'argumentation politique sur laquelle elle échafaudait depuis plus d'une année la paix et le maintien de sa toute-puissance. Peu à peu, la discussion s'envenima. Les deux partis épiloguaient sur les termes et se perdaient en subtilités. La mauvaise foi, la passion modifiaient chaque jour les bases du contrat. Les récriminations prenaient la place des raisons. Après quinze jours de conférence, la négociation fut abandonnée et la parole laissée aux armes[2].

Les forces du prince de Condé s'élevaient, d'après l'ambassadeur Chantonay, à 8,000 hommes de pied,

vol. 20424, f. 50). — La Ferrière, *le XVIe siècle et les Valois*, p. 83. — Duc d'Aumale, *Histoire des Condé*, t. I, p. 388.

1. Ces arrêts, datés du 27 juillet 1562, sont publiés dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 91 et 93. Ils furent plusieurs fois renouvelés.

2. Journal de 1562, dans la *Revue rétrospective*, t. V, p. 200 et suiv. — *Registre des délibérations du bureau de la ville de Paris*, 1562, novembre. — De Bèze et de Thou. — Corresp. diplom. citées dans *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 365 et suiv. — Manifeste du prince de Condé, publié dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 136 et 144. — Lettres de Chantonay dans les *Mémoires de Condé*, t. II. — Pièces publiées par le comte de la Ferrière dans *le XVIe siècle et les Valois*, p. 85.

dont la moitié venue d'Allemagne, et à 4,000 cavaliers, la plupart gentilshommes et faisant la guerre à leurs frais. Une lettre du roi confirme ces chiffres. D'après un chroniqueur protestant anonyme, l'armée réformée comptait 6,500 chevaux et 8,000 hommes de pied, divisés en trente-trois enseignes : douze de reîtres, onze de Gascons levés par la reine de Navarre et dix de Provençaux. Les narrateurs du parti catholique élèvent ces nombres. Claude Haton les porte à 25,000 hommes. L'armée royale était plus nombreuse. Le 24 novembre, elle s'était renforcée de 3,000 Suisses envoyés par Tavannes, troupes mercenaires, mais solides, et, le 7 décembre, de 6,000 Espagnols ou Gascons, aguerris par de nombreux combats en Guyenne sous les ordres de Blaise de Monluc. L'ensemble comptait cent deux enseignes de gens de pied, dont vingt-deux de Suisses, dix d'Allemands, quatorze de Bretons, quatorze d'Espagnols ou Gascons, dix-sept de légionnaires de Picardie ou de Champagne : total, 17,000 hommes. La cavalerie royale était plus faible que la cavalerie huguenote, la plupart des gens d'armes, surmenés pendant les campagnes précédentes, ayant obtenu ou pris des congés[1].

La supériorité de l'armée royale, renforcée par les milices de la ville, fit reconnaître un peu tard au prince de Condé qu'il perdait son temps sous les murs de Paris. Le 10 décembre, à trois heures du matin, il leva le camp d'Arcueil. Le soir, il campa à Palaiseau.

1. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 111. — *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, 1562, novembre. — *Mémoires de Claude Haton*, t. I, p. 298. — F. fr., vol. 19877, f. 442. — Coll. Moreau, vol. 740, f. 141.

Le lendemain, il entra à Limours et s'établit dans un château, aujourd'hui détruit, appartenant à Diane de Poitiers. Les capitaines voulaient piller cette résidence en haine de la grande sénéchale, qui, pendant la durée de sa faveur, s'était signalée par son intolérance religieuse. Condé refusa et posta des sentinelles aux portes. Informé que les Écossais de l'avant-garde avaient enlevé quelques objets précieux, il les fit restituer aux gardiens. Le 12, l'armée séjourna à Limours. Le prince montrait une vive irritation. Les promesses imprudentes de la reine, les espérances qu'il avait gardées même après s'être mis en campagne, la confiance dans la solidité de ses troupes et peut-être dans la justice de sa cause, tout lui manquait à la fois. Mécontent des autres et de lui-même, il se raidissait contre la désapprobation générale. Il adressa à un prince de sa maison une lettre pleine de récriminations contre la cour, les conseillers du roi, contre la reine elle-même, et, sans s'apercevoir de la contradiction de ses paroles et de ses actes, protesta encore une fois de son désir de la paix[1]. Peut-être, par ces protestations inattendues, voulait-il renouer les négociations.

Le 13 décembre, l'armée réformée reprit sa marche et atteignit Saint-Arnould en Beauce, village sans défense aux environs de Rambouillet. Les prêtres réfugiés avaient conseillé aux habitants de fermer leurs portes. C'est ce qu'attendaient les Allemands, affamés de rapines. Saint-Arnould fut forcé, pillé et les prêtres égorgés. Le prince y demeura deux jours

1. Lettre du prince de Condé à (l'adresse manque) Montpensier au prince de la Roche-sur-Yon (Orig., f. fr., vol. 3410, f. 74).

et remonta son artillerie. Pendant son séjour, il reçut des nouvelles de l'armée royale. Le duc de Guise, le connétable et le maréchal Saint-André suivaient ses pas. Le 11 décembre, ils réunirent leurs troupes aux portes de Paris. Le 12, ils passèrent à Meudon, une des demeures du cardinal de Lorraine, et campèrent le soir à Versailles. Le lendemain, ils prirent la route d'Étampes.

Ces nouvelles démontraient au prince de Condé qu'une rencontre deviendrait inévitable. Il tint conseil. Les uns voulaient repasser la Loire, se retirer en Poitou et en Guyenne, où la révolte mal étouffée pouvait renaître de ses cendres sous l'influence de Jeanne d'Albret. D'autres conseillaient de marcher droit sur Chartres, la ville la mieux approvisionnée de la Beauce. Mais la place était forte et défendue par une garnison nombreuse. On risquait d'être pris entre deux feux pendant le siège. Condé proposa de retourner sous les murs de Paris. Il se flattait de gagner de vitesse l'armée royale, de surprendre la ville dégarnie de troupes ou du moins les faubourgs et de désorganiser le parti catholique par la terreur qu'il inspirerait aux bourgeois. Coligny prouva l'inanité de ce plan stratégique. La ville de Paris était imprenable et les faubourgs le plus mauvais de tous les champs de bataille. Les Allemands réclamaient leur solde et commençaient à se mutiner. Il était plus prudent de descendre en Normandie par la vallée de l'Eure, de se joindre aux Anglais et de transporter le théâtre de la guerre sur les côtes pour recevoir, au bord de la Manche, les secours de la reine d'Angleterre. L'amiral était un capitaine obstiné. Il ne supportait pas la contradiction et aimait à impo-

ser ses avis[1]. Ses conseils prévalurent. Un seigneur de la Beauce, Perdrier de Baubigny de Mézières, proposa de s'emparer de la ville de Dreux. L'entreprise faillit réussir. Baubigny, suivi de gens hardis, marchant isolément, se cacha, à la faveur d'une nuit obscure, dans une grange des faubourgs. Le matin, à l'ouverture des portes, il devait s'élancer sur la herse et faire entrer un détachement de soldats. Pendant que les « entrepreneurs » attendaient l'heure, un soldat maladroit « deslâcha » son arquebuse. La détonation avertit la sentinelle. L'alarme fut donnée et Baubigny prit la fuite.

Le 15 décembre, le prince de Condé campa à Ablis et le 16 à Gallardon, ville forte, munie d'un donjon. Plusieurs fugitifs, des prêtres, un avocat de Paris et un greffier, nommé Lefèvre, décidèrent les habitants à fermer les portes, et, lorsque Louis de Vaudrey de Mouy, un des capitaines de l'avant-garde, parut sous les murs, il fut accueilli par des arquebusades. Aussitôt l'assaut fut donné, la ville prise et les habitants massacrés. Coligny arriva au milieu du désordre et fit rentrer les soldats dans le rang. Le prince de Condé livra le greffier au prévôt de l'armée, nommé Chabouille. On l'accusa d'avoir pillé, trois jours auparavant, la maison d'un apothicaire réformé. Le prétendu coupable fut pendu le soir même au portail du temple à la lueur des torches. L'avocat s'était enfui et ne fut pas retrouvé.

Le 17 décembre, l'armée protestante passa devant le château de Maintenon, résidence d'Angennes de

1. *Mémoires de Castelnau,* liv. IV, chap. v.

Rambouillet, un des favoris de la reine et membre de son conseil. Condé eut la prudence de ne pas s'y arrêter. Près de Maintenon, il fit une rencontre qui parut de bon augure. Pendant qu'il passait à gué une petite rivière, une vieille femme se jeta à l'eau devant lui et l'arrêta par ces paroles : « Prince, vas, tu souffri« ras, mais Dieu est avec toy. » Il lui répondit : « Ma « mie, prie Dieu pour moy. » Le soir, il alla coucher à Ormoy-Villers, près de Senlis. Encore ému des présages de la vieille, il raconta à ses familiers que, la nuit précédente, il avait eu un songe effrayant. « Il me « sembloit, dit-il, que j'avois donné trois batailles « l'une après l'autre, obtenant finalement la victoire, « et voyant nos trois ennemis (le triumvirat) morts; « mais que j'estois aussi blessé à mort; tellement « toutefois que, les ayant tous trois fait mettre morts « les uns sur les autres et moy par-dessus, j'avois « ainsi rendu l'esprit à Dieu. » Théodore de Bèze avait été témoin de l'apparition de la vieille et avait recueilli le récit du songe de la bouche même du prince. Le hasard des événements prouva la véracité du présage; le maréchal Saint-André fut tué à la bataille de Dreux, le duc de Guise sous les murs d'Orléans, le connétable à la bataille de Saint-Denis et Condé assassiné après la bataille de Jarnac.

A la date du 17 décembre, l'armée protestante était dans une position dangereuse. Le prince, conduit par des maréchaux de camp inexpérimentés, était, avec le gros des troupes, à Ormoy-Villers, et Coligny, avec l'avant-garde, au village de Néron, à une lieue de son chef. L'écartement des deux corps d'armée en face de l'ennemi permettait à un capitaine résolu, comme le

duc de Guise, de les battre successivement. L'amiral reconnut le danger. Le soir du 17, il suspendit sa marche, afin de laisser aux deux tronçons le temps de se rejoindre. Le 18, Condé rejoignit le premier corps « en lieu assez commode pour pouvoir, le lendemain, gaigner le devant. » Le prince prévoyait un combat, mais Coligny pensait que les triumvirs craindraient de « se mettre au hasard d'une « bataille. » Il fut décidé que, le 19, l'amiral se mettrait en mouvement avant le jour et se dirigerait vers le Nord. Les deux armées n'étaient séparées que par le cours de l'Eure. Dans l'après-midi du 18, des cavaliers huguenots aperçurent des soldats catholiques occupés à sonder le cours de l'eau. Aussitôt le bruit se répandit que l'armée royale traversait la rivière et le prince se mit en devoir de l'assaillir au passage. Quelques instants après, d'autres coureurs rapportèrent que les sondeurs s'étaient retirés. Sur cette nouvelle, chaque capitaine se retira dans son quartier. Le prince commit la faute de se contenter de cette reconnaissance et d'abandonner certains villages le long de la rivière, dont les murailles pouvaient servir de retranchements. Le soir, dit de Bèze, deux lièvres s'enfuirent d'un buisson au milieu du camp, essuyèrent plus de mille coups de pistolet et disparurent. Cette chasse parut aux soldats superstitieux un pronostic du lendemain.

Depuis que les réformés avaient pris la direction de la Normandie, l'armée royale les suivait pas à pas. Deux jours auparavant, le triumvirat avait envoyé Michel de Castelnau demander au roi la permission de livrer bataille. Castelnau courut toute la nuit et arriva

à Vincennes au point du jour. La reine le reçut à son lever. Elle s'étonna que les chefs du parti catholique, « estant bons capitaines, prudens et expérimentés, « envoyassent demander conseil à une femme et à un « enfant, pleins de regret de voir les choses en telle « extrémité. » Ce n'était pas un ordre. Castelnau insista. Catherine le conduisit au roi. En ce moment entra la nourrice du prince, servante huguenote, qu'il avait gardée à son service. La reine dit par moquerie : « Il faut demander à la nourrice si l'on donnera la « bataille. Nourrice, que vous en semble? » La nourrice prit la question au sérieux et répondit que, « puisque les huguenots ne se vouloient contenter de « raison, elle estoit d'avis qu'on leur donnast bataille. » L'avis ne suffit pas à Castelnau ; il voulait l'avis du roi. On envoya chercher le prince de la Roche-sur-Yon, le chancelier, Cypierre, le gouverneur du roi, Carnavalet et quelques membres du conseil privé. Il fut ordonné aux chefs de l'armée « de faire ce qu'ils « jugeroient à propos[1]. »

Le 18 décembre, l'armée royale arriva au château de Mézières, domaine de Baubigny, et campa sur les bords de l'Eure. Le triumvirat avait mal choisi son champ de bataille. Faible en cavalerie, il allait accoster l'ennemi dans d'immenses plaines, où le prince de Condé pouvait développer ses escadrons. Il eût été sage de laisser les réformés s'engager dans les collines boisées qui bornent la Beauce. L'infanterie catholique y aurait utilisé la supériorité du nombre. Mais l'incertitude de retrouver les rebelles face à face,

1. *Mémoires de Castelnau,* liv. IV, chap. IV.

l'avantage d'empêcher leur jonction avec les Anglais décidèrent le connétable à tenter la fortune. Pendant la nuit, l'armée passa l'Eure. Le mouvement s'opéra rapidement et en bon ordre. Au lever du jour, le 19 décembre, le triumvirat occupait ces mêmes villages que Condé avait abandonnés.

Le 19, le prince, toujours mal servi par ses éclaireurs, hanté par un pressentiment funeste, s'arma de bonne heure et monta à cheval. Il attendit longtemps l'avant-garde. Enfin, l'amiral parut avec sa colonne. Le gros de l'armée se mit en marche derrière lui et continua sa retraite vers Châteauneuf. Les triumvirs avaient pris position sur un coteau couvert de vignes. Devant eux s'étendait une plaine découverte, légèrement inclinée, que les réformés devaient traverser. Vers le milieu du jour, les tabourins de l'avant-garde ennemie se firent entendre et les coureurs des deux partis échangèrent les premiers coups de feu. Le connétable mit aussitôt les troupes en rang et distribua les gens de pied sur son front de bataille. Le duc de Guise se plaça à la tête de sa compagnie en attendant des ordres. Les réformés, à l'abri d'un pli de terrain, poursuivaient leur marche en avant. Montmorency les envoya reconnaître par Armand de Gontaut-Biron. Ici, le connétable commit une faute qui lui fut fatale. Au lieu d'attendre l'attaque sur le haut du vignoble, où la cavalerie huguenote ne pouvait l'aborder, il descendit dans la plaine. Toutes les compagnies se retranchèrent derrière leurs charrettes. Seul, le duc de Guise resta sur le coteau. Le prince de Condé faisait avancer ses troupes en colonnes serrées. Caché derrière un bouquet d'ar-

bres, il reconnut que le connétable lui barrait le chemin et que les lignes de l'armée royale offraient assez d'étendue pour l'envelopper. Aussitôt il divisa sa cavalerie en trois corps et résolut de percer le centre des catholiques.

La bataille s'engage par les volées de quatorze pièces d'artillerie, dirigées sur les arquebusiers et sur les bandes de la reine de Navarre. Foudroyés par des décharges multipliées, les arquebusiers protestants prennent la fuite avec les gens de pied et se retirent derrière une éminence. Montmorency fait avancer les 3,000 Suisses et les dispose en carré. Avant de combattre, raconte l'historien Antoine Haffner, chancelier de Soleure, les soldats se mettent à genoux, récitent une prière et élèvent leurs piques pour implorer les secours du ciel. C'est alors que le prince de Condé arrive sur le champ de bataille. Il lance deux colonnes de cavalerie, commandées par Mouy et par Beziade d'Avaret, contre les Suisses et se prépare à les appuyer lui-même. L'attaque est faite avec vigueur et le carré des Suisses est enfoncé. Condé les charge en flanc et les perce à son tour. Les Suisses se rallient et resserrent leurs files. Le comte de la Rochefoucault, capitaine de la troisième colonne, dirige contre eux un escadron de gens d'armes et se brise contre les piques de ces héroïques montagnards. Leur colonel, Guillaume Frœlich, est tué à la tête de ses soldats. Sa mort ne les ébranle pas. Les lansquenets courent sur eux et sont repoussés avec de telles pertes qu'ils abandonnent tous leurs drapeaux. Deux cornettes de reîtres, conduites par des capitaines français, n'arrivent pas à les entamer. Enfin, le prince ramasse

toutes ses forces, tous ses cavaliers allemands et français, fond sur cette infanterie inébranlable et sabre les derniers rangs. Les Suisses, rompus sans être mis en fuite, se forment en pelotons. Plusieurs, au milieu de la mêlée, avaient perdu leurs armes; ils continuent à combattre, dit de Bèze, « à belles pierres « jusqu'à la mort. » Enfin, ils se replient en bon ordre vers l'avant-garde du duc de Guise.

Pendant ce temps, l'amiral et le prince de Porcian chargent l'infanterie du connétable. Montmorency combat comme un simple soldat. Son cheval est tué et lui-même renversé. Le lieutenant de sa compagnie lui en présente un autre. Ses troupes, bien conduites par le duc d'Aumale et par le maréchal Damville, font d'abord bonne contenance devant les reitres, puis faiblissent sous les coups de l'amiral. Le connétable les rallie et reprend l'offensive. Au milieu de la charge, le duc d'Aumale est blessé par une arquebusade et Gabriel de Montmorency-Montberon est tué[1]. Le connétable lui-même reçoit au visage[2] un coup de pistolet, tombe au milieu des Allemands et rend son épée. Ses gens d'armes, démoralisés par la prise de leur chef, se débandent. Au dernier moment, l'amiral amène un escadron de réserve et précipite

1. Le moment où fut tué Gabriel de Montmorency, s. de Monberon, fils du connétable, est différemment précisé par quelques historiens. Nous suivons ici la version de Michel de Castelnau (*Mémoires*, liv. IV, chap. v).

2. D'après les uns, le connétable fut blessé au bras, d'après les autres, à la mâchoire inférieure. Une lettre autographe de la princesse de Condé à Mme de Montmorency donne raison à ces derniers (Fonds français, vol. 6607, f. 46; lettre datée du 24 décembre 1562).

la déroute des gros bataillons de l'infanterie catholique. La victoire des réformés est complète à l'aile gauche. Les cavaliers du régiment de Mouy poussent jusqu'aux bagages de l'armée, pillent la maison que le duc de Guise avait occupée et volent son argenterie. Le corps d'armée du connétable se disperse. Gens de pied et cavaliers sont en fuite. Plusieurs chevau-légers courent jusqu'à Paris et y apportent la nouvelle de la défaite.

L'aile droite de l'armée royale, commandée nominalement par le maréchal Saint-André, mais effectivement dirigée par le duc de Guise, n'avait pas encore paru sur le champ de bataille. Lorsque l'armée huguenote lui semble suffisamment éparpillée, le duc fait avancer le maréchal aussi rapidement que le permet la distance et lance les Gascons de Monluc contre l'infanterie victorieuse. Les Gascons courent à l'ennemi, que l'artillerie prend en flanc, et l'attaquent à l'arme blanche. La violence du choc, favorisée par la déclivité du terrain, ébranle les Allemands. Les Espagnols se précipitent sur eux. Un régiment de 1,200 reitres, décimé au premier feu, met bas les armes et se retire derrière le duc de Guise. Condé, témoin du désordre des gens de pied, s'efforce de rallier ses escadrons. Mais les cavaliers, déjà fatigués par leurs charges contre les Suisses, n'entendent ou ne suivent pas ses ordres. A peine le prince rassemble-t-il quelques gentilshommes autour de lui. Les compagnies gasconnes et espagnoles, enivrées par leur premier succès, assaillent le cortège du prince. Après un combat soutenu, les gentilshommes huguenots se débandent. Condé est blessé à

la main. Son cheval, atteint d'une arquebusade à l'épaule, s'abat et jette à terre son cavalier. Aussitôt le prince est entouré par les gens d'armes du maréchal Damville et désarmé. Coligny arrive au secours de Condé. Les Suisses, qui ont repris haleine, lui opposent encore une fois leurs carrés. En vain il s'acharne contre eux. Aidés par des charges de cavalerie habilement lancées du haut de la colline par le duc de Guise, les Suisses présentent à l'amiral un front qu'il ne peut briser. Au plus fort du combat, le maréchal de Saint-André, poussé par son ardeur, s'avance jusqu'au milieu des troupes ennemies. Bientôt reconnu, il est accablé, fait prisonnier et aussitôt entraîné loin du champ de bataille. La prise du maréchal ébranle la fermeté de l'armée royale. Déjà les capitaines hésitent et le feu se ralentit. Le duc de Guise s'empare du commandement et entre lui-même en ligne avec sa compagnie de gens d'armes et les vieilles bandes des arquebusiers. Il prend l'ennemi en flanc, le charge à la fois avec sa cavalerie et ses gens de pied. Coligny met en avant ses dernières réserves et rallie par des appels désespérés les soldats épars dans la plaine. Il est bientôt débordé par le nombre et ne peut ramener au combat sa cavalerie en désordre. Il se résigne à battre en retraite. Le duc de Guise le harcèle d'arquebusades et de charges sans pouvoir rompre ses rangs. Enfin la nuit interrompt la poursuite. L'amiral continue son mouvement et le duc de Guise rentre triomphalement dans son camp.

La bataille de Dreux présentait une singularité qui ne s'était jamais rencontrée : les chefs des deux armées, le connétable et le prince de Condé, étaient restés aux

mains des ennemis. Les réformés arguèrent plus tard de cette circonstance pour atténuer l'importance de leur défaite. Vainement les capitaines catholiques, surtout Henri de Montmorency-Damville, s'efforcèrent de ressaisir le connétable. Il était prisonnier d'un allemand, Volpert von Dertz, de la cornette de Arnold von Amfel, et fut remis à Coligny moyennant une rançon de 6,000 écus, dont 2,000 furent payés immédiatement et le reste en Allemagne[1].

La bataille de Dreux coûta aux réformés près de 3,000 hommes, la plupart Allemands, tués dans le retour offensif du duc de Guise, lorsque l'armée, ralliée par Coligny, tenta de reprendre la victoire. Les catholiques perdirent 2,000 hommes, dont plusieurs capitaines de marque[2]. Le plus illustre, Jacques d'Albon de Saint-André, fut victime de sa bravoure et peut-être aussi de sa faible vue. Les hommes d'armes de sa compagnie et les gens du prince de Condé portaient la casaque blanche et ne différaient les uns des autres que par une broderie verte peu apparente[3]. Le maréchal, se croyant encore entouré des siens, chargea en avant et fut pris et désarmé par un de ses ennemis personnels, Perdrier de Baubigny. Le vainqueur rencontra loin du champ de bataille le prince de Porcian, qui réclama le prisonnier. Bau-

1. Pièces datées du 4 avril et du 8 juin 1563 (F. fr., vol. 3243, f. 99 et 101).

2. Le chiffre des morts est grossi ou diminué d'après le parti pris de chaque historien. De Thou, le seul historien impartial du XVIe siècle, évalue à 8,000 hommes le nombre des morts et des blessés sans se prononcer sur la part de chaque armée. Ce chiffre nous paraît un peu élevé.

3. *Mémoires de Mergey*, éd. du Panthéon, p. 265.

bigny fit valoir son droit « comme luy appartenant « de bonne guerre » et Porcian se retira. Arrivé sur la lisière d'un bois, vers neuf heures du soir, Baubigny se rua sur le maréchal et lui brisa la tête d'un coup de pistolet. Les motifs de ce crime sont étrangers à la guerre civile. Le père du meurtrier, Pierre Perdrier, notaire et greffier de la ville de Paris, avait répondu pour Saint-André et fait entrer son fils au service de celui-ci. Le maréchal abusa de la signature et le greffier, craignant d'être compromis dans les nombreux procès de son client, retira sa caution. Saint-André, furieux, chassa avec outrage Jean de Baubigny de sa maison et lui suscita une querelle d'honneur avec un de ses pages, dont le jeune homme se tira à son avantage en tuant son adversaire en duel. Le favori de Henri II, abusant de son crédit, cita le meurtrier devant des juges commissaires, le fit condamner à mort par défaut, avec confiscation générale, et obtint du roi l'adjudication de tous les biens du prétendu coupable. Baubigny, ruiné mais non pas abattu, resta quelque temps caché. Il se fit huguenot et se vengea à Dreux, « qui est une belle leçon aux grands, dit Pasquier, « de n'abuser de leur crédit contre les petits lors- « qu'ils ont le vent en poupe. » Le lendemain, on retrouva dans un fossé le cadavre du maréchal, dépouillé de ses vêtements. En vain, le duc de Guise fit rechercher l'assassin; il ne fut jamais retrouvé[1].

Jacques de la Brosse était un des plus vieux capitaines de l'armée royale. Le jour de la bataille, de

1. De Thou, liv. XXXIV. — Lettre de Pasquier dans les *Œuvres complètes,* t. II, p. 102. — Brantôme, t. V, p. 39.

grand matin, il rencontra Brantôme, qui le salua respectueusement. « Je ne scay que c'en sera aujourdhuy, « dit-il, mais le cœur me dict que j'y demeureray. « Aussi est-ce trop vescu pour mon aage. Là où il me « faict beau voir porter encore la lance et l'ensanglan- « ter, où je devrois estre retiré chez moy à prier Dieu « de mes offances et jeunesses passées. » Il fut tué dans la charge du duc de Guise[1]. Il avait quatre-vingts ans et allait être nommé maréchal de France.

François de Clèves, duc de Nevers, âgé de vingt-deux ans, fut victime de l'imprudence de René de la Plattière des Bordes, son lieutenant. Pendant qu'il marchait à l'ennemi à côté du duc de Guise, il vit que des Bordes tenait son pistolet braqué sur lui. « Mon compagnon, dit-il, tenez vostre pistolet plus « haut, car, s'il deslâche, vous m'en donrez dans la « cuisse. » L'arme partit à l'instant et la charge frappa le jeune prince. Son lieutenant, désespéré, se jeta au plus fort de la mêlée et se fit tuer. Malgré sa blessure, Nevers ne voulut pas quitter le champ de bataille et combattit tout le jour. La plaie s'aggrava et il mourut de la gangrène le 10 janvier suivant[2].

La mort de Gabriel de Montmorency, baron de Montberon, quatrième fils du connétable, âgé de vingt ans, de René d'Anglure de Givry, capitaine d'ordonnance, de Gaston de la Brosse, guidon de la compagnie du duc de Guise, de Vitry, enseigne de la même compagnie, capitaine parisien et frère du receveur général de la ville, de Guillaume Frœlich, colonel des

1. Brantôme, t. V, p. 48.
2. Brantôme, t. IV, p. 377.

[illegible] prou- [illegible] ache- [illegible] secrétaires [illegible] Il y a cent ans [illegible] quinzième [illegible]

[illegible] déter- [illegible] de [illegible] quel- [illegible][1]. » Le [illegible] Montmorency- [illegible] un des [illegible]. » Il arriva sans débri- [illegible] à Saint-Maur-des-Fossés. [illegible] Il retourna [illegible] d'amères rail- [illegible] Luxembourg de Martigues, colo- [illegible] même à qui [illegible] le rencontra [illegible] aux pieds : « Voyla de beaux « [illegible] dit-il, et la meilleure molete « que je vis jamais. N'en avez-vous point ung payre « de pareils dans vos coffres pour me donner ou « ceux-là mesmes[2] ? » Méru n'osa repondre. Il racheta plus tard le [illegible] de ses premières armes et servit bien le roi. La même défaillance arriva à un

1. De Bèze accuse le duc François de Lorraine, grand prieur de France, frère cadet du duc de Guise. Mais il est contredit par Brantôme. Celui-ci raconte que le grand prieur combattit avec tant de chaleur qu'il prit une pleurésie dont il mourut au bout de six semaines.

2. Brantôme, t. IV, p. 3. Brantôme ne nomme pas Méru, mais il le laisse deviner. — *Mém. de Mergey*, éd. du Panthéon, p. 265.

vieux capitaine bigourdan, Pierre d'Ossun, dont la bravoure était passée en proverbe. Il ne sut pas résister à l'exemple de ses compagnons d'armes. Arrivé à quelques lieues du champ de bataille, la honte le fit revenir, plein de tristesse, à l'armée catholique. Le duc de Guise ne put lui rendre courage. D'Ossun, sombre et découragé, languit plusieurs jours et mourut le 10 janvier suivant[1]. Beaucoup d'autres capitaines avaient cédé à l'affolement. En les voyant reparaître un à un, le duc de Guise ne leur adressait aucun reproche. Au camp, il feignait d'ignorer le nom des fuyards, et, à toute allusion indiscrète, dit Brantôme, il détournait la conversation. A la cour, il n'accusa personne et pallia la faute des poltrons. C'est par la générosité comme par l'indulgence que ce prince se créait des amis.

Les premiers fuyards de l'armée royale parurent aux portes de Paris, le dimanche 20 décembre, à trois heures du matin, et semèrent la terreur dans la ville. L'un était un soldat de la compagnie de la Molle, le s. de Bretomière, l'autre « un meschant garne« ment » d'Orléans, nommé Guillaureau. D'autres arrivèrent dans la journée. Un gentilhomme de la Brie, le s. de la Bresche, et un capitaine suisse confirmèrent le désastre. La ruine des Suisses, la prise du connétable, la mort de Saint-André et du duc de Guise, que la plupart des soldats avaient confondu avec l'écuyer Spagny[2], furent bientôt racontées de maison en mai-

1. Lettre d'Antoine de Noailles à la reine de Navarre. Bordeaux, 18 janvier 1562 (1563); orig., f. fr., vol. 6908, f. 99.

2. Spagny avait chargé avec les armes et le cheval du duc de Guise (*Mémoires de Mergey*, éd. Buchon, p. 265).

son. Les bourgeois furent épouvantés et les plus avisés eurent beau jeu à blâmer le duc de Guise, leur idole de la veille, du massacre de Vassy et de la rupture de l'édit de Janvier. La cour fut moins troublée. La reine mère, plus indécise que jamais entre les deux partis, se montra impénétrable. Cependant, il lui échappa de dire : « Eh bien, nous entendrons la messe « en français. » La nuit se passa dans la terreur. Plus d'un bourgeois croyait entendre les pillards huguenots à sa porte, plus d'un seigneur songeait à se tourner du côté du vainqueur. Seul à la cour, Vieilleville doutait de la nouvelle. Aucun des messagers de malheur ne mettait en scène l'aile droite de l'armée, et ceux même qui racontaient la mort du duc de Guise le représentaient en soldat isolé. Vieilleville réunit quelques notables à son logis de la Croix-du-Tirouer[1] et réconforta leur courage en leur prouvant l'invraisemblance du récit.

Le dimanche soir, 20 décembre, vers neuf heures, arriva le maréchal de camp du duc de Guise, Jean de Beaulieu de Losses. Il crie au corps de garde de la porte Saint-Honoré : « Victoire ! Victoire ! Monsieur « de Guise a gaigné la bataille ; le prince de Condé est « son prisonnier. » A ce cri, la garde prend les armes ; les soldats déchargent leurs arquebuses en l'air. La nouvelle se répand avec une telle rapidité qu'elle arrive au Louvre avant le messager. La ville s'illumine « de « plus de chandelles allumées qu'il ne paroissoit « d'étoiles au ciel. » Les rues se remplissent de bourgeois rodomonts comme s'ils eussent gagné la bataille.

1. La rue de la Croix-du-Tirouer était la partie de la rue Saint-Honoré qui s'étend entre la rue de l'Arbre-Sec et l'Oratoire.



Le lendemain matin, le roi devait se rendre en grande pompe à un *Te Deum* à Notre-Dame. Les milices s'armèrent; les ambassadeurs furent convoqués[1] et les habitants, en signe d'allégresse, même ceux qui penchaient vers la réforme, pavoisèrent leurs maisons[2].

II. Traité d'Amboise.

Le soir de la bataille de Dreux, Coligny recula jusqu'à la Neuville, petit village de la Beauce sans ressources ni défense, et y rallia ses gens. L'armée calviniste faisait encore bonne contenance; elle avait été repoussée, elle avait été défaite, mais non pas mise en déroute. Coligny forma le dessein héroïque de livrer une seconde bataille au duc de Guise. Les gentilshommes français étaient prêts à remonter à cheval, mais les Allemands refusèrent de les suivre. En vain, l'amiral leur représenta que l'armée catholique était décapitée par la prise du connétable, les Suisses anéantis, la cavalerie du roi dispersée. Les reitres

1. Ce fut au duc de Montpensier, qui n'avait pas assisté à la bataille de Dreux, que le pape Pie IV adressa, le 13 janvier 1563, la bulle de félicitation de la victoire (*Annalia Raynaldi*, ann. 1563, nº 2).

2. Journal de 1562 dans la *Revue rétrospective*, t. V, p. 208. — *Mémoires de Condé*, t. I, p. 105 ; t. II, p. 115, et t. IV, p. 194. — Le roi manda à la ville de Bordeaux, dit Gauffreteau, de chanter le *Te Deum*, mais non pas de faire le feu de joye, parce que le connétable était prisonnier (*Chronique bordelaise*, t. I, p. 110). — *Registre des délibérations du bureau de la ville de Paris*, 1562, décembre. — Coll. du parlement, vol. 556, f. 274. — Lettres de Pasquier dans les *Œuvres complètes*, t. II, p. 103. — Coll. Brienne, vol. 206, f. 177. — *Mémoires de Tavannes*, coll. Petitot, t. XXIV, p. 380.

étaient venus en France, dit Pasquier, « pour s'enri-« chir, non pour y mourir. » Telle fut la vraie raison, la raison inavouée, de leur refus de reprendre l'offensive[1]. L'amiral, désespéré, laissa reposer son armée et prit la route d'Orléans. Il s'arrêta à Auneau, ville forte, défendue par un château, capable de soutenir un siège, et réunit un conseil de guerre. Tous les capitaines protestants, d'une voix unanime, le supplièrent de prendre le commandement jusqu'à la fin de la captivité de Condé. Coligny accepta, non par ambition (son âme était au-dessus d'une passion mesquine), mais par dévouement. Le 21 et le 22 décembre, il adressa au comte de Warwick et à la reine d'Angleterre deux demandes de secours[2]. Le lendemain, renonçant à attendre l'ennemi dans les plaines de la Beauce, il se rapprocha de la Loire. Catherine de Médicis jugea qu'il voulait passer en Poitou, en Guyenne et peut-être auprès de Jeanne d'Albret, dont l'âme ardente inspirait au parti huguenot une fermeté qui valait une armée[3]. Mais il s'arrêta à Avaray, près de Blois. Dans l'intervalle, il avait été informé des succès de Gabriel de Mongonmery en Normandie et avait repris le hardi projet de transporter la guerre sur la côte à portée des flottes et des subsides d'Angleterre[4].

1. Tous les historiens sont unanimes. — Lettres de Pasquier dans les *Œuvres complètes*, t. II, col. 102.

2. Ces deux lettres ont été publiées, l'une dans les *Calendars of state papers*, l'autre dans *le XVIe siècle et les Valois*, par M. de la Ferrière, p. 92.

3. Lettre de Catherine au comte du Lude, 1er janvier 1562 (1563); *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 458.

4. Lettre de Coligny à Mongonmery, Avaret, 28 décembre 1562 (La Ferrière, *le XVIe siècle et les Valois*, p. 93).

Avant d'entamer cette nouvelle campagne, il traverse la Loire à Beaugency (3 janvier 1563) et conduit les reîtres en Berry « pour les rafraîchir, » c'est-à-dire pour leur offrir, en attendant la solde, le pillage des villages de l'Orléanais[1]. Le 12 janvier 1563, l'armée protestante et son chef campent à Villefranche-sur-Cher, le 24, le 29, le 30 à Orléans[2]. Tout à coup la nouvelle se répand que le duc de Guise est à Étampes. Aussitôt l'amiral sort de ses incertitudes, et, le 1er février, laissant à Orléans son frère François d'Andelot avec une forte troupe, il prend la route de la Normandie et en six jours franchit plus de cinquante lieues. Cette course rapide[3] lui permettait d'échapper au duc de Guise, mais on s'étonne, puisque l'amiral avait résolu, depuis le 28 décembre[4], de déplacer la base de ses opérations militaires, qu'il ait perdu plus d'un mois sur les bords de la Loire.

Le 19 décembre, le connétable, sur l'ordre de Coligny, avait été dirigé à marches forcées sur Orléans. A peine ses gardiens lui donnèrent-ils, au milieu de la nuit, quelques instants de repos. Après un voyage pénible de près de trente lieues, Montmorency arriva le 20 décembre au soir. Il fut conduit chez la princesse de Condé, Éléonore de Roye, sa propre

1. Lettres de Coligny, publiées par le comte Delaborde (*Gaspard de Coligny,* t. II, p. 180 et suiv.).

2. Lettres de Coligny (*Ibid.*, p. 183 et suiv.).

3. L'incertitude de la marche de Coligny fit craindre à la reine que l'armée protestante menaçât Paris (Lettre de la reine à François de Montmorency, gouv. de l'Isle-de-France, Blois, 31 janvier 1562 (1563); *Lettres de Catherine de Médicis,* t. I, p. 492).

4. Lettre de Coligny à Mongonmery, du 28 décembre 1562, citée dans la note 4 de la page précédente.

nièce, et lui raconta, presque le premier, les étranges péripéties de cette bataille, qui le rendait l'hôte de la femme même de son adversaire[1]. Sa blessure, aggravée par l'âge et la fatigue, lui causait de grandes douleurs. La balle était enchâssée dans la mâchoire et ne put être extraite qu'après une incision dans le menton[2]. La princesse de Condé le soigna avec une affection filiale, si bien que le vieux connétable, « grand « rabroueur de son naturel[3], » en fut touché. Il écrivit à la reine que sa nièce lui avait sauvé la vie et la pria de traiter favorablement le prince de Condé[4]. A la date du 8 janvier, il était en convalescence et se promenait chaque jour sur les remparts de la ville avec la princesse[5].

Le prince de Condé avait été mené à Dreux le

1. Lettre de la princesse de Condé à la reine mère, Orléans, 22 décembre 1562, vendue par M. Charavay le 10 février 1877. — Autre de la même à la même, sans date; orig., f. fr., vol. 6607, f. 74. — Autre de la même au prince de Condé, 22 décembre 1562; copie, coll. Brienne, vol. 206, f. 173. — La correspondance de la princesse avec le roi, le prince de Condé, surtout avec la reine, pendant les derniers jours de décembre et les premières semaines de 1563, est conservée dans les volumes 6607 et 6621 du fonds français et, en copie, dans les volumes 205 et 206 de la collection Brienne.

2. Lettre de Chantonay, du 9 janvier 1563 (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 121). L'ambassadeur raconte qu'on ne pouvait nourrir le blessé que de *colisses* (coulis de viande) et choses liquides.

3. Brantôme, t. III, p. 299 et suiv.

4. Lettre du connétable à la reine, 22 décembre 1562 (Duc d'Aumale, *Hist. des Condé*, t. I, p. 212). — Lettres de la princesse de Condé à la dame de Montmorency, 24 et 30 décembre (Delaborde, *Éléonore de Roye*, p. 152 à 154).

5. Lettre du duc de Guise à madame la connétable, camp de Cormainville, 8 janvier 1562 (1563) (Delaborde, *Éléonore de Roye*, p. 159).

20 décembre[1], puis au château de Lainville[2], et, lorsque le roi vint en Beauce, à l'abbaye de Saint-Pierre de Chartres, sous la conduite du maréchal Henry de Montmorency-Damville[3]. A la fin de janvier, toujours à la suite du roi, il fut transféré à Loches[4], puis à Onzain, vieux donjon féodal, près d'Amboise, appartenant au comte de La Rochefoucault[5]. Sa captivité était assez dure[6]. Trois compagnies de gens d'armes et deux enseignes de gens de pied montaient la garde à sa porte. Défense de laisser approcher des étrangers, sauf les serviteurs qui consentaient à s'emprisonner avec lui; défense de le perdre de vue, « sauf en sa garde-robe. » Le prince ayant demandé à voir son argentier, la reine n'autorisa la visite qu'après avoir fait fouiller cet officier[7]. Ces précautions, justifiées par son énergie et son audace, ne l'empêchèrent pas de tenter une évasion. Pendant son séjour à Onzain, il soudoya des soldats et se procura des vêtements de paysan. Ainsi déguisé, il franchit la première enceinte, puis la seconde, et ne fut arrêté qu'à

1. C'est peut-être à cette occasion que le duc de Guise recommanda au s. de Faveroles la ville de Dreux, dont il était gouverneur (L'Hermite de Soliers, *Noblesse de Touraine*, p. 234).

2. Les historiens du temps écrivent *Leneville*. Il s'agit ici probablement de Lainville (Seine-et-Oise).

3. *Mémoires de Claude Haton*, t. I, p. 313. — *Mémoires de La Noue*, chap. x. — *Mémoires de Mergey*, édit. Buchon, p. 265. — Lettres du roi dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 181 et 182.

4. Journal de Bruslard dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 117.

5. Dépêche de Chantonay, du 3 février 1563 (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 128).

6. Lettre de Théodore de Bèze à Calvin, du 12 janvier 1563 (Baum, *Teodor Beza*, app., p. 204).

7. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 461 et notes, et 466.

la troisième. Damville punit sévèrement les complices du prince. Le capitaine et les soldats, « consentants « ou nonchaillants, » furent emprisonnés, pendus ou noyés[1]. La reine se rendit elle-même à Amboise, « fit « murer grand nombre de portes et fenestres et « mettre de fortes grilles de fer aux autres[2] » et y envoya le prisonnier dans les derniers jours de février[3]. Il avait été question de l'échanger contre le connétable, mais la reine refusa l'échange[4]. Condé passa deux mois et demi en prison avec le ministre Pérussel, sans autre consolation que les prières de cet ancien cordelier[5].

Avant de laisser le champ libre aux gens de guerre, la reine mère voulut tenter de nouveau la voie des négociations. Condé était sous les verrous, Jeanne d'Albret en Béarn; l'occasion se présentait de diviser ces deux âmes intrépides. Dès le lendemain de la bataille de Dreux, Catherine espère dominer le chef du parti réformé : « La paix est faite, écrit-elle à « Artus de Cossé-Gonnor le 1er janvier 1563, mais

1. Lettre de Chantonay, du 20 février 1563 (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 133). — Les mêmes détails se retrouvent dans la lettre de Chantonay à Philippe II, du 22 et du 24 février (Arch. nat., K. 1500, n° 50).

2. Lettre sans date (février 1563), publiée dans l'*Histoire de France* de P. Mathieu, t. I, p. 269.

3. Deux lettres du prince de Condé, du 28 février, l'une à la reine, l'autre à la princesse de Condé, sont datées d'Amboise. Ces deux lettres sont publiées dans l'*Hist. des Condé* par M. le duc d'Aumale, t. I, p. 397.

4. Lettre de la princesse de Condé à la reine; autographe sans date; f. fr., vol. 6607, f. 48.

5. C'est probablement à Pérussel qu'il faut attribuer la rédaction d'une belle prière que les gens du prince lisaient chaque jour au chevet de son lit (Copie; f. fr., vol. 3952, f. 101).

« n'en dites rien. » Elle demande 100,000 écus pour renvoyer les reîtres; elle certifie les dispositions conciliatrices du prince de Condé; elle cherche à réunir le prince, le cardinal de Bourbon, le connétable et le duc de Guise en une conférence pour établir les bases de la paix[1]. Les propositions étaient colportées d'un camp à l'autre[2] par Jean Caracciolo, ancien abbé de Saint-Victor, ancien évêque de Troyes, devenu protestant[3]. Les révoltés demandaient l'exécution de l'édit de janvier. Catherine aurait tout accordé, mais le duc de Guise voulait traiter les rebelles en vaincus, non pas en vainqueurs, et se sentait capable de leur imposer des conditions plus dures. La reine mère prodiguait les faveurs du roi pour acheter des partisans. Dans un seul jour, elle créa trente-deux chevaliers de l'ordre et vingt capitaines de gens d'armes[4]. Les réformés n'étaient pas oubliés. Le fils de Jeanne d'Albret reçut successivement l'amirauté, le gouvernement, la lieutenance générale de Guyenne et une compagnie de cent hommes d'armes[5]. Elle

1. *Lettres de Catherine de Médicis,* t. I, p. 459, 460, 463, 470.

2. Dépêche de Chantonay, du 9 janvier 1563 (*Mémoires de Condé,* t. II, p. 121).

3. Nous avons publié quelques renseignements nouveaux sur ce personnage dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris,* t. XXI.

4. Lettre de Catherine à Gonnor, du 12 janvier 1563 (*Mémoires de Condé,* t. IV, p. 201). Le baron de Fourquevaux et le s. de Nègrepelisse reçurent le collier dans l'église Saint-Étienne, à Toulouse, le 28 février, des mains du cardinal d'Armagnac (Lafaille, *Annales de Toulouse,* t. II, p. 254).

5. L'amirauté lui fut donnée le 26 décembre 1562 (Lettres patentes du roi de cette date; f. fr., vol. 23149, copie du XVII[e] siècle, f. 82), le gouvernement de Guyenne le même jour

adressa au cardinal Odet de Chastillon, dont elle connaissait l'influence sur l'esprit de son frère, une lettre d'amitié[1] au moins inopportune, car elle ne pouvait ignorer que le pape Pie IV préparait la bulle d'excommunication de ce prélat[2].

La première difficulté (tant les deux parties avaient de confiance l'une dans l'autre) était de réunir le prince de Condé et le connétable. Ni catholiques ni réformés ne voulaient se dessaisir de leur prisonnier[3]. Catherine de Médicis jugea que les entrevues ne pourraient avoir lieu qu'aux portes d'Orléans et se rendit à Blois[4]. Son départ fut si rapide qu'il donna lieu aux plus étranges rumeurs. « Quand elle se coucha, écrit l'ambassadeur d'Es- « pagne, il n'y avait personne qui en sçeut à parler, « et après minuit l'on commença à charger les « mulets[5]. » Peut-être la reine avait-elle appris le prochain passage de l'armée protestante en Normandie et craignait-elle d'être surprise dans une ville

(Lettre du roi; f. fr., vol. 23149, f. 82) et la compagnie de gens d'armes le 12 février 1562 (1563) (Arch. de Pau, E. 586).

1. Lettre du 13 janvier 1562 (1563), publiée par du Bouchet (*Histoire de la maison de Coligny*, in-fol., p. 411).

2. La citation du cardinal de Chastillon à Rome est datée du 12 janvier 1562 (1563). Cette pièce fut affichée aux portes de l'hôtel de Beauvais à Paris quelques jours après. Gaignières nous en a conservé une copie (f. fr., vol. 20461, f. 227). La bulle est datée du 31 mars 1563 et est publiée par du Bouchet (p. 411).

3. Lettre de Chantonay du 19 janvier 1563 (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 123).

4. Lettre du roi et de la reine mère au Parlement de Paris et à Gonnor, du 22 janvier 1562 (1563) (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 202 et suiv.).

5. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 26 janvier 1563 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 488, note).

sans défense. Elle arriva à Blois le 23 janvier avec le roi, presque en même temps que Condé, décidée à tout sacrifier « afin de ne point recommencer heun « aultre foys, écrit-elle à Gonnor, sete danse qui nous « coûte si cher[1]. » Avant de laisser sortir le connétable, les réformés exigeaient trois otages, Henri de Lorraine, le fils aîné du duc de Guise, Henri de Montmorency-Damville, et le duc d'Estampes[2]. Enfin, il fut décidé que le connétable et le prince seraient amenés, chacun de leur côté, dans une des îles de la Loire. En attendant le jour de la conférence, la reine mère envoya Henri Clutin d'Oisel et Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, au connétable à Orléans pour lui faire connaître ses intentions. En retour, elle autorisa Condé à recevoir sans témoins la visite de Jacques de Boucard et de Antoine Raguier d'Esternay, deux gentilshommes de son parti[3]. Les quatre ambassadeurs firent plusieurs voyages de Blois à Orléans. La reine tint de nombreux conseils, quelquefois en présence du nonce[4]. Condé prétendait à tous les avantages et Montmorency ne voulait rien accorder. Les négociateurs cherchaient « un appointement » intermédiaire quand le siège d'Orléans interrompit les pourparlers.

Le 26 décembre, sept jours après la bataille de Dreux, le duc de Guise avait pris la route d'Orléans.

1. Lettre de Catherine à Gonnor (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 476).

2. Lettre d'Éléonore de Roye à la reine, sans date (Copie moderne; f. fr., vol. 6621, f. 67).

3. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 492, 496.

4. Lettre de Chantonay, du 20 février 1563 (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 133).

Le 11 janvier, il gagna le pont de Beaugency et s'établit sur les deux rives de la Loire[1]. Ses troupes étaient nombreuses, bien armées, aguerries par une campagne qui durait depuis six mois, mais elles manquaient de tout et n'étaient soutenues que par l'espérance de la victoire. Le duc écrit à Artus de Cossé-Gonnor : « Nos soldats sont tous nuds, par « ce froid qui est pire[2]. » Le 6 février, l'armée royale prend vigoureusement l'offensive. Elle donne l'assaut au Portereau, forteresse élevée à la tête du pont. Après un combat acharné, soutenu par les bandes béarnaises de la reine de Navarre, l'armée royale est repoussée, mais le désordre se met dans les retranchements des Allemands. Le duc de Guise pointe sur eux toute son artillerie. Les reîtres fuient en désordre. Le pont se couvre de fuyards. Heureusement pour la ville, François d'Andelot, suivi des gentilshommes protestants, arrive sur le champ de bataille. Il commande la charge, refoule les catholiques et fait baisser la herse[3].

Les réformés se crurent sauvés; leur chute n'était que retardée. L'insuffisance de l'artillerie royale avait empêché le duc de Guise de profiter de ses premiers avantages. Quelques batteries placées sur la rive droite auraient permis aux catholiques de balayer le pont par des feux convergents et d'arrêter d'Andelot sur le seuil du pont-levis. « Mon bonhomme, écrit le

1. Lettre du duc de Guise à Gonnor, du 11 janvier 1562 (1563), s. l. (Orig., Vc de Colbert, vol. 24).
2. Lettre citée dans la note précédente.
3. D'Aubigné, *Hist. universelle,* t. II, p. 124 (édit. de la Soc. de l'hist. de France). — *Mémoires de La Noue,* chap. XI.

« duc à Artus de Cossé-Gonnor le lendemain du jour « où il avait touché la victoire, je me mange les doigts « de penser que si j'eusse eu six canons et pour en tirer « 2,000 coups, ceste ville estoit à nous[1]. » Il avertit la reine de la faiblesse de ses armements et celle-ci commande de lui envoyer « dix canons et toute leur « sequelle, » 4,000 boulets, 40,000 de poudre; « que « l'on les fasse voler, s'il est possible[2]. »

L'artillerie arriva promptement et fut promptement mise en batterie. Le duc de Guise avait renforcé son armée, resserré le blocus, rapproché les tranchées, posté les compagnies. Il fixa l'assaut à la nuit du 18 au 19 février. La prise de la ville était assurée[3] quand un crime, dont les instigateurs sont encore incertains, retarda le triomphe du parti catholique.

Le jour même de l'assaut, le 18 février, quelques heures avant de donner le signal, le duc de Guise inspecta une dernière fois les batteries et les positions de l'armée royale. La duchesse de Guise venait d'arriver aux Vaslins[4], près d'Olivet, et demandait à voir son mari. A l'entrée de la nuit, le prince lorrain, presque sans suite et sans armes, monte à cheval. Il avait traversé le Loiret en bateau et suivait le chemin des Vaslins; tout à coup, au carrefour des deux

1. *Mémoires de Condé,* t. IV, p. 225.

2. *Lettres de Catherine de Médicis,* t. I, p. 500. Lettre du 8 février 1562 (1563).

3. *Mémoires de Condé,* t. IV, p. 232. — *Lettres de Catherine de Médicis,* t. I, p. 496 et 509.

4. M. Baguenault de Puchesse, d'après une étude de M. Dupuis, publiée dans les *Mémoires de la Soc. archéol. de l'Orléanais,* t. IV, 1858, a établi que le duc de Guise habitait le château des Vaslins

routes[1], un coup de feu part derrière une haie et le frappe au côté droit. « L'on me devoit celle-là, « dit-il, mais je crois que ce ne sera rien[2]. » Cependant il perd connaissance, descend ou tombe de cheval et est emporté par ses gens auprès de la duchesse.

Les chirurgiens de la reine mère arrivent du camp. Au premier examen, ils jugent la blessure sans danger[3]. Ils « charment » la plaie pour conjurer les sortilèges qui pouvaient être attachés à la balle[4] et informent la reine que le duc « n'en auroit que le « mal[5]. » Les journées des 20, 21 et 22 février se passent sans aggravation, mais le mardi gras, 23 février, la fièvre augmente « avec une sueur froide, « non sans quelque débilitation de l'entendement « du blessé. » Cependant, il reprend ses sens. Dans la soirée son état empire. Son frère, le cardinal de Guise, l'avertit qu'il touche à sa dernière heure. Le héros reçoit la nouvelle avec courage, se confesse, communie, fait ses adieux à la duchesse[6] et à son fils, et reçoit l'extrême-onction des mains du cardi-

et non celui de Cornet, comme le dit l'évêque de Riez dans un document que nous citerons plus loin.

1. M. Édouard Fournier observe que le carrefour des deux routes où le duc de Guise fut blessé est marqué sur la carte de Cassini (*Variétés hist. et litt.*, t. VIII, p. 19).

2. D'après Brantôme, dont le témoignage est précieux parce qu'il était au camp (Brantôme, t. IV, p. 259), le duc aurait prononcé ces paroles (t. IV, p. 256).

3. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 512.

4. Lettre de Chantonay, du 20 février 1563 (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 133).

5. Lettre publiée dans les notes de *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 512.

6. Récit de l'évêque de Riez dans les *Mémoires de Condé*, p. 265.

nal de Ferrare. Il meurt le lendemain, mercredi des cendres, entre dix et onze heures du matin[1].

A cette nouvelle, disent tous les contemporains, Catherine de Médicis montra une irritation trop vive pour être jouée. « Il me coûtera tout set que ha le roy, « écrit-elle à Artus de Cossé-Gonnor, pour savoyr qui « ha faict fayre sete mechanseté[2]. » Le 19 février, elle fit crier dans le camp que la découverte de l'assassin serait récompensée par un don de 3,000 écus[3]. Le coupable, après avoir commis le crime, avait pris la fuite sur un bon cheval. Saisi de terreur, il galopa toute la nuit, tout le jour, toute la nuit suivante[4] et s'égara dans les bois. Le surlendemain, il arriva à une ferme isolée et y tomba avec son cheval de fatigue et d'épuisement. A peine prenait-il du repos qu'arriva un des pelotons de l'armée royale qui courait à sa recherche. Son trouble, ses réponses embarrassées inspirèrent du soupçon. Il fut arrêté et conduit au camp[5].

La reine venait d'arriver à Caubrai, près Olivet, avec le cardinal de Bourbon et plusieurs seigneurs. En partant de Blois, préoccupée de la paix avant tout, elle dit au roi : « Adieu, mon fils, je vais voir M. de « Guise, et j'entrerai dans Orléans si je le puis. Je

1. Récit de Lancelot de Carles, évêque de Riez, témoin oculaire (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 243).

2. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 512.

3. Pièce dans les *Mémoires-journaux du duc de Guise*, coll. Michaud, p. 506.

4. Récit du temps (coll. Dupuy, vol. 844, f. 94) confirmé par tous les historiens.

5. *Mémoires de Castelnau*, liv. IV, chap. x.

« vous en ferai don avant mon retour et je ferai la « paix. » Le roi répondit : « Faites la paix et ne vous « inquiétez pas d'Orléans, car, lorsque la paix sera « faite, Orléans et les autres villes seront à nostre « dévotion[1]. »

Le 21 février, Catherine fit interroger l'accusé devant elle. C'était un ancien page du vicomte d'Aubeterre nommé Poltrot de Méré, originaire de l'Angoumois et âgé de vingt-six ans. Il avoua qu'il avait servi plusieurs capitaines protestants, Feugières-Brion, Jean de Parthenay-Soubise, qui, frappés de son caractère résolu et de son sang-froid, l'avaient excité, disait-il, à assassiner le duc de Guise. Coligny l'avait fait venir au mois de janvier précédent et lui avait inspiré « courage et hardiesse pour exécuter lad. entreprise. » Il lui avait donné vingt écus pour espionner le camp du duc de Guise en attendant l'occasion favorable, puis 100 écus, le prix d'un bon cheval, pour assurer sa fuite. Pressé par l'amiral, par Théodore de Bèze et le ministre Jean de Lespine[2] de « faire la chose la « plus belle qui fust oncques faicte, » malgré ses hésitations, malgré ses refus, il s'était décidé à obéir à leurs conseils. Il ajouta que les chefs du parti réformé avaient armé des sicaires contre les principaux capitaines catholiques, contre les princes, la reine mère et le roi lui-même[3].

1. Occurrences en France, pièce datée du 26 février 1563 (*Calendars*, 1563, p. 162).

2. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 517.

3. Déposition de Poltrot de Méré plusieurs fois imprimée et reproduite avec des notes dans le tome VIII des *Variétés historiques et littéraires* de la *Collection elzévirienne*.

Le lendemain, Poltrot de Méré confirma son récit[1]. Conduit à Paris le 23 février, il subit deux interrogatoires et signa deux fois les mêmes déclarations. L'instruction paraissait terminée quand, le 15 mars, à la suite d'une séance à la chambre de torture, il révoqua ses précédents aveux. D'après les apologistes protestants, il eut honte d'accuser un innocent; d'après Chantonay, il céda aux promesses du maréchal de Montmorency[2]. D'après l'ambassadeur vénitien, au moment du supplice, il renouvela sa première déposition[3]. La question de la culpabilité de Coligny est obscure et sera longtemps discutée[4]. Quoi qu'il en soit, la culpabilité personnelle de Poltrot était démontrée. Le 18 mars, il fut condamné à mort[5] et écartelé le même jour.

Bientôt consolée de l'assassinat du duc de Guise, Catherine de Médicis, après un mouvement de colère qui faillit lui faire perdre son sang-froid, reprit les négociations qu'elle avait entamées avant la guerre, poursuivies au milieu des combats et conduites jusque sous les murs d'Orléans. « Je suis après à reguarder « de fayre heunne pays, écrit-elle le 25 février à la « duchesse de Savoye, car je voy byen que, durant

1. *Lettres de Sainte-Croix,* in-4°, p. 208.

2. Lettre de Chantonay au roi d'Espagne, du 22 avril 1563 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1499, n° 56).

3. Nous allons essayer d'éclaircir ce mystère dans *l'Assassinat du duc de Guise,* sous presse.

4. Lettre de Marc-Antoine Barbaro au doge de Venise, 23 mars 1563 (*Despatches of Suriano and Barbaro,* 1891, p. CXI).

5. L'arrêt, daté du 18 mars 1562 (1563), est imprimé dans les *Mémoires de Condé,* t. IV, p. 309.

« sesy, y (*il*, l'amiral Coligny, qu'elle accusait de l'as-
« sassinat) me teure (tuerait) à la fin mes enfants...[1]. »

Négocier les armes à la main, tel était le plan de la régente. Elle résolut de donner deux successeurs au duc de Guise : le commandement de l'armée au maréchal Charles de Cossé-Brissac[2], la lieutenance générale du royaume au duc Christophe de Wurtemberg, zélateur ardent de la confession d'Augsbourg et très hostile aux calvinistes[3]. Le maréchal arriva bientôt à Saint-Mesmin, mais le prince allemand refusa la dignité qui lui était offerte[4]. La reine avait d'autres desseins. Elle voulait transformer le cardinal de Bourbon en personnage militant et sollicita du pape la permission de le marier. Ce projet avait plusieurs avantages, celui de diminuer Condé, en abaissant son rang de prince du sang; celui de faire passer sous la tutelle de cet oncle, zélé catholique, le jeune prince de Béarn, qui recevait, des précepteurs désignés par sa mère, « molta mala « educatione. » Le cardinal de Bourbon caressait cette espérance et la dispense fut officiellement demandée par la reine à la cour romaine[5].

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 517.

2. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 517. — Sainte-Croix constate que, à la cour, on avait pensé à Blaise de Monluc (*Lettres de Sainte-Croix*, in-4°, p. 210).

3. Théod. de Bèze avait connu les propositions secrètes de la reine au duc de Wurtemberg (*Hist. ecclés.*, t. I, p. 629).

4. Il consigna les motifs de son refus dans une pièce, datée du 15 mars 1563, qui est publiée dans *Geschichte von Wurtemberg unter den Herzœgen*, par Sattler, 1771, t. IV, p. 230.

5. *Lettres de Sainte-Croix*, in-4°, p. 216 et 217. Lettre du 13 mars 1563.

Le prince de Condé, prisonnier des armées royales, le connétable de Montmorency[1], prisonnier des rebelles, étaient les négociateurs désignés. Condé eut une entrevue avec la reine à la fin de février et souleva des difficultés. Il prétendait à sa délivrance avant de conférer avec le connétable. Catherine lui signifia qu'il ne recouvrerait la liberté que lorsque les villes occupées par les réformés seraient rendues au roi et les Allemands hors du royaume[2]. La princesse de Condé obtint de son mari des résolutions plus conciliantes[3], et, après d'assez longs pourparlers conduits par Henry d'Oisel et par Sébastien de l'Aubespine[4], Éléonore de Roye eut elle-même, le 2 mars, une entrevue avec la reine mère[5]. Il fut arrêté que le prince et le connétable entreraient en conférence le samedi 6 mars dans un îlot de la Loire[6]. Le 3, l'Aubes-

1. Montmorency était entièrement rétabli à la date du 24 février 1562 (1563) (Lettre de François d'Andelot à mad. la connétable, de cette date; orig., f. fr., vol. 3410, f. 84).

2. Récit communiqué au parlement le 27 février 1562 (1563) (Coll. du parlement, vol. 556, f. 45).

3. Lettre du cardinal de Bourbon à Gonnor, Blois, 5 mars 1562 (1563) (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 282).

4. Presque tous les historiens désignent le secrétaire d'État, Claude de l'Aubespine, mais le récit inédit que nous citons plus loin désigne expressément Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges. Cependant on verra plus loin que Claude de l'Aubespine était aussi présent. Nous avons tâché, d'après les documents, de ne pas les confondre.

5. Mémoire de ce qui se passa entre les députés du roi et ceux du prince de Condé pour conférer de la pacification, récit important, émané probablement d'un des négociateurs et qui raconte toute la négociation du 2 au 13 mars 1563 (Copie du XVII[e] siècle; coll. Brienne, vol. 205, f. 301).

6. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 521.

pine fut envoyé à Amboise et, le 5, il amena le prince à Saint-Mesmin, dans un coche fermé et gardé par les Suisses[1]. Le lendemain, Condé et le connétable furent conduits, le premier par la régente, le second par Éléonore de Roye, dans l'île de Saint-Jean-de-Bras, en face des deux armées. Les deux plénipotentiaires, accompagnés de quelques officiers, s'abritèrent sous un pavillon et échangèrent leurs vues. « Toutefois, dit Chantonay, ils ne demeurarent « audit pavillon, ains parlarent tousjours, promenans « tous seulz l'espace de trois grosses heures. » Pendant cette longue conversation, Catherine et les membres de son conseil étaient demeurés sur la rive et suivaient des yeux les deux interlocuteurs. On sut plus tard que la première conférence s'était passée en déplorations réciproques sur les malheurs de la guerre civile et que les négociateurs, avant d'entrer dans le vif de la discussion, avaient résolu de prendre les instructions, l'un de la reine mère, l'autre du consistoire d'Orléans[2]. Ils furent ramenés chacun à leur point de départ avec les mêmes précautions.

Le 7 mars, la reine donna à Condé la liberté de prendre l'avis du consistoire à Orléans et le connétable vint au camp royal[3]. Catherine ouvrit, au logis du maréchal de Brissac, un grand conseil qui dura cinq heures. La cour apprit seulement que les plé-

1. Lettre de Chantonay, 13 mars 1563 (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 138).

2. Lettre de Condé à Smith, 11 mars 1563 (Duc d'Aumale, *Histoire des Condé*, t. I, p. 404).

3. Lettre de Chantonay dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 138.

nipotentiaires devaient se retrouver le lendemain et remarqua que la « royne s'en retourna, monstrant « visaige fort content, et s'en venoit riant et dansant « avec M. d'Aumale[1]. »

Le 8 mars, à sept heures du matin, Catherine, accompagnée du cardinal de Bourbon, du duc de Montpensier et de Claude de l'Aubespine, conféra avec le connétable dans l'île de Saint-Jean-de-Bras. Condé arriva à onze heures avec d'Andelot, Bouchavannes, Esternay et Boucard. Le « parlement » dura presque tout le jour. Des compagnies armées montaient la garde sur l'une et l'autre rive, pendant que délibéraient les chefs des deux partis. Le 9 mars, autre grand « parlement. » Plusieurs seigneurs, quelques étrangers, notamment Hubert Languet, représentant de l'électeur de Saxe, y furent admis[2]. La plus grave divergence des négociateurs reposait sur l'exécution de l'édit de janvier. Condé demandait l'exercice illimité des prêches. Montmorency voulait réduire une liberté qui, loin d'arrêter la guerre civile, l'avait précipitée. Pourquoi, disait-il, les réformés ne s'étaient-ils pas contentés de cette concession l'année précédente, lorsqu'elle avait été promulguée[3]? Chacun se cantonnait dans ses exigences et repoussait toute solution intermédiaire. Condé maintenait la discussion sur un

1. Lettre de Chantonay, du 10 mars, conservée aux archives de Vienne et publiée en partie dans les notes de *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 526.

2. Lettre de Languet, du 13 mars 1563 (*Arcana seculi*, 1699, in-4°, t. III, p. 234).

3. Lettre de Condé, du 11 mars 1562 (1563) (Duc d'Aumale, *Histoire des Condé*, t. I, p. 406).

terrain favorable à son parti, en ne réclamant que le bénéfice d'une ordonnance royale. Montmorency était plus embarrassé puisqu'il était obligé de désavouer un des plus importants actes du roi au nom duquel il traitait. Cependant le prince céda. Séduit par les flatteries de la reine mère et par la promesse de la lieutenance générale[1], il se laissa arracher ses avantages. Le 9 mars, sa résolution était prise. Pour la forme, il consulta les ministres réunis à Orléans[2], puis les principaux capitaines de son armée. Le 12 mars, le chancelier de l'Hospital arriva au camp royal et les préliminaires[3] de la paix furent arrêtés[4]. Le 13, il alla à Orléans et fit accepter au prince de Condé les huit articles de l'édit de pacification concédé par la régente[5], sous la condition que l'exercice de la réforme ne serait autorisé que dans une seule ville par bailliage.

L'accord établi sur ces bases, Catherine, en prévision des obstacles que Coligny pourrait soulever, se hâta de lui donner l'autorité du fait accompli. Il fallait le rédiger en ce style verbeux que les légis-

1. *Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 631. De Bèze, attaché au quartier général de Coligny, était en position de recueillir de sûres informations.

2. L'avis des soixante-douze ministres réunis à Orléans est imprimé dans l'*Hist. ecclés.* de de Bèze, 1881, t. I, p. 633.

3. La signature des préliminaires de paix est annoncée le 12 mars par une lettre de l'Aubespine à Gonnor (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 305) et par deux lettres de la reine, du 13 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 528).

4. Ces préliminaires, qu'il faut distinguer du texte même de l'édit d'Amboise, sont imprimés dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 305.

5. Récit de la coll. Brienne, vol. 205, f. 301.

lateurs du XVIe siècle avaient adopté. Soit qu'il ait surgi des difficultés de détail ou que le choix des villes, qui devaient jouir de la liberté des prêches, eût été difficile à fixer, ils employèrent sept journées à élaborer un acte que deux hommes de guerre, Condé et Montmorency, avaient arrêté en trois séances. Pendant qu'ils parachevaient leur ouvrage, la reine, le connétable, le duc d'Aumale, tous les grands officiers rassemblés à la cour écrivaient aux lieutenants de roi, aux capitaines, aux municipalités que la paix était signée[1]. Montmorency exultait : « Mon cousin, « écrivit-il à Gonnor, je vous advise que tout crie « vive France d'icy à Bayonne[2]. » L'heureux effet de la nouvelle était escompté d'avance et la reine calculait que, après avoir fait luire une telle espérance, pas un capitaine, Coligny lui-même, ne réussirait à rallumer la guerre.

Le 19 mars, le roi signa à Amboise la déclaration qui porte le nom d'édit d'Amboise. L'acte, après un prélude éloquent sur les dissensions religieuses, rédigé par le chancelier de l'Hospital, reconnaît en principe la liberté de conscience, permet à la noblesse l'exercice du culte réformé, le maintient dans les villes où il était établi avant l'ouverture des négociations, l'autorise dans une ville par bailliage, le prohibe à Paris et dans le ressort de la prévôté, annule les arrêts rendus contre les religionnaires

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 528 et suiv. — Lettre du connétable à Gonnor, 14 mars 1562 (1563) (Copie ; Vc de Colbert, vol. 84, f. 135). — Lettre du duc d'Aumale à Tavannes, 15 mars 1562 (1563) (Orig., f. fr., vol. 4640, f. 52).

2. Lettre du 14 mars 1562 (1563) (Orig., Vc de Colbert, vol. 24, f. 120).

[illegible]

[illegible] I. [illegible] les [illegible] [illegible] pour [illegible]

[illegible] La [illegible] par [illegible] catholique. [illegible] par [illegible] cinq [illegible] pour se [illegible] d'[illegible]. [illegible] cette opposition. [illegible] le [illegible] mars [illegible] de [illegible] comme elle [illegible] la veille [illegible] faisait [illegible] mars [illegible] de Bourbon, [illegible] de [illegible] de Montmorency, d'Odet [illegible] membres du [illegible] Le greffier lut le

[illegible] XIV, [illegible]

[illegible] Lettres de Catherine de Médicis [illegible]

[illegible]

[illegible] mars 1562 (1563). [illegible]

prélude et la conclusion de l'édit, et passa le dispositif sous silence, « afin que la substance ouye ne « scandalisât l'assistance des avocats et procureur et « peuple[1]. » L'avocat général n'ajouta rien et, sans délibération, le premier président prononça la formule de l'enregistrement.

Le parti catholique n'était pas satisfait. La cour romaine, informée des négociations depuis la mort du duc de Guise, ne cachait pas son dépit. Le 8 mars, l'ambassadeur du roi, le président de l'Isle, visita le pape, et Pie IV, dès les premiers mots, lui « jecta soubdain et à l'impourveu des paroles estranges, « contraires, dit l'ambassadeur, à toutes mes actions « et cogitations, répugnantes à l'office pour lequel je « me présentois à Sa Sainteté. » Le président, par prudence, ne releva point ces paroles. Le pape insista sur la faiblesse de la reine, l'incertitude de sa politique, la lâcheté de ses concessions. L'ambassadeur nota ces paroles : « Che si importa bene che la Francia « se perde, noi non ne cavamo tre quatrimi. » Il ne tenait pas en plus grande estime le roi d'Espagne : « Che volete che facciamo? disait-il; il nostro re catho- « lico e un da poco[2]. »

A la cour, les capitaines, qui avaient espéré tirer leur fortune de la guerre civile, blâmaient la précipitation de la reine. Le maréchal Charles de Cossé-Brissac, le successeur du duc de Guise, regrettait d'avoir été obligé de rendre au connétable le comman-

1. Registres du parlement dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 325.

2. Lettre du président de l'Isle au roi, Rome, 8 mars 1562 (1563) (Copie du temps, f. fr., vol. 3955, f. 135).

dement de l'armée campée sous les murs d'Orléans. Il espérait un grand gouvernement ; malgré ses demandes, la Normandie fut donnée au duc de Montpensier, la Touraine, l'Anjou et le Maine au duc de Bouillon. Il restait sans emploi et menaçait de se retirer. La reine le retint par des promesses[1]. Mais la plupart des courtisans, fatigués par une campagne sans relâche depuis plus d'une année, rendaient à la reine l'approbation qu'elle ne trouvait pas dans les rangs des chefs catholiques. La duchesse de Savoye, Marguerite de France, qui gardait toujours à son ancienne patrie les sentiments de sa première jeunesse, voyait que la guerre ruinait le royaume et conseillait la paix à tout prix[2].

Les réformés étaient aussi mécontents que les catholiques.

La nouvelle du traité de paix arriva à l'amiral Coligny par une lettre du prince de Condé le 14 mars. Il éprouva un vif désappointement, d'autant que le même jour il avait touché les subsides de la reine d'Angleterre[3]. « Pour le moins, disait-il à Castel-« nau, si le prince de Condé eut un peu attendu, « avoir entièrement l'édit de janvier[4]. » Il partit de Caen avec sa cavalerie, décidé à tenter un suprême effort. En route, il recueillit des renseignements contradictoires. « Si on pense faire la paix, » écrivait-il

1. Lettre de Brissac à son frère Artus de Cossé-Gonnor, 18 mars 1562 (1563) (Orig., Ve de Colbert, vol. 24, pièce 56).

2. Lettre de Marguerite de France au maréchal de Montmorency, Rivoli, 27 mars 1562 (1563) (Orig., f. fr., vol. 3410, f. 47).

3. La quittance est datée du 15 mars (Kervyn de Lettenhove, *les Huguenots et les Gueux*, t. I, p. 134).

4. *Mémoires de Castelnau*, in-fol., t. I, p. 150.

le 16 mars au comte Jean-Philippe de Bade, dit le Rhingrave, « avec les articles que j'ay veus, l'on ne « peult espérer que plus graves troubles[1]. » Il arriva à Orléans le 23 mars, cinq jours après que l'édit eut été publié officiellement, et, le lendemain, au conseil, il adressa des reproches aux négociateurs qui ne l'avaient pas attendu. Il était trop tard pour revenir sur le fait accompli. Coligny licencia ses troupes et renvoya les reîtres, qui furent reconduits à la frontière par le prince Antoine de Porcien[2]. Il alla saluer le roi à Blois et se retira à Châtillon. Théodore de Bèze repartit pour Genève[3]. La reine fit une entrée solennelle à Orléans et rejoignit le roi à Blois.

La paix était faite ou du moins signée, mais les arrière-pensées, les réserves tenaient trop de place dans l'esprit des chefs pour que la pacification fût durable.

1. Lettre publiée d'après l'*Isographie* dans le *Bulletin de l'hist. de la Soc. du Prot. français*, t. II, p. 542. — Cette lettre a appartenu depuis au cabinet de M. Rathery et figure avec sa date et l'adresse du capitaine auquel elle est adressée sur le catalogue de cet amateur, nº 107.

2. Sur les excès des Allemands en France, voyez les *Mémoires de Claude Haton*, t. I, p. 344.

3. Lettre du prince de Condé, du 28 mars 1563 (Duc d'Aumale, *Histoire des Condé*, t. I, p. 401).

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Lettre du roi au maréchal de Thermes, *Orléans*, 17 *novembre* 1560. — Campagne du maréchal de Thermes en Guyenne. — Le roi lui laisse la liberté de commencer par Limoges ou par Périgueux. — Il va lui envoyer quelques compagnies de gens de pied. — Le roi laisse en Poitou les compagnies de du Lude et de Sansac. — Montpezat, du Vigean et la Roche-Posay vont rejoindre le maréchal. — Il prendra les deniers levés sur les séditieux. — Envoi du commissaire Vialard.

(Copie moderne; f. fr., nouv. acq., vol. 1234, f. 290. — L'original est conservé à la bibl. de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.)

Lettre du roi au comte du Lude, *Orléans*, 17 *novembre* 1560. — Le roi lui commande de rester en Poitou et lui laisse sa compagnie. — Ordre de se montrer très sévère pour les séditieux, de punir rigoureusement les ministres. — Quant au ministre prisonnier à Niort, il faudra commencer par lui faire son procès, malgré l'opposition des officiers. — Ordre d'aller à Niort. (Ibid., f. 297.)

Lettre du roi au s. de Burie, *Orléans*, 17 *novembre* 1560. — Le roi a envoyé le maréchal de Thermes en Limousin, Angoumois et Périgord. — Ordre à Burie de se rendre aux Iles,

puisque la Guyenne est tranquille. — Nécessité d'user de la plus grande sévérité. — Burie emploiera la compagnie de Sansac et de Jarnac. — Le parlement de Bordeaux lui donnera des officiers de justice. — Le roi appelle d'Ossun (ou d'Escars) auprès de lui. (Ibid., f. 300.)

Lettre du duc de Guise au s. de Burie, *Orléans*, 17 *novembre* 1560. — Ordre d'user de la plus grande sévérité en Saintonge et aux Iles. — Le roi lui envoie une instruction. (Ibid., f. 302.)

II.

Procès-verbal de l'état de Villeneuve-d'Agen, d'*août* 1560 *à janvier* 1560 (1561). — Protestation de fidélité des officiers de justice. — Assemblées, soit sans armes soit avec armes, en divers lieux, à Villeneuve-d'Agen et spécialement dans la maison du s. de Brebal. — Enterrements et baptêmes suivant le rite de la religion réformée. — Prêtres insultés. — Introduction de ministres dans la ville. — Le s. de Meymy est à la tête des séditieux. — Le parlement de Bordeaux, informé de ces excès, cite vainement les coupables à sa barre. (Orig., f. fr., vol. 15871, f. 113.)

Rapport des consuls d'Agen sur l'état de leur ville (*vers le mois de janvier* 1560 (1561). — Assemblées de huguenots. — Arrestations par les consuls. Les prisonniers sont relâchés. Ceux-ci reviennent en ville pour fomenter de nouveaux désordres. — Arrivée de ministres à Agen. — Arrestation du ministre Voisin; il s'échappe. — Arrestation du ministre La Fontaine. — Instruction criminelle commencée par les consuls. — La ville est menacée au dehors par les partisans du ministre. — Mesures de défense prises par les consuls. — Le roi a ordonné à une commission prise dans le sein de la cour de Bordeaux de se rendre à Agen. — Cette commission n'arrive pas. — Les rebelles ont surpris la ville et délivré le ministre. — Ils s'efforcent de faire des prosélytes à Agen. (Orig., f. fr., vol. 15871, f. 109.)

Rapport à Burie sur l'état de l'Agenais (après le 27 *janvier*

1560 (1561). — Arrestation à Agen du ministre Voisin et sa délivrance. — Arrestation du ministre La Fontaine. — Montflanquin. L'exercice de la justice est entravé. Cinq prêtres laissent leur état; l'un d'eux se marie. Prêtres battus. Images rompues. — Villeneuve. — Assemblées en armes et prêches. — Montréal, Port-Sainte-Marie, Marmande, Tonneins, Castelmoron, assemblées en armes, prêches, croix brisées, etc. — Notre-Dame de Nyelle en Condomois. — Malgré ces désordres, l'exercice de la religion catholique n'a pas été interrompu. (Orig., f. fr., vol. 15871, f. 119.)

III.

Lettre du parlement de Toulouse a la reine.

Toulouse, 16 *mars* 1560 (1561).

Progrès de la réforme en Armagnac et en Quercy.

Madame, c'est aujord'huy le quinziesme jour que ceste vostre court de Parlement fist despartir en dilligence ung de ses huissiers, pour advertir la Majesté du Roy et Vostre, le Roy de Navarre et messeigneurs de vostre conseil, des assemblées et en armes, que pour lors c'estoient présentées au pays de Rouergue et Quercy; lesquelles, depuis, auroient creu et augmenté ausditz pays et continué, en aucun endroits du Bas-Languedoc et en aucunes villes et lieux du pays d'Armaignac ou diocèse d'Aux, de voye et de faict, par force, dejetté les catholiques et chrestiens prédicateurs, ordonnez par le diocésain. Les ministres ez églises principales d'aucuns desdictz lieux dudict Armaignac auroient occupé leurs lieux; et à leurs presches et assemblées ont faict bathesmes et autres leurs actes, en la forme de Genefve. En ceste ville de Tholose, entreprenent ce jord'huy vyoler ung des temples, pour y introduyre ung de leurs ministres; et, à grand trouppes, marcharent hyer, quinziesme de ce moys, sur le soir, par la ville : déclarans en aucuns endroicts leur dicte entreprinse; de laquelle l'escandalle, émotion qui en surviendront ne sera à nostre puissance reparer.

Et croyés, Madame, que si ce malheur advient en Tholoze, il est faict de tout le ressort de cedict vostre Parlement, s'il ne plaist au Roy et à vous, Madame, conserver ce qu'est de la religion en cedict vostre ressort. Les officiers ordonnez pour la justice, qui restent chrestiens et catholicques en cedict ressort, ne pourront resister à telles abbominables exécutions, desquelles deppendra l'entière subvertion et pertes des pays de Languedoc, Rouergue, Quercy, Armaignac et Bigorre, et, par conséquent, des pays circonvoysins.

Madame, nous vous supplions très humblement recepvoir ceste nostre remostrance en bonne part, laquelle, comme très humbles et très obeyssans et très affectionnez serviteurs et officiers du Roy et vostres, nous vous faisons pour le devoir de noz charges d'advocatz et procureurs généraulx, et conservation de ceste vostre corone, afin que, par vostre bon ayde et secours, estant le Roy, nostre souverain Seigneur, vostre filz, venu en son eaige, ne treuve changement de religion ne diminution quelconque en son royaulme. Et sur ce, Madame, nous supplierons le Créateur...

De Tholose, ce XVI[e] de mars 1560.

Beyqua, Sabatery, Mansencal.

(Orig.; V[c] de Colbert, vol. 27, f. 317. Bertrand d'Eyqua, premier avocat général; Bertrand Sabatier, procureur du roi; Jehan de Mansencal, premier président.)

IV.

Discours de ce qui s'est passé à l'assemblée d'Angoulême entre les s. de Sansac et d'Escars, 20 *mars* 1560 (1561). — Les députés des États se présentent devant le s. de Sansac et demandent acte de présence. — On leur répond que la salle de l'assemblée est prête. — Un gentilhomme annonce l'arrivée de d'Escars. — Le s. de Sansac fait cesser les délibérations. — D'Escars présente une commission du roi, ordonnant au roi de Navarre d'assembler les députés de Poitou, Saintonge, la Rochelle et du pays d'Aunis à Angoulême. — Il donne lecture d'une missive du roi de Navarre, le nommant son lieutenant à cette assemblée. — En vertu de cette lettre, il demande la

première place. — Le s. de Sansac refuse d'assister à l'assemblée plutôt que de céder son rang. — Lettre du roi de Navarre à d'Escars, par laquelle il établit Sansac et d'Escars conjointement présidents des États. (Orig.; Ve de Colbert, vol. 27, f. 325.)

Requête des habitants de Cahors au roi de Navarre (*vers le 25 mars* 1561). — Par une requête adressée au roi de France, ils lui remontrent la pauvreté extrême de leur ville. Ils supplient le roi de Navarre de prendre leur cause en main. (Copie du temps, sans date; f. fr., vol. 15881, f. 429.)

Lettre des officiers de Cognac au duc de Guise, *Cognac, 1er avril* 1560 (1561). — Prêches publics, dimanche dernier, à l'église Saint-Martin, par le ministre La Chaussée. — Nous n'en avons été informés qu'après la cérémonie, mais il nous eût été impossible de nous y opposer, tant était grand le nombre des auditeurs. — Les réformés doivent célébrer la cène jeudi prochain. — Prière d'informer le roi. (Orig.; Ve de Colbert, vol. 27, f. 337.)

Lettre de François Aubert, sénéchal de Poitiers, au s. de Montpezat, *Poitiers*, 7 *avril* 1561. — Les états doivent s'assembler le 25 de ce mois. — L'assemblée de la noblesse ne se tiendra pas le 10, mais le 25. — Enlèvement des saintes images à l'église de Pousauges. — On n'a pu y dire la messe, même le jour de Pâques. — L'Augustin a prêché « choses scandaleuses, mesmement contre le sacrement de la messe. » — Les officiers du roi ne sont pas les plus forts et ne peuvent rien empêcher. (Autographe, coll. Dupuy, vol. 588, f. 71.)

V.

Lettre de Jean de Belot, curé de Castelnau (Lot-et-Garonne), a l'évêque d'Agen.

Cancon, 7 *avril* 1561.

Troubles à Castelnau pour cause de religion.

Monseigneur, pour vous donner à entendre la toutelle déso-

lation de mon église de Castelnau, le jour de Pasques, à vespres, les séditieux, après nous avoir assez injuriés en faisant la procession, nous vindrent trouver auxdites vespres, où, voyant la bonne commune, se mirent à leur remonstrer, en bonnes et doulces parolles, que c'estoit mal faict. Mais, nonobstant tout, ils se ruarent sur quelques ungs qu'ils blessarent bien fort, où ladite commune leur rua dessus en soy défendant et en y eust quelques unz des leurs de blessés; où je fuz constraint, tout ainsin que je estois habillé pour faire le service, me retirer dans ma maison, où ilz me tindrent assigé ung loing temps; et par le moyen de mes amys ousté d'entre eulx.

Mais la nuyct ensuyvant, ilz ont rompu les portes de huict ou dix bons parroissiens, lesquelz ilz ont liez et trossez; et, avecques grandz fers aux jambes, les tienent en grosse captivité, et ung pouvre presbtre, des myens aussi, auquel ilz ont faict pys que à ceux-là, le tenant miserablement en somme. Tous ceulx qui ne se veullent torner, ilz menassent faire le semblable.

Je vous supplie, Monseigneur, en ce que vous pourrez, et par la tuition de nostre sainte religion, nous voulloir secourir et avoir pitié de ce pouvre peuple prisonnier à la miséricorde de ces séditieux enragés, qui les tienent en une estrosse, que les ennemys de la foy ne le vouldroient faire, et mesmes ce pouvre presbtre.

Ilz amasserent arsoir l'église leur de Montflanquin, qui a aydé à faire tout ce que dessus, et me veullent ce soyr desmolir ma maison presbytéralle, ensemble quelque autre que je y avois basty, et le tout pour avoir ce qu'est dedans, ainsin que j'ay esté adverty tout asture.

Je prie Nostre-Seigneur vous voulloir secourir.

Que sera l'endroict, Monseigneur, que prieray Nostre-Seigneur vous donner en santé longue et heureuse vie.

De Cancon, 7 avril 1561.

F. de Belot.

(Copie authentiquée; coll. Dupuy, vol. 588, f. 100.)

VI.

Lettre du s. de Montpezat à la reine, *Précigny*, 10 *avril* 1561.

— Les remontrances, faites au peuple de Châtellerault, n'ont abouti à rien. — Près de 1,200 réformés ont fait leurs cérémonies dans une grange de la ville. — Scandale chez les catholiques. — Les réformés se sont proposé de tuer le s. de Montpezat. — Aventure du curé de Pouzauges en Bas-Poitou. — Autres troubles en Poitou. — Ordre de résidence donné à Montpezat par le roi. — Protestation de dévouement. (Orig., f. fr., vol. 3186, f. 78.)

Lettre du s. de Lestang à Antoine de Noailles, *Bordeaux*, 6 *mai* 1561. — Nouvelles de la cour. — Ceux qui se sont mêlés de protéger l'inquisition en sont bien marris. — Le pauvre marchand qui a convié les ministres protestants est en prison. — L'abbé d'Eymet est à Bordeaux, poursuivant « vertueusement » les séditieux qui ont brûlé et violé son église. (Orig., f. fr., vol. 6911, f. 358.)

Lettre du roi à Burie, *Marchais*, 21 *mai* 1561. — Le roi est satisfait de la pacification apportée par Burie à Montauban. — Il lui ordonne de faire le semblable à Agen. (Copie du temps, f. fr., vol. 3189.)

Rapport du sénéchal de Périgord au roi, *Périgueux*, 31 *mai* 1561. — La sénéchaussée est troublée par les protestants. — La ville de Bergerac est entièrement occupée par eux. Ils y ont ruiné les églises, y tiennent des consistoires et y font des collectes et des levées. — Prêches et assemblées à Eymet, à Mucidan, à Sarlat. — Prêches à Périgueux; Mesmy. — Troubles dans la ville. — Les réformés menacent la ville. — Il faut accorder aux officiers de justice l'autorisation de poursuivre les ministres et autres. Faute de quoi la ville est en danger de se perdre. — Le 25 de ce mois, les protestants se sont emparés de Mareuil. — Le même jour, grande assemblée à Sarlat. — Aujourd'hui, 31 mai, on a reçu la nouvelle de l'approche d'une grande troupe menaçant la ville de Périgueux. — Les officiers du roi font bonne garde. (Orig.; coll. Dupuy, vol. 588, f. 77.)

Lettre du parlement de Toulouse à la reine, *Toulouse*, 3 *juin* 1561. — La ville de Montauban corrompant le Rouergue, la Gascogne et les pays voisins, le parlement a rendu contre elle

un arrêt. — Demande à la reine de favoriser l'exécution dud. arrêt. (Orig., f. fr., vol. 3186, f. 132.)

Lettre du parlement de Bordeaux au roi, *Bordeaux, 16 juin 1561*. — La cour dénonce au roi les innombrables meurtres, pillages et séditions dont la Guyenne est le théâtre. — Progrès des troubles. (Orig., f. fr., vol. 3159, f. 72.)

Procès-verbal des États provinciaux tenus à Bordeaux le 10 juin 1561, *Bordeaux*, *16 juin* 1561. — Le 1er mai 1561, Burie reçoit des lettres patentes du roi, à l'occasion de la convocation des gens des trois états à Bordeaux. — Il se félicite de l'union entre la reine, le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, le prince de Condé, le duc de Montpensier et le prince de la Roche-sur-Yon. — Nouvelle convocation des trois états pour le 25 mai 1561. — Lettre du roi de Navarre à Burie, du 30 mars 1561, sur le même sujet. — Thomas de Ran, conseiller du roi, a publié ces lettres. — Liste des députés des trois états, réunis à Bordeaux le 10 juin. — Réunion ajournée au dimanche suivant. — Le 13 juin, réception d'une lettre du roi ordonnant de discontinuer la nouvelle assemblée. — Ordre du roi aux gens des trois états de venir le trouver à Melun. — Promesse du tiers état de se rendre à Melun. — Sa supplique au roi pour faire cesser les troubles. — Remontrances des délégués de la noblesse de Guyenne. Ils demandent au roi de ne pas retarder la réunion de Melun. — La noblesse n'a jamais douté de l'union existant entre le roi, la reine mère et le roi de Navarre. — Les états généraux doivent être consultés sur l'administration du royaume. — Un député de chaque ordre sera envoyé aux prochains états généraux. — La noblesse supplie le roi d'accorder la paix à l'église du royaume. — Le 15 juin, Louis des Apas, contrôleur en Bazadais, a signé la réponse des trois états. — Le 16, Charles de Carbonnières, au nom de la noblesse d'Agenais, et Antoine de Cardeillac, au nom de la noblesse du Quercy, ont signé la susdite supplique. (Coll. Dupuy, vol. 588, f. 19. — Voyez aussi la remontrance du clergé, s. d., vers le 19 juin 1561 ; ibid., f. 37.)

Lettre de l'évêque de Luçon au roi, *Luçon, 24 juin* 1561. —

Progrès de la réforme. — Invasion de ministres et de prédicants. — L'évêque supplie le roi d'y aviser. — Dans peu de temps, il sera trop tard. (Orig., f. fr., vol. 3186, f. 159.)

VII.

Lettre du roi au s. de Burie.

Paris, 27 *juin* 1561.

Troubles de Lectoure.

Mons[r] de Burye, je vous envoye le double d'une lettre que mes gens du parlement de Thoulouze ont escript à la royne, madame ma mère, par laquelle ilz l'advertissent d'un grand scandalle advenu à Lestoure, qui m'a semblé de si dangereuse conséquence qu'il estoit plus que nécessaire d'y mettre la main pour en faire faire pugnition et chastiment conforme à la grandeur du forfaict; chose qui, ayant esté manyée comme vous entendrez, ne se peult par mes officiers corriger, s'il n'y a de la force suffizante pour ce faire. Et pour ce que le lieu que vous tenez est de grande aucthorité, quant il n'y auroit que vostre seulle personne, et que vous avez plus de moyen d'assembler forces, tant de mes ordonnances que aultres, s'il en est besoing, pour faire chastier ceulx qui ont faict ceste follye, j'ay pensé qu'il sera très nécessaire pour le bien de mon service que vous faciez ung tour jusques-là avecques ce que vous pourrez de vostre compaignye ou aultre tel nombre d'hommes que vous pourrez mener, pour, estant sur les lieulx, vous faire bien et dilligemment enquérir des auctheurs de telle sédition et du faict comme il est passé, affin que vous en faciez sur le champ, avant que partir, pugnir deux ou troys des principaulx coulpables, et, s'il est possible, les chefs et auctheurs de telle mutinerye. Mais je vous prie, Mons[r] de Burye, ne faire faulte de vous en y aller le mieulx accompaigné que vous pourrez, affin qu'au moings une foys j'en puisse veoir quelcun, pour telles émotions, qui soit chastié.

Et, affin que vous ayés moyen de faire faire la justice des-

Lettre de Burie au roi, *Bordeaux*, 6 *juillet* 1561. — Mesures à prendre pour la répression de la révolte de Lectoure. (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 22.) — Ce mémoire ne ressemble nullement comme texte à celui qui a été publié dans les *Archives historiques de la Gironde* (t. XVII, p. 261), sous la même date, mais sans indication d'origine.

Lettres du roi et de la reine à Burie, portant créance en faveur du capitaine Arné, guidon de la compagnie du roi de Navarre. (Minute; f. fr., vol. 15875, f. 27 et 29; *Paris*, 9 *juillet* 1561.)

Instruction du roi au capitaine Arné, *Saint-Germain-des-Prés*, 9 *juillet* 1561. — Ordre à Burie d'aller tantôt « dans un « lieu tantôt dans un autre, pour bien chastier et faire faire les « pugnitions telles qu'elles puissent servir d'exemple. » — Ordre à Burie d'aller d'abord à Lectoure et, après y avoir puni les coupables, d'aller à Layrolle et à Sérignac. — Ordre de se faire aider par la compagnie de Monluc. (Minute, f. fr., vol. 15875, f. 33.)

Lettre du roi à Monluc, *Saint-Germain-des-Prés*, 9 *juillet* 1561. — Ordre d'assembler sa compagnie et de châtier les séditieux de Layrolle et de Sérignac. (Minute, f. fr., vol. 15875, f. 31.)

Lettre du parlement de Toulouse à la reine, *Toulouse*, 13 *juillet* 1561. — Le président Dufaur, suivant les ordres du roi, se prépare à se rendre à Lectoure quand les forces de Burie seront prêtes à entrer en campagne. — Le nombre des séditieux s'accroit en Agenais, Armagnac, Rouergue et Quercy. — Les rebelles de Montauban et de Villefranche-de-Rouergue ont entrepris le siège de Saint-Antonin, mais ils ont été repoussés. — Ils ont ruiné toutes les églises sur leur passage. — La cène a été célébrée publiquement à Lectoure le dernier dimanche de juin. — A Montauban, « l'obstination ancienne est renouvelée, « s'estant réunis comme auparavant dans l'église Saint-Louis, « continuant les presches publiquement. » — Courses des séditieux armés sur plusieurs villes, notamment sur Figeac, Lauzerte, Cologne, Gimont, Beaumont, Solomiac et Auch. — A Lectoure, ils ont chassé les cordeliers de leur couvent, « autelz,

« ymages abatuz jusques à la custode du Saint Sacrement et la « sainte hostie mise sous les piedz. » — Le reste de la lettre est relatif au Languedoc. (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 47.)

Lettre du président de Roffignac au cardinal de Lorraine, 15 *juillet* (1561). — Grands désordres au siège de Bergerac, dans la sénéchaussée d'Agenais et en Condomois. — Le parlement de Bordeaux a envoyé une commission en Condomois et une autre à Agen et à Bergerac. — Le Condomois est le pays « le plus infaict de ceste vilenie. » — La ville de Bordeaux et les autres villes de la sénéchaussée n'ont pas encore bougé. (Autographe, f. fr., vol. 20472.)

Lettre du s. André, sénéchal du Périgord, au parlement de Bordeaux, *Périgueux*, 22 *juillet* 1561. — « Puis dix jours en « çà, il fust meu entre les habitans de Sarlat une espèce de « guerre civile, qui a duré environ deux ou trois heures, avec « tocquesaint, en laquelle aucuns ont été thuez..., et, non con« tens de çà, se sont saisiz des clefs des portes de ladite ville « et, en forme d'hostillités, assis, au milieu de ladicte ville, un « corps de garde armé d'armes prohibées, » ce qui a si fort effrayé les bons et notables qu'ils ont quitté la ville. — Le sénéchal a commandé aux officiers de Sarlat de faire une enquête et prie la cour de « l'adviser comme je me dois gouverner. » (Copie authentiquée par le greffier du parlement de Bordeaux, f. fr., vol. 15875, f. 74.)

Lettre du parlement de Toulouse à la reine, *Toulouse*, 23 *juillet* 1561. — Le président Dufaur, pour instrumenter contre les séditieux de Lectoure, attend l'arrivée de Burie dans cette ville. — Le reste de la lettre est relatif au Languedoc. (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 325.)

Cahier de l'évêque de Montauban présenté au roi (*après le* 20 *août* 1561). — L'évêque de Montauban appelle l'attention du roi sur les dissensions religieuses de ses fidèles. — Le roi est supplié de prendre des mesures pour maintenir l'intégrité de la religion catholique. — Le 19 janvier, les protestants ont pris l'église Saint-Louis pour leurs prêches, malgré la défense de M. de Burie, lieutenant du roi, et de M. de Vaillac. — L'évêque

la réclame le 20 août. — Désordres commis par les protestants dans l'église Saint-Jacques. — Ils empêchent par intimidation le libre exercice des prédications catholiques. — L'évêque prie le roi d'exempter les gens d'église des décimes et subsides. — Il demande le rétablissement des élections canoniques. — Demande l'exécution des édits autorisant le prélèvement des dîmes ecclésiastiques. — Il réclame un édit perpétuel ordonnant que les chapellenies usurpées soient rendues dans leur premier état. — Il se plaint que la dîme du blé n'est point payée. — Il réclame le droit qu'ont les ecclésiastiques de n'être point jugés par les juges séculiers. — Il demande le remboursement de 1,500 livres, puis de 800 livres tournois prélevées pour la poursuite des rebelles. (Copie du temps, f. fr., vol. 20508, f. 236.)

Lettre du parlement de Bordeaux au roi, *Bordeaux*, 23 *août* 1561. — Fin juillet. Sédition à Casseneuil (Lot-et-Garonne) à la suite d'un prêche. — 6 août. Dénonciation à la cour, par les officiers de Sarlat, d'une assemblée en armes. — 11 août. Le juge-mage de Périgord informe la cour que tous les habitants de Périgueux font de grands amas d'armes. — 19 août. Le s. de Lévignac, seigneur de l'Agenais, se plaint d'avoir été pillé par une troupe de 2,000 rebelles. — 20 août. Arrestation à Agen d'un bateau portant un messager du parlement de Toulouse au roi. — 20 août. Les consuls de Saint-Macaire informent la cour qu'ils ont été sommés par les réformés de leur livrer des temples. — 21 août. La cour reçoit avis de plusieurs assemblées en armes en Agenais. (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 164.)

Lettre du parlement de Toulouse au roi, *Toulouse*, 23 *août* 1561. — Arrestation à Agen sur un bateau de maître Étienne Gasqui, messager de la cour, porteur d'importantes dépêches au roi. (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 154. — Double de la présente lettre, f. 160. — Le même à la reine, f. 156. — Double de la précédente, f. 162. — Le même au roi de Navarre, f. 158.)

Lettre du s. de Parazol au procureur général du parlement de Toulouse, *Parazol, 1er septembre* 1561. — Les gens de Montauban ont pris le Moustier avant-hier et mis à sac toutes les églises de la ville. — Ils se disent soutenus par un des plus

grands de la cour. — Leurs capitaines disent qu'ils ont une compagnie de 2,000 hommes. — Ils menacent les villes de Lauzerte, La Française, Picquecos et Moissac. — Ils viennent d'envahir Villenade. (Copie du temps, f. fr., vol. 15875, f. 198.)

Mémoire sur l'état de la Guyenne (*vers septembre* 1561). — Prêches dans la maison du s. de Savignac près de Libourne, à Castillon, à Montravel, à Blanquefort, château de la dame de Duras. — 5 septembre. Découverte à Bordeaux d'une assemblée secrète de protestants. — 28 août. Assassinat à Cadillac du s. de Cordeloup. — Le s. de Boignat, gentilhomme de l'Entre-deux-Mers, a tué un prêtre. — Faiblesse des lieutenants et des officiers de justice. — Nécessité de stimuler le zèle de d'Escars. — Le parlement conseille de rendre les armes aux catholiques ou de créer une organisation de dizainiers et de désarmer les protestants. (Copie du temps, f. fr., vol. 15881, f. 309.)

IX.

Lettre du roi de Navarre a M. de Burie.

Saint-Germain-en-Laye, (4) *septembre* 1561.

Mesures générales ordonnées pour la répression des troubles de Guyenne.

Mons[r] de Burye, vous verrez ce que le Roy, mon seigneur, vous escript, et, comme il est besoing de mectre la main à l'euvre, pour à ce cas donner quelque bonne provision; qui me faict vous prier mander incontinent au cappitayne Arné, mon guidon, que, avec ce qu'il aura assemblé de ma compaignye, il marche là où vous luy ordonnerez; vous, en la compaignye de Mons[r] de Monluc, celle de mon filz et d'aultres en mon gouvernement, desquelles il me semble qu'il sera bon que vous assembliez promptement ce que vous en pourrez avoyr; et qu'avec cela et les xxx arquebusiers à cheval qui vous sont ordonnez, et l'assistance que la noblesse et en vostre besoing les arrière-bans vous feront, vous pourrez avoyr moyen de faire bien pugnyr ceulx qui sont cause de tous ces tumultes et scandalles; lesquels, je m'asseure, ne seront refusés de ceulx de la religion,

quant ilz songeront qu'on ne les veult travailler ny molester pour leurs oppinions, mais que l'intention du roy n'est que de faire pugnir les séditieux, volleurs et gens desreglez qui se armeroient de leur nom pour faire ces mille scandalles et insolences qu'eulxmesmes blasment et improuvent. Je vous prie donc à ce coup y faire le mieulx que vous pourrez pour le bien du service du Roy, mondict seigneur, et pour le contentement de la Royne, qui, je vous puys dire, aultrement sera bien fort mal contente. Et vous envoye ce que l'on a peu en la nécessité où l'on est. Je tiendray la main que l'on vous fera de mieulx que l'on poura, quand l'on aura plus de moyen que l'on n'a à cest hure. L'on vous envoye des lectres en blanc, tant pour les seneschaulx que pour des gentilzhommes, dont vous ferez selon que vous en aurez affaire. Priant Dieu, Mons[r] de Burye, vous avoyr en sa saincte et digne garde. A Saint-Germain-en-Laye, le ... jour de septembre 1561.

(Minute, f. fr., vol. 15875, f. 209. — Cf., avec la lettre du roi à Burie, de même date et sur le même sujet, ibid., f. 207.)

X.

Lettre du s. d'Escars au roi, *Bordeaux*, 6 *septembre* 1561. — D'Escars, d'accord avec Burie, a présenté l'édit de pacification au parlement. — Le parlement l'a fait publier le 31 août. — Il procède au désarmement des habitants et fait enfermer les armes dans les châteaux de la ville. — Danger de laisser les fidèles sujets du roi sans armes. — D'Escars demande à être relevé de ses fonctions ou prie le roi de lui envoyer des forces. (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 221.)

Lettre des consuls de Villefranche de Rouergue à Aubery, lieut. du présidial, 12 *sept.* 1561. — Les consuls ont appris que les réformés lui avaient fermé les portes de la ville. — Précautions nécessaires pour communiquer avec lui. — Ils demandent à être délivrés de cette oppression. — Les villes voisines sont dans la même subjection. (Copie du temps, f. fr., vol. 15875, f. 254.)

Lettre des jurats de Bordeaux à la reine, *Bordeaux*, 21 *sep-*

tembre 1561. — Protestation contre le nouvel impôt d'un écu sur chaque tonneau. — Le prix du vin a tellement augmenté que les marchands anglais refusent d'en acheter et menacent de faire leurs acquisitions en Espagne. — Prière de supprimer ce nouveau droit. (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 242. — Lettre de Burie à la reine sur le même sujet; ibid., f. 244.)

Lettre de Burie au roi, *Bazas,* 28 *septembre* 1561. — Suivant les ordres du roi, Burie a désarmé les habitants de Cadillac, de Langon, de Saint-Macaire et de Bazas. — Il fait une enquête à Bazas pour rechercher les auteurs des violences commises. — De Bazas il ira à la Réole, à Monségur et autres villes voisines. — Hier, le président d'Agen lui a fait remontrer « comme le ministre dudit lieu s'est logé dans le couvent des « Jacobins..., lequel ils ont pris naguères pour faire leurs « presches. Et croit ledit président qu'ils y veulent tenir fort, « pource... qu'ils l'ont fortifié de deux bastions, percé les mu« railles... muny et garny d'hommes, victuailles et armes, « mesmes d'artillerie, qu'ils ont prinse à Villeneufve d'Agen. « Qui est cause que j'ay escrit à M. de Monluc, capp. Arné et « au sénéchal d'Agenais, qui est en ce pays, de me venir trou« ver dans deux jours à Marmande pour adviser ensemble... « Je croy, Sire, que vous voulés demeurer maistre..., et, selon « ce que aurons résolu, ayant plus amplement entendu la déli« bération de ces gens-là, nous nous conduirons... » — D'Escars, suivant les ordres du roi, a donné une compagnie de trente arquebusiers au capitaine Savignac. — Burie a fait à cette compagnie certaines libéralités dont il demande le remboursement. — « Comme j'estois sur la fin de ceste despêche, « le ministre d'Agen, celuy de Villeneuve et deux ou trois « gentilshommes de leur église sont venus me trouver... et « m'ont assuré que l'advertissement donné par le consul n'es« toit véritable; qui me fait espérer, s'ils sont tant modestes et « vos serviteurs qu'ils m'ont dit, de remettre vostre pays de « Gascogne en fort bonne paix..., sans qu'il soit besoin d'y « employer de grandes forces... » (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 190.)

Lettre de François Aubert, sénéchal de Poitiers, au roi de

Navarre, *Poitiers*, 3 *octobre* 1561. — Prêches publics dans l'église du couvent des Jacobins. — Les officiers du roi n'ont pas le pouvoir de s'y opposer. — Demande d'ordres. (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 317.)

XI.

Ordonnance de Burie pour la pacification de la Guyenne.

Agen, 8 *octobre* 1561.

Articles de la résolution prise en la ville d'Agen par nous, Charles de Coucy, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général de Sa Majesté au gouvernement de Guyenne en l'absence du roi de Navarre, seigneur de Burie, en présence de Monsieur de Monluc, aussi chevalier de l'ordre du Roy et capitaine de cinquante hommes d'armes et de plusieurs autres seigneurs soubz nommés, le 8e jour d'octobre 1561.

Qu'il sera fait pugnition principalement de sept excès commis en la séneschaussée d'Agenois et Armaignac, s'ils se trouvent vérifiez, pour la grandeur d'iceulx et la conséquence, et ce, sur quelque nombre que j'aviseray, de ceulx qu'il appert par les informations, estre les plus chargez. Savoir est : de la force publique du Port Sainte-Marie, dont trois meurdres s'en sont ensuiviz; des assemblées en armes fetes en la presente ville et des viollances y commises; du faict de Lestoure; du siège de la Plume; du siège de Fregimont; du siège de Lestelle; de l'excès fait aux Espagnols à Sainte-Livrade.

Qu'il sera procédé par défaulx, saisie et annotation de biens contre l'hoste des Balences et ung autre des chefs qui sont chargez de sédition par les informations qui sont devers nous, lequel on appelle Jehan Vallade, dit de Saumart.

Que, pour prendre aulcuns qui sont prévenuz desdits crimes et mesmes ceulx qui d'ailleurs ont réputation de mauvaise vye, sera donné commission aux sergens royaux, et enjoint aux gentilhommes qui auront le plus de moyen et de commodité, leur donner main forte, pourvoyant toutesfois qu'il ne s'y face

aulcung excès par eulx ne ceulx desquelz ilz s'accompaigneront.

Ceulx qui ne pourront être appréhendez, s'il y a charge suffizante, seront exécutez en figure.

Qu'il sera cryé à son de trompe par toutes les villes du gouvernement de Guyenne que, dans deux jours après la publication, chacun ait à déclarer au vray toutes les armes qu'il a, autres qu'espée et dague, et les remectre où il sera ordonné, à peyne, le jour passé, de la perte des armes non remises et de vingt-cinq livres, desquelles exécutoire sera delivré sur-le-champ.

Que les officiers feront souvant la recerche des armes et toutes les foys qu'ilz verront estre à faire, et informeront contre les désobéissans à ce commandement, pour les pugnir de la peine cy-dessus ordonnée, à peyne d'estre tenuz eux-mesmes pour coulpables et consentans aux excès qui désormais se pourroient faire.

Et, afin d'oster par tous moyens les armes qui sont les occasions et instrumens du mal, ceulx des églises nommées réformées déclaireront avecq serment, en présence de celluy que nous commectrons, les armes qu'ilz ont à présent ou qu'ils ont délaissé avoyr depuys quinze jours; et seront exortez par leurs ministres en ce et en toutes chozes se rendre obéissans au magistrat.

Que toutes les armes qu'on remettra seront mises en lieu asseuré, dont ung des consuls ou juratz, qui sera nommé par l'église roumaine, aura une clef et un consul ou jurat, que ceulx de l'église appellée réformée nommeront, ung aultre; lesquelles seront différentes. Ou s'il n'y avoict deux consulz ou juratz de chacune esglise, ceulx du corps de la ville qui seront nommés de l'une et l'aultre partie.

Que les armes qui seront nécessaires pour l'exercice de la justice seront mises à part en aultre lieu, dont les officiers auront la clef, afin qu'ilz s'en servent pour l'exécution du mandement.

Et, pour restablir la justice en sa force, en chacune ville où il y aura siège royal, les officiers choisiront vingt-quatre hommes pour leur assister, quand besoing sera et lors qu'ilz les convoqueront, afin de mettre à exécution ce qu'il sera néces-

saire; et, aux villes non royalles, les juges et consulz en auront douze, auxquelz ils bailleront lesdites armes selon les occurrances et le mérite des affaires, et ce pour quelque temps et jusques à ce que la justice ayt recouvert son auctorité.

Qu'il sera cryé par toutes les villes du gouvernement que, pour quelque occasion que ce soyt, l'on ne porte armes prohibées par les éditz et ordonnances et de faire assemblées en armes, sinon aux officiers de la justice aux cas nécessaires pour l'entretenement des édictz, à peyne que le premier qui sera trouvé en assemblée, avecq port d'armes, sera pendu et estranglé, encores qu'il s'en soyt ensuyvy aulcun mauvais effect et sans faire aulcune distinction des personnes, soit qu'ilz fussent de l'église roumaine ou de celle qu'ilz disent réformée, sauf, pour le regard du port d'armes, ceulx auxquelz, par les ordonnances du Roy, permissions de Sa Majesté, du Roy de Navarre ou nous, est loysible d'en porter.

Que le Roy déclaire séditieux ceulx qui font assemblées en armes, incitent le peuple à élévation, soubz quelque couleur que ce soyt, qui forcent les temples, mettent les sièges devant villes, maisons, chasteaux et ravissent les prisonniers.

Que surtout les seneschaulx et baillitz, pour le debvoir de leur charge, prenent garde que les premières assemblées en armes qui se feront soient rompues comment que ce soit et ceulx qui se trouveront pugnys.

Et sera proclamé que les consulz, manans et habitans des villes et bourgades, sans aulcune diférence de religion, et ceulx de la noblesse, voisins des lieux, à la première sommation des officiers de la justice, tiendront main forte à ce que les ports d'armes soient réprimez et lesdites assemblées en armes rompues, à peine que celuy qui uzera de refuz, delay ou feincte, sera tenu pour désobéissant au Roy.

Et, pour empescher que les temples ne soient forcez ou que aulcunes compaignies armées d'armes prohibées n'entrent dans les villes ou chasteaulx, les officiers ou consulz des lieux pourront sonner le tocquesaint pour la défence et armer le peuple.

Sera fait inhibition partout en chacune ville de ne troubler ou empescher les prieurs, curez et aultres gens d'église à faire le service divin selon l'église roumaine et choses acoustumées, à

peyne de la hart pour les troubles qui se feront en assemblées et portz d'armes, et du fouet pour raison de ceulx qui se feront, de faict ou de parolle, par force ou par menaces, sans assemblées ou portz d'armes.

Quant aux lieulx où les temples n'auront poinct esté prins, les choses demoureront en mesme estat qu'elles ont esté de tout temps, par cy-devant, sans rien immuer; ains est défendu de n'y rien attenter, aulx peynes cy-dessus ordonnées.

Que aulx lieulx où les temples ont esté prins, s'il y en a plusieurs, les curez et autres gens d'église et ceulx de l'église roumaine seront remys au plus grand et principal, et l'uzaige de l'autre temple ne sera encores par moy défendu ny permys à ceulx qui se disent de l'église reformée, mais n'en seront par moy chassez hors; ains sera ce poinct réservé à la volunté du Roy pour en declairer son intention.

Que là où il n'y aura qu'un temple il sera pareillement défendu à tous, à peyne de la hart, de ne troubler ou empescher le curé ou son vicaire d'y faire le service accoustumé, mais, sur les heures auxquelles les ungz et les autres pourroient estre audict temple, ilz s'accommoderont ensemble pour le repoz et tranquillité publicque; sans toutesfois que je leur accorde aulcunement temple, ains le tolere pour esviter les troubles et, sur ce, les renvoie à la bonté et puissance de Sa Majesté.

Bien sera faict inhibition et défense de ne s'offencer, s'inquiéter. ne s'injurier d'une part ne d'autre pour le faict de la religion, et enjoinct expressement de se accommoder et comporter l'un l'autre comme estans tous subjectz du Roy, à peyne d'estre pugniz comme perturbateurs du repos publicq.

Et si quelques temples, par cy après, estoient forcez par ceulx qui se disent de l'église réformée, soient de ceulx qui n'ont encores esté prins ou bien de ceulx auxquelz, suivant ce ce que dessus, ceulx de l'église roumaine auront esté remys, si les ministres y entrent après pour prescher ou faire les prieres comme ratifians le mal faict et consentans aulx excès, ilz seront tenuz pour rebelles et désobéissans et pugniz de mesme peine que ceux qui auront commis la force.

Quant à la requeste et remonstrance de ceulx de l'église réformée de la présente ville, pour le regard de l'offre par eulx

faicte de bailler aulcuns d'entre eulx les plus suffisans, qui respondront de dénoncer à la justice ceulx qui se trouveront en leur assemblée avoir esté séditieux et mutins et de luy bailler main forte, il fault qu'ilz adjoustent que, au cas qu'ilz n'accomplissent ce qu'ilz promettront, ilz obligent leurs biens et leurs propres personnes pour estre pugniz des mal faictz commis par ceulx de ladite église, comme si eulx-mesmes les avoient faictz.

Et, ce faizant, je feray entendre à Sa Majesté leur offre et l'autre offre semblable qui nous a esté faicte par la partie de la noblesse, qui est de l'église roumaine, mais à la charge que, dans douze jours, puisqu'ilz ont si bonne espérance de tout le corps de leur église et assemblée, tous troubles et empeschemens cesseront, que les leurs pourroient faire aulx curez et autres gens d'église de faire le service aulx temples, comme ce dessus est contenu; et à ces fins sera par nous mandé à tous juges de nous envoyer, dans ledict temps de douze jours, certiffication de l'obéissance qu'ilz feront ou du refuz ou contravention pour ce faict, au cas que les troubles cessent, choisir et recevoir ceulx desdictes églises qui promettront les choses susdites, si c'est le plaisir du Roy, ou s'il n'y a obéissance pour mener et envoyer telles forces aulx lieux où ilz auront désobéy, qu'il s'en ensuyve pugnition exemplaire.

Quant à la permission que ceulx de l'église réformée demandent que les officiers puissent assister aulx presches et administrations de sacremens et de leur conserver les droictz de bourgeoisie, je n'ay charge en ma commission de molester personne pour le faict de la religion; mais c'est au Roy et non à autre de declairer ce qu'il veut permettre à ses officiers et à ses autres subjects.

Je m'emploieray voluntiers pour supplier très humblement le Roy de remectre toutes les offences passées faictes en divers lieulx de ce gouvernement, soubz prétexte de la religion, par ceulx qui se disoient estre des églises réformées; mais ce sera lorsque ceulx de ladicte église auront mis entre mes mains aulcunz de ceulx qui ont esté chefz et aucteurs des forces publicques et assemblées en armes, comme ilz ont souventes fois offert au Roy en son privé conseil; car Sa Majesté n'auroit occasion de se

fyer des promesses qu'ilz feront s'ilz ne tiennent celles qu'ilz ont cy-devant faictes.

Et encores si aulcuns de ceux qui se trouveront estre lesdictz aucteurs estoient gentilshommes d'honneste lieu et qu'ilz eussent tesmoignage d'avoir faict service au Roy, j'espère tant en la bonté de Sa Majesté qu'elle se contentera que, pour six mois, ilz aillent servir aulx villes qu'il a en Piedmont ou ailleurs où ilz voudront pour son service, à la charge de n'entrer durant ledict temps dans le gouvernement de la Guyenne.

Et feray volontiers le semblable pour ceulx qui sont de l'église roumaine, que toutes fautes passées soient remises et que la mémoire des maulx advenuz soyt ensevelye et que de l'une et l'autre part ilz commenceront à vivre en unyon et fraternité en l'obéissance du Roy.

Et tout ce que dessus soubz le bon plaisir du Roy et par provision.

Les noms des seigneurs assistans à la présente résolution sont :

Mons. de Caumont;
Mons. de Lauzun;
Mons. de Biron;
Mons. de Monferrant;
Mons. de Basjaumont;
Mons. de Fumel;
Mons. de Pardeillan;
Le seneschal d'Agenois;
Le seneschal d'Armaignac;
Le seneschal de Quercy.

Signé : De Coucy.

(Orig., f. fr., vol. 15875, f. 328.)

XII.

Lettre de Burie au roi, *Agen*, 11 *octobre* 1561. — Il a rétabli les officiers de justice dans leurs fonctions à Agen, les Jacobins dans leur couvent. — Il n'espérait pas trouver tant d'obéissance dans le pays. — Détails sur l'état de l'Armagnac. —

Burie va aller à Villeneuve, puis en Périgord. (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 211. — Lettre de Burie à la reine, même date, même sujet, ibid., f. 313.)

Lettre de François Aubert, sénéchal de Poitiers, de la Haye, lieutenant général, de Brillac, lieutenant criminel, à la reine, *Poitiers*, 21 *octobre* 1561. — Prêches au couvent des Jacobins. — Le ministre demande l'autorisation de prêcher. — Refus des officiers du roi. — Le lendemain dimanche, les réformés s'assemblèrent devant le couvent des Augustins, y entrèrent de force et y installèrent leur prêche. — Depuis ce jour, jusqu'au 20 octobre, les prêches n'ont pas discontinué, et le couvent des Augustins est occupé tant de jour que de nuit par des hommes armés. — Demande d'ordres. (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 356.)

Lettre de Burie au roi, *Sainte-Foy*, 21 *octobre* 1561. — Burie rappelle au roi qu'il lui a demandé la suppression du nouveau droit d'un écu par tonneau sur les vins du pays. — Vive émotion dans la ville de Bordeaux au sujet de cette affaire. (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 360. — Le même à la reine, même date, même sujet, ibid., f. 358.)

Lettre de Saint-Gelais de Lansac au roi, *Bourg* (*Gironde*), 25 *octobre* 1561. — La plupart des habitants du pays professent la religion nouvelle. — Lansac conseille au roi de prendre des mesures. — La sédition n'a pas encore éclaté, mais les prêtres ont pris la fuite par prudence et la paix ne peut durer longtemps. (Orig., f. fr., vol. 6626, f. 25.)

Rapport au roi de certains propos fanatiques tenus contre le roi de Navarre par Thomas du Ran, lieutenant général en la sénéchaussée de Guyenne, Lusiers, procureur du roi, et l'avocat Lange (*vers le* 1er *novembre* 1561). (Copie du temps; coll. Dupuy, vol. 588, f. 126.)

Lettre de Burie au roi de Navarre, *Burie*, 7 *novembre* 1561. — La paix règne en Saintonge. — Bonnes dispositions d'obéissance des habitants du Bordelais. — Dans le ressort du parlement de Toulouse, la paix sera difficile à établir « pour ce que, soubz « ombre de l'édit qui a esté publié en la court de Toloze et de

« Paris, et non en ce gouvernement, ceux de l'église romaine ne « veulent aulcunement souffrir que ceux de l'église réformée « facent prières à Dieu publicquement. » — Témoin ce qui vient de se passer à Grenade, près de Toulouse, « où estans en une « maison trente ou quarante personnes, tant hommes que « femmes et petits enfants, faisans en toute simplicité leurs « prières à Dieu, les prêtres dudit lieu, à l'issue de leurs « vespres, s'estans ralliez avecques ung bon nombre de gens « tenans leur party, se seroient transportés en ladicte maison « et furieusement en auroient tué, prins et mené quelques ungs « d'iceulx à la place publique et illec inhumainement massacrés « et fait cruellement dévorer aux pourceaux, faisans lesdits « prêtres faire le tocquesaint par l'espace de deux ou trois « jours... » — Burie a écrit à Monluc d'envoyer à Grenade sa compagnie et au maréchal des logis de celle du roi de Navarre d'y conduire vingt hommes d'armes. — Ordre au sénéchal de Toulouse de dresser une information. — A Bordeaux, le jour de la Toussaint, sur les dix heures du matin, dix ou douze réformés voulurent apporter au cimetière le corps d'une petite fille de deux jours. — Le cimetière était fermé à clef, et ils furent empêchés de l'ouvrir par quelques-uns qui sortirent de l'église, « lesquelz en blessarent à coups de dagues et de pierres « qu'on jetoit du clochier trois ou quatre desdits réformés; et y « eust quelque peu de tocquesaint fait par ceux de l'église « romaine. » M. de Vaillac et le président Carle se transportèrent promptement sur les lieux et prirent quatorze ou quinze des plus coupables, auxquels ils font le procès. (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 293. — Le même à la reine, même date, même sujet, ibid., f. 291.)

Lettre de Burie au roi de Navarre, *Burie*, 22 *novembre* 1561. — Protestation contre la facilité avec laquelle le roi de Navarre l'oblige à obéir aux appels du parlement de Toulouse. — Il va partir pour Bordeaux, puis pour Montauban. (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 371.)

Lettre de Jeanne de Gontaut, dame de Noailles, à François de Noailles, évêque de Dax, *Bordeaux*, 24 *novembre* 1561. — Querelle entre Vaillac et le capitaine d'Auros, lieutenant de

Noailles, au sujet du guet. — Popularité de Noailles à Bordeaux. — Il pourrait devenir maire perpétuel s'il le désirait. (Autographe, f. fr., vol. 6910, f. 201.)

Arrêt du parlement de Bordeaux qui commande au capitaine d'Auros de faire le guet tous les soirs avec les soldats de la garnison du Ha, en l'absence de Burie, nonobstant les prétentions de Vaillac, 26 *novembre* 1561. (Copie authentique sur parchemin, f. fr., vol. 6910, f. 133.)

XIII.

Lettre des consuls de Cahors a la reine.

Cahors, 13 *décembre* 1561.

Troubles de Cahors.

Madame, les habitans en vostre ville de Cahors, au gouvernement de Guyenne, vous très humbles, très hobéyssans et fidelles subjectz, ont toutjours désiré observer les ordonnances qu'il plaist au Roy fere, et sont incrédiblement joyeulx des sainctz édictz que Sa Magesté a faictz publier pour l'ordre de la religion; lesquelz avec paix et repoz veullent garder de toute leur puissance.

Vray est, Madame, que puys ung an sà, quelques ministres prédicans ont souvant scandalizé et troblé ladicte ville, faisans ez maisons privées, avec quatre ou cinq cens hommes armés, de leur ligue, preches à leur mode, altérant les sacremens de l'église, et autrement contrevenant aux éditz, dont vostre peuble comun s'est souvant jacté. Cependant vous plaira, Madame, entendre que dimanche, seziesme jour de novembre, à huit heures du matin, ung predicant avec suyte de grand nombre entra dans une maison assize au plus aparant lieu de ladicte ville, en la grand'rue, joignant d'ung costé à la maison du Roy, où se tient le siege présidial, d'autre costé, avec une grand église parrochialle; et, y entrant, battirent aucuns des habitans, après jectarent de pierres (comme l'on dit), voulloient s'emparer de l'église. Les parroissiens, ouyans la grand'messe,

irritez de la grande contrevention aux éditz, marris des battemens, et craignans le ravissement de leur temple, feurent soudain esmeus en collère, et peu après s'assemblarent quatre ou cinq mille pour prendre ledict ministre et adhérans.

Nous, advertis du tumulte, fusmes sur le lieu, afin de y remédier; ce que toutesfois nous feust impossible, car ledict peuble força la maison, et en grand fureur tua vingt-huict desdictz assemblés; voullut tuer nous-mesmes, disant qu'avions trop longuement souffert et dissimulé lesdictes assemblées; se jactans, puysque les officiers de la justice ne faisoient rendre obeyssance au Roy, que le peuble, après Dieu, luy feroient donner toute honneur et obeyssance. Faisans autres grandes menasses contre ceulx qui seroient deshobéyssans audict Seigneur et à vous.

Nous, grandement marris des contreventions, forces et murdres, avons informé de tout ce dessus; envoyons nous procédures à vous, Madame, à ce qu'il plaise à la Magesté du Roy et à vous pourvoir que les deshobéyssans, rebelles, séditieux, querelleux, homicidiaires soient extirpez et puniz, en façon que vous bons, loyaulx, fidelles et obéyssans subjectz vivent en paix en vostre ville, en laquelle Dieu et le Roy soient serviz et honorez.

Madame, lesdictz habitans vous suplient très humblement obvier aux menasses que font les murdriers du seigneur de Fumel, lesquelz se jactent venir saccager la ville et tuer les habitans; ensemble qu'il vous plaise pourvoir à leur assurance. Et ilz prieront Dieu tout puissant pour vostre santé, prospérité, comme nous de nostre part suplions très humblement le Rédempteur du monde vous donner sa grâce, et à nous la fortune de vous faire service agréable.

De Cahors, ce treziesme décembre 1561.

Voz très humbles...,

Les Consulz de Cahors.

De mandement desdictz Consulz,

De Bugis.

(Orig., f. fr., vol. 15877, f. 452.)

XIV.

Lettre de Burie à la reine, *Bordeaux*, 18 *décembre* 1561. — Burie passe de l'optimisme au pessimisme. — La sédition prend du développement et compte beaucoup de grands seigneurs. — L'Agenais est très troublé. — La ville de Bordeaux, qui était restée en paix jusqu'à ce jour, est en grand émoi. — Aussitôt après l'arrivée de Monluc, Burie se mettra en mouvement. — En attendant, il convoque les compagnies et fait dresser des enquêtes. (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 415.)

Lettre des consuls de Périgueux au parlement de Bordeaux, *Périgueux*, 20 *décembre* 1561. — Prêches publics contre les édits du roi dans la maison du s. de Mesmy. (Copie authentiquée, f. fr., vol. 15875, f. 407.)

Lettre de Burie au roi, *Bordeaux*, 28 *décembre* 1561. — Monluc est arrivé le 27 au soir. — Burie et Monluc vont faire marcher les compagnies sur Libourne, afin de faire montre le 20 du mois prochain. — Ils se rendront d'abord à Bazas, « où « il y a aussi eu et a danger d'avoir prou de follyes. » Cela servira d'exemple aux habitants de Bordeaux, « que j'ay trouvés à « mon arrivée aussi mal saiges qu'il est possible. » — Monluc ira en Agenais « pour entendre comme tout s'y porte et gaigner « gens tant qu'il luy sera possible, divertissant les bons d'avec « les méchans pour estre, ceulx qui l'ont mérité et mériteront, « plus aysément chastiez. » — La répression demandera du temps et il sera nécessaire d'entretenir, pendant tout l'été prochain, 4 ou 500 hommes d'armes dans l'Agenais. — Demande d'argent pour la montre du 20 janvier prochain. — Prière au roi de commander aux capitaines de se rendre en personne à l'appel ou d'y envoyer leurs lieutenants. — De tous côtés arrivent de mauvaises nouvelles. — « Escrivant ceste lettre, « j'ay esté adverty qu'un grand nombre de gens sont entrez « mercredy dernier de nuict en la ville de Bazas, où ilz ont pillé « et saccaigé la grande esglise cathédrale et les autres, ensemble « quelques maisons presbytérales. Et ont délibéré de ne laisser « pas un prêtre ne moyne en toute la Guyenne, s'ilz ne veullent

« défrocquer. Et voilla, Sire, le fruict qu'ont apporté les minis- « tres en vostre royaume. Et n'est que le commencement du « mal, veu ce qu'ilz ont entrepris de faire. Nous ferons, M. de « Monluc et moy, ce que nous sera possible, et vous advertirons « du tout le plus souvent que nous pourrons. » (Orig., f. fr., vol. 15875, f. 454. — Le même à la reine, même date, même sujet; ibid., f. 456.)

XV.

Lettre de Burie à la reine, *Bordeaux*, 3 *janvier* 1561 (1562). — Mauvaises nouvelles de Bordeaux; les séditieux y sont les plus forts. — Il a dressé procès-verbal de ses faits et gestes qu'il envoie au roi. — Il écrit au premier président Lagebaston pour qu'il fasse connaître son sentiment au roi. — Il n'a pas reçu des nouvelles de Monluc, malgré la promesse de lui écrire. (Orig., f. fr., vol. 3186, f. 6.)

Lettre de Christophe de Foix, évêque d'Aire, à la reine, *Cadillac,* 6 *janvier* 1561 (1562). — Il se plaint des désordres survenus en son diocèse et des mauvais traitements subis par les chanoines. — Il ajoute qu'il se garde de s'exposer aux coups des séditieux. (Orig., f. fr., vol. 3186, f. 14.)

Procès-verbal du s. de la Faugère, lieutenant du viguier de Dax, *Dax,* 6 *janvier* 1560 (1561). — Constatation de l'affichage et reproduction d'un placard injurieux pour les officiers du roi. (Orig.; V° de Colbert, vol. 27, f. 257.)

Lettre d'Antoine de Noailles à la reine, *Bordeaux* (*février* 1562). — Remerciment du don du collier de l'ordre. — Sa querelle avec Burie. — Disette à Bordeaux. — Touchant le choix d'un lieutenant de roi en Guyenne. — Meurtres à Bergerac et à Bazas. (Copie du temps; f. fr., vol. 15877, f. 263.)

XVI.

Ordonnance du roi de Navarre, rendue au nom du roi et concédant à Jacques des Bories l'état de gentilhomme ordinaire

de la Chambre du roi en place du s. de Fumel, *Saint-Germain*, 3 *février* 1561 (1562). (Arch. de M. le marquis de Saint-Astier.)

Lettre des commissaires Compain et Girard à la reine, *Cahors*, 22 *février* 1561 (1562). — Détails sur la répression des troubles de Cahors. — Les commissaires se plaignent d'être entravés par Blaise de Monluc. — Ils assurent la reine de leur zèle. (Orig., f. fr., vol. 3210, f. 76.)

Lettre de Compain et Girard aux officiers du roi à Moissac, *Cahors*, 27 *février* 1561 (1562). — Interdiction d'une assemblée de gentilshommes catholiques qui devait avoir lieu à Moissac. (Copie du temps; f. fr., vol. 3189, f. 80.)

Requête du clergé de Guyenne au roi (*vers mars* 1561 (1562). — Le clergé demande au roi de vouloir bien retarder le payement de la subvention qu'il lui a promise. (Orig.; V^c de Colbert, vol. 27, f. 324.)

Lettre de Terride à la reine, *Fumel*, 12 *mars* 1561 (1562). — Il a rejoint Burie et Monluc à Fumel et s'est mis sous leurs ordres. (Orig., f. fr., vol. 3186, f. 58.)

Lettre de Durfort de Bayaumont à la reine, *Fumel*, 12 *mars* 1561 (1562). — Burie et Monluc sont à Fumel depuis le 6 de ce mois. — Nombreuses exécutions. — Ils partent aujourd'hui pour Cahors, mais ils doivent revenir à Fumel. — Avantages de la sévérité déployée à Fumel. (F. fr., vol. 3186, f. 56.)

Lettre de Compain et Girard à la reine, *Cahors*, 17 *mars* 1561 (1562). — Ils se plaignent de l'insuffisance de leur patente, vu que Monluc et Burie soulèvent des difficultés pour sauver les coupables de Cahors et ne veulent permettre l'établissement de ministres nouveaux. (Orig., f. fr., vol. 3189, f. 59.)

Pétition des réformés du Rouergue à monseigneur (Burie?), *vers le* 5 *avril* 1562. — Plaintes contre les prêtres du pays, qui s'efforcent d'empêcher les prêches et de massacrer ceux qui y assistent. — Prière de commettre son autorité à un des seigneurs du pays pour assurer la liberté et la vie aux religionnaires. — Ils désignent et recommandent le s. d'Arpajon. (Copie du temps, sans date; coll. Dupuy, vol. 588, f. 99.)

Lettre du roi à Daillon du Lude, *Paris*, 16 *avril* 1562. — L'audace des séditieux fait craindre au roi qu'ils ne tentent une entreprise sur Poitiers et sur les deniers de la recette. — En conséquence, le roi commande à du Lude de faire transporter les deniers au château de Chauvigny, qui est imprenable. — Ordre au receveur ou à son commis de s'y rendre pour les garder. — Ordre à du Lude d'envoyer une compagnie pour la défense du château. (Copie; coll. Anjou et Touraine, vol. 10, nº 4358.)

Instruction du roi aux officiers de Guyenne (*vers la fin d'avril* 1562). — Ordre à Armand de Gontaut-Biron de presser les forces que le roi attend de Guyenne. — Ces troupes seront conduites par Monluc, Terride et d'Ossun. — Pour éviter le passage d'Orléans, Monluc prendra le chemin de Limoges et traversera la Loire à Nevers ou à la Charité. — Ordre d'agir avec la plus grande célérité. (Copie du temps, f. fr., vol. 15876, f. 38.)

Lettre du roi aux officiers municipaux de la Rochelle, *Paris* (*mai* 1562). — Après une première admonestation, il les avertit de nouveau d'avoir à se méfier des attaques des séditieux. — Ordre de prendre des mesures, à leurs risques et dépens, pour assurer la sûreté de la Rochelle entre les mains du roi. (Copie récente; f. fr., nouv. acq., vol. 1235, f. 46; l'original est conservé à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.)

Mémoire du comte du Lude touchant l'état du Poitou (*vers mai* 1562). — La paix règne encore dans la province, mais les réformés sont à la veille de prendre les armes. — Demande de forces. — Détails sur les dispositions de certains officiers du roi dans les villes de la province. (Copie du temps, f. fr., vol. 15877, f. 209.)

Lettre des officiers de Villefranche-de-Rouergue au roi de Navarre, *Villefranche,* 6 *mai* 1562. — Burie et Monluc sont arrivés à Villefranche, mais les nouvelles alarmantes venues de Bordeaux et de l'Agenais les ont rappelés en toute hâte. — Ils nous ont laissé des pouvoirs pour lever des gens de guerre. — Depuis leur départ, les séditieux se sont assemblés « en si

« grand et effroyable nombre, prenans les armes, qu'ilz n'ont « doubté de invader la ville de Saint-Anthonin..., eschellé les « murailles, osté les clefs d'icelle aux consulz et usé d'aultres « forces, violences ez aultres villes et lieux prochains, et finable- « ment venus mettre ung siège devant ceste ville de Ville- « franche... C'estans emparés et saisis du couvent des Char- « treux hors lad. ville, prins par escalade, où sont encores, « nous attacant tousjours les escarmouches, tenans les religieux « et plusieurs aultres personnaiges prisonniers, mesmement « le filz du seigneur de Sales, mareschal des logis de la com- « paignie de mons. de la Rochefoucault, présent porteur, lequel « avons prié prendre la poste pour, à toute diligence, s'en aller « advertir Vostre Majesté de tout ce de dessus. » (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 21.)

XVII.

Instruction du roi à Burie et à Monluc, 8 *mai* 1562. — Ordre de se mettre en campagne avec toutes leurs compagnies de gens d'armes et les six enseignes de gens de pied. — Le roi leur envoie des commissions en blanc pour lever des gens de guerre. — Il leur recommande surtout de mettre en déroute les levées des séditieux et de les empêcher de faire leur jonction avec les rebelles d'Orléans. — Le roi envoie Candale, d'Ossun, Biron et Nègrepelisse en Guyenne pour leur porter secours. (Minute, f. fr., vol. 15877, f. 16. — Autre instruction du roi à Burie et à Monluc, de teneur différente, mais contenant des ordres analogues; f. fr., nouv. acq., vol. 6002, f. 130.)

Lettres du roi à Burie et à Monluc, 8 *mai* 1562. — Le roi a été informé de l'état de la Guyenne. — En conséquence, il leur commande de faire la guerre aux séditieux en Guyenne, attendu que la Guyenne est la province de France dont les rebelles d'Orléans attendent le plus de secours. (Minute, f. fr., vol. 15877, f. 24.)

Lettre du roi à Burie, 8 *mai* 1562. — Le roi envoie le contrôleur Le Pin. — Il demande s'il n'a pas été pris par les sédi-

lieux. — Ordre de maintenir la paix à Bordeaux. (Minute; f. fr., vol. 15877, f. 20.)

Lettre du roi à Burie, 8 *mai* 1562. — Ordre de s'associer à Monluc afin de « rompre ceulx qui se vouldroyent assembler « pour aller au secours de ceulx qui sont à Orléans. » (Minute, f. fr., vol. 15877, f. 12.)

Lettre du roi à Monluc, 8 *mai* 1562. — Ordre d'empêcher à tout prix les séditieux de Guyenne de venir au secours des rebelles d'Orléans. — Approbation d'une levée d'argent ordonnée par Monluc. (Minute, f. fr., vol. 15877, f. 14. — Autre lettre du roi à Monluc; même date; mêmes prescriptions qu'à Burie; ibid., f. 18.)

Lettre du roi à Antoine de Noailles, 8 *mai* 1562. — Burie et Monluc vont se mettre en campagne contre les séditieux de Guyenne. — Ordre à Noailles de veiller à la sûreté de Bordeaux. — Ordre de remettre à Burie et à Monluc une partie de l'artillerie du château du Ha. — Le roi envoie un semblable commandement au capitaine Vaillac, au sujet de l'artillerie du château Trompette. (Minute, f. fr., vol. 15877, f. 15.)

Instruction du roi au s. de Nègrepelisse, 8 *mai* 1562. — Le roi envoie Nègrepelisse en Guyenne pour commander à la noblesse de prendre les armes et de se mettre, en aussi bon nombre qu'il sera possible, sous les ordres de Burie et de Monluc. — Le reste de l'instruction est relatif au Languedoc. (Copie récente; f. fr., nouv. acq., vol. 6002, f. 136; la minute originale est conservée à la bibliothèque de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.)

Lettre des officiers de Villefranche de Rouergue au roi, *Villefranche*, 13 *mai* 1562. — Les séditieux se sont emparés de deux villes (les consuls ne disent pas lesquelles). — Ils tiennent la campagne. — Ils ont assemblé des troupes et courent le pays « par diverses bandes avec tambourin et trompete, de trope en « trope, la meindre de deux cens, ne laissans rien à piller et « forcer le pauvre peuble simple, seduict et suborné jusques à « croire que, sobz vostre authorité, telles assamblées se font

« pour les cotiser en diverses sommes d'argent. » — Ils sont venus assiéger cette ville, d'où ils ont été repoussés « par l'im« pétuosité de l'eaue ou famine ou par la résistance que nous « leur fismes. » — Ils se sont retirés à Saint-Antonin, où sont encore, « levent plusieurs sommes d'argent contre vosd. « edicts, si que le peuple n'en peult plus tant il est follé. » — Depuis notre dernière lettre, une troupe de 300 hommes, venant de Millau, s'est découverte, allant à Saint-Antonin. Pour leur couper la route, nous avons envoyé les s. de la Roque-Bolhac et Saint-Vincent avec 10 ou 20 chevaux et 25 arquebusiers. — Les séditieux ont été défaits. (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 45.)

Lettre des officiers de Villefranche au roi de Navarre, *Villefranche*, *14 mai* 1562. — Détails plus abrégés que dans la lettre précédente. — Récit plus complet des courses des séditieux de Millau. (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 47.)

Lettre du roi à Burie et à Monluc (*vers le* 20 *mai* 1562). — Mesures à prendre pour activer leur entrée en campagne et pour presser le départ des troupes que le roi leur a demandées. (Minute, f. fr., vol. 15876, f. 57.)

Lettre de Burie au roi (*vers juin* 1562). — Burie représente au roi qu'il n'est pas en état de supporter la fatigue de la campagne. — C'est pourquoi il demande à être remplacé et recommande particulièrement le s. de Candale. — Aussitôt après l'arrivée de Monluc, il ira assaillir une place appartenant à Duras, où les séditieux se sont fortifiés. (Orig., s. l. n. d., f. fr. vol. 15876, f. 177.)

Lettre de Burie à Sébastien de l'Aubespine, ambassadeur en Espagne, 19 *juin* 1562. — Les réformés ont entendu parler de la prochaine arrivée du secours espagnol. — Ils sont terrifiés et paraissent disposés à faire leur soumission. — Cependant, il est nécessaire d'envoyer le plus tôt possible les troupes promises par le roi d'Espagne. (Orig., f. fr., vol. 6618, f. 124.)

Circulaire du roi de Navarre aux officiers des villes; *camp de Blois* (*vers la fin de juin* 1562). — Le prince les dissuade de prendre part à la guerre civile et de porter secours aux révoltés. — Sentiments pacifiques du roi, de la reine, des

princes et des seigneurs du conseil. — La reine a fait offrir une amnistie générale aux séditieux d'Orléans. — Mais le roi ne peut autoriser ses sujets à prendre les armes et se voit obligé de leur faire la guerre pour les désarmer et leur imposer la reconnaissance de son autorité. (Minute, sans date, f. fr., vol. 15876, f. 199.)

XVIII.

Lettre de Burie au roi d'Espagne, *Bordeaux, 7 juillet* 1562. — Burie a été informé par le roi de France que le roi d'Espagne lui enverrait 3,000 Espagnols; mais, depuis, il a appris de l'évêque de Limoges que, pour le moment, le secours serait réduit à 1,000 hommes. — En conséquence, il lui demande avec instance de les faire entrer par la frontière de Fontarabie, le 15 de ce mois au plus tard, et le supplie d'envoyer les autres 2,000 aussitôt que possible. (Orig., Arch. nat., K. 1496, n° 99.)

Lettre de Philippe II à Burie, *Madrid, 14 juillet* 1562. — Réponse du roi d'Espagne à la lettre précédente. — Le 20 de ce mois, une compagnie de 1,000 hommes de pied sera prête et se rendra à Fontarabie sous les ordres de don Diego de Carvajal. — Les autres 2,000 seront bientôt prêts et suivront le même chemin. (Minute originale en espagnol; Arch. nat., K. 1496, n° 103.)

Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, *Pampelune, 20 juillet* 1562. — Hier une compagnie de gens de pied est partie pour Fontarabie; une autre compagnie part aujourd'hui. — Les soldats navarrais sont peu satisfaits de cette campagne, parce qu'ils se savent soupçonnés par don Sanche de Cordoue d'être restés fidèles à la maison d'Albret. — Le duc se plaint d'être démuni de toute force à Pampelune et de n'avoir que des invalides pour défendre son gouvernement. — Burie et Monluc sont à Bordeaux avec des troupes nombreuses. — Le s. de Duras, lieutenant de la « femme de Vendôme » (Jeanne d'Albret), est à la tête des séditieux en Guyenne. (Copie de chancellerie; Arch. de la secrétairerie d'État à Simancas, leg. 358.)

XIX.

Procès-verbal de la séance de l'échevinage de Poitiers, 22 *juillet* 1562. — Le maire de la ville expose aux échevins qu'il a reçu aujourd'hui une lettre du roi de Navarre du 16 juillet, par laquelle le prince l'informe de l'envoi du comte de Villars avec un corps d'armée en Poitou pour réduire la ville de Poitiers et le reste de la sénéchaussée. (Original, f. fr., vol. 15876, f. 315.)

Lettre de Louis Chasteigner de la Roche-Posay, s. d'Abain, à Villars, 25 *juillet* 1562. — Villars réussira à prendre la ville de Poitiers, grâce au secours des seigneurs du pays et principalement de Montpezat et de Sansac. — La résistance des assiégés sera faible, faute de vivres et de courage. — Jeudi dernier, si Villars était venu camper près la porte Saint-Lazare, il aurait pu surprendre la ville et le château. — La ville de Chauvigny a ouvert les portes sans combat. — Le château seul résiste. — La garnison méritera d'être punie. (Orig., f. fr., vol. 3217, f. 72.)

Lettre du roi de Navarre à Burie et à Monluc, *camp de Blois*, 26 *juillet* 1562. — Le prince a appris le combat de Targon et en félicite Monluc. — Il regrette la blessure reçue par le capitaine Peyrot (de Monluc). — Il espère que, si les chefs sont tombés entre les mains des capitaines catholiques, et principalement le s. de Duras, ils n'auront pas été épargnés. — Le roi a reçu avis de l'entrée du secours espagnol à Fontarabie et commande à Burie de l'envoyer au camp royal avec une troupe de cavalerie pour les accompagner. — L'armée du roi se forme sur les bords de la Loire et a déjà réduit la plupart des villes voisines de Blois. — Villars et Sansac assiègent Poitiers et ont mis en déroute une troupe de 1,000 séditieux dans la campagne. — Le maréchal Saint-André va partir pour le Lyonnais. (Minute, f. fr., vol. 15877, f. 333.)

Lettre de Chasteigner de la Roche-Posay à Villars, 28 *juillet* 1562. — Grâce aux mesures indiquées par la Roche-Posay, les

défenseurs du château de Chauvigny ont été privés d'eau. — Ils ne pourront pas prolonger leur défense. — Le frère du capitaine La Bridaye a été tué d'une arquebusade avec plusieurs serviteurs de la Roche-Posay. — Quand le château aura été pris, il sera bon d'en donner le commandement à La Bridaye. — Conseil de montrer la plus grande sévérité contre les rebelles. — Liste des capitaines blessés ou tués au siège du château. (Orig., f. fr., vol. 3217, f. 70.)

Arrêt du parlement de Bordeaux contre 104 accusés de rébellion, 28 *juillet* 1562. (Copie; coll. Brienne, vol. 206, f. 1.)

XX.

Lettre d'Antoine de Noailles au duc de Montpensier, *Bordeaux*, *août* 1562. — Burie et Monluc sont en Agenais et vont assiéger Montauban et Lectoure. — Noailles leur a envoyé hier des munitions. — Le s. de Ruzé est allé les retrouver. — Les bons sujets du roi se réjouissent de l'arrivée prochaine du duc de Montpensier en Guyenne. (Minute, f. fr., vol. 6908, f. 140.)

Mémoire de Burie au roi (*vers le mois d'août* 1562). — Burie envoie le capitaine Messelière au roi. — Les séditieux de l'ouest se retirent aux îles de Maremnes et attendent du secours d'Angleterre. — Il faut les y assaillir au plus tôt, car, à la mi-septembre, il sera trop tard. — L'équipage qui se dresse pour le roi à Saint-Jean-de-Luz ou dans la Gironde est de cinq gros navires, trois pataches, quatre gallions et de 800 hommes. — Avec cette flotte, les officiers du roi n'ont à redouter que la flotte d'Angleterre. — Messelière est chargé de demander au roi de commander au duc d'Estampes d'envoyer nombre de vaisseaux bretons chargés de grains pour Bordeaux et la Guyenne. — Les navires chargés de blé pourront emporter du vin au retour. — A la fin de ce mois d'août, Burie tâchera de prendre les villes des îles. — Monluc surveille l'Agenais et le Condomois. — Il commande la compagnie du roi de Navarre, la sienne, celle du maréchal de Thermes et celle de Terride, ainsi que plusieurs compagnies de gens de pied. — Bordeaux est en

sûreté et les deux châteaux sont bien pourvus. (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 178.)

Lettre du maréchal Saint-André à la reine, *Poitiers*, 7 *août* 1562. — Les rebelles d'Angoulême ont abandonné la ville et le château. — Le chemin de la Guyenne est ouvert jusqu'à Bordeaux. — La prise de Poitiers a « tellement étonné tout le « pays » que les rebelles demandent grâce, notamment ceux de Saint-Séverin. — Le maréchal espère arriver à pacifier le pays. (Autographe, f. fr., vol. 15876, f. 361.)

Lettre des officiers de la Rochelle au maréchal Saint-André, *la Rochelle*, 9 *août* 1562. — La ville, sur les conseils de Jarnac, son gouverneur, demande pardon de sa désobéissance. — Prière au maréchal d'appuyer ses excuses auprès du roi. (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 377.)

Lettre du maréchal Saint-André au roi, *Poitiers*, 11 *août* 1562. — Envoi de la lettre précédente et recommandation des habitants de la Rochelle. (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 392.)

Lettre de Burie au roi de Navarre, *Bordeaux*, 9 *août* 1562. — Antoine de Noailles a demandé des bâtiments de guerre au vicomte d'Orthe. — Ses navires ont été équipés sans toucher aux finances du roi. — Les séditieux attendent du secours du côté de l'Angleterre. — Burie propose au roi, après avoir réduit Agen, d'attaquer les séditieux réfugiés dans les îles. — Éloge du s. de Pons, seigneur des Maremnes, qui a rendu de grands services à Burie sur les côtes. — Les séditieux de Saintonge sont les plus remuants de toute la Guyenne. — A Saint-Jean-d'Angély, le capitaine Texier a pris les armes contre le roi et a livré le château de la ville aux rebelles. — Burie propose au roi de l'expulser et de confier la garde du château au capitaine Jacques Chesnel, maréchal des logis de sa compagnie. (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 375.)

Liste des villes et places fortes du Poitou, où le maréchal Saint-André a mis garnison. (Copie du temps, sans date (*vers le* 10 *août* 1562); f. fr., vol. 15877, f. 82.)

Lettre de Burie au roi, *la Réole*, 12 *août* 1562. — Prise par

l'armée royale des villes de Bergerac, Sainte-Foy, Castillon et Saint-Émilion. — « Je crois que Agen, où nous serons dans « deux jours, n'en fera pas moings, ny Lectoure, à mon advis. « Toutesfois, s'ilz y faillent, nous avons de quoy les faire par- « ler. » — Duras est sorti hier de Bergerac avec 2,000 hommes et marche sur Agen. — « S'ils se mettent dedans, j'espère, Sire, « que nous les en ferons sortir. » — L'armée royale a reçu aujourd'hui les 1,000 Espagnols; le reste arrivera dans une semaine. — Le bruit court que les Anglais doivent débarquer aux îles de Maremnes; il serait bon de les y précéder. — Le comte de la Rochefoucault lève des troupes en Saintonge, sans qu'aucun capitaine puisse l'en empêcher. — Burie demande au roi comment il doit traiter les villes qui se rendent. (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 414.)

Lettre du capitaine Vaillac à la reine, *Bordeaux*, 13 *août* 1562. — Les défenseurs du château de Blaye ont bien fait leur devoir. — Ils ont tiré plus de cinq cents coups de canon contre les séditieux. — L'hiver et les longues nuits qui arrivent favoriseront les rebelles. — Demande d'argent. (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 416.)

Lettre de Burie au roi, *Port-Sainte-Marie*, 17 *août* 1562. — « Sire, l'un des plus grands séditieux qui ait esté en vostre ville « d'Agen est maintenant fugitif, qui, en faisant service à Vostre « Majesté, s'est acquis quelques biens en ce pays, aiant eu « l'estat de trésorier du domaine despuis quelques années. Et « d'autant, Sire, qu'il est nécessaire que Mons. de Monluc face « sa principale demeure en lad. ville d'Agen pour asseurer « toute ceste haulte Guyenne, où je ne puis entendre, aiant à « demourer à Bordeaulx, qui en est assez esloignée, je vous « supplie très humblement vouloir faire don aud. s. de Monluc « des biens dud. trésorier, nommé du Laurens; entre lesquelz en « a une maison aud. Agen, où led. s. de Monluc pourra faire « sa demeure pour vous y faire service. Ce sera ung don bien « employé et duquel en rendra à Vostre Majesté bon tribut, « résidant au lieu où elle a en ce pays autant de besoing d'un « tel homme que cestuy-là. » — Danger, vu la longueur des chemins, de centraliser à Bordeaux les deniers des recettes de

Quercy, de Rouergue et de Périgord. — Éloge du s. de Pons. (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 434.)

XXI.

Mémoire du général Portal au roi.

17 *août* 1562.

La reine de Navarre, Burie et Monluc.

La royne de Navarre, désirant d'une très grande et ardante affection la paciffication des troubles, meurtres, saccaigemens et volleries de la Guyenne, a souvent escript et prié Mess[rs] de Burie et de Monluc, ensemble le parlement de Bourdeaulx, d'y vouloir entendre et de vouloir envoyer, pour cest effect, devers elle.

Sur quoy le général Portal auroit esté, plusieurs et diverses fois, envoyé devers ladicte Royne, et enfin conclud que toutes choses se pourroient paciffier et restituer en estat, soubz la négociation faicte par la Royne mère avec ceulx d'Orléans, et que, soubz les deux poinctz contenuz en ladicte négociation, qui est de pouvoir vivre en toute liberté de conscience et en repoz, les subjectz du Roy en la Guyenne, seigneurs, gentilzhommes, bourgeois et toute autre qualité de subgetz se tiendroient en toutes choses et de tous poinctz à la justice et miséricorde du Roy, et obéyroient à toute autre chose appartenante au devoir de vrays fidelles et très obéyssans subgetz, sans aucune chose capituler, réserver ne excepter.

Mais la chose n'a peu prendre si heureuze fin, d'aultant que Mess[rs] de Burie et Monluc n'ont voulu interpréter ne entendre lesdictz deux poinctz de liberté de conscience et de repoz autrement qu'ilz sont escriptz; ains ont dist à la royne de Navarre qu'il luy plaise envoyer en court pour en savoir l'interprétation et comme la chose s'entendoit et se pourroict praticquer et exécuter.

Et de ceste faulte seulement est advenu que la paciffication n'a poinct esté résolue au souverain service du Roy, de la paciffication publicque et du bien particulier d'un chascun.

Et d'aultant que ledict général Portal, après tant d'allées et venues, est demeuré ung peu malade à Bourdeaulx; et qu'il ne sçaist si la royne de Navarre ou lesdictz s[rs] de Burie et de Monluc en auroient faict quelque despêche, il luy a semblé, pour le service du Roy, de devoir charger ce porteur de ce petit discours à la Royne, au roy de Navarre et autres messeigneurs du conseil, affin que, par faulte d'advertissement de l'estat de ladicte paciffication, une si bonne, saincte et tant nécessaire œuvre ne demourast sans quelques bons expédiens; car l'estat de ladicte Guyenne est fort misérable et calamiteulx, et en meilleure voye qu'il ne fut jamais de restablir toutes choses en aussi grande paciffication, devoir et obéyssance qu'elle fut jamais.

(Copie du temps, datée au dos; f. fr., vol. 15876, f. 440.)

XXII.

Instruction du roi au s. de Malicorne, envoyé en Guyenne, *Meun-sur-Yèvre* (*vers le* 20) *août* 1562. — Le roi, vu les succès que Monluc et Burie ont déjà remportés en Guyenne, succès qui ne laissent aucune espérance aux séditieux, vu la faiblesse de l'armée royale et la puissance des rebelles à Orléans, commande à Burie de conduire au camp royal les 3,000 Espagnols. — Monluc restera en Guyenne et y maintiendra l'ordre avec les compagnies levées dans la province. (Minute, f. fr., vol. 15876, f. 396.)

Lettre du roi (au duc de Montpensier), *Meun-sur-Yèvre* (*vers le* 20) *août* 1562. — Burie et Monluc étant peu d'accord ensemble, le roi commande à Burie d'amener au camp royal les 3,000 Espagnols. — Monluc restera en Guyenne avec les compagnies nouvellement levées. — Le roi lui expédie des commissions en blanc. — Les réformés d'Orléans ont obtenu un secours d'Allemagne, dont la prochaine arrivée oblige le roi à renforcer son armée. — Le s. de la Roche-Posay a été tué au siège de Bourges. (Minute, f. fr., vol. 15876, f. 379.)

Lettre du roi à don Diego de Carvajal, *camp de Bourges* (*fin août* 1562). — Ordre de conduire au camp royal 2,000 Espa-

gnols et d'en laisser 1,000 au duc de Montpensier. (Minute, f. fr., vol. 15877, f. 186.)

XXIII.

Mémoire de Louis Prevost de Sansac (sans adresse), *Angoulême*, 21 *août* 1562. — Une troupe de quatre ou cinq cents cavaliers est partie de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély pour aller rejoindre Duras. — Celui-ci, pressé par Monluc et par Burie, prendra probablement le chemin de Lyon. — Les séditieux de l'Angoumois ont perdu l'espoir d'être secourus du côté de la mer par les Anglais et par les habitants de la Rochelle. — Le duc de Montpensier nettoiera facilement la sénéchaussée de Saintonge. — Le sénéchal de Saintonge a noué des intelligences dans la ville de Saint-Jean-d'Angély. (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 455.)

Lettre du capitaine La Gombaudière à Antoine de Noailles, *Talmont*, 21 *août* 1562. — La Gombaudière espère, s'il est assiégé, obtenir le secours du s. de Lisle, frère de Noailles, et du s. de Rouillac. — Mais il ne pense pas que les ennemis osent assiéger Talmont. — Il prendra garde aux surprises. (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 457.)

Lettre de Burie au roi, *Agen*, 29 *août* 1562. — Burie a reçu par Malicorne l'ordre de conduire les Espagnols au camp royal. — Il n'en est arrivé encore que mille. — Aussitôt après l'arrivée des autres, Burie et Monluc iront assaillir Montauban. — Aussitôt après la prise de Montauban, Burie s'acheminera avec les troupes que le roi demande. — Il se félicite que le duc de Montpensier arrive en Guyenne. — Monluc ne peut à lui seul maintenir l'ordre dans toute la province. — Demande de solde en faveur de sa compagnie. — Le s. de Pons sollicite des ordres pour savoir s'il doit demeurer à Bordeaux avec le duc de Montpensier ou suivre Burie. (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 486. — Lettre de Burie au roi de Navarre, même date, même sujet, mais plus abrégée; ibid., f. 488.)

Lettre de Malicorne au roi, *Agen*, 31 *août* 1562. — Burie et

Monluc se disposent à obéir au roi, mais Burie ne pourra se mettre en route que dans dix ou douze jours. — Éloge des troupes espagnoles. — Les compagnies de Charry sont moins belles, mais animées d'un excellent esprit. (Autographe, f. fr., vol. 15876, f. 192.)

XXIV.

Instructions du roi au duc de Montpensier, envoyé en Guyenne, avec les réponses du roi.

(*Fin août* 1562.)

Afin que Mr le duc de Montpensier puisse, au voyage qu'il fait en Guyenne par le commandement du Roy, faire chose qui soit agréable et profitable à Sa Majesté et conforme au désir qu'il a de luy faire très humble service, est besoing que le conseil donne résolution sur les articles qui s'ensuyvent :

Premièrement.

Quels chevaliers de l'ordre, vieils cappitaines et autres personnages de marque il aura auprès de luy pour son conseil et luy assister ?

(Rép. — Il sera assisté de ceulx de ceste qualité qui sont par delà, à qui en sera escript, et d'icy emmenera les srs de la Vauguion, de Candalle et de Chavigny.)

Quelles compagnyes de gens de cheval et de pied luy seront baillés pour sa force, oultre celles de Mr de Monluc et de Mr de Burye qui sont par-delà ?

(Rép. — Se contentera de celles qui sont par-delà avecques celle du sr de Descars, qui le viendra trouver, et la sienne qu'il meyne quant et soy.)

Quelles artilleryes et munitions pour icelles luy seront délivrées, et aussi des chevaulx, attelage, pionniers, commissaires, cannoniers et aultres personnes nécessaires à l'exécution d'icelles ?

(Rép. — S'aydera de son pouvoir.)

Ordonner des monstres et payement des compagnies qui luy seront baillées, ensemble de celles qu'il trouvera par-delà, et savoir où s'en prendront les deniers, et à ceste fin envoyer avec luy quelque commis du trésorier de l'extraordinaire des guerres, garnis d'acquits et blancs signez, pour servir de décharge aux receveurs desquels on prendra argent?

(Rép. — S'aydera de cent mille livres que le trésorier de l'espargne a par cy-devant baillé en assignation aux s[rs] de Monluc et de Burye, dont il s'enquerra ce qui en a jà esté despendu, et en advertira Sa Majesté pour luy faire pourveoir selon que la nécessité de despendre et les occasions s'offriront, et qu'il cognoistra estre besoing quand il sera sur les lieux; et aussi prendra, s'il en a affaire, les argenteries des églises, dont pour cest effect luy sera baillé un pouvoyr.)

Bailler audit s[r] Duc la somme de mil livres pour chascun moys pour l'entretien de la table et despence, selon que l'on a accoustumé de faire aux lieutenants du Roy, et le faire dès à présent payer, à ceste raison de cinq mois qu'il a commencé à se mettre à la campagne et conduire des forces?

(Rép. — Cela est très raisonnable.)

Luy bailler un maistre des requestes pour rendre droit et raison aux parties qui se viendront plaindre et faire la justice de ceulx qui se trouveront coupables de séditions, rébellions et aultres cas dignes de mort?

(Rép. — Il prendra deux conseillers de la cour de Parlement de Bordeaux par l'advis et élections de ceulx de ladite cour, à qui sera escript pour cest effect, et d'icy là s'aydera des lieutenants généraux des lieux et villes par où il passera; et luy a esté baillé une commission en blanc pour les conseilliers qui seront élus.)

Ordonner telle somme qu'il plaira à ladite Majesté par chacun moys pour les frais extraordinaires que ledit sieur Duc aura besoing de faire donner à serviteurs secrets, postes et autres parties inopinées que Messieurs du conseil savent estre nécessaires?

(Rép. — Il aura trois cents francs par moys, et, quant aux postes, on les payera de ce costé.)

Luy soldoyer une compagnie de quarante arquebusiers pour la garde et sûreté de sa personne, avecques un cappitaine et lieutenant?

(Rép. — En aura trente et ung cappitaine pour leur commander, qui aura trente francs, et chascun arquebusier la paye ordinaire.)

Résouldre comme il se conduira par les villes dudit pays de Guyenne, c'est assavoir : si, pour le repos des gens de bien et faire mieux obéyr le Roy, il destitura les cappitaines, juges et officiers de Sa Majesté qui ne vouldront faire profession et abjuration selon l'ordonnance de la cour de Parlement de Paris, et s'il plaira à ladite Majesté qu'il en commecte d'aultres sous son bon plaisir et par provision, qu'il trouvera gens de bien, fidelles et propres pour l'exercice desdites charges?

(Rép. — Pour le regard des officiers de judicature, les conseilliers qui seront avec luy informeront de leur vye et en envoyront les informations à la cour de Parlement. Et, pour les cappitaines, en les suspendant et ostant hors des places, en pourra mectre d'aultres par manière de provision, en attendant que le roy de Navarre, estant adverty, y puisse pourveoir en vertu de son pouvoyr.)

S'il fera vider desdites villes toutes les autres personnes qui seront de la religion réprouvée?

(Rép. — Leur sera faict commandement de vivre catholiquement, leur seront osté les ministres et tous exercices de religion, ensemble toutes sortes d'armes.)

Et, affin qu'il se trouve moins d'empeschement par-delà qui retarde le service de ladite Majesté, elle escripra dès à présent de bonnes et roiddes lectres au s[r] de Pons, et la venir incontinent trouver et recevoir les commandements.

(Copie moderne; l'original est conservé à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg; f. fr., nouv. acq., vol. 1242, f. 33.)

XXV.

Lettre du duc de Montpensier au roi, *Poitiers, 10 septembre* 1562. — Compte-rendu de son voyage en Guyenne. — Pacifi-

cation de Châtellerault. — Il a réduit la garnison de cent hommes à soixante. — Il a institué une compagnie de vingt arquebusiers à cheval. — Il regrette de ne pas avoir été averti de la prise de Bourges par l'armée royale. — La Rochefoucault occupe Saintes et Saint-Jean-d'Angély. — Montpensier voudrait le chasser de la Saintonge. — Nécessité de payer la solde des gens de pied du capitaine Richelieu. (Copie moderne, f. fr., nouv. acq., vol. 6010, f. 12. — L'original est conservé à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.)

Lettre du duc de Montpensier à la reine, *Poitiers*, 12 *septembre* 1562. — Le duc a accordé au capitaine La Messelière, pour la défense du château de Lusignan, une compagnie de quarante arquebusiers à cheval et quarante soldats à pied. — Il demande au roi des ressources pour payer ces troupes. — Montpensier recommande à la reine le capitaine La Messelière et les habitants de Lusignan. (Copie récente, f. fr., nouv. acq., vol. 6010, f. 11.)

Lettre du parlement de Bordeaux au roi, *Bordeaux*, 19 *septembre* 1562. — Lettre de créance en faveur de Léonard Alesme, président aux enquêtes, et de Antoine de Poyne, conseiller, députés au roi pour lui rendre compte des affaires de la Guyenne. (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 89.)

Lettre de Jarnac à la reine, *la Rochelle*, 21 *septembre* 1562. — Jarnac, averti qu'il a été calomnié auprès de la reine, se décide à se rendre à la cour pour se justifier. — Mauvais état de sa santé et de la santé de sa femme. — Le meilleur moyen de conserver la Rochelle au roi serait d'en laisser le gouvernement aux habitants. — Une amnistie générale rétablirait la paix. — Touchant un emprunt qui a été dernièrement fait à la Rochelle. (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 99.)

Lettre d'Antoine de Noailles au duc de Guise, 21 *septembre* 1562. — Noailles prie le duc de Guise de le recommander à la reine et au roi de Navarre et de leur faire part de la bonne opinion qu'il a de lui. (Minute, f. fr., vol. 6908, f. 141.)

Lettre de Noailles au duc de Guise, *Bordeaux*, 23 *septembre* 1562. — Recommandation d'un gentilhomme de la Franche-

service au roi en Guyenne. — Burie et Monluc vont les conduire au siège de Montauban. — Les nouvelles compagnies installées à Pampelune ont besoin de solde. (Traduction d'après l'orig. espagnol; arch. de la secrétairerie d'Espagne à Simancas, Navarre, leg. 358.)

Lettre de Montpezat au roi, *Châtellerault, 4 octobre* 1562. — Montpezat a surpris à Châtellerault des lettres qui lui donnent à craindre la jonction de la Rochefoucault avec Duras. (Autographe, f. fr., vol. 15877, f. 148.)

Lettre de Burie à la reine, *Belve, 6 octobre* 1562. — Lettre de créance en faveur de Portal. — Burie et Monluc se sont mis à la poursuite de Duras. — Réquisitoire contre un marchand de Villeneuve-d'Agen, nommé Taisses; celui-ci implore sa grâce; mais Burie prie le roi de le faire condamner et demande le produit des confiscations qui seront prononcées contre lui. (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 169.)

Lettre du s. de Pons à la reine, *Bergerac, 7 octobre* 1562. — Énumération des sacrifices qu'il a faits pour le roi. — Il a pris les armes depuis le commencement de la guerre. — Il a toujours suivi Burie, Monluc et le duc de Montpensier. — Le comte de la Rochefoucault a pillé tous ses biens et assiège son château de Pons, dans lequel sa famille est réfugiée. — Malgré ces pertes, il ne demande aucune faveur au roi. (Autographe, f. fr., vol. 15877, f. 179.)

XXVII.

Récit de la campagne de Vergt.

(*Avant le* 9 *octobre* 1562.)

Mercredi, l'armée du s. de Duras, ayant logé à Meiralz, passa la riviere de Vezere aux Esies, où ilz feirent faire des boletz pour les troys pieces qu'il menoyt, la faulte desquelz l'avoyt d'aultant plus convyé à lever le siege de devant Sarlat. L'aix de la charette d'une de ses pieces rompit en passant l'eau, qui l'amusa un peu.

Le jeudy, celle de Mess[rs] de Burie et Monluc passare lad. riviere alant après avec quatre canons ou fort grosses pieces, qui estoyt plus forte et gaillarde de cavalerie que l'aultre pour y avoir beaucoup de gens d'armes, mais beaucoup moindre en nombre d'infanterie; qui est la cause, comme on dict, qu'ilz ne les vouloient combatre à Sendrieulx, où ilz estoient, pour l'incomodité des boys et barrieres qui ferment les chemins par les costez, chose peu advantageuse pour les gens de cheval, et les suyvoient jusques à ce qu'ilz fussent en païs descouvert.

Les uns disent que Monseigneur de Montpensier s'estoict joinct avec lesd. sieurs, les aultres qu'il estoyt du costé de Mussidan pour leur couper chemin et empescher le passage de la riviere de l'Isle, où pour certain le séneschal de Périgord est avec nombre d'hommes. Comment qu'il en soyt, ilz sont si voysins et meslez qu'ilz ne se peuvent meshuy despartir sans combatre.

Nostradamus marque une victoire Gaullique l'unziesme du présent. Les uns et les autres sont Gaulloys. Le Dieu des armées est largiteur d'icelle.

(Écriture du temps, sans date ni signature; f. fr., vol. 20624, f. 106.)

XXVIII.

Lettre de Joachim de Monluc, s. de Lioux, à la reine.

Camp de Mussidan, 11 *octobre* 1562.

Nouvelles de Périgueux et suites de la bataille de Vergt.

Madame, estant en ma maison sur le partement de m'en aler en Piedmont, ayant esté ceulx de la ville de Périgueux advertis du siège mis devant Sarlat par le sieur de Duras, craignant qu'il fist son dessein, au partir de là, venir au dict Périgueux, me vindrent prier m'aler mettre dans leur ville; et M. Descars m'en escrivit, me priant encores de y aler, comme je fis pour le service du Roy et vostre, m'assurant que ne trouveriés mauvais le retardement de mon voiaige en Piedmont pour préserver une si bonne ville de Vos Majestés. Estans dedans, M. de Mon-

luc donna la bataille à trois petites lieues de là; ce qu'entendeu par le sénéchal de Périgord et moy, sortismes ors la dite ville avec le plus de gens à cheval que peusmes assembler, comme chanoynes et marchans, pour donner sur la queue à ceulx qui s'enfuyoient. Et, si la trouppe que nous menions fust esté de gens aguerris et armés, il en fust bien peu eschappé de ce que restoit de la bataille. A présent, monsieur le prince de Monpansier et mess[rs] de Burye et de Monluc sont d'avis que, pour la seureté de ce pays, veu que les trouppes se départent, j'y demeure pour cest yver et que je retarde mon voiaige de Piedmont. Il seroit impossible à moy d'y demeurer pour faire prester l'obéissance deue sans forces. Et ainsi, Madame, que vous sçavés que je ne suys si grand seigneur que je puisse m'entretenir sans estat en ung gouvernement, les d. s[rs] de Monpancier, de Burye et de Monluc m'ont dit vous escrire de me donner cinquante hommes d'armes pour faire la companye de la noblesse de ce pays; laquelle a faict bien son devoir à ceste bataille, avec laquelle ensemble le Roy y sera obéi. Mais sans cela, je ne y sauroy demeurer; qui est cause que je vous supplie très humblement, Madame, ne permettre que je y demeure et voloir que je parachève mon voiaige en Piedmont; où je ne m'achemineray que n'aye entendeu vostre volunté. Atandant laquelle, je prieray Dieu, Madame, vous donner en santé prospère et longue vye et à moy grâce de vous faire service très humble. Au camp de Moyssidan, le XI[e] octobre 1652.

Vostre très humble et très obéissant sujet et serviteur,

F. Monluc.

(D'après l'original conservé à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg; copie rapportée par M. le comte de la Ferrière. — Suit une lettre de Monluc de Lioux au roi presque de même teneur, mais plus abrégée.)

XXIX.

Lettre d'Antoine de Noailles à François de Noailles, évêque de Dax, son frère, *Bordeaux*, 12 *octobre* 1562. — Le bruit s'est répandu d'une grande défaite que l'armée de Burie et de Monluc aurait infligée à Duras. — Effet de cette nouvelle dans toute la Guyenne. (Orig., f. fr., vol. 6910, f. 153.)

Lettre du capitaine La Messelière à la reine, *Lusignan*, 13 *octobre* 1562. — Le comte de la Rochefoucault a mis le siège devant Saint-Jean-d'Angély le 9 de ce mois. — Il a fait couper la rivière du côté de Taillebourg. — Il a quelques petites pièces d'artillerie. — S'il prend Saint-Jean-d'Angély, il assiégera Lusignan. — Il est passé une troupe de réformés qui ont saccagé l'abbaye de la Maison-Dieu et massacré tous les prêtres à Usson, à Châteigner et à Civray. — Ils assiègent en ce moment le château de cette ville. (Autographe, f. fr., vol. 15877, f. 219.)

XXX.

Lettre du duc de Montpensier a la reine.

Mussidan, 13 *octobre* 1562.

Touchant Blaise et Joachim de Monluc.

Madame,

Il n'est poinct de besoing de particullièrement vous desduire par une longue lettre tous les services que Mons[r] de Montluc a faitz aux Roys et encore en ceste dernière guerre contre les rebelles, ne comment il a esté cause d'avoyr remis Lectoure en l'obéissance du Roy et de la deffaicte de l'armée de Duras, ainsi que je vous ay escript. Car je m'asseure, Madame, qu'il vous plaist bien vous en resouvenir, comme ayant apporté à tout ce royaulme ung tel bien et repoz que vous pouvez penser. Il m'a faict entendre la requeste qu'il vous faict pour vous supplier voulloir octroyer à Mons[r] de Lioux, son frère, le gouvernement de Périgueux. Et encores qu'elle me semble raisonnable et nécessaire pour le bien du service de ladite Majesté et que je scaiche que le pays le désire pour le conserver, si ne me puis-je garder de l'accompaigner de la myenne et représenter tous les mérites des deux frères et principallement de mondit s[r] de Montluc, pour, par toutes ces bonnes et justes considérations, espérer qu'il vous plaira bien, Madame, accorder ceste juste demande; et par mesme moyen donner audit s[r] de Lioux une compaignye de gens d'armes, laquelle sera suffisante pour la

garnison de tout le pays et qui y servira plus que ne feroient troys enseignes de gens de pied. Il peult encores de cela revenir ung aultre bien à sadite Majesté et au pays, pource que, s'il plaist à icelle appeller mondit s[r] de Montluc et le tirer hors du pais de Guyenne, ledit s[r] de Lioux, qui y est aymé et bien voullu de la noblesse et habitants, les tiendra toujours en pareille obéissance vers sadite Majesté que faict ledit s[r] de Montluc. S'il vous plaist recevoir agréable la recommandation que je vous en fays, ce sera pour toujours confirmer l'aucthorité qu'il a pleu à sadite Majesté et à vous me donner en ce pais; et si pourrez davantaige par ceste faveur obliger ceulx qui la requièrent continuer de bien en mieulx au service de sadite Majesté et de vous. Suppliant en cest endroict nostre Seigneur vous donner, Madame, en toute prospérité et santé très heureuse et longue vye.

De Mussiden, ce 13[e] jour d'octobre 1562.

Voustre très humble et très obéissant serviteur,

Loys de Bourbon.

(Copie récente; l'original est à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, f. fr., nouv. acq., vol. 6010, f. 10.)

XXXI.

Lettre du parlement de Bordeaux au roi, 13 *octobre* 1562. — L'archevêque de Bordeaux se prépare à partir pour le concile de Trente. — Son départ, dans les présentes circonstances, apportera un grand trouble. — En conséquence, la cour supplie le roi de le dispenser de ce voyage. (Orig., f. fr., vol. 6626, f. 46.)

Lettre du capitaine La Messelière à la reine, *Lusignan*, 17 *octobre* 1562. — Le comte de la Rochefoucault, repoussé devant Lusignan, a levé le siège et se prépare, de concert avec le s. de Gramont, à attaquer le château de Lusignan. — Belle conduite du capitaine Richelieu et de sa compagnie. — Le s. de Briançon, frère du comte du Lude, a obligé les séditieux à lever le siège de Couhé. — Le comte du Lude en Poitou. — Demande d'argent pour payer les dépenses de Lusignan. (Autographe, f. fr., vol. 15877, f. 236.)

Lettre de Burie à la reine, *Barbezieux*, 19 *octobre* 1562. — Depuis la bataille de Vergt, Burie et Monluc ont rejoint le duc de Montpensier à Barbezieux, avec l'intention de marcher contre La Rochefoucault. — Par ordre du prince, Monluc a été renvoyé en Guyenne. — Terride assiège Montauban avec sa compagnie et quelques enseignes de gens de pied; Monluc ira le rejoindre. — Tranquillité de la Saintonge. — Burie demande des ordres. (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 243.)

Lettre du comte d'Escars à la reine, *Des Cars*, 23 *octobre* 1562. — Il s'excuse de ne pas être parti pour l'Espagne, à cause de sa santé. — Il remercie la reine de lui avoir donné l'état de sénéchal de Toulouse. — Pendant que Duras était en Périgord, les habitants de Périgueux demandèrent un gouverneur capable de les défendre; d'Escars leur a donné Joachim de Monluc de Lioux. (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 271.)

Lettre du roi au duc de Montpensier (*vers le* 25 *octobre* 1562). — La prise de Lectoure, et probablement celle de Montauban, rendent disponibles les troupes de Burie et de Monluc. — En conséquence, le roi leur commande de rejoindre le duc de Montpensier en Saintonge. — La prochaine arrivée des Anglais et des Allemands obligera le roi à se servir de toutes les forces disponibles. — En attendant, il commande à Montpensier de lui envoyer 1,000 Espagnols et 2,000 Gascons sous les ordres de Charry. — Ordre de ne point poursuivre les séditieux qui ont déposé les armes. — Burie ou un autre capitaine conduira le secours que Montpensier va envoyer au roi. — Aussitôt après la prise de Saint-Jean-d'Angély, Montpensier devra s'occuper de la Rochelle et de Poitiers. — Nouvelles de la guerre; siège de Rouen; prochaine entrée en France de 9,000 Allemands conduits par d'Andelot; le duc de Nevers et le maréchal Saint-André sont chargés de les arrêter. (Minute, f. fr., vol. 15877, f. 259.)

Lettre d'Antoine de Noailles à François de Noailles, évêque de Dax, son frère, *Bordeaux*, 27 *octobre* 1562. — Ordre du roi, à l'évêque de Dax, de se rendre au concile de Trente. (Orig., f. fr., vol. 6910, f. 156.)

Lettres d'abolition accordées par le roi au s. de Duras pour sa rébellion, pillages d'églises, meurtres et prises d'armes, *camp de Rouen, (fin) octobre* 1562. (Copie du temps, f. fr., vol. 15877, f. 146.)

Remontrance de la chambre des vacations du parlement de Bordeaux au duc de Montpensier, *Bordeaux, vers octobre* 1562. — La cour proteste contre l'indulgence du duc de Montpensier en faveur du s. Le Guaire. — Réquisitoire contre cet accusé, qui a pris les armes contre le roi depuis le commencement de la guerre et qui a commis une multitude de crimes. (Orig., f. fr., vol. 15876, f. 189.)

Instruction du duc de Montpensier au contrôleur Ruzé, envoyé au roi, *la Rochelle*, 12 *novembre* 1562. — Le duc de Montpensier informe le roi de la réduction des îles, du rétablissement de la paix et de la mise de quelques garnisons dans les villes de la côte. — La ville de la Rochelle aurait voulu se décharger de la garnison. — Complot contre Jarnac. — Bonne assiette de la ville contre une descente des Anglais. — Le capitaine Richelieu et Burie à la Rochelle. — Prière de payer la solde des soldats. — Plaintes contre le trésorier de l'Épargne. — Nécessité de réparer les places de la côte. — Plaintes contre certains officiers de justice. (Copie récente, f. fr., nouv. acq., vol. 6010, f. 1; l'original est conservé à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.)

Lettre de Charles IX au duc de Montpensier, *Rouen*, *après le* 12 *novembre* 1562. — Le roi félicite le duc de Montpensier de la reprise de la Rochelle et lui commande de veiller au maintien de la paix. — Il l'autorise à faire pendre, pour donner l'exemple, les chefs des séditieux. — Nouvelle de la prise de Rouen et de la blessure du roi de Navarre. (Copie récente, f. fr., nouv. acq., vol. 1235, f. 165; l'original de la minute est conservé à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.)

Lettre d'Antoine de Noailles à l'évêque de Dax, *Bordeaux*, 13 *novembre* 1562. — L'archevêque de Bordeaux a obtenu, sur les instances du parlement, d'être exempté du voyage de Trente.

— Noailles espère que l'évêque de Dax pourra aussi se faire exempter. (Orig., f. fr., vol. 6910, f. 158.)

Lettre de Charles IX à Monluc, *Vincennes, vers le 15 novembre* 1562. — Le pouvoir demandé par Monluc de « bailler « brevets de pardon et abolition » n'a pas été approuvé par le conseil. — Monluc devra se contenter des pouvoirs accordés au duc de Montpensier et à Burie. — La donation du comté de Gaure, qui avait été faite à Monluc, ne peut être maintenue, parce qu'elle établirait une dérogation à la règle générale. — Monluc continuera à toucher 500 livres pour son plat par mois. — Confirmation de la capitulation de Lectoure. — Le roi autorise Monluc à augmenter ou à diminuer les compagnies, pourvu qu'elles soient payées par les villes où elles seront en garnison. — Don de quelques confiscations à Peyrot de Monluc et au capitaine La Mothe-Rouge. (Copie récente, f. fr., nouv. acq., vol. 6001, f. 132 ; la minute est conservée à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.)

Lettre de Sansac à la reine, *la Tricherie*, 16 *novembre* 1562. — Montpensier a reçu les ordres du roi et se prépare à conduire au camp royal les compagnies françaises et espagnoles. — Nouvelles de leur marche. (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 369.)

Lettre de Sansac à la reine, *Tours*, 21 *novembre* 1562. — Sansac vient d'arriver à Tours avec les compagnies françaises et espagnoles qu'il conduit au roi. — Il ne s'y arrêtera qu'un jour pour munir les soldats d'effets d'habillements qui leur sont nécessaires. (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 388.)

Lettre de Chavigny à Artus de Cossé-Gonnor, *Mirebeau*, 23 *novembre* 1562. — Les îles ont été remises en l'obéissance du roi par le duc de Montpensier. — Voyage de Montpensier à Bordeaux. — Tentatives de soulèvement des réformés de Poitiers ; le capitaine Montoyron va dresser une enquête. — Burie à la Rochelle. — Mécontentement de Burie à la nouvelle de la nomination de d'Escars au gouvernement de Guyenne. (Autographe, f. fr., vol. 3216, f. 86.)

Lettre d'Antoine de Noailles à l'évêque de Dax, *Bordeaux*,

25 *novembre* 1562. — De nouveaux ordres du roi obligent l'archevêque de Bordeaux à partir pour Trente, malgré les instances du parlement. — Le roi a commandé la saisie du temporel des prélats réfractaires. — Un commis du général Portal est chargé de saisir les revenus de l'évêché de Dax. — Noailles a obtenu la suspension de l'exécution de cette mesure. (Orig., f. fr., vol. 6910, f. 160.)

XXXII.

Lettre du duc d'Albuquerque, gouverneur de la Navarre espagnole, au roi d'Espagne.

Pampelune, 1er décembre 1562.

Négociations de la reine de Navarre.

La femme de Vendôme envoya à don Tristan de Beaumont pour le prier d'aller la trouver, car elle avoit des affaires très importantes à traiter avec lui; et don Tristan, malgré le peu de santé qu'il avoit, se décida à y aller pour voir s'il s'agiroit de choses utiles au service de V. M., comme il l'avoit déjà fait d'autres fois du temps du prince don Henri d'Albret. Étant arrivé, elle lui dit qu'elle étoit dans le chagrin et dans l'angoisse, car elle avoit reçu la nouvelle que son mari étoit très en danger de mort par suite du coup d'arquebuse qu'il avoit reçu à Rouen, et qu'elle désiroit servir V. M. et obtenir son amitié en vue des événements ultérieurs. Elle le prioit de s'informer auprès de moi si je voudrois bien lui faire le plaisir de me charger de traiter cette question avec V. M. Elle lui donna à entendre aussi combien elle avoit été fâchée que V. M. eût négocié avec son mari, sans faire cas d'elle, et que ce fut à cause de cela que, bien qu'elle eût envoyé à son mari les pouvoirs qu'il lui demanda, elle avoit cependant mis tant de difficultés dans cette affaire qu'elle avoit été quelque peu retardée; mais que cependant, en cela comme dans tout le reste, elle désiroit servir V. M. et posséder votre amitié. De plus, elle dit à don Tristan que la cour de France l'avoit appelée, mais que,

malgré l'amitié qui la lioit à la Reine, elle n'étoit pas dans l'intention de s'y rendre, parce que Vendôme se sentoit opprimé par M. de Guise et le connétable, auxquels il s'étoit soumis à un tel point qu'en France on ne faisoit aucun cas de lui, et qu'on ne le nommoit à rien ni en rien, de quoi elle étoit fort fâchée, et que, quand il suivoit ses conseils à elle, il s'en trouvoit bien. Voilà ce que don Tristan me raconta lui avoir été dit par Madame de Vendôme. Il me pria de lui donner une réponse, car il emmenoit avec lui un messager pour porter la réponse que je voudrois faire. Je lui dis que ce qu'il pouvoit répondre dans ce moment, c'étoit qu'il n'avoit pu trouver l'occasion de me rendre un compte détaillé de tout ce qu'elle m'avoit dit, mais qu'il me parleroit dans un moment tranquille et qu'il s'empresseroit de lui envoyer une réponse, et qu'il croyoit que j'aurois la même volonté et bonne disposition qu'eut le duc mon père quand il fit son office pour que V. M. agréât les bons services qu'elle et son mari offroient à V. M. Vous voudrez bien, s'il plaît à V. M., me faire savoir ce que je dois répondre à cette femme, dans le cas où on pourroit s'occuper d'elle.

Dieu garde V. M., etc.

(Traduction de l'original espagnol; arch. de Simancas, secrét. d'État, Navarre, leg. 358.)

XXXIII.

Lettre de d'Escars à la reine, *Bordeaux, 3 décembre* 1562. — Éloge du roi de Navarre et regrets qu'inspire sa mort à d'Escars. — Le parlement a prié d'Escars de garder la ville de Bordeaux. — Celui-ci se plaint de ne point avoir d'autres forces que sa compagnie et celle du roi de Navarre. — La cour et les jurats demandent que les bureaux de la recette générale, établis auparavant à Agen et en ce moment provisoirement transportés à Bordeaux, soient définitivement fixés dans cette ville. — L'archevêque de Bordeaux est tellement nécessaire dans son diocèse qu'il s'excuse de ne point aller au concile. (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 433.)

Lettre de Burie au roi, *Burie, 14 décembre* 1562. — Burie a commandé au capitaine Razat d'évacuer sur-le-champ le châ-

teau de Caumont. — Razat attend les ordres de Monluc. — Burie remercie le roi de lui continuer la lieutenance de Guyenne. — Mouvements dans le pays des îles. — Une troupe de 80 ou 100 cavaliers a rejoint le prince de Condé. — Le duc de Montpensier n'a point payé les troupes qu'il a laissées en garnison. — Burie n'a pas osé, sans l'autorisation du roi, édicter une imposition pour leur solde, qui se monterait à plus de 20,000 livres par mois. — Burie demande la charge d'amiral de Guyenne; « c'est une charge qui n'est pas trop grande pour moy, car j'en « ay bien eu d'aussy grandes dont, grâces à Dieu, je me suis « bien acquitté, et davantage. Madame, pour le temps que j'ay « à vivre, Monseigneur le prince de Navarre s'en passera bien, « et veu aussy l'âge qu'il a. » — Le roi François II avait donné à Burie l'état de prévôt général de la Guyenne; Burie en avait pourvu un homme d'armes de sa compagnie. — Celui-ci résigna cette charge à « ung fort mauvais garçon » d'Angoulême. — Le nouveau prévôt et son lieutenant ont pris les armes avec les réformés. — Le lieutenant a été fait prisonnier à la bataille de Vergt et pendu à Saint-Jean-d'Angély. — Le prévôt a été condamné par contumace. — Burie prie le roi de donner l'état de prévôt au gentilhomme présent porteur (il ne le nomme pas). — L'huissier du roi a demandé des perroquets pour le roi; Burie en envoie trois, « qui sont assés bons quand ils veullent. » (Orig., f. fr., vol. 15877, f. 458.)

Lettre d'Antoine de Noailles à l'évêque de Dax, *Bordeaux*, 16 *décembre* 1562. — Noailles a reçu les assignations pour saisir les revenus de l'évêché de Dax. — Pour retarder la saisie, il a fait écrire au procureur du roi de Dax par le procureur général du parlement. (Orig., f. fr., vol. 6910, f. 163.)

Pouvoir de gouverneur et lieutenant général en Guyenne donné par le roi à Henri de Bourbon, prince de Navarre, *Paris*, 26 *décembre* 1562. (Copie du XVII[e] siècle, f. fr., vol. 23149, f. 82.)

XXXV.

Mémoire d'Antoine de Noailles au roi.

(*Fin janvier* 1563.)

Tableau des mesures à prendre en Guyenne pour assurer la pacification.

Le s^r de Centout, présent porteur, dira au Roy et à la Royne et à Monseigneur le duc de Guyse comme le s^r de Noailles l'envoye vers Leurs Majestez et duc, susdit seigneur, pour leur faire entendre comme il a receu les lectres et mémoires que luy a apportées le s^r de Bazenau (?), que Monsieur de Montluc avoyt envoyé par dellà, et leur déclarer par le menu ce qu'il semble audict de Noailles le plus important et nécessaire pour résister, tant à la venue des Reistres, qu'on estime debvoir prandre le chemin de la Guyenne, que aussy à la descente des Angloys, qu'on entend qu'ilz s'arment et préparent pour exécuter quelque nouvelle entreprise au préjudice du service du Roy.

Et, en premier lieu, il semble audict s^r de Noailles que le Roy et la Royne doivent escripre des lectres fort affectionnées à Monsr de Burye pour la conservation de la ville de la Rochelle et tout autres places qui sont au pays de Xainctonge et d'Angoulmoys, et, par exprès, celles qui sont en portz de mer et rivières, où il est fort à craindre la descente desditz Angloys.

Et pareillement faire le semblable à Monsr de la Trémoille et à ses frères pour aulcunes places particulières qui sont auxditz seigneurs, comme Royan et Mesches et autres en plusieurs endroictz qui sont d'importance, appartenanz aux susditz s^rs, estans assizes sur la mer ou sur rivières prochaines d'icelle.

Pareillement autres lectres semblables à Monsr de Pons pour tout le pays de Xainctonge, où Monseigneur de Montpensier luy a laissé quelque auctorité, et pour toutes les isles de Marchés, d'Oléron et d'Arvert, qui sont la pluspart en sa juridiction, et dont il fault noter que ledict s^r de Pons a beaucoup souffert en sa ville et chasteau dudict Pons pour le siège que y tint Monsr de La Rocheffoucault, où il n'acquist pas grand réputation et se

perdist beaucoup de gens pour le bon debvoir de ceulx qui estoyent dans ledict chasteau, qui s'est toujours conservé en l'obéyssance du Roy.

Pareillement sera bon d'escripre à tous les séneschaulx pour fère chascung leur debvoir en leurs charges, et sur tous à celui de Périgord, qui, à la vérité, a faict office, non seullement de séneschal, mais d'ung fort bon et vaillant cappitaine, dont Sa Majesté le doibt gratiffier par honneste langaige et luy en promectre récompence.

Aussy est-il bien requiz d'escripre à Mons[r] le comte de Ventadour pour avoir l'œil et le soing en la ville de Lymoges et générallement en toutes les places de Lymosin qui sont d'importance.

Pareillement se fauldra obliger d'escrire à Mons[r] de Lauzun pour avoir le regard en la ville de Bragerac et lieux circonvoysins, et d'y fère plus continuelle résidence qu'il n'a faict jusques icy.

Aussi est-il bien requis d'escripre de bonnes lectres à Mons[r] de Candalle affin que, suyvant le crédict et faveur qu'il a en ce pays, il le veuille employer si l'occasion et besoing se présentent; car, à la vérité, ce seigneur-là est plain de bonne volunté et droicte intention pour le service du Roy et a de bons moyens pour en fère en tout ce pays, s'estant souvent offert audict de Noailles de luy assister à Bourdeaulx de sa présance et de ses amys.

Le semblable se doibt fère à Mons[r] le marquis de Trans, qui a faict parestre en toutes ces dernières guerres de pareille volunté.

Il est aussi besoing d'escrire une bonne lectre au cappitaine La Mote, lieuctenant au gouvernement des chasteau et ville d'Acqs (estant son cappitaine absent et grievement malade en sa maison), et qu'il aye à continner son bon debvoir, le gratiffiant d'icelluy et de son bon zelle et soing qu'il a toujours eu au service de Sa Majesté; et seroyt aussi bon d'en escripre aux officiers de ladicte ville.

Dira au surplus et remonstrera la nécessité qui est en ceste ville de Bourdeaulx de pourveoir aux murailles, qui sont en pauvre estat, et aux personnes suspectes, et que, pour ce regard, ledict de Noailles a faict assembler par troys ou quatre foys les

habitants de ladicte ville, et, en la dernière, a faict assister Mons[r] d'Escars, où il a esté résolu ce que le gentilhomme qu'il envoye devers Sa Majesté porte par estat, ensemble la délibéracion de la Court de parlement dudict Bourdeaulx; sur quoy ledict de Noailles s'en remect et à la dépesche du s[r] dit d'Escars. Et dira seulement que la ville et chasteaulx de Bourdeaulx ne se peuvent garder sans ung bon nombre de soldatz, qui ne peuvent estre entretenus sans estre ordinairement soldoyés, tant pour la cherté de vivre et de toute autre chose dans ladite ville que pour la contraincte que ledit soldat a de la justice.

Et, pour ce regard, remonstrera qu'il est deu troys moys auxdiz soldatz à la fin de cestuy-ci, suppliant très humblement Leurs Majestés d'en ordonner le payement, tant pour ce qui leur est deu que pour toute l'année présente; et en rapportera par deçà les mandemens et assignacions le plus promptement qu'il pourra pour fère fère les monstres. L'estat sera veu par les trésoriers de l'extraordinère des guerres et son commis, qui en a faict la dernière despence; et, s'ilz n'en estoyent certiffiés, en monstrera le double qu'il emporte dudict estat; et remonstrera qu'il seroyt besoing encores d'avoir, si les affaires surviennent, trois ou quatre enseignes davantaige, mais non aultrement, pourveu que ce qui est maintenant soyt bien entretenu.

Sollicitera Mons[r] de Gonort et le trésorier de l'extraordinère d'envoyer incontinant les assignacions; et fera expédier pour s'en revenir au plus tost pour contanter les cappitaines et soldatz, ensemble les habitans de la ville, qui désirent de voir mieulx et plus souvent payés ces pauvres gens de guerre.

Dira aussi, quant au faict du convoy, que l'on l'avoyt une foys rompu, mais, cognoissant les affaires qui se présentent et accroissent, l'on doibt s'en assembler aujourd'huy; au possible, l'on se résouldra de le remectre pour quelque temps soubz le bon plaisir du Roy.

(Copie moderne imparfaite; f. fr., nouv. acq., vol. 1235, f. 25. L'original est conservé à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.)

TABLE.

CHAPITRE PREMIER.

Jeanne d'Albret et la Réforme en Guyenne pendant l'année 1561.
— Page 1.

